Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/saintgillessavie01remb

SAINT GILLES

SA VIE, SES RELIQUES
SON CULTE
EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

ESSAI D'HAGIOGRAPHIE

PAR

L'ABBÉ **ERNEST REMBRY**

CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE DE BRUGES.

—

Ouvrage orné de six planches et d'un bois gravé dans le texte.

—

Post sacræ doctrinæ divinarumque scripturarum studium, aliud nullum est reipublicæ christianæ vel utilius vel salubrius exercitium, quam, in eruendis indagandisque sanctorum hominum gestis et vitis, tempus operamque suam strenue collocare.

ARN. RAISSIUS, *Ad Natales SS. Belgii J. Molani Auctarium*, Epist. dedicat., p. 1.

TOME PREMIER

BRUGES

EDW. GAILLIARD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1881.

attira un
le rescrit
requête que
l'empereur
tre, comme
nier, native
ngère " (1).

de l'hôpital
ir de s'appli-
t des classes
s, auxquelles
langue fran-
tems recom-
tous les hon-
loignés et de
e préférence
nauté qui est
ent réduit à
ailleurs il ne
ables de bien
il s'agit est
seigner avec
s que la de-
) aux fins et

ereur avait
es malades
faveur du
oussa toute
pital civil.
été fondée

est probable
solution n'in-
t présentée à
° 280.)

SAINT GILLES

IMPRIMATUR

Brugis, in Vigilia festi Assumptionis B. M. V., 14ª Augusti 1881.

J.-A. SYOEN, Can. Libr. Cens.

Saint Gilles, Abbé.

d'après un tableau de Hans Memlinc,

conservé au musée de l'Académie de Bruges.

SAINT GILLES

SA VIE, SES RELIQUES
SON CULTE
EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

ESSAI D'HAGIOGRAPHIE

PAR

L'ABBÉ **ERNEST REMBRY**

CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE DE BRUGES.

—

Ouvrage orné de six planches et d'un bois gravé dans le texte.

—

Post sacræ doctrinæ divinarumque scripturarum studium, aliud nullum est reipublicæ christianæ vel utilius vel salubrius exercitium, quam in eruendis indagandisque sanctorum hominum gestis et vitis, tempus operamque suam strenue collocare.

ARN. RAISSIUS, *Ad Natales SS. Belgii J. Molani Auctarium*, Epist. dedicat., p. 1.

TOME PREMIER

BRUGES

EDW. GAILLIARD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1881.

A LA MÉMOIRE

DE MON PÈRE

MONSIEUR LE DOCTEUR

REMBRY-DELVA

ANCIEN BOURGMESTRE DE LA VILLE DE MENIN

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD

Conformément aux décrets du pape Urbain VIII, nous déclarons ne regarder comme vrais miracles, dans la stricte et rigoureuse acception du mot, que ceux admis par l'Église; et dans les qualifications de Bienheureux ou de Vénérable, données à certains personnages, nous ne voulons maintenir que celles légitimées par l'autorité ecclésiastique. A l'exemple des écrivains les plus respectueusement dévoués au Saint-Siége, nous retranchons par avance tout ce qui ne serait pas entièrement d'accord avec les décisions de cette autorité suprême, à laquelle il appartient de prononcer sur les titres des Saints et sur l'appréciation de leurs mérites et de leurs miracles.

AVANT-PROPOS

Depuis la découverte du tombeau de saint Gilles, au mois d'Août 1865, la France a vu éclore de nombreux travaux sur la Vie et le culte du saint anachorète. Nous venons à notre tour, et en acquit d'une dette de reconnaissance, ajouter un modeste fleuron à la riche couronne, que de pieuses et habiles mains ont tressée au glorieux thaumaturge. Le livre, que nous déposons sur son autel, n'est pas un de ces recueils composés à l'usage des simples fidèles; recueils estimables sans doute, mais dont la spécialité même exclut les développements étendus et les discussions critiques. Conçue sur un plan à la fois plus vaste et plus complet, notre œuvre s'adresse à ceux qui consacrent leurs talents et leurs veilles à l'étude de l'hagiographie, cette riche portion de la littérature chrétienne, immortalisée par les incomparables travaux des Bollandistes et de tant d'autres savants; elle s'adresse avant tout au clergé de la Belgique et du Nord de la France, aux prêtres zélés qui desservent les sanctuaires érigés sous le vocable de saint Gilles. Obligés d'inspirer à leurs ouailles l'amour de leur illustre patron et le désir d'imiter ses vertus, nos vénérés confrères s'estimeront heureux d'avoir sous la main un livre, qui leur facilite l'accomplissement de cette tâche, en leur épargnant des recherches trop souvent incompatibles avec les multiples et absorbants devoirs du ministère pastoral. Notre œuvre s'adresse enfin à tous ceux qui, prenant à cœur le développement du culte de saint Gilles, s'intéressent par là même aux efforts tentés pour amener ce consolant résultat.

*

Avant d'entamer notre sujet, nous tenons à donner au lecteur quelques explications sur la division de l'ouvrage et sur les principes qui ont présidé à sa composition.

Notre travail, comme son titre l'indique, se partage en trois grandes sections, formant la matière d'autant de livres. Dans le premier livre nous racontons la Vie de saint Gilles; le deuxième traite de ses reliques et le dernier contient l'histoire de son culte en Belgique et dans le Nord de la France.

La Vie de saint Gilles offre pour l'historien des difficultés sérieuses, provenant d'une erreur grave de chronologie, qui s'est glissée dans les Actes du Saint et a dévoyé la plupart des anciens hagiographes. Des opinions diverses se sont fait jour sur l'époque où vécut saint Gilles. Soumettre ces opinions à un examen sévère, mais impartial; rechercher, à l'aide d'une saine critique, la seule opinion vraie, la seule admissible; telle est la tâche, qui nous incombe au début de notre travail : tâche aride et difficile, à laquelle nous consacrons un chapitre de plus de cinquante pages. Cette étude préliminaire est peu faite sans doute pour procurer au lecteur d'agréables émotions; c'est une œuvre dénuée de charmes, mais nécessaire à l'intelligence du récit et à l'autorité de l'histoire.

Une foule de questions se rattachent à la biographie du saint abbé : questions d'histoire, d'archéologie, de liturgie, etc.; nous les avons traitées avec un soin spécial, ne laissant dans l'ombre aucun détail intéressant. C'est la première fois, croyons-nous, que la Vie de saint Gilles revêt des développements aussi considérables.

Cette partie de notre travail nous a coûté de longues études et de persévérantes recherches. A ce prix seulement nous pouvions espérer de produire une œuvre sérieuse et durable. Bien des fois, et toujours avec fruit, nous avons médité la page, aussi sévère que vraie, où l'illustre évêque d'Orléans, Mgr. Dupanloup, flagelle cette classe trop nombreuse d'historiens, qui écrivent la Vie des Saints avec une

déplorable légèreté, et où il trace, de main de maître, des règles que l'hagiographe devrait ne jamais oublier :

" Ce qui rend tant d'historiens faux et froids, dit l'éminent prélat, c'est qu'ils regardent le saint de trop loin. Ils ne l'étudient pas à fond, en détail, avec zèle, avec amour, avec ardeur. Ils le voient en général et à peu près. Ils le cherchent dans leur esprit et dans leur imagination. Ils ne remontent pas aux monuments primitifs, aux sources : ils se contentent de renseignements de seconde ou de troisième main; ils n'ont pas assez la passion du vrai et une sévère conscience d'historien. Et puis, souvent le malheur est qu'ils se hâtent, ils sont pressés; sous prétexte qu'on attend impatiemment leur ouvrage, ils ne se donnent ni le temps ni la peine nécessaires, et mettent six mois à faire ce qui demanderait des années.

" Il faudrait savoir s'imposer de graves labeurs, et à force de recherches, d'efforts lents et patients, en descendant dans les bibliothèques, en fouillant les archives, en suivant toutes les traces du saint, le retrouver, le voir, l'entendre tel qu'il fut aux jours de sa vie mortelle.

" Voilà la vraie méthode. Elle demande du temps, des veilles, des fatigues, des voyages même, une longue et attentive contemplation. Mais heureux ceux qui ne reculent pas devant ces difficultés ! " (1)

" La tâche de l'historien ainsi comprise, — ajouterons-nous avec M. le comte de Montalembert, — ressemble à celle du graveur qui prodigue son travail, son temps, ses yeux, qui consacre quelquefois dix et vingt années de sa vie à reproduire, avec un religieux scrupule, jusqu'aux moindres détails de la toile du grand peintre que son admiration a choisie. Son labeur pieux s'attache à répandre au loin les copies fidèles du modèle qu'il désespère d'égaler, et à faire ainsi du trésor à peine

---

(1) *Lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans à M. l'abbé Bougaud sur la seconde édition de son Histoire de sainte Chantal et sur la manière d'écrire la Vie des Saints.* Voyez Bougaud, *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, 9e édit., tom. I, Paris 1879, p. 7.

connu de quelques-uns le patrimoine de la foule. Souvent sa tâche est interrompue, mais il y revient sans cesse, jusqu'à ce que son burin obstiné ait achevé l'œuvre chérie. Ainsi ai-je travaillé, modeste et diligent ouvrier d'une gloire qui n'est pas la mienne. J'ai essayé d'élever un monument, non certes à ma propre renommée, mais à celle de la vertu, de la vérité, de la sainteté, dont je ne suis qu'un lointain et indigne admirateur. " (1)

Quelque lecteur peut-être trouvera notre récit monotone, froid, décoloré; il s'étonnera de n'y point rencontrer ces scènes émouvantes, ces descriptions pleines de vie et de chaleur, cette richesse de style, qui impriment à tant d'œuvres contemporaines un si puissant attrait. Notre réponse sera bien simple. La vie presque entière de saint Gilles s'est écoulée dans la solitude des forêts ou le silence du cloître; quelles péripéties peut offrir une existence d'anachorète et de moine, existence calme et paisible, étrangère aux bruits et aux agitations du monde ? Nous nous trompons: la carrière du saint abbé eut ses heures de préoccupation et d'épreuve, elle fut marquée par des épisodes qui vinrent rompre son heureuse monotonie; tels furent la découverte de sa retraite par Flavius Wamba, la construction de son monastère (2), sa fuite à l'approche des bandes sarrasines, ses rapports avec Charles-Martel, etc. Il serait aisé de dramatiser ces scènes, de les dialoguer, de donner en un mot libre cours à son imagination. Mais ce serait, du même coup, abandonner le terrain de l'histoire, pour s'engager dans la voie du roman historique; voie funeste, surtout en hagiographie.

" Que si je demande des détails, dit Mgr. Dupanloup, je les demande vrais, non pas arbitraires et inventés, comme

(1) *Les Moines d'Occident*, 3e édit., tom. I, Paris 1868, Introduction, p. CCLIV.

(2) Sous le titre de *Fondation du monastère et de la ville de Saint-Gilles* (*Légende des VIIe et VIIIe siècles*), le journal lillois *La Vraie France* a inséré, en Septembre-Octobre 1872, un feuilleton dû à la plume de M. Alexandre Eyssette; nous parlerons plus loin de ce roman historique.

dans les romans, où les détails abondent, mais sortent tous de l'imagination du romancier. Car un genre nouveau et bien étrange a paru de nos jours : sur le motif spécieux de faire agréer aux gens du monde la Vie des saints, quelques personnes ont pensé qu'il fallait l'écrire à la façon des romans, sous une forme dramatique, avec de longs dialogues; et plusieurs Vies de saints...ont été écrites dans ce goût.

" Cette méthode, qui expose perpétuellement l'écrivain à prêter au saint des sentiments qu'il n'a jamais eus, des paroles qu'il n'a jamais dites, et à se substituer sans cesse à lui, est tout simplement détestable, et serait, si elle prévalait, un fléau " (1).

La richesse, l'éclat du style, ce n'est pas, — nous en faisons l'humble aveu, — dans notre livre qu'il faut les chercher : " J'ai écrit dans une langue qui n'est pas la mienne, dirons-nous avec un de nos plus savants compatriotes; j'espère que la délicatesse française n'exercera pas sur un Flamand cette excessive sévérité, qui fait trembler les Français eux-mêmes. Ce n'est pas un ouvrage de goût; on n'y trouvera pas le brillant; on y verra au contraire des expressions qui ne sont

---

(1) *Lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans à M. l'abbé Bougaud*, etc. (Bougaud, op. et tom. cit., p. 13.)

Il y a bientôt cinquante ans qu'un de nos meilleurs littérateurs, M. Pierre De Decker, membre de l'Académie royale de Belgique, faisant l'analyse critique du livre de M. le baron Jules de Saint-Genois : *Hembyse, histoire gantoise de la fin du XVIe siècle*, écrivait d'excellentes considérations sur le roman historique et sur les dangers qu'il présente. (*Messager des sciences et des arts de la Belgique*, 2e série, tom. IV, Gand 1836, pp. 270 et suiv.) L'auteur examine un double point : " d'abord, est-il nécessaire, pour faire lire l'histoire, de lui donner la forme du roman; ensuite, cette manière d'écrire l'histoire est-elle sans danger pour la connaissance et l'intelligence de l'histoire ? " (p. 271). " Résumons — dit M. De Decker, en terminant son étude — : le roman historique, tel qu'on l'a conçu jusqu'à présent, est ou inutile ou dangereux, historiquement parlant. Quant à l'auteur, il n'acquiert par ce genre de production, ni cette gloire durable, ni cette réputation de savant auxquelles de longues et consciencieuses études lui donnent le droit de prétendre " (p. 275).

M. De Decker a reproduit cette page de critique dans sa *Notice sur la vie et les travaux de M. le baron Jules de Saint-Genois*. Voyez l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, XXXVe année, Bruxelles 1869, pp. 156 et suiv.

pas tout à fait du bel usage; j'ai pensé qu'un style simple et uni conviendrait mieux à la matière que je traite " (1).

Au reste, l'histoire, l'hagiographie surtout, n'a que faire des belles phrases et des vains ornements de style : " L'histoire, dit Fénelon, perd beaucoup à être parée... Un bel-esprit méprise une histoire nue : il veut l'habiller, l'orner de broderie, et la friser. C'est une erreur... L'homme judicieux et d'un goût exquis désespère d'ajouter rien de beau à cette nudité si noble et si majestueuse " (2).

" Qui ne sent, écrit Mgr. Dupanloup, combien ces paroles s'appliquent encore plus à la Vie des saints qu'à l'histoire profane ? Combien, là surtout, la recherche des vains ornements est-elle déplacée ! Quelle simplicité, quelle vérité, quelle gravité, *noble et majestueuse*, est requise ! Et combien il est déplorable, quand on ne voudrait voir devant soi qu'un saint, de se trouver en face d'un écrivain qui s'évertue à faire des phrases, à farder, et, pour ainsi dire, à friser ces grandes figures " (3).

Voilà pour la forme.

En ce qui concerne le fond même du récit, nous avons pris pour base de notre étude les Actes de saint Gilles, publiés par le bollandiste Stilting (4). Ces Actes, nous le reconnaissons, sont fautifs en plus d'un endroit, ils exposent des faits que l'historien ne peut admettre; est-ce à dire qu'il faille, comme certains critiques, les traiter d'apocryphes et leur dénier toute autorité ? Nullement. Notre tâche sera de démêler le vrai du faux, et de reconstituer, dans les limites du possible, la Vie authentique de notre héros.

---

(1) De Bast, *Recueil d'Antiquités Romaines et Gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite*, nouv. édit., Gand 1808. Préface, p. xxij.

(2) *Lettre à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les occupations de l'Académie.* — viii. *Projet d'un Traité sur l'histoire.* Voyez *Œuvres de Fénelon, archevêque de Cambrai, précédées d'études sur sa vie, par M. Aimé-Martin*, tom. iii, Paris 1835, pp. 241, 242.

(3) *Lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans à M. l'abbé Bougaud, etc.* (Bougaud, op. et tom. cit., p. 15.)

(4) *AA. SS. Sept.*, tom. i, Antverpiæ 1746, pp. 299 et suiv.

Le biographe primitif du Saint rapporte plusieurs traits miraculeux, dont il lui fait honneur. Nous nous sommes bien gardé de suivre les errements de cette classe d'historiens, qui, de parti pris et sans examen, répudient tous les prodiges consignés dans les légendes des Saints : " Admettre Dieu, c'est admettre la possibilité du miracle, et nier le miracle, c'est nier Dieu. Pour nous autres, qui nous sentons dans la logique et dans la loyauté, nous avons le droit de louer tout haut les belles actions de nos saints, et nous avons le devoir de déclarer, quand nous voyons la toute-puissance divine se manifester par leur intermédiaire, quand le récit de leurs prodiges est entouré de toutes les garanties exigées pour les faits ordinaires : Ceci est de l'histoire " (1).

" Deux écueils étaient à éviter, une crédulité trop facile et une critique trop rigoureuse. La première accepte tout sans contrôle et confond le certain avec l'incertain. La seconde rejette sans façon tout ce qui lui paraît inconciliable avec les goûts d'une raison gâtée par la philosophie et séduite par le scepticisme. Dans le courant du siècle passé, l'école voltairienne avait pris à tâche d'ébranler, par le sarcasme, les bases de l'histoire et les fondements mêmes de la foi. On vit alors des hagiographes s'incliner sous la verge d'une critique audacieuse, décolorer les faits, trier les miracles et diminuer autant que possible le rôle et l'influence de l'héroïsme chrétien, comme si l'on eût craint de faire à Dieu une part trop grande dans la conduite du monde, au détriment du hasard ou de la raison humaine.

" S'il convient de se mettre en garde contre les deux extrêmes dont nous parlons, c'est surtout le second que nous devons éviter. Bon gré mal gré, il faut admettre le surnaturel; il faut s'incliner devant la conduite mystérieuse de Dieu à

---

(1) Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours 1881, p. 166. Ces lignes terminent la magnifique page, où l'éminent auteur venge des dédains de la " haute critique " les miracles rapportés dans la Vie des Saints.

l'égard de certaines âmes à qui il fait part de ses communications les plus intimes; et l'on ne doit pas hésiter à publier les œuvres par lesquelles le Seigneur veut bien manifester au monde sa puissance et sa bonté. Certes, il serait déraisonnable de passer sous silence ou de révoquer en doute un prodige, d'ailleurs attesté par des témoignages authentiques, précisément parce qu'il blesse les préjugés d'une classe d'écrivains aussi légers que prétentieux. La dignité de l'histoire, dit M. le comte de Montalembert (1), n'a rien à perdre en s'arrêtant aux récits et aux pieuses croyances consignés dans les annales hagiographiques. " Écrite par un chrétien et pour " des chrétiens, l'histoire se mentirait à elle-même, si elle " affectait de nier ou d'ignorer l'intervention surnaturelle de " la Providence dans la vie des Saints choisis par Dieu pour " guider, pour consoler, pour édifier les peuples fidèles, pour " les élever par leur exemple au-dessus des liens et des be- " soins de la vie terrestre " (2).

---

(1) *Les Moines d'Occident*, 3e édit., tom. II, Paris 1868, pp. 413, 414.

(2) DE RAM, *Vies des Saints et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans les anciennes provinces belges*, tom. I, Louvain 1864, Introduction, pp. XXV et suiv.

Voyez, sur le même sujet, FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, tom. I, Paris 1691, Préface, pp. 9, 10 (non chiffrées); — GOSSELIN, *Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'Église*, 3e édit., tom. I, Paris 1861, Préface de la première édition, pp. XI et suiv.; on y trouve l'indication d'une foule d'ouvrages à consulter sur la même matière; — KESSEL, *Sainte Ursule et ses onze mille vierges ou l'Europe occidentale au milieu du Ve siècle* (traduction de Beetemé), Bruxelles 1870, Préface, pp. XIV et suiv. L'auteur a des pages remarquables sur la méthode rationaliste d'écrire l'histoire, qui " ne porte nulle part, dit-il, des fruits plus funestes que dans le domaine de l'hagiographie " (p. XV); il stigmatise, à bon droit, cette " critique destructive qui trouve qu'il manque partout un enchaînement dans les annales de l'histoire, qui accepte chaque donnée avec un doute glacé et met ainsi en contestation tout ce qui ne s'appuie point sur un document tout exceptionnel de certitude. Cette critique ne mérite pas le nom de *science historique :* elle ne peut, comme un ouragan, que semer partout le trouble et la dévastation dans le champ de l'histoire " (pp. XIV, XV). Consultez encore CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. I, Arras 1868, Introduction, § III, pp. XXXVII et suiv., surtout les pp. XLVIII et suiv., où l'auteur parle, en termes fort sensés, du surnaturel dans la Vie des saints et de l'école hypercritique qui en fait table rase.

Le deuxième livre de notre travail est consacré aux reliques de saint Gilles. Nous y parlons du corps du saint abbé, de sa première exhumation, de l'époque de sa translation à Toulouse, des diverses ouvertures de la châsse qui le renferme, et des efforts tentés par les évêques de Nîmes pour rentrer en possession de ce précieux trésor.

Le 29 Août 1865, à la suite de longues fouilles, on mit à découvert, dans la crypte de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles, le tombeau où reposèrent, durant des siècles, les glorieuses dépouilles de notre Saint. Cet événement providentiel eut un immense retentissement dans le Midi de la France, et produisit des résultats aussi consolants qu'inespérés. Le culte de saint Gilles, presque anéanti par le souffle destructeur des révolutions et de l'hérésie, prit une vie nouvelle, et l'on vit se renouer la chaîne brisée des antiques pèlerinages au tombeau onze fois séculaire du célèbre anachorète. L'honneur de cette découverte revient à M. l'abbé Goubier, curé de Saint-Gilles-du-Gard, qui en a fait l'objet d'un intéressant *Mémoire,* dont nous reproduisons les parties principales. Nous ne pouvions passer sous silence les faits qui suivirent l'invention du saint tombeau, et surtout la splendide fête célébrée à Saint-Gilles, le 22 Octobre 1867. L'éloquent évêque de Nîmes, Mgr. Plantier, convia tous ses diocésains à cette fête par une admirable lettre pastorale, la plus belle page sans doute qui ait jamais été écrite en l'honneur de saint Gilles. Nous enchâssons dans notre récit ce magnifique morceau.

Le culte de saint Gilles, répandu de bonne heure dans les divers pays du monde catholique, inspira le désir bien naturel de posséder quelque fragment des reliques du saint abbé, et suffit pour expliquer la présence de ces restes précieux dans une foule d'églises de la chrétienté. Nous avons dressé la liste, aussi complète que possible, des reliques de notre Saint, disséminées par toute l'Europe, en suivant l'ordre alphabétique des sanctuaires, qui les gardaient autrefois ou

les possèdent encore aujourd'hui. Ce travail est tout à fait neuf. Notre liste ne se borne pas à une sèche et rapide énumération; fruit de minutieuses recherches, elle abonde en détails de tout genre : détails sur la nature et les dimensions des reliques, sur leur authenticité, sur l'époque et le mode de leur acquisition, sur les églises et les monastères qui les obtinrent en partage, sur les châsses et les reliquaires qui les contiennent.

Depuis plus de quatre siècles, l'église de Saint-Gilles, à Bruges, garde, avec une légitime fierté, une importante relique de son patron, un os du bras; à côté de cette relique, elle possède tout un trésor de documents qui en constatent l'authenticité, et dont le plus ancien, l'acte même de donation, remonte au 1er Septembre 1466. Aucune pièce n'a été distraite de ce riche et antique dépôt; elles ont eu le rare privilége d'échapper aux mains des Gueux, comme à celles des révolutionnaires français, et l'on sait avec quelle rage aveugle ces nouveaux barbares s'acharnaient non seulement à profaner les reliques des Saints, mais à détruire tout ce qui en rappelait le souvenir. A l'aide de ces vénérables épaves, nous avons pu écrire une histoire complète de la grande et belle relique, dont s'enorgueillit l'église de Saint-Gilles. Nourrie de faits, riche en épisodes, cette histoire offre un intérêt supérieur et forme un curieux chapitre des annales religieuses de Bruges. On y verra le prix qu'attachaient nos pieux ancêtres aux reliques des Saints, les peines qu'ils se donnaient pour les obtenir, pour les soustraire à tout danger, pour dissiper au besoin jusqu'à l'ombre d'un doute planant sur leur authenticité.

Notre troisième livre, qui embrasse tout le second volume, traite du culte de saint Gilles en Belgique et dans le Nord de la France.

Le culte des Saints est un des plus beaux sujets d'étude, que puisse se proposer l'historien : " La vie des héros du christianisme sur la terre, écrit Dom Guéranger, ne s'arrête

jamais au jour de leur mort : elle se continue dans l'influence qu'ils exercent, dans les prodiges dont ils brillent, dans la confiance si ardente du peuple fidèle, dans les monuments qu'on leur dédie, dans l'inspiration dont ils sont la source pour la poésie et les arts. La gloire des Saints est la seule gloire populaire; leurs noms portés par toutes les générations survivent aux révolutions et aux empires; souvent même ils se lient indissolublement à l'histoire des peuples " (1).

Ce passage se vérifie à la lettre pour saint Gilles; son culte en fournit la preuve. Jamais la pensée ne nous est venue de faire l'histoire complète de ce culte. Une vie d'homme ne suffirait pas à cette tâche, car, pour approfondir un si vaste sujet, il faudrait autant de volumes que de pays, et celui qui aurait le courage d'entreprendre cette œuvre, courrait toujours le risque d'être incomplet (2). C'est qu'en effet saint Gilles a été, plusieurs siècles durant et surtout au moyen âge, l'un des Saints les plus populaires, les plus universellement hono-

---

(1) *Histoire de sainte Cécile, vierge romaine et martyre*, Tournai 1851, Préface, p. XXI.

(2) L'histoire du culte de saint Gilles a été ébauchée par plusieurs auteurs. Voyez, pour la France, TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, Nimes 1862, pp. 73-100, 103, 104, 134-144; DE KERVAL, *Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze Saints les plus secourables du paradis*, 2e édit., Le Mans 1875, pp. 70-88, 91-106. — Pour l'Allemagne, la Bavière et la Hongrie, STILTING, dans les *AA. SS. Septembris*, tom. I, Antverpiæ 1746, pp. 286, 287, nn. 8, 11, 12; TEISSONNIER, op. cit., pp. 111-118. — Pour la Pologne, le même auteur, op. cit., pp. 119-134; D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 5e édit., Nîmes 1880, pp. 80-83; Documents, Notes IV, V, VI, pp. 242-252. — Pour l'Angleterre, TEISSONNIER, op. cit., pp. 100-103; D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., pp. 75, 76, 144-148; le tome Ier de notre travail, p. 111, en note, et le tome II, pp. 376, 377. — Pour l'Italie, voyez la lettre du Dr Bos, de Marseille, dans D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., Documents, Note III, pp. 238-242. Dans ses notes sur l'*Historia de vitis Romanorum Pontificum*, d'Anastase-le-Bibliothécaire, le savant Bianchini rapporte une curieuse inscription, encastrée dans un des murs de l'église de Saint-Étienne, à Poli, et d'où il appert que, le 11 Mars 1138, Gui, cardinal-évêque de Tivoli, consacra cette église et deux de ses autels, dont l'un, *altare de porticu*, en l'honneur de la sainte Vierge, de l'apôtre saint Thomas et de *saint Gilles* (*Patrologiæ cursus completus*, de Migne, sect. lat., tom. CXXVIII, Parisiis 1852, coll. 85, 86). Cette inscription est précieuse, en ce qu'elle nous montre le culte de saint Gilles déjà établi en Italie au commencement du XIIe siècle.

rés [1]; si bien qu'on peut lui appliquer, dans une certaine mesure, ce qu'un grand écrivain disait naguère de saint Martin : " Ses églises ont couvert le monde; il n'est pas une

---

[1] Nous tenons à relever ici un détail, insignifiant en apparence et négligé par les historiens, mais qui peut aider, ce nous semble, à prouver la popularité du culte de saint Gilles au moyen âge. Qui ne connaît le Roman du Renard ? Après les classiques grecs et latins, jamais œuvre littéraire n'obtint un sort aussi brillant que cette fable. Elle parcourut, dans le moyen âge, tous les pays de l'Europe et pénétra jusqu'en Orient; elle fut accueillie dans toutes les cours et dans tous les manoirs; elle fut racontée, rimée et chantée dans toutes les langues (*). Dès le XIe, d'autres disent dès le IXe siècle, on voit le Roman du Renard esquissé, dans la basse Flandre, en deux poëmes latins, dont le fond est le même : *Isengrimus* et *Reinardus Vulpes*. Dès le XIIe siècle, la réputation du poëme est telle que les trouvères et les troubadours parlent de ses personnages à quatre pattes comme de héros connus de tous, que les partis politiques lui empruntent leurs noms, les peuples leurs proverbes, les langues les noms de ses héros, et les bourgeois, même les prêtres, des sujets de peinture pour orner leurs maisons (*[2]).

Les personnages de ce roman invoquent souvent les Saints et les prennent à témoin; ils agissent comme les hommes de l'époque à laquelle écrivaient ses auteurs (*[3]). Or, parmi les Saints principalement invoqués figure saint Gilles, indice manifeste de la vogue dont jouissait son culte. Nous avons eu la patience de parcourir tout le texte du célèbre roman, publié, en 1826, par M. Méon (*[4]), et nous faisons suivre ici les vers où se rencontre le nom de saint Gilles :

v. 3035. Gastiax ! fet Primaut, par Saint Gile (*[5]).
" 9910. Onques ne vos aït Saint Gile (*[6]).
" 12417. Sire, fet-ele, par Seint Gile (*[7]).
" 17570. Mès par la foi que doi Saint Gile (*[8]).
" 18942. Que par la foi que doi Saint Gile (*[9]).
" 21496. Vos me dites voir, par Saint Gile (*[10]).
" 24402. Se il vos pernent, par Saint Gile (*[11]).

(*) Van de Velde, *Recherches sur l'origine flamande du Roman du Renard et sur ses rapports avec les anciennes factions des Blavotins et des Isangrins*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 2e série, tom. I, Bruges 1843, pp. 87, 88.

(*[2]) Potvin, *Le Roman du Renard, mis en vers d'après les textes originaux, précédé d'une introduction et d'une bibliographie*, Bruxelles 1861, pp. 7, 8, 9.

(*[3]) Dans son étude sur *La langue d'oïl et le wallon rouchi*, le P. Yseux énumère les Saints dont les noms reviennent le plus souvent dans le Roman du Renard; il cite saint Gilles. (*Revue catholique*, nouv. série, tom. XXII, Louvain 1879, p. 265.)

(*[4]) *Le Roman du Renart, publié d'après les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi des XIIIe, XIVe et XVe Siècles*, Paris 1826, 4 volumes et un volume de supplément, variantes et corrections, publié à Paris, en 1835, par M. Chabaille, après la mort de M. Méon.

(*[5]) *Le Roman du Renart*, tom. I, p. 115.

(*[6]) Id., tom. II, p. 10.

(*[7]) Id., ibid., p. 105.

(*[8]) Id., ibid., p. 293.

(*[9]) Id., ibid., p. 343.

(*[10]) Id., tom. III, p. 64.

(*[11]) Id., ibid., p. 169.

seule terre où Jésus-Christ ait eu des autels, sans qu'il ait été le titulaire de quelques-uns d'entre eux " (1).

Ce n'est pas tout. Il fut un temps où parmi les Saints honorés dans l'Église d'un culte public, on en distinguait quatorze et quelquefois quinze, désignés du nom significatif de *Saints Auxiliaires* (*Auxiliatores*) (2), parce qu'on les invoquait de préférence pour certaines nécessités (3), et que de nombreux

---

v. 29217. Ne foi que vos devez Saint Gile (*).
" 29514. Biaus seignors, fet-il, par Saint Gile (*2).

(1) Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours 1881, pp. 499, 500.

(2) Le mot *Auxiliaire* — c'est la remarque du P. Cahier, — ne rend que d'une manière approximative, le terme latin *Auxiliator*, dont quelques-uns ont fait *Auxiliateur*, qui n'est pas français. Les Allemands donnent à ces Saints le nom de Nothhelfern et les Flamands, celui de Noodhelpers, traduction exacte du latin *Auxiliatores*.

(3) *Celebris per varias Occidentis Ecclesias*, dit le P. Papebrochius, *et seculorum aliquot usu confirmata religio est, erga Sanctos quindecim Auxiliatores, ut vocant; cujus tamen, ut origo, sic ipsa propemodum causa ignota est; nec alia videtur assignari commodius per conjecturam posse, quam quod singuli eorum specialius soleant pro variis necessitatibus invocari et coli...*

Joannes Baptista de Franchis... existimat quindecim istos præ ceteris esse delectos, quod ii ante obitum suum petiisse et impetrasse legantur, ut suam memoriam facientibus speciali auxilio bonitas divina succurreret; .... sed neque ejusmodi credulitas satis fundata est, propter exiguam auctoritatem Legendarum, ex sola traditione post plura secula scriptarum, in quibus id forte legitur; neque legitur de omnibus qui nominantur (*AA. SS. Aprilis*, tom. III, Antverpiæ 1675, p. 149, n. 64).

Voyez, pour de plus amples détails, dei Franchi, *Devotione delli Quindici Santi Ausiliatori, e brevi Racconti della loro vita*, in Palermo 1657. La notice biographique sur saint Gilles s'étend de la p. 225 à la p. 236. — Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, tom. I, Paris 1867, pp. 102-104, v° *Auxiliaires* (SS.). — de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze Saints les plus secourables du paradis*, 2e édit., Le Mans 1875, pp. 119 et suiv. L'auteur termine son travail par un *Appendice*, de près de cent pages, sur *Les quatorze Saints Auxiliateurs*. Après un aperçu historique sur cette dévotion, M. de Kerval raconte, d'une façon succincte et dans autant de paragraphes séparés, la Vie de chacun des quatorze Saints Auxiliaires; il décrit leurs caractéristiques, fait connaître dans quelles circonstances et contre quels fléaux on implore leur appui et finit chaque paragraphe par une prière au Saint. Cette étude est accompagnée de savantes notes, qui donnent un

(*) *Le Roman du Renart*, édit. Méon, tom. III, p. 343.

(*2) Id., ibid., p. 353.

On trouve encore parmi les variantes du supplément, publié par M. Chabaille (p. 268, v. 13 de la p.) :

Si se comanda à saint Gile.

et éclatants miracles les faisaient regarder comme les plus secourables du paradis. Seul d'entre les confesseurs, saint Gilles a l'insigne privilége de figurer dans cet illustre groupe. Les Saints qui y brillent à ses côtés ont tous versé leur sang pour Jésus-Christ; ce sont saint Georges, saint Blaise, saint Érasme, saint Pantaléon, saint Vite, saint Christophe, saint Acace, saint Denis, saint Cyriaque, saint Eustache, sainte Catherine, sainte Marguerite et sainte Barbe (1).

Parmi les Saints Auxiliaires on en compte cinq, qui, sous le titre de " privilégiés ", *quinque Sancti privilegiati*, formaient un groupe spécial, et jouissaient d'un culte particulier dans beaucoup d'églises; saint Gilles faisait partie de ce groupe, avec saint Denis, saint Georges, saint Christophe et saint Blaise (2).

Nous en avons dit assez pour montrer quelles profondes racines le culte de saint Gilles avait jeté au cœur des populations chrétiennes, et combien vive était leur confiance dans sa puissante intercession.

Nous limitons à la Belgique et au Nord de la France le cadre de nos études sur le culte de saint Gilles. Il fallait

---

nouveau prix au travail si intéressant de M. Jules de Kerval. Voyez aussi nos *Analectes liturgiques*, tom. II, pp. 493 et suiv.

La Société fondée à Dusseldorf pour la propagation des images religieuses a publié, passé quelques années, une fort jolie composition représentant les quatorze Saints Auxiliaires; cette planche est dessinée par Commans et gravée par Kohlschein. Voyez notre tome I, p. 110, en note.

(1) Nous énumérons ces Saints dans l'ordre où les range l'oraison d'un vieux Missel suédois, cité par le P. Cahier. Saint Gilles est nommé entre saint Christophe et saint Acace. Voyez nos *Analectes liturgiques*, tom. II, p. 493. Le P. Cahier suit la classification adoptée par Joseph et Jean Klauber, dans les gravures si curieuses que ces artistes ont publiées à Augsbourg, et où ils associent deux à deux les Saints Auxiliaires. (Op. et tom. cit., p. 102, col. 2.)

L'ordre des Frères-Prêcheurs, l'Église d'Utrecht, diverses Églises d'Allemagne et d'Italie, vénéraient un quinzième Auxiliaire, saint Magnus : en Allemagne, où cette dévotion semble avoir pris naissance, c'était saint Magnus, abbé de Füssen; en Italie, son homonyme, évêque d'Oderzo. (CAHIER, op. cit., tom. I, pp. 102, 103. — DE KERVAL, op. cit., p. 57.)

(2) CAHIER, op. et tom. cit., p. 103, col. 2. — DE KERVAL, op. cit., p. 58. — Item nos *Analectes liturgiques*, tom. II, p. 495.

rechercher tout d'abord les origines de ce culte dans nos contrées. Nous prouvons, pièces en main, que les croisades lui ont donné naissance et que les pèlerinages au tombeau du Saint ont fait éclore et développé ces premiers germes [1].

Des faits nombreux, et puisés aux meilleures sources, mettent en plein relief ce double élément, auquel le culte de saint Gilles emprunta sa rapide et étonnante extension.

Ces premiers jalons posés, nous parcourons en pèlerin la Belgique et le Nord de la France. Nous visitons, sans en négliger un seul, tous les sanctuaires que la piété de nos aïeux a dédiés au saint abbé, depuis la vaste et riche église des villes jusqu'à la modeste et pauvre chapelle de campagne; nous faisons halte partout où il y a un détail à glaner, une tradition à recueillir, un souvenir à préserver de l'oubli. Le voyage sera long, mais les trésors amassés sur notre route feront oublier les fatigues du chemin.

L'église de Saint-Gilles, à Bruges, nous arrêtera longtemps, car elle fut, à une époque déjà éloignée, le théâtre d'imposantes manifestations en l'honneur de son illustre patron. Les anciens comptes de la fabrique fourmillent de données sur les hommages rendus aux reliques du glorieux cénobite et sur les solennités auxquelles son culte donna naissance. Grâce à cette mine féconde, nous avons pu raconter, avec un véritable luxe de détails, comment l'église de Saint-Gilles célébrait, aux XVIe et XVIIe siècles, la fête de son puissant titulaire; tous ceux qui s'intéressent à nos anciennes coutumes religieuses, liront cette page avec plaisir. Espérons qu'ils ne goûteront pas moins notre étude sur la bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles, bénédiction qui se pratique depuis plus de quatre siècles, et dont nous transcrivons la remarquable formule.

---

(1) Nous exceptons de cette influence le pays de Liége, et, en partie du moins, le Nord de la France, où le culte de saint Gilles florissait dès avant la première croisade.

Nous avons mis plusieurs années à recueillir les matériaux de ce troisième livre. Beaucoup d'archives ont été compulsées; l'histoire des villes et des communes belges, les monographies de nos églises et monastères, nous ont fourni de nombreux et utiles renseignements. Une vaste correspondance et un questionnaire, adressé à MM. les curés et chapelains, dont les églises ou oratoires sont dédiés à saint Gilles [1], ont fait le reste. Ce travail offre sans doute bien des lacunes, mais nous invoquons avec confiance, en sa faveur, le bénéfice du proverbe : *Indulgentia dignus est labor arduus.* Un historien écrivait, dans une circonstance analogue : *Multa dedi, multa latent. Alii, quæ dedi, corrigent; quæ me latent, præstabunt illi.* Nous faisons le même aveu et nourrissons le même espoir.

Quatre-vingts pages d'Analectes liturgiques terminent notre œuvre. Parmi les appendices figurent une étude sur le nom d'*Αἰγίδιος* et sur ses transformations dans les diverses langues; de nombreux fragments de la *Vie de Saint Gile,* poëme de la première moitié du XIIe siècle, écrit par le chanoine normand Guillaume de Berneville, etc. Nous donnons, comme pièces justificatives, les Actes de saint Gilles, publiés par le bollandiste Stilting, et les nombreux documents qui se rattachent à l'importante relique de saint Gilles, conservée dans l'église paroissiale de ce nom, à Bruges. Chaque volume possède sa table sommaire; le second renferme en outre une table analytique des matières et une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, cités dans les deux volumes de notre essai hagiographique.

Il nous reste à payer un tribut de reconnaissance à tous ceux qui, par leurs bienveillantes communications et leurs sages conseils, ont facilité l'accomplissement de notre tâche. Leurs noms rempliraient plusieurs pages, et pour ne pas nous exposer à commettre des oublis au risque de paraître ingrat,

---

[1] On trouvera le texte de ce questionnaire, tom II, pp. 583 et suiv.

nous aimons mieux offrir à nos collaborateurs l'expression collective de notre légitime gratitude, nous réservant de signaler l'origine de chaque renseignement, mis à profit dans le cours de ce travail.

Nous ne pouvons terminer cette préface déjà longue, sans rendre un hommage mérité à la mémoire de M. le chanoine Goubier, curé de Saint-Gilles-du-Gard, dont le nom reviendra tant de fois sous notre plume.

Notre œuvre était sur le métier depuis bien des années, que nous étions encore à ignorer la découverte du tombeau de saint Gilles, accomplie au mois d'Août 1865. Ce fut M. l'abbé Auguste Lucie, vicaire de Saint-Sernin, à Toulouse, qui nous en donna l'éveil, par sa lettre du 26 Décembre 1871. Cette heureuse nouvelle nous suggéra à l'instant même la pensée d'entrer en relations avec le curé de l'église, théâtre de cet événement mémorable. La réponse de M. Goubier ne se fit pas attendre; sa lettre, datée du 15 Janvier 1872, était accompagnée du *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint patron* (1). Ces pages, palpitantes d'intérêt, nous initièrent à toutes les péripéties du drame, qui s'était déroulé dans les cryptes de Saint-Gilles et devait donner une vie nouvelle au culte de l'illustre abbé.

Cette première missive de M. Goubier fut suivie de trois autres, en moins de quinze jours. Non content de répondre, avec une rare complaisance, aux nombreuses questions, que nous lui avions posées, le digne curé voulut nous expédier l'*Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, par M. l'abbé Trichaud (2), diverses brochures relatives au même sujet, des médailles frappées par ses soins et des cendres extraites du saint tombeau, " que Dieu, nous écrivait-il, m'a fait l'insigne grâce de remettre en lumière, ce qui sera la plus consolante page de ma vie sacerdotale ".

---

(1) Nimes 1866. — (2) Nimes 1868.

Nous avions offert à M. Goubier un exemplaire de l'image de saint Gilles, dessinée d'après le tableau de Memlinc et placée en tête de ce volume. Il en fut émerveillé. " Je reçois, — nous écrivait-il, le 27 Janvier, — votre lettre, vos remerciements et votre gentille lithographie de St Gilles, si gentille qu'en vérité j'en suis amoureux. Voilà pourquoi j'écris ce soir même pour vous prier, puisque vous avez la planche, de me la tirer à cinq cents exemplaires, si vous n'y voyez point d'obstacle... Veuillez me dire de suite si vous acceptez. Cette vignette s'achèterait ici avec fureur. Oh ! la gracieuse image ! Vite, envoyez-moi une lettre d'adhésion. "

M. Goubier recevait, quelques semaines plus tard, les cinq cents exemplaires demandés, avec prière de les accepter comme un gage de notre respectueuse sympathie : " Le colis, — disait-il, dans sa lettre du 16 Mars, — m'est arrivé dans les meilleures conditions. A partir de ce cordial échange de gracieusetés, nous pouvons nous considérer comme une bonne paire d'amis. "

Hélas ! pourquoi des liens à peine noués devaient-ils se briser sitôt ? Le 1er Mai 1872, M. le chanoine Goubier mourait presque subitement au couvent des Dominicaines de Mazan, entre les bras de son excellent ami, M. l'abbé Trichaud. Mûre pour le ciel, l'âme de ce digne prêtre était allée recueillir la récompense de tant de travaux entrepris pour la gloire de Dieu et de saint Gilles.

Nous accolons au nom vénéré de M. Goubier celui non moins cher de M. le chanoine d'Éverlange, son second successeur dans la cure de Saint-Gilles-du-Gard. Promoteur ardent du culte de son illustre patron, M. d'Éverlange sait apprécier les efforts de ceux qui, dans une sphère modeste et avec de faibles moyens, poursuivent le même but que lui; son amitié nous honore autant qu'elle nous encourage. Espérant intéresser la France catholique à la restauration de la célèbre basilique de Saint-Gilles, le courageux pasteur se mit en route

au mois de Juillet 1875, décidé à pousser jusqu'en Angleterre, où, malgré les ruines amoncelées par la Réforme, le culte du saint abbé a conservé toute sa popularité. Par une de ces attentions délicates, dont il possède le secret, le pieux voyageur voulut faire halte à Bruges et accepter l'hospitalité sous notre toit; les heures délicieuses et trop courtes, passées en sa compagnie, resteront gravées à jamais dans notre mémoire. Une année plus tard, M. le chanoine d'Éverlange publiait la première édition de son beau livre : *Saint Gilles et son pèlerinage* (1). L'aimable et savant auteur a consigné, dans des pages charmantes, les souvenirs de son séjour à Bruges (2); il n'a point oublié celui qui écrit ces lignes, et ce nous est un devoir de le remercier publiquement des phrases dictées par l'amitié, et beaucoup trop élogieuses, qu'il a daigné nous consacrer.

Notre cœur se refuse à laisser dans l'ombre, dont leur modestie s'accommode si bien, les premières et dignes gardiennes du tombeau de saint Gilles, qui nous ont prêté leur précieux concours, avec un zèle et un empressement au-dessus de tous les éloges. En tête de ces âmes dévouées, nous inscrivons Mme Parrier. Ce fut elle qui nous apprit, au mois de Mai 1872, les détails de la mort de M. Goubier. Depuis cette époque, et durant près de neuf ans, cette respectable dame n'a cessé de nous tenir au courant, avec une rare exactitude, des éphémérides religieuses de Saint-Gilles; pas un événement ne s'est passé dans cette ville, pas une fête n'a étalé ses splendeurs dans la vieille basilique, qu'elle ne nous en ait transmis la relation fidèle, tantôt par ses lettres, toujours si édifiantes, si pleines d'intérêt, tantôt par l'envoi de journaux, de brochures, d'imprimés de toute espèce. Que Dieu et saint Gilles le lui rendent au centuple! Nous comprenons dans un même sentiment de gratitude les saintes compagnes de

(1) Avignon 1876.
(2) Pp. 94 et suiv.

Mme Parrier, Mlles Eudoxie Delmas, Eugénie Goubier et Alix Bessières.

Renonçant à tous les avantages que lui assurait une position sociale des plus honorables, Mlle Eudoxie Delmas a pris le voile chez les dames du Sacré-Cœur. Fille d'un archéologue distingué (1), et petite-nièce de M. Hector Mazer, membre de l'Académie du Gard, auteur de savantes recherches sur la ville et l'abbaye de Saint-Gilles, Mlle Delmas possédait tout un trésor de manuscrits et d'antiquités locales. Elle nous a fait part de ses richesses avec une générosité sans pareille, et bien des pages de notre travail doivent à ses communications leurs détails les plus intéressants.

On nous permettra de mêler à ces souvenirs personnels un souvenir de famille, trop cher pour être laissé dans l'oubli. Le 28 Octobre 1876, à leur retour d'Italie, notre frère, M. le docteur Rembry-Barth, et sa dame, s'arrêtaient à Saint-Gilles-du-Gard, pour y visiter, en pèlerins et à notre intention, la basilique qui abrite le tombeau du saint abbé (2). Les émotions éprouvées par les voyageurs en face de ce sépulcre béni, l'accueil si affectueux que leur réservait M. le chanoine d'Éverlange, les mille soins dont les entourèrent Mme Parrier, Mlles Goubier et Bessières, cette dernière surtout, qui leur offrit l'hospitalité la plus aimable et la plus cordiale, tout cela a laissé aux chers pèlerins des souvenirs qui dureront autant que la vie.

Arrivé au terme après de longs et pénibles efforts, nous déposons humblement le fruit de nos veilles aux pieds de saint Gilles. Sa gloire, assurément, n'en sera pas plus grande, mais

(1) Feu M. Delmas, capitaine de génie en retraite.

(2) M. le chanoine d'Éverlange a eu la gracieuseté de consigner leurs noms parmi ceux des nombreux pèlerins, qui vinrent, dans ces dernières années, vénérer le saint tombeau (*Saint Gilles et son pèlerinage*, 2e édit., Avignon 1877, p. 107).

peut-être aurons-nous contribué à raviver dans quelques âmes le souvenir trop effacé d'un de leurs plus puissants protecteurs et à rétablir les liens salutaires qui les unissaient à lui (1). C'est notre seul désir, notre unique ambition.

L'illustre Bollandus termine par un vœu et une prière, que nous répétons après lui, l'introduction de l'ouvrage monumental auquel reste attaché son nom :

Utinam vel illum feram fructum lucubrationum mearum, ut uni saltem e glorioso illo Cœlitum cœtu meritus mea opera redhibeatur honos, ejusque concilietur pessum eunti mundo patrocinium...

Demum vos obsecro obtestorque, ut pro me precemini Deum ac Sanctos,... ut vobiscum in Sanctorum aliquando gloriosum contubernium cooptatus, quæ neque verbis explicare, neque satis intelligentia assequi nunc possum, æternum contemplari oculis merear, ac dulcissimis vobiscum prædicare sermonibus (2).

Bruges, 1er Septembre 1881, fête de saint Gilles.

---

(1) Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours 1881, Préface, pp. xiii, xiv.

(2) *AA. SS. Januarii*, tom. i, Antverpiæ 1643, *Præfatio generalis in Vitas Sanctorum*, cap. v, § iv, p. lx, col. 2.

INDICATION

DES

PRINCIPALES SOURCES HISTORIQUES

MISES A PROFIT

POUR LA COMPOSITION DE CE TRAVAIL

> Pour tout auteur qui s'occupe d'histoire aujourd'hui, c'est une nécessité indispensable de faire connaître avec précision les documents sur lesquels ses récits reposent.
>
> Dom PIOLIN [1]

Le nombre de volumes consultés au cours de nos recherches dépasse les deux mille. Nous inspirant des paroles d'un savant bénédictin, paroles qui servent d'épigraphe à ce chapitre, nous avons indiqué, avec un soin scrupuleux, le titre complet et l'édition de chaque ouvrage cité, le lieu et la date de son impression, la page et au besoin la colonne du livre signalé.

Nous ne sommes plus au temps où l'indulgent lecteur, croyant l'historien sur parole, s'inquiétait peu des sources où celui-ci avait puisé ses renseignements; quiconque aujourd'hui lit un ouvrage d'histoire ou d'érudition, revendique le droit de contrôler la vérité de chacune des assertions qu'il renferme. Ce droit est incontestable, et il est du devoir de tout écrivain consciencieux d'en faciliter l'exercice, par des indications bibliographiques aussi exactes et aussi nombreuses que possible; ce devoir, nous avons tâché de le remplir.

Dans l'introduction de l'œuvre admirable consacrée à la réhabilitation des ordres monastiques, M. le comte de Montalembert écrivait :

---

(1) *Bibliographie catholique*, tom. LXI, Paris 1880, p. 186.

" On me permettra d'affirmer qu'il est impossible de pousser plus loin la rigueur du scrupule, en ce qui touche à l'exactitude des recherches. Chaque mot de ce que j'ai écrit a été puisé aux sources, et si j'ai cité souvent un fait ou une expression provenant d'un auteur de seconde main, ce n'a jamais été sans en avoir attentivement vérifié l'origine ou complété le texte. Telle date, telle citation, telle note en apparence insignifiante m'a coûté des heures... de travail. Je n'ai su ni me contenter de l'à-peu-près, ni me résigner à rester dans le doute, tant que toute chance d'arriver à la certitude n'a pas été épuisée. C'est une tâche ingrate et pénible, mais qui finit par avoir son attrait, et qui devient une habitude dont il est impossible de s'écarter " (1).

Nous croyons pouvoir, sans présomption aucune, nous rendre le même témoignage.

Il serait fastidieux et inutile de reproduire ici les titres de tous les ouvrages consultés. Nous nous bornerons à faire le relevé des principales sources de notre essai hagiographique, c'est-à-dire, de tous les travaux, tant anciens que modernes, traitant *ex professo* de saint Gilles et de son culte. Prosateurs et poëtes se sont exercés sur ce sujet; nous parlerons des uns et des autres.

I. PROSATEURS

1. - PROSATEURS LATINS

1. Vita auctore anonymo.

On n'a que des conjectures à émettre sur l'époque à laquelle vécut l'auteur de cette Vie; rien, dans son travail, n'indique qu'il était contemporain de saint Gilles, mais rien non plus n'autorise à croire que le biographe est postérieur de beaucoup à son héros. Le bollandiste Stilting, qui le premier publia intégralement et enrichit de notes l'ancienne

(1) *Les Moines d'Occident*, 3e édit., tom. I, Paris 1868, Introduction, p. CCLII.

Vie ou les *Actes* de notre Saint (1), estime qu'on n'en peut reculer la composition au delà du IXe siècle, ou du Xe, au plus tard : *Porro*, dit-il, *quo tempore scriptor illorum Actorum floruerit, exacte determinari non potest : nullibi enim se coævum Sancto innuit, nec etiam probari potest, ab ejus ætate multum distare. Verumtamen ex nostris codicibus, in quibus Vita illa legitur, colligi potest non esse scriptam post seculum IX aut certe X, cum duo ex illis admodum antiqui sint* (2).

Nous discuterons plus loin la valeur historique des *Actes* de saint Gilles (3). Stilting n'a rien négligé pour rétablir dans sa pureté primitive le texte de cet important document; il avait à sa disposition huit exemplaires manuscrits des *Actes :* cinq exemplaires anciens, provenant de la bibliothèque des Bollandistes (4), et dont deux accusaient une haute antiquité; ensuite, trois copies, dont une communiquée jadis par le jésuite Sirmond (5), une autre envoyée par Chifflet (6), et la troisième faite d'après un fort ancien manuscrit de Cambrai, *ex codice Cameracensi vetustissimo* (7), appartenant à M. le chanoine Preudhomme. Ce fut cette dernière copie, légèrement corrigée, qui servit à l'impression des *Actes* de saint Gilles.

La bibliothèque des PP. Bollandistes, à Bruxelles, conserve, réunis en volumes, les matériaux utilisés pour la composition des *Acta Sanctorum.* Le tome XXXVI, contenant les matériaux qui se rapportent aux 1 et 2 Septembre, renferme cinq copies des *Actes* de saint Gilles (pp. 152 et suiv.). La copie, tirée du manuscrit du chanoine Preudhomme, de Cambrai (pp. 171 et suiv.), porte, écrits de la main de Stilting, les entête des chapitres et les notes marginales, tels qu'on les voit au tome Ier de Septembre des *Acta Sanctorum;* preuve que cette copie a passé à

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, Antverpiæ 1746, pp. 299 et suiv. Nous avons reproduit les *Actes* de saint Gilles en tête des pièces justificatives de notre travail (tom. II, pp. 515 et suiv.).

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 290, n. 27.

(3) Tom. I, pp. 27 et suiv.

(4) QUINQUE *in codicibus propriis*, dit Stilting (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 290, n. 27). L'en-tête des *Actes* parle de six *codices*, collationnés par l'auteur : *Vita auctore anonymo ex codicibus Mss.* SEX, *aliisque apographis inter se collatis* (p. 299, col. 1).

(5) Le P. Jacques Sirmond, fort versé dans les antiquités ecclésiastiques, et l'un des plus savants écrivains dont s'honore la Compagnie de Jésus, naquit à Riom, en 1559, et mourut à Paris, en 1651.

(6) La famille Chifflet, originaire de Besançon, produisit, au XVIIe siècle, plusieurs écrivains distingués; l'omission du prénom nous empêche d'indiquer celui dont veut parler Stilting.

(7) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 290, n. 27.

l'imprimerie. Le prologue des *Actes* de saint Gilles : *Sanctorum quidem*, etc., ne se trouvait pas dans le manuscrit de Cambrai; Stilting l'a publié d'après la copie n. 3 (pp. 163 et suiv.).

La bibliothèque des Bollandistes n'était pas seule à posséder des exemplaires anciens des *Actes* de saint Gilles; il s'en rencontrait aussi dans les riches bibliothèques des monastères et des cathédrales de notre pays. Sanderus nous l'apprend dans sa *Bibliotheca Belgica manuscripta, sive elenchus universalis codicum mss. in celebrioribus Belgii Cœnobiis, Ecclesiis, Urbium, ac Privatorum Hominum Bibliothecis adhuc latentium* (1).

Voici les établissements religieux, cités par le célèbre historiographe, où l'on gardait des légendes manuscrites de saint Gilles; nous y joignons les indications données par Sanderus :

A.) L'abbaye de Saint-Vaast, de l'ordre de Saint-Benoît, à Arras.

Vita S. Egidii Abbatis.

Princ. Sanctorum quidem ac propensiori cultu reverentia Venerandorum Patrum gesta (2).

Cette Vie formait le n. 15 de la collection de Vies des Saints, réunies dans un fort grand volume in-folio, *in pergrandi volumine membraneo, quod ab Suillo tegumento, vulgo* La Truye *nominatur.* Ce volume reposait au chœur de l'abbaye, et on s'en servait parfois au réfectoire, *legiturque quandoque in Refectorio ex eo Collatio* (3).

B.) La cathédrale de Notre-Dame, à Arras.

Vita sancti Egidii Abbatis.

1. *Prologus. Initium. Sanctorum quidem et propentiori cultu.*

2. *Vita. Initium. Sanctus igitur Egidius natione Græcus* (4).

Cette Vie figurait, sous le n. 38, au second tome du recueil de Vies des Saints, en deux volumes in-folio, écrits sur parchemin, et déposés à la bibliothèque commune du chapitre, depuis que, par suite de l'introduction du Bréviaire romain, on ne s'en servait plus au chœur, dans la

---

(1) 2 vol., Insulis 1641-43.

(2) Sanderus, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, tom. I, p. 67.

(3) Id., tom. cit., p. 65. Ce volume appartient aujourd'hui à la Bibliothèque publique d'Arras. Voyez en la description dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, tom. IV, Paris 1872, pp. 181, 182, Bibliothèque d'Arras, n. 462; il y figure sous le titre de *XLV Sanctorum Vitæ*, et est attribué au XIIIe siècle. La *Vita sancti Egidii, abbatis*, est mentionnée à la p. 182.

(4) Sanderus, op. et tom. cit., p. 239.

récitation de l'office (1). Pour l'intelligence de ce détail, il faut se rappeler que jadis " on lisait, à Matines, l'Écriture sainte dans la Bible, selon la saison, les Actes des saints dans les Passionnaux, et les écrits des Pères dans leurs œuvres ou dans les Homiliaires. Ces leçons courtes et déterminées dont nous nous servons, même au chœur, sont une chose relativement moderne " (2). On lisait au moins trois ou quatre pages à chaque leçon; lorsque celui qui présidait au chœur prononçait les mots : *Tu autem*, le lecteur s'arrêtait et répondait : *Domine, miserere nobis;* le chœur ajoutait : *Deo gratias* (3). Quand les histoires des Saints eurent été introduites dans l'office, on tomba dans l'abus de n'y lire presque plus l'Écriture sainte. En certains endroits, les leçons du premier et du deuxième nocturne, quelquefois les neuf leçons étaient prises dans la Vie du Saint, dont on célébrait la fête (4). Aussi, il est bien à supposer, qu'à Notre-Dame d'Arras et ailleurs, avant l'introduction du Bréviaire romain, on lisait au 1er Septembre, à l'office de la nuit, les *Actes* entiers de saint Gilles.

C.) L'abbaye de Cambron, de l'ordre de Cîteaux, en Hainaut.

(*Vita Sancti*) *Ægidii Abbatis* (5).

D.) L'abbaye de Liessies, de l'ordre de Saint-Benoît, en Hainaut.

Sancti Ægidii Abbatis Vita (6).

Cette Vie était insérée au second volume de l'importante collection des *Vitæ et Passiones Sanctorum*, qui formait une des richesses de la bibliothèque abbatiale (7).

---

(1) Sanderus, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, tom. I, p. 230.

(2) D. Guéranger, cité par Mgr. Dechamps, archevêque de Malines, dans sa *Troisième lettre au R. P. Gratry*, Malines 1870, p. 8.

(3) Voyez, sur ce sujet, Bona, *De divina Psalmodia*, dans ses *Opera omnia*, Venetiis 1764, p. 466, col. 1; Grancolas, *Commentaire historique sur le Bréviaire romain*, tom. I, Paris 1727, pp. 214, 215; Fornici, *Institutiones liturgicæ ad usum Seminarii Romani*, tom. II, Romæ 1825, pp. 159, 160, et la traduction annotée de ce dernier ouvrage, faite par M. Boissonnet, sous le titre de : *Institutions liturgiques, à l'usage du clergé en général et des séminaires en particulier*, Liége 1851, p. 240.

(4) Grancolas, op. et tom. cit., p. 217. — Fornici, op. et tom. cit., p. 155. — Boissonnet, op. cit., p. 238.

(5) Sanderus, op. et tom. cit., p. 366, litt. V.

(6) Id., tom. II, p. 36.

(7) C'est dans la magnifique et riche bibliothèque de Liessies, que les pères Rosweydus et Bollandus commencèrent les travaux, qui devaient donner naissance à la grande œuvre des Bollandistes. Le P. Héribert Rosweydus, professeur à Douai, passant, selon son usage, ses loisirs de professeur à visiter les bibliothèques des abbayes de nos provinces, se prit à chercher de préfé-

E.) Les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Tongres.

(*Vita*) *Ægidii Abbatis* (1).

Ce grand nombre de Vies manuscrites de saint Gilles témoigne en faveur de l'extension qu'avait prise son culte dans nos provinces.

Les établissements monastiques, dont Sanderus énumère les trésors, furent supprimés par la révolution française, et les débris de leurs riches bibliothèques (2) devinrent le premier noyau des bibliothèques publiques, établies dans nos contrées.

Presque tous ces dépôts possèdent aujourd'hui des catalogues de leurs manuscrits; nous en avons dépouillé quelques-uns, et cet examen nous a permis de constater l'existence de copies manuscrites des *Actes*

---

rence quelques Vies de Saints. L'abbaye de Liessies lui fournit un grand nombre de passionnaires, et ce fut là qu'il conçut le premier dessein des *Acta Sanctorum*. Le savant religieux trouva à Liessies, outre l'hospitalité si largement accordée dans ces anciens monastères, une bienveillance spéciale et des plus généreuses, un ami, un Mécène, dans l'abbé Antoine de Winghe, puis, plus tard, un enfant dévoué, dans un autre abbé, dom Thomas Luytens, l'un de ses élèves. Tout lui était ouvert; des copistes étaient mis à sa disposition, et les manuscrits lui étaient livrés sans réserve. Les pères Bollandus et Henschenius travaillèrent aussi très-souvent dans la bibliothèque de Liessies, et c'est même à Thomas Luytens, abbé de ce monastère, que le premier adresse la préface générale, mise en tête de l'immortel ouvrage, auquel on a donné son nom. (DE RAM, *Vies des Saints et des personnes d'une éminente piété, qui ont vécu dans les anciennes provinces belges*, tom. I, Louvain 1864, p. 83, note 1.)

(1) SANDERUS, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, tom. II, p. 181, dans le *Sanctorum catalogus quorum vitæ in Bibliotheca MS. Canonicorum Regularium in oppido Tungrensi habentur*, pars prima, litt. A.

(2) Nous disons à dessein : *les débris de leurs riches bibliothèques*, car d'énormes quantités de livres et de manuscrits furent brûlées, volées, vendues à l'encan, converties en cartouches ou en gargousses. Si l'on veut se faire une idée de ces dilapidations et de ces actes de vandalisme, qu'on lise l'*Essai historique sur la Bibliothèque de Douai*, placé par M. Duthillœul en tête de son *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Douai*, Douai 1846, pp. IX et suiv. Item le *Nouveau mémoire sur les archives départementales du Nord*, par M. Le Glay, Lille s. d., pp. 18 et suiv. Un seul détail donnera la mesure des horreurs commises par les armées de la République. Le 14 Mai 1794, le général français Charbonier livra aux flammes l'abbaye cistercienne d'Aulne, dans le Hainaut : " Dans le grand réfectoire, sur une table de marbre, dit M. Lebrocquy, au milieu des cris, de la confusion, des crépitements des poutres et des toits qui s'effondraient, le général Charbonier, l'épée à la main, attisait le feu qui dévorait les trésors de la bibliothèque du couvent : Quarante-cinq mille volumes et cinq mille manuscrits d'une valeur inappréciable ! " (*Histoire de l'abbaye d'Aulne*, Thuin 1862, p. 216.)

de saint Gilles dans les bibliothèques publiques d'Arras (1), de Cambrai (2), de Douai (3), de Valenciennes (4), etc.

Un autre pays, où notre Saint fut vénéré de bonne heure, et trouva grâce aux yeux même de la Réforme, l'Angleterre, conserve encore aujourd'hui dans ses bibliothèques quantité de légendes manuscrites de saint Gilles. Un de nos honorables correspondants, en résidence à Oxford, le R. P. François Goldie, S. J., nous en signale dans cette seule ville toute une série, appartenant à la Bibliothèque Bodleyenne, à celles

---

(1) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, tom. IV, Paris 1872, p. 20, Bibliothèque d'Arras, n. 23, *Vitæ Sanctorum*, in-folio maximo sur vélin, écriture du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Mont-Saint-Éloi. La Vie de saint Gilles forme le n. 20 de ce recueil; elle commence ainsi : *Incipit prologus in vita beati Egidii.* Ce prologue est suivi de la *Vita B. Egidii.*

(2) A. Le Glay, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai*, Cambrai 1831, n. 735, *Vita S. Ægidii.*

(3) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, tom. VI, Paris 1878, pp. 620, 621, Bibliothèque de Douai, n. 865, *Recueil* de Vies des Saints, écriture du XIIe siècle, provenant de l'abbaye d'Anchin. Le n. 2 de ce recueil, fol. 21, est la *Vita S. Egidii, abbatis.*

Le n. 867 de la même Bibliothèque porte le titre de *Vitæ et passiones Sanctorum* (*Catalogue général*, etc., tom. VI, p. 624); ce manuscrit, qui date du XIe siècle, est originaire de l'abbaye de Marchiennes. Le n. 14 de ce recueil, fol. 76, est aussi une *Vita S. Ægidii, abbatis.* Les rédacteurs du *Catalogue* font observer, que la Vie de saint Gilles, contenue dans les recueils, signalés sous les nos 865 et 867, a été reproduite par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, à la date du 1er Septembre. (*Catalogue général*, etc., tom. VI, pp. 621, 625.)

(4) Mangeart, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes*, Paris 1860, pp. 474 et suiv., n. 471. Sous ce numéro figurent cinq volumes in-folio sur vélin, des XIe et XIIe siècles, provenant de l'abbaye de Saint-Amand, et intitulés : *Quinque libri legendarum Sanctorum.* La *Vita sancti Egidii abbatis* se trouve au premier volume, dont elle forme le n. 26 (p. 475 du *Catalogue*).

Au reste, ce n'est pas seulement dans les bibliothèques publiques du Nord de la France qu'on rencontre des copies manuscrites des *Actes* de saint Gilles. Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* en signale dans d'autres dépôts. C'est ainsi que nous en trouvons un exemplaire dans la Bibliothèque d'Épinal, département des Vosges. Cet exemplaire, jadis propriété de l'abbaye de Senones, remonte, par son écriture, au XIe siècle; il fait partie d'un *Recueil* in-folio sur vélin, formant le n. 67 de la collection des manuscrits de ce dépôt. (*Catalogue général*, etc., tom III, Paris 1861, pp. 425, 426.) La Vie de saint Gilles est la douzième pièce du *Recueil :* 12° *Vita sancti Egidii, abbatis et confessoris Christi.* Incipit : " *Sanctorum quidem a propensiori* ". Desinit : " *Machinam regens per cuncta seculorum secula* ". Les rédacteurs du *Catalogue* remarquent que cette Vie a été publiée, avec quelques variantes, par les Bollandistes (p. 427).

de *Christ-Church college* et de *Trinity college*. On en trouve aussi au *British Museum*, à Londres (1).

Des recherches continuées en ce sens dans les dépôts publics et les collections particulières d'Angleterre, de France, de Belgique, etc., amèneraient bien certainement la découverte d'une foule d'autres exemplaires manuscrits des *Actes* de saint Gilles, et permettraient sans doute d'assigner, au moins d'une façon approximative, l'époque qui vit fleurir le premier biographe de notre Saint.

2. Liber miraculorum sancti Ægidii.

Ce recueil a pour auteur le moine Pierre-Guillaume, bibliothécaire du monastère de Saint-Gilles, qui le composa par ordre de l'abbé Hugues; cet abbé administra la maison, de 1106 à 1124 (2). Pierre-Guillaume ne rapporte que les miracles opérés de son temps, miracles attestés par des témoins dignes de foi ou arrivés en sa présence : ... *recolens ea solummodo*, — dit-il dans son prologue, — *quæ nostris temporibus per eum Dominus operatur...; et ea tantum partim, quæ fidelium virorum attestatione probata sunt, partim oculis nostris visa, quæque relatu digna videntur, describere curabo* (3). On ne peut dire au juste en quelle année l'auteur écrivit ce recueil, Philippe Jaffé pense avec raison que ce fut entre 1121 et 1124; car, d'une part, Pierre-Guillaume parle de la prise de Stettin, qui eut lieu en 1120, et, de l'autre, il dédie son œuvre à l'abbé Hugues, qui mourut vers 1124 (4).

Le *Liber miraculorum sancti Ægidii* a été édité, pour la première fois, par Philippe Jaffé, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, sous le titre de *Miracula beati Egidii, auctore Petro Guillelmo* (5). Mabillon connaissait ce recueil, et il en a donné des extraits dans ses *Annales Ordinis*

---

(1) Lettres du 24 Septembre, des 11 et 23 Octobre 1876.

(2) Nous empruntons ces dates à Philippe Jaffé : *Hugo*, dit-il, *est abbas factus circiter a.* 1106, *obiit circ. a.* 1124. *Namque mense Aprili* 1125 *iam ei successerat Petrus. Vide Reg. pont. Rom.* 5203. (Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, tom. xiv, Scriptorum xii, Hannoveræ 1856, p. 288, note 14, et p. 316, note 68.) Dans sa nomenclature des abbés de Saint-Gilles, Ménard fait également débuter en 1106 l'abbé Hugues I, mais il prolonge l'administration de ce prélat jusqu'en 1139; c'est du moins cette date qui figure à côté du nom de son successeur, Pierre de Situlvero, depuis archevêque de Narbonne. (*Histoire... de la ville de Nismes*, tom. vi, Paris 1755, p. 39 des *Successions chronologiques*, à la suite des *Preuves*.)

(3) Pertz, op. et tom. cit., p. 317, col. 1.

(4) Id., p. 288, n. 4.

(5) Id., pp. 316-323.

S. Benedicti (1). Jaffé fait observer que Mabillon s'est servi d'une copie plus complète que la sienne, puisque deux des trois miracles rapportés par l'érudit bénédictin ne sont pas mentionnés dans son exemplaire (2). Stilting, moins heureux que Mabillon, n'avait pu se procurer une copie du travail de Pierre-Guillaume; il en fait l'aveu, en reproduisant les fragments insérés dans les *Annales Ordinis S. Benedicti : At prius*, dit-il, *occasione laudati libri Miraculorum*, QUI A NOBIS NON EST VISUS, *huic loco inseremus ea miracula, quæ Mabillonius ex illo libro descripsit.* Et après avoir donné le texte de Mabillon, Stilting ajoute : *Vellem plura dedisset*, AUT LIBER PERVENISSET AD MANUS NOSTRAS (3).

Le recueil du bibliothécaire de Saint-Gilles s'ouvre par une dédicace, en forme de prologue, adressée à l'abbé Hugues. Voici le texte de cette introduction, intéressante à plus d'un titre :

Incipit prologus in miracula beati Egidii.

Reverentissimo patri domno Hugoni abbati monasterii sancti Egidii, quod in valle Flaviana situm est, frater Petrus cognomento Guillelmus, eiusdem loci bibliothecarius, debitum in omnibus ut filius famulatum. Cum ordinis nostri professio exigat, ut maiorum imperiis obtemperare debeamus, tunc præcipue, cumque iusta et amabilia sunt, quæ præcipiuntur, omni annisu prælati imperium subiecti obedientia comitari debet. Iniungit michi siquidem paternitas vestra, ut ad consolationem tribulationum, quas incessanter patimur, de miraculis sancti patris nostri, sancti Egidii, aliqua memoriæ tradamus, per quæ et legentium animi ædificentur, et impugnantium nos sævicia, audito virtutum eius præconio, a fervore maliciæ suæ aliquatenus compuncta resipiscat. Itaque præceptis vestris obsecundans, in primis lectorem ammoneo, quatinus adhibeat fidem dictis, memineritque verborum Domini per ewangelium dicentis : *Quia qui in me credit, opera, quæ ego facio, et ipse faciet, et maiora horum faciet.* Nec enim frustra vel sine certi experimenti causa tot nobiles ac mediocres simul cum infirmis diversi sexus conditionis et ætatis ad istius sancti sepulcrum venerandum conveniunt, qui profecto, nisi diversis necessitatibus certissime eius suffragium experti fuerint, nequaquam de tam longe remotis terrarum partibus mortique periculisque iterum (4) se obiicientes, tam copiose confluerent. Verum hæc breviter dicta sufficiant. Nunc de miraculis ipsius, cum plurima iam gesta suppetant, recolens ea solum-

---

(1) Tom. v, Luteciæ Parisiorum 1713, p. 623, § CXXXI.

(2) PERTZ, op. et tom. cit., pp. 288, 289. Jaffé a mis en note, d'après le texte de Mabillon, les parties omises dans son exemplaire du *Liber miraculorum sancti Ægidii.* (PERTZ, op. et tom. cit., p. 289, note 15.) Voyez notre tome Ier, p. 205, note 1.

(3) *AA. SS. Sept.*, tom. I, Antverpiæ 1746, p. 288, n. 17.

(4) Nous pensons qu'il faut lire *itinerum.*

modo, quæ nostris temporibus per eum Dominus operatur, omissis illis, quæ quorumlibet relatione audivi, ne quis ea velud frivola diiudicet aut contempnat; et ea tantum partim, quæ fidelium virorum attestatione probata sunt, partim oculis nostris visa, quæque relatu digna videntur, describere curabo. Subveniat ergo michi domini nostri Iesu Christi gratia simul et misericordia, ne qui gravi scelerum ac flagitiorum honere deprimor, dum iusticias et testamentum ipsius per os meum assumere præsumo, ob hoc in improperium dampnationis convertar, sed digne ipsum, qui in sanctis mirabilia operatur, laudare et benedicere merear. Amen (1).

Après ce préambule, l'auteur passe à la description des miracles opérés, de son temps, par l'intercession de saint Gilles. Ces miracles sont au nombre de quatorze; en voici le relevé, d'après l'intitulé des paragraphes que leur consacre le pieux narrateur :

De muliere manibus contracta (2).
De quodam suspenso post triduum vivo (3).
De transmeatione aquæ absque remige facta (4).
De quodam captivo liberato (5).
De cœco illuminato (6).
De quodam captivo Romæ a Perside revocato (7).
De quodam puero a profundo Reni fluminis vitæ restituto (8).
De quodam claudo a Dacia sanato (9).
De pincerna ducis Poloniæ a morte liberato (10).
De quodam milite captivo ab Almaria revocato (11).
De quodam milite captivo a Valencia Hyspaniæ revocato (12).
De quadam mappa sub igne illæsa reperta (13).
De cuiusdam manu contracta sanata (14).
De cuiusdam brachio a paralisi sanato (15).

---

(1) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. xiv, Script. xii, pp. 316, 317.

(2) Pertz, op. et tom. cit., p. 317, col. 1. Nous avons rapporté ce miracle dans notre tome 1er, p. 355. Le texte du frère Pierre-Guillaume se trouve en note aux pp. 355, 356.

(3) Pertz, op. et tom. cit., pp. 317, 318.

(4) Id., p. 318.

(5) Id., pp. 318, 319.

(6) Id., p. 319, col. 1.

(7) Id., p. 319.

(8) Id., pp. 319, 320.

(9) Id., p. 320.

(10) Id., pp. 320, 321.

(11) Id., p. 321.

(12) Id., pp. 321, 322.

(13) Id., p. 322, col. 1.

(14) Id., p. 322.

(15) Id., pp. 322, 323.

M. Jules de Kerval a eu l'heureuse inspiration d'analyser le travail du moine Pierre-Guillaume, et d'insérer cette analyse dans sa remarquable étude, intitulée : *Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze Saints les plus secourables du paradis* (1). Il n'est pas de récit plus propre à inspirer la dévotion au grand thaumaturge, que celui des prodiges dus à sa puissante intervention; il n'en est pas non plus qui prouve mieux l'étonnante diffusion de son culte. Ces miracles, dit M. de Kerval, " nous semblent empreints d'un caractère particulièrement touchant : ils montrent jusqu'à quel point la foi en notre Saint et l'amour qu'il inspirait s'étaient rapidement propagés et enracinés jusque dans les contrées les plus éloignées " (2).

3. Disceptatiuncula chronologica de Sancto Ægidio Abbate Arelatensi, et Confessore. — Leodii, Typis Joannis Ouwerx, Typog. jur. Sub Sancto Ignatio. M. DC. XXVIII, in-16, de 16 pp. non chiffrées, y compris le feuillet-titre et l'avertissement *Ad Lectorem.*

Cette dissertation chronologique est l'œuvre d'Aloyse de Lymbourg, abbé de Saint-Gilles, à Liége (3). Un seul exemplaire est parvenu jusqu'à nous; son heureux possesseur, M. Gustave Francotte, de Liége, l'un de nos bibliophiles les plus savants et les plus aimables, a eu l'extrême bonté de nous le communiquer, au mois de Septembre 1870. Cet exemplaire est relié à la suite de *La Vie de S. Gilles Abbé d'Arles en*

---

(1) 2e édit., Le Mans 1875, pp. 34-53.

(2) *Vie et culte de saint Gilles*, etc., 2e édit., p. 34.

(3) Voici la notice que consacre à cet abbé le *Recueil historique et généalogique des Abbés de Saint-Gilles, par Simon-Joseph Abry, héraut d'armes du pays de Liége*, Tongres 1870 (*), p. 24 :

" Louis de Lymbourg. 1617-1636. Devise : *Virtute Duce.*

" Révérend et noble seigneur Louis de Lymbourg, élu abbé du célèbre monastère de Saint-Gilles l'an 1617, fut bénit par Révérend seigneur Etienne Strecheus, suffragant de Liége.

" Il étoit fils de Louis de Lymbourg, résidant à Gomengnée, et de Jeanne, fille de Nicolas le Vilhain et de Bertheline de Bois dite de Sohay.

" Il s'occupa spécialement à meubler et à décorer surtout en peintures l'église et la maison de Saint-Gilles.

" Il mourut l'an 1636 après avoir gouverné pendant dix-neuf ans, et repose dans la chapelle de Sainte-Thérèse, sous une petite pierre ornée de ses armoiries (*2), avec la crosse et l'inscription suivante :

" *R. D. Aloysius a Lymbourg abbas Sancti Egidii qui obiit anno* 1636. "

(*) Voyez, sur ce travail d'Abry, notre tome II, pp. 285, note 1.

(*2) Les armoiries de l'abbé de Lymbourg sont reproduites dans le *Recueil* cité d'Abry, planche II, en regard de la p. 32.

Provence et Confesseur, œuvre du même écrivain, dont nous parlerons plus loin.

La *Disceptatiuncula chronologica*, d'Aloyse de Lymbourg, n'a d'autre mérite que son excessive rareté; l'auteur défend l'opinion, qui voit dans saint Gilles un contemporain de saint Césaire d'Arles, opinion abandonnée depuis longtemps. Il n'en sera pas moins agréable au lecteur de trouver ici le texte de cette rarissime production, copié sur l'original avec toute l'exactitude possible :

AD LECTOREM

Candide Lector. Hactenus B. Ægidij Abbatis Arelatensis, Patroni nostri Vitam, Latino contextam idiomate, in vernaculum incultum licet, traduximus : et capitibus utramque novem perstrinximus, ut officio hebdomadali, quod in Ecclesia nostra Ægidiana, Antiphonis, prout ac Responsorijs totidem novem usurpatur, vel in hoc saltem respondeat.

Cæterum, quia ex hac eadem vita, quo tempore vixerit Beatus noster Ægidius elici : nec fœlicis ipsius exitus, tempus certum definiri potest, sequentem iccirco Disceptatiunculam chronologicam, postliminio Vitæ duximus apponendam. Eam, si voles, consule, eademque pro voto fruere, arbitrare, et vale.

Dat. Sanct-ægidij ad iv Calend. Aug. An. partus Virginei MDCXXVIII.

ALOYSIUS A LYMBOURG,
Archimandrita Sanct.-ægidianus.

On connaît d'Aloyse de Lymbourg, outre *La Vie de S. Gilles* et la *Disceptatiuncula chronologica*, qui nous occupe, une élégie latine très-estimée, ayant pour titre : *Apprecatio paræneticа R. D. Erasmo a Xencheval, novi monasterii apud Huyum abbati* (DE BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, tom. I, Liége 1839, p. 478). Aucun biographe, que nous sachions, n'a signalé la *Disceptatiuncula chronologica.*

Foppens parle, avec grands éloges, de l'abbé de Lymbourg : *Leodius*, dit-il, *non minus nobilitate quam doctrina insignis, ad S. Ægidium Canonicorum Regularium Ordinis S. Augustini apud Leodienses Abbas anno* 1617, *virorum doctorum fautor, et ipse doctissimus, atque in egenos peregrinosque maxime liberalis et hospitalis; descripsit patrio sermone* Vitam S. Ægidii, *Abbatis Arelatensis, patroni sui. Leodii* 1637 (lisez 1627). *Scripsitque carmine Elegiaco* (*quale vel Ovidius ipse, si surgat ab inferis, agnoscat suum esse*) Apprecationem paræneticam, etc. (BIBLIOTHECA BELGICA, tom. I, Bruxellis 1739, p. 46.)

La plupart des auteurs orthographient mal le nom de notre abbé; Foppens écrit *a Lymborgh*, de Becdelièvre, *de Lymborck*, d'autres *Lymborch.*

Aloyse de Lymbourg était frère d'Albert de Lymbourg, qui mourut doyen de la collégiale de Saint-Paul, à Liége, le 24 Avril 1627. Théologien, poëte, jurisconsulte, Albert de Lymbourg passait pour un des plus beaux esprits de son temps. Voyez FOPPENS, op. et tom. cit., pp. 41, 42, et surtout DE BECDELIÈVRE, op. et tom. cit., pp. 436 et suiv.

DISCEPTATIUNCULA CHRONOLOGICA DE S. ÆGIDIO

QUO TEMPORE VIXERIT SANCTUS ÆGIDIUS

Historicorum nemo est, qui non referat B. Ægidium Athenis in Græcia natum venisse in Galliam ad Cæsarium Arelatensem Episcopum, et duos annos apud ipsum commoratum. Quando autem id factum, varie statuunt.

Sigebertus in Chronico ad annum Christi 715. id refert, regnante Theodosio. Cuius opinioni suffragari videtur Vincentius, l. 23. c. 140. asserens Cæsarium floruisse, circiter annum Domini 700. Trithemius vero de Viris illustribus ord. S. Benedicti et de Scriptoribus Ecclesiasticis, floruisse dicit Anno 690.

Probari potest hæc sententia : Quia Vita S. Æg. c. 8 ait Sanctum Ægidium vocatum a Carolo Franciæ Rege. Nullus autem inter Franciæ Reges Carolus reperitur, ante Carolum Magnum : aut si per Reges Regiæ auctoritatis aliquos Principes benigne intelligere lubet, nullus ante Carolum Martellum, Caroli Magni Imperatoris Avum, facile reperietur. Hic autem anno illo 715. juxta Sigebertum primum incœpit. Igitur non ante eum annum, in Gallias venire potuerit Sanctus Ægidius.

At Baronius, qui omnia ad exactiorem calculum revocavit, in doctis suis ad Martyrologium notis, ex ætate S. Cæsarij Arelatensis Episcopi, recte colligit Sanctum Ægidium florere debuisse, non multo post annum Christi 500.

Quod ut firmius stabiliatur, dico Sanctum Cæsarium mortem obijsse 27. Augusti, Anno Christi 542. aut quam tardissime, anno 543. Mortis diem ex Martyrologio habemus : Annum autem ex Epistola Vigilij Papæ, ad Auxanium Episcopum Arelatensem data 15. Calend. Novembris, id est, 18. Octobris, P. C. Basilij 30. Is est annus Christi 543. Ergo S. Cæsarius, Auxanij decessor, iam obierat.

Rursus Vita S. Cæsarij auctior, l. 2. sub finem ait eum fato functum, cum 73. gereret vitæ annum : Pontificatus vero 40. expleret, post diem Dedicationis Monasterij sui, jam a triginta plenis annis constituti.

Igitur Pontificatum Cæsarius necessario iniverit Anno Christi vel 502. vel 503. Eos in annos relinquunt 40. anni dempti de 542. aut 543.

Monasterium autem suum dedicarit anno Christi 512. vel 513, qui itidem anni reducuntur ex sublatione 30. annorum. Sed quia Dedicationes istæ, Dominicis, ut plurimum, diebus fieri soleant, et 26. Augusti, quando prima Dedicatio facta est, teste Vita, recte in Dominicam incurrit Anno Christi 512. Hunc annum malo Dedicationi adscribere, ut 502. ejus consecrationi et 542. morti.

Quæ omnia aptissime respondent omnibus alijs ætatis S. Cæsarij characteribus. Primum enim præfuit Concilio Agathensi, Messala Consule, anno Alarici Gothorum Regis, qui Tholosæ agebat, 22. 5. Calend. Septembris. Is est annus Christi 506. cum iam quartum in Episcopatu, Cæsarius egisset annum. Interfuit et Arelatensi 3. Opilione Consule,

id est anno Christi 524. Extat præterea Epistola Vigilij Papæ, ad hunc nostrum Cæsarium, data, Joanne V. C. Consule, pridie Nonas Martij, is est Christi annus 538. Recte igitur 40. Episcopatus Cæsarij annos ab 502. ad 542. producimus, et eorum uno quopiam, ad Sanctum Cæsarium jam Episcopum, Sanctus Ægidius venire debuerit.

Reliquæ duæ supersunt, in tota hac Sancti Ægidij Vita, temporis istius scintillæ, sed exiles, et obscuræ: Bina scilicet, binorum Regum mentio, Flavij Gothorum in Gallia Monarchæ c. 6. et Caroli Franciæ Regis, c. 8.

Sane quisquis Vitam hanc contexuit, historiæ profanæ non admodum sciens fuit. Nam Carolus quidem Franciæ Rex nullus omnino fuit, toto tempore Cæsarij Episcopi, cujus ætatem tam certo stabilimus; et aut Chlodovæus substituendus est, aut Childebertus, seu quis alius e Chlodovæi 4 filijs. Atque ita ruit primæ sententiæ fundamentum prorsus erroneum.

At de Flavio Gothorum Monarcha, benignior interpretatio esse potest. Erat per extrema Romani Imperii tempora, Flavij prænomen multis familiare, etiam Barbaris, qui in Romanam militiam aut Rempublicam transibant, ut patet in Stilicone Vandalo, quem antiquæ inscriptiones Flavium prænominant. Potuerit igitur Gothorum aliquis ea ætate Rex, Romanorum gratiam captans, Flavij quoque prænomen usurpare. Cæsario autem Pontifice, hi clariores fuerunt Visigothorum in Gallia Reges: 1. Alaricus, qui 18. Regni explebat annum, cum Cæsarius Episcopatum inijt, cui et quinque totos annos postea convixit, cæsus a Chlodovæo Rege Francorum præcipitante anno Christi 507. Gersalicus per annos 4. usque ad 511. Inde Theodericus Ostrogothorum antea in Italia Rex, Arelatum, et Narbonensem tenuit. Hic igitur maxime ut Romanis imperans, Romanum Flavij nomen, sibi præfigere potuerit, et ab Auctore Vitæ S. nostri Ægidij, Flavius appellari, seu vere, et ex more illius sæculi, seu erronee, ut in Carolo Rege Franciæ. Favet quod Monarcha Gothorum dicitur, cuiusmodi plane fuit Theodericus Ostrogothis simul in Italia, et Visigothis in Gallia Arelatensi præsertim imperans ab eo Christi anno 511. ad 526. quo spatio maxime florebat Cæsarius.

Athalaricus tamen Theoderico, ceu Avo Nepos successit, et prioribus regni sui annis utrisque Gothis imperavit, et Arelatum saltem semper retinuit, Theudi quodam Gothorum in Hispania regnum invadente. Substituti inde Athalarico Theodatus, et Vitiges; Arelatensem quoque provinciam rexerunt, donec eam Vitiges Francis anno Christi 536. dimisit, ut eorum ope contra Justinianum Imperatorem juvaretur. Sed Regum horum nulli Gothorum Monarchæ nomen tam apte, quam Theoderico, convenit.

Probabilius igitur S. Ægidius ad Cæsarium venerit inter annos Christi 511. et 526. Nec obstat quod Theodericus Ravennæ plærumque agitaverit: potuit subinde in Gallias, et speciatim Nemausum excurrere, ac in ejus Vicinia, in Sanctum Ægidium incidere; et pro insita ei benignitate, ac modestia, Monasterij exstruendi facultatem indulgere.

Jam quot annos Sanctus Ægidius a condito Monasterio supervixerit, Vita non dicit, unde nec tempus mortis elici potest. Tantum die Dominico, et quidem primo Septembris, fato functum intelligimus : ideoque annorum eorum quopiam, cui littera F. 1. Septembris affixa, Dominicalis fuerit; cuiusmodi fuere anni 513. 519. 524. 530. 541. 547. 552. 558.

4. De sancto Ægidio Abbate, in fano S. Ægidii Occitaniæ, auctore Joanne Stiltingo, dans les *Acta Sanctorum Septembris*, tom. I, ANTVERPIÆ, APUD BERNARDUM ALBERTUM VANDER PLASSCHE, M DCC XLVI, pp. 284-304.

Ce travail, comme tout ce qui sort de la plume des Bollandistes, est un chef-d'œuvre de solidité et de clarté. Rompant ouvertement avec les opinions accréditées depuis des siècles, Stilting a refait, peut-on dire, la Vie de saint Gilles; il l'a purgée des anachronismes et des erreurs qui la déparaient, et son lumineux commentaire est devenu la base obligée de tout travail sérieux sur saint Gilles et son culte.

Pour donner au lecteur une idée de la marche suivie par le savant bollandiste, nous transcrivons les en-tête des divers paragraphes, dont se compose son œuvre; les détails ultérieurs prendront place dans le corps de notre étude (1) :

Commentarius prævius.

I. Veneratio Sancti longe lateque propagata (2).

II. Sacri corporis translationes et reliquiæ (3).

III. Acta S. Ægidii antiqua utcumque, sed fabulis conspersa : ortæ hinc controversiæ de tempore, quo vixit Sanctus, aliisque cum illo tempore connexis (4).

IV. Præmittuntur quædam de abbatia S. Ægidii; tum deciduntur controversiæ mox propositæ (5).

V. Inquiritur, quo tempore floruerit Sanctus, et qualiscumque vitæ ejus chronologia texitur (6).

VI. Examinantur aliqua de Sancto asserta partim in Vita, partim ab aliis scriptoribus (7).

Après avoir préparé son lecteur par le *Commentarius prævius*, dont nous venons d'indiquer les grandes divisions, Stilting donne le texte

(1) Tom. I, pp. 21 et suiv.
(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 284-287.
(3) Id., pp. 288, 289.
(4) Id., pp. 289-291.
(5) Id., pp. 291-294.
(6) Id., pp. 294-297.
(7) Id., pp. 297-299.

de la première biographie de saint Gilles, sous le titre de *Vita auctore anonymo* (1). Il divise cette Vie en trois chapitres, et signale en marge les principales variantes; des observations, sous le titre de *Annotata*, accompagnent chaque chapitre.

5. Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi pristino Templi Norimbergensis Patrono, *qua viro summe reverendo amplissimo atque excellentissimo Domino Johanni-Conrado Spoerl, ad Divi Ægidii antistiti et Gymnasii ibidem inspectori, Parenti optimo, omni qua par est mentis observantia venerand. hoc ipsum antistitis munus D^ca XVII post Trinitatem anno MDCCXXXXIX piis auspiciis susceptum ex intimo animo pietatisque affectu gratulatur filius obsequentissimus* **Johannes-Ludovicus Spoerl,** *SS. Theologiæ et Philosophiæ cultor.* — Altorfii, ex offic. Joh.-Georgii Meyeri, in-4, de 28 pp.

L'auteur, Jean-Louis Spoerl, était fils de Jean-Conrad Spoerl, pasteur luthérien de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles, à Nuremberg, et inspecteur des écoles établies dans les bâtiments de l'antique monastère. Comme le titre l'indique, Jean-Conrad inaugura ses nouvelles fonctions le XVIIe Dimanche après la fête de la Trinité de l'année 1749, et ce fut à cette occasion que son fils lui dédia cette étude sur saint Gilles.

Jean Spoerl se plaît à rappeler, dans le préambule de son œuvre, les liens étroits qui le rattachent au nouveau pasteur. L'édifice sacré, auquel son père est préposé, fut élevé en l'honneur de saint Gilles, sur les instances de saint Bernard, par l'empereur d'Allemagne Conrad III (1138-1152) (2); l'auteur croit de son devoir d'écrire quelques pages en l'honneur de l'ancien titulaire de ce temple. Pour s'acquitter convenablement de sa tâche, il a consulté, dit-il, la Légende dorée de Jacques de Voragine, le Martyrologe de Canisius, le Ménologe des Bénédictins, le commentaire de Stilting, inséré dans les *Acta Sanctorum*, et les œuvres de Mabillon.

L'écrivain allemand raconte les principaux faits de la vie de saint Gilles; il adopte le système chronologique de Stilting, mais il s'en écarte lorsqu'il attribue au roi visigoth Flavius Ervige, successeur immédiat de Flavius Wamba, la découverte de saint Gilles dans la

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 299-304. Voyez plus haut, pp. XXIV et suiv.

(2) L'abbaye de Saint-Gilles, à Nuremberg, fondée par Conrad III, en 1140, suivait la règle de Saint-Benoît. Voyez, sur ce monastère, Ussermann, *Germania sacra in provincias ecclesiasticas et diœceses distributa. Episcopatus Bambergensis*, typis San-Blasianis 1802, pp. 385 et suiv.

forêt gothique; nous développerons plus tard les arguments qui militent contre cette opinion [1].

Spoerl traite aussi du culte de saint Gilles à Nuremberg. Il dit, à ce propos, que l'abbaye portait dans ses armoiries une biche percée d'une flèche, *cervam in dorso sagittam habentem;* il dit encore qu'il y avait kermesse à la Saint-Gilles, *Kalendis Septembris encœnia ibi habentur*, et reproduit *in extenso* un vieux cantique, d'après lui, *barbaræ latinitatis*, qu'il était d'usage de chanter, en l'honneur du saint abbé, dans l'église du monastère [2].

Nous n'avons pu consulter l'ouvrage suivant, dû à la plume féconde d'André du Saussay :

Opusculum Chron-Historicum de vero sæculo quo claruit S^us^ Ægidius Abbas, deque bini Cæsarii Arelatensis Episcopi necessaria existentia, Parisiis 1629, in-4, de 80 pp. Cette dissertation se trouve en tête de l'*Opusculorum Miscellaneorum Fasciculus*, d'André du Saussay [3].

L'auteur base son système sur l'existence chimérique d'un second Césaire, évêque d'Arles. Il adopte le même système dans son *Martyrologium Gallicanum;* nous n'aurons pas de peine à renverser le frêle échafaudage, élevé par l'ingénieux écrivain [4].

2. - PROSATEURS FRANÇAIS

1. La Vie de S. Gilles Abbé d'Arles en Provence et Confesseur, Traduicte du Latin, en langue vulgaire, parsemée, et enrichie d'autres exemples, et vertus morales, par R. Aloysius de Lymbourg, Abbé de Sainct Gilles lez Liege. — A Liege, De l'Imprimerie de Jean Ouwerx, Imp. juré a l'Enseigne S. Ignace. M.DC.XXVII. Avec permission des Supérieurs, in-16, de 169 pp., sans le titre et les liminaires, ainsi que l'Avis au lecteur, l'approbation, la table et l'errata, qui terminent le volume (ensemble 35 pages non chiffrées).

Un des rares exemplaires connus de ce livre appartient à la riche bibliothèque de M. Gustave Francotte, à Liége. Ce bibliophile dis-

---

(1) Tom. I, pp. 49 et suiv.

(2) Tous ces détails nous ont été communiqués par notre digne et savant ami, le R. P. Stanislas, du Carmel de Passy-Paris, qui nous a transmis en outre de nombreux extraits de l'œuvre de Spoerl. (Lettres des 13 et 21 Septembre 1874). L'*Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi* se rencontre difficilement; la Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire.

(3) Voyez notre tome I, Notes supplémentaires, pp. 482, 483.

(4) Lisez les pp. 17 et suiv. du même tome.

tingué a daigné, sur une simple demande de notre part, nous envoyer en communication ce précieux volume, et l'exposer aux hasards du voyage, dans le but de nous être agréable. M. Francotte voudra bien nous permettre de lui réitérer ici nos plus sincères remercîments.

Voici le détail des liminaires du travail d'Aloyse de Lymbourg :

1. Épître dédicatoire de l'auteur à Arnould de Bocholtz, grand prévôt de Liége, Hildesheim et Tongres, conseiller du prince électeur de Cologne, etc. (6 pp.). Cette épître est datée du 25 Août 1627; elle est précédée des armoiries, assez grossièrement gravées, d'Arnould de Bocholtz.

2. " Avant-Propos aux Venerables et Religieux Sieurs, Prieur, et Chanoines Reguliers du College de S. Gilles en Puble-mont, lez Liege " (9 pp.). En tête figure le blason d'Aloyse de Lymbourg : coupé, en chef d'argent à trois merlettes de sable, en pointe d'azur à une étoile d'argent à six rais [1]. Devise : *Virtute duce.* Le blason est surmonté de la crosse abbatiale, ornée de son *velum.*

3. Avertissement au lecteur (3 pp.).

4. Apostrophe au livre, écrite en vers latins par le jurisconsulte Lambert de Vlierden (2 pp.).

5. Ode en vers français, adressée à l'auteur, et signée : P. Quercu (2 pp.).

Après ces préambules, Aloyse de Lymbourg entre en matière. La Vie de saint Gilles est divisée en neuf chapitres et comprend 100 pages. " Il y a des-ja bonne espace de temps, — dit l'auteur dans son *Avant-Propos,* — que j'avoy mis la main à la plume, pour traduire la Vie de nostre Bienheureux Patron S. Gilles, de laquelle nous usons tous les jours en nostre Eglise, de Latin, en langue vulgaire... " C'est la *Vita auctore anonymo,* insérée par Stilting dans les *Acta Sanctorum;* en bien des endroits, de Lymbourg traduit cette Vie littéralement, mais il délaie sa traduction dans de longues réflexions morales, entremêlées de textes de l'Écriture sainte, d'extraits des saints Pères et de passages des auteurs profanes. Le style de l'écrivain est fort incorrect, mais sa naïveté, le parfum de piété qu'il exhale, font lire aujourd'hui encore avec plaisir le travail du prélat liégeois.

A la suite de la Vie de saint Gilles, et sous le titre étrange de *Paraphrase,* Aloyse de Lymbourg raconte l'histoire de son abbaye

[1] Les armoiries d'Aloyse de Lymbourg sont blasonnées d'une façon différente dans le *Recueil historique et généalogique des Abbés de Saint-Gilles,* de Simon-Joseph Abry. L'écu de ce prélat (6e de la planche II) est écartelé : au 1er et 4e, de gueules, à une étoile d'or à six rais, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable; au 2e et 3e, d'argent, à l'aigle éployée...

(pp. 101-145); cette partie renferme beaucoup de détails intéressants et nous y avons largement puisé (1).

Après la *Paraphrase* viennent les pièces suivantes :

" Oraison à Dieu, pour les femmes, qui aprés leurs couches, presentent leurs enfants à l'Eglise de S. Gilles " (pp. 146, 147).

" Oraison à la Sacree Vierge, et Mere au mesme effect " (pp. 148-151).

" Autre Oraison au Glorieux Sainct Gilles à mesme fin que dessus (pp. 151-153).

Quatre " Eslans de l'ame devote " (pp. 154-169).

Avis au lecteur (1 p. non chiffr.).

Approbation, datée du 5 Septembre 1627, et signée " Jan de Chokier, Chanoine de la Cathedrale, et Vicaire de Liege " (1 p. non chiffr.). Le verso de cette page porte la marque typographique de Jean Ouwerx (2).

On trouve ensuite la *Disceptatiuncula chronologica de Sancto Ægidio Abbate Arelatensi, et Confessore.* La " Table du contenus en ce livre " (3 pp. non chiffr.) et les " Erreurs passées en l'Impression " (1 p. id.) terminent le volume.

2. Notice historique sur Saint-Gilles avant et après sa mort ou S. Gilles, son monastère et son culte, par **Teissonnier,** *prêtre* (3). — Nimes, typographie Soustelle, 1862, in-12, de 222 pp., sans le titre et l'approbation (4), avec une lithographie représentant saint Gilles en prière devant sa grotte.

Solide et très-bien écrit, le livre de M. l'abbé Teissonnier offre une lecture aussi instructive qu'attrayante. L'auteur est né à l'ombre de la

---

(1) Voyez notre tome II, pp. 289, 307-309, 316, 317.

(2) Cette vignette représente un homme bêchant la terre et un autre qui fend du bois, à l'aide d'une hache; un paysage montagneux encadre la scène. On lit à l'entour : *Absque labore nihil.*

(3) M. Teissonnier, né à Saint-Gilles-du-Gard, en 1807, fut durant de longues années directeur et professeur de dogme au grand séminaire de Nîmes; il est, depuis 1880, chanoine prébendé de la cathédrale de cette ville. Ce vénérable ecclésiastique est bien connu, surtout en France, par son *Compendium Theologiæ dogmaticæ*, 4 volumes in-12, Nîmes, 1872-1873. La *Bibliographie catholique* consacre à cet important travail un compte-rendu de 6 pages, qui se termine ainsi : "Le *Compendium Theologiæ dogmaticæ* de M. Teissonnier est une œuvre de haute valeur, une œuvre de longues et sérieuses études, une œuvre surtout de solide doctrine " (tom. LV, Paris 1877, pp. 100 et suiv.).

(4) Le livre de M. Teissonnier porte une double approbation motivée et des plus élogieuses : la première émane de Mgr. Plantier, évêque de Nîmes, la seconde de Mgr. Meirieu, évêque de Digne.

basilique de Saint-Gilles; familiarisé dès son enfance avec tous les souvenirs du culte de l'illustre solitaire, préparé par de laborieuses recherches, il a produit une œuvre qui s'adresse à la fois au cœur et à l'esprit, une œuvre où l'érudition s'allie à la piété, et dont chaque page reflète un ardent amour pour le saint thaumaturge, un zèle vraiment sacerdotal pour la propagation de son culte.

Le savant écrivain va nous raconter lui-même l'origine de son livre :

" Dépositaire d'une savante compilation due à la patiente érudition d'un honorable membre de l'Académie du Gard, feu M. Hector Mazer, je devais, selon la mesure de mes forces, travailler à en faire sortir une histoire de la ville de Saint-Gilles, dans laquelle le Saint de ce nom et Clément IV, à qui cette ville donna naissance, avaient d'avance leur place marquée. Des devoirs sacrés, et aussi des dérangements survenus depuis, ne m'ont pas permis jusqu'ici d'accomplir cette tâche difficile.... Mais un vœu m'a été exprimé; un de ces vœux auxquels le cœur sent l'impérieux besoin de déférer.

" Le 27 Juillet prochain, doit avoir lieu, en grande pompe, à Saint-Gilles, la translation d'une belle relique de notre saint Patron (1). Mgr. Plantier, notre savant et intrépide Prélat, daignera présider cette imposante cérémonie. Or, M. Corrieux, curé de la paroisse, a pensé avec raison que, dans cette circonstance solennelle, une notice biographique du glorieux Patron aurait un à-propos particulier et serait favorablement accueillie des fidèles.

" Je m'associe de grand cœur à cette heureuse idée du respectable curé, et je remercie sincèrement la famille Nourrit-Mazer, propriétaire des écrits de M. Hector Mazer, de l'empressement si bienveillant avec lequel elle a bien voulu m'autoriser à détacher du travail plus considérable, que nous avons en vue, quelques fragments pour en composer ce petit livre, que j'intitule : *Notice historique sur S. Gilles, avant et après sa mort, ou Saint-Gilles, son Monastère et son Culte* " (2).

M. l'abbé Teissonnier divise son travail en vingt et un chapitres. Dans les cinq premiers il esquisse la biographie du saint abbé, en prenant pour base de son récit les données chronologiques de Stilting (3). Les deux chapitres suivants traitent du monastère de Saint-Gilles, de ses priviléges, de sa règle, des dangers qui menacèrent son indépendance (4).

---

(1) Voyez, sur cette relique, notre tome I, p. 386.
(2) Avertissement, pp. 1, 2.
(3) Pp. 3-42.
(4) Pp. 42-56.

L'auteur parle ensuite des pèlerinages au tombeau de notre Saint, des reliques détachées de son corps et accordées à divers sanctuaires de la chrétienté; il fait le relevé des anciennes dépendances de l'abbaye de la vallée Flavienne et indique les principales localités de la France, qui ont emprunté au bienheureux solitaire leur dénomination et ont retenu le nom de Saint-Gilles (1).

Sept chapitres sont consacrés à l'histoire du culte de l'illustre Saint dans les diverses contrées de l'Europe. L'auteur commence son itinéraire par Saint-Gilles et ses environs. De là il mène son lecteur dans l'Ouest de la France, visite avec lui les diocèses de Luçon et de Saint-Brieuc, et passe dans la Grande-Bretagne (2). Rentré en France, il s'arrête au Mont-Saint-Quentin, dans l'ancienne Picardie, et fait une excursion au pays de Liége et dans la forêt des Ardennes, pour y vénérer la mémoire de Goderan, l'histrion converti, et celle du bienheureux Thierry, abbé du monastère de Saint-Hubert, les premiers propagateurs connus du culte de saint Gilles dans notre pays (3). Le pieux voyageur n'est pas au bout de ses pérégrinations : il parcourt l'Allemagne, la Bavière, la Hongrie (4), et donne un souvenir à la catholique Pologne, en racontant, d'après une chronique du XIIe siècle, la naissance miraculeuse de Boleslas III, attribuée aux prières de saint Gilles (5). C'est à Paris que le pèlerin fait sa dernière étape (6).

Clément IV et saint Louis, ces amis illustres entre tous, la dévotion du grand pontife au patron de sa ville natale, la prédilection marquée du saint monarque pour cette cité, fournissent matière à un double chapitre (7). Les trois derniers s'occupent du corps de saint Gilles, de son dépôt à Toulouse, etc. (8).

Le beau livre de M. Teissonnier se termine par un *Appendice*, où l'on trouve une neuvaine et des litanies (9) en l'honneur de saint Gilles, avec une touchante prière à ce Saint, composées par Mgr. Meirieu, évêque de Digne, que la ville de Saint-Gilles compte parmi ses plus nobles enfants (10). Un *Cantique historique et chronologique sur saint*

---

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 57-75.
(2) Id., pp. 75-103.
(3) Id., pp. 103-111.
(4) Id., pp. 111-118.
(5) Id., pp. 119-134.
(6) Id., pp. 134-144.
(7) Id., pp. 144-167.
(8) Id., pp. 167-192.
(9) Nous avons inséré ces litanies dans notre tome II, pp. 507 et suiv.
(10) *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 195-216.

Gilles, abbé, dû à la plume de M. Estève, forme le couronnement de cette œuvre remarquable (1).

3. Le doigt de Dieu est ici !... Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint Patron, par *M. l'abbé* **G.....**, *Curé de cette Paroisse, Chanoine honoraire de Digne.* — NIMES, DE L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE SOUSTELLE, 1866, petit in-8, de 31 pp.

Cette brochure est l'œuvre de M. Goubier. Nous en parlons fort au long dans le corps de notre travail, et le lecteur y trouvera de nombreux extraits de ce *Mémoire*, qui produisit une sensation si vive dans le monde religieux (2).

4. Crypte de la basilique abbatiale et monumentale de Saint-Gilles (Gard). Travaux préliminaires de restauration. Notes et souvenirs, par **Eugène Chèvremont.** — NIMES, DE L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE SOUSTELLE, 1866, petit in-8, de 24 pp.

M. Chèvremont, percepteur à Saint-Gilles-du-Gard, rend compte, dans son *Introduction*, de l'impression que fit sur lui, en arrivant de Bretagne, sa première visite à l'ancienne basilique abbatiale; il fut péniblement affecté, dit-il, à la vue des mutilations dont ce beau monument avait été l'objet et de l'état d'abandon " dans lequel demeuraient depuis si longtemps ces magnifiques vestiges d'une splendeur détruite, mais qui se laisse si facilement comprendre et deviner " (3). La crypte, si admirablement restaurée aujourd'hui, n'était alors qu'un caveau infect, sans lumière et sans air, obstrué de décombres et semé de dangereux écueils.

Dans les pages suivantes, qui forment le corps de sa brochure, M. Chèvremont raconte comment la crypte fut provisoirement ouverte au culte, dans la soirée du 1er Novembre 1864, par le chant solennel de l'office des morts. Il parle ensuite des fouilles exécutées dans la crypte, et de la découverte du tombeau de saint Gilles, qui devait couronner la courageuse entreprise de M. le curé Goubier (4).

Une note finale développe les plans de restauration de la basilique, tels que les concevait l'auteur (5).

---

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 217-220.

(2) Tom. I, pp. 265-267, 270 et suiv.

(3) *Crypte de la basilique abbatiale et monumentale de Saint-Gilles*, etc., p. 4.

(4) Id., pp. 11-22.

(5) Id., pp. 23, 24. M. Chèvremont a voué une espèce de culte au monument dont il déplore les tristes mutilations. Depuis plusieurs années, il con-

5. Antiquités du Midi. Tombeau d'*Αἰγίδιος* (saint Gilles) récemment découvert dans la crypte de la ville dont il fut le fondateur et dont il est le patron, par *le baron* **de Rivière** (1). — MARSEILLE, IMPRIMERIE Ve MARIUS OLIVE, 1866, in-12, de 12 pp.

C'est un court résumé de la Vie du saint abbé et de l'histoire de la ville de Saint-Gilles. Ennemi déclaré du césarisme et du système de centralisation, qui trône en maître aujourd'hui, le noble auteur expose en tête de sa brochure le motif qui en a dicté les pages :

" Dans un siècle soi-disant de liberté et de progrès, où l'État est tout, le citoyen, la cité, la province même, rien, où l'on ne peut faire le moindre règlement de police, réparer une église de village, un chemin, un pont, sans que le gouvernement intervienne, avec d'interminables formalités, par des hommes de son choix, maires, sous-préfets, préfets, agens-voyers, architectes, ingénieurs, ministres même et conseil d'État, ... il me paraît opportun de saisir l'occasion que m'offre la récente découverte du tombeau d'un saint ermite, pour montrer, par son exemple, ce que pouvait, ce qu'a fait ou préparé, dans des temps dits de servitude et d'ignorance, un simple particulier, étranger, inconnu, sans fortune, sans autre prestige que ses vertus, sa piété, sa charité, son abnégation " (2).

Tous les historiens conviennent que le monastère de la vallée Flavienne fut le noyau d'où sortit la ville de Saint-Gilles; tous admettent que cette ville dut ses accroissements et son étonnante prospérité aux multitudes nombreuses qu'attirait le tombeau du saint anachorète. Mais la création de la nouvelle cité fut-elle l'œuvre de notre Saint ? Celui-ci mérite-t-il le titre de fondateur, dans le sens strict du mot, que lui décerne M. le baron de Rivière ? Rédigea-t-il, comme l'affirme cet écrivain, un code de lois et ordonnances, destinées à régir les colons groupés autour du monastère ? (3)

---

sacre ses loisirs et ses ressources personnelles à l'embellissement des ruines de l'ancien chœur de la basilique, au milieu desquelles vient d'être érigée une statue de la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame des Ruines. (D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 5e édit., Nîmes 1880, p. 155, note 1.)

(1) Lors de la fête mémorable célébrée à Saint-Gilles, le 22 Octobre 1867, en souvenir de l'invention du tombeau de notre grand Saint, M. le baron de Rivière avait orné la porte de son hôtel de l'inscription suivante, qui résume en quelque sorte sa brochure :

INVENTO BEATI CONDITORIS SEPULCRO CIVITAS RESURGIT.

(2) *Tombeau d'Αἰγίδιος*, etc., pp. 3, 4.

(3) Voici le passage du travail de M. le baron de Rivière, auquel nous faisons allusion :

" Egidius, comme on l'appelait alors, avait fait hommage de sa concession au Pape, afin de soustraire, autant qu'il dépendait de lui, ses moines et les

Nous avons peine à l'admettre, et, avec la généralité des historiens, nous aimons mieux reculer la fondation de la cité Saint-Gilloise jusqu'après la mort du saint abbé [1]; nous préférons rattacher les origines de cette ville, tout comme ses développements et sa célébrité, au sépulcre qui gardait les glorieuses dépouilles du thaumaturge et faisait affluer de tous les coins de l'Europe des milliers de pèlerins. Ce courant, ne l'oublions pas, fut prompt à s'établir; moins de cent ans après la mort de saint Gilles, ses vertus et les miracles, dont Dieu se plaisait à honorer son tombeau, étaient connus au loin, sa renommée était solidement établie [2]. L'opinion, qui obtient nos préférences, ne révoque donc nullement en doute la haute antiquité de la ville de Saint-Gilles.

---

populations qui se plaçaient sous son *égide*, à la domination capricieuse et rapace des chefs très-peu civilisés qui dominaient, tour à tour, dans ces temps de troubles.

" Maître alors de donner aux colons, qui se groupaient autour du monastère, le régime qui lui paraissait le plus convenable, et inspiré par le précepte divin qui ordonne le respect de la propriété d'autrui, il n'eut garde de porter atteinte au plus grand de tous les biens de ce monde, la liberté; il ne lui vint pas, non plus, la pensée qu'on puisse, en conscience, ravir à une cité, pas plus qu'à un particulier, le droit naturel de gérer ses affaires comme elle l'entend et de choisir celui ou ceux qui doivent la représenter pour cette gestion.

" Les règlemens qu'il établit paraîtraient, aujourd'hui, ultra-démocratiques et inconciliables avec l'ordre public; cependant, ils subsistèrent, avec les modifications que le temps y avait apportées naturellement, jusqu'à la révolution. La cité était administrée souverainement par des consuls élus par les notables, qui s'assemblaient toutes les fois qu'ils le jugeaient convenable, délibéraient et prononçaient librement sur toutes les affaires.

" Sous un régime aussi paternel, aussi véritablement libéral, vint bientôt se réfugier une nombreuse population... " (pp. 5 et suiv.).

(1) Il est cependant des auteurs qui se rallient, en tout ou en partie, à l'opinion de M. le baron de Rivière; citons parmi eux M. Béchard et M. l'abbé Trichaud.

La ville de Saint-Gilles, écrit M. Béchard, " avait des lois municipales empruntées peut-être par Ægidius aux lois d'Athènes, sa patrie, et analogues d'ailleurs à celles des villes consulaires et des républiques municipales de la Provence et du Languedoc. " (*Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles*, Nimes 1866, p. 29.)

Le corps de saint Gilles, dit d'autre part M. l'abbé Trichaud, " devint l'objet d'une vénération filiale de la part des habitants qui s'étaient établis auprès du monastère et qui devaient tout au saint fondateur. C'était lui, en effet, qui leur avait cédé des parcelles du territoire dont Vamba l'avait fait propriétaire, moyennant une légère redevance. Ceux-ci s'étaient construit des maisons avec les débris d'une ville gréco-romaine que l'histoire ne peut nommer. " (*Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, Nimes 1868, p. 38.)

(2) Voyez notre tome I, pp. 195, 196.

6. Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles (Gard), par **F. Béchard.** — Nimes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1866, petit in-8, de 48 pp.

M. Béchard, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, a rédigé ce mémoire aux fins de prouver que la Fabrique de Saint-Gilles " est recevable et fondée à exiger des détenteurs du terrain qui forme le chemin de ronde ou processionnal de l'église, la restitution de ce terrain et son affranchissement de toutes servitudes d'appui et autres " (1).

Ce mémoire comprend deux parties : la première, intitulée : *De la fin de non-recevoir opposée à la Fabrique* (2), est exclusivement juridique, et met hors de conteste le principe de l'imprescriptibilité des églises affectées au culte et de leurs dépendances nécessaires, savoir : les murs extérieurs, contreforts, piliers, fondations, abords, chemins de ronde et processionnaux.

La seconde partie est l'*Application à la cause du principe d'imprescriptibilité des églises et de leurs dépendances nécessaires* (3). Pour mieux établir sa thèse, M. Béchard entre dans une foule de détails historiques et archéologiques sur le saint abbé et son monastère, sur la ville de Saint-Gilles, sur la basilique abbatiale et sa crypte, sur la découverte du saint tombeau, etc.; il y a là plus d'un précieux renseignement, qu'on chercherait vainement ailleurs.

L'auteur est jurisconsulte avant tout, mais il sait au besoin faire valoir à l'appui de sa thèse les considérations morales de l'ordre le plus élevé, et nous ne résistons pas au désir de transcrire ici une des plus belles pages de son savant mémoire :

" L'église supérieure est bâtie sur la crypte où gisent les restes mortels du grand saint Gilles, et où tant de millions d'âmes sont venues, depuis le VIIIe siècle jusqu'à des temps voisins de nous, se confirmer dans leur foi et puiser à un grand souvenir des enseignements de vertu, de courage et de résignation. C'est sous ses voûtes

---

(1) Les propriétaires, voisins du pourtour de l'église, s'étaient distribué, avec l'autorisation ou par tolérance de l'autorité municipale et sous condition expresse de restitution, le terrain formant le chemin de ronde, et avaient prolongé jusqu'au mur d'enceinte de l'édifice sacré les murs mitoyens respectifs et séparatifs de leurs héritages; ils formèrent ainsi autant de cours dépendantes de leurs maisons. Depuis, sans autorisation nouvelle, ils élevèrent dans ces cours des constructions, liées à leurs maisons, d'une part, et adossées, de l'autre côté, aux murs de l'église, par des entailles et des refouillements (*Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles*, p. 23).

(2) Id., pp. 2-20.

(3) Id., pp. 21-48.

encore intactes qu'affluaient les pèlerins; c'est de cette petite croisée, malheureusement sacrifiée aux nécessités des fouilles faites dans les énormes massifs sous lesquels les moines avaient abrité contre de nouvelles profanations le tombeau du fondateur de leur ordre [1], qu'on venait de toutes les contrées de l'Europe vénérer les reliques du saint, s'inspirer de ses exemples et implorer son intercession. Les Saint-Gillois peuvent-ils oublier les miracles de civilisation matérielle et morale opérés sous l'influence du patron de leur église et de leur cité ? Permettront-ils que les pierres sacrées qui rendent de nos jours encore un éloquent témoignage du degré de splendeur où leur ville était parvenue dans le moyen âge, et des efforts qu'ils firent eux-mêmes, sous le règne de Louis XIV, pour restaurer l'édifice qu'avaient détruit les guerres civiles, périssent par leur incurie ? Leur foi, leur honneur, leur intérêt n'exigent-ils pas qu'ils préservent d'une ruine totale ce que les siècles ont épargné dans leur unique paroisse, et ce que menacent aujourd'hui les constructions parasites établies sur les fondations, sinon sur les voûtes mêmes, consacrées par l'art et la religion ? " [2]

7. Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Nimes sur la découverte du tombeau de S. Gilles et sur la Fête dont l'anniversaire de cette invention doit être l'objet, le 22 Octobre prochain (1867). — Nimes, typographie Soustelle, in-8 de 12 pp. [3].

Nous avons enchâssé cette perle dans notre travail [4].

M. l'abbé Carle a parfaitement décrit, dans la *Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Nimes* [5], la fête annoncée et préparée par la magnifique lettre pastorale de Mgr. Plantier.

8. Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles, par *l'abbé* **J. M. Trichaud,** *Missionnaire apostolique.* — Nimes, Giraud, libraire, 1868, in-8, de 240 pp. [6].

L'auteur a choisi pour épigraphe de son livre ce texte de l'Écriture, si bien approprié à la circonstance : *Gaudentque vehementer cum invenerint sepulcrum* (Job, iii, 22).

---

(1) C'est par distraction que l'auteur écrit *ordre*, au lieu de *monastère*.

(2) *Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles*, pp. 46, 47.

(3) *Lettres pastorales, etc., de Mgr. Plantier, Évêque de Nimes*, tom. vi, pp. 253 et suiv. Nous possédons un tiré à part de cette lettre.

(4) Tom. i, pp. 286 et suiv.

(5) N^os du 26 Octobre et du 2 Novembre 1867, 3e année, Nimes 1867, pp. 410-418, 430, 431. Voyez notre tome i, pp. 294 et suiv.

(6) L'ouvrage sort des presses de Rives et Faget à Toulouse.

Le titre de l'ouvrage donne une idée incomplète de son contenu; le premier tiers du volume renferme la Vie du saint abbé, l'histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Gilles (1). Nous indiquerons les principales divisions du travail de M. l'abbé Trichaud, en traitant de la découverte du tombeau de notre Saint (2).

9. Vie admirable du grand St Gilles, dont le Tombeau a été découvert en 1865 (29 Août) dans l'Église souterraine de la Ville qui porte son nom (Diocèse de Nimes). — TARASCON-SUR-RHONE, IMPR. AUBANEL, s. d., in-18, de 39 pp.

Cet opuscule est encore une production de M. le chanoine Goubier, curé de Saint-Gilles-du-Gard, qui l'écrivit peu de mois avant sa mort; l'*Avant-Propos*, signé de son nom, est daté du 29 Août 1871.

Ce petit travail comprend sept chapitres. Les quatre premiers initient le lecteur aux principaux faits de la vie de saint Gilles (3). Le cinquième chapitre raconte la disparition du tombeau de l'anachorète et sa merveilleuse découverte, le 29 Août 1865 (4). Les événements, qui ont suivi cette découverte, sont brièvement rapportés dans le sixième chapitre, où l'auteur appelle de tous ses vœux le retour des anciens pèlerinages (5). Le récit des grâces obtenues depuis la découverte du saint tombeau, forme la matière du dernier chapitre (6).

Pour venir en aide à la piété des pèlerins, M. Goubier a traduit, outre la Prose: *Felix mundi pericula* (7), les hymnes de Santeuil, qui se récitaient jadis en beaucoup d'églises de France, aux premières Vêpres, à Matines et aux Laudes de la fête de saint Gilles (8). Un *Appendice* contient cette traduction, disposée " sous forme de neuvaine " (9). Deux cantiques en l'honneur de saint Gilles terminent l'opuscule (10).

---

(1) Pp. 13-61.

(2) Tom. I, p. 265. Voyez, sur l'œuvre de M. Trichaud, le *Polybiblion*, tom. IV, 1re partie, Paris 1869, pp. 238, 239.

(3) Pp. 5-16.

(4) Pp. 16-20.

(5) Pp. 21-22.

(6) Pp. 22-25.

(7) Tom. II, pp. 486 et suiv.

(8) On trouvera ces hymnes au tome II de notre travail, pp. 477 et suiv. La traduction s'est faite sur le texte retouché et écourté du *Propre* de Saint-Leu, à Paris. Voyez les notes au bas des pages 477, 478, 479 du tome cité, et les premières lignes de la page 475.

(9) *Vie admirable du grand St Gilles*, pp. 25-31.

(10) Id., pp. 32-39.

Signalons encore: *Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier, curé de Saint-Gilles, chanoine honoraire de Nîmes et de Digne, par St Marie-Albert*

10. Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze Saints les plus secourables du paradis, par **M. Jules de Kerval.** — 1re édit., Le Mans, imprimerie-librairie Leguicheux-Gallienne, 1874, in-8, de 42 pp.; 2e édit., Le Mans, même imprimerie, 1875, in-18, de 216 pp., avec une gravure sur bois représentant la découverte de saint Gilles dans la forêt gothique.

Le livre de M. de Kerval occupe une place d'honneur parmi les nombreux ouvrages publiés, dans ces dernières années, sur saint Gilles et son culte. L'auteur ne s'est pas contenté, comme on le fait trop souvent, de copier les travaux de ses devanciers; son œuvre accuse une étude sérieuse des sources, et la partie consacrée au culte de saint Gilles trahit le chercheur patient et minutieux.

Le beau travail de M. Jules de Kerval est né d'une pensée pieuse, celle de concourir à la restauration de l'antique chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine, située à l'extrémité du diocèse du Mans, à 3 kilomètres environ d'Alençon, et sur le territoire de la paroisse de Saint-Paterne.

Occupé à réunir les matériaux de son livre, M. de Kerval voulut bien nous demander des renseignements sur le culte de saint Gilles en Belgique; il nous fit l'honneur de nous écrire une seconde fois, au moment de mettre sous presse la nouvelle édition de son travail. L'aimable auteur nous pardonnera d'insérer ici quelques passages de sa double lettre; ces lignes édifieront le lecteur autant qu'elles nous ont édifié, et lui feront connaître, mieux que nous ne saurions le faire, l'œuvre due au talent et à la piété d'un des serviteurs les plus dévoués de notre grand Saint.

M. de Kerval nous écrivait d'Alençon, à la date du 1er Juillet 1874.

" Monsieur le curé de St Paterne, près Alençon (Sarthe), vient d'entreprendre la restauration d'une antique chapelle dédiée à St Gilles, sanctuaire autrefois fort en honneur dans la contrée, où ce grand Saint est invoqué contre la peur et l'épilepsie. Vous trouverez peut-être indiscret à un inconnu de venir vous entretenir de la réparation de cette humble chapelle, située si loin de votre pays, dans un coin pres-

---

de Sainte-Madeleine, Dominicaine de Mazan, Toulouse, imprimerie Rives et Privat, 1872, in-8, de 36 pp. Le chapitre IV de cette brochure raconte l'émouvant épisode de la découverte du tombeau de saint Gilles (pp. 14-17); le chapitre suivant parle du projet qui préoccupait si vivement M. le curé Goubier, celui de donner à la précieuse relique une garde d'honneur, en établissant tout près de la basilique une communauté de religieuses dominicaines, tirées du monastère de Mazan (pp. 18-21). Nous avons fait plusieurs emprunts au travail de Sœur Marie-Albert. (Tom. I, pp. 300, 301, 304 et suiv.)

que ignoré de notre province, mais je connais, Monsieur, l'intérêt que vous portez à tout ce qui concerne le culte de St Gilles.... C'est à Monsieur le curé de St Gilles-du-Gard que je dois l'honneur de me mettre en rapport avec vous : ce bon et digne prêtre daigne en effet s'intéresser à l'œuvre que nous avons entreprise; il m'a parlé avec bonheur de l'amour que vous portez au Saint, dont il a la gloire insigne de posséder le tombeau; il m'a engagé à vous écrire, persuadé qu'il vous serait agréable de connaître cette renaissance du culte de St Gilles dans notre contrée. Quelle providentielle coïncidence, et comme Dieu se plaît à inspirer à quelques-uns de ses enfants les mêmes pensées d'amour et de dévouement, pour exalter dès cette terre le nom de ses serviteurs bienheureux dans les cieux ! Comme il s'est plu en particulier à faire contribuer le talent des uns et la simple bonne volonté des autres au même but : la glorification de St Gilles, la résurrection et la diffusion de son culte ! De tous côtés en effet voici que la dévotion à l'admirable abbé, que nos pères dans leur foi profonde plaçaient au nombre des Saints les plus secourables du paradis, resplendit de l'éclat des anciens jours. Tandis que Monsieur le curé de St Paterne s'occupe activement de restaurer le sanctuaire du Saint, de mon côté je me prépare à composer une notice, qui puisse faire connaître l'histoire du Saint, et réveiller parmi nos populations la confiance qu'elles ont toujours conservée en sa puissante intercession " (1).

M. de Kerval formulait ensuite une demande de renseignements, à laquelle nous fîmes droit de notre mieux. Son travail parut en 1874, et reçut de la presse (2) et du public religieux l'accueil qu'il méritait. La première édition fut épuisée en quelques mois; dès l'année suivante, l'auteur en publiait une nouvelle, considérablement augmentée, dont nous devons dire un mot.

---

(1) M. de Kerval avait joint à sa lettre un numéro du *Messager de l'Orne* (6 Juin 1874) contenant un article dû à sa plume, et intitulé : *La chapelle de Saint-Gilles près Saint-Paterne* (*Sarthe*).

(2) " C'est une étude sobre et consciencieuse, — écrivait M. Émile Souvigné, dans le journal français *L'Union*, — où l'agrément du style relève une érudition discrète mais sûre. Ennemi des digressions intempestives, M. de Kerval n'omet aucun des faits qui établissent la suréminente sainteté de son héros, aucun des témoignages qui constatent l'ancienneté et l'universalité de son culte. L'historien puise aux sources et n'emploie guère de matériaux de seconde main. Avec un scrupule, malheureusement trop peu commun, il cite les textes, les documents, les correspondances qui servent de base à son récit. Et ce n'est pas une mince besogne, si l'on considère que du monastère qui fut son berceau, le culte de saint Gilles se répandit rapidement à travers l'Europe, en France, en Belgique, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie ". Nous souscrivons pleinement à cet éloge, qui n'est nullement exagéré.

Le livre s'ouvre par une Vie du saint abbé, succincte mais complète, et puisée aux meilleures sources (1). L'histoire du culte de saint Gilles occupe le reste de l'ouvrage; elle forme la matière des quatre derniers chapitres, dont nous transcrivons les en-tête, pour permettre au lecteur de juger de leur intérêt.

Chapitre III. Extension du culte de saint Gilles. — Pèlerinages à son tombeau. — Églises et sanctuaires élevés au moyen âge en son honneur. — Bulles des Papes. — Le " Livre des miracles " (2).

Chapitre IV. Les quatorze Saints Auxiliateurs. — Puissance de saint Gilles. — Son pouvoir contre la peur. — Dans les confessions. — Pour protéger les enfants. — Contre l'épilepsie et les maladies nerveuses. — Contre la fièvre. — L'orage. — L'incendie. — La sécheresse (3).

Chapitre V. Culte de saint Gilles en France. — Dans le Midi. — Église abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard. — Découverte du tombeau du Saint. — Guérisons. — Ses reliques. — Son culte dans les diocèses de Paris, Amiens, Chartres. — En Bretagne. — En Normandie. — Dans le Maine. — Légende de Gilles Regnard. — Culte de saint Gilles à l'étranger (4).

Chapitre VI. La chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine, près Saint-Paterne (5).

M. de Kerval a traité ce dernier chapitre avec un soin tout particulier. Il recherche les origines de la chapelle, qui semble dater du XIe ou XIIe siècle; il retrace son histoire, et nous fait assister aux profanations qu'elle eut à subir en 1793. Pillée d'abord, vendue ensuite comme bien national, la chapelle de la Plaine fut convertie en grange; sa destruction était imminente, lorsqu'au mois de Février 1874, M. l'abbé Bes-

---

(1) Pp. 7-22.

(2) P. 23.

(3) P. 55. Ce chapitre abonde en détails de tout genre et du plus haut intérêt. Nous y apprenons, entre autres choses, que l'usage existait jadis, et existe encore aujourd'hui en plusieurs contrées, de mettre les enfants, les nouveau-nés surtout, sous la protection de saint Gilles, pour les guérir de la peur, des convulsions, et les préserver de tout mal : " Nous trouvons cet usage établi en plusieurs pays, dit M. de Kerval : il existe depuis fort longtemps en France, où les rois et les princes s'y conformèrent souvent. C'est ainsi qu'en 1638, Louis XIII et Anne d'Autriche ordonnèrent des prières solennelles à saint Gilles, lors de la naissance de Louis XIV, et que, durant neuf jours, une députation du clergé et de la noblesse se rendit à l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, de Paris, pour demander la conservation du prince nouveau-né. La même cérémonie eut lieu en 1716, à l'avénement de Louis XV (pp. 63,64).

(4) P. 70.

(5) P. 91.

nard, curé de Saint-Paterne (1), résolut de l'arracher à la pioche du démolisseur et de la rendre au culte. Une souscription, ouverte parmi les habitants de la paroisse, produisit des résultats inespérés et permit de racheter l'antique édifice. Grâce à de généreuses offrandes, d'importants travaux furent exécutés, et cette grange, naguère encore sombre et délabrée, est devenue un pieux sanctuaire, simple, mais gracieux; la bénédiction solennelle en eut lieu le 1er Septembre 1874 (2).

La chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine est aujourd'hui, comme autrefois, le rendez-vous favori des pèlerins. " Vous serez heureux, j'en suis certain, d'apprendre, — nous écrivait M. de Kerval, le 8 Mai 1875, — que le culte du saint abbé y est solennellement rétabli; des pèlerins y viennent en grand nombre; des grâces ont été obtenues, notamment des guérisons de la peur; des petits enfants ont été soulagés, des personnes ont été protégées d'une manière frappante contre les frayeurs de la mort; St Gilles est aussi dans notre pays invoqué dans les confessions, et plusieurs prêtres de notre ville (3) ont été témoins à cette occasion de grâces signalées " (4).

M. de Kerval a enrichi son œuvre de diverses prières à saint Gilles, des litanies du Saint et de deux cantiques en son honneur (5). Un *Appendice* de 96 pages, sur *Les quatorze Saints Auxiliateurs*, termine le volume (6).

11. Saint Gilles et son pèlerinage, par *l'abbé* **Pierre-Émile d'Everlange,** *Chanoine honoraire de Nîmes et de Digne, Curé-doyen de St.-Gilles (Gard).*

1re édition. Avignon, Fr. Seguin ainé, 1876, in-12, de vii, 193 pp., avec une gravure représentant saint Gilles, d'après le tableau de Memlinc, conservé au musée de l'Académie de Bruges (7).

2e édition. Avec ce sous-titre : *Manuel du touriste et des pèlerins.* — Avignon, Fr. Seguin ainé, 1877, in-18, de xx, 228 pp.

Sous le titre de *Manuel à l'usage des pèlerins*, ces deux éditions renferment la neuvaine et les litanies, composées par Mgr. Meirieu,

---

(1) Aujourd'hui curé-doyen de Tuffé, au diocèse du Mans.

(2) de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles*, 2e édit., pp. 104 et suiv.

(3) M. de Kerval réside à Alençon.

(4) Cette lettre était accompagnée d'une jolie photographie représentant la statue de saint Gilles, vénérée dans la chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine.

(5) de Kerval, op. et edit. cit., pp. 109-118.

(6) Id., pp. 119-214. Voyez ci-dessus, p. xiii, note 3.

(7) C'est la gravure qui sert de frontispice à ce volume. Voyez notre tome ii, pp. 185, 186.

évêque de Digne, les prières qu'on trouve dans le livre de M. de Kerval, et divers cantiques. Les éditions postérieures ne contiennent pas ce *Manuel*.

3e édition. Avignon, Seguin frères, 1878, in-12, de xxxi, 255 pp., avec cinq eaux-fortes, gravées par M. G. Bourges, d'Avignon, et tirées par M. Ch. Delâtre, le célèbre imprimeur aquafortiste de Paris. Ces gravures, admirablement réussies, représentent saint Gilles, d'après Memlinc, la crypte de l'église abbatiale, les ruines de l'ancien chœur, la façade de la basilique et la Maison romane.

4e édition. Avignon, Seguin frères, 1879, in-12, de xxxvi, 300 pp., avec les mêmes gravures (1).

5e édition. Nimes, imprimerie Jouve, 1880, in-12, de xxxviii, 297 pp., avec six eaux-fortes, savoir les cinq déjà décrites et une sixième représentant la Vis de Saint-Gilles, d'après MM. Febre et de Vesly, et le plan de la basilique, extrait de l'*Architecture romane du Midi de la France*, par M. H. Révoil. Cette dernière eau-forte, due au burin de M. Bourges, a été tirée par M. A. Quantin (2).

Analysons rapidement cette dernière édition. Voici d'abord le détail des liminaires :

Hommage au pape Pie IX d'un exemplaire de la 1re édition du livre, et réponse, au nom de Sa Sainteté, par Mgr. Wladimir Czacki, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, aujourd'hui nonce apostolique à Paris (3). — Lettres épiscopales. Sous ce titre, l'auteur reproduit vingt-neuf lettres, émanées d'archevêques et évêques de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, etc., auxquels il avait fait hommage de son travail; une lettre de M. le comte Armand de Pontmartin clôt cette longue série d'approbations et d'éloges (4). — Dédicace aux fidèles de Saint-Gilles (5). — Avant-propos (6).

M. d'Éverlange divise son livre en cinq chapitres, sous-divisés à leur tour en paragraphes.

Chapitre i. Saint Gilles. — Sa naissance. — Ses œuvres. — Sa mort (7).

---

(1) C'est cette édition que nous citons au cours de notre travail; la cinquième paraissait au moment où nous achevions le second volume.

(2) M. le chanoine d'Éverlange prépare la sixième édition de son livre; il a eu l'aimable attention de nous offrir un exemplaire des cinq premières éditions.

(3) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 5e édit., pp. i-v.

(4) Id., pp. vii-xxx.

(5) Id., pp. xxxi, xxxii.

(6) Id., pp. xxxiii-xxxviii.

(7) Id., pp. 1-32.

Chapitre ii. Rapide propagation du culte de saint Gilles (1).

Chapitre iii. Décadence du pèlerinage de saint Gilles (2).

Chapitre iv. Découverte du tombeau de saint Gilles. — Résurrection des pèlerinages (3).

Chapitre v. La basilique de Saint-Gilles (4).

La Vis de Saint-Gilles, la façade de l'église, sa description et son symbolisme forment l'objet d'autant de paragraphes.

Appendice au Chapitre v. Quelques notions d'architecture romane. — La Maison romane. — Conclusion (5).

Nous trouvons ensuite : le panégyrique de saint Gilles et un discours pour l'anniversaire de la découverte du tombeau du saint abbé, tous deux prononcés par M. le chanoine d'Éverlange (6); un cantique, le tableau chronologique des abbés de Saint-Gilles et la succession des curés de l'église paroissiale depuis la révolution française (7).

Une ample série de documents, de notes et de pièces justificatives couronne ce beau travail (8), vrai modèle du genre, auquel l'Épiscopat catholique, les principaux journaux de France, une foule de *Semaines religieuses* et de recueils bibliographiques (9) ont payé un juste tribut

---

(1) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 5e édit., pp. 33-83.
(2) Id., pp. 85-116.
(3) Id., pp. 117-151.
(4) Id., pp. 153-176.
(5) Id., pp. 177-195.
(6) Id., pp. 197-231.
(7) Id., pp. 283-290.
(8) Id., pp. 233-282.
(9) Citons quelques journaux et recueils périodiques, qui ont analysé et apprécié le travail de M. le chanoine d'Éverlange.

1re édition (1876). *L'Union de Vaucluse*, n° du 31 Août 1876.
Messager de Toulouse, n° du 20 Octobre 1876.
Gazette de Nimes, n° du 4 Janvier 1877. (Feuilleton. *Les Jeudis littéraires*, par Émile Longin.)
Le Citoyen (de Marseille), n° du 11 Janvier 1877.

2e édition (1877). *La Semaine religieuse du diocèse de Montpellier*, n° du 10 Mars 1877 (pp. 509 et suiv.).
Revue des bibliothèques paroissiales et Semaine religieuse du diocèse d'Avignon, n° du 24 Mars 1877 (pp. 111 et suiv).
Le Monde, n° des 26 et 27 Mars 1877.

3e édition (1878). *La Semaine religieuse du diocèse de Vannes*, n° du 17 Janvier 1878 (pp. 45, 46).
Gazette de Nimes, n° du 15 Février 1878.
L'Univers, n° du 25 Février 1878.
Le Dimanche, Semaine religieuse du diocèse d'Amiens, n° du 30 Juin 1878 (p. 508).

d'éloges. Mieux encore que ces éloges, la vogue toujours croissante de cette importante monographie proclame sa valeur, et montre quelle large et consolante part son auteur peut revendiquer dans la diffusion providentielle du culte de saint Gilles (1).

4e édition (1879). *Bibliographie catholique*, livr. de Mai 1880, tom. LXI, Paris 1880, pp. 402, 403.

5e édition (1880). *La Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Nimes*, n° du 13 Novembre 1880.

Annales catholiques, publiées sous la direction de J. Chantrel, n° du 7 Mai 1881, tom. XXXVI, Paris 1881, pp. 334, 335.

(1) Dans son *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* (tom. I, Paris 1878-1881, col. 879, art. *Gilles* [*St*]), M. l'abbé Ulysse Chevalier signale un ouvrage italien, intitulé : *Vita ed altre notizie storiche di S. Egidio abbate, protettore della terra di Palombara in Sabina*, Roma 1800, in-12, de 72 pp. Nous n'avons pu consulter ce volume; M. Chevalier, à qui nous en avions écrit, nous répondit, le 13 Février 1881 : " C'est M. l'abbé Albanès, chanoine honoraire, rue des Dominicaines, 40, à Marseille, qui m'a donné le titre de cet opuscule; j'ai tout lieu de supposer qu'il le possède, mais je ne sais s'il le confiera aux hasards de la poste jusqu'à Bruges ".

M. Alexandre Eyssette a publié dans *La Vraie France*, de Lille (nos du 27 Septembre au 19 Octobre 1872), un feuilleton sous le titre de : *Fondation du monastère et de la ville de Saint-Gilles. Légende des VIIe et VIIIe siècles.*

Les grandes lignes de la vie du saint abbé ont été respectées; l'imagination du romancier a fait le reste. L'œuvre se divise en cinq parties, nous dirions mieux en cinq actes, composés des scènes les plus dramatiques :

PREMIÈRE PARTIE. — I. L'anachorète. — II. Le roi Wamba. — III. Le vœu. — IV. Le camp. — V. Le festin. — VI. Le départ.

DEUXIÈME PARTIE. — I. Sept ans après. — II. La bulle de Rome. — III. L'échanson du roi. — IV. Minuit. — V. Les Juifs. — VI. La vision.

TROISIÈME PARTIE. — I. Les Sarrasins. — II. La croix expiatoire. — III. L'anneau d'or. — IV. Le feu. — V. Le parloir. — VI. Le rénégat.

QUATRIÈME PARTIE. — I. L'invasion. — II. La fuite. — III. Une redoute gauloise. — IV. Vandalisme. — V. A demain.

CINQUIÈME PARTIE. — I. Un coup de poignard. — II. Le lac mystérieux. — III. Le phalanstère. — IV. Le chêne des Druides. — V. La foi. Conclusion.

Nous rendons hommage au talent de M. Alexandre Eyssette, et à l'habileté qu'il déploie dans la création des nombreuses scènes de son roman; cela ne nous empêche point d'éprouver une médiocre sympathie pour ce genre de composition. Le roman historique, quel que soit son mérite littéraire, est dangereux, parce qu'il tend à fausser l'histoire et expose perpétuellement le lecteur au péril de confondre avec la vérité les fictions nées de l'imagination féconde du romancier.

II. — POËTES

1. - POËTES LATINS (1)

Vita S. Ægidii Abbatis Arelatensis In Gallia Narbonensi, et Confessoris, Versibus et Odis variis illigata ab Ægidio Royen. *Secunda et ultima Editio, priore multo correctior et auctior. Accesserunt Epigrammata aliquot et Elegiæ, e præcipuis D. Ægidii vitæ capitibus haustæ.* — Leodii, Typis Christiani Ouwerx prope PP. Jesuit. sub signo S. Ignatii 1641. Superiorum permissu, in-18, de 100 pp. non chiffrées, y compris le titre et les liminaires (19 pp.).

Le verso de la page-titre est orné d'une très-jolie gravure, représentant saint Gilles. Le Saint, figuré sous les traits d'un vénérable

---

(1) La naissance miraculeuse du duc de Pologne Boleslas III, due à l'intercession de saint Gilles, a été chantée en vers et en prose, et bien que le récit de cet événement ne rentre pas dans le cadre de notre travail, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer les sources où le lecteur puisera des renseignements complets sur un fait, qui occupe une si large place dans l'histoire du culte du saint abbé. Nous voulons parler des *Cronicæ et gesta ducum sive principum Polonorum.*

Godefroid Lengnich publia cette chronique, pour la première fois, en 1749; J. Szlachtowski et R. Koepke en ont donné une édition nouvelle, précédée d'une savante préface et insérée dans les *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz, tom. xi, Scriptorum ix, Hannoveræ 1851, pp. 418 et suiv. L'abbé Migne a reproduit le travail de ces érudits, préface et texte, dans son *Patrologiæ cursus completus*, section latine, tom. clx, Parisiis 1854, coll. 833 et suiv.

Cette chronique ne porte pas de nom d'auteur; Szlachtowski et Koepke pensent qu'elle est l'œuvre d'un moine italien, exilé en Pologne, et qui paraît avoir été chapelain de Boleslas III. Elle se divise en trois livres : les deux premiers furent écrits en 1109 ou 1110; la composition du troisième remonte à une date postérieure, peut-être à l'année 1113 (Pertz, op. et tom. cit., pp. 419, 420. — Migne, op. et tom. cit., coll. 835-837).

Le chroniqueur débute par un prologue (*) rimé de quatorze strophes, dont la facture rappelle les anciennes séquences et qui décrit la naissance miraculeuse de Boleslas III (Pertz, op. et tom. cit., pp. 424, 425. — Migne, op. et tom. cit., coll. 841-844). Ce miracle est raconté plus en détail dans le Ier livre de la chronique, chap. 30, *De uxoratione Wladyslavi, patris tertii Bolezlavi*, et chap. 31, *De jejuniis et orationibus pro nativitate tertii Bolezlavi* (Pertz, op. et tom. cit., pp. 442, 443. — Migne, op. et tom. cit., coll. 874-876). M. l'abbé Teissonnier a inséré la traduction du prologue et le texte de ce morceau dans sa *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 120 et suiv. Il la fait suivre de la tra-

(*) Cette pièce porte pour en-tête : *Incipit epilogus.* Le mot *Epilogus* est évidemment mal choisi; il signifie la *dernière* partie d'un discours, ce qu'on appelle en bon latin : *peroratio* ou *conclusio.*

vieillard à longue barbe, est revêtu du costume monacal; un capuchon lui couvre la tête. Assis sur un tertre, il paraît absorbé dans la lecture d'un livre, de format oblong, qu'il soutient des deux mains; il tient une flèche dans la main gauche. La crosse du saint abbé gît à ses côtés; sa biche est couchée devant lui. Dans le haut de cette charmante composition (1), on voit les armes de Jean de Nollet, abbé de Saint-Gilles-lez-Liége, accompagnées de sa devise : *Plus minus nollet* (2).

L'opuscule s'ouvre par une ode dédicatoire de l'auteur à l'abbé Jean de Nollet, suivie d'une pièce de vers où il explique d'une façon allégorique les armes de ce prélat.

---

duction des chapitres 30 et 31 du livre Ier des *Cronicæ Polonorum* et de quelques fragments des livres II et III (pp. 125 et suiv.). Voyez aussi D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 5me édit., pp. 80 et suiv., 242 et suiv., Note IV.

Boleslas III, l'enfant de miracle, naquit le 23 Décembre 1085.

Le 28 Août 1851, arrivait à Saint-Gilles-du-Gard un noble et savant polonais, M. le comte Alexandre Przezdziecki, dans le but de compulser les archives et le bullaire de la basilique, et d'y découvrir quelque trace du pèlerinage effectué par Boleslas au tombeau du saint abbé. Les Archives départementales du Gard fournirent à cet érudit la preuve certaine d'un fait ignoré des historiens.

Pour transmettre à la postérité le souvenir de la naissance de Boleslas III, due aux prières de saint Gilles, et en mémoire de son propre pèlerinage, M. Przezdziecki offrit en don à la basilique, par acte du 30 Octobre 1851, un magnifique ciboire en vermeil, exécuté dans les ateliers de M. Froment-Meurice, orfèvre-joaillier de la ville de Paris. Le couronnement du couvercle représente la naissance de Boleslas, obtenue du ciel par la puissante intercession du saint abbé, et la figure du Saint est modelée d'après un sceau en plomb de Saint-Gilles, de l'an 1185, attaché à une charte conservée aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille. (TEISSONNIER, op. cit., pp. 131 et suiv. — D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., pp. 82, 83, et surtout pp. 250 et suiv., Note VI.)

Le ciboire porte ces inscriptions : *Alexander Przezdziecki Polonus, ad renovandam veteris beneficii memoriam, V. Kal. Sept. A. D. MDCCCLI ædem B. Ægidii in valle Flaviana ingressus, D. O. M. calicem monumentum pietatis ex voto D. D. D. — Intercedente B. Ægidio, patrono cœlesti, Boleslaus III, dux Poloniæ, patri populoque natus A. D. MLXXXV.* (D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., p. 251.)

(1) Nous possédons une copie fort bien réussie de cette gravure, dessinée par feu M. Jacques Petyt, de Bruges.

(2) Jean de Nollet, successeur immédiat d'Aloyse de Lymbourg, fut élu abbé du monastère de Saint-Gilles, en 1636, et bénit par Henri Sylvius, évêque de Dionysie, suffragant de Liége; il mourut le 5 Mai 1656. Voyez la biographie de ce prélat dans le *Recueil historique et généalogique des Abbés de Saint-Gilles, par Simon-Joseph Abry, héraut d'armes du pays de Liége*, Tongres, 1870, pp. 24 et suiv. Jean de Nollet portait d'argent à trois merlettes de sable, posées deux et une.

Viennent ensuite :

1. Une pièce de vers, datée de 1637, et adressée à Jean de Nollet, à l'occasion de son inauguration, par W. Brant, docteur ès-arts, ancien professeur à l'Université de Douai, et un *carmen familiare* du même au même.

2. Plusieurs chronogrammes et quelques vers, composés par le neveu de l'abbé de Nollet en l'honneur de son oncle.

3. Deux pièces de vers, écrites par Jean Royen, curé d'Aubel-lez-Liége, frère de l'auteur, pour féliciter celui-ci de la publication de son travail.

4. Diverses petites pièces de l'auteur à son livre, au lecteur, *ad maledicum*, et un *prologus ad S. Ægidium*, en vers saphiques.

Après ces divers préambules, l'auteur aborde son sujet. Voici comment il procède. Il donne d'abord un passage en prose de la Vie du Saint, et le traduit ensuite en vers; il suit cette méthode jusqu'à la fin de la biographie de saint Gilles, tout en ayant soin de varier sans cesse la mesure des vers. Notre poëte emploie tour à tour le *carmen saphicum, horatianum, hendecasyllabum, asclepiadeum, saphicum sine adonio, heroïcum, elegiacum* et *iambicum*. La mesure est indiquée en tête de chaque morceau.

La *Vita S. Ægidii* est suivie de diverses élégies et de quelques épitaphes, sous forme d'épigrammes, en l'honneur du saint abbé. Après cela vient un *Planctus musarum Legiacarum ad Christum ut Europæ ac maxime Ecclesiæ intestinis bellis devastatæ, desideratissimæ pacis beneficio benignus succurrat* (3 pp.). Les deux dernières pages de l'opuscule contiennent des chronogrammes latins sur le tremblement de terre, qui se fit sentir à Liége en 1640, sur l'inondation de la Meuse et la chute du Pont-des-Arches, en 1643. Ce dernier feuillet aura été ajouté plus tard, vu que l'opuscule porte la date de 1641.

Le travail de Gilles Royen est d'une extrême rareté. On n'en connaît que deux exemplaires, dont l'un fait partie de la Bibliothèque de l'Université de Liége; l'autre appartient à M. Gustave Francotte, de la même ville, qui en fit l'acquisition à la vente de la précieuse collection de livres de feu M. Jean-Baptiste Ansiau, à Louvain [1]. La *Vita S. Ægidii* formait le n° 591 du catalogue. L'exemplaire avait perdu de sa fraîcheur, et il manquait un feuillet aux liminaires. M. Francotte a fait laver et richement relier ce rarissime petit volume; un artiste calligraphe a copié, avec une rare perfection, le feuillet disparu. Ce joyau

---

[1] Cette vente eut lieu à Louvain, sous la direction du libraire Ch. Peeters, les 29, 30 et 31 Mars 1870.

bibliographique nous a été transmis, avec le plus gracieux empressement, par son digne et savant possesseur, qui a droit, de ce chef, à toute notre gratitude.

Précieux, comme curiosité littéraire, le travail de Gilles Royen n'a pas de valeur historique; l'auteur admet la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire, et verse dans toutes les erreurs d'histoire et de chronologie de ses devanciers.

Gilles Royen manie la langue latine avec grande facilité, et sait la plier, sans gêne aucune, à toutes les exigences de la versification. Il est surprenant qu'aucun biographe ne mentionne ce poëte [1]; ce silence ne s'explique que par l'excessive rareté des exemplaires de son œuvre. Cette œuvre cependant doit avoir joui d'une vogue assez grande, puisqu'il en parut une seconde édition du vivant de l'auteur, chose rare pour les productions de ce genre. Cette seconde édition est la seule connue; aucun exemplaire de la première ne semble avoir survécu.

M. Gustave Francotte, à qui nous avions demandé des renseignements, nous répondit, le 17 Septembre 1870 :

" Je regrette de ne pouvoir rien vous dire de notre poëte Gilles Royen; aucun de nos biographes ne fait mention de lui, et son œuvre ne nous est connue que par deux exemplaires, tous deux d'acquisition récente et tous deux d'une seconde édition. La première semble avoir péri tout entière.

" Il était liégeois et frère d'un curé d'Aubel, qui, lui aussi, s'adonnait à la poésie latine. Ce matin précisément j'ai trouvé, dans un procès criminel de la fin du XVIIIe siècle, un Gilles Royen, de Visé, figurant comme témoin.

---

(1) Nous avons vainement consulté VALERIUS ANDREAS, *Bibliotheca Belgica*, 2e édit., Lovanii 1643; FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, Bruxellis 1739; PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége*, etc., Louvain 1763-70; PEERLKAMP, *De vita ac doctrina omnium Belgarum qui latina carmina composuerunt*, Bruxellis 1822; DE BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, Liége 1836-37; GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes*, Bruxelles 1837-38, et *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique et dans les pays limitrophes*, Bruxelles 1840-44; PIRON, *Algemeene levensbeschryving der Mannen en Vrouwen van België*, Mechelen 1861-62, etc.

Espérons que la *Biographie nationale*, dont l'Académie royale de Belgique a commencé la publication en 1866, saura réparer cet oubli. Nous avons regretté de ne pas rencontrer le nom de Gilles Royen sur la *Liste provisoire des noms destinés à figurer dans la Biographie nationale*, liste imprimée dans les ateliers du *Moniteur belge*, en 1861.

" Voilà un bien complet oubli sur cet homme, qui sans doute n'a pas composé tant de vers latins sans rêver de quelque gloire littéraire ! "

Gilles Royen n'est pas le seul poëte belge qui ait consacré son talent à la glorification de saint Gilles. Parmi les nombreux écrits du chartreux Guillaume van Apsel ou van Absel (*Apselius* ou *Abselius*) (1), nous rencontrons une VITA D. ÆGIDII, en vers latins.

Issu d'une famille noble de Bréda, lieu de sa naissance, Guillaume van Apsel prit l'habit de chartreux, vers 1431, au couvent de la Chapelle-Notre-Dame, à Hérinnes-lez-Enghien, sous l'administration de Jean d'Arras; mais ce fut le successeur de ce prieur, Jean de Montigny, qui reçut sa profession. Ses vertus, autant que son savoir, le firent élire, en 1462, prieur de la Chartreuse du Val-de-Grâce, à Bruges (2);

---

(1) Voyez, sur Guillaume van Apsel, DORLANDUS, *Chronicon Cartusiense*, Coloniæ Agrippinæ 1608, p. 445; RAISSIUS, *Ad natales Sanctorum Belgii Joannis Molani Auctarium*, Duaci 1626, pp. 161 v°, 162 r°; SWEERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, Antverpiæ 1628, p. 297; PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., tom. IV, Louvain 1764, pp. 411, 412; GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes*, tom. I, Bruxelles 1837, pp. 23, 24; *Biographie nationale*, tom. I, Bruxelles 1866, coll. 6, 7, art. *Absel* (*Guillaume van*).

Tous les auteurs cités, sauf Dorlandus et Raissius, énumèrent les productions de Guillaume van Apsel. Ce religieux ne se contentait pas d'écrire des livres; il était graveur et excellait dans l'art de la reliure : " Dans son amour pour les livres, dit Goethals, il s'était attaché à se rendre habile dans tout ce qui pouvait servir à leur ornement ou à leur conservation. Il était un des meilleurs relieurs de son temps et gravait, d'après les mémoires de son ordre, non-seulement sur bois, mais encore sur cuivre " (op. cit. pp. 23, 24). D'après cet auteur, Guillaume van Apsel serait " le plus ancien graveur de l'école flamande " (p. 23). Nous ne savons où Goethals a puisé ces derniers détails; Dorlandus parle seulement de l'habileté de ce religieux dans la reliure et les travaux manuels : *In exercitatione autem corporali exquisitissimus operarius scribitur extitisse, nempe in arte ligandi fabrilique superans universos* (op. et loc. cit.).

(2) Le poëte montois Philippe Brasseur a résumé, en quelques vers, la biographie et les travaux de Guillaume van Apsel. Voici cette petite pièce; elle est extraite des *Sydera Illustrium Hannoniæ Scriptorum, per modum præludii emissa, ordine Statuum inter eos servato, seu eorum elogia, et scripta decasticis, et octosticis, ac minori plerumque numero distincta. Authore Phil. Brasseur, Presb. Hannomont.*, Montibus Hannoniæ 1637, p. 160.

GUILELMUS ABSELIUS,
EX PROFESSO DOMUS CAPELLÆ
DOCTISSIMUS BRUGENSIUM PRIOR.

Hic patria Bredanus erat; Paterque Capellæ
Dum foret, ad Brugæ claustra vocatus iit.

il mourut dans cette maison [1], le 4 Août 1471, après quarante ans de profession.

Guillaume van Apsel était donc à Bruges, lorsqu'au mois de Mai 1468, Guillaume de Grachaut y apporta la précieuse relique de saint Gilles, que l'église paroissiale de ce nom possède encore aujourd'hui. L'arrivée de cette relique prit les proportions d'un événement. Un imposant cortége, où l'on voyait figurer le chapitre de la collégiale de Notre-Dame, le clergé de Saint-Gilles et les quatre ordres mendiants, alla recevoir le noble écuyer à la porte de Sainte-Catherine, par où il devait entrer en ville, et tint à honneur d'escorter jusqu'à l'église de Saint-Gilles le trésor dont ce temple allait s'enrichir [2].

Le pieux et savant prieur de la Chartreuse de Bruges pouvait-il demeurer indifférent à cette éclatante manifestation de la foi populaire? Ne serait-ce pas pour en perpétuer le souvenir, qu'il écrivit, *rythmo dulcissimo* [3], sa *Vita D. Ægidii*? Si notre supposition est fondée, — et nous avons tout lieu de la croire telle, — il existe une relation étroite entre notre relique et le travail d'Apselius; la translation de cette relique aura donné naissance au poëme qui nous occupe.

Cette élucubration poétique ne nous est connue que par son titre, et l'on ignore ce qu'est devenu le manuscrit qui la contenait. Ce manuscrit se conservait sans doute dans la bibliothèque du monastère,

---

Utque erat eximie sacris imbutus, et unà
Palladis arte potens, scripsit utrimque libros.
Egidî vitam ritmo conscripsit; eoque
Profusas Domini (*) *scripsit ab ore preces.*
Sed prosa *literas* sacris de rebus agentes;
Deque *ministerio* sedula Martha *tuo.*
Indeque *tractatum de Virgine Matre;* simulque
De *veræ pacis* (quæ modo rara) *bono.*
Conventusque pios (*2), queis filia spiritualis
Alloquitur Patrem, nec minus hancce Pater.

(1) Arnould de Raisse (Raissius) s'exprime ainsi : In valle-Gratiæ conventu Cartusianorum prope Brugas, *obitus dies Guiliermi Apselii*, ibidem Prioris (op. cit., p. 161 v°). Paquot dit aussi que Guillaume van Apsel mourut à la Chartreuse de Bruges (op. et tom. cit., p. 411). En présence de l'assertion catégorique de ces deux écrivains, nous abandonnons l'opinion de M. Goethals, embrassée par le baron Jules de Saint-Genois, dans la *Biographie nationale*, opinion d'après laquelle Guillaume van Apsel se serait démis, vers 1466, de ses fonctions priorales à la Chartreuse de Bruges, pour rentrer comme simple religieux au couvent de la Chapelle-Notre-Dame, et y mourir. Arnould de Raisse dit, en termes exprès, que van Apsel était, au moment de son décès, prieur de la Chartreuse de Bruges, ibidem Prioris.

(2) Voyez notre tome 1er, pp. 430, 431.

(3) Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 297.

(*) Seu tractatum de oratione Dominica.

(*2) Seu dialogos.

et il aura péri, avec tant d'autres richesses, lors de la destruction du couvent par les Gueux, en 1578. La Chartreuse du Val-de-Grâce fut supprimée par l'empereur Joseph II, en 1783. Cette maison possédait une importante bibliothèque, qui fut vendue publiquement à l'hôtel de ville de Bruges, avec celles d'autres couvents supprimés, le 14 Mars 1785, et jours suivants; le catalogue de la vente ne mentionne pas la *Vita D. Ægidii* d'Apselius (1).

Il existe une autre Vie rimée de saint Gilles, à laquelle fait allusion Mabillon, mais dont la trace paraît également perdue (2).

2. - POËTES FRANÇAIS.

Vie de Saint Gile, par **Guillaume de Berneville,** *poëte anglo-normand du XIIe siècle, publiée, d'après le manuscrit unique de Florence, par G. Paris et A. Bos.* — Paris, Firmin-Didot, 1881, petit in-8, de 188 pp., sans la préface.

Au moment où nous écrivons ces lignes (1er Août 1881), ce livre n'a pas encore paru. Comment dès lors pouvons-nous le ranger parmi les sources de notre travail? Deux mots d'explication à ce sujet.

Dans sa livraison du mois d'Août 1878 (3), le *Polybiblion* annonçait que la Société des anciens textes français (4) avait sous presse l'œuvre, dont nous venons de transcrire le titre. Il faut avoir recherché, pendant près de vingt ans, tout ce qui se rattache à la vie et au culte

---

(1) Ce catalogue forme un in-12, de 251 pp. Il porte le titre suivant : *Catalogue d'une grande Collection de Livres trouvés dans les quinze Couvens Supprimés dans les Villes de Bruges et Nieuport; Dont la Vente se fera à l'Hôtel-de-Ville dudit Bruges, le* 14 *Mars* 1785, *et jours suivans, à* 10 *heures du matin et à* 2 *heures de relevée, A l'Intervention des Administrateurs Maréchal Chevalier de Bompré, van Zuylen van Nyevelt et de Colnet; et sous la Direction de Joseph van Praet, Imprimeur-Libraire, où les Catalogues se distribuent. — A Bruges, De l'Imprimerie de Joseph van Praet, Imprimeur de la Ville, Pays et Territoire du Franc,* s. d. Les quinze communautés supprimées, dont ce catalogue décrit les bibliothèques, sont les Chartreux, les Chartreuses, Sarepta, les Annonciades, Béthanie, les Carmélites déchaussées, les Riches Claires, les Carmélites chaussées, les Capucines, les Pauvres Claires, les Dominicaines, les Sœurs grises, les Pénitentes, tous couvents de Bruges, les Chartreux anglais et les Annonciades de Nieuport. La bibliothèque des Chartreux de Bruges était de beaucoup la plus importante; la liste des ouvrages qui la composaient occupe 58 pages du catalogue.

(2) Voyez notre tome I, p. 27, note 3.

(3) Tom. XXIII, Paris 1878, pp. 178, 179.

(4) La Société des anciens textes français a été fondée en 1875, pour publier les monuments de l'ancienne langue et de l'ancienne littérature française.

d'un Saint, pour comprendre l'impression que fit sur nous cette annonce et le désir immense qu'elle nous inspira de lire le poëme de Guillaume de Berneville. Consulté sur l'époque de sa publication, M. Firmin-Didot nous fit répondre que ce travail verrait le jour vers la fin de l'année 1879.

Dans notre impatience de voir paraître une œuvre, qui nous intéressait à tant de titres, et avec une hardiesse que rien ne justifiait, nous prîmes la liberté de nous adresser à M. Gaston Paris, membre de l'Institut et l'un des premiers érudits de France (1), qui s'était chargé, avec M. le Dr Bos, de publier la *Vie de Saint Gile*. Notre lettre, datée du 29 Juillet 1879, reçut le meilleur accueil; dès le 1er Août, M. Paris y répondait dans les termes les plus aimables, et nous transmettait, avec un fragment de l'œuvre de Guillaume de Berneville, tous les détails connus sur ce poëme et sur son auteur.

Imprimé en entier dès 1877, le texte du poëme n'attendait pour voir le jour qu'une préface de M. Gaston Paris, préface à laquelle cet érudit, absorbé par d'autres travaux, n'avait pu mettre la dernière main. Au mois de Février 1881, il nous adressa un exemplaire du texte et du vocabulaire qui l'accompagne, nous autorisant, avec une bonté sans exemple, à reproduire des fragments de la *Vie* encore inédite *de Saint Gile*. Grâce à cette faveur exceptionnelle, nous avons pu insérer, parmi les appendices de notre travail, plusieurs centaines de vers, empruntés à l'œuvre du poëte anglo-normand, et faire connaître à nos lecteurs un des monuments les plus intéressants de la littérature française au XIIe siècle (2).

Nous n'avons pas tardé jusqu'à ce jour d'offrir nos remercîments à M. Gaston Paris, mais nous regardons comme un devoir de lui

---

(1) M. Gaston Paris marche noblement sur les traces de son illustre père, M. Paulin Paris, décédé à Paris, le 12 Février 1881, laissant après lui une renommée européenne, acquise par soixante ans de labeurs, poursuivis jusqu'à la dernière heure d'une florissante vieillesse (*). A vingt-six ans, M. Gaston Paris obtint le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour son *Histoire poétique de Charlemagne*, sa principale œuvre. Suppléant de son père au Collége de France, il lui succéda, le 26 Juillet 1872, dans la chaire de langue et littérature française du moyen âge; l'éclat de son enseignement et ses nombreux écrits l'ont placé au premier rang parmi les érudits français. Voyez, sur les travaux de M. Gaston Paris, l'étude de M. Frédéric Godefroy: *Les érudits français au XIXe siècle*. § II. *La philologie romane et l'histoire romane du moyen âge*, dans *Les Lettres chrétiennes* (no de Juillet-Août 1880), tom. I, Lille 1880, pp. 282 et suiv.

(2) Tom. II, pp. 558 et suiv.

(*) Le *Polybiblion* a consacré une belle notice nécrologique à M. Paulin Paris, dans son tome XXXI, Paris 1881, pp. 262 et suiv.

réitérer publiquement l'expression d'une gratitude aussi profonde que légitime.

La *Vie de Saint Gile* se compose de 3794 vers. Les renseignements, que nous possédons sur son auteur, se réduisent à fort peu de chose.

" La *Vie de Saint Gile*, — nous écrivait M. Gaston Paris, le 1er Août 1879, — est un poëme composé, dans la première moitié du XIIe siècle, par Guillaume de Berneville, dont nous ne savons absolument rien, si ce n'est qu'il était normand (sa langue le prouve), et chanoine. J'ai fait de vaines recherches pour découvrir quelque trace de ce personnage. Le manuscrit, qui contient son œuvre, est unique; il se trouve à Florence, où le Dr Bos l'a découvert (1).

---

(1) M. le chanoine d'Éverlange avait offert un exemplaire de son livre à M. le Dr Bos, de Marseille. Ce savant lui répondit, le 1er Décembre 1878, par une longue et intéressante lettre, où il parle de la *Vie de saint Gile*, qu'il avait découverte, et de plusieurs autres trouvailles curieuses, se rapportant à la biographie du saint abbé. Ces détails sont précieux.

Après avoir remercié M. d'Éverlange de son " bel ouvrage sur saint Gilles ", M. le Dr Bos continue ainsi :

" Quoique j'ai eu à peine le temps de le parcourir, je me suis néanmoins assuré avec plaisir que ce livre, aussi bien écrit que consciencieusement fait, pourra m'être fort utile pour la préface qui paraîtra en tête de la légende en vers de S. Gilles, du XIIe siècle.

" Je regrette que ce reste de notre vieille littérature ne soit pas encore prêt; je me serais fait un plaisir de vous l'adresser dès maintenant.

" Vous qui êtes un admirateur intelligent et passionné de S. Gilles, vous auriez sans doute pris plaisir à la lecture de cette vieille légende, qui montre combien le culte de l'ermite provençal était populaire en Angleterre et en Normandie, où la légende a été probablement composée....

" Le culte de S. Gilles est aussi assez répandu en Italie, où j'ai trouvé de vieilles traductions italiennes de la légende d'or et des anciennes *Vies de S. Gilles*, éditées par les Bollandistes, et que je publierai peut-être un jour en temps opportun....

" Nous avons également pensé, M. Gaston Paris et moi, à rééditer, dans notre publication, la très-ancienne *Vie latine de S. Gilles*, publiée par les Bollandistes, au 1er septembre, et qui a servi de base à presque toutes les légendes et vies, et notamment à notre poëme du XIIe siècle.

" J'ai vainement cherché une vie soit en prose, soit en vers, de saint Gilles, écrite en vieux provençal. Il a dû en exister, mais l'ancienne littérature de la langue d'*oc* a subi encore plus de pertes que le vieux français, et c'est une lacune que je regrette bien vivement.

" Je publierai, dans le compte-rendu d'une mission philosophique que j'ai remplie en Italie, une traduction en dialecte picard de la *Vie de S. Gilles*, insérée dans la légende dorée, et je me ferai un plaisir de vous faire hommage de cette petite découverte. " (D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 5e édit., Nîmes 1880, pp. 238 et suiv., Note III.)

" Guillaume de Berneville a travaillé sur la Vie latine de saint Gilles (1), dont il n'a pas toujours compris très-bien le texte, et n'a ajouté que des amplifications poétiques. Il n'y a rien à chercher chez lui pour l'histoire de saint Gilles. "

L'auteur se fait connaître à la fin de son poëme. Écoutons-le :

3755. Or depreium cest Deu ami
Dunt ceste vie avum oi,
K'il depreie sun cher seignur
Ke il par la sue dulçur
Nus doinst cele veie tenir
3760. Par quei poissum a lui venir,
E al chanoine sace gré
Ki s'est peiné e travaillé
De ceste vie translater;
Il ne quert pas sun nun celer :
3765. Gwillame ad nun de Berneville,
Ki par amur Deu e seint Gile
Enprist cest labur e cest fès (2).

La *Vie de Saint Gile* est suivie d'un *Vocabulaire,* qui ne comprend pas moins de 70 pages (3), et où l'on trouve l'explication de tous les termes du poëme, qui peuvent offrir des difficultés au lecteur. A côté de chacune de ces locutions se trouve indiqué le vers où elle figure. Ce *Vocabulaire* est extrêmement précieux; il fournit la clef du travail de Guillaume de Berneville, et pour peu qu'on en ait fait usage, on lit l'œuvre du poëte anglo-normand aussi aisément qu'une page de français moderne.

2. Saint Gilles et son tombeau, par **Réveillé de Beauregard,** *Membre actif de la Société de statistique de Marseille et correspondant de plusieurs Académies et Sociétés savantes.* — 2me édit., Marseille, Imprimerie et stéréotypie Saint-Joseph, petit in-8°, de 24 pp.

---

(1) Publiée par Stilting dans les *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 299-304.

(2) Voici l'explication, aussi littérale que possible, de ce passage de la *Vie de Saint Gile :*

Maintenant prions cet ami de Dieu, dont cette vie avons ouï, qu'il prie son cher Seigneur que, par sa douceur, il nous donne de tenir cette voie, par laquelle (nous) puissions venir à lui, et qu'il sache gré au chanoine, qui s'est peiné et a travaillé pour translater cette Vie. Il ne cherche pas à céler son nom; il a nom Guillaume de Berneville, qui, par amour de Dieu et de saint Gilles, entreprit ce labeur et ce faix.

(3) Pp. 117-188.

Dans une préface, datée du mois de Février 1877, l'auteur fait un compte rendu des plus élogieux du livre de M. le chanoine d'Éverlange, *Saint Gilles et son pèlerinage* (1); il termine ainsi cet avant-propos :

" Une heureuse circonstance m'ayant amené, dans le courant de décembre dernier, à Saint-Gilles, j'ai voulu mettre à profit mes quelques jours de résidence dans cette ville, pour visiter l'antique église qui abrite, depuis tant de siècles, les reliques du saint anachorète.

" J'ai parcouru la vallée Flavienne, à jamais célèbre, où le grand saint, au milieu du désert, à l'exemple des solitaires de l'Égypte et de la Thébaïde, éprouvait les ravissements d'une contemplation sublime, où son cœur se livrait sans partage aux ardeurs de son amour pour Dieu. Il choisit pour demeure une caverne dans le fond des bois :

Et son âme, vouée à Dieu seul désormais,
Cherchait la solitude à l'ombre des forêts.

" De nombreux pèlerins, des artistes les plus en renom se sont donné rendez-vous à Saint-Gilles, pour voir, pour admirer la pierre miraculeuse et la célèbre basilique. De cette visite, ils ont certainement rapporté des impressions. Je livre les miennes, le mieux qu'il m'est possible, dans les vers qui suivent " (2).

Le poëme de M. Réveillé de Beauregard comprend 160 vers, dont quelques-uns sont fort beaux; de nombreuses notes historiques éclaircissent le texte. L'auteur a réuni, sous forme d'appendice, les appréciations élogieuses de son travail, insérées dans divers journaux et recueils périodiques de France et d'Italie (3).

A côté des ouvrages qui traitent *ex professo* de saint Gilles et de son culte, nous devons mentionner deux œuvres capitales, qui nous ont été d'un puissant secours dans la composition de cette monographie, et dont les titres reviendront presque à chaque page de notre premier livre :

1. Histoire générale de Languedoc, *avec des Notes et les Pièces justificatives : Composée sur les Auteurs et les Titres originaux, et enrichie de divers Monumens. Par deux Religieux Bénédictins de la Congrégation*

(1) Pp. 5-8.
(2) Pp. 8-9.
(3) Pp. 21-24.
On a vu paraître dans ces dernières années, et surtout depuis la découverte du tombeau de saint Gilles, une foule de pièces détachées, telles que cantiques, cantates, etc., en l'honneur du saint abbé. M. le chanoine d'Éverlange a réuni tous ces morceaux dans la 1re édition de *Saint Gilles et son pèlerinage*, Avignon 1876, pp. 169-190.

de S. Maur. — A Paris, chez Jacques Vincent, 5 vol. in-folio (I, 1730; — II, 1733; — III, 1737; — IV, 1742; — V, 1745).

Ce vaste et célèbre travail a pour auteurs DD. Claude de Vic (1) et Joseph Vaissete (2). Dom de Vic étant mort après l'apparition du deuxième volume, Dom Vaissete publia seul les trois derniers tomes (3).

2. Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes, *avec des notes et les preuves; Suivie de dissertations historiques et*

---

(1) Né à Sorèze, petite ville de l'ancien diocèse de Lavaur, Dom Claude de Vic fit profession à l'âge de 17 ans, le 23 Octobre 1687, au monastère de la Daurade, à Toulouse. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le 23 Janvier 1734. Voyez, sur sa vie et ses travaux, D. le Cerf de la Viéville, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de St Maur*, La Haye 1726, pp. 488, 489; D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, Ordre de S. Benoît*, Bruxelles 1770, pp. 514, 515; D. François, *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de Saint Benoît, patriarche des moines d'Occident*, tom. III, Bouillon 1778, pp. 192, 193.

(2) Dom Joseph Vaissete, un des plus savants historiens de son temps, naquit à Gaillac, ville du diocèse d'Alby, en 1685. Il fit également profession au monastère de la Daurade, à Toulouse, le 11 Juillet 1711, et mourut à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 10 Avril 1756. Voyez, sur sa vie et ses œuvres, D. le Cerf de la Viéville, op. cit., p. 488; D. Tassin, op. cit., pp. 724 et suiv.; D. François, op. et tom. cit., pp. 171 et suiv.

(3) Voyez, pour tous détails sur l'*Histoire générale de Languedoc*, D. Tassin, op. cit., pp. 725 et suiv.; D. François, op. et tom. cit., pp. 172 et suiv.

Il paraît en ce moment, chez M. Édouard Privat, à Toulouse, une nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. Cette édition, accompagnée de dissertations et notes nouvelles, contient le recueil des inscriptions de la province, antiques et du moyen âge, des planches, des cartes et des vues de monuments. Elle formera quatorze volumes in-4, dont huit ont vu le jour, et se publie, sous la direction de M. Édouard Dulaurier, membre de l'Institut, par MM. Edward Barry, professeur honoraire d'histoire à la faculté des lettres de Toulouse, Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nîmes, A. Molinier, ancien élève de l'École des chartes, et une réunion de savants. M. Ernest Roschach, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, a continué jusqu'en 1790, sous le titre : *Études historiques sur la province du Languedoc*, le travail de DD. de Vic et Vaissete, qui s'arrêtait à la mort de Louis XIII, en 1643.

Cette réimpression d'une de nos œuvres historiques les plus remarquables fut accueillie dans le public savant avec une faveur marquée; au 25 Janvier 1875, plus de sept cents souscripteurs l'avaient honorée déjà de leur signature.

Les recueils bibliographiques ont consacré des comptes rendus fort détaillés aux volumes parus de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. Voyez notamment la *Bibliographie catholique*, tomes LII (Paris 1875), pp. 466 et suiv.; LVI (1877), pp. 274 et suiv.; LVIII (1878), pp. 342 et suiv.; LXIII (1881), pp. 290 et suiv.

Toutes nos citations sont faites d'après l'édition originale.

critiques sur ses antiquités; et de diverses observations sur son histoire naturelle : Par **M. Ménard** (1), *conseiller au présidial de la même ville, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.* — A PARIS, CHEZ HUGUES-DANIEL CHAUBERT ET CLAUDE HERISSANT, FILS, 7 vol. petit in-4° (I, 1750; — II, 1751; — III, 1752; — IV, 1753; — V, 1754; — VI, 1755; — VII, 1758) (2).

---

(1) Léon Ménard, né à Tarascon, en 1706, mourut en 1767. L'*Histoire..... de la ville de Nismes* est son principal titre à l'estime des érudits. On peut voir la liste de ses autres écrits dans la *Biographie universelle*, de DE FELLER, édit. Weiss et Busson, tom. V, Paris 1849, p. 602.

(2) " Ouvrage fort important et dont les exemplaires complets ne sont pas communs ", dit Brunet (*Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tom. III, 2me part., Paris 1862, col. 1619). Nous avons eu la bonne chance de rencontrer un exemplaire complet du grand travail de Ménard à la Bibliothèque publique de Bruges.

Ménard trouva dans l'admiration reconnaissante et généreuse de ses concitoyens le dédommagement de ses peines et des frais considérables, qu'entraînait la publication de son ouvrage.

En séance du 12 Décembre 1752, l'assemblée du Conseil de la ville de Nîmes " désirant témoigner à M. Ménard combien elle est sensible au zèle qui l'anime, et aux peines qu'il prend pour la perfection de l'histoire de cette ville, et lui donner des marques publiques de la reconnoissance que mérite son ouvrage ", décida " 1° de le gratifier d'une somme de quatre mille livres, une fois payée...; sçavoir deux mille livres payables tout présentement, et les deux mille livres restantes à la fin de l'ouvrage seulement; pour servir en quelque sorte de dédommagement des dépenses excessives que la composition et l'impression de cette histoire lui ont occasionnées. 2° D'accorder audit sieur Ménard une pension viagère et annuelle de la somme de six cents livres, qui sera payée..... de six en six mois échus, à compter du jour que le dernier volume de son histoire aura été déposé dans les archives de la communauté, pour être joint aux précédens ".

Le diocèse de Nîmes ne voulut point rester en arrière; par décision du 13 Mai 1754, l'assemblée de ses représentants gratifia Ménard d'une somme de deux mille livres (MÉNARD, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. VI, Paris 1755, Preuves, LXXXVII, pp. 208 et suiv.).

Puissent nos administrations publiques imiter, au moins de loin, de si beaux exemples ! leur générosité produirait d'admirables résultats. Notre histoire nationale — tous l'avouent, — offre bien des lacunes; son achèvement datera du jour où chaque ville, chaque commune, possédera sa monographie, écrite à l'aide de ces milliers de documents, qui gisent encore inconnus dans la poussière de nos dépôts. Certes, il est plus d'une ville, plus d'une commune rurale même, qui peut montrer avec orgueil ses annales, exhumées de l'oubli par de savantes mains; mais que de cités, que de centres importants, dont l'histoire reste à faire ! Cette lacune serait bien vite comblée, si nos administrations communales, moins oublieuses de leur glorieux passé, savaient consacrer à l'encouragement de quelque habile et patient travailleur, une partie des deniers publics, dont trop souvent nous avons à déplorer le triste gaspillage.

Nous avons aussi fréquemment consulté, et avec fruit, une œuvre, qui, sans avoir l'importance des travaux qui précèdent, n'en a pas moins des mérites réels. C'est

l'**Histoire de l'Église de Nimes**, par **M. A. Germain**, *professeur d'histoire au collége royal de Nimes* — Nimes, Giraud, libraire-éditeur, 2 vol. in-8 (I, 1838; — II, 1842).

L'auteur s'est proposé d'écrire l'histoire religieuse du diocèse de Nîmes; il reconnaît, dans sa Préface, avoir largement profité des travaux de Ménard et de ceux de DD. de Vic et Vaissete, qu'il a complétés par ses propres recherches.

" Ménard, dit-il, est loin de sous-entendre l'histoire de l'église de Nimes. Il s'efforce, au contraire, d'en consigner tous les faits. Nous lui en devons, nous surtout, de la reconnaissance. Son vaste répertoire nous a souvent épargné de longues et pénibles investigations. Nous y avons abondamment puisé. Nous avons particulièrement profité des pièces justificatives recueillies par lui; nous nous sommes même imposé l'obligation de les reproduire. Nous n'avons pas hésité non plus à mettre à contribution les savants Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Mais toujours nous avons cherché à nous approprier leur travail, en retouchant, quelquefois même en refaisant leurs traductions. C'est assez dire que nous avons rédigé cette histoire d'après les originaux. Tout en suivant les traces des érudits du dernier siècle, nous avons tâché de compléter leurs travaux par ceux des modernes et par une étude sérieuse des documents authentiques de chaque époque " (1).

M. Germain consacre bien des pages de son livre à saint Gilles et surtout à son abbaye.

---

(1) Préface, xij, xiij.

Est quidam Sanctus in Galliæ finibus contra austrum juxta Massiliam, ubi Rodanus intrat mare, — terra PROVINCIA, et Sanctus EGIDIUS nominatur, — qui tanti meriti apud Deum existit, quod omnis qui in eo devotionem suam ponit et memoriam ejus agit, si quid ab eo petierit, indubitanter obtinebit.

Chronicæ Polonorum, lib. I, cap. 30, ap. PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, tom. XI, Script. IX, pp. 442, 443.

LIVRE I

VIE DE SAINT GILLES

CHAPITRE I

A QUELLE ÉPOQUE VÉCUT SAINT GILLES

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

La vie de saint Gilles présente, surtout au point de vue chronologique, de sérieuses difficultés, qui ont exercé la critique et l'érudition des savants. La question, inscrite en tête de ce chapitre, forme l'objet d'une vive controverse. Trois opinions principales se disputent le terrain. La première fait vivre notre Saint au VIe siècle; elle le rend contemporain et disciple de saint Césaire, évêque d'Arles, qui occupa le siége de cette ville, depuis 502 jusqu'en 542, année de sa mort. La deuxième opinion soutient que saint Gilles, né vers le milieu du VIIe siècle, mourut dans la première moitié du siècle suivant; la troisième enfin recule l'existence du saint abbé jusqu'au règne de Charlemagne (768-814).

A côté de ces opinions, les seules que nous voulons discuter, il s'en est produit d'autres, qui ne supportent pas l'examen.

Un écrivain, oublié de nos jours, Paul Musconius, archiprêtre de Soncino, en Lombardie, publia, en 1601, ses *Tetrasticha de Sanctis et Institutione Christiana, Libros in tres distincta* (1).

Nous lisons au deuxième livre, p. 81, le quatrain suivant, en l'honneur de saint Gilles :

D. Egidio Abbati Conf.
Nobilitas atavis a regibus edita, Athenæ
Patria erat nobis, divinis artibus usque
Deditus, officiis pietatis quidquid habebam
Impendi, colui deserta Deumque coloque.

Il s'agit bien ici du saint abbé de la vallée Flavienne.

Le volume se termine par un *Index Sanctorum,* de 8 pages non chiffrées, offrant, par ordre alphabétique, les noms de tous les saints, dont il est fait mention dans l'ouvrage; devant chaque nom figure l'année du martyre ou de la mort du saint. Voici l'indication qui concerne saint Gilles (p. 3, 1e lign.) :

an. a Xri
passione
1474. *Egidius Abbas flor. Maximil. imp.....* (p.) 81.

Ainsi donc, d'après Musconius, saint Gilles vécut *sous l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier,* et mourut *l'an* 1474 *après la passion du Christ.* Suivant le système chronologique du P. Patrizi (2), cette date correspond à l'année 1503, la dixième du règne de Maximilien. Le bon archiprêtre a fait un anachronisme de près de huit siècles !

Peut-être Paul Musconius, plus poëte qu'historien, aura-t-il confondu l'anachorète grec avec son homonyme, le saint ermite Gilles, espagnol de naissance, auquel la ville de Bourg-

(1) Bergomi, Typis Comini Venturæ . CIO . IOCI .

(2) *De Evangeliis,* lib. III, Friburgi Brisgoviæ 1853, *Dissertatio LI. De anno emortuali Christi,* pp. 515 et suiv. Le P. Patrizi prouve, par des arguments fort solides, que le Christ mourut l'an 29 de l'ère vulgaire.

Saint-Sépulcre, dans l'Ombrie, doit son origine, et qui mourut abbé en Espagne. D'après quelques auteurs, ce saint personnage, dont la fête se célèbre également le 1er Septembre, appartiendrait au XVe siècle; Philippe Ferrari le met en route pour Jérusalem, en 1430 (1). Mais les Bollandistes croient pouvoir, avec plus de vraisemblance, reporter sa mort au Xe siècle (2).

Il y a quelques années, un écrivain français, dont nous sommes loin de contester le mérite, M. L. Guénebault, laissait tomber de sa plume ces lignes incroyables :

" Gilles (saint), Athénien d'origine, solitaire ou *abbé* en Languedoc, *de l'ordre de St François, du VIe au VIIe siècle* " (3).

M. Guénebault aura pris, pour un seul et même personnage, saint Gilles, abbé, et le bienheureux Gilles d'Assise, l'un des premiers compagnons de saint François. Or, saint François d'Assise, — tout le monde le sait, — ne réunit ses premiers disciples qu'en 1209, et la confirmation écrite de son ordre, qui jamais ne connut d'abbés, remonte seulement à l'année 1223 (4).

M. Guénebault n'est pas seul à confondre deux personnages, que sépare un intervalle de cinq siècles. Un auteur allemand, Wolfgang Menzel, commet la même faute dans sa *Christliche Symbolik* (5); il attribue à saint Gilles, abbé, le rôle

---

(1) Tamayo Salazar, *Martyrologium Hispanum*, t. v, Lugduni 1658, p. 37.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom i, p. 307, n. 8.

(3) *Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints, tant de l'ancienne que de la nouvelle loi, et répertoire alphabétique des attributs donnés le plus ordinairement aux saints par les artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, etc.* (Collect. Migne), Paris 1850, col. 251.

(4) M. Guénebault dit ailleurs, que " saint Ægidius, abbé ", est parfois représenté " tenant sa cervelle " (*Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge, depuis le Bas-Empire jusqu'à la fin du seizième siècle*, tom. i, Paris 1845, p. 27). Que peuvent signifier ces paroles ? Tendraient-elles à transformer notre saint confesseur en martyr, comme le fait M. Félix De Vigne, pour qui la flèche, un des principaux attributs du Saint, est devenu l'instrument de son supplice ? (*Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du Nord de la France*, Gand 1857, p. 135.)

(5) Tom. ii, Regensburg 1854, pp. 32, 33.

joué par le bienheureux disciple de saint François dans la gracieuse légende des trois lis (1).

Envisagés sous le rapport chronologique, les auteurs qui se sont occupés de saint Gilles, forment un triple groupe.

Au premier groupe appartiennent les chroniqueurs et les hagiographes du moyen âge; le deuxième se compose des historiens, qui ont fleuri de la fin du XVIe jusqu'au milieu du

---

(1) Voici cette légende, telle que nous la lisons dans la *Chronique et institution de l'Ordre du Père S. François*, écrite en portugais par le P. Marc de Lisbonne, et traduite en français par D. Santeul, tom. II, Paris 1608, pp. 266 v°, 267 r°. (Les deux premiers tomes ne forment qu'un volume, sous une même pagination.) Nous avons scrupuleusement respecté le style et l'orthographe du naïf traducteur :

" Un Jacobin, Docteur en Theologie, fut assailly d'une griefve tentation, car le diable luy voulut faire douter de la trespure virginité de la Vierge Mere de Dieu; aucune sorte de remede qu'il employast ne luy profitoit : il desiroit fort d'estre secouru de quelque personne spirituelle, qui le peust delivrer de cet ennuyeux tourment, voyant que sa science, ne ses vertueux exercices ne servoient de rien. Parce ayant ouy faire estat de la vertu de Frere Gilles, et que c'estoit un Religieux illuminé de Dieu, il l'alla trouver, et au mesme temps le sainct Esprit revela à Frere Gilles le voyage de ce Theologien et l'occasion d'iceluy, parquoi il sortit de sa cellule, et luy alla au devant. Or le recevant humainement, avant que ledit Religieux parlast il luy dit : Mon Frere Predicateur, elle est vierge devant son enfantement; puis il frapa la terre d'un petit baston qu'il tenoit en sa main, et il en sortit aussitost un tres-beau lis, puis il dit : Mon Frere Predicateur, Vierge en l'enfantement; et perçant semblablement la terre de son baston il en issit un autre lis : il dit pour la troisiesme fois, mon Frere Predicateur, Vierge apres l'enfantement : et ayant touché la terre comme devant, le troisiesme lis parut. Puis ayant fait ces trois admirables demonstrations, et ledit Religieux estant du tout delivré de la tentation, les lis disparurent. " (Liv. VII, chap. XVI, *Comment le bienheureux frere Gilles eut l'esprit de Prophetie.*)

Cette légende, que résume M. Chavin de Malan, dans son *Histoire de saint François d'Assise*, Paris 1845, pp. 45, 46, est empruntée aux *Dicta B. Ægidii Ord. Minorum*, part. III, cap. II; cf. *AA. SS. Aprilis*, tom. III, Antverpiæ 1675, p. 239, n. 86.

Sous la plume de Wolfgang Menzel, cette légende a subi des modifications, dont la plus importante, résultat évident d'une erreur, est la substitution du saint abbé Gilles à l'humble frère lai d'Assise. L'écrivain allemand s'exprime ainsi, à l'article *Lilie :*

" Besondere Berühmtheit als Mariensymbole erlangten die drei Lilien des heiligen Aegidius.... Er lebte im 7ten Jahrhundert als Einsiedler und wurde in Walde von einer Hindin genährt, daher auch eine solche seine

XVIIIe siècle; le troisième enfin comprend les écrivains, dont les travaux ont paru depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours.

La plupart des chroniqueurs et des hagiographes du moyen âge nous montrent saint Gilles, venant de la Grèce et florissant dans la Gaule méridionale, au commencement du VIIIe siècle.

Jacques de Voragine (1), Pierre de Natalibus (2), saint Antonin (3), assignent l'année 700; la Chronique d'Elnon (4), les Chroniques de Saint-Denis (5), la *Compilatio chronologica*, éditée par Pistorius (6), indiquent l'année 714; Sigebert de

---

Attribut ist.... Unter seinen Wundern ist das berühmteste das, wodurch er die Mütterlichkeit der heiligen Jungfrau erklärte. Er lebte eine Zeitlang als Gärtner, da kam ein Mönch zu ihm, der an der Möglichkeit zweifelte, dass die Jungfrau nach der Empfängniss habe Jungfrau bleiben können. Aegidius aber schrieb drei Fragen in den Sand, ob die heilige Jungfrau vor, in und nach der Empfängniss gleich jungfräulich geblieben sey ? Und jede Frage wurde entsprechend durch eine weisse Lilie beantwortet, die plötzlich aus dem dürren Sande wuchs. " (Op. et loc. cit.)

(1) *Legenda aurea, vulgo Historia Lombardica dicta* (édit. D^r Th. Græsse), Lipsiæ 1850, p. 584 : *Claruit circa annum domini DCC.*

(2) *Catalogus Sanctorum*, Lugduni 1514, f^o cc v^o, col. 1 : *Claruit circa annos CCCCCCC.*

(3) *Chronicorum secunda pars*, Lugduni 1586, p. 385, col. 1 : *Claruit autem circa annos domini* 700.

(4) *Breve Chronicon Elnonense S. Amandi*, ap. Martène et Durand, *Thesaurus novus Anecdotorum*, tom. III, Lutetiæ Parisiorum 1717, col. 1392, ad an. DCCXIV : *S. Ægidius veniens e Græcia claret in Provincia.*

(5) Ap. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (édit. Léopold Delisle), t. III, Paris 1869, p. 308 :

" L'an 714. Incidence. En ce tans vint saint Gilles des parties de Gresce en la terre de Gocie, qui ore est apelée Prouvence : là vesqui, et fist fruit de bonnes œvres, si comme il est contenu en sa vie. "

(6) *Rerum Germanicarum Scriptores*, tom. I, Ratisbonæ 1726, p. 1083, ad an. DCCXIV : *Tunc temporis, sub hoc Gregorio papa (II), beatus Ægidius abbas claruit.* Cela n'empêche pas l'auteur de cette compilation d'écrire, deux pages plus loin (p. 1085) :

Anno Domini DCCCXV.... Sanctus Ægidius abbas, confessor Caroli, migravit ad Christum. Huic sancto Ægidio Deus revelavit occultum quoddam peccatum, quod Carolus erubuit confiteri : quo sibi manifestato, mox Carolus confessus pœnituit digne de illo enormi excessu. Stilting fait remarquer cette contradiction : *Idem auctor*, dit-il, *alium Ægidium, seu verum seu fictitium, commemorat sub Carolo Magno, quem Caroli confessarium facit ac mortuum statuit anno* 815....

Gembloux (1) et Vincent de Beauvais (2), 715; la Chronique de Saint-Bertin (3), 717.

Werner Rolewinck place saint Gilles sous le pontificat du pape Grégoire II, dans la période comprise entre les années 714 et 724 (4). Trithème parle de lui, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, mais il indique des dates différentes : tantôt 700, tantôt 710, ailleurs 740 (5).

Nous n'attachons pas une importance exagérée au témoignage des chroniqueurs, et surtout à celui des anciens hagio-

---

Verosimiliter compilator ille duos ex uno finxit Ægidios, ambos abbates et sanctos, quod inveniret illum ab aliis commemorari sub Carolo Martello, ab aliis sub Carolo Magno (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 295, n. 47).

(1) *Chronicon Sigeberti Gemblacensis Monachi, primum typis nunc editum studio Auberti Mirœi*, Antverpiæ 1608, p. 78, ad an. 715 : *Sanctus Ægidius veniens a Græcia, sanctitate claret in Provincia.*

(2) *Speculum historiale* (édit. de Strasbourg, Jean Mentelin, 1473), vol. III, lib. XXIIII, cap. CXXXIX : *Arthenius igitur qui et Anastasius..... imperavit annis duobus. Cepit autem anno domini . DCC . XV . mundi scilicet quartimillesimo . DC . LXXVIII . Huius anno primo sanctus egidius veniens a grecia sanctitate claruit in provincia.* Nous avons supprimé les abréviations.

(3) *Joannis Iperii, abbatis, Chronicon Sythiense S. Bertini*, ap. MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus Anecdotorum*, tom. III, col. 479 :

Sanctus quoque Ægidius de Græcia venit in Provinciam, et eodem anno (*) *S. Winocus migravit ad Dominum.*

(4) *Fasciculus temporum* (édit de Louvain, Jean Veldener, 1476), f° xlv v° : *Egidius abbas sanctissimus clarus habetur ex grecia. venit in galliam.* Ainsi porte l'édition indiquée, dont un exemplaire se conserve à la Bibliothèque publique de Bruges. Pistorius a reproduit, mais avec des variantes notables, l'œuvre de Werner Rolewinck dans le tome II de ses *Rerum Germanicarum Scriptores* (Ratisbonæ 1726). Le passage cité, légèrement modifié, figure dans la période qui se meut entre les années 704 et 714, p. 519.

(5) Dans son *Liber de Scriptoribus ecclesiasticis* (Parisiis 1512), f° lviij v°, Trithème consacre à saint Gilles quelques lignes, qu'il termine ainsi : *Claruit sub Tyberio imperatore. Anno Domini . DCC .* Il s'agit ici de l'empereur d'Orient Absimare Tibère, qui règna de 698 à 705. L'ouvrage de Trithème, intitulé : *De viris illustribus Ordinis S. Benedicti*, traite, en deux endroits différents, du saint ermite. Il dit de lui, au livre II, chap. XXII : *Claruit circa annum Domini* 710, et au livre III, chap. CLXII : *Claruit anno Domini* 740. Voyez l'édition complète des *Opera pia et spiritualia* de Trithème (Moguntiæ 1604), publiée par le P. Jean Busée, de la Compagnie de Jésus, pp. 35 et 92. Item *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 298, n. 64.

(*) Les savants Bénédictins ajoutent en note : *Hoc est anno* 717, *quo Carolus dux adversus Chilpericum pugnavit apud Vinciacum in pago Cameracensi, ut eruitur ex continuato Fredegarii chronico.*

graphes. Leurs travaux, précieux sous bien des rapports, pèchent souvent par défaut de critique, et la question, qui nous occupe, en fournit la preuve. Jacques de Voragine (1), Pierre de Natalibus (2), Vincent de Beauvais (3) saint Antonin (4), Trithème (5), Rolewinck (6), rangent saint Gilles parmi les illustrations de l'Église des Gaules au VIIIe siècle, et, ce nonobstant, ils le mettent en relation avec saint Césaire, antérieur au saint abbé de près de deux siècles. Stilting relève cette contradiction, sans trop s'en préoccuper, parce que l'opinion de ces écrivains est de mince valeur, dit-il, en ce qui concerne les faits anciens, *exigui in rebus antiquis momenti* (7).

La Chronique de Tours fait mention de saint Gilles, à la

---

(1) Op. et édit. cit., p. 582.

(2) Op. et édit. cit., f° cc r°. Remarquons aussi que, d'après Pierre de Natalibus, saint Gilles vécut, *tempore Karoli imperatoris* (loc. cit.). L'auteur entend-il par là Charlemagne, et tomberait-il ainsi dans une nouvelle contradiction? Ou bien le titre d'*imperator* équivaudrait-il, sous sa plume, à celui de *rex ?* La suite du récit rend probable cette dernière supposition, car, suivant notre hagiographe, ce fut le roi Charles, *rex Karolus*, qui manda saint Gilles à Orléans.

Les érudits modernes professent une médiocre estime pour les travaux hagiographiques de Jacques de Voragine et de Pierre de Natalibus : *Inter collectiones fontium* (*historiæ ecclesiasticæ*), dit le P. C. De Smedt, S. J., *non computamus* LEGENDAM AUREAM *Jacobi de Voragine* (*sec.* XIII *extr.*) *neque* CATALOGUM SANCTORUM *Petri de Natalibus* (*sec.* XV) : *hi enim potius in metaphrastarum numero collocandi sunt.* (*Introductio generalis ad Historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Gandavi 1876, p. 125, en note). Siméon, surnommé Métaphraste, auteur du Xe siècle, réunit une collection à peu près complète des Actes alors connus des martyrs et autres saints; mais on lui reproche beaucoup d'inexactitudes et d'ornements ressemblant à des interpolations. Voyez MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris 1877, p. 17.

(3) Op. et loc. cit.

(4) Op. cit., p. 384, col. 2.

(5) *De viris illustribus Ordinis S. Benedicti*, édit. de Busée, p. 92.

(6) Rolewinck ne dit pas, en termes exprès, que saint Gilles eut des relations avec saint Césaire, mais il le place, comme contemporain, à côté de cet illustre évêque, et de son ami, saint Albin d'Angers; d'autre part, il nous le montre, vivant à l'époque de Charles-Martel († 741), de saint Wulfran, archevêque de Sens († 720), de saint Eucher, évêque d'Orléans († 743), de saint Boniface, archevêque de Mayence († 755), etc, qui tous appartiennent au VIIIe siècle. Nous suivons l'édition de Louvain, de 1476, f° xlv v°.

(7) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 297, n. 59.

dixième année du règne de l'empereur Constantin Copronyme, laquelle, d'après le chroniqueur, correspond à l'année 752 (1).

La *Chanson de Roland* (2), Philippe Mouskes (3), Jean d'Outremeuse (4), le *Magnum Chronicon Belgicum*, publié par Pistorius (5), mêlent saint Gilles à l'histoire de Charlemagne,

---

(1) *Chronicon Turonense*, ap. MARTÈNE et DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, tom. v, Parisiis 1729, col. 948 : *S. Ægidius claret in Provincia.*

Ce fut en 752, que Pépin-le-Bref fut couronné roi des Francs. D'après la Chronique de Tours, cet événement se serait passé en 751, la *neuvième* du règne de Constantin Copronyme. C'est une erreur : monté sur le trône en 741, ce dernier monarque était, en 751, dans la dixième année de son administration, et ce fut la onzième de son règne, que Pépin ceignit la couronne royale.

(2) *La Chanson de Roland. Texte critique, traduction et commentaire, grammaire et glossaire, par* LÉON GAUTIER, *professeur à l'École des Chartes*, Tours 1876 (édition classique), pp. 206 et suiv.

(3) Philippe Mouskes, trouvère tournaisien de la première moitié du XIIIe siècle, attribue à l'empereur Charlemagne la découverte de la retraite de saint Gilles, et raconte comment, grâce à l'intervention du saint anachorète, ce monarque obtint la rémission d'un péché secret, qu'il n'osait accuser en confession. Voyez la *Chronique rimée de Philippe Mouskes ou Mouskés, publiée, pour la première fois, avec des préliminaires, un commentaire et des appendices, par le Baron de Reiffenberg*, (pour la Commission royale d'histoire), tom. I, Bruxelles 1836, pp. 159 et suiv. Le lecteur trouvera plus loin les passages de Philippe Mouskes, auxquels nous faisons allusion.

(4) Le chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse († 1399) fait intervenir également saint Gilles, comme principal acteur, dans l'épisode du péché secret de Charlemagne; cet événement se serait passé, d'après lui, à Orléans, en 799, *le jour del Paske florie* (Dimanche des Rameaux). Voyez *Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse, publiée par Ad. Borgnet*, (pour la Commission royale d'histoire), tom. III, Bruxelles 1873, p. 5. L'extrait de Jean d'Outremeuse prendra place dans un autre chapitre.

L'office de la Saint-Charlemagne, dans un vieux bréviaire d'Halberstadt, et l'artiste qui a exécuté la châsse de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, partagent l'avis de Philippe Mouskes et de Jean d'Outremeuse, en ce qui concerne la rémission du péché de cet empereur; ils font honneur à saint Gilles du miracle arrivé à cette occasion. Voyez le P. CH. CAHIER, *Les caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris 1867, tom. I, p. 173, v° *Calice*. Nous reviendrons sur tout cela ailleurs.

(5) *Rerum Germanicarum Scriptores*, tom. III, Ratisbonæ 1726, p. 46. Parlant de la sixième année du règne impérial de Charlemagne, qu'il fait commencer en 802 (p. 45), l'auteur de cette chronique dit : *Eodem quoque tempore floruit sanctus Ægidius, Confessor præcipuus, natione Græcus, qui Dei nutu veniens in Gallias, in provincia, cui Septimania nomen est, Eremiticam duxit*

et lui font jouer un rôle dans des épisodes, vrais ou supposés, de la vie du puissant empereur.

La *Chanson de Roland* mérite de fixer un instant notre attention.

Ce poëme, antérieur probablement à la première croisade, fut composé pour perpétuer le souvenir de la bataille de Roncevaux (15 Août 778), où l'élite de la cour de Charlemagne, tous les chefs de son armée, parmi lesquels brillait Roland, le préfet de la Marche de Bretagne, tombèrent sous les coups des Gascons.

Dans la deuxième partie de son travail, section CLXXX, le poëte, après avoir raconté les prodiges de valeur de Turpin, archevêque de Reims, qui, avant de succomber, joncha le sol de quatre cents cadavres ennemis, continue ainsi (édit. citée, p. 206) :

2095. Ço dist la Geste e cil ki el' camp fut,
Li ber *seinz* Gilies, pur ki Deus fait vertuz [1],
E fist la cartre el' mustier de Loüm.
Ki tant ne set ne l'ad prud entendut.

Traduction (p. 207) :

Voilà ce que dit la Geste, et aussi celui qui était sur le champ de bataille,
Le baron saint Gilles, pour qui Dieu fait des miracles.
Il en écrivit le récit au moutier de Laon.
Qui ne sait ces choses n'y entend rien.

On a voulu induire de ces quatre vers, que saint Gilles pourrait être l'auteur de la *Chanson de Roland.* " Rien n'est

---

vitam.... Istius quidem meminit Sigebertus (ad a. 715), *sed non in tempore quo debuit.... Quod enim tempore Caroli Magni floruerit, satis est authenticum. Ille vero eum sub tempore Caroli Martelli ponit.*

[1] M. Génin cite les vers : *Ço dist* etc., avec quelques variantes; il écrit :

Li ber (saint) Gilie por qui Deus fait vertuz,

et rend : *Li ber (saint) Gilie,* par : *Le brave saint Gille. (La Chanson de Roland, poëme de Theroulde. Texte critique accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes,* Paris 1850, p. 175.)

moins fondé, dit M. Léon Gautier. Les mots : *Ço dist la Geste e cil ki el' camp fut,* indiquent seulement une source historique, à laquelle serait remonté notre poëte. C'est là une habitude de nos épiques, qui renvoient souvent leurs lecteurs à certaines Chroniques officielles, à certaines Gestes de couvent, lesquelles, suivant l'âge du poëme, sont présentées comme originaires de Laon ou de Saint-Denis. Or, saint Gilles a été mêlé d'une façon très-intime à la légende de Charlemagne. Historiquement parlant, il a vécu sous Charles-Martel; mais nos poëtes le font vivre sous le fils de Pépin, et c'est lui qui lut, dit-on, sur un parchemin tombé du ciel, le péché dont le grand empereur n'avait pas voulu se confesser. Ce dernier fait est relaté dans nos textes liturgiques (Adam de Saint-Victor, *Promat pia vox,* etc. Cf. la *Légende dorée*). Ayant été mêlé, dans cet épisode, à l'histoire poétique du grand empereur, saint Gilles le fut sans doute plus profondément. Le *Stricker* (remaniement allemand du *Ruolandes Liet*) nous montre à Roncevaux " l'immaculé saint Gilles, qui depuis longtemps vivait solitaire dans une grotte de France " (1). Un

---

(1) Voici les vers du *Stricker* :

Sant Egidie der raine,
Der sas do alters aleine
Czu Proventze in einem hol.

M. Génin, auquel nous les empruntons, accompagne ces vers de la remarque suivante :

" Je dois signaler ici la modification introduite dans le texte français par le traducteur allemand. Theroulde cite l'autorité d'un témoin oculaire, d'un ancien soldat de Roncevaux, retiré sur ses vieux jours dans le monastère de Laon, où il rédigea une charte de ses souvenirs et mourut ensuite en odeur de sainteté. Ce débris de l'armée de Charlemagne s'appelait Gilles.

" Striker aime mieux appliquer ces indications à S. Gilles, l'ermite provençal; ce qui l'oblige à supprimer les mots : *cil qui el camp fu.* Il suppose que S. Gilles eut au fond de sa grotte une vision de ce qui se passait dans la vallée de Roncevaux, et put ainsi laisser une relation détaillée d'un désastre dont personne n'échappa. Autrement, dit-il, la postérité n'en aurait pu connaître l'histoire.

" Striker, comme l'on voit, a voulu enchérir sur Theroulde, et sans doute il a cru faire merveilles. Mais il ne prend pas garde à un point : S. Gilles, natif d'Athènes, qui vint se bâtir un ermitage sur la côte de Provence,

poëme français de la décadence, *Hugues Capet* (p. 210 de l'édition de M. de la Grange), nous parle d'un vieillard *qui fu en Raincheval où Rolans fu perdu,* et qui fit vœu de se faire ermite, s'il échappait à cet immense désastre. Mais le document le plus précieux que l'on puisse consulter sur cette tradition, est la *Keiser Karl Magnus's Kronike* (édit. de 1867, p. 130). Après avoir raconté les prodiges qui annoncèrent la mort de Roland, l'auteur danois cite, à l'appui de son récit, le témoignage de saint Gilles : " Le même jour il arriva un grand miracle chez les Franks. Il se fit aussi obscur que s'il avait été nuit. Le soleil ne donna plus de lumière, et maint homme craignit pour sa vie. Saint Gilles dit que ce miracle arrivait à cause de Roland, parce qu'il devait mourir ce jour-là ". Voilà quelles sont les données de la légende au sujet de saint Gilles. De là à le supposer auteur d'une Geste écrite, ou d'un récit de ce combat dans une charte conservée à Laon, il n'y a pas loin, pour qui connaît les coutumes littéraires du moyen âge. Il n'est pas étonnant, avons-nous dit ailleurs, qu'on ait mis sur le compte d'un saint aussi populaire une relation apocryphe de la défaite de Roncevaux. Il ne faut rien chercher de plus dans les quatre vers qui sont l'objet de cette note " (1).

Passons au deuxième groupe d'écrivains, qui ont traité, incidemment ou *ex professo,* de saint Gilles. Ce groupe, où brillent les plus beaux noms, correspond à une période de cent cinquante ans, qui s'étend de la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe. Les historiens qui le composent, — à peu d'exceptions près et avec des nuances diverses, —

---

vivait au VIIe siècle, et mourut au commencement du VIIIe, en 720 ou 721.... La bataille de Roncevaux étant de l'an 778, S. Gilles n'aurait pu assister à cette bataille que par une vision prophétique anticipée de cinquante ans au moins sur l'événement. Sa relation eût été une espèce d'Apocalypse. Cet anachronisme n'existe pas dans les textes français. " (Op. cit. pp. 410, 411, Notes du chant III, vers 658.)

(1) Op. cit., note au bas des pp. 206, 207.

s'accordent à voir dans saint Gilles un contemporain de saint Césaire. Nous rencontrons parmi eux Baronius (1), Ribadeneira (2), Mathias Lambrecht (3), Lippeloo (4), Gonon (5),

---

(1) *Martyrologium Romanum. Accesserunt notationes atque Tractatio de Martyrologio Romano, auctore Cæsare Baronio*, Romæ 1586, p. 397. Item *Annales ecclesiastici*, tom. IX, Lucæ 1741, p. 140, ad an. 514.

(2) *Flos Sanctorum seu Vitæ et res gestæ Sanctorum ex probatis Scriptoribus selectæ*, Coloniæ Agrippinæ 1630, p. 427 : ... *spiritum suo reddidit creatori Cal. Septemb. Anno Christiano DC. ut quidam memorant, ut alii volunt DCCXX. quia S. Cæsarius Episc. Arelatensis, quo biennium familiariter usus est, Symmacho Papa et Anastasio Imp. floruit, cum Rex esset Italiæ Theodoricus Arianus et Galliæ Clodovæus Anno Christiano CCCCC.* L'omission de la particule négative rend ce passage inintelligible; il faut lire : ...*non Anno Christiano DC.* etc. La traduction française de René Gaultier porte : " Il rendit l'âme à Dieu le premier de Septembre. On ne sçauroit conter au vray l'année, sinon que ce ne fut l'an sept cens, comme d'aucuns escrivent, ny sept cens deux, comme d'autres disent, etc. " (*Les Fleurs des Vies des Saincts et des Festes de toute l'année, suivant l'usage du Calendrier Romain Réformé : Recueillies par le R. P. Ribadeneira..*, Paris 1635, p. 210.)

(3) *Historia ecclesiastica oft Kerckelicke Historie* (édit. Aubert Le Mire), t'Hantwerpen 1609, f° 48, col. 2. Cette édition de l'Histoire ecclésiastique de l'évêque de Bruges Mathias Lambrecht fait suite d'ordinaire au travail d'Henri Adriaens (Adriani), intitulé : *Legende oft d'leven, wercken, doot ende miraculen ons liefs Heeren Jesu Christi, ende vande alderheylichste Moeder Godts ende Maghet Maria, ende alle Godts lieve Heylighen*, Antwerpen 1609. L'auteur de cet ouvrage consacre un article à saint Gilles (pp. 202, 203). Il le fait vivre sous saint Césaire, ce qui ne l'empêche pas de dire, qu'il florissait en 720, *int jaer sevenhondert en twintich* (p. 202). Chose plus curieuse encore, il nous montre, à la page suivante, saint Gilles se rendant à Rome, au temps du pape Symmaque, et finit en disant qu'il mourut vers 690, *ontrent het jaer ons Heeren seshondert neghentich* (p. 203). Si notre Saint mourut vers 690, comment pouvait-il fleurir en 720 ?

(4) *Vitæ Sanctorum ex selectissimis et probatissimis orthodoxis Patribus* (édit. Corneille Grasius), tom. III, Coloniæ Agrippinæ 1616, p. 648.

(5) *Vitæ et Sententiæ Patrum Occidentis*, Lugduni 1625. On y trouve, pp. 154, 155, une *Vita S. Ægidii Eremitæ*. Le Saint se rend à Arles et y reste deux ans auprès de saint Césaire (p. 154, col. 2). L'auteur se contredit, à la page suivante, lorsqu'il écrit : *Ea tempestate Carolus, qui propter egregia et fortia facta dictus est Magnus, Francorum sceptra tenebat* (p. 155, col. 1). Il est bien question, dans ces lignes, de Charlemagne, né en 742, tout juste deux siècles après la mort de saint Césaire († 542). Gonon tombe dans une nouvelle contradiction, lorsqu'il termine la biographie de saint Gilles par cette phrase : *Claruit circa annum Domini septingentesimum tempore Caroli magni* (p. 155, col. 2). En 700, Charlemagne n'était pas né, et ce fut seulement à la mort de son frère Carloman, en 771, que ce prince devint maître de toute la monarchie franque.

Aloyse de Lymbourg (1), Saxi (2), Honoré Bouche (3), Le Cointe (4), le P. Giry (5), le bollandiste Papebrochius (6),

---

(1) Outre la vie de saint Gilles, en français, Aloyse de Lymbourg publia une *Disceptatiuncula chronologica de Sancto Ægidio Abbate Arelatensi, et Confessore*, Leodii 1628 (voyez notre préface). Il commence cette dissertation par établir en principe, que saint Gilles passa deux années de sa vie à Arles, en compagnie de saint Césaire. Après avoir démontré que ce saint évêque gouverna l'Église d'Arles l'espace de quarante ans, de 502 à 542, il tâche de prouver que ce fut Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie et des Visigoths de la Gaule méridionale, qui découvrit saint Gilles dans la forêt où il s'était retiré. D'après Aloyse de Lymbourg, ce prince régna de 511 à 526, et c'est entre ces deux dates, qu'il faut placer le séjour de saint Gilles à Arles. L'auteur termine ainsi sa dissertation :

Probabilius igitur S. Ægidius ad Cæsarium venerit inter annos Christi 511. *et* 526... *Jam quot annos Sanctus Ægidius a condito Monasterio supervixerit, vita non dicit, unde nec tempus mortis elici potest. Tantum die Dominico, et quidem primo Septembris, fato functum intelligimus : ideoque annorum eorum quopiam, cui littera F.* 1. *Septembris affixa, Dominicalis fuerit; cuiusmodi fuere anni* 513. 519. 524. 530. 541. 547. 552. 558.

(2) *Pontificium Arelatense.* Cf. Menkenius, *Scriptores rerum Germanicarum præcipue Saxonicarum*, tom. I, Lipsiæ 1728, col. 179 : *Fuit etiam Ægidius illius* (S. Cæsarii, Episcopi Arelatensis,) *discipulus : magnum illum Ægidium Abbatem intelligo, quem Theodorici Ostrogothi Romanorum Regis..... venatores in spelunca cum cerva delitescentem repererunt.*

(3) *La Chorographie ou Description de Provence et l'Histoire chronologique du mesme pays*, tom. I, Aix 1664, p. 643. L'auteur range saint Gilles parmi " les Saints et illustres Personnages, qui pendant le regne des Wisigoths et Ostrogoths vivoient en Provence..... La Provence, dit-il, peut particulierement se l'approprier; puisque y estant venu, et ayant conferé avec Saint Cesaire d'Arles, il resolut d'y faire sa retraite, etc. ".

(4) *Annales ecclesiastici Francorum*, tom. I, Parisiis 1665, p. 372, n. x, ad an. 531. Le Cointe cite un passage des *Actes* de saint Gilles, tels que les donne Stilting, pour prouver que le saint abbé fut contemporain de l'évêque d'Arles.

(5) Nous n'avons pu consulter la 1re édition de l'ouvrage du R. P. Giry, intitulé : *Les Vies des Saints, dont on fait l'office dans le cours de l'année, avec des discours sur les Mystères de Nostre Seigneur et de la Sainte Vierge*, etc. La nouvelle édition, publiée à Paris, en 1715, ne parle pas de saint Gilles; on n'y trouve au 1er Septembre que la vie de saint Leu, archevêque de Sens (cf. tom. II, coll. 719 et suiv.). M. Paul Guérin, prêtre de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier, a donné, de nos jours, plusieurs éditions de la *Vie des Saints, du Père Giry, complétée et continuée jusqu'à notre temps.* Nous avons sous les yeux la quatrième édition; la vie de saint Gilles y est insérée au 1er Septembre, et nous y lisons que le solitaire grec fut, durant deux ans, disciple de saint Césaire (tom. VIII, Paris 1865, p. 425).

(6) *Acta Sanctorum pro menstrua Patroni sortitione selectorum, breviter digesta, Iconibusque, Orationibus, et Scripturis noviter illustrata*, tom. II, Antverpiæ, s. d., p. 257.

Mabillon, le prince des érudits (1), Baillet (2), de Villefore (3),

---

Papebrochius fait débarquer saint Gilles dans les Gaules, en 530, époque à laquelle, au dire du savant bollandiste, le siége d'Arles était occupé par saint Hilaire. Voici ses paroles :... *Ægidius in Galliam ad Rhodani ostia applicuit. Ibi cuidam Eremitæ Græco, nomine Veredemo, sese applicuit, eo tempore, quo Arelatensem Episcopatum S. Hilarius, et regionis dominatum Gothorum ex Hispania Reges tenebant : quæ temporis notæ annum* 530 *signant.* Papebrochius se trompe de près d'un siècle : saint Hilaire devint évêque d'Arles en 429, et mourut en 449. Il faut donc, dans la phrase citée, lui substituer saint Césaire, qui, à la date indiquée (530), administrait son diocèse depuis vingt-huit ans.

(1) Mabillon traite de saint Gilles en divers endroits de ses écrits. Dans les *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, il critique les *Actes* de saint Gilles, à raison des anachronismes qu'ils renferment, et en relève les principales erreurs, sans toutefois émettre son opinion sur l'époque où vécut le Saint (tom. I, Venetiis 1733. *Index Sanctorum prætermissorum*, en tête du volume, v° *Ægidius*. — Item *AA. SS. Septemb.*, tom. I, pp. 289, 290, n. 24). Dans les *Annales Ordinis S. Benedicti*, Mabillon examine si l'abbé Gilles, envoyé par saint Césaire à Rome, en 514, avec le notaire Messien, est le même personnage que son homonyme de la vallée Flavienne; tout en avouant que la chose est douteuse, *res non adeo perspicua est*, il penche vers l'affirmative : *Idem itaque fuerit*, dit-il, *Ægidius Græcus abbas, quem Cæsarius cum Messiano direxit ad Symmachum Papam* (tom. I, Luteciæ-Parisiorum 1703, p. 99. — Item *AA. SS.* tom. cit., p. 290, n. 25).

Mabillon formule plus nettement sa pensée dans ses *Vetera Analecta.* Parmi les pièces qui forment ce recueil, figure une copie des anciens diptyques de l'Église d'Arles, *Diptycha Ecclesiæ Arelatensis*, offrant les noms des évêques et archevêques de cette ville, et partant celui de saint Césaire. Mabillon fait suivre ces diptyques d'une note, où il dit : *Multa est diversitas hujus indicis a vulgatis, quos conferre poterunt studiosi. Unus ponitur Cæsarius, nullus octavo sæculo, contra Sigebertum aliosque, qui sanctum Ægidium ad id tempus referunt. Ipsummet esse non dubitamus Ægidium Abbatem, qui Symmacho Papæ libellum obtulit cum Messiano Notario, in gratiam ecclesiæ Arelatensis : cui libello Pontifex respondit data epistola ad Cæsarium Episcopum consulatu Fl. Senatoris, id est anno DXV* (p. 220 de la 2de édit., Parisiis 1723).

Ces lignes ne laissent aucun doute sur l'opinion que partageait Mabillon, lorsqu'il publiait ses *Vetera Analecta*, dont la première édition vit le jour à Paris, en 1675. Mais, il faut remarquer que ce travail est antérieur, de près de trente ans, aux *Annales Ordinis S. Benedicti*, où le célèbre érudit — nous venons de le voir, — s'exprime d'une façon dubitative. Cf. *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 291, n. 33.

(2) *Les Vies des Saints*, tom. VI, Paris 1739, *Mois de Septembre* (au milieu du vol., avec pagination distincte), pp. 1 et suiv. " S'il est vrai, écrit Baillet, qu'il (saint Gilles) soit mort en un dimanche, et que ce jour fut le premier de Septembre, on peut croire qu'il aura vécu jusqu'en 547 ou 552, ou même jusqu'en 558 " (p. 3). Voyez aussi la *Table critique des pièces et écrits servant à l'Histoire des Saints du mois de Septembre*, p. 1.

(3) *Les Vies des SS. Pères des Déserts d'Occident*, Amsterd. 1714, t. III, p. 147.

Beaunier (1), de Vic et Vaissete (2), le Père Longueval (3), Dom Rivet (4), le bollandiste Pinius (5), les auteurs de la *Gallia christiana* (6), Moréri (7), Giorgi (8).

Citons enfin, comme appartenant au même groupe, bien qu'en dehors de la période indiquée, Bérault-Bercastel (9) et Ozanam (10). Ce sont, croyons-nous, à peu près les seuls auteurs sérieux, qui, depuis la première moitié du XVIIIe siècle, aient ajouté foi aux relations de saint Gilles avec saint Césaire.

---

(1) *Recueil historique, chronologique et topographique des Archevechez, Evêchez, Abbayes et Prieurez de France, tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale*, tom. II, Paris 1726, p. 501.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, Paris 1730, pp. 257 et suiv.

(3) *Histoire de l'Église Gallicane*, tom. II, Paris 1732, p. 333.

(4) *Histoire littéraire de la France* (édit. Paulin Paris), tom. III, Paris 1866, pp. 243, 244.

(5) Dans sa dissertation : *De S. Veredemio Eremita Conf. in territorio Ucetiensi Galliæ*, le P. Pinius est amené à traiter de l'époque à laquelle vécut saint Gilles, et il écrit : *Vixerunt itaque seculo sexto SS. Cæsarius Arelatensis ac Ægidius abbas* (*AA. SS. August.*, tom. IV, Antverpiæ 1739, p. 638, n. 10).

(6) Tom. VI, nov. edit., Parisiis 1739, coll. 480, 481. Les doctes auteurs se rallient à l'opinion de Mabillon, dont ils citent, à peu près textuellement, le passage emprunté aux *Annales Ordinis S. Benedicti;* d'après eux, saint Gilles gouvernait son monastère, en qualité d'abbé, pour le moins depuis 514 (*Series Abbatum*, col. 482).

(7) *Grand Dictionnaire historique* (édit. Drouet), Paris 1759, tom. V, v° *Gilles* (*saint*), pp, 197, 198. Selon Moréri, S. Gilles mourut le 1er Sept. 550.

(8) *Martyrologium Adonis, Archiepiscopi Viennensis, ab Heriberto Rosweydo, S. J. Theologo, jam pridem ad MSS. exemplaria recensitum, nunc ope Codicum Bibliothecæ Vaticanæ recognitum et Adnotationibus illustratum*, Romæ 1745. Dans ses notes sur saint Gilles, Dominique Giorgi (Georgius) dit qu'il florissait au VIe siècle : *Floruit Christi sæculo VI* (p. 443, col. 2).

(9) *Histoire générale de l'Église*, tom. II, Paris 1839, p. 570, ad an. 514.

(10) Parlant des écoles de la Gaule au VIe siècle, Ozanam dit : " Les lettres vivaient encore, non de secret, mais de publicité, mais du commerce d'esprit qui continuait à lier les provinces morcelées de l'empire... Des moines grecs, comme Egidius, venaient chercher dans les Gaules un ciel plus sévère et des mœurs moins faciles ". *La civilisation chrétienne chez les Francs*, Liége 1850, p. 359. L'auteur renvoie à la *Vita S. Ægidii*, dans les *AA. SS.*, au 1er Sept.

Ozanam écrit encore : " Saint Césaire d'Arles a des disciples qu'il exerce aux premiers éléments des lettres, pendant que ses leçons de théologie ravissent les moines grecs venus pour l'entendre " (p. 400). " En ce qui touche s. Césaire, dit l'auteur en note, voyez *Vita S. Ægidii*, etc. "

Ce double passage, et les notes qui l'accompagnent, ne laissent aucun doute sur l'opinion suivie par l'illustre publiciste.

A cette longue liste d'écrivains, presque tous de premier ordre, vient se joindre une autorité éminemment respectable, celle du Bréviaire romain, qui, lui aussi, dans la leçon historique de la fête de saint Gilles, au 1er Septembre, admet la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire. Voici ses paroles : *Ægidius Atheniensis.... multis deinceps clarior miraculis, timens sui nominis celebritatem, Arelatem ad beatum Cœsarium contendit : a quo post biennium discedens, secessit in eremum...*

Nous trouvons dans Baillet quelques détails sur l'office de saint Gilles. Traitant du culte de ce Saint, cet hagiographe écrit :

" Le pape Urbain IV, qui monta sur le saint Siége l'an 1261, contribua encore à l'augmenter par son autorité, lorsqu'il fit une constitution pour faire mettre l'office de sa fête dans le bréviaire Romain. Il y fut de rit semi-double ou à neuf leçons, comme on parle, jusqu'au milieu du seizième siècle qu'il fut réduit au simple; ce qui fut depuis confirmé par le pape Pie V, et qui subsiste encore aujourd'hui dans l'Église Romaine " (1).

Baillet cite à l'appui Raoul de Tongres et Gavantus (2).

Le Bréviaire romain n'est pas le seul qui embrasse cette opinion; elle est suivie par la majeure partie des nombreux Bréviaires et des *Propres* de divers diocèses, qu'il nous a été donné d'examiner. Le lecteur désireux de s'en convaincre, n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les *Analecta liturgica*, qui terminent notre travail (3).

---

(1) *Les Vies des Saints*, tom. cit., *Mois de Septembre*, p. 3.

(2) Voici les paroles de Gavantus :

(*De Festis Sanctorum mense Septembri*) 1. *Ægidii Abbatis ab Urbano IV. ex Radulph. citato a Schultingio in Missali Vatic. vol.* 3808. *cum novem Lectionibus, apud Radulp. Proposit.* 22. *Simplex in M. S. et* 1550. *a Pio V.* (*Thesaurus Sacrorum Rituum seu Commentaria in Rubricas Missalis et Breviarii Romani*, Lugduni 1672, tom. II, p. 145). Nous n'avons pu consulter le travail de Raoul de Tongres.

(3) Le pape Benoît XIV avait institué, en 1744, une commission pour la réforme du Bréviaire romain, dont Augustin de Roskovány, évêque de Nitria

Avant de passer en revue les historiens du troisième et dernier groupe, il nous faut dire quelques mots d'une catégorie spéciale d'écrivains, de ceux qui, aux fins de concilier des opinions faites pour s'exclure, ont eu recours à un expédient d'un nouveau genre, consistant à faire d'un seul personnage deux individualités distinctes.

Ce tour de force historique a été habilement exploité par André du Saussay, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris (1), dans son *Martyrologium Gallicanum* (Lutetiæ Parisiorum 1637). L'auteur travailla près de dix ans à cet ouvrage. Louis XIII, qui l'estimait beaucoup et dont il était prédicateur ordinaire, le lui avait imposé, et s'en servait pour entretenir sa piété, par la lecture qu'il en faisait faire tous les jours en sa présence (2).

(Hongrie) a fait connaître les travaux, dans son grand ouvrage, intitulé : *Cœlibatus et Breviarium : duo gravissima clericorum officia, e monumentis omnium seculorum demonstrata*, tom. v (*monumenta et literaturam de Breviario complect.*), Pestini 1861, pp. 532 et suiv.

Cette commission établit huit règles, qui devaient la guider dans la conservation ou le rejet des offices existants (pp. 586, 587). La huitième règle s'énonçait ainsi : *Aliorum vero Sanctorum, quibus præcedentes regulæ non congruerent, officia omitterentur, nisi forsan cultum hunc in universa iam Ecclesia obtinerent*, AUT INSIGNIS ET SPECTATISSIMA ESSET POPULORUM ERGA ILLOS VENERATIO ET DEVOTIO, *aut urgentissima aliqua peculiaris ratio suffragaretur* (p. 587).

Grâce à cette dernière règle, l'office de saint Gilles, dont le culte est si populaire et si répandu en France, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, etc., paraissait devoir échapper aux rigueurs de la commission, et, tout en subissant des retouches, maintenir sa place dans le Bréviaire. Vain espoir ! l'office de saint Gilles fut classé parmi ceux qui devaient disparaître (p. 613).

Les travaux de la commission n'eurent pas de résultat pratique; ils furent définitivement interrompus en Mars 1747 (p. 574), et aucune suite ne fut donnée aux projets de réforme du Bréviaire romain. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui encore nous récitions l'office de saint Gilles, dont la suppression était décrétée par la rigide commission.

(1) André du Saussay fut nommé évêque de Toul, en 1649; mais, par suite des difficultés qui s'étaient élevées entre le pape et le roi de France, au sujet du droit de nomination à ce siége, il n'obtint ses bulles qu'en 1657. Il mourut à Toul, le 9 Septembre 1675, âgé de 80 ans, avec la réputation d'un prélat zélé et instruit. Du Saussay a laissé de nombreux ouvrages (MORÉRI, *Dictionnaire historique* (édit. Drouet), tom. IX, v° *Saussai* (*André du*).

(2) MORÉRI, op. et loc. cit.

En étudiant les *Actes* de saint Gilles, du Saussay aperçut l'écueil où étaient venus se briser la plupart des historiens. D'un côté, ces *Actes* nous disent comment saint Gilles, attiré par la renommée de saint Césaire, et voulant se mettre sous sa conduite, choisit Arles pour le lieu de sa résidence; d'autre part, ils nous montrent le saint abbé appelé à Orléans par Charles, roi des Francs, qui ne peut être autre que Charles-Martel. Or, deux siècles séparent l'évêque et le monarque : saint Césaire trépassa en 542, Charles-Martel mourut en 741. Pour faire disparaître cette contradiction, tout en respectant le texte des *Actes*, du Saussay imagina de dédoubler saint Césaire. D'un seul évêque, il en fit deux : il nomma l'un, Césaire-le-Vieux, *Cœsarius senior*, l'autre, Césaire-le-Jeune, *Cœsarius junior* (1). Il n'est pas question de Césaire-le-Vieux dans la vie de saint Gilles; du Saussay lui substitue Césaire-le-Jeune, dont il fait le successeur de Félix, décédé évêque d'Arles en 684. Ce fut ce prélat, dit-il, qui accueillit saint Gilles, l'instruisit et le forma à la vie religieuse. Dès lors, plus de contradiction : Césaire-le-Jeune et Charles-Martel étaient contemporains, et les relations de saint Gilles avec ces deux personnages s'expliquent naturellement.

Mais écoutons l'ingénieux auteur lui-même :

Longo igitur maris transitu, c'est de saint Gilles qu'il parle, *ad Rhodani ostia, qua se in Massiliacum fretum exonerat, Christo auspice, appulit. Et secundo remigio ad beatum Cœsarium Arelatensem Felicis successorem, celebrem sanctitate ac doctrina Episcopum, rectà contendit. Hujus se totum disciplinæ tradidit : bienniumque delibandis divinis ex ejus ore theorematis* (sic) *sedulus impendit...* (2).

Dans l'*Appendix* qui termine le second volume de son

---

(1) Voyez l'*Index Sanctorum et piorum ordine alphabetico descriptus*, à la fin du second volume. On y trouve mentionnés, sous la lettre C : *Cœsarius senior Arelat. ep. conf.* et *Cœsarius junior Arelat. ep. conf.*

(2) Tom. I, pp. 575, 576. Ces lignes sont extraites de la vie de saint Gilles, placée au 1er Septembre.

ouvrage, du Saussay nous fait faire plus ample connaissance avec Césaire-le-Jeune, qui, d'après lui, avant d'être promu à l'épiscopat, aurait été moine de Lérins, sous l'abbé-martyr saint Porcaire (1), dont il serait devenu plus tard le successeur :

S. Cæsarius Junior Archiepiscopus Arelatensis : Porcharii Martyris, Cœnobiarchæ Lerinensis, eo in celeberrimo monasterio alumnus, deinde et Abbas ejusdem loci (quo tempore sancti Benedicti regula ibi suscepta est :) Felici Metropolitano Arelatensi ad laborum messem divino nutu evocato, pro meritis ingentibus surrogatus, Pontificalem cathedram tantæ sedis immensis splendoribus doctrinæ et sanctitatis, factisque mirabilibus innumeris amplius collustravit..... Sanctum Ægidium ad se e Græcia venientem, paterno affectu excepit, sollicite erudivit, monasticisque disciplinis egregie informatum, ad perfectissimæ vitæ fastigium provexit... (2).

---

(1) Saint Porcaire, abbé de Lérins, fut massacré par les Sarrasins (d'après Mabillon, en 731, d'après Le Cointe, en 739), avec cinq cents religieux de sa communauté (*Gallia christiana*, tom. III, Parisiis 1725, coll. 1194, 1195).

Parmi les prédécesseurs du martyr Porcaire, se rencontre un abbé du même nom, qui, d'après les *Actes* de saint Césaire d'Arles, reçut ce dernier au nombre des moines de Lérins. Voyez les *AA. SS. Augusti*, tom. VI, Antverpiæ 1743, p. 65, n. 5. Les Bollandistes ajoutent en note : *Hic Porcarius diversus est ab alio cognomine, qui octavo seculo martyrium passus est, inquit in notis Mabillonius* (p. 66, *Annotata f*).

Porcaire Ier était le sixième abbé de Lérins; d'après Le Cointe, il accueillit saint Césaire en 489 (*Gallia christiana*, tom. cit., col. 1192, *Abbatum nomenclatura*, VI).

André du Saussay parle de cet abbé dans la vie du saint évêque d'Arles : *Lerinum.... profectus*, dit-il, *religiosæ vitæ rudimenta sub Porchario Abbate sanctissimo exorsus est* (op. cit., tom. I, p. 557). Il le cite encore dans le *Catalogus Sanctorum, Beatorum et Piorum, qui proprias historias vel natales non habent* (op. cit., tom. II, p. 1241).

L'hagiographe français aura vu tout le parti qu'il pouvait tirer, pour établir son système, de l'existence des deux Porcaire, dont l'un, contemporain de saint Césaire, administrait l'abbaye de Lérins à la fin du Ve siècle, et l'autre, contemporain de Charles-Martel, la gouvernait au VIIIe; nous ne serions point surpris que ce détail eût suggéré à du Saussay la première idée du système de conciliation, dont il est l'auteur, et c'est le motif qui nous a porté à le mettre en lumière.

(2) Tom. II, p. 1220. L'*Appendix*, auquel cette notice est empruntée, renferme, classés par ordre alphabétique et accompagnés de détails biographi-

Voilà de bien belles phrases; mais, les plus riches fleurs de style, les périodes les mieux arrondies peuvent-elles accréditer une opinion que la vérité repousse ? Césaire-le-Jeune n'a jamais existé que dans l'imagination féconde de quelques auteurs, et du Saussay lui a façonné une biographie, aux dépens de celle du vrai Césaire (1). La série des évêques d'Arles, telle que nous l'ont donnée les Bénédictins de la *Gallia christiana* (2), et tout récemment le P. Gams, du même ordre (3), ne mentionne pas Césaire-le-Jeune. On y passe de Félix, son soi-disant prédécesseur, à Walbert (4), qui eut lui-même pour successeur saint Polycarpe.

André du Saussay affirme en outre que Césaire-le-Jeune fut abbé de Lérins, avant de devenir évêque; c'est encore une assertion gratuite, mise à néant par la simple inspection du catalogue des abbés de ce monastère. Parmi les successeurs du saint martyr Porcaire jusqu'au IXe siècle, on ne rencontre aucun abbé répondant au nom du pseudo-prélat (5). *Quapropter*, disons-nous en terminant, avec Stilting, *cum nulla uspiam in idoneis monumentis, nec in catalogis episcoporum Arelatensium,*

---

ques, les noms des saints, que du Saussay n'a pas insérés dans le corps, ni dans les suppléments de son *Martyrologium Gallicanum,... eo quod*, dit-il, *dies illorum Natales hactenus incertos vel incompertos habeamus.*

(1) C'est la remarque de Stilting : *Andreas Saussayus*, écrit-il, *in Appendice Martyrologii sui, pag.* 1220, *non modo secundum asserit Cæsarium, sed amplum quoque ei texit elogium, in quo ex monacho Lerinensi et discipulo S. Porcharii martyris Felici episcopo, qui sedit circa annum* 679, *in sedem Arelatensem successisse dicit, et de S. Ægidii adventu ad ipsum sic loquitur :* Sanctum Ægidium ad se e Græcia venientem, etc. *Verum tam præcedentia, quam ea, quæ addit de scriptis homiliis, a S. Cæsario, qui vixit seculo VI. et discipulus fuit Porcharii I abbatis Lerinensis, translata sunt ad secundum Cæsarium; quæque de S. Ægidii exceptione dicuntur, ex hujus Actis sunt adjuncta* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 297, n. 58).

(2) Tom. I, Parisiis 1716, col. 543.

(3) *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a Beato Petro Apostolo*, Ratisbonæ 1873, p. 493.

(4) Gams, l. c., l'appelle *Volbertus*, mais la chose importe peu; l'essentiel est de constater qu'il n'y a pas eu, à cette époque, un évêque d'Arles du nom de Césaire-le-Jeune.

(5) Tom. III, Parisiis 1725, col. 1195.

secundi Cœsarii fiat mentio, hunc prorsus fictitium existimamus (1).

Le troisième groupe, dont l'examen va nous occuper, embrasse une période, qui s'ouvre avec la seconde moitié du XVIIIe siècle, et se prolonge jusqu'à notre temps. En tête de ce groupe, se place le P. Jean Stilting, de la Compagnie de Jésus (2), l'auteur du commentaire sur la vie de saint Gilles, inséré dans les *Acta Sanctorum*, au tome I de Septembre (3). Avant d'aborder son travail, Stilting fit une étude approfondie des *Actes* de notre Saint, et son commentaire prouve qu'il avait lu tout ce qui s'était publié sur son héros. Le docte bollandiste s'aperçut bien vite qu'on avait fait fausse route. Sans égard pour le nombre et l'autorité de ceux qui la patronnaient, il répudia l'opinion en cours depuis des siècles, et qui s'obstinait à voir dans saint Gilles un contemporain de saint Césaire d'Arles. Il battit en brèche et démolit, sans en laisser debout un seul, les arguments accumulés par ses devanciers;

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 297, n. 58.

Baillet n'a pas épargné ses critiques à l'auteur du *Martyrologium Gallicanum :* " André du Saussay, curé de saint Leu et depuis évêque de Toul, dit-il, a fait un traité chronologique touchant le siècle auquel a vécu saint Gilles, qu'il met dans le VIIIe : mais il n'a point été plus heureux dans cet ouvrage, que dans beaucoup d'autres qui nous sont venus de lui ". (*Les Vies des Saints*, tom. VI, *Mois de Septembre, Table critique*, p. 1.)

Du Saussay n'a pas, que nous sachions, fait de travail chronologique spécial sur saint Gilles, et Baillet, en traçant ces lignes, doit avoir eu en vue le *Martyrologium Gallicanum*. Baillet critique à tort du Saussay d'avoir mis saint Gilles au VIIIe siècle, puisque le Saint vécut à cette époque; c'est le stratagème seul, auquel l'auteur a eu recours pour établir sa thèse, qui mérite d'être blâmé. Nous savons déjà que Baillet tenait pour l'opinion, qui fait vivre saint Gilles sous saint Césaire; dès lors, il est aisé de comprendre pourquoi le système chronologique de du Saussay n'avait pas ses sympathies.

(2) Né à Wyk-te-Duerstede, à 3 lieues d'Utrecht, le 24 Février 1703, Jean Stilting mourut à Anvers, le 28 Février 1762. Il collabora, durant vingt-cinq ans, aux *Acta Sanctorum*, et prit part à la publication de 11 volumes. Sa biographie, accompagnée de son portrait, se trouve en tête du 1er volume d'Octobre (Antverpiæ 1765). V. *Du Bollandisme*, par J. Van Hecke, S. J., dans la *Collection de Précis historiques*, du P. Terwecoren, 2e sér., t. III, Bruxelles 1854, p. 151.

(3) PP. 284 et suiv.

sur ces ruines, il reconstruisit à neuf la biographie de saint Gilles, et parvint à l'asseoir sur des bases, que la critique la plus rigoureuse n'ébranlera jamais.

Stilting prouva que saint Gilles vint de la Grèce, sa patrie, chercher une retraite dans la Gaule méridionale, vers la fin du VIIe siècle, y vécut une partie du VIIIe, et mourut entre les années 720 et 726. Le Saint fut donc contemporain d'un autre pieux solitaire, venu lui aussi de la Grèce, saint Vérédème, dont il se fit le disciple sur les bords escarpés du Gardon, et dont la *Gallia christiana* place la mort en 722 (1); contemporain du roi visigoth Flavius Wamba, qui découvrit notre anachorète dans la forêt des Goths, en 673; contemporain du pape Benoît II, entre les mains duquel il fit don de son monastère, avec toutes ses dépendances, au Saint-Siége, l'an 685; contemporain de Charles-Martel, qu'il alla trouver à Orléans, en 719 ou 720. C'est probablement peu après, que saint Gilles termina, dans un âge avancé, les jours de son pèlerinage sur la terre (2).

Stilting a fait école : tous ceux qui, après lui, se sont occupés de saint Gilles, ont pris son lumineux commentaire pour point de départ et pour base de leurs études. Citons, parmi les écrivains les plus recommandables, Spoerl (3), Ménard (4), Butler (5), de Feller (6), Germain (7), Teissonnier (8),

---

(1) Tom. I, col. 802.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, nn. 52-54. Stilting y donne l'analyse de son commentaire, sous le titre de *Chronologia qualiscumque vitæ S. Ægidii.*

(3) *Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi, pristino Templi Norimbergensis Patrono*, Altorfii 1749, pp. 13 et suiv.

(4) *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes*, tom. I, Paris 1750, pp. 101, 102. Voyez surtout, au même tome, parmi les *Notes sur l'histoire de la ville de Nismes*, la *Note* XXII. *Sur S. Gilles*, pp. 93 et suiv.

(5) *Vies des Pères, Martyrs et autres principaux Saints* (édit. de Ram), tom. V, Bruxelles 1854, p. 1.

(6) *Dictionnaire historique*, Liége 1792, tom. IV, pp. 346, 347, v° *Gilles (S)*.

(7) *Histoire de l'Eglise de Nimes*, tom. I, Nimes 1838, pp. 74 et suiv., surtout la note au bas des pp. 76, 77.

(8) *Notice historique sur Saint Gilles avant et après sa mort, ou S. Gilles, son monastère et son culte*, Nimes 1862, pp. 3, 4.

Trichaud (1), Goubier (2), de Kerval (3), d'Everlange (4), Guérin (5), etc.

A l'exemple de ces auteurs, nous prendrons Stilting pour guide, sûr de ne pas nous égarer en si bonne compagnie; nous recueillerons en route, et tâcherons d'utiliser de notre mieux, les matériaux que des recherches postérieures ont fait découvrir, et qui serviront à consolider l'œuvre de l'habile hagiographe.

Mais au seuil de notre travail, nous venons nous heurter contre une objection, qui, laissée sans réponse, pourrait faire concevoir à quelques-uns de nos lecteurs des doutes sérieux sur la solidité de nos assertions.

Adopter les conclusions de Stilting, c'est s'inscrire en faux contre l'opinion du Bréviaire romain, qui fait vivre ensemble saint Gilles et saint Césaire. Or, n'est-ce pas une grande témérité pour un écrivain catholique, de refuser son assentiment aux faits historiques relatés dans un livre, digne de tous ses respects, et dont l'Église prescrit l'usage journalier à ses ministres ?

Benoît XIV répond à cette objection dans son grand

---

(1) *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, Nimes 1868, pp. 15 et suiv.

(2) *Vie admirable du grand St Gilles*, Tarascon-sur-Rhône (1871), pp. 11 et suiv.

(3) *Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze saints les plus secourables du paradis*, 2e édit., Le Mans 1875, pp. 7 et suiv.

(4) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., Avignon 1879, pp. 1 et suiv.

(5) *Les petits Bollandistes*, tom. x, Bar-le-Duc 1874, pp. 401 et suiv.

Dans son magnifique ouvrage : *Les Moines d'Occident* (liv. VIII, chap. II. *Les moines et les bêtes fauves*), le comte de Montalembert rapporte la légende de saint Gilles, et signale, sans se prononcer sur leur degré respectif de probabilité, les deux principaux systèmes chronologiques, qui se disputent le terrain : " Mabillon (*Annal.*, t. I, p. 99), et surtout les Bollandistes (tom. I Sept.), dit-il, ont longuement disserté sur l'époque où vécut saint Ægidius. On l'a généralement regardé comme contemporain de saint Césaire d'Arles, au sixième siècle. Les Bollandistes le croient du septième et prolongent sa vie jusqu'au temps de Charles-Martel " (tom II, 3e édit., Paris 1868, p. 408, en note).

ouvrage : *De Servorum Dei beatificatione et Beatorum canonizatione* (lib. IV, part. II, cap. XIII, n. 5) [1].

Sur ce point, comme sur tant d'autres, il faut se tenir en garde contre un double écueil, et c'est ce que beaucoup d'auteurs n'ont pas su faire. Les uns, affichant un souverain mépris pour les légendes des saints, contenues dans le Bréviaire, n'y voient, dit Benoît XIV, qu'un tissu de fables, et les proclament dépourvues de toute valeur historique. Les autres, donnant dans l'excès opposé, soutiennent qu'on ne peut sans encourir le reproche d'impiété, voire même sans se rendre quasi-coupable d'hérésie, soulever des doutes sur les faits consignés dans les légendes du Bréviaire, à plus forte raison refuser de les admettre.

Entre ces deux extrêmes, il y a un moyen terme. Ce serait exagérer l'autorité du saint office que de présenter comme objet de foi, ou comme incontestables, tous les détails historiques insérés dans ses leçons. Mais, de ce que tous les faits mentionnés dans l'office n'ont pas une certitude complète, il ne faut pas en conclure que les leçons du Bréviaire sont d'une faible autorité ou méritent peu de confiance. Il est permis sans doute de les attaquer, mais il faut que l'attaque réunisse certaines conditions : elle doit être motivée par de bonnes raisons; jamais elle ne peut excéder les bornes d'une juste modération, et l'attaquant doit soumettre sa manière de voir au jugement du Saint-Siége, si tant est que celui-ci vienne à décréter une nouvelle révision du Bréviaire romain : ... *quatenus,* dit Benoît XIV, *per mediam viam, quæ tutior est, incedendum sit, videtur quidem, tuto pede asseri posse, non modicum authoritatis pondus factis historicis accrescere, quæ relata sunt et approbata in Breviario Romano (ecquis enim de hac assumptione poterit dubitare, postquam certum est, Breviarium Romanum pluries fuisse recognitum, atque emendatum, habito tot Virorum pietate et doctrina illustrium consilio ?)*

---

[1] Tom. V, Bononiæ 1738, pp. 114 et suiv.

attamen ita, ut vetitum existimari non possit, DEBITA CUM MODESTIA, *et* NON SINE GRAVI FUNDAMENTO, *quæ contingunt in factis historicis, difficultates exponere,* EASQUE JUDICIO SEDIS APOSTOLICÆ SUPPONERE, *ut eorum subsistentiam perpendat in hypothesi, quod manus iterum admoveatur ad Breviarii Romani correctionem* (1).

Ces lignes contiennent notre justification et nous tracent la voie à suivre. Si nous rejetons l'existence simultanée de saint Gilles et de saint Césaire, nous le faisons pour des motifs sérieux, que nous abandonnons, en toute confiance, à l'appréciation impartiale du lecteur; toujours notre critique sera respectueuse, et s'inspirera des égards dus au livre auguste, dont nous nous permettons de ne pas embrasser l'opinion. Est-il nécessaire d'ajouter que, fils obéissant de l'Église, nous soumettons chaque ligne de notre travail à son autorité, condamnant, d'avance et de bon cœur, tout ce qu'elle pourrait trouver à y reprendre ?

Ces préliminaires posés, nous formulons, en ces termes, notre

PREMIÈRE PROPOSITION

SAINT GILLES ET SAINT CÉSAIRE NE FURENT PAS CONTEMPORAINS

Ils sont nombreux, les historiens qui ont soutenu l'opinion contraire, et le mérite de la plupart d'entre eux nous empêche de supposer, qu'ils aient procédé à la légère, en se

---

(1) Op. et tom. cit., p. 114.

Nous recommandons au lecteur l'étude des conclusions, par lesquelles le P. De Smedt termine sa dissertation sur le Bréviaire romain (*Introductio generalis ad Historiam ecclesiasticam critice tractandam,* pp. 177, 178). A la suite de ces conclusions, l'auteur formule la règle suivante :

Unde denique hæc regula statuenda videtur : in historia scilicet critice tractanda, sicut (tum ex veneratione erga Ecclesiam quæ illis lectionibus in divino officio utitur, tum quia ex odio adversus eamdem hæretici et increduli longe æquo vehementius eas carpunt) catholicum scriptorem decet nonnisi modeste et ex gravibus argumentis illis positive contradicere, ita idem pietatis

constituant les défenseurs de cette thèse. Sur quoi donc se base leur assertion ? sur un passage des *Actes* de saint Gilles.

Quand saint Gilles prit terre à Marseille, racontent ces *Actes*, saint Césaire se trouvait à la tête de l'Église d'Arles, et notre voyageur, attiré par la renommée du prélat, n'eut rien de plus pressé que de s'acheminer vers le lieu de sa résidence. *Navem... ingressi, urbi Marsiliæ triduo allabuntur. Tunc itaque temporis pontifex bonæ memoriæ Cæsarius Arelatensem regebat ecclesiam : cujus sanctitatis præconio Ægidius audito, Arelatem citius properavit, tanti præsulis colloquio atque ædificatione cupiens instrui* (1). Une riche et pieuse veuve, du nom de Théocrite, continuent les *Actes*, donne l'hospitalité au Saint, qui guérit, par ses prières, la fille de son hôtesse, tourmentée, depuis trois ans, d'une fièvre maligne. Saint Césaire apprend ce miracle; il envoie son archidiacre quérir saint Gilles, reçoit le jeune étranger avec de grandes marques de vénération, et réussit, par ses instances, à le garder auprès de lui durant deux ans à Arles. Désireux de mener une vie plus solitaire, saint Gilles quitte secrètement la ville, passe le Rhône, et trouve, sur les bords du Gardon, le saint anachorète Vérédème, dont il se fait le disciple et le compagnon. *Istius autem miraculi fama brevi divulgata ad Cæsarii præsulis aures pervenit. Is quoque per spiritum jam et adventum et vitam cognoverat. Mox igitur per archidiaconum, Aurelium nomine, ad præsulem accersitus Ægidius, cum magna veneratione suscipitur, atque biennio multis obsecratio-*

---

imprudentis et non secundum scientiam coarguendus est ubi antiquorum documentorum testimoniis vel aliis argumentis criticis validis circa historias Sanctorum opponit Breviarii Romani auctoritatem (pp. 178, 179). L'auteur avait posé comme troisième conclusion :... *perperam agunt scriptores recentiores qui ad Breviarium Romanum tamquam ad* FONTEM HISTORICUM *provocant* (p. 178).

On lira sur ce sujet, avec autant de fruit que d'intérêt, l'abbé BACUEZ, *Du saint Office considéré au point de vue de la piété, dans son ensemble et dans ses parties principales*, 2e édit., Paris 1872, *Note* VI. *Des légendes des saints*, pp. 491 et suiv.

(1) *AA. SS. Sept.*, tom I, p. 300, n. 8.

nibus ibidem detinetur. Sed Vir Domini, transacto scilicet biennio, soli Deo cupiens vacare, solitarius latenter inde discessit, transitoque Rodano, secus ripam Gardonis fluvii aliquod latibulum aptum suo proposito quærens, divino directu invenit quemdam heremitam, Veredemium nomine, sanctitate et miraculis insignem (1).

Voilà donc sur quoi repose une opinion, qu'ont soutenue et défendue, de leur mieux, tant d'écrivains éminents. Il est temps d'examiner cette opinion de plus près, et de discuter la valeur historique des *Actes* de saint Gilles, auxquels ses partisans l'ont empruntée.

Les érudits professent une médiocre estime pour les *Actes* de notre Saint. Stilting, tout le premier, en faisait peu de cas.

Acta S. Ægidii, dit-il, *etiamsi reperiantur in codicibus plurimis, iisque admodum antiquis, sic conscripta sunt, ut fidem indubitatam obtinere nequeant ab iis, qui scripta antiqua solent discutere, dubiaque a certis ac vera a falsis, quantum fieri potest, secernere laborant. Hinc recentiores scriptores Acta illa vehementer accusant, ut anachronismis fœdata* (2). Comme preuve de son assertion, Stilting cite un double passage des œuvres de Mabillon, où les *Actes* de saint Gilles sont fort malmenés.

Tres Vitæ S. Ægidii scriptores nacti sumus, écrit Mabillon, *duos oratione soluta, tertium stricta, nullum non mendosum et anachronismis non involutum* (3). *Ex his colligitur,* dit-il

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 300, n. 9.

(2) *AA. SS.*, tom. cit., p. 289, n. 24.

(3) *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, tom. I, *Index Sanctorum prætermissorum*, v° *Ægidius.* — Item *AA. SS.*, loc. cit.

Mabillon dit avoir rencontré trois biographies de saint Gilles, deux en prose et une en vers, mais il n'en désigne pas les auteurs. La première Vie en prose, — ce que dit Mabillon le prouve, — est celle publiée par Stilting, et connue sous le nom d'*Actes* de saint Gilles. Quelle est la seconde ? Ce ne peut être la notice écrite par Fulbert de Chartres et destinée à l'office du Saint; celle-ci est plutôt un éloge, qu'une Vie de saint Gilles, l'auteur, d'après la remarque de Mabillon, ayant supprimé presque tous les détails biographiques :... *hæc acta, his mendis quidem expurgata a Fulberto episcopo*

ailleurs, après avoir motivé son blâme, *quam intricata sint et nullius pœne momenti hæc Acta* (1).

Carnotensi in Officio sacro, quod de sancto Ægidio composuit, sed nullo pœne relato historico facto, nisi quod eum Græcum fuisse, et in Galliam accessisse dicat (*Annales Ordinis S. Benedicti*, tom. I, p. 99. — Item *AA. SS.*, tom. cit., p. 290, n. 26). Peut-être la seconde Vie en prose, dont parle Mabillon, était-elle tirée de la *Legenda aurea*, ou de quelque autre ancien recueil hagiographique.

Quant à la Vie rimée de saint Gilles, nous n'avons également que des conjectures à émettre. Dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, Dom Bernard de Montfaucon mentionne, parmi les manuscrits de l'abbaye bénédictine de Saint-Evroul, au diocèse de Lisieux, une *Vita metrica S. Ægidii Abbatis* (tom. II, Parisiis 1739, *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Monasterii S. Ebrulphi Uticensis*, p. 1272, MS. 135, *Miscellanea plurima*). Le n. 9 de ces *Miscellanea* est une *Vita metrica S. Ebrulphi Abb. per Joannem Remensem*. Jean de Reims, ainsi appelé du lieu de sa naissance, était moine de Saint-Evroul; il naquit dans la seconde moitié du XIe siècle, entra au monastère vers 1077, en devint sous-prieur, et mourut le 23 Mars 1125. Après la Vie de saint Evroul viennent une *Vita S. Mariæ Ægyptiacæ metrica* et la biographie rimée de saint Gilles. Rien n'indique que ces deux numéros soient du même auteur que le n. 9; cependant on s'accorde à y voir l'œuvre du moine Jean de Saint-Evroul. Dans leur notice sur ce religieux, les écrivains de l'*Histoire littéraire de la France* classent parmi ses travaux cette Vie du saint abbé : " Dans le catalogue donné par D. Montfaucon, disent-ils, à la suite des vies en vers de saint Evroul et de sainte Marie Egyptienne, on indique, dans le même manuscrit coté 135, une vie en vers de saint Gilles, abbé... Il n'est pas douteux que cet ouvrage ne soit du même auteur... Ce qui est certain c'est qu'il a mis en vers les vies de plusieurs saints, comme le témoigne Ordric (Ordéric Vital) : *Plurima de Sanctis pulchre reboavit amicis* " (t. XI, éd. Paulin Paris, Paris 1869, pp. 19, 20, n. 12). M. le comte de Douhet partage cet avis, dans son *Dictionnaire des légendes du christianisme* (Paris 1855, Coll. Migne). " Au XIIe siecle, dit-il, Jean, moine de Saint-Evroul, avait écrit en vers latins une vie de St Gilles, abbé " (col. 442). Il est possible que la biographie rimée du Saint, examinée par Mabillon, soit celle citée par de Montfaucon, et que les Bénédictins de Saint-Evroul auront communiquée à leur docte confrère.

Les deux Vies de saint Gilles, dont la trace semble perdue, ont également échappé aux recherches du savant Potthast. Dans sa *Bibliotheca historica medii ævi* (Berlin 1862, p. 583), cet érudit ne cite que trois travaux relatifs à notre Saint : la *Vita auctore anonymo*, publiée par Stilting dans les *Acta Sanctorum*; les *Miracula beati Egidii*, édités par Jaffé dans les *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz, tom. XIV (script. XII), pp. 316 et suiv., et l'*Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi*, de Spoerl, déjà citée.

Nous avons signalé plus haut une *Vita S. Ægidii.... versibus et odis variis illigata*, du poëte liégeois Gilles Royen. Il est peu probable que Mabillon ait eu connaissance de ce travail; disons toutefois qu'un exemplaire de cette élucubration poétique se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, et pourrait bien provenir de quelque fonds monastique de cette capitale.

(1) *Annales Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 99. — Item *AA. SS.*, t. cit., p. 290, n. 26.

Sic ille, ajoute Stilting, *dubitanter in utramque partem disserit; atque unum illud pro certo enuntiat, Acta S. Ægidii nullius pene esse momenti, adeoque idonea non esse ad factum aliquod historicum stabiliendum. Huic censuræ libenter subscribo cum eruditis omnibus, quos vidi hac de re scripsisse post Mabillonium. Verum non soli anachronismi in Actis illis mihi displicent, illi enim conciliari possent, si Acta conscripta essent tanta gravitate, ut tuto ex illorum auctoritate statuere liceret alterum Cæsarium Arelatensem episcopum : sed facta quoque non pauca in iis relata sunt modo parum verisimili, et ordine, ut videtur, perturbato* (1).

En somme, anachronismes, faits inexacts ou invraisemblables, ordre des événements interverti, voilà ce que Mabillon et Stilting reprochent à l'auteur des *Actes,* et la plupart des historiens trouvent ces reproches fondés.

" On voit, écrit Baillet, trois histoires différentes de sa vie, qui se conservent en divers endroits, deux en prose et une en vers : mais toutes presque aussi suspectes l'une que l'autre, et pleines d'anachronismes, qui trahissent souvent leurs auteurs. On ne peut même juger guères autrement des actes tirés du trésor de la paroisse saint Leu-saint Gilles à Paris; quoique loués et approuvés comme sincères, et comme un excellent original par René Benoît, curé de saint Eustache, qui les a employés pour composer la vie de saint Gilles, qu'il a mise au premier de septembre dans son recueil " (2).

" Nous souscrivons, disent de Vic et Vaissete, à la critique qu'ont fait Mr Baillet et le P. Mabillon des actes de S. Gilles, et nous avouons que ce monument n'a rien de fort authentique : il est fort aisé de s'en convaincre par les fragmens que le P. le Cointe en rapporte " (3).

---

(1) *AA. SS.*, tom. cit., p. 290, n. 26. Voyez aussi p. 294, n. 42; p. 297, n. 59; p. 300, *Annotata c*; p. 302, id. *d*; p. 303, id. *e*; p. 304, id. *f*. Aux endroits indiqués, Stilting relève les erreurs dans lesquelles est tombé l'auteur des *Actes*.

(2) *Les Vies des Saints*, tom. VI, *Mois de Septembre, Table critique*, p. 1.

(3) *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, pp. 666, col. 2, note LXV.

" L'ancienne vie que nous avons de saint Gilles, — c'est l'opinion de Butler, — est une compilation sans critique. Ce saint y est confondu avec le saint du même nom, qui était abbé d'Arles " (1).

" On ne saurait faire fond, — ainsi s'exprime Bérault-Bercastel, — sur les actes de la vie de ce saint solitaire, qui fourmillent des plus grossiers anachronismes " (2).

" Tout ce qui est dit dans cet article, — écrit Moréri en terminant la notice consacrée à saint Gilles, — est tiré de trois vies qui sont fort suspectes et pleines d'anachronismes " (3).

Nous tenions à reproduire ces passages, pour montrer que leurs auteurs n'ont guère fait que copier Mabillon et Stilting. Rien n'égale notre respect pour ces deux savants, mais ce respect ne nous empêche pas de voir quelque exagération dans leurs critiques à l'adresse des *Actes* de saint Gilles. Loin de nous de vouloir prétendre que l'œuvre de l'ancien biographe soit irréprochable à tous égards; des erreurs, et des erreurs graves s'y sont glissées. Mais, dire que ce travail, pris dans son ensemble, est un tissu d'anachronismes et de faits controuvés, et indigne dès lors de toute créance, c'est, nous semble-t-il, lui infliger un blâme immérité. S'il faut avouer que les *Actes* de saint Gilles versent dans des erreurs de chronologie, et se trompent dans l'exposé de certains faits, sachons du moins reconnaître, avec Ménard, qu' " ils paraissent sincères et dignes de foi en bien des circonstances (4) ".

Telle est d'ailleurs, en pratique du moins, la conviction de ceux-là même, qui attaquent les *Actes* avec le plus de violence, puisqu'ils leur empruntent tout ce qu'ils rapportent du saint abbé.

Dans l'étude des *Actes* de saint Gilles, comme de tout autre monument hagiographique des siècles passés, l'historien

---

(1) *Vies des Pères*, etc., édit. de Ram, tom. v, p. 1, note préliminaire.
(2) *Histoire générale de l'Église*, édit. cit., tom. ii, p. 570.
(3) *Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. v, p. 198.
(4) *Histoire.... de la ville de Nismes*, tom. i, *Notes*, p. 94.

doit se mettre en garde contre un double écueil, une crédulité trop grande et une critique trop rigoureuse. Il n'est pas tenu d'ajouter une foi aveugle à toutes les assertions du biographe; il a le droit de les contrôler et de rejeter les faits, qui ne peuvent supporter l'épreuve d'un examen approfondi. Mais, d'autre part, il doit éviter de pécher par un excès de sévérité, et se garder de dénier toute autorité aux *Actes*, parce qu'il s'y rencontre des erreurs. La tâche de l'historien est de démêler le vrai du faux, en s'aidant des règles d'une saine critique; c'est cette tâche que nous avons essayé de remplir.

L'erreur principale de notre biographe, celle qui a le plus contribué à discréditer son œuvre aux yeux des érudits modernes, c'est d'avoir fait de saint Gilles un contemporain de saint Césaire, évêque d'Arles (1). C'est là un anachronisme de près de deux cents ans. Cette erreur provient évidemment de ce que l'auteur aura confondu le saint abbé Gilles avec un autre abbé du même nom, que saint Césaire envoya à Rome, en 514, ensemble avec le notaire Messien, pour défendre, auprès du pape Symmaque, les priviléges de son siége métropolitain. Cette méprise a dévoyé la plupart des historiens antérieurs à Stilting, et donné naissance à l'opinion jadis universellement admise, de la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire. Quelques auteurs ont parlé en détail de la mission confiée par l'évêque d'Arles à l'abbé Gilles, qui à leurs yeux n'est autre que le saint abbé de la vallée Flavienne. De ce nombre sont Baillet (2), Dom Rivet (3), DD. de Vic et Vaissete. Ces derniers, après avoir exposé les événements, qui amenèrent saint Gilles à fonder son monastère, continuent ainsi :

" S. Césaire, évêque d'Arles, qui l'estimoit beaucoup, et au voisinage duquel il vivoit, se servit de lui pour soutenir les droits et les prérogatives de son église.

---

(1) Voyez plus haut, p. 26.
(2) *Les Vies des Saints*, tom. VI, *Mois de Septembre*, pp. 1, 2.
(3) *Histoire littéraire de la France*, édit. cit., tom. III, p. 243.

Le pape S. Léon pour terminer les anciennes contestations qui étoient entre cette église et celle de Vienne, avoit assigné à chacune un certain nombre de suffragans. Il avoit maintenu les évêques d'Arles dans la possession où ils étoient depuis Patrocle d'assembler le concile de plusieurs provinces voisines et d'y présider en qualité de vicaires apostoliques, et avoit déclaré en même tems que le métropolitain de la seconde Narbonnoise seroit obligé d'assister au concile particulier de la province d'Arles. Ce jugement avoit été confirmé en dernier lieu par le pape Symmaque : mais l'évêque d'Aix, métropolitain de la seconde Narbonnoise, refusoit de s'y soumettre. S. Césaire eut recours à l'autorité du saint siége, tant pour obliger ce prélat d'obéir à la décision de S. Léon, que pour obtenir la confirmation du vicariat de son église. Comme cette affaire étoit très-importante, il choisit pour aller la solliciter à Rome, l'abbé Gilles et Messien, son notaire ou secrétaire (1), personnages également recommandables par leur sainteté, et très-capables de négocier avec succès. Ces deux envoiez arrivèrent à Rome l'an 514, et présentèrent à Symmaque, quelques mois auparavant sa mort, la requête de S. Césaire (2) et de son

---

(1) Messien servit d'abord de secrétaire et de porte-crosse à saint Césaire, sous la conduite duquel il s'était mis dès sa jeunesse. Il fut élevé, dans la suite, au sacerdoce. Messien et le diacre Étienne accompagnaient ordinairement le saint évêque dans ses voyages et dans le cours de ses visites pastorales; ils demeurèrent près de sa personne jusqu'à sa mort. A la demande de saint Cyprien de Toulon, de saint Firmin d'Uzès, et de Vivence, tous trois disciples de saint Césaire et auteurs du premier livre de sa Vie, ils se chargèrent de continuer la biographie de leur ancien maître et de terminer cet ouvrage (*Histoire littéraire de la France*, édit. cit., tom. III, p. 242).

(2) La requête adressée par saint Césaire au pape Symmaque, se trouve dans les *Sacrosancta Concilia ad regiam editionem exacta*, des PP. Labbe et Cossart, tom. IV, Lutetiæ Parisiorum 1671, col. 1310. L'inscription est ainsi formulée : *Exemplum libelli Symmacho papæ oblati ab Ægidio Abbate et Messiano Notario, de privilegiis ecclesiæ Arelatensis.* La requête se termine par ces mots : *Data ab Ægidio abbate et Messiano notario.* La réponse du pape Symmaque vient après le *libellus* de saint Césaire (coll. 1310, 1311); on lit à la fin : *Data III. Idus Iunias Flavio Senatore viro clarissimo consule*, ce qui, d'après Labbe, correspond à l'année 514. Le P. Jacques Sirmond a également inséré la requête de Césaire et la réponse de Symmaque dans ses *Concilia antiqua*

église. Ce pape, autant par estime pour leur personne, que par considération pour le saint évêque qui les envoiait, les reçut avec beaucoup de bonté, accorda leur demande, et confirma à S. Césaire et à ses successeurs la qualité de vicaires du saint siége, non seulement dans les Gaules, mais encore en Espagne, par une lettre datée du onzième du mois de Juin de la même année " (1).

A ne considérer la chose qu'en elle-même, la mission dont Césaire aurait investi saint Gilles, offre un caractère d'invraisemblance si prononcé, que ce fait serait inadmissible, les deux saints eussent-ils été contemporains. Saint Gilles était grec, et, au dire de ses *Actes*, il n'aurait passé qu'une couple d'années à Arles, temps évidemment insuffisant pour se familiariser avec la langue latine et acquérir une connaissance approfondie des droits et priviléges de cette Église. Ajoutez que le monastère, dont saint Gilles était abbé, n'appartenait pas au diocèse d'Arles, mais à celui de Nîmes. Comment saint Césaire se serait-il avisé de députer vers le pape, pour négocier une affaire aussi délicate qu'importante, un personnage étranger au diocèse et au pays, un homme sachant à peine manier la langue, dont il devait se servir, et peu ou point au courant des droits dont il lui fallait poursuivre le maintien, des griefs dont il avait à obtenir le redressement ? L'amour de la solitude, caractère distinctif de saint Gilles, qui l'avait porté à fuir sa patrie et à quitter Arles, la fondation récente de son monastère, qui réclamait sa présence et tous ses soins, eussent suffi, d'autre part, pour détourner le saint abbé d'une mission si peu en rapport avec ses goûts et incompatible avec les devoirs de sa charge (2).

A côté de ces raisons intrinsèques s'en place une autre,

Galliæ, tom. I, Lutetiæ Parisiorum 1629, pp. 187, 188. Sirmond rapporte aussi ce fait à l'année 514, la troisième du règne de Childebert.

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 258.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 294, n. 44.

qui suffirait à elle seule pour trancher le débat et pour faire reléguer parmi les fables la prétendue mission de saint Gilles. Ce fut en 514, que Césaire envoya ses délégués à Rome; or, saint Gilles appartient aux VIIe et VIIIe siècles. Nous avons les mains pleines de preuves positives à l'appui de cette assertion. Ces preuves, nous les développerons tout à l'heure; nous établirons que le saint abbé fut contemporain de Charles-Martel; ce sera démontrer, du même coup, qu'il ne peut avoir vécu sous saint Césaire, puisque celui-ci mourut en 542, et le prince franc en 741.

Faisons valoir un dernier argument, argument négatif, il est vrai, mais d'une force probante incontestable. Cet argument, nous le puisons dans le silence, que tous les écrivains du VIe et du VIIe siècle ont gardé au sujet de saint Gilles et de son célèbre monastère. A la mort du Saint, des miracles éclatants et nombreux s'opérèrent sur son tombeau; ces prodiges donnèrent naissance à un pèlerinage, qui bien vite prit de vastes proportions. Des habitations vinrent se grouper autour du sanctuaire, qui renfermait le précieux dépôt, et, dans ce lieu jadis désert, l'on vit se dessiner les premières lignes d'une populeuse cité. Ces faits eurent un immense retentissement; s'ils s'étaient passés au VIe siècle, les écrivains de l'époque, toujours en quête de nouvelles et si avides de merveilleux, eussent-ils manqué de les enregistrer ? Eh bien, Grégoire de Tours, qui n'a laissé dans l'ombre, peut-on dire, aucun des saints thaumaturges, vénérés de son temps dans les Gaules, n'a pas écrit une ligne sur saint Gilles, ses miracles, son culte [1]; même silence de la part de

---

[1] Saint Grégoire de Tours, le plus ancien des historiens français, naquit vers l'an 544, et mourut en 595. On distingue, parmi ses productions principales, l'*Historia ecclesiastica Francorum*, en dix livres, s'ouvrant à la création d'Adam et s'arrêtant en 591; deux livres *de gloria Martyrum*, un autre *de gloria Confessorum*, les *Vitæ Patrum*, etc. La meilleure édition des œuvres de Grégoire de Tours est celle publiée à Paris, en 1699, par Dom Ruinart; l'abbé Migne l'a reproduite dans sa Patrologie latine, dont elle forme le tome LXXI (Paris 1849).

tous les auteurs des VIe et VIIe siècles. Les monuments écrits appartenant à cette période : actes de conciles, chartes de rois ou de princes, lettres pontificales, documents épiscopaux, tous sans exception restent muets à l'endroit du monastère de Saint-Gilles; pas un mot ne s'y rencontre, qui puisse faire soupçonner l'existence de cette maison avant la fin du VIIe siècle.

La raison en est bien simple : Peut-on parler d'un personnage et de ses œuvres, avant qu'il ait vu le jour ? *Unde hoc omnium scriptorum et monumentorum de S. Ægidio silentium,* demande Stilting, *nisi quia commemorari non potuit, antequam vivebat ?* (1)

Ce silence de l'histoire, cette absence de tout document relatif à l'abbaye de Saint-Gilles, ont frappé maint partisan de l'opinion, que nous combattons. Plus d'un s'est mis à douter si le saint ermite avait bien réellement fondé le monastère qui porte son nom, et s'il ne fallait pas assigner à cet établissement une origine beaucoup plus récente.

... *Monasterium istud,* dit Mabillon, *multo post tempore conditum dici debet, quam Ægidius, transmisso Rhodano, discessit a Cœsario; nec Ægidius ante conditum monasterium abbas fuit. Et tamen libellus seu epistola Symmacho Pontifici Cœsarii nomine oblata est ab Ægidio jam abbate, et Messiano notario* (2).

Primam originem, — écrivent les Bénédictins de la *Gallia christiana,* — *Carolo Martello et fundationem acceptas refert, si fides habenda codici recentiori ms. S. Egidii* (3). *Venerandæ quidem hoc cœnobium antiquitatis est, sed profecto non tantæ,*

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 295, n. 50.

(2) *Annales Ordinis S. Benedicti*, tom. I, p. 99. — Item *AA. SS.*, tom. cit., p. 290, n. 26.

(3) Ce fut dans ce manuscrit que Dom Étiennot découvrit le nom du premier successeur connu de saint Gilles, l'abbé Atticus, qui vivait au VIIIe siècle. *Atticus,* disent les auteurs de la *Gallia christiana, sedisse octavo sæculo inibi præfectus a Carolo Martello* CŒNOBII FUNDATORE *dicitur a Stephanotio nostro, laudante codicem ms. S. Egidii sed recentiorem* (tom. VI, Parisiis 1739, col. 482, *Series Abbatum,* II).

quæ suam a sancto ipso Egidio repetere possit originem, maxime si sit ille Egidius abbas, qui una cum Messiano notario Romam directus a Cæsario est ut libellum Symmacho papæ offerret ad renovanda privilegia sedis Arelatensis (1).

D'autres écrivains, tels que Baillet, Dom Rivet, le P. Longueval, s'expriment d'une façon plus catégorique, et disent, en termes exprès, que l'abbaye fut bâtie sur le tombeau du Saint :

" Il fut enterré, — c'est Baillet qui parle, — dans la cellule de son hermitage, dont la dévotion des peuples fit bientôt un lieu célèbre de pèlerinage, à cause des grâces que Dieu accordoit aux fidèles, qui venoient à son tombeau réclamer son intercession. On y bâtit dans la suite un monastère, où l'on mit des religieux pour honorer sa mémoire et garder son tombeau " (2).

Après avoir raconté que saint Gilles finit ses jours dans la pénitence, vers l'an 547, Dom Rivet ajoute : " Dans la suite le lieu de sa retraite devint célèbre par la dévotion et le concours des peuples. On y bâtit un monastère, et peu à peu il s'y forma une ville considérable, qui porte encore aujourd'hui le nom de saint Gilles " (3).

---

(1) Tom. cit., col. 480. Ces auteurs sont inconséquents, lorsqu'ils écrivent un peu plus loin : *S. Egidius* CONDITI A SE MONASTERII *sub S. Petri patrocinio* PRIMUS FUIT ABBAS JAM AB ANNO SALTEM 514 *quo, ut supra diximus, a S. Cæsario ad Symmachum papam missus est* (col. 482, *Series Abbatum*). Impossible de concilier ces lignes avec le passage cité et avec la note sur l'abbé Atticus, où Charles-Martel est appelé *Cœnobii fundator*, à moins d'admettre que le monastère, fondé par saint Gilles, fut détruit vers 720, du vivant même du saint abbé, par les Sarrasins, et rebâti grâce aux largesses de Charles-Martel; saint Gilles, s'il faut en croire ses *Actes*, avait prédit cette destruction. Or, si Charles-Martel releva l'abbaye de ses ruines, il peut, jusqu'à un certain point, être considéré comme le fondateur de cette maison, bien qu'il n'ait pas donné le fonds où s'éleva la construction primitive, ni supporté les frais de cette bâtisse (*AA. SS.*, tom. cit., p. 293, n. 38; p. 296, n. 53). Mais, en aucun cas, on ne peut, comme le fait la *Gallia christiana* (tom. cit., col. 482), reculer la première fondation du monastère jusqu'au temps du pape Symmaque, c'est-à-dire, jusqu'au commencement du VIe siècle.

(2) *Les Vies des Saints*, tom. VI, *Mois de Septembre*, p. 3.

(3) *Histoire littéraire de la France*, édit. cit., tom. III, p. 243.

Le P. Longueval croit même pouvoir indiquer l'époque de la construction de l'abbaye : " ... le nom du saint Abbé, dit-il, devint très-célèbre dans toute la Gaule. On a bâti depuis dans le lieu de son Hermitage un Monastère, qui a été dans la suite sécularisé..... Nous croyons que ce Monastère ne fut bâti qu'après que le pays eut été délivré de la domination des Rois Goths. Ces Princes étoient trop attachés à l'Arianisme, pour souffrir un pareil établissement dans un lieu qui étoit particulièrement de leur domaine " (1).

C'eût été chose surprenante de ne pas rencontrer sur notre route le trop fameux Jean de Launoy, dont la critique acerbe s'attaque aux faits les mieux établis. Voulant battre en brèche les droits, résultant, pour le Saint-Siége, de la donation que saint Gilles lui avait faite de son monastère, de Launoy ne trouve rien de plus commode que de révoquer en doute l'existence de cette maison au temps du Saint. Voici quelques-unes de ses phrases :

Annales nulli, monumenta historiæ nulla Alexandro II vetustiora tradunt, Ægidium fundasse monasterium.... Fulbertus Carnotensis Episcopus in prosa, et aliis de sancto Ægidio scriptis, non dicit Ægidium fundasse monasterium.... Quinetiam ea notat, quæ instituto huic adversantur (2).

Nous verrons ailleurs ce que valent les affirmations si hardies de Jean de Launoy.

Mais, comment concilier les assertions de Baillet, de Dom Rivet, etc., avec le titre d'*abbé*, que porte Gilles, le compagnon de légation du notaire Messien, qui, aux yeux de ces auteurs, forme un seul et même personnage avec notre Saint ? Cette qualification n'indique-t-elle pas que Gilles se trouvait à la tête de quelque monastère ? Baillet a prévenu

---

(1) *Histoire de l'Église Gallicane*, tom. II, p. 334. Bulteau partage l'avis de ces auteurs, dans son *Abrégé de l'histoire de l'Ordre de S. Benoist*, tom. I, Paris 1684, p. 214. Il y parle du " fameux saint Gilles Ermite, dont la cellule, dit-il, fut depuis changée en un monastère de nostre Ordre ".

(2) *Joannis Launoii opera omnia*, tom. III, part. II, Coloniæ Allobrogum 1732, p. 319.

l'objection, et s'est tiré d'embarras, par une supposition aussi gratuite que la première : " On entrevoit, écrit-il de saint Gilles, qu'il vint dans les Gaules vers la fin du cinquième siècle ou le commencement du suivant; qu'il s'arrêta vers les bouches du Rhône, soit dans une solitude, soit dans une communauté de serviteurs de Dieu; que la réputation de l'évêque Césaire, dont la sainteté et la doctrine étoient déjà de grand éclat, l'attira à Arles pour se mettre sous sa discipline; *que son mérite ayant été reconnu, il fut établi abbé d'un monastère du païs; mais que l'amour de la retraite et de la liberté lui fit quitter ensuite son emploi, pour aller hors du commerce des hommes travailler à sa sanctification* " (1).

Voilà où l'on aboutit, quand on prend une erreur pour point de départ. On en vient à nier des vérités incontestables, telles que la fondation, par saint Gilles, du monastère de la vallée Flavienne, et, pour étayer un système préconçu, on ne recule pas devant l'emploi d'expédients, auxquels un historien, de la valeur de Baillet, ne devrait jamais recourir.

Résumons. Saint Gilles ne fut pas contemporain de saint Césaire (2), et, dès lors, il est impossible de voir en lui l'abbé

---

(1) *Les Vies des Saints*, tom. et loc. cit., p. 2.

(2) Relevons, en passant, un détail, qui n'est pas sans quelque importance à nos yeux. Le Bréviaire d'Arles, imprimé en 1501, aux frais du chapitre, ne contient pas une ligne sur les prétendus rapports de saint Gilles avec saint Césaire. Ce précieux Bréviaire, dont un exemplaire se conserve à la Bibliothèque nationale de Paris, porte au dernier feuillet : *Explicit breviarium secundum usum sacratissime arelatensis ecclesie.... in eadem arelatensi urbe impensis Capituli impressum. Anno domini millesimo quingentesimo primo....* (Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5e édit., tom. I, 2e part., Paris 1860, col. 1228). Notre ami, le R. P. Stanislas, du Carmel de Passy, a soigneusement examiné ce Bréviaire, à notre demande.

Les leçons de l'office de saint Césaire d'Arles, *S. Cesarii ecclesie Arelatensis ultimi episcopi et primi archiepiscopi*, au 27 Août, ne renferment pas de détails historiques sur ce saint prélat; on se contente d'y louer sa sollicitude pastorale.

Au 1er Septembre, se trouve l'office de saint Gilles. Les leçons du 2e et du 3e nocturne, dont nous avons le texte sous les yeux, sont historiques, fort courtes et presque textuellement empruntées aux *Actes* du Saint; elles se

envoyé à Rome par ce prélat, pour défendre les priviléges de son siége métropolitain. L'auteur des *Actes* de notre Saint a confondu ces deux personnages, et cette confusion a eu des conséquences regrettables. Elle a fait faire fausse route à la majeure partie des historiens, embrouillé la biographie du Saint, et donné lieu, entre auteurs, à des discussions interminables.

SECONDE PROPOSITION

SAINT GILLES FUT CONTEMPORAIN DE FLAVIUS WAMBA, ROI DES VISIGOTHS, DU PAPE BENOIT II ET DE CHARLES-MARTEL

Dans une bulle, adressée, le 21 Juillet 878, au prêtre Amélius et à Léon, abbé de Saint-Gilles, au sujet de l'usurpation de ce monastère par Gilbert, évêque de Nîmes, le pape Jean VIII assure que la vallée Flavienne, où était bâtie cette maison, sur le territoire de Nîmes et dans les états de Gothie, avait été donnée à saint Gilles par le roi Flavius. *Quod postulastis a nobis concedimus religiositati vestre monasterium S. Petri, cum omnibus cellis et rebus sibi pertinentibus, in quo quiescit corpus beati Egidii, in Valle-flaviana, in pago Nemausensi, in finibus Gothie : quam vallem Flavius, quondam rex, prefato beato Egidio donavit* (1).

Jean VIII, qui tint bientôt après un concile à Troyes, en Champagne, fit confirmer cette bulle par les évêques assemblés à ce concile, en présence du roi Louis-le-Bègue.

---

bornent à raconter ses premières années et les miracles, qu'il fit à Athènes. Pas un mot de saint Césaire.

Ce silence à l'égard d'un épisode, qui aurait eu pour théâtre la ville d'Arles même, et dont le souvenir s'y serait conservé vivace, ce silence, disons-nous, nous semble significatif. Si le chapitre, qui fit imprimer ce Bréviaire, avait ajouté foi aux relations de saint Gilles et de saint Césaire, il n'eût pas négligé de mettre en relief un fait qui se rattachait d'une façon si intime à l'une des plus brillantes illustrations du siége d'Arles.

(1) Ménard. *Histoire.... de la ville de Nismes*, tom. I, Paris 1750, *Preuves*, p. 11, col. 2 (Chartes, II).

Comme la seconde bulle, donnée à ce sujet, et qui fut souscrite par ces évêques, le 18 Août de la même année, n'est qu'une répétition de la première, on y trouve la même affirmation touchant le don de la vallée Flavienne par le roi Flavius. *Recordantes,* — ainsi s'exprime le pontife dans ce second document, — *monasterium S. Petri, in quo quiescit corpus beati Egidii, in Valle-flaviana, in comitatu Nemausensi, in finibus Septimanie, quam vallem Flavius, quondam Gothorum rex, prelibato beato Egydio dedit* (1).

On pourrait ajouter à l'autorité de ces bulles celle de la pièce que Baluze a publiée dans ses *Miscellanea,* sous le titre de *Gesta Johannis VIII* (2), et que Papebrochius avait insérée, avant lui, dans son *Conatus chronico-historicus ad catalogum Romanorum Pontificum* (3). Mais, comme il paraît que l'auteur

---

(1) Ménard, op. et tom. cit., *Preuves*, p. 13, col. 2 (Chartes, ii).

Ménard avait extrait le texte de ces bulles d'un cartulaire du XIIIe siècle, communiqué par M. de la Cour, trésorier de la Bibliothèque du roi de France (tom. cit., *Preuves*, p. 16, au bas de la 1re col.). Il les réunit, avec quelques autres documents pontificaux, relatifs au même sujet et tirés du même manuscrit, sous le titre de *Bulles et lettres de divers papes, au sujet de l'usurpation de l'abbaye de S. Gilles par Gilbert, évêque de Nismes,* et en enrichit les *Preuves* du premier volume de son œuvre, pp. 11 et suiv. L'honneur de cette découverte revient à Ménard. Stilting ignorait l'existence des bulles de Jean VIII, lorsqu'il mit au jour son travail sur saint Gilles, quatre ans avant la publication du premier tome de l'*Histoire... de la ville de Nismes;* le premier volume des *Acta Sanctorum* de Septembre, qui renferme ce travail, parut à Anvers, en 1746. Stilting ne parle que des *Gesta Johannis VIII;* s'il avait eu connaissance des bulles de ce pontife, il les eût certainement citées de préférence aux *Gesta*, qui n'en sont qu'un extrait. Ces bulles ne sont pas les seuls documents, qui aient échappé aux laborieuses investigations de Stilting; le précieux cartulaire où Ménard les découvrit, contenait d'autres pièces, inconnues au savant bollandiste, et d'un intérêt capital pour l'histoire de saint Gilles.

(2) Tom. vii, Lutetiæ Parisiorum 1715, pp. 349 et suiv. Dans la nouvelle édition du travail de Baluze, publiée par Mansi, sous le titre de *Miscellanea novo ordine digesta*, les *Gesta Johannis VIII* se trouvent au tome ii, Lucæ 1761, p. 113 Baluze avait tiré cette pièce du *codex* 129 de la Bibliothèque de Colbert. Voyez l'*Elenchus* placé en tête du viie volume de l'édition de Paris.

(3) *Propylæum ad Acta Sanctorum Maii*, Antverpiæ 1685, p. 140 du *Conatus*, etc. Papebrochius édita ces *Gesta* d'après un manuscrit de la Bibliothèque bollandienne; il croit y reconnaître la main d'un contemporain de Jean VIII, *ab auctore verosimiliter coævo descripta,* dit-il.

de cette pièce n'a fait que copier les termes des bulles ([1]), il faut s'en tenir à ces deux monuments, qui forment la base de notre démonstration.

Si le territoire qui fut donné à saint Gilles, était situé dans les états de Gothie, *in finibus Gothie* ([2]), comme le disent les bulles de Jean VIII, il s'en suit que c'est parmi les rois visigoths seuls qu'il faut chercher l'auteur de ce don. Cette conséquence ne saurait souffrir la moindre difficulté. Mais, comme les bulles ne lui donnent d'autre nom que celui de Flavius, et que c'était là un simple prénom porté par divers rois de cette nation, il reste à déterminer quel est le monarque visigoth, désigné par les bulles.

([1]) Il suffit, pour s'en convaincre, de confronter les deux textes. Parlant du monastère de Saint-Gilles, les *Gesta Johannis VIII* disent : *Monasterium.... (beati) Petri, in quo quiescit corpus beati Ægidii, in finibus Gothiæ in valle Flaviana, (quam vallem Flavius quidam Rex beato Ægidio donaverat.....)* (Baluze, *Miscellanea*, édit. de Paris, tom. cit., p. 349). Ce sont, à quelques variantes près, les termes des bulles de Jean VIII.

([2]) Les peuples germaniques, qui firent des incursions dans les provinces romaines, à partir du IIIe siècle, se divisaient en deux groupes : 1° le groupe occidental, comprenant les Alemannes, les Francs et les Saxons; 2° le groupe oriental, composé des Goths et des tribus qui leur obéissaient, telles que les Vandales, les Gépides, les Hérules, les Burgondes et les Alains. Après la conquête de la Dacie par les Goths, en 272, ces peuples partagèrent leurs états en deux royaumes distincts : celui des Visigoths (West-Goths, Goths d'ouest), qui comprenait toute la Dacie, et celui des Ostrogoths (Ost-Goths, Goths d'est), qui embrassait toutes les tribus établies entre le Danube, les Carpathes et la mer Noire au sud, et la Baltique au nord. (Moeller, *Cours complet d'histoire universelle*, tom. iv, Tournai 1869, pp. 21 et suiv.)

Vaincus et refoulés par les Huns (376), la plupart des peuples germaniques émigrèrent des pays qu'ils avaient habités jusqu'alors, et envahirent les provinces de l'empire romain, pour ne plus en sortir. Établis d'abord dans l'Aquitaine, les Visigoths étendirent plus tard leur domination sur presque toute l'Espagne, et les Ostrogoths finirent par se rendre maîtres de l'Italie entière. Voyez sur les monarchies des Visigoths d'Espagne et des Ostrogoths d'Italie, Moeller, op. et tom. cit., pp. 31 et suiv., et pp. 48 et suiv.

Battus par Clovis à Vouillé, en 507, les Visigoths ne conservèrent de leurs possessions dans les Gaules, que la seule province de Septimanie, appelée encore Gothie, du nom de ces peuples, qui la gardèrent jusqu'en 719, époque où les Sarrasins en firent la conquête.

Ces détails faciliteront au lecteur l'intelligence de notre récit, et lui feront mieux comprendre la signification des termes *in finibus Gothie*, employés par Jean VIII, concurremment avec l'expression *in finibus Septimanie*.

D'abord nous voyons, — et le fait est attesté par les historiens (1) et par les plus habiles critiques, — que Récarède Ier-le-Catholique employa le premier ce prénom en tête de ses ordonnances, à l'imitation de Théodoric, roi des Ostrogoths ou d'Italie, qui, voulant faire voir qu'il tenait la place des empereurs d'Occident, avait pris leur prénom. Récarède le prit donc aussi, pour montrer qu'il n'était point inférieur aux rois d'Italie, et ses successeurs continuèrent de joindre à leurs titres le prénom de Flavius (2).

Or, Récarède Ier ayant inauguré son règne l'an 586, il en résulte que le don fait à saint Gilles, et par conséquent l'existence de ce saint abbé, sont postérieurs à cette date. Il paraît de plus que de tous les rois visigoths, successeurs de

---

(1) Voici comment s'exprime entre autres Adrien de Valois (*Rerum Francicarum, lib. XIV*), cité par Stilting (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 293, n. 39) : *Hic est Reccaredus, qui Hispanica vanitate et jactantia elatus, credo, ne Authario Longobardorum regi cedere videretur, quem tunc sui, ut imperatorem Græci, Flavium appellabant, primus Gothorum regum Flavii prænomen usurpavit.*

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* abondent dans le même sens : " ... quoique, disent-ils, nous voions dans le code visigothique le prénom de Flavius donné aux rois des Visigots à la tête de quelques-unes de leurs loix, nous n'en trouvons cependant aucun avant Reccarède, c'est-à-dire avant la fin du VI. siècle, qui se soit servi de ce prénom, et il est certain qu'on n'en sçauroit donner aucune preuve avant ce tems-là.... Reccarède qui est le premier des rois Visigots qui emploia ce prénom à la tête de ses loix, le prit, au sentiment d'un habile critique (de Valois), pour ne pas céder et paroître inférieur aux rois Lombards d'Italie qui l'avoient usurpé sur les empereurs de Constantinople, ausquels il avoit toujours été consacré " (tom. I, p. 643, note XLVI, col. 2).

(2) Voyez sur le prénom de Flavius, Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, édit. nov., tom. III, Parisiis 1733, col. 545, vis *Flavii Prænomen*. Item, Spoerl, *Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi*, p. 13.

Honoré Bouche dit que le roi visigoth Ataulphe (411-415) portait le surnom de Flavius, " qui veut dire blond, parce qu'il avoit la chevelure blonde, comme avoient tous les Goths, et ont pour l'ordinaire tous les peuples septentrionnaux " (*La Chorographie ou Description de Provence*, tom. I, p. 572). L'auteur s'écarte, comme on le voit, de l'opinion commune, qui prétend que Récarède-le-Catholique (586-601) prit le premier, parmi les rois visigoths, le prénom de Flavius. L'origine de ce prénom, telle que la rapporte Bouche, nous semble peu vraisemblable; cet historien a confondu *Flavius*, prénom d'origine romaine, avec l'adjectif *flavus*, qui signifie, en effet, jaune, blond, de couleur d'or.

Récarède Ier, Wamba, monté sur le trône en 672, est le seul auquel on puisse rapporter ce don. Voici les raisons sur lesquelles s'appuie ce sentiment.

Les *Actes* de saint Gilles disent que les gens du roi Flavius, qui possédait alors le royaume de Gothie, étant à la chasse aux environs de Nîmes, découvrirent la retraite du Saint; que la chose ayant été rapportée à ce prince, il en fit part à l'évêque de cette ville, et que tous deux se rendirent sur les lieux. *Contigit ergo familiam regis Flavii, qui tunc temporis Gothorum monarchiam tenebat, prædicti loci viciniam venandi gratia intrare..... Quod dum regi relatum esset, rem ut erat suspicatus, accito Nemausensis urbis, ubi tunc forte erat, episcopo, cuncta per ordinem narravit.... Solus rex cum episcopo eum pedites adierunt, cæteris omnibus retro stare jussis* (1).

Ce récit ne peut s'appliquer qu'au roi Wamba, contraint de venir à Nîmes, l'an 673, et d'en former le siége, parce que le comte Paul, qui voulait usurper sa couronne, s'y était retiré avec ceux de son parti. Comme ses troupes étaient campées dans le voisinage de cette ville, ceux de sa famille ou de sa suite peuvent fort bien, étant à la chasse, avoir découvert la retraite du saint ermite; ils n'auront eu rien de plus pressé que d'en informer leur maître, et celui-ci, loin de troubler le pieux solitaire, lui aura fait don du lieu sanctifié par ses austérités. Il ne se présente rien que de naturel et de vraisemblable dans ces diverses particularités.

Cette présomption déjà si forte en faveur de Wamba, prend les caractères de la certitude, quand on songe que de tous les rois visigoths, successeurs de Récarède Ier, Wamba est le seul qui soit venu en personne dans cette partie des états de Gothie.

Le passage des *Actes* de saint Gilles, qui met ce Saint, au moment de sa découverte, en contact avec un roi goth, était

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 301, nn. 12, 13, 14.

fait pour embarrasser les partisans de la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire. Les uns, — et de ce nombre sont Aloyse de Lymbourg (1), Saxi (2), Honoré Bouche (3), de Vic et Vaissete (4), — ont voulu voir dans ce prince, Théodoric, roi des Ostrogoths, qui, de 507 à 526, régna sur les Visigoths d'Espagne et des Gaules, au nom de son petit-fils Amalaric, dont il avait pris la tutelle. D'autres, comme Le Cointe (5), Bérault-Bercastel (6), croient y reconnaître Amalaric lui-même, qui, après la mort de son aïeul, gouverna les Visigoths, de 526 à 531, année où il périt dans la guerre; Baillet opine pour Amalaric ou Theudès, son successeur (531-548) (7).

L'histoire se refuse à voir dans saint Gilles un contemporain de saint Césaire; nous croyons l'avoir solidement

---

(1) *Disceptatiuncula chronologica*, etc. Voyez ci-dessus, p. 13, note 1.

(2) *Pontificium Arelatense*. Cf. ibid., note 2.

(3) *La Chorographie ou Description de Provence*, tom. I, p. 631.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, pp. 257, 666, 667.

(5) *Annales ecclesiastici Francorum*, tom. I, p. 372.

(6) *Histoire générale de l'Église* (édit. 1839), tom. II, p. 570.

(7) *Les Vies des Saints*, tom. VI, *Mois de Septembre*, p. 2, en marge.

Lippeloo (*Vitæ Sanctorum*, édit. cit., tom. III, p. 650) fait honneur de la découverte de saint Gilles à Clovis; Giry (*Vie des Saints*, IVe édit. Paul Guérin, tom. VIII, p. 426) et Moréri (*Grand Dictionnaire historique*, édit. cit., tom. V, pp. 197, 198) l'attribuent à son fils, Childebert Ier. Cette opinion a le double tort de reposer sur un anachronisme, et de faire violence au texte des *Actes*, qui font intervenir dans cet épisode, non un prince franc, mais un roi goth. Le même reproche s'adresse au Bréviaire romain, au *Propre* actuel de Liége et à l'ancien *Propre* d'Arras, qui introduisent un *rex Galliæ*, sans désignation de nom. Tout en ne péchant pas contre la chronologie, André du Saussay (*Martyrologium Gallicanum*, tom. I, p. 577), les anciens *Propres* d'Anvers, de Tournai et de l'abbaye d'Elnon, sont fautifs en ce qu'ils nous montrent dans la découverte de saint Gilles, le fait de Charles-Martel, vainqueur des Sarrasins et se livrant au plaisir de la chasse, dans la forêt où s'était retiré le Saint. D'après Philippe Mouskes, le héros de l'aventure serait l'empereur Charlemagne (voyez plus haut, p. 8, note 3). Il n'y a vraiment que l'embarras du choix. Théodoric, Amalaric, Theudès, Clovis, Childebert, Charles-Martel, Charlemagne, voilà autant de personnages mis en avant par les hagiographes, et dont les titres ne résistent pas à l'examen. Ce détail, entre cent autres, montre comment, sous la plume des historiens, la Vie de saint Gilles est devenue une espèce de labyrinthe, où, faute de fil conducteur, les plus habiles se sont égarés.

établi. Dès lors, il est impossible d'admettre que le jeune solitaire ait été découvert soit par Théodoric, soit par Amalaric ou Theudès, qui tous vivaient au temps de saint Césaire. Il y a plus : l'évêque d'Arles et l'anachorète grec eussent vécu à la même époque, qu'il faudrait regarder encore comme une fiction historique les rapports de saint Gilles avec ces monarques.

Le roi des Ostrogoths, Théodoric, n'a jamais mis le pied dans les Gaules; il ne peut donc avoir pris part à la découverte de saint Gilles, ni être confondu avec le *rex Flavius*, que les *Actes* mettent en scène à cette occasion. DD. de Vic et Vaissete, qui prennent fait et cause pour ce prince, ont vainement tâché de se soustraire à cette conclusion.

En développant les motifs qui les empêchent de se rallier à l'opinion de Le Cointe et de Baillet, ces érudits écrivent :

" Il n'y auroit aucune difficulté si, comme le semble dire Mr Baillet, le roi Flavius eût été lui-même en personne à la chasse, lorsque saint Gilles fut rencontré dans sa grotte; car il paroît constant que Théodoric ne mit jamais le pied dans les Gaules : mais les actes de ce saint abbé, tels qu'ils sont, ne portent pas que le roi Flavius l'ait rencontré lui-même; ils parlent seulement de sa famille ou de ses gens. *Contigit ergo familiam Flavii regis qui tunc temporis Gothorum monarchiam tenebat, prædicti loci viciniam venandi gratia intrare*, etc. Ce passage semble au contraire devoir être entendu de Théodoric, et nullement d'Amalaric ou de Theudis, puisqu'il est certain que le premier réunit en sa personne toute *la monarchie des Gots*, soit en Italie, soit en Espagne et dans les Gaules, au lieu que les deux autres ne regnèrent qu'en Espagne et dans une partie du pays que les Gots occupoient en-deçà des Pyrénées " (1).

---

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, p. 667, *Note* LXV. *Sur S. Gilles.* Théodoric, disons-nous, ne vint jamais dans les Gaules; l'accord règne sur ce point entre les historiens, et Aloyse de Lymbourg se livre à des conjec-

Les mêmes auteurs avaient déjà formulé ailleurs leur opinion, en ces termes :

" Les officiers de ce prince (Théodoric), c'est-à-dire sans doute ceux qu'il avoit préposez au gouvernement de la Provence et de la Septimanie, se trouvant un jour à la chasse vers la grotte de saint Gilles, une biche qui s'y réfugia pour se mettre à l'abri de leur poursuite, leur donna occasion de découvrir ce saint solitaire, et d'admirer la vie pénitente qu'il menoit dans sa retraite au milieu des bois. Ce roi, quoiqu' Arien, informé de cette découverte, et touché de la pénitence et des autres vertus du Saint, défendit de troubler sa solitude, et lui accorda la propriété du lieu de sa retraite " (1).

De deux choses l'une : ou bien DD. de Vic et Vaissete n'ont connu les *Actes* de saint Gilles, que par les fragments insérés dans les *Annales ecclesiastici Francorum*, de Le Cointe (2), et alors les lignes, que nous venons de transcrire, peuvent s'expliquer, car le savant oratorien ne donne pas le passage où le roi Flavius est mis en scène; ou bien, ils ont eu sous les yeux le texte intégral de ces *Actes*, tel qu'il fut publié quelques années plus tard par Stilting, et, dans ce cas, ils ont sciemment, pour les besoins de leur cause, voulu tromper leurs lecteurs, en écrivant : " ... les actes de ce saint abbé, tels qu'ils sont, ne portent pas que le roi Flavius l'ait rencontré lui-même; ils parlent seulement de sa famille ou de ses gens ". Les *Actes* en effet racontent que ce prince, informé par ses chasseurs de ce qui leur était arrivé, se rendit sur les lieux avec l'évêque de Nîmes, et assista à la découverte du pieux ermite. Il nous répugne de croire que des auteurs aussi consciencieux se soient rendus coupables de

---

tures, que rien ne justifie, quand il écrit : *Nec obstat quod Theodericus Ravennæ plerumque agitaverit : potuit subinde in Gallias, et speciatim Nemausum excurrere, ac in ejus Vicinia, in Sanctum Ægidium incidere; et pro insitâ ei benignitate, ac modestiâ, Monasterii exstruendi facultatem indulgere.* (*Disceptatiuncula chronologica* etc., sub finem.)

(1) Op. cit., tom. I, p. 257.

(2) Tom. I, pp. 372, 373.

pareille supercherie; disons donc que le texte complet des *Actes* leur aura fait défaut, et que, s'ils en avaient eu connaissance, ils n'auraient certainement pas soutenu la thèse, que nous leur avons entendu développer.

Mais supposons un instant, avec de Vic et Vaissete, que les *Actes* ne signalent pas la présence du roi Flavius dans la forêt gothique, au moment où les chasseurs forcèrent la retraite du solitaire. Encore ne pourrait-on admettre que ces chasseurs étaient des officiers ou des gens de la suite de Théodoric, ni écrire comme ces historiens, que " ce roi, quoiqu'Arien, informé de cette découverte, et touché de la pénitence et des autres vertus du Saint, défendit de troubler sa solitude, et lui accorda la propriété du lieu de sa retraite ".

Théodoric professait l'arianisme, et l'on sait l'animosité des partisans de cette secte contre les catholiques. Ce monarque avait d'abord accordé une entière liberté à l'Église, mais vers la fin de sa vie, il devint intolérant, et fit mourir le pape Jean Ier, avec plusieurs hommes distingués, qui avaient énergiquement blâmé sa tyrannie. Il mourut au milieu des troubles dont il était la cause, au moment où il préparait un édit, qui devait enlever aux catholiques toutes leurs églises (1). La Septimanie, dont la forêt gothique faisait partie, n'appartenait pas à Théodoric; celui-ci en était simple administrateur, au nom d'Amalaric, son petit-fils, et, à l'époque où nous nous plaçons, ce pays était le théâtre d'hostilités continuelles entre les Visigoths et les Francs. Un prince arien, de la trempe de Théodoric, aurait-il poussé la générosité envers un ermite catholique, qu'il n'avait jamais vu, jusqu'à lui céder une vaste portion de terrain, pour y bâtir un monastère ? Pouvait-il d'ailleurs disposer du bien d'autrui, et la guerre, qui désolait le pays, ne devait-elle pas absorber toutes les préoccupations ?

Théodoric doit être écarté, la chose est certaine. Il en faut dire autant d'Amalaric et de Theudès.

---

(1) Moeller, *Cours complet d'histoire universelle*, tom. iv, pp. 50, 51.

Ces princes, tout comme Théodoric, étaient ariens et protecteurs de l'arianisme; le premier roi visigoth qui soit rentré dans le giron de l'Église, est Récarède Ier, fils de Léovigilde et frère du saint martyr Herménégilde, qui abjura l'hérésie arienne, en 587. Des monarques, partisans et fauteurs d'une doctrine impie, n'ont pu nouer avec saint Gilles les relations de bienveillante générosité, dont on voudrait leur faire honneur. Nous l'avons dit, en parlant de Théodoric, et cette observation se justifie pour Amalaric, plus que pour tout autre. Ce prince, fanatique et violent, avait épousé Clotilde, fille de Clovis, qui professait la religion catholique. Pour la contraindre d'abjurer sa foi et d'embrasser l'arianisme, il la faisait insulter dans les églises, lui imposait des châtiments cruels, et la maltraitait à tel point, que la princesse, réduite au désespoir, fit parvenir à son frère Childebert un mouchoir teint du sang, qu'elle avait répandu sous les coups de son barbare mari (1). Childebert, voulant venger sa sœur, entra sur les terres d'Amalaric, qui fut défait et périt dans sa fuite. Voilà le prince, auquel on voudrait faire remonter un acte d'insigne générosité envers saint Gilles, dont le titre seul de catholique eût été un crime à ses yeux!

Mais, qu'est-il besoin d'invoquer l'argument tiré de l'hérésie, dont Amalaric et Theudès étaient les champions? Les auteurs, qui patronnent ces princes, sont tombés dans une contradiction, qui renverse tout leur système.

D'après eux, saint Gilles est l'abbé envoyé à Rome par saint Césaire, en 514; or, si à cette époque notre Saint était *abbé*, c'est-à-dire, *père de moines*, dans le langage du VIe siècle, son monastère existait déjà, et par conséquent ni Amalaric, ni Theudès, qui n'ont régné qu'après 526, n'ont pu lui accorder l'endroit où il le fit bâtir (2).

---

(1) De Feller, *Dictionnaire historique*, édit. Weiss et Busson, tom. I, Paris 1847, p. 162, v° *Amalaric*.

(2) De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, p. 667. Nous avons vu, p. 38, comment Baillet s'y est pris pour éluder cette difficulté.

Inutile d'insister davantage sur ce point. Le lecteur, qui s'est donné la peine de suivre les développements dans lesquels nous sommes entré, aura dû se convaincre que le *rex Gothorum* des *Actes* de saint Gilles, n'est et ne peut être que le roi des Visigoths Flavius Wamba (1).

Dans son *Epistola de sancto Ægidio Narbonensi,* Spoerl, quoique partisan du système chronologique de Stilting, voudrait substituer à Wamba son successeur immédiat, Flavius Ervige, qui tint les rènes du gouvernement, de 680 à 687 (2).

Nous ne pouvons nous rallier à cette opinion, et ce pour le bon motif qu'Ervige ne foula jamais le sol de la Septimanie (3); il ne peut donc avoir concouru à la découverte de saint Gilles. Cette raison péremptoire n'existerait pas, que nos préférences seraient encore acquises à Flavius Wamba. Ce prince alliait à une grande bravoure une piété exemplaire et une prédilection marquée pour les religieux; témoin les divers monastères qu'il bâtit. L'histoire n'enregistre rien de semblable en l'honneur d'Ervige (4). Wamba termina ses jours

---

Amalaric n'était qu'un enfant, lorsque son père perdit la vie à la bataille de Vouillé, en 507. Théodoric, son aïeul, le fit élever à sa cour, et l'y retint l'espace de dix-neuf ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort; tout en laissant à son petit-fils le titre de roi, il ceignit de fait la couronne des Visigoths, et gouverna leur pays, comme s'il eût fait partie de ses propres possessions (Moeller, op. et tom. cit., p. 32). Il est donc vrai de dire qu'Amalaric ne régna qu'à partir de 526; jusqu'alors, il n'avait été roi que de nom, et ne s'était immiscé en rien dans l'administration de ses sujets. Theudès, successeur d'Amalaric, et premier roi électif des Visigoths, occupa le trône de 531 à 548.

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 293, 294, nn. 39 et suiv. Voyez surtout Ménard, qui a fait de cette question l'objet d'une dissertation spéciale (*Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, *Note* XXII. *Sur S. Gilles*, pp. 93 et suiv. des *Notes*).

(2) *Hic enim Flavius Ervigius*, écrit cet auteur, *ab anno* 680 *regnum obtinuit et per septem annos moderatus est idem Gothorum regnum, potuitque adeo tunc vallem Flavianam, quæ sita est in Provincia Narbonensi, Ægidio concedere ad monasterium condendum. Hic vero Ervigius propior fuit temporibus Benedicti Papæ, cui subjecisse monasterium et a quo privilegium exemptionis impetrasse dicitur Ægidius, si hic quidem pontifex fuit Benedictus II. Hunc enim anno* 684 *ordinatum esse, annoque altero post obiisse constat* (p. 21).

(3) Ménard, op. et tom. cit., *Notes*, p. 95.

(4) *AA. SS.*, tom. cit., p. 294, n. 43.

dans le cloître où il s'était retiré, après avoir abdiqué la couronne (1). On comprend qu'un prince de ce caractère ait pris à tâche de glorifier la profonde humilité d'un pauvre ermite, et se soit servi de lui pour former une nouvelle famille monastique.

Nous verrons plus loin, qu'en 685, saint Gilles fit don de son monastère au pape Benoît II, et en obtint, en retour, le privilége de l'exemption. Le saint abbé n'aura point voulu poser un acte de cette importance, avant de se trouver à la tête d'une communauté nombreuse et florissante, digne de la haute faveur, que le Saint-Siége allait lui octroyer (2). Ce n'est pas, on le sait, du jour au lendemain, qu'une institution nouvelle atteint ce degré de prospérité, et parfois bien des années s'écoulent, avant qu'elle ait pris ce développement. Le monastère de la vallée Flavienne aura subi cette loi commune à toutes les œuvres durables. D'après l'opinion, que nous croyons seule admissible, l'abbaye, fondée en 673, comptait, en 685, douze années d'existence; elle devait, à cette époque, être peuplée de moines et solidement organisée. Si au contraire, nous reculons, avec Spoerl, la fondation de la maison jusqu'au règne d'Ervige, c'est-à-dire, jusqu'en 680 ou au-delà, nous nous trouvons, au moment de la donation du monastère, en présence d'une œuvre naissante, d'une communauté en voie de formation et à peine initiée aux règles de la vie monastique.

---

(1) Les historiens sont partagés sur le motif de la retraite de Wamba. D'après quelques-uns, il se serait enfermé dans un monastère, par respect pour l'habit religieux, dont on l'avait revêtu dans une maladie, sans qu'il l'eût demandé.

M. de Montalembert rapporte ce fait dans ses *Moines d'Occident :*

En 680, le vieux roi Wamba, " après un règne glorieux, malade et empoisonné par un Grec, avait reçu des mains de l'archevêque l'habit monastique et la tonsure, pendant qu'on le croyait à l'agonie, suivant une dévotion du temps habituelle à ceux qui voulaient faire pénitence publique avant de mourir. Étant revenu à lui, il se crut obligé de ratifier le vœu qu'il avait semblé faire, et de désigner pour son successeur le comte Erwige, le fils de celui-là même qui l'avait empoisonné. Il entra dans un monastère, y vécut encore sept ans, saintement docile à ses nouveaux devoirs... " (tom. II, p. 243).

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 294, n. 43.

Ces considérants militent tous en faveur de Wamba, et excluent l'action d'Ervige; le sentiment de Spoerl doit être abandonné.

Nous disons, — et c'est le deuxième membre de notre proposition, — que saint Gilles fut contemporain du pape Benoît II, qui occupa la chaire de Saint-Pierre, du 26 Juin 684 au 8 Mai 685.

Un extrait de Ménard nous servira d'entrée en matière :

" Au temps de la translation des reliques de St Bausile à Saissi (878), l'évêque Gilbert (1) eut un démêlé considérable avec le pape Jean VIII, au sujet de l'abbaye de S. Gilles, dont ce prélat prétendoit être en droit de jouir. Il s'y croyoit autorisé par les diplômes que Charlemagne et Louis le Débonnaire avoient donnés en faveur de Chrétien l'un de ses prédécesseurs, et qui maintenoient ce prélat dans la possession du monastère de S. Gilles. Il s'appuyoit aussi de l'autorité du don que le pape Nicolas I (2) en avoit fait aux évêques Isnard et Anglard. Comme ce monastère avoit été donné dans son origine à l'église de Rome par S. Gilles même, Jean VIII l'avoit remis à un prêtre, nommé Amelius, qui étoit alors archidiacre d'Uzès et qui en fut ensuite évêque, pour le gouverner, et y exercer la principale autorité en son nom. Celui-ci, de concert avec Léon qui en étoit abbé, porta ses plaintes au pape des entreprises de Gilbert, comme d'une usurpation et d'un violement fait au droit du saint siége. Le pape examina l'affaire, et ayant fait chercher dans les archives de l'église de Rome, il y trouva la charte par laquelle S. Gilles avoit donné son monastère à cette église (3). "

Nicolas Ier ignorait, sans aucun doute, l'existence de ce document; si sa bonne foi n'avait pas été surprise, il se serait

---

(1) Gilbert était évêque de Nîmes; il administra ce diocèse de 875 à 891.
(2) Elu pape le 24 Avril 858, Nicolas Ier mourut le 13 Novembre 867.
(3) Op. cit., tom. I, p. 128.

gardé de poser un acte contraire au droit formel de l'Église de Rome. Jean VIII condamna les empiétements de l'évêque Gilbert par une bulle, en date du 21 Juillet 878, adressée à l'archidiacre Amélius et à l'abbé Léon. Une seconde bulle, conçue en termes presque identiques, fut promulguée par ce pape, le 18 Août de la même année, au concile national de Troyes, tenu sous sa présidence, et souscrite par les cinquante-deux évêques, qui composaient l'assemblée (1). Dans ces bulles, Jean VIII déclare l'abbaye de Saint-Gilles exempte de la juridiction des évêques de Nîmes, et soumise exclusivement au pontife romain, auquel son fondateur l'avait donnée. Il y consigne tous les détails relatifs à ce différend, et parle, en ces termes, de la découverte du précieux écrit, qui avait mis à néant les prétentions de Gilbert : *Sed nos cum in nostro archivo monimenta chartarum requireremus, ibi illud preceptum* [*a*] *beato Egidio traditum repperimus* (2).

Ce passage ne désigne point, il est vrai, le pape auquel saint Gilles offrit son monastère, et qui gratifia cette maison du privilége de l'exemption. Heureusement, les *Gesta Johannis VIII* suppléent, en partie du moins, à cette lacune; ils nous apprennent qu'à l'occasion du démêlé de l'évêque Gilbert avec l'abbaye de la vallée Flavienne, Jean VIII ayant fait faire des recherches dans les archives du monastère, ces recherches amenèrent la découverte de l'acte pontifical, qui

---

(1) Nous avons déjà dit un mot de ces bulles. Voyez pp. 39, 40.

(2) Ménard, op. cit., tom. I, *Preuves*, p. 11, col. 2. Ce passage est extrait de la bulle du 21 Juillet 878; la seconde bulle le formule ainsi : *Sed nos cum in nostro archivo munimina cartarum inquireremus, ibi et illud preceptum a beato Egydio traditum invenimus* (tom. cit., p. 13, col. 2). Nous avons mis entre crochets la particule *a*, omise dans la première bulle. Cette omission, due à un oubli de copiste ou à une distraction de prote, change le sens de la phrase; elle a été réparée dans la seconde bulle, qui porte :... *illud preceptum a beato Egydio traditum invenimus*. Quand il s'agit de documents publics, le mot *preceptum* s'emploie le plus souvent dans le sens de *diploma regium*, *charta regia*. Voyez le *Glossarium* de Du Cange, v° *præceptum* (nov. ed., tom. v, col. 735). Il signifie parfois, comme ici, des lettres émanées de dignitaires ecclésiastiques, tels que papes, évêques, abbés, etc. (ibid., col. 736).

accordait ce privilége. *Sed Dominus Johannes Papa,* disent les *Gesta, cum munimenta chartarum ejusdem monasterii requireret, privilegium quod Romanus venerabilis Papa Benedictus sancto Ægidio corporaliter tradiderat, ei est oblatum* (1). Nous possédons aujourd'hui le texte de cet important document, grâce à Ménard, qui en trouva une copie dans l'intéressant cartulaire, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (2). Cette pièce a sa place marquée dans la biographie de saint Gilles, où nous la publierons *in extenso.* Contentons-nous ici de faire observer qu'elle commence par ces mots : *Gratia Dei summus pontifex Benedictus, omnibus fidelibus,* etc., et se termine ainsi : *Datum Rome, in Lateranensi palatio, per manus Lini, archidiaconi, VI. Kal. Maii.* L'année n'est pas indiquée.

Parmi les prédécesseurs de Jean VIII, il s'en rencontre deux du nom de Benoît : Benoît Ier, qui gouverna l'Église du 3 Juin 574 au 31 Juillet 578, et Benoît II, qui, promu au souverain pontificat le 26 Juin 684, trépassa le 8 Mai 685. De quel pape émane l'acte qui nous occupe ? Cet acte n'est pas daté, et son auteur prend simplement le nom de Benoît ; les *Gesta Johannis VIII* se contentent de l'appeler : *venerabilis Papa Benedictus,* désignation tout aussi insuffisante.

Cette difficulté toutefois n'a rien qui doive nous embarrasser. Il faut chercher, — nous l'avons prouvé par de solides raisons, — le *Rex Gothorum,* qui découvrit saint Gilles, parmi les successeurs du roi visigoth Récarède Ier-le-Catholique, lequel monta sur le trône en 586, soit huit ans après la mort de Benoît Ier. Nous avons démontré ensuite, que le seul prince, auquel cet événement puisse se rapporter, est Flavius Wamba, dont le règne commença en 672, près d'un siècle après celui de ce pontife.

---

(1) Baluze, *Miscellanea* (édit. de Paris), tom. vii, p. 349. — *AA. SS. Sept.*, tom. i, p. 292, n. 36.

(2) *Histoire... de la ville de Nismes,* tom. vii, Paris 1758, *Preuves des additions,* p. 719, i. Cet acte, auquel Ménard donne le nom de bulle, y est reproduit.

Les lettres apostoliques, qui mettent le monastère de Saint-Gilles sous la protection spéciale du Saint-Siége, sont donc de Benoît II, et les données qu'elles contiennent, suffisent pour leur assigner une date précise. Ces lettres furent expédiées le 6 des calendes de Mai, c'est-à-dire, le 26 Avril, et quoique l'année n'y soit pas mentionnée, il est facile d'inférer que c'est l'an 685, car Benoît II n'occupa le Saint-Siége que dix mois et douze jours, depuis le 26 juin 684 jusqu'au 8 Mai 685. Le pape déclare avoir reçu tout dernièrement, *noviter*, du vénérable Gilles en personne la donation de son monastère; cette donation se rapporte donc à la fin de l'année 684, ou, plus probablement encore, au commencement de 685.

Pour achever de démontrer notre proposition, il reste à prouver la coexistence de saint Gilles et de Charles-Martel.

On lit dans les *Actes* du saint abbé :

Igitur tantæ religionis præconium ad Caroli Franciæ regis aures usque pervenit. Qui nimis eum videre, atque illius colloquio relevari cupiens, misit ei legatos, mandans et flagitans, ut se visitare non dedignaretur. Quibus acceptis, Vir Domini, in aliquo se illi profore credens, commodum duxit eum, sicut mandans et flagitans precabatur, visere. Dispositis itaque fratribus, atque in itinere sumptis necessariis, pergens ad regem, Aurelianis hospitatus est (1).

Qui est ce Charles, roi des Francs, *Carolus Franciæ rex*, dont les pressantes sollicitations déterminèrent saint Gilles à se rendre à Orléans ? Nous répondons, sans hésiter : Charles-Martel. Ce tout-puissant maire du palais, sans porter le titre de roi, exerça de fait l'autorité royale, depuis 714 jusqu'en 741, année de sa mort. L'histoire signale la présence de ce prince à Orléans, en 719, après la bataille de Soissons, gagnée sur Chilpéric et Eudes, duc d'Aquitaine, son allié; victoire

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 302, n. 18.

qui rendit Charles-Martel maître des royaumes de Neustrie et de Bourgogne (1).

En cette même année 719, Zama, gouverneur ou commandant en chef des Sarrasins d'Espagne, envahit la Septimanie, la réduisit, dans l'espace d'un an, sous la domination musulmane, et y exerça, à la tête de ses troupes, des ravages impossibles à décrire (2). A l'approche de ces hordes dévastatrices, les religieux fermaient leurs couvents, mettaient à l'abri de la profanation les saintes reliques et les objets sacrés, et cherchaient leur salut dans une prompte fuite. Ceux de Saint-Baudile de Nîmes allèrent, sous la conduite de saint Romule, leur abbé, se réfugier en Bourgogne, au diocèse d'Auxerre, dans un lieu appelé Saissi-les-Bois (3). A leur exemple, saint Gilles s'empressa de prévenir, par l'émigration de sa communauté, les malheurs prêts à fondre sur elle, et ce fut dans les pays soumis à la domination franque, qu'il résolut de l'abriter.

L'arrivée de ces pauvres religieux, fuyant devant les ennemis du nom chrétien et venant chercher sur ses terres asile et protection, dut être promptement connue de Charles-Martel; l'éminente sainteté de leur abbé, dont la renommée divulguait les merveilles, lui inspira un si vif désir de voir et d'entendre cet illustre étranger, qu'il lui envoya en députation quelques-uns de ses gens, pour le supplier de venir le trouver à sa cour. Saint Gilles, faisant violence à sa modestie, se laissa fléchir par ces prières, entreprit le voyage d'Orléans et eut avec Charles-Martel divers entretiens, dont nous raconterons ailleurs les salutaires résultats (4).

Le témoignage des anciens chroniqueurs et des hagio-

---

(1) *Annales ecclesiastici* de Baronius, avec les notes critiques de Pagi, ad an. 719 (tom. xii, Lucæ 1742, p. 291, col. 2 des notes, n. x). — Ménard, op. cit., tom. i, *Notes*, p. 96.

(2) De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. i, p. 390.

(3) Id., tom. cit., p. 393.

(4) *AA. SS. Sept.*, tom. i, p. 296, n. 54. Stilting y résume ce que nous venons de dire.

graphes du moyen âge renforce notre thèse. Ces auteurs nous montrent saint Gilles rayonnant de tout l'éclat de sa vertu, au commencement du VIIIe siècle, à l'époque où le pouvoir passa aux mains de Charles-Martel [1].

Notre étude préliminaire est terminée. Son importance, les difficultés dont elle était hérissée, nous feront pardonner les longueurs et les aridités, qu'il n'était pas en notre pouvoir d'éviter.

CHAPITRE II

ORIGINE ET NAISSANCE DE SAINT GILLES — SON ÉDUCATION — SES MIRACLES — IL FORME LE PROJET DE S'EXPATRIER

Nous avons hésité quelque temps sur la marche à suivre dans cette étude biographique. Nous nous étions proposé d'abord de traduire les *Actes* du Saint, et d'accompagner cette traduction de notes critiques; mais, outre qu'une traduction ne rend jamais parfaitement l'original et n'offre le plus souvent qu'un récit froid et décoloré, ce travail nous eût fait tomber dans des redites, en nous obligeant de reproduire des assertions, que déjà nous avons réfutées. Nous avons donc abandonné ce premier projet, et nous nous sommes décidé à narrer, d'une façon succincte, les principaux événements de la vie du Saint. Nous prendrons pour base de cette esquisse hagiographique les *Actes* publiés par Stilting, sans nous astreindre toutefois à les suivre servilement; c'est ainsi que nous passerons sous silence plusieurs détails d'un intérêt secondaire, ou dont la vérité historique ne peut être rigoureusement établie. Mais, en revanche, nous enchâsserons dans notre récit tout ce que les études de nos devanciers et nos

---

[1] Voyez plus haut, pp. 5, 6.

propres recherches nous ont permis de réunir de détails historiques, topographiques, archéologiques, etc. Nous ne négligerons rien, en un mot, pour rendre cette partie de notre travail, — la plus importante sans doute, — aussi intéressante et aussi complète que possible. Le lecteur désireux de consulter les *Actes* de saint Gilles, en trouvera le texte intégral parmi les pièces justificatives.

Saint Gilles ou Ægidius (*Αἰγίδιος*) était grec d'origine; son nom l'indique [1], et toutes les légendes du Saint sont

---

[1] Il en est qui font dériver *Αἰγίδιος* de *αἴξ, αἰγός*, chèvre, et qui voient dans cette étymologie un souvenir du fidèle animal, qui tenait compagnie au Saint dans sa retraite, et le nourrissait de son lait. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la valeur de cette opinion; contentons-nous de faire observer que, d'après la légende, la compagne du pieux anachorète était, non pas une chèvre, mais une biche, la femelle du cerf, qui se dit en grec *ἔλαφος*.

D'autres rattachent l'étymologie d'*Ægidius* au mot grec *αἰγίς, αἰγίδος*, d'où vient le français *égide*. Ce terme, qui signifie proprement *peau de chèvre*, de *αἴξ, αἰγός*, désigne, en mythologie, le bouclier que Pallas reçut de Jupiter et sur lequel ce dieu fit étendre la peau de la chèvre Amalthée; il signifie, par extension, *protection, sauvegarde*, et c'est dans ce dernier sens qu'on a voulu interpréter le nom d'*Ægidius :* " ... il semble, dit M. le baron de Rivière, que ce nom *Αἰγίδιος* soit un surnom mérité par lui (saint Gilles) ou par les siens qui auraient été considérés, par leurs concitoyens, comme une *égide* dans le danger... Egidius, comme on l'appelait alors, avait fait hommage de sa concession au Pape, afin de soustraire, autant qu'il dépendait de lui, ses moines et les populations qui se plaçaient sous son *égide*, à la domination capricieuse et rapace des chefs très-peu civilisés qui dominaient, tour à tour, dans ces temps de troubles " (*Tombeau d'Αἰγίδιος* [*Saint Gilles*] *récemment découvert dans la crypte de la ville, dont il fut le fondateur et dont il est le patron*, Marseille 1866, p. 5, 6, 8).

Beaucoup d'auteurs, adoptant cette étymologie, donnent au Saint le nom d'*Égide*, qui se rapproche davantage du grec, et rappelle mieux son origine.

C'est à titre de simple curiosité, que nous insérons ici l'étymologie du nom d'Ægidius, inventée, ou du moins adoptée, par Jacques de Voragine, dans sa *Legenda aurea : Ægidius dicitur ab* e, *quod est sine, et* geos *terra et* dyan *clarum sive divinum. Ipse namque fuit sine terra per terrenorum despectionem, clarus per scientiæ illustrationem, divinus per amorem, qui assimilat amantem amato* (édit. Græsse, Lipsiæ 1850, p. 582).

Quoi qu'il en soit, le nom d'Ægidius accuse évidemment une provenance grecque, et c'est le seul point qu'il importe de constater.

Les étymologistes liront avec plaisir les savantes recherches de Littré sur les mots *Gille, Faire gille, Giller*, qui offrent des affinités avec le nom de notre

d'accord sur ce point. Il naquit à Athènes, vers l'an 640 (1). Son père s'appelait Théodore et sa mère Pélagie (2); issus de race royale (3), ou tout au moins d'un sang illustre, ils se

---

Saint. Voyez *Dictionnaire de la langue française*, tom. II, Paris 1873, p. 1872, coll. 2, 3.

(1) Cette date, proposée par Stilting, n'est qu'approximative. Le savant bollandiste en convient lui-même. CONJICIAMUS, dit-il, — dans sa *Chronologia qualiscumque vitæ S. Ægidii*, — *Ægidium mundo datum.... circa annum* 640 (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, n. 52). Un peu plus loin, il ajoute: *Æque incertus est annus Sancti natalis et emortualis, positusque ex mera conjectura* (p. 297, n. 56).

(2) C'est aux *Actes* du Saint que tous les biographes postérieurs ont emprunté les noms de ses parents: *Sancti parentes nullibi invenio*, dit Stilting, *nisi in Actis tam hisce quam amplioribus, et apud eos scriptores, qui sua de S. Ægidio ex hisce procul dubio Actis sumpserunt* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 300, *Annotata.* a). Théodore et Pélagie sont deux noms grecs : le premier, formé des mots *θεοῦ δῶρον*, signifie *présent de Dieu;* le second dérive de *πέλαγος*, mer. Ce sont des noms symboliques, qui peuvent avoir été inventés par le premier biographe du Saint. M. l'abbé Trichaud a tiré profit de leur origine grecque, pour donner cours à son imagination : " Soyez digne, — c'est ainsi qu'il fait parler Pélagie, après la mort de son époux, — soyez digne de votre vertueux père, ce vrai *présent de Dieu, Théodoron*, qui nous a légué des exemples si édifiants.... Et la pauvre mère *Pélagie*, — continue l'auteur, — dont les émotions se succédaient comme les flots de la mer agitée que symbolisait son nom expressif, levant les yeux au ciel, attirait à elle, en pleurant, son fils attendri, qu'elle enlaçait avec force de ses bras tremblants " (*Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, p. 17).

(3) *Regia stirpe progeniti*, disent les *Actes* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 299, n. 1). M. l'abbé Teissonnier écrit que saint Gilles " était issu.... de la race même des anciens rois d'Athènes " (*Notice historique*, etc., p. 10). M. le chanoine d'Everlange le dit " issu des anciens rois de la Grèce " (*Saint Gilles et son pèlerinage*, édit. cit., p. 1).

L'opinion qui nous représente saint Gilles comme un rejeton de race royale, est-elle admissible? Stilting ne se prononce pas, mais les termes, dont il se sert, semblent indiquer qu'il y ajoute peu de foi : *Qua de causa non satis liquet*, dit-il, *quam certa sint, quæ de regio Sancti genere subnectit auctor* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 300, *Annotata.* a).

M. Hector Mazer, auteur d'une savante compilation manuscrite sur la ville et l'abbaye de Saint-Gilles, nie catégoriquement l'origine royale de notre Saint, dans une lettre adressée, en Mars 1836, à M. l'abbé Meirieu, alors professeur de dogme au grand séminaire de Nîmes, aujourd'hui évêque de Digne. Les deux amis s'occupaient à réunir des matériaux pour l'histoire de l'antique cité Saint-Gilloise, et prenaient plaisir à se communiquer le résultat de leurs recherches; leur volumineuse correspondance fut recueillie, avec un soin pieux, par feu M. Delmas, capitaine de génie en retraite, neveu par alliance de M. Hector Mazer, et la digne fille de ce dernier, Mlle Eudoxie

distinguaient plus encore par leur piété que par leur naissance (1). Aussi ne négligèrent-ils rien pour donner à leur cher et unique enfant (2) une éducation brillante, digne à la fois de leurs sentiments religieux et du haut rang, qu'ils occupaient dans la société. Doué d'une intelligence vive et prévenu des dons du ciel, Ægidius répondit merveilleusement à la sollicitude de ses parents : il fit d'étonnants progrès dans l'étude des sciences divines et humaines (3); il en fit de

---

Delmas, a eu la bonté de nous en transmettre d'importants fragments. M. Hector Mazer écrivait donc à M. Meirieu :

" En général, toutes les légendes, chroniques, etc., disent que saint Gilles était de *race royale;* cependant il y avait bien des siècles que les rois de la Grèce avaient disparu. D'où peut venir cette opinion erronée ? Je vous soumets mes conjectures. Les Grecs anciens et modernes donnaient le nom de rois non-seulement aux souverains, mais aussi aux hommes puissants ou riches. La famille de notre Saint a pu être appelée de ce titre dans Athènes, et les auteurs du IXe et Xe siècle n'ont pas manqué de traduire littéralement *τῶν βασιλεῶν, des rois,* tandis qu'il aurait fallu : *des puissants, des opulents.* En général, les chroniqueurs étaient pleins de bonne foi, mais ils manquaient d'érudition. "

Cette note nous semblerait incomplète, si nous passions sous silence la judicieuse remarque, que fait le P. Victor De Buck, dans son commentaire sur les *Actes* de saint Euchaire et de ses compagnons, martyrs en Lorraine. Examinant si saint Euchaire était de race royale, comme quelques-uns le soutiennent, l'auteur fait observer qu'on doit se garder d'attribuer aux saints une origine royale, quand celle-ci ne repose pas sur des documents dignes de foi. Trop souvent, en effet, le peuple, voyant les saints et les saintes ornés de couronnes, s'est imaginé que ces insignes étaient l'indice d'une extraction royale, et des historiens crédules ont embrassé cette opinion, sans se donner la peine d'examiner si elle était fondée. Le P. De Buck dit :

Præterea, quum optima non adstipulantur monumenta, nemo prudens probarit regales sanctorum origines; quandoquidem vulgus, videns sanctorum et sanctarum imagines diadematibus coronatas, semper pronus esse debuit ad æstimandos eos fuisse reges aut reginas : quod jam in commentario de S. Tryphonia (*AA. SS. Octob.*, tom. VIII, p. 321), *in quo plures sanctæ, imperatrices creditæ, collectæ fuerunt, potuisset animadverti : et certe si quis oculos conjiciat in imagines sanctarum, quas Perret in cœmeteriis subterraneis Romanis reperit et pinxit, id unum mirabile est non plures habitas fuisse reginas et imperatrices* (*AA. SS. Octob.*, tom. XII, Bruxellis 1867, p. 224, n. 5).

(1) *Qui uterque.... licet inter primores totius orbis* (al. *urbis*) *præclari, Christianissimam tamen duxerunt vitam* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 299, n. 1).

(2) .... *a parentibus,* QUIBUS ERAT UNICUS, *tenerrime diligebatur* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 299, n. 2).

(3) Saint Antonin dit que Gilles fut initié de bonne heure à la langue

plus rapides encore dans la vertu, et, docile aux impulsions de la grâce, il sut allier de bonne heure des talents hors ligne à une admirable pureté de mœurs [1]. Dieu récompensa bientôt les vertus du jeune Saint par d'éclatants miracles.

---

latine, *latinis literis ab infantia eruditus* (*Chronicorum secunda pars*, Lugduni 1586, p. 384, col. 1). Nous ignorons où cet historien a puisé ce détail, qui s'accorde mal avec ce que nous écrivions plus haut, p. 33.

Quelques auteurs assurent, sans fondement suffisant, que saint Gilles cultiva la philosophie, la poésie et la médecine; ils lui attribuent même deux ouvrages en vers latins, dont l'un traite des pulsations du pouls, *de pulsibus*, et l'autre des veines, *de venis*. Dans son livre : *De viris illustribus Ordinis S. Benedicti*, Jean Trithème, tout en évitant de se prononcer, incline à reconnaître au saint abbé la paternité de ces deux écrits :

Ægidius abbas, dit-il, *natione Græcus, vir in divinis scripturis eruditus, et in secularibus literis valde peritus; philosophus, poëta, ac medicus insignis, metro excellens et prosa, scripsit metrice opus egregium de Pulsibus, librum unum; de Venis quoque eodem genere dicendi librum unum... Hunc nonnulli æstimant sanctum illum fuisse abbatem, cujus festum Kalend. Septembris colitur: quod an ita sit, non satis perspicuum habeo. Hoc autem scio, quod tempus et patria in eum consentiunt nec duo hujus nominis monachi in Chronicis reperiuntur, sed unus. Et verisimile est quod sanctus Ægidius ante conversionem suam philosophiæ ac medicinæ operam dederit* (Voyez l'édition complète des *Opera pia et spiritualia* de Trithème, publiée par le P. Busée, à Mayence, en 1604, p. 35. — Item *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 298, n. 64). Dans son *Liber de Scriptoribus ecclesiasticis* (Parisiis 1512), Trithème dit également que Gilles, moine de l'ordre de Saint-Benoît et grec de nation, est l'auteur du double travail indiqué, dont il cite les premiers mots, mais il n'ajoute pas s'il regarde ce religieux comme ne formant qu'un seul et même personnage avec notre Saint (fol. lviij v°).

Jacques Philippe de Bergame, cité par Stilting, s'exprime à peu près dans les mêmes termes, mais plus brièvement, que Trithème, dont il était contemporain (*Suppl. chronicarum*, lib. 10, ad annum 714, ap. Stilting, loc. cit., n. 65). D'après Jean Jacques Hofman (*Lexicon*, v° *Ægidius*, ap. Stilting, loc. cit.) l'auteur de ces travaux était d'Athènes, et fut blessé par la flèche d'un chasseur, blessure qu'il voulut garder toute sa vie, en esprit de pénitence. *Vulneratus a venatore sagitta noluit vulnus sanari, ut assiduis doloribus exerceretur.* Ces détails se rapportent évidemment au Saint, dont nous écrivons la Vie.

Stilting s'inscrit en faux contre l'opinion qui veut faire de saint Gilles un médecin et l'auteur d'ouvrages de médecine. Ses motifs sont sérieux. Tous les écrivains anciens, sans exception aucune, gardent le silence à ce sujet. Ce genre d'études semble peu compatible avec la vie érémitique ou monastique, et il n'est guère vraisemblable qu'un abbé, grec de naissance et peu au courant sans doute de la langue latine, ait composé en vers latins les écrits dont nous avons énoncé les titres (*AA. SS.*, tom. cit., pp. 298, 299, n. 65).

[1] *Prædictus... Ægidius ævo tener ad liberalia rudimenta dispositus, doctores summos Spiritus scientiæ gratia perlustratus, brevi æquiparavit. Docili*

Se rendant un jour à l'église, Ægidius trouve sur sa route, couché par terre, un pauvre malade, qui demandait l'aumône aux passants. Il est ému de pitié à la vue de ce malheureux, ses cris plaintifs lui fendent le cœur. Mais, il n'a rien à lui offrir; que fait-il ? Il se dépouille de sa robe et en revêt le malade, qui recouvre à l'instant même la santé (1).

Ægidius perdit, jeune encore, ses parents (2) et, fidèle au conseil du divin Maître, il vendit tous ses biens et en distribua le prix aux indigents : c'était, remarque son biographe, une façon admirable d'accumuler des richesses en s'appauvrissant, puisque l'abandon de quelques biens périssables lui assurait la possession d'éternels trésors, *mirabili quoque modo pauperando ditescebat, dum pro temporalium impendiis æterna lucraretur* (3).

---

quoque puero gratia Dei non defuit, ejus vitam omni morum honestate perornans (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 299, n. 1).

(1) *AA. SS.*, tom. cit., p. 299, n. 2. Nous supprimons les détails, qui suivent le récit de ce miracle, parce qu'ils nous paraissent inadmissibles. L'auteur des *Actes* raconte que, de retour à la maison paternelle, le saint enfant dut rendre raison de la disparition de sa robe; il répondit qu'un inconnu la lui avait enlevée. *At domum reversus Ægidius, et ubi tunicam amisisset, ut puer interrogatus, respondit quemdam non sibi satis notum illam abstulisse* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 299, n. 2). Pareille réponse eût été un mensonge, et le respect dû au Saint ne permet pas de l'en croire capable. *Auctor*, dit Stilting, *Puero sancto mendacium videtur affingere :... mendacium istud verisimile non est* (*AA. SS.*, tom. cit, p. 300, *Annotata.* c).

(2) Trichaud, op. cit., p. 16, et après lui, Guérin (*Les petits Bollandistes*, édit. cit., tom. x, p. 401) disent qu'Ægidius atteignait sa vingt-quatrième année, lorsqu'il perdit à peu de distance l'un de l'autre, d'abord son père et puis sa mère. Ce sont là des détails fantaisistes. Les *Actes* du Saint placent la mort de ses parents après son premier miracle, mais sans rien préciser quant à son âge : *Nec multum vero post*, ainsi s'énoncent-ils, *parentibus ejus in pace defunctis....* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 299, n. 3). Dans sa *Chronologia qualiscumque vitæ S. Ægidii* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 296, n. 52), Stilting suppose que le Saint quitta sa patrie vers 665, à l'âge d'environ vingt-cinq ans. Or, comme il résulte des *Actes*, que l'embarquement du jeune thaumaturge suivit d'assez près la mort de ses parents, Trichaud et Guérin en auront induit qu'Ægidius pouvait avoir vingt-quatre ans, quand il devint orphelin de père et de mère. Trichaud a trouvé bon de faire survivre Pélagie à Théodore, ce qui lui permettait de rendre son récit plus émouvant (op. cit., pp. 16 et suiv.); c'est là du roman, mais non de l'histoire.

(3) *AA. SS.*, tom. cit., p. 299, n. 3.

De nouveaux miracles attestèrent bientôt la sainteté d'Ægidius. Un jour qu'il revenait de l'église, il rencontra un homme mortellement blessé par la morsure venimeuse d'un serpent; la prière du jeune Saint neutralisa l'effet du virus inoculé par la dent du reptile, et la blessure fut guérie sur le champ. Un autre miracle s'accomplit dans des circonstances plus frappantes encore. C'était un dimanche. Ægidius se trouvait à l'église, et suivait avec un recueillement profond les divins offices, quand soudain des hurlements sinistres retentirent dans le temple, et vinrent jeter l'épouvante et le trouble dans la pieuse assistance. Un homme possédé de l'esprit malin était la cause de ce tumulte. Après une courte et fervente prière faite à genoux, Ægidius, plein de confiance en Dieu, se jette résolûment devant l'énergumène, et commande au démon de lâcher sa proie; l'esprit des ténèbres obéit, et abandonne le corps du possédé, sans lui faire le moindre mal, mais en jetant des cris affreux (1).

Le bruit de ces merveilles se répandit dans toute la Grèce, et rendit Ægidius un objet de vénération pour ses concitoyens. De toutes parts la foule se pressait sur son passage, publiant ses vertus, implorant son appui contre les maux de l'âme et du corps. L'humilité de notre Saint s'effraya de cette renommée, et lui fit prendre une résolution héroïque, celle de passer la mer et de chercher loin de sa patrie un lieu où il pût vivre inconnu et servir Dieu en toute liberté (2). C'était vers l'an de grâce 665; Ægidius atteignait sa vingt-cinquième année (3).

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 299, nn. 3, 4. Stilting ajoute une foi médiocre aux détails donnés par l'ancien biographe sur l'enfance du Saint, ainsi qu'aux miracles et aux révélations, dont il lui fait honneur (*AA. SS.*, tom. cit., p. 300, *Annotata.* c). Nous n'avons pas cru cependant pouvoir nous dispenser de rapporter ces prodiges; tous les biographes, sans exception, les mentionnent, et nous ne voyons pas dans la jeunesse du Saint un obstacle aux faveurs extraordinaires dont il aurait plu à Dieu de le combler.

(2) *AA. SS.*, tom. cit., p. 299, n. 5.

(3) Id., p. 296, n. 52. — La locution populaire *faire gille*, qui signifie

CHAPITRE III

SAINT GILLES QUITTE LA GRÈCE ET PASSE DANS LES GAULES — SON SÉJOUR A ARLES ET AUPRÈS DE VÉRÉDÈME

Saint Gilles s'embarqua sur un navire, qui faisait voile vers les côtes méridionales de la Gaule. Il prit terre à Marseille, et s'achemina vers Arles, où il comptait fixer son séjour (1). " Arles, colonie grecque (2), évangélisée par des pontifes grecs, auxquels avaient succédé jusqu'à cette époque d'autres pontifes célèbres, comme saint Honorat, le fondateur

---

se retirer, s'enfuir, devrait son origine, s'il en faut croire quelques auteurs, à la fuite de saint Gilles loin de son pays natal. Littré signale cette explication, en l'appuyant d'un extrait du *Moyen de parvenir* (*Dictionnaire de la langue française*, tom. II, p. 1872, col. 3, historique de *Gille*).

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 300, n. 8.

(2) L'origine d'Arles est un point d'histoire fort controversé, et, d'après Moréri (*Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. I, p. 329, v° *Arles*) " il est difficile de rien avancer d'assuré touchant les fondateurs de cette ville ". Les uns, comme Malte-Brun (*Précis de la géographie universelle*, tom. VIII, Paris 1829, p. 236), en attribuent la première origine aux Celtes et la reculent jusqu'à l'an 1500 avant l'ère chrétienne; d'autres la font remonter à la guerre de Troie (1292-1282 av. J.-C.), et y voient l'œuvre d'Arulus, neveu de Priam, qui aurait donné son nom à la cité (Moréri, op. et loc. cit.). La plupart des auteurs cependant regardent la ville d'Arles comme une colonie grecque, fondée par les habitants de Marseille. Cette dernière ville avait été bâtie, l'an 590 avant J.-C., par les Phocéens, venus au dire des uns de la Phocide, en Béotie, province de la Grèce, suivant d'autres de la Phocée, colonie des Athéniens, dans l'Ionie (Asie Mineure) (Moréri, op. et loc. cit. — Mentelle, *Géographie ancienne*, tom. I, Paris 1787, p. 196, v° *Arelate*).

Quoi qu'il en soit de l'origine d'Arles, cette ville atteignit, sous l'empire romain surtout, un haut degré de prospérité. Située sur le Rhône, qui la mettait en communication avec la mer, elle voyait affluer dans son sein des étrangers sans nombre, qui y apportaient les richesses des trois parties du monde. Les empereurs d'Occident Valentinien et Honorius l'enrichirent de grands priviléges, et lui décernent, dans leurs actes, le titre de mère ou métropole de toutes les Gaules, *Mater omnium Galliarum*. Ausone, poëte du IVe siècle, l'appelle la Rome des Gaules, *Gallula Roma Arelas* (*Gallia christiana*, tom. I, Parisiis 1716, coll. 515-516, 517-518. — Mentelle, op. et loc. cit.). Des causes diverses amenèrent la décadence d'Arles.

de Lérins; saint Hilaire, dont l'éloquence avait l'impétuosité du Rhône; saint Césaire-le-Grand, président de plusieurs conciles....; saint Virgile, que la renommée proclamait au loin la personnification du zèle apostolique, et qui consacra l'apôtre de l'Angleterre, saint Augustin, par ordre du pape saint Grégoire. Arles enfin, *la fontaine sacrée d'où se répandirent, en tous lieux, les flots vivificateurs de la foi* (S. Zosime), avait certainement des relations fréquentes avec Athènes, par son commerce très-étendu sur tout le littoral méditerranéen. Il n'est donc pas étonnant qu'Ægidios la connût et fût attiré par sa piété vers ce centre florissant de la religion " (1).

Un autre motif encore dut engager saint Gilles à choisir Arles pour le lieu de sa retraite. De tout temps, la moitié de la ville avait été habitée par des Grecs (2), et la langue d'Athènes y était aussi commune que celle de Rome (3). Une fois perdu dans la foule de ses compatriotes, pour qui, grâce à son extérieur simple et pauvre, sa haute naissance et sa brillante éducation devaient demeurer un mystère, le saint jeune homme espérait mener une vie obscure et ignorée, à l'abri des louanges et des honneurs, qui avaient mis sa modestie à de si rudes épreuves. Mais la vraie vertu a beau se cacher, elle se trahit toujours, parce qu'elle ne peut abdiquer ses droits à l'amour et au respect des hommes. Dieu lui-même se charge d'exalter les humbles, et le plus souvent c'est par la

---

(1) Trichaud, op. cit., pp. 21, 22.

(2) Mentelle, op. et loc. cit.

(3) Nous empruntons ce détail à la notice, que Dom Rivet consacre, dans son *Histoire littéraire de la France*, à la vie et aux productions de saint Césaire, évêque d'Arles. Parlant du saint prélat, l'auteur s'exprime ainsi : " Il engagea aussi le peuple à chanter, comme les Clercs, des Pseaumes et des Hymnes, dans le dessein de les empêcher de s'entretenir de discours vains et inutiles. Les uns chantoient en latin; les autres en grec, qui étoit une langue fort commune à Arles et dans le reste de la Provence, ainsi qu'on l'a dit ailleurs " (tom. III, édit. Paulin Paris, Paris 1866, pp. 191, 192). Voici le passage auquel renvoie Dom Rivet : " Pour ce qui est de la Ville d'Arles, il n'est point étrange qu'on y parlât encore alors la langue grecque, qui y étoit autrefois vulgaire,.... et qui continuoit encore en ce VI siècle d'être en usage parmi le peuple de cette Ville " (tom. cit., p. 23).

grande voix du miracle, qu'il proclame leur mérite et leur puissance.

Saint Gilles avait reçu l'hospitalité chez une riche veuve, nommée Théocrite, dont la fille souffrait, depuis trois ans, d'une fièvre rebelle à tous les remèdes. Le serviteur de Dieu ne pouvait refuser à la malade le secours de ses prières; il pria pour elle et la fièvre disparut sur l'heure. Cette guérison miraculeuse ne pouvait rester secrète; elle s'ébruita, et le Saint comprit bien vite qu'il ne trouverait point à Arles le repos qu'il y était venu chercher. Il n'en fallut pas davantage pour le décider à quitter cette ville (1). Il franchit le Rhône, et dirige ses pas vers les bords du Gardon.

La main du Seigneur le conduisit dans une grotte, qu'embaumait déjà la présence d'un pieux anachorète, du nom de Vérédème, né, comme lui, sur le sol de la Grèce, et, comme lui, exilé volontaire pour l'amour du Christ.

---

(1) Il serait superflu de relever ici l'anachronisme, que commet l'auteur des *Actes*, lorsqu'il fait arriver saint Gilles à Arles, pour jouir de la présence et des entretiens de saint Césaire; cette question a été discutée et tranchée en son lieu. S'il fallait en croire l'ancien biographe, le Saint aurait passé deux ans à Arles (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 300, n. 9); mais quand on se rappelle le motif, qui amena dans cette ville le jeune Athénien, savoir le désir de vivre oublié et inconnu, il ne semble pas possible d'admettre qu'il y ait fait un séjour aussi long. A peine arrivé, saint Gilles guérit la fille de son hôtesse; la nouvelle de ce miracle dut se répandre de proche en proche, et défrayer bientôt toutes les conversations. Si le thaumaturge ne s'était soustrait, par une prompte fuite, aux obsessions de la foule, et aux honneurs que lui réservait la vénération du peuple, la renommée lui eût fait sans retard une auréole de gloire autrement brillante, que celle qui lui avait fait déserter le sol natal. Qu'eût-ce été, s'il avait passé à Arles deux années entières? L'humilité du Saint repousse une pareille supposition; elle admet à peine la possibilité d'une résidence de quelques semaines, tout au plus de quelques mois.

Beaucoup d'auteurs modernes ont compris cela, et, s'abstenant de préciser la durée du séjour de saint Gilles à Arles, ils le montrent fuyant au plus tôt des lieux où sa vertu favorite se trouvait si mal à l'aise. Citons Teissonnier, op. cit., p. 13; Goubier, *Vie admirable*, etc., p. 7; Trichaud, op. cit., p. 23; Guérin, op. et tom. cit., p. 402; d'Everlange, op. cit., 4e édit., p. 5. Stilting esquive la difficulté; il dit qu'avant de se joindre à Vérédème, saint Gilles passa deux ans environ à Arles et ailleurs : *Conjiciamus Ægidium.... Arelate* aliisque locis *degisse fere biennio, indeque cum Veredemio eremita vixisse in solitudine....* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 296, n. 52).

Touchante et merveilleuse rencontre que celle de ces deux hommes, parlant la même langue et venus si loin de leur terre natale, mus par un même motif et tendant à un même but, celui de se sanctifier par l'oubli du monde, par la contemplation des choses célestes et les saintes rigueurs de la vie érémitique !

Vérédème, dont le nom seul, *Φερέδημος*, trahit l'origine (1), avait quitté la Grèce, à une époque impossible à préciser, mais antérieure, paraît-il, de plusieurs années, au départ de saint Gilles (2). Il vivait depuis quarante ans dans la solitude, lorsque saint Agricole, sur le point de mourir, le désigna pour son successeur à l'évêché d'Avignon (700). Élevé malgré lui à la dignité épiscopale, Vérédème remplit, durant vingt ans, tous les devoirs d'un zélé pasteur, et mourut, dans un âge fort avancé, le 17 Juin 720 ou 722 (3).

---

(1) Le nom de Vérédème est formé de deux mots grecs, *φέρω*, *je porte*, et *δῆμος*, *peuple;* il signifie donc : *qui porte*, ou *supporte le peuple, plebem ferens.* C'est l'opinion du bollandiste Godefroid Henschenius :.... *nomen*, dit-il, *inditum Episcopo; utique græcum,.... eodemque compositum modo quo φερέκακος, φερένικος, φερέζωος, malorum tolerans, victoriam atque vitam efferens : sic enim φερέδημος erit plebem ferens. Aspirationem autem usus vulgi extriverit. Oportet tamen ut apud Græcos aliquos pro φέρω usitatum sit βέρω vel βήρω, unde Berenice nomen acceperit, quamvis verbum istud nusquam inveniatur sic scriptum* (*AA. SS. Junii*, tom. III, Antverpiæ 1701, p. 411). Cette substitution du *β* au *φ* explique comment on en est venu à écrire *Vérédème*, au lieu de *Phérédème*, ainsi que l'exigeaient les règles de l'étymologie.

Dans la bouche du peuple, saint Vérédème est devenu, par abréviation, saint Vrîme.

(2) Gonon rapporte que Vérédème conçut de fort bonne heure, *a teneris annis*, le désir de se retirer dans la solitude; empêché par ses parents de suivre son attrait, il traversa la mer, vint aborder à Marseille, et fut se cacher dans une grotte, sur les bords du Gardon. Il y vécut longtemps ignoré, *per multorum annorum spatia*, quand enfin saint Gilles découvrit sa retraite (*Vitæ et Sententiæ Patrum Occidentis*, Lugduni 1625, pp. 160, col. 2, et 161, col. 1). Ces détails sont tirés de la *Vita S. Veredemi Episcopi, ex Anachoreta*, que Gonon assure avoir composée à l'aide des anciens manuscrits de l'église d'Avignon et des indications de Raulin, moine de Cluny.

(3) Le P. Gams indique l'année 720 (*Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ*, p. 503). Les Bénédictins de la *Gallia christiana* assignent l'année 722 (tom. I, Parisiis 1716, col. 802). Ces auteurs terminent la courte notice consacrée à Vérédème par l'épitaphe du saint évêque, où il est dit que

Saint Gilles obtint sans peine de Vérédème de pouvoir partager sa retraite; il le choisit pour son maître, et, sous sa direction, fit de merveilleux progrès dans la sainteté.

---

celui-ci vécut environ 61 ans, *vixit plus minus* LXI *an.* C'est une erreur, puisque Vérédème avait passé quarante ans au moins dans la solitude, lorsqu'il fut élevé sur le siége épiscopal d'Avignon, en 700, et qu'il ne trépassa qu'en 720 ou 722. Il mourut certainement octogénaire, et probablement plus âgé encore. *Senex et grandævus*, dit Gonon, *migravit ad Christum* (op. cit., p. 161, col. 2).

On a beaucoup disserté au sujet de Vérédème. Un premier groupe d'auteurs prétend qu'il y eut deux saints de ce nom : l'un, ermite au territoire d'Uzès, contemporain de saint Césaire et de saint Gilles, dont la fête se célébrait à Uzès, le 21 Août; l'autre, évêque d'Avignon, pendant les vingt premières années du VIIIe siècle, et dont la fête tombe le 17 Juin. Un second groupe d'écrivains soutient que l'ermite et l'évêque sont un seul et même personnage, décédé en 720 ou 722. Parmi les historiens qui croient à l'existence de deux Vérédème, nous rencontrons Gonon, op. cit., p. 161, c. 2; du Saussay, *Martyrologium Gallicanum*, tom. II, pp. 1135, 1232, 1243; Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, tom. I, p. 373, et les bollandistes Henschenius, *AA. SS. Junii*, tom. III, p. 411, n. 2, et Jean Pinius, *AA. SS. Augusti*, tom. IV, pp. 636 et suiv. Ce dernier a écrit une dissertation spéciale *de unico an duobus Veredemiis seu Veredemis*, qu'il résume ainsi : *Vixerunt itaque seculo sexto SS. Cœsarius Arelatensis ac Ægidius abbas; vixit utrique synchronus S. Veredemius eremita, secundum Acta ejusdem abbatis; atque adeo nimis remotus a seculo octavo, quo vixit synonymus episcopus, quam ut hic ab isto non fuerit diversus* (loc. cit., p. 638, n. 10). Pinius croit que saint Vérédème d'Uzès mourut vers 540 (p. 639, n. 17).

Gonon et du Saussay, tout en admettant la pluralité des Vérédème, s'écartent, en certains points, de l'opinion des auteurs formant ce premier groupe. D'après Gonon, les deux Vérédème furent anachorètes; celui qui devint, en l'année 700, évêque d'Avignon, habitait une solitude, distante d'une lieue seulement de cette dernière ville, à l'endroit où se voyait encore un ermitage, du temps de Gonon (op. cit., p. 161, col. 2, *Notæ*). La *Gallia christiana* est du même avis : *Veredemius*, dit-elle, *prope urbem in eremo vitam.... ducebat* (loc. cit.). Gonon soutient, en outre, que saint Gilles était contemporain et compagnon de Vérédème-évêque, qui florissait, écrit-il, vers l'année 700 : *floruit circa annum Domini* 700 (pp. 160 et 161, *Notæ*).

André du Saussay distingue l'ermite Vérédème de l'évêque de ce nom, mais il le place vers le VIIIe siècle, puisqu'il le met en contact avec saint Gilles, qui, d'après son système chronologique, vécut à cette époque (op. et tom. cit., p. 1243).

L'opinion, qui ne reconnaît qu'un seul Vérédème, compte parmi ses principaux patrons l'abbé Chastelain, auteur du *Martyrologe universel* (Paris 1709), et le P. Stilting. Chastelain mentionne au 17 Juin, " A Avignon, S. Vrîme, Évêque, successeur de St Agricole... " (p. 299), et sous le 20 Août : " Au Diocèse d'Usèz, S. Vérédeme, Solitaire; dont les Reliques sont à Usèz "

Le lecteur nous saura gré de lui mettre sous les yeux une belle page de M. l'abbé Teissonnier, décrivant les lieux sanctifiés par le séjour des deux anachorètes :

" Le sol qu'ils ont foulé de leurs pieds et trempé de leurs larmes pieuses, est encore tout empreint de leur souvenir. L'enfant du village, le berger naïf qui mène son troupeau sur les collines abruptes dont le Gardon suit les capricieuses sinuosités, auprès de Collias (1), vous montre, ici, l'aire de S. Frédème (Vérédème); là, la grotte de S. Frédème; ailleurs encore, la sainte *Baume* (grotte); on ne dit pas si elle est de S. Vérédème ou de S. Gilles, et il est grandement à présumer que cette dernière grotte abrita pendant quelque temps les deux saints que Dieu avait rapprochés et unis si loin de leur patrie terrestre, pour les conduire tous deux à la patrie d'en haut. Du reste, S. Vérédème put habiter successivement ces deux grottes, et, à l'arrivée de S. Gilles, en abandonner une à ce cher disciple.

" Celle qui est au levant du village de Collias, se cache au fond de la vallée, où l'on a bâti, depuis, une humble habitation et une chapelle dédiée à S. Vincent de Laval (*de Valle*). Son caractère architectonique paraît indiquer le XIIe siècle. Il y a à peine une vingtaine d'années, ce coin obscur, éminemment propre au recueillement de l'âme, n'avait point encore changé de destination; il servait de retraite à l'ermite de Laval.

" L'autre grotte, située à plusieurs kilomètres au cou-

(p. 415), mais il dit, dans la *Table* de son ouvrage : " Vrîme (Veredemus) h[ermite] a Usèz, le m[ême] q[ue] Vérédeme " (p. 1182).

Stilting commence par exposer l'état de la question, et réfute ensuite victorieusement les raisons alléguées par Gonon (*AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 297, 298, nn. 60-62); il termine ainsi : *Quapropter, sive considerem rationes, quæ afferuntur pro distinctione, sive distinctioni oppositas, vehementer suspicari cogor, unum esse Veredemum, qui ut pontifex Avenione colitur, et ut non pontifex Ucetiæ. Si tamen diversi sunt, non dubito, quin gesta utriusque sint confusa; et difficulter statui potest, uter in solitudine sua exceperit S. Ægidium* (p. 298, n. 63). Le sentiment de Stilting a prévalu parmi les érudits.

(1) Commune du département du Gard, dans l'arrondissement d'Uzès.

chant de Collias, est une galerie souterraine, nous dirions presque un tunnel régulier, creusé par les mains de la nature dans le flanc de la montagne au pied de laquelle fuient les eaux du Gardon. Comme elle la traverse de part en part à l'angle qu'elle forme en cet endroit, il en résulte qu'elle a deux issues par lesquelles on voit, comme du haut d'une citadelle, se dessiner, en amont et en aval, les gorges pittoresques au fond desquelles la rivière cache son lit. On dirait que, dans des temps fort éloignés de nous, cette grotte se liait à une autre qui suivait, dans la direction du couchant, le coude tracé sur ce point par le cours du Gardon; mais l'action dissolvante des éléments, et particulièrement des pluies, sur la berge de la rivière, ont effondré dans toute sa longueur un côté de cette dernière grotte, dont il reste encore la voûte, adhérant au flanc de la montagne et recouvrant une plate-forme digne d'être visitée.

" On voit, en effet, sur le rocher nu qui est au fond de cette cavité, une fresque du moyen âge, aux vives couleurs, quoique médiocre pour l'exécution, et d'ailleurs fort dégradée. Ce curieux médaillon nous a paru représenter S. Christophe, le patron invoqué par tous les voyageurs, dans les siècles de foi, au passage des rivières. Mais ce qui offre plus d'intérêt au visiteur catholique sous ce toit naturel, formé par le rocher, c'est une petite chapelle très-régulière, bien conservée avec son abside, à l'extrémité de la plate-forme du côté du levant. Elle paraît remonter au moins au XIe siècle, à en juger soit par le genre d'architecture, soit par la forme d'une inscription qu'on y lit, en entrant, sur l'un des pieds-droits, à gauche. Nous serions porté à croire qu'elle fut construite sur l'emplacement d'un oratoire bâti originairement par S. Vérédème ou par S. Gilles. Ce qu'il y a de certain, c'est que, entre cette chapelle et l'ouverture occidentale de la grotte, on voit les traces d'un sentier rampant par lequel le serviteur de Dieu pouvait, en s'appuyant sur les arbustes sauvages qui s'élançaient de toutes les fissures du rocher, se rendre à cet endroit solitaire

pour prier. Aujourd'hui, la plupart des arbustes ont disparu, et le rocher tourmenté par l'action du temps et par les pluies d'orage y est devenu un véritable précipice. Le visiteur qui a parcouru en curieux la grotte dans toute sa longueur, se trouve tout à coup arrêté devant cet abîme infranchissable; et après avoir joui un instant de la beauté du site, il doit penser à rétrograder pour chercher l'issue du côté du levant par où il était entré.

" L'inscription qu'on lit à l'entrée de la petite chapelle a pour objet de perpétuer le souvenir du jour où elle fut dédiée au Seigneur, sous l'invocation de S. Pierre (1). Ce jour est le neuvième des calendes de septembre, c'est-à-dire le 22 août, la veille du jour où l'église d'Uzès célébrait autrefois la fête de S. Vérédème. On n'y trouve pas indiqué le millésime ou l'année.... " (2).

Vérédème et Gilles coulaient ensemble des jours heureux et tranquilles : aucun bruit du monde ne venait les troubler dans leur chère solitude. Ce calme ne devait point durer. Quelque soin que prissent les deux ermites de vivre cachés, on découvrit leur retraite, et bientôt ils se virent assaillis par des multitudes importunes, que le spectacle de leurs vertus, et plus encore l'éclat de leurs miracles faisaient accourir sur les rives du Gardon. Saint Gilles attribuait à son maître tout le mérite de ces prodiges, et se dérobait ainsi au respect de la foule. Mais cette ingénieuse humilité ne put le soustraire longtemps à l'admiration des hommes; deux miracles, rapportés dans ses *Actes*, étendirent au loin sa renommée.

Une grande sécheresse désolait la contrée; les habitants eurent recours à saint Gilles, et ses prières obtinrent la cessation du fléau.

Un jour que le disciple de Vérédème se trouvait seul à la

---

(1) *Dedicatio Ecclesiæ S. Petri VIIII Kalendas Sept.* — Le IX des calendes de Septembre ne répond pas au 22, mais au 24 Août; l'Église d'Uzès célébrait la fête de saint Vérédème, le 21 Août.

(2) *Notice historique sur Saint-Gilles*, pp. 14-16.

grotte, on lui présenta un malade, en proie à de cruelles souffrances, et qu'on le supplia de vouloir guérir. Gilles s'excusa, en alléguant l'absence de son maître, dont les prières, disait-il, pouvaient seules rendre la santé, et il engagea les visiteurs à attendre le retour de ce dernier. Cette réponse ne satisfit point les compagnons du malheureux; l'humble anachorète dut céder à leurs instances, et demander à Dieu la guérison du malade, qui fut complète et instantanée (1). Ce miracle eut un tel retentissement, que le Saint ne pouvait plus quitter sa cellule, sans se voir entouré des témoignages de la vénération publique; son humilité en souffrait cruellement, et le goût si prononcé qu'il avait pour la solitude et la vie contemplative, lui fit prendre une résolution, qui dut coûter beaucoup à son cœur, celle de se séparer de Vérédème, le plus sage des maîtres, le meilleur des amis (2).

CHAPITRE IV

SAINT GILLES QUITTE VÉRÉDÈME — IL SE RETIRE SUR LA MONTAGNE DE NURIA, EN ESPAGNE

Saint Gilles avait appris à vénérer Vérédème comme son père, et il en était tendrement aimé; il fallait rompre des liens consacrés, à la fois, par le souvenir toujours cher d'une patrie commune et par la religion. C'était un sacrifice également

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 300, n. 10.

(2) Combien de temps Gilles et Vérédème vécurent-ils ensemble ? Les *Actes* du Saint ne nous l'apprennent pas; ils disent simplement : *Cujus* (*Veredemii*) *vitam sanctus Ægidius videns esse divinam*, ALIQUANTULUM TEMPORIS *cum eo ædificationis causa conversatus est* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 300, n. 9). Les anciens hagiographes et chroniqueurs ne sont pas plus explicites. Jacques de Voragine dit : ... *cum Veredonio* (al. *Veredemo*) *eremita sanctitate conspicuo* DIU *mansit* (*Legenda aurea*, édit. cit., p. 583). Saint Antonin emploie les mêmes termes (*Chronicorum secunda pars*, édit. cit., p. 384, col 2). Vincent de Beauvais

sensible pour le disciple et pour le maître. Saint Gilles n'hésite pas à l'accomplir; il brise, d'un coup, cette union si étroite, et part, à la voix de Dieu, avec la bénédiction et les conseils de celui, qu'il eût voulu ne jamais quitter. Où va-t-il diriger ses pas ? Les anciennes légendes, basées sur les *Actes* du Saint, nous le montrent cherchant un abri dans la forêt gothique, à quatre lieues de Nîmes et à égale distance d'Arles. Mais une tradition, que sa haute antiquité rend éminemment respectable, nous fait voir saint Gilles franchissant la chaîne des Pyrénées, qui le séparait de l'Espagne, et venant s'établir en ermite sur la montagne de Nuria, dans la Catalogne.

Cette tradition a trouvé un défenseur convaincu dans l'abbé François Marés, prêtre catalan, auteur de l'*Historia y miracles de la sagrada imatge de nostra Senyora de Núria.* Cet ouvrage, publié en 1666, fut réimprimé en 1756, et tout récemment, en 1864, une nouvelle édition parut à Barcelone [1].

---

s'exprime d'une façon presque identique : ... *cum sancto Veredemio heremita* DIU *fuit* (*Speculum historiale*, édit. cit., tom. III, lib. XXIIII, cap. CXXXIX).

M. l'abbé Teissonnier écrit : " S. Gilles et S. Vérédème avaient passé ensemble, sur les bords du Gardon, *deux ans environ*, nous disent *les anciennes légendes*, lorsque la renommée de leur sainteté et l'éclat de leurs miracles attira auprès d'eux les fidèles d'alentour " (op. cit., p. 18). Nous ignorons quelles sont les *anciennes légendes*, auxquelles l'auteur fait allusion; pour notre part, nous n'en avons rencontré aucune, contenant ce détail. L'opinion de M. Teissonnier a été suivie par MM. Trichaud (op. cit., p. 26) et Goubier, (*Vie admirable*, etc., p. 8). M. de Kerval indique l'année 667, comme date de la rencontre de Gilles et de Vérédème, et celle de 670, comme époque de leur séparation (op. cit., 2e édit., pp. 11, 12); il se rapproche en cela de Stilting, d'après lequel saint Gilles serait arrivé auprès de Vérédème vers 667 ou 668, et l'aurait quitté, en 670 ou 671 (*AA. SS.Sept.* tom. 1, p. 296, n. 52).

[1] Voici le titre complet du livre : *Historia y miracles..... composta per lo Dr. Francesch Marés Prebere, ab las addicions fetas posteriorment. — Barcelona, estampa del hereu de Pau Riera, carrer den Robador*, 1864, in-24, de 398 pp., dont 4 pp. non chiffrées pour la *censura*, placée en tête du volume, et le titre.

L'ouvrage se divise en trois parties : la première traite de la fondation de la chapelle et de la découverte de l'image de Notre-Dame de Nuria (pp. 5-190); la deuxième rapporte les miracles, au nombre de cinquante-trois, opérés par l'intercession de la Vierge de Nuria (pp. 191-297); la troisième contient l'énumération des indulgences et priviléges, dont les souverains pontifes, les évêques et les rois enrichirent la sainte chapelle (pp. 298-324). Une pièce de vers latins : *Brevis narratio historiæ Virginis Mariæ de Nuriæ, heroico carmine*

Une traduction abrégée de ce travail vit le jour à Toulouse, en 1867, sous le titre de : *Histoire de l'ermitage de Notre-Dame de Nuria et des principaux Miracles qui s'y sont opérés; traduite du catalan par Mme L. de P.....* (1).

---

illustrata, et une autre, en huitains catalans, sur le même sujet, font suite à cette troisième partie (pp. 324-336). Le volume se termine par une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Nuria, composée par Mgr. Benoît Vilamitjana, chanoine théologal de la cathédrale d'Urgel, aujourd'hui évêque de Tortose (pp. 337-372); viennent ensuite une instruction sur le pèlerinage de Nuria et des cantiques à la Vierge et à saint Gilles, destinés aux pèlerins (pp. 373-391). L'approbation de l'ouvrage, datée du 30 juin 1756, année de sa réimpression, émane du R. P. Jean Juncosa, lecteur en théologie de l'ordre des Frères-Prêcheurs, du couvent de Sainte-Catherine, à Barcelone; le même qui, depuis douze ans, prêchait les exercices spirituels donnés dans le sanctuaire de Nuria, du 14 Août au 14 Septembre, en vertu de la fondation faite, en 1743, par messire Joseph de Mora, marquis de Llio. Le style de cette histoire, dit le censeur, est propre à exciter *una entranyable devoció á María santíssima en tots los que se aplicarán á llegir esta Historia.*

En regard du titre se trouve l'image de Notre-Dame de Nuria. La Vierge plane dans les airs, portée sur un nuage et entourée d'anges; elle est vêtue à l'espagnole, tient un bouquet de fleurs dans la main droite et son divin Fils sur le bras gauche. Au-dessous d'elle figurent un crucifix, une cloche et un vase à deux anses, objets dont nous parlerons plus loin. Un paysage montagneux, où l'on voit la chapelle et l'ermitage de Nuria, se déroule au bas de la Madone; ce paysage est encadré, sur l'avant-plan, par deux quartiers de rochers, portant chacun un berger agenouillé, invoquant dévotement la Vierge.

L'existence de ce volume nous fut signalée par le R. P. Pradel, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, bien connu dans le monde religieux par ses remarquables travaux sur le Rosaire. Le savant Dominicain était prieur du couvent de Saint-Maximin (Départ. du Var), lorsqu'il fut adjoint, en qualité de *socius*, au très-Rév. P. Louis Mas, désigné pour assister, à titre de définiteur de la province de Toulouse, au chapitre général de l'ordre, tenu à Gand, en Septembre 1871. Avant de rentrer en France, le R. P. Pradel voulut visiter les Sœurs Dominicaines de Bruges, et cette circonstance nous mit en communication avec ce digne religieux, qui nous fournit des indications précieuses sur le culte de saint Gilles, et appela notre attention sur l'histoire de Notre-Dame de Nuria. L'exemplaire, que nous possédons, de l'original catalan et la traduction française nous furent gracieusement offerts par M. l'abbé Pérarnaud, vicaire de Notre-Dame de la Réal, à Perpignan, auquel le R. P. Pradel nous avait adressé; cet envoi était accompagné d'une lettre, datée du 2 Octobre 1871, et conçue dans des termes de la plus exquise bienveillance. Le R. P. Pradel et M. l'abbé Pérarnaud ont droit à toute notre gratitude; qu'ils nous permettent de leur en réitérer ici la vive et sincère expression.

(1) In-24, de 252 pp., y compris le titre et l'*Avertissement*. Le traducteur résume, en quelques lignes, la troisième partie du livre, contenant le relevé des indulgences et privilèges accordés à la chapelle de Notre-Dame de Nuria

L'auteur consacre cinquante pages de son livre (36-85), soit cinq chapitres de la première partie (V-IX), à prouver que saint Gilles habita la montagne de Nuria, qu'il sculpta l'image de la Vierge vénérée aujourd'hui, et, au moment de son départ, la cacha dans la grotte, où elle fut miraculeusement découverte en 1079. Il attribue donc au saint anachorète la première origine d'un sanctuaire, qui, après celui de Notre-Dame de Montserrat, est le plus célèbre de toute la Catalogne et l'un des plus fréquentés de l'Espagne. Cette assertion, solidement établie, a droit à tous les respects de l'érudit, et nous allons essayer de résumer, d'une façon succincte, les arguments développés par l'écrivain catalan.

Le sanctuaire de Nuria est situé aux confins de l'évêché d'Urgel, sur le territoire de la ville de Caralps, dans la Catalogne; il est bâti vers le milieu de la montagne, appelée Ports (c'est-à-dire, défilé) de Nuria, qui fait partie de la chaîne, commençant à la mer Méditerranée, entre Collioure, ville forte du département des Pyrénées orientales, et le cap de Creux. Cette chaîne s'étend vers le sud-ouest : elle divise le Roussillon de l'Ampourdan; vers le sud, elle commence au Canigou, et sépare les anciens comtés du Conflent et de la Cerdagne, de la province de Catalogne [1].

Un ancien manuscrit sur parchemin, renfermant l'histoire de la statue miraculeuse, et conservé dans l'ermitage attenant à la chapelle, atteste la réalité du séjour de saint Gilles à Nuria. On y lit, en termes exprès, que ce saint personnage

---

(pp. 210, 211). Tous les appendices, à l'exception de la *Neuvaine*, ont été supprimés, et bien que le lecteur n'en soit pas prévenu dans l'*Avertissement*, la première partie, tout en conservant le même nombre de chapitres que l'original, a été fort écourtée. La gravure de Notre-Dame de Nuria a aussi disparu de la traduction française.

[1] Marés, *Historia y miracles de la sagrada imatge de nostra Senyora de Núria*, p. 8. — *Histoire de l'ermitage de N. D. de Nuria*, p. 7.

L'abbé Marés s'étend longuement, dans les quatre premiers chapitres de son histoire, sur la situation topographique de la montagne de Nuria, sur sa fertilité et les agréments de son séjour, sur les rivières qui y prennent leur source (pp. 5-36).

habita la montagne et fit pénitence dans cette même grotte, où l'on découvrit l'image de la Vierge, image qu'il avait sculptée de ses mains et cachée en ce lieu, avant de le quitter.

Quand l'abbé Marés visita le sanctuaire de Nuria en 1666, année de l'apparition de son livre, les prêtres qui desservaient la chapelle, lui firent voir ce manuscrit, écrit dans l'ancienne langue du pays, et qui offrait tous les caractères de la plus haute antiquité; son état de vétusté en rendait la lecture difficile en certains endroits, mais on avait eu soin d'en tirer deux copies très-exactes, et dont l'écriture était parfaitement lisible, bien qu'elles remontassent aussi à une date fort ancienne (1).

C'est en se basant sur la tradition établie dans le pays, que l'auteur du manuscrit affirme le séjour de saint Gilles sur la montagne de Nuria. La tradition est une autorité, dont personne ne conteste la valeur; elle complète l'histoire sacrée, tout aussi bien que l'histoire profane, puisque, sans son secours, il est un grand nombre de faits, dont la connaissance ne serait pas arrivée jusqu'à nous.

A l'appui de cette croyance, il faut mentionner la manière solennelle, dont est célébrée à Nuria, depuis un temps immémorial, la fête de saint Gilles. Le concours des fidèles est immense au 1er Septembre. La vallée de Ribes, la Cerdagne,

---

(1) Marés, *Historia y miracles*, etc. pp. 51, 52. — *Histoire de l'ermitage*, etc., p. 37.

Avant d'établir sa thèse, l'auteur donne la Vie de saint Gilles (pp. 43-50), qu'il emprunte au *Flos Sanctorum*, d'Alphonse Villegas. (Cet écrivain, natif de Tolède, florissait vers l'an 1596; il a laissé quatre volumes de Vies des saints, dont on trouvera les titres dans Moréri, édit. Drouet, t. x, p. 629, v° *Villegas* [*Alfonse*].) Cette biographie n'est que la reproduction de l'ancienne légende du Saint, dont elle fait un contemporain de saint Césaire, évêque d'Arles. Marés se rallie plus loin (p. 69) à l'opinion de Trithème, qui adopte cette contemporanéité, mais n'en écrit pas moins, parlant de saint Gilles : *Claruit circa annum Domini* 710. L'auteur, n'ayant pas contrôlé les assertions contradictoires de Trithème, a cru que saint Césaire d'Arles vivait vers les années 700, au même temps que saint Gilles, et ne s'est pas aperçu de l'anachronisme, qu'il commettait, à la suite du moine bénédictin. Il fixe la mort de saint Gilles en 725 (p. 72).

le Conflent, le Roussillon, toutes les contrées voisines y envoient des milliers de pèlerins, attirés par cette croyance antique du séjour de saint Gilles sur ces montagnes, et par la certitude qu'il est l'auteur de l'image de Marie. La grotte, où elle a été trouvée, porte toujours le nom de *grotte de saint Gilles*, et la découverte de la sainte image n'a pu même faire changer cette dénomination.

Ajoutons encore le nom de la fontaine, qui coule devant la grotte; elle est appelée par les bergers, qui habitent ces parages, *la fontaine de saint Gilles*, et un grand nombre de pèlerins viennent boire de son eau, parce qu'ils croient que la présence de notre Saint l'a rendue miraculeuse (1).

Il n'est pas jusqu'à la médaille distribuée aux pèlerins de Nuria, qui ne confirme la tradition, tant de fois séculaire, dont nous nous faisons le défenseur. La face de cette médaille représente la Vierge de Nuria, telle qu'elle a été décrite plus haut; à sa droite, se trouve la cloche et à sa gauche, on voit la croix et le vase de cuivre, dit *Ouille*, souvenirs de saint Gilles, dont il sera question tout à l'heure. La légende porte : N. S. DE NURIA. Le revers offre saint Gilles, en costume d'abbé, avec chape, crosse et mitre, la main droite levée et bénissante; la biche se tient debout à sa droite, et, à gauche, on aperçoit une espèce de construction avec tourelle, qui figure sans doute le sanctuaire de Nuria. A l'entour se lit cette légende : S. GIL ABAT. (2).

La tradition constante du séjour de saint Gilles à Nuria

---

(1) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 52, 56 et suiv. — *Histoire de l'ermitage*, etc., pp. 37 et suiv.

(2) Un exemplaire en cuivre de cette médaille nous a été envoyé de Saint-Gilles-du-Gard, par Mlle Alix Bessière. Ni l'abbé Marés, ni son traducteur, ne signalent cet objet de piété, qui n'est pas sans avoir une importance réelle dans la question, qui nous occupe. Nous en concluons qu'on ne distribuait pas encore de ces médailles, au temps de l'écrivain catalan; cet auteur si habile à exploiter jusqu'aux moindres circonstances favorables à son opinion, se fût gardé d'omettre un détail si propre à la corroborer. Au reste, le type tout à fait moderne de la médaille que nous avons sous les yeux, et dont le mérite artistique est nul, prouve sa confection récente.

a rendu le culte du Saint extrêmement populaire, non-seulement en Catalogne, mais dans les provinces limitrophes d'Aragon et de Valence, et dans tout le pays avoisinant; le prénom de Gilles y compte parmi les noms de baptême les plus répandus, et partout il y a fête, le 1er Septembre. La palme toutefois revient à la Catalogne : nous avons dit avec quel admirable entrain Nuria solennise la Saint-Gilles, et des manifestations analogues, bien que plus modestes, se produisent dans toute la vallée, qu'arrose la Sègre (1). La ville de Tora, ancienne résidence des ducs de Cardona, a choisi saint Gilles pour patron, et célèbre, comme la plus grande fête de l'année, le jour que lui consacre l'Eglise (2).

Toutes ces preuves semblent suffisantes pour démontrer l'authenticité du séjour de saint Gilles à Nuria, mais la plus convaincante de toutes se trouve dans les miracles opérés, depuis plus de huit siècles, en faveur des dévots à la sainte image. Dieu récompense leur foi par des grâces sans nombre et par des prodiges éclatants, et cependant ils viennent tous à Nuria dans la conviction que cette image est l'œuvre de saint Gilles; si cette croyance était erronée, le Dieu de vérité ne voudrait pas y donner une sanction miraculeuse, qui en maintiendrait la fausseté (3).

Autre preuve. On conserve dans les archives de l'église paroissiale de Caralps, ou du moins on y conservait à l'époque où l'abbé Marés écrivait son livre, un acte sur parchemin, émané de trois archevêques et de neuf évêques, et muni des sceaux de ces prélats. Cet acte, dressé à Avignon, le 8 Mai 1338, la quatrième année du pontificat de Benoît XII, est une concession d'indulgences en faveur de ceux qui feront

---

(1) La Sègre est un affluent de l'Ebre, qui a son embouchure dans la Catalogne; la partie de cette province, que la Sègre féconde de ses eaux, s'appelle la Segara.

(2) Marés, *Historia y miracles*, etc., p. 67. — *Histoire de l'ermitage*, etc., p. 45.

(3) Marés, *Historia y miracles*, etc., p. 59. — *Histoire de l'ermitage*, etc., p. 40.

une aumône à la *santa Casa* de Nuria, ou visiteront celle-ci à certains jours spécifiés dans l'acte (1). Ce document a été traduit en catalan, à l'usage des pèlerins; cette traduction, écrite sur une feuille de parchemin, est fixée contre l'un des murs intérieurs du sanctuaire de Nuria (2). L'abbé Marés l'insère textuellement et en entier dans la troisième partie de son ouvrage (3); dans la première, il donne un fragment de l'introduction, qui renferme le passage confirmatif de sa thèse (4); nous en extrayons les lignes suivantes :

" A tous les fidèles chrétiens qui ces présentes lettres verront, nous, par la miséricorde de Dieu, Frères (5) Guil-

---

(1) MARÉS, *Historia y miracles*, etc., pp. 313 et suiv.

(2) Id., p. 311.

(3) Id., pp. 312 et suiv.

(4) Id., pp. 62, 63.

L'en-tête de l'acte, contenant les noms des évêques et les titres de leurs siéges, n'a pas été traduit dans la version catalane; il est resté tel qu'il se trouve dans l'original. Des erreurs doivent s'être glissées dans la désignation latine de ces siéges, dont la plupart des noms ont échappé à toutes nos recherches : nous avons vainement consulté la *Notitia Episcopatuum orbis christiani*, d'Aubert LE MIRE, (Antverpiæ 1613); l'*Handbuch der kirchlichen Geographie*, de J. WILTSCH (Berlin 1846); la *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a Beato Petro Apostolo*, du bénédictin GAMS (Ratisbonæ 1873), et *La Gerarchia cattolica e la famiglia pontificia* (alias, le *Chracas*, ainsi appelé de son premier éditeur) *per l'anno* 1877 (Roma 1877); cet annuaire officiel de la cour pontificale contient les noms anciens et modernes de tous les évêchés du monde catholique. En présence de l'infructuosité de nos recherches, nous avons conservé les désignations latines qui nous semblaient défectueuses, sauf à formuler en note les suppositions que nous jugeons les plus naturelles.

(5) *Nos miseratione divina Fratres Guillelmus*, etc. L'ignorance de la langue latine a fait commettre d'étranges bévues au traducteur de l'abbé Marés. Mme L. de P..... a rendu les mots : *Nos... Fratres*, par *nos frères*, et les met dans la bouche du pape lui-même. Elle écrit : " A la date du 8 Mai 1338, le Pape régnant et résidant pour lors à Avignon, publie (à) la demande de trois archevêques et de neuf évêques, une bulle accordant des indulgences à tous ceux qui feront l'aumône à la sainte maison de Nuria... J'extrais de cette bulle ce qui prouvera d'une manière certaine le séjour de saint Gilles à Nuria : A tous les fidèles chrétiens... Par la miséricorde de Dieu : *nos frères*, Guillaume, etc. " (op. cit., pp. 41, 42).

Cette traduction défectueuse a induit en erreur M. le chanoine d'Everlange, qui n'a pas eu sous la main l'édition catalane (*Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. 13).

Ce n'est pas tout : sous la plume de Mme L. de P....., les titres abrégés des

laume d'Antivari (1), Jean *Cassenensis* (2), Bernard *Nixiensis* (3), archevêques, Pierre *Montis Moxam(ensis)* (4), Paul d'Albe (5), Guillaume *Bellemitenensis* (6), Boniface *Sulsitanensis* (7), Jean

---

siéges épiscopaux, *Antibaren.* (pour *Antibarensis*), *Cassenen.* (pour *Cassenensis*), se transforment en noms de famille, et deviennent *Guillaume Antibareu* (sic), *Jean Cassenen*, etc. (p. 42).

(1) *Antibarensis. Antibara,* Antivari, est une ville d'Albanie (Turquie d'Europe), siége d'un archevêché, occupé, en 1338, par un prélat d'origine française, Guillaume Ada, de l'ordre de Saint-Dominique (Gams, op. cit., p. 393).

(2) *Cassenensis* (Marés écrit ailleurs, p. 312, *Cassensensis*). Nous n'avons trouvé aucune métropole répondant à ce nom. Il existe, dans le royaume des Deux-Siciles, un évêché de *Cassano*, *Cassanensis*, suffragant de Reggio, dont le titulaire, en 1338, était un certain Gunius (*Joannes ?*) (Gams, op. cit., p. 871). Il y avait aussi jadis un évêché de Mont-Cassin, *Montis Cassinensis*, *Cassinensis*, relevant de la métropole de Capoue (Deux-Siciles), et supprimé en 1367 (Gams, op. cit., p. 900); mais, outre que le titulaire, en 1338, était un moine de l'ordre de Saint-Benoît, du nom de Raimond, ce siége, pas plus que le précédent, n'était archiépiscopal.

(3) *Nixiensis.* La liste des métropoles ne contient ni ce nom, ni aucun qui s'en rapproche; il doit avoir été défiguré par les copistes, et ce serait s'évertuer en pure perte, que de vouloir en rétablir la véritable orthographe. Le siége de Nice (France), *Nicia*, d'où *Niciensis*, ne peut être mis en avant, car ce n'est pas un siége métropolitain.

(4) *Montis Moxam(ensis).* Peut-être faut-il lire *Montis Maran(i).* L'ancien évêché *de Monte Marano* était suffragant de la métropole de Bénévent (États de l'Église); il est uni, depuis 1818, au siége de Nusco, sous la métropole de Salerne (Deux-Siciles) (Gams, op. cit., p. 900). En 1338, nous trouvons sur ce siége Pierre II, ce qui donne quelque fondement à notre supposition.

(5) *Albanensis.* Albe ou Albanopoli, ville d'Albanie, était le siége d'un évêché, supprimé en 1640, et uni à la métropole de Durazzo (Gams, op. cit., p. 392. Cet auteur donne la série des *Episcopi Albanenses*, mais n'indique pas de titulaire pour l'année 1338).

(6) *Bellemitenensis.* Encore un nom évidemment tronqué. Le *Dictionnaire historique portatif de la Géographie sacrée ancienne et moderne* (Paris 1759) signale une localité dont le nom a quelque ressemblance avec le titre qui nous occupe, savoir *Belmindon* (d'où, sans doute, *Belmindonensis*, et peut-être, par altération, *Bellemitenensis*) " siége épiscopal de Syrie, sous la métropole de Bostra, selon Ortelius " (p. 143). Mais Miræus, op. cit., p. 89, Wiltsch, op. cit., tom. I, p. 196, Gams, op. cit., p. 43, ne citent pas ce siége parmi les évêchés suffragants de Bostra.

(7) *Sulsitanensis.* Peut-être s'agit-il ici de l'évêché d'Iglésias, sous la métropole de Cagliari, en Sardaigne, dont le nom latin est *Sulcis*, *Sulcis Ecclesia*, d'où *Sulcitanus* (*Sulcitanensis*, *Sulsitanensis ?*). Le siége, établi à Sulci dans les premiers siècles, fut transféré par le pape Jules II, en 1503, à Iglésias (Gams, op. cit., p. 837).

de Tabie (1), Jean *Verdanensis* (2), Benoît de Cardique (3), Vincent *Moxanensis* (4), Saulve de Worms (5), évêques, salut perpétuel en Notre-Seigneur ".

Après avoir fait un éloge magnifique de la Vierge Marie, et insisté sur l'utilité de favoriser les lieux, qui lui sont consacrés, ces prélats continuent ainsi :

" C'est pourquoi, en l'honneur et à la gloire de notre Seigneur Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, de sa glorieuse Mère, des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et de saint Gilles, *sculpteur de la glorieuse image,* vulgairement nommée de la Vierge Marie de Nuria, *fabricador de la gloriosa Imatge, vulgarment anomenada de la Verge María de Núria,* placée, avec grande piété et à une époque fort reculée, sur une montagne (6), communément appelée les sept vallées

---

(1) *Tabiensis.* Tabie, ancienne ville épiscopale de Galatie (Asie mineure), sous la métropole d'Ancyre (Gams, op. cit., p. 441). Miræus écrit *Attabiensis* (op. cit., p. 103).

(2) *Verdanensis.* Ce terme n'indiquerait-il pas l'évêché de Verden, en Allemagne, relevant de l'ancienne métropole de Mayence (simple évêché, depuis 1801), et supprimé en 1631 ? (Gams, op. cit., pp. 320, 321). En 1338, l'évêque de Verden se nommait Jean von Westerhold.

(3) *Cardicenensis,* pour *Cardicensis.* Cardique, *Cardica,* ancienne ville épiscopale de Thessalie, sous la métropole de Larisse, est aujourd'hui le titre d'un évêché *in partibus infidelium.* Gams assigne comme titulaire de ce siége, en 1338, un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, nommé Benoît, ce qui s'accorde avec notre acte (op. cit., p. 432).

(4) *Moxanensis.* Nous n'émettons aucune hypothèse au sujet de ce titre, car nous n'avons rien trouvé, qui lui ressemble, dans la nomenclature des évêchés.

Parlant de Pépin Roosen et de Ghislain de Vroede, auxiliaires du cardinal de Granvelle, archevêque de Malines, communément appelés évêques de Salubrie (*Salubria*), tandis que le vrai titre de ce siége était *Selymbria,* le P. Victor De Buck remarque que " dans le *Provinciale* ou liste des évêchés dont on se servait à Rome au XVIe siècle, beaucoup de noms, par la faute des copistes, étaient massacrés " (*Revue générale,* IVe année, Mars 1868, p. 311, en note). Cette liste devait remonter plus haut que le XVIe siècle, et l'observation du P. De Buck est, croyons-nous, parfaitement applicable à plusieurs dénominations contenues dans l'acte de 1338.

(5) *Vormatiensis.* L'évêché de Worms, supprimé en 1801, relevait de l'ancienne métropole de Mayence. En 1338, d'après Gams (op. cit., p. 323), le titulaire de ce siége était Salmann (il faut lire sans doute *Salvius*) Clemann.

(6) Constituida *de molta antiquitat y santimonia en una montanya,* etc.;

de Nuria, dans une grande plaine formant l'entrée de la vallée de Ribes, paroisse de Saint-Jacques de Caralps, où la très-glorieuse Mère de Dieu continue d'opérer une quantité innombrable de miracles, etc., nous accordons..... " (1) (suit le détail des indulgences, parmi lesquelles nous en remarquons une de 480 jours, à gagner à la fête de saint Gilles) (2).

Oh qué bella prova es aquesta ! Oh ! la belle preuve ! s'écrie l'abbé Marés. Que le lecteur, dit-il, pèse bien ces paroles : *sant Gil fabricador de la gloriosa Imatge,* et celles qui suivent. Elles lui feront voir, clair comme le jour, que les prélats, dont elles émanent, croient et attestent que saint Gilles habita la montagne de Nuria, et sculpta de ses propres mains l'image sacrée de Marie. Cette phrase, extraite de la préface de l'acte, ne constitue pas, il est vrai, ce qu'on appelle une preuve rigoureuse; elle renferme une simple assertion, mais une assertion d'une valeur historique incontestable. Il serait téméraire en effet de supposer, que tant et de si illustres personnages aient affirmé une chose de cette importance, et cela dans des termes qui excluent toute équivoque, sans s'être assurés, au préalable, de la vérité de ce qu'ils avançaient (3).

Le fait du séjour de saint Gilles à Nuria nous semble assez bien établi, pour pouvoir se passer des autres arguments exposés par l'abbé Marés.

Le lecteur se demandera peut-être comment un épisode aussi intéressant de la vie de saint Gilles a pu échapper à tous ses biographes; Marés se pose la même question, et il donne à ce silence une explication fort plausible.

Parmi les *anciens* historiens, qui ont transmis à la posté-

---

c'est le texte de l'acte complet, tel que Marés l'a inséré dans la troisième partie de son travail (p. 313); dans l'extrait qu'il en donne au chapitre VII de la première partie, p. 63, cette phrase se lit ainsi : ... CONSTRUIDA *de molta antiquitat,* etc., variante qui renforce encore l'argument.

(1) MARÉS, *Historia y miracles,* etc., p. 312, 313.

(2) Id., p. 316.

(3) Id., pp. 63, 64.

rité le souvenir des vertus et des œuvres du saint abbé, on ne rencontre pas un seul espagnol; le martyrologe d'Espagne même ne mentionne pas le serviteur de Dieu. Saint Fulbert de Chartres et saint Godefroid d'Amiens, tous deux français, écrivirent les premiers sa Vie; après eux sont venus Vincent de Beauvais, saint Antonin, archevêque de Florence, Trithème, André du Saussay, auteur du *Martyrologium Gallicanum*, etc. (1). Étrangers à l'Espagne, ces écrivains n'auront pas eu connaissance du détail signalé, et il n'y a rien en cela qui doive nous étonner. Saint Gilles passa peu de temps dans la péninsule ibérique; sa vie presque entière s'écoula dans les Gaules. Il vécut un demi-siècle dans la forêt gothique, y bâtit son monastère et y mourut. Dans une si longue carrière une absence de courte durée devait passer inaperçue, et celui qui seul pouvait divulguer la chose, saint Gilles, l'aura soigneusement tenue cachée. A son retour en Gaule, il n'aura point raconté d'où il venait, ni ce qu'il y avait fait; ces circonstances lui eussent attiré les louanges des hommes, et nous savons combien son humilité les avait en horreur (2). En Espagne même, ces détails seraient restés ensevelis dans l'oubli, si Dieu n'avait pris soin de les révéler, pour sa gloire et celle de l'humble anachorète. Mais les prodiges, qui amenèrent la découverte de circonstances si honorables pour saint Gilles, eurent Nuria pour théâtre, et le silence gardé à ce sujet par les annalistes français, prouve que le bruit n'en avait pas franchi les Pyrénées.

Résumons. D'une part, la nationalité des premiers biographes du Saint, qui étaient étrangers à l'Espagne et peu au courant des détails intimes de l'histoire religieuse de ce pays; d'autre part, l'humilité du saint abbé, telles sont les

---

(1) Nous ne faisons ici que traduire Marés, sans examiner si toutes ses assertions sont également exactes.

(2) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 60, 61.

deux principales causes de l'oubli qui enveloppait un fait, dont Marés s'est constitué l'habile et éloquent défenseur.

L'écrivain catalan recherche ensuite à quelle époque saint Gilles vint se réfugier à Nuria, et consacre tout un chapitre à l'examen de cette intéressante question (1). Il établit que le Saint se mit en route pour l'Espagne, après avoir pris congé de Vérédème, et démontre que son séjour en Catalogne est antérieur à la découverte de sa retraite dans la forêt gothique (2); mais il assigne à cet événement une date impos-

---

(1) Le chapitre VIII de la première partie (Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 68 et suiv).

(2) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 70, 74, 75.

Mme L. de P..... semble ne pas avoir compris l'abbé Marés, puisqu'elle lui fait dire le contraire de ce qu'il avance : " Pour nous, écrit-elle, le point important est celui de savoir l'époque à peu près certaine à laquelle saint Gilles s'était retiré à Nuria. La blessure qui lui fut faite par l'un des chasseurs de la suite royale, est *antérieure* à sa venue dans nos contrées " (p. 46). Mme L. de P..... se contredit elle-même, quelques lignes plus loin, lorsque, parlant de Charles-Martel, elle s'exprime ainsi : " Ce prince saccagea les villes de la Gaule narbonnaise, à l'époque où saint Gilles habitait les bords du Rhône, dans la solitude dépendante de l'évêché de Nîmes. C'est donc *avant cette époque* que le Saint est venu à Nuria, puisqu'il est mort dans le monastère qu'il avait bâti par les dons de la munificence royale " (pp. 46, 47).

M. le chanoine d'Everlange, qui, dans les deux premières éditions de son beau livre : *Saint Gilles et son pèlerinage*, avait passé sous silence le séjour de saint Gilles en Espagne, fait de cet épisode l'objet d'un paragraphe spécial du chapitre Ier des deux éditions subséquentes. L'estimable auteur, — nous le savons déjà, — n'a pu consulter l'œuvre originale de Marés; forcé de se contenter de la traduction de Mme L. de P....., et en présence des assertions contradictoires qu'elle contient, il a cru pouvoir rapporter ce fait à l'époque, où saint Gilles, fuyant avec ses religieux devant les bandes sarrasines, qui avaient envahi la Septimanie (719), trouva aide et protection auprès de Charles-Martel, à Orléans. Le Saint se serait rendu ensuite d'Orléans à Nuria (4e éd., p. 12), et y aurait résidé jusqu'à ce que la persécution de Witiza le chassa de l'Espagne et le força de rentrer en Gaule (pp. 14, 15). Cette opinion pèche par invraisemblance, et un anachronisme la rend inadmissible.

Si la crainte des fanatiques disciples de Mahomet avait suffi pour chasser saint Gilles de son monastère, se serait-il avisé d'aller habiter l'Espagne, dont les farouches sectateurs du Coran avaient fait la conquête et où ils dominaient en tyrans ? Ce fut en 719, que Zama, commandant en chef des Sarrasins d'Espagne, entreprit la conquête des Gaules, et passa les Pyrénées, à la tête d'une armée formidable. Neuf années s'étaient écoulées depuis que Witiza, détrôné par Rodéric, avait été relégué à Cordoue, où il était mort. Ainsi donc, au moment où M. d'Everlange nous montre saint Gilles fuyant la persécution

sible à justifier. D'après Marés, saint Gilles arriva en Espagne vers l'année 700; il passa trois ou quatre ans à Nuria, revint en Gaule, en 703 ou 704 (1), et continua d'y mener la vie érémitique jusqu'au jour où sa chère solitude fut troublée par les gens de Charles-Martel, car c'est à ce prince que Marés attribue le rôle joué dans cet épisode par Flavius Wamba (2).

Induit en erreur par un passage de l'ancien manuscrit de Nuria, notre historien soutient que le départ de saint Gilles eut pour cause les troubles religieux, dont fut affligée l'Espagne sous le règne du cruel Witiza (701-710) (3). Persécuteur acharné de l'Église, en rébellion ouverte contre l'autorité du pontife romain, ce monarque, qui donnait l'exemple du plus honteux libertinage, poussait ses sujets dans la voie du schisme et de l'hérésie. Saint Gilles ne pouvait se taire, en présence de ce débordement d'impiétés et de scandales, provoqués par la conduite licencieuse du roi; il éleva la la voix, pour défendre les droits de Dieu et de la morale outragée, et, grâce à ses exhortations, les populations voisines de Nuria restèrent fermes dans la foi et dans leur attachement au siége apostolique. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le courroux de ceux qui gouvernaient la Catalogne, au nom de Witiza; ils formèrent le dessein de s'emparer de la personne de saint Gilles, et de le mettre à mort. Le Saint eut vent de leurs projets; il quitta secrètement Nuria, où ses jours n'étaient plus en sûreté, et regagna les Gaules,

---

de Witiza, ce prince avait disparu depuis longtemps de la scène du monde, et son successeur lui-même avait perdu la vie à la bataille de Xérès, qui mit fin à la domination des Visigoths en Espagne (711).

(1) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 74, 75.

(2) Id., pp. 72 et suiv.

(3) Witiza ou Vitiza (Marés écrit : Witissa), fils et successeur du roi Egica, fut l'un des plus méchants princes, dont l'histoire ait gardé le souvenir. Sa tyrannie et ses mœurs corrompues provoquèrent un soulèvement général; Rodéric ou Rodrigue, son cousin, se mit à la tête des révoltés, le détrôna et, après lui avoir fait crever les yeux, le relégua à Cordoue, où il finit misérablement ses jours. Des auteurs cependant soutiennent que Witiza mourut sur le trône en 710, et que Rodéric usurpa la couronne sur ses deux fils.

après avoir caché dans une grotte la statue de la Vierge, ouvrage de ses mains (1).

Tel est, en abrégé, le récit de Marés, récit basé sur une confusion de personnes, et que, dès lors, on ne saurait admettre (2).

Ce ne fut pas Charles-Martel, mais le roi visigoth Flavius Wamba, qui, à l'occasion d'une partie de chasse dans la forêt gothique, découvrit l'endroit où se cachait saint Gilles; c'est là un fait acquis à l'histoire, et au sujet duquel il n'y a plus de controverse sérieuse parmi les érudits. Cette découverte eut lieu en 673, trente ans par conséquent avant l'époque assignée par Marés au départ de saint Gilles de Nuria; elle amena la construction d'un monastère, dont notre ermite fut le premier abbé. L'histoire ne mentionne que deux grands voyages, entrepris par le Saint après la fondation de son abbaye : il se rendit à Rome, en 685, pour faire don de son monastère au pape Benoît II; l'invasion musulmane de 719 le conduisit à Orléans. L'arrivée de saint Gilles à Nuria est donc antérieure à 673, et doit se placer entre cette date et l'année 670 ou 671, en laquelle il se sépara de Vérédème (3).

Le motif, qui porta le fervent solitaire à quitter Nuria, nous est inconnu; mais il est permis de supposer que son humilité ne fut pas étrangère à ce changement de résidence. Ses vertus, ses miracles sans doute, auront déchiré le voile,

---

(1) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 79 et suiv. — *Histoire de l'ermitage*, etc., pp. 48 et suiv.

(2) La poésie a fait sienne et embelli l'opinion de Marés. La *Brevis narratio historiæ Virginis Mariæ de Nuria, heroico carmine illustrata*, met en scène la Vierge Marie conseillant à saint Gilles de prendre la fuite, pour avoir la vie sauve. Écoutons le poëte :

Hanc sacer Ægidius (cum factus cultor Eremi)
Virginis effigiem cœlesti incude polivit,
Occuluitque solo, proprioque abscondit in antro.
Ægidio hæc sacro debentur pignora tanta :
Nam sævire videns rabidos de more tyrannos,
Orthodicos contra miseros, tormenta minantes,
Virgine præmonitus, deserta hæc lictora liquit.

(Marés, *Historia y miracles*, etc., p. 325).

(3) Voyez p. 71, note 2.

derrière lequel s'abritait sa modestie, et la gloire qui s'attachait à ses pas et s'obstinait à le désoler, lui aura fait reprendre le chemin des Gaules (1).

L'histoire du sanctuaire de Notre-Dame de Nuria ne rentre pas dans le cadre de notre travail; mais nous devons dire un mot de la croix, de la cloche et du vase, représentés sur l'image et sur la médaille décrites plus haut. Ces objets ont des rapports trop intimes avec saint Gilles, pour que nous puissions nous dispenser de leur consacrer quelques lignes.

En 1079, la grotte où le Saint avait caché la statue de la Vierge, fut miraculeusement découverte; à côté de cette image, on trouva les trois objets précités, qui furent recueillis avec un soin pieux, comme des souvenirs du saint ermite, et se gardent encore aujourd'hui dans la chapelle de Nuria, où ils sont vénérés par les pèlerins (2).

La croix est faite d'un métal, qui a beaucoup de ressemblance avec le cuivre, mais dont on n'a pu jusqu'ici déterminer exactement la nature. Elle porte sur ses deux faces

---

(1) L'auteur de la *Breu narració de la historia de nostra Senyora de Núria*, en huitains catalans, abonde dans notre sens; voici comment il amplifie cette pensée :

Mes quant veu que la gent tant acudia,
Venint en aquest lloch per visitarlo
Desde Extremadura y de Andalusia,
Pensa que lo dimoni vol tentarlo
De vana gloria, ó de la hipocresía :
Sens poder son intent may destorbarlo,
Desampara aquest lloch deixant ufana
Esta terra ab la Imatge soberana.

(Marés, *Historia y miracles*, etc., p. 329).

Ces vers, et ceux que nous reproduisions à la note 2 de la page précédente, ne sont évidemment pas du même auteur, puisqu'ils attribuent des motifs différents à la fuite de saint Gilles. La pièce catalane, comme son titre pourrait le faire croire, n'est pas une traduction de la pièce latine; elle est, du reste, beaucoup plus longue que cette dernière, vu qu'elle comprend trente-six huitains ou 288 vers, tandis que le poëme latin ne compte que 121 vers.

(2) Marés raconte, fort en détail, l'histoire de la découverte de la statue, et toutes les circonstances qui s'y rattachent; ce récit ne remplit pas moins de quarante pages de son livre (pp. 115-155). La description des objets trouvés dans la grotte forme la matière d'un chapitre spécial (pp. 155 et suiv.).

l'image du Christ crucifié, et les figures des quatre évangélistes en ornent les extrémités; elle est incrustée de petites pierres bleues, jaunes et d'un brun clair. Les prêtres font baiser cette croix à l'offertoire de toutes les messes célébrées à Nuria; son attouchement passe pour un remède souverain contre les maux de tête, de cou, d'yeux et de dents (1).

La cloche, ou, pour mieux dire, la clochette trouvée dans la grotte, est très-sonore, mais peu volumineuse; son poids n'excède guère huit à neuf livres. Elle est suspendue à l'intérieur du sanctuaire, du côté de l'évangile, près de la chapelle de saint Antoine de Padoue. On a l'habitude de la sonner, quand les prêtres sortent de la sacristie, pour monter à l'autel, et les fidèles qui visitent la chapelle, l'agitent aussi par dévotion. Cette cloche porte une inscription, qui n'a été déchiffrée qu'en 1755. Au mois de Septembre de cette année, le marquis de Llio étant venu en pèlerinage à Nuria, se fit descendre la cloche, et lut à l'entour : VENI . CREATOR . SPIRITUS . MEN . (2). Le nom du fondeur est illisible, mais on distingue fort bien les mots : *me fecit*, et le millésime 618. Cette cloche est donc plus ancienne que saint Gilles; elle remonte au règne de Sisebut, roi des Visigoths d'Espagne, à l'épiscopat d'Eusèbe, archevêque de Tarragone, et à celui de Mardell, second évêque d'Urgel.

On attribue à cette cloche la vertu d'apaiser les orages, si fréquents sur ces cimes élevées. Sitôt que le tonnerre gronde, les prêtres attachés à la chapelle sonnent la cloche de saint Gilles; ses tintements rassurent les bergers disséminés sur la montagne, car on ne se souvient pas que la foudre y ait jamais atteint les troupeaux ou leurs gardiens (3). L'abbé

---

(1) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 156, 157. — *Histoire de l'ermitage de Notre-Dame de Nuria*, pp. 105, 106.

(2) Nous pensons que MEN est un fragment du mot AMEN, dont l'A initial aura disparu. *Amen* se prendrait ici dans le sens optatif, ou d'*Ainsi soit-il*.

(3) La coutume des prêtres de Nuria nous rappelle l'usage, aujourd'hui tombé en désuétude, de sonner les cloches pendant l'orage, usage regardé par

Marés croit que saint Gilles se servait de cette cloche pour appeler les habitants de ces parages à la prière et aux instructions qu'il leur donnait sur les vérités de la foi et les devoirs de la vie chrétienne (1).

Le troisième souvenir du séjour de saint Gilles à Nuria, est un vase en cuivre, appelé *Ouille*. Ce vase, qui peut contenir de vingt-cinq à trente écuelles de grain, est placé sur un banc à dossier, à côté de la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Bernard; il est relié au mur par une chaîne de fer. Les personnes qui souffrent de la tête, ont l'habitude de l'introduire dans ce vase, auquel est reconnue la vertu de guérir ce genre de souffrances. La tradition rapporte qu'il fut

---

bien des gens, proscrit même en beaucoup de lieux, comme un abus des plus dangereux. Nous ne pouvons assez engager nos lecteurs, qui voudraient approfondir cette intéressante question, à consulter le savant ouvrage de M. J. D. Blavignac, intitulé : *La cloche, études sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges* (Paris 1877). Le chapitre IX, *la Tempête* (pp. 155 et suiv.), fourmille de détails curieux et d'aperçus tout à fait neufs sur la matière.

La coutume, dont nous parlons, est évidemment fondée sur les prières de l'Église dans la bénédiction des cloches. L'Église demande à Dieu que le son de la cloche détourne les orages, et nous préserve des fâcheux effets de la foudre et du tonnerre :... *Ubicumque sonuerit hoc tintinnabulum, procul recedat... percussio fulminum, læsio tonitruorum... Et cum melodia illius auribus insonuerit populorum...., procul pellantur.... impetus tempestatum; temperentur infesta tonitrua....* (*Pontificale Romanum*, tit. *de benedictione Signi vel Campanæ*). " ... Il est... étonnant, dit Bocquillot, de voir des Chrétiens, et même des Ecclésiastiques se moquer de cet usage, et le traiter de superstition. Pour moi je suis persuadé qu'il est bon cet usage, puisqu'il est apuyé sur les prières de l'Église; et que s'il n'est pas souvent efficace, c'est par la faute des Fidèles, qui n'ont pas recours à la prière dans ces tems fâcheux " (*Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe*, Paris 1701, p. 376).

Nous n'avons pas à examiner si cette pieuse coutume des anciens temps offre les dangers, qui ont été la cause ou le prétexte de sa suppression. Disons seulement que des savants de grand renom ne partagent pas les appréhensions qu'elle inspire. Le célèbre Arago écrivait, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, de 1839 : " Dans l'état actuel de la science, il n'est pas prouvé que le son des cloches rende les coups de tonnerre plus imminents, plus dangereux; il n'est pas prouvé qu'un grand bruit ait jamais fait tomber la foudre sur des bâtiments, que, sans cela, elle n'aurait point frappés " (BLAVIGNAC, op. cit., p. 157).

(1) MARÉS, *Historia y miracles*, etc., pp. 158 et suiv. — *Histoire de l'ermitage*, etc., pp. 107, 108.

trouvé rempli de fèves, qu'on distribua aux personnes présentes à l'invention miraculeuse de la grotte. Les anciens documents, conservés à Nuria, font mention de rentes de fèves faites à la chapelle, en souvenir sans doute des fèves que contenait l'*Ouille*, au moment de sa découverte.

Parmi les suppositions, mises en avant par Marés pour expliquer la présence de cet ustensile dans la grotte, celle qui nous sourit davantage est que saint Gilles, non content de rompre à ses auditeurs le pain de la parole divine, voulait encore, dans la mesure de ses moyens, subvenir à leurs besoins corporels, et leur distribuait les fèves et autres légumes, qu'il recevait lui-même en aumône et apprêtait dans son *Ouille* (1).

Terminons ce chapitre par la description de la statue miraculeuse de la Vierge de Nuria, sortie des mains de saint Gilles (2).

---

(1) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 160 et suiv. — *Histoire de l'ermitage*, etc., pp. 108, 109.

(2) Marés emploie tout un chapitre (pp. 165 et suiv.) à décrire cette statue, qui, — chose étrange, — ne ressemble pas à celle reproduite sur l'image, dont nous avons entretenu nos lecteurs, et qui cependant porte au bas l'inscription : N^tra^ S^ra^ de Nuria. Il est vrai que la madone, sujet principal de cette image, est habillée, et que dès lors on ne peut se faire une idée exacte de la sculpture, cachée sous des vêtements d'emprunt; mais la pose de la Vierge et celle de l'Enfant Jésus ne répondent en rien à la description que fait Marés de la statue miraculeuse. Si donc notre gravure représente cette dernière, on doit lui avoir fait subir de regrettables mutilations. Ces actes de vandalisme ne sont malheureusement pas rares. Beaucoup de statues de la Vierge, que leur âge et leur valeur artistique rendaient dignes de respect, ont été sacrifiées au mauvais goût d'une époque de décadence; mutilées d'abord, elles ont été affublées ensuite d'habits, qui leur enlèvent tout caractère religieux, et les exposent aux railleries des incroyants.

L'usage des statues habillées a été diversement apprécié par les auteurs. M. l'abbé Dieulin condamne cette coutume d'une façon absolue, et ne voit dans ces " parures ridicules " qu'un " travestissement, le plus souvent ignoble " (*Le guide des Curés*, 6e édit., tom. I, Nancy 1869, pp. 356, en note, et 358). M. Raymond Bordeaux n'admet pas toutes les conclusions de cet écrivain; heureux de se rencontrer avec le comte de Montalembert, dont il cite un beau passage, et tout en faisant quelques réserves, il ne cache pas son respect pour une coutume qui remonte, d'après lui, à une haute antiquité (*Traité de la réparation des églises*, 2e édit., Paris 1862, pp. 334 et suiv.).

Cette statue est en bois, et mesure 60 à 70 centimètres de hauteur [1]. La Vierge est assise sur une espèce de siége, vulgairement nommé chaise de repos; ce siége est fait du même bois que l'image, et a été, comme elle, préservé des ravages du temps. Le visage est empreint d'une gravité à la fois douce et majestueuse; sa couleur est d'un brun très-foncé, à peu près semblable à celle de la statue de Notre-Dame de Montserrat. Les cheveux sont noirs et descendent jusqu'au cou. La Vierge est revêtue d'un manteau, qui part de l'épaule, passe sous les bras et descend jusque sur les genoux. Ce manteau est orné d'étoiles noires; sur le bas de la robe sont semées des étoiles de couleur vermeille. Les pieds sont chaussés de souliers pointus.

La figure et la robe de l'Enfant Jésus sont de même couleur que celles de la Vierge. Le Sauveur a les pieds nus; il est assis sur le genou gauche de sa Mère, qui tient la main droite sur la poitrine et la gauche sur l'épaule de son divin Fils. Jésus bénit de la main droite; l'autre repose sur un livre, que soutient le genou gauche.

La sainte image occupe le centre du retable du maître-autel; elle se trouve dans une niche, qui surmonte le tabernacle, de manière à frapper les regards de tous ceux qui entrent dans la chapelle [2].

---

(1) Ce sont les dimensions données par le traducteur de Marés (*Histoire de l'ermitage*, etc., p. 113). L'original catalan porte : *En quantitat no es molt gran, perque no té de llargaria sino dos palms y mitj de cana* (p. 167).

(2) Marés, *Historia y miracles*, etc., pp. 166 et suiv. — *Histoire de l'ermitage*, etc., pp. 112 et suiv.

CHAPITRE V

SAINT GILLES RETOURNE EN GAULE ET SE FIXE DANS LA FORÊT GOTHIQUE. IL Y EST DÉCOUVERT PAR FLAVIUS WAMBA, ROI DES VISIGOTHS

La forêt gothique, *la Selva Godesca,* était située dans la Septimanie (1), et tirait son nom des Goths occidentaux ou

---

(1) La Septimanie représentait une partie de l'ancienne Gaule Narbonnaise première; c'est sous le nom de Narbonnaise que la désignent plusieurs auteurs, et notamment le Martyrologe romain, au 1er Septembre : IN PROVINCIA NARBONENSI *sancti Ægidii Abbatis et Confessoris.* La Septimanie était ainsi appelée des sept villes qu'elle comprenait, savoir : Narbonne, Béziers, Nîmes, Agde, Carcassonne, Maguelonne et Elne (DD. DE VIC et VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, p. 213); c'était la seule province que les Visigoths, défaits par Clovis à la bataille de Vouillé (507), eussent conservée dans les Gaules, et ils en demeurèrent les maîtres jusqu'à l'entière destruction de leur royaume par les Sarrasins. La Septimanie porte d'autres noms encore chez les historiens : elle s'appelle tantôt *Gothie,* comme au Martyrologe d'Adon, cod. 512 : *Eodem die* (1 Sept.), *in* GOTIA, *sancti Egidii....* (édit. de Giorgi, Rome 1745, p. 441); le plus souvent, *Provence,* quelquefois *Occitanie, terre de Saint-Gilles.* PROVINCIA, dit Le Cointe, *quæ idem sonat ac* TERRA SANCTI ÆGIDII, *non differt a* PROVINCIA NARBONENSI PRIMA, *quæ a septem civitatibus* SEPTIMANIA, *tum a Gothis* GOTHIA, *postremo a lingua Occitana* (la langue d'oc) *dicta est* OCCITANIA (*Annales ecclesiastici Francorum*, tom. I, p. 377).

Nous disons que la Septimanie se désigne d'ordinaire sous le nom de Provence. On en trouvera la preuve plus haut; voyez, entre autres, p. 5, note 4, et p. 6, note 1 : *S. Ægidius... claret in* PROVINCIA; p. 5, note 5 : " ... La terre de Gocie, qui ore est apelée *Prouvence* "; p. 6, note 3 : *Sanctus... Ægidius.. venit in* PROVINCIAM, etc. " On ne doit point s'étonner, écrit M. l'abbé Teissonnier, de voir placer en Provence des localités, telles que St.-Gilles, qu'on sait être situées sur la rive droite du Rhône, en Languedoc. Les écrivains du moyen âge conservaient encore le souvenir et le langage des anciens géographes, qui avaient appelé Provence (*Provincia*), la Gaule Narbonnaise, en lui donnant pour limites : les Alpes à l'orient, les Pyrénées à l'occident, les Cévennes au nord, et au midi la mer intérieure ou Méditerranée (*Notice historique sur Saint Gilles*, p. 5). DD. de Vic et Vaissete observent que les Visigoths donnèrent à la Septimanie, parmi d'autres noms, celui de *province des Gaules* " parce que ce fut la seule qu'ils conservèrent en-deçà des Pyrénées " (op. et tom. cit., p. 213). Giorgi écrit, de son côté : PROVINCIÆ *nomen inditum fuisse dicitur ipsimet Galliæ Narbonensi, quod esset Romana provincia, et Italiæ propior* (*Martyrologium*

Visigoths, maîtres de cette partie de la Gaule (1). Avant de fixer leur séjour en Espagne, les rois de cette nation, amateurs passionnés de la chasse, avaient fait de cette forêt le théâtre ordinaire de leurs exploits cynégétiques, et cette circonstance aura contribué à lui donner son nom (2). Quatre

---

Adonis, etc., pp. 443, col. 2). Le lecteur choisira parmi ces diverses explications celle qui lui semble la plus rationnelle.

La remarque, qui précède, est essentielle pour l'intelligence des écrivains du moyen âge; on s'exposerait à des erreurs grossières, en perdant de vue que, sous la plume de ces auteurs, les termes de *Narbonnaise*, *Gothie*, *Provence*, *Occitanie*, *terre de Saint-Gilles*, sont autant de dénominations synonymes de celle de *Septimanie*.

(1) *In veteribus chartis, quas Catellus* (*Lib. I Hist. Occit.*) *laudat, Monasterium Sancti Ægidii ponitur in Septimania in valle Flaviana, et vicina sylva, quæ hodie dicitur Ægidiana* (le Bois de Saint-Gilles), *cognominatur Gotesca* (la Selva Gotesca). *Palam est nemus Gotescum seu Gothicum a Gothis dictum fuisse....* (Le Cointe, op. et tom. cit., p. 380).

(2) D'après M. de Kerval, c'était " un désert envahi par les broussailles et les bois. C'est ce qu'on appelait alors, ajoute-t-il, des *latifundia*, dont l'État prenait possession pour le délassement des princes ou de leurs délégués, qui s'y livraient au plaisir de la chasse " (*Vie et culte de saint Gilles*, 2e édit., p. 13).

Beaucoup d'historiens croient que le Palais des Goths, *Palatium Gothorum*, était situé à proximité de cette forêt (DD. de Vic et Vaissete, op. et tom. cit., p. 257), ou dans l'intérieur même du bois. M. Teissonnier, qui tient pour cette dernière opinion, s'exprime ainsi : " ... Le palais des Goths ne pouvait être, tout au plus, qu'un grand corps de bâtiments abandonné au milieu des bois, depuis que les rois visigoths ne venaient plus s'y livrer au plaisir de la chasse. Il y avait près de cent cinquante ans que ces princes avaient fixé leur séjour en Espagne, et on ne les revoyait plus qu'à de rares intervalles se montrer dans cette partie de la Septimanie, où un de leurs prédécesseurs avait fait élever ce palais auquel était resté attaché le nom des Goths " (*Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 20, 21).

Quelques historiens veulent voir dans le Palais des Goths, non pas un édifice, mais une localité. D'après Honoré Bouche, le *Palatium Gothicum*, — c'est ainsi qu'il l'appelle, — ne serait autre que l'ancienne ville d'Héraclée, qui aurait reçu ce nom, lorsqu'en 412, Ataulphe, deuxième roi des Visigoths, y établit sa résidence, et qui prit plus tard celui de Saint-Gilles (*La Chorographie ou Description de Provence*, tom. I, p. 572). DD. de Vic et Vaissete réfutent l'assertion de Bouche, et prouvent que la ville de Saint-Gilles n'a point succédé à l'ancienne Héraclée (op. et tom. cit., p. 645, note XLVI). D. Beaunier dit aussi que " le lieu où est Saint Gilles, se nommoit autrefois *Palatium Gothorum*, ce qui démontre que les Rois Visigots y avoient demeuré " (*Recueil historique... des Archevêchez, Evêchez, Abbayes et Prieurez de France*, tom. II, Paris 1726, p. 501).

Le Cointe ne partage pas l'opinion de ces auteurs sur l'emplacement du *Palatium Gothorum*, dont il traite fort au long (op. et tom. cit., pp. 378

lieues séparaient la forêt gothique de l'antique colonie romaine *Nemausus* (Nîmes), du côté du nord; à l'est, une pareille distance la séparait d'Arles, la mère des Gaules; au sud-ouest, une plage déserte, immense, devait attendre près de six siècles encore, avant de voir surgir la tour de Constance et ensuite les murs d'Aigues-Mortes; au midi s'étendait la plaine basse, fréquemment envahie alors par les eaux du Rhône, et coupée çà et là par d'interminables marais jusqu'à la mer (1).

La *Selva Godesca* appartenait à ce vaste réseau de forêts, qui couvrait toute la Gaule, et dont le comte de Montalembert dépeint si bien la sombre horreur, lorsqu'il met en scène les moines courageux, qui allaient s'ensevelir dans ces affreuses solitudes. On croirait cette magnifique page écrite pour notre travail.

" Il faut..., dit l'éminent académicien, se figurer la Gaule entière et toutes les contrées voisines,... couvertes de ces forêts, comme on en voit à peine encore en Amérique, et comme il n'en reste plus le moindre vestige dans l'ancien monde. Il faut se représenter ces masses de bois, sombres, impénétrables, couvrant monts et vallées, les hauts plateaux comme les fonds marécageux; descendant jusqu'au bord des grands fleuves et de la mer même; creusées çà et là par des cours d'eau, qui se frayaient avec peine un chemin à travers les racines et les troncs renversés; sans cesse entrecoupées par des marais et des tourbières où s'engloutissaient les bêtes et les hommes assez malavisés pour s'y risquer; peuplées enfin

---

et suiv.) et qu'il prétend avoir été situé hors de la Gaule Narbonnaise. Après avoir passé en revue les textes des anciens écrivains, cités à tort, dit-il, à l'appui de l'opinion qu'il combat, il résume ainsi sa manière de voir :

Erat igitur palatium Gothorum extra provinciam Narbonensem,.... distabatque ab eremo, quam Ægidius ad Rhodanum in eadem provincia Narbonensi sive in Septimania incoluit.

Quamvis locum, ubi erectum est Palatium Gothorum, distinguamus ab eremo Sancti Ægidii ad Rhodanum, non diffitemur Reges Gothorum delectatos esse plurimum amœnitate regionis, in qua beatus Ægidius solitariam vitam duxit (p. 380, nn. XV, XVI).

(1) TEISSONNIER, op. cit., pp. 21, 22.

par d'innombrables bêtes fauves dont la férocité n'était guère habituée à reculer devant l'homme, et dont plusieurs espèces ont depuis presque complètement disparu de nos contrées.

" Pour s'enfoncer dans ces terribles forêts, pour affronter ces animaux monstrueux, dont la tradition est restée partout, et dont les débris sont parfois exhumés, il fallait un courage dont rien dans le monde actuel ne saurait donner l'idée. Dans ce qu'il reste aujourd'hui de forêts et de déserts à conquérir en Amérique, l'homme moderne pénètre armé de toutes les inventions de l'industrie et de la mécanique, pourvu de toutes les ressources de la vie nouvelle, soutenu par la certitude du succès, par la conscience du progrès, et comme poussé par le poids immense de la civilisation du monde qui le soutient et le suit. Mais alors rien de tout cela ne venait au secours du moine, qui abordait sans armes, sans outils suffisants, souvent sans aucun compagnon, ces profondeurs sylvestres. Il sortait d'un vieux monde ravagé, décrépit, impuissant, pour se plonger dans l'inconnu. Mais aussi il y portait une force que rien ne surpasse ni n'égale, la force que donnent la foi en un Dieu vivant, protecteur et rémunérateur de l'innocence, le mépris de toute joie matérielle, la recherche exclusive de la vie surnaturelle et future. Il avançait donc, invincible et serein, et, le plus souvent sans qu'il y pensât, il frayait un chemin à tous les bienfaits du travail et de la civilisation chrétienne " (1).

Continuant à parler de " ces hommes de prière et de pénitence ", qu'un impérieux attrait entraînait au fond des bois, l'illustre écrivain ajoute :

" Aucun obstacle, aucun danger ne les arrête. Plus la noire profondeur des forêts est effrayante, plus elle les attire. S'il faut se glisser en déchirant ses vêtements à travers des sentiers tellement tortueux et étroits, tellement hérissés d'é-

(1) *Les Moines d'Occident*, tom. II, Paris 1868, pp. 377 et suiv. Ce passage est tiré du chapitre intitulé : *Les Moines dans les forêts*, qui forme le 1er du Livre VIII : *Les Moines et la nature.*

pines, que l'on peut à peine y poser un pied après l'autre sur la même ligne, ils s'y hasardent sans hésiter. S'il faut ramper sous des branches entrelacées pour découvrir quelque étroite et sombre caverne obstruée par les pierres et les ronces, ils sont prêts " (1).

En lisant ces lignes, ne nous semble-t-il pas voir saint Gilles, s'enfonçant dans les profondeurs de la forêt gothique, à la recherche de quelque réduit ignoré, où il pût finir ses jours, oublié du monde, en communication avec Dieu seul ? L'intrépide anachorète fit choix, pour sa demeure, d'une caverne, près de laquelle coulait un clair ruisseau. L'eau pure de la source servait à étancher sa soif; des herbes sauvages et des racines formaient toute sa nourriture. Mais Dieu, comme pour adoucir une si rude pénitence, permit qu'une biche de la forêt se fît la compagne familière du Saint et le nourrît de son lait (2).

Saint Gilles paraît avoir établi sa demeure sur l'emplacement de la célèbre église, qui porte son nom; la tradition désigne aussi, comme lieu de retraite du solitaire, un endroit du voisinage, improprement appelé du nom de *Baume* (3) de saint Gilles (4). Le Saint a pu habiter tour à tour ces deux endroits.

---

(1) *Les Moines d'Occident*, tom. cit., p. 380.

(2) Voici en quels termes les *Actes* de saint Gilles racontent la chose : *Pervenit itaque Dei nutu ad quemdam locum, haud longe a Rodani fluvii decursu in mare, cui Septimania vocabulum est, frutetis et arboribus obsitum, solisque ferarum lustris frequentatum. Ibique quoddam reperiens antrum, juxta cujus introitum fonticulus unda pura scatebat, ita lætus Deo gratias reddidit, ac si regii apparatus aulam repperisset. Triennio igitur ibidem pro salute populi totius orando manens, solis herbis et aqua vixit, excepto quod ei Dominus quamdam præparabat cervam, satis abunde certis horis reficiendi lactis alimoniam sibi præbentem* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, n. 11).

(3) *Baume* ou *Balme* signifie *grotte, caverne*, et dérive, d'après Littré, du provençal *baou*, rocher, d'où *baoumo*. Am. Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, prend *baou* pour un mot ligurien (*Dictionnaire de la langue française* v° *Baume*. — Voyez aussi le *Glossarium* de Du Cange, t. I, col. 962, v° *Balma*).

(4) " Malgré son nom de Baume, ainsi qu'on l'a très-judicieusement écrit, dit M. le chanoine d'Everlange, la nature du sol s'oppose à ce qu'il y ait

D'abord, dans la magnifique crypte de l'église abbatiale, on voit, contigu au mur latéral du côté du nord, le reste d'un rocher concave, conservé à dessein, sans doute pour rappeler que là s'abrita autrefois le saint anachorète.

Les travaux de déblaiement de la crypte, commencés au mois d'Octobre 1864, mirent à découvert, au sud du vieux temple, et non loin de la porte du cloître, un puits tristement fameux dans les annales de la basilique; celui-là même où, le 27 Septembre 1562, après la défaite de l'armée catholique sous les murs de Saint-Gilles, les religionnaires précipitèrent les cadavres sanglants des prêtres et des enfants de chœur, qu'ils avaient égorgés (1). Ce puits fut ouvert et débarrassé de l'amas de décombres qui l'obstruait, dans une profondeur de 7 mètres 50 centimètres. " Objet plein d'intérêt, — dit M. le curé Goubier, dans son *Mémoire,* — surtout *comme souvenir traditionnel du voisinage de la grotte de saint Gilles, qui, sans doute, usait de ses eaux,* ce puits, fermé depuis plus de trois siècles, ne pouvait demeurer toujours voué à l'anathème de l'oubli " (2). Ces lignes datent de 1866. Le regretté pasteur nous écrivait quelques années plus tard : " Il existe dans la crypte un puits, *où le saint avait coutume de se désaltérer;* l'eau qu'on en tire, est très-bonne; les fidèles lui attribuent la vertu de guérir les fièvres " (3). L'existence de ce puits,

---

jamais eu de grotte en cet endroit... Le lieu appelé Baume de Saint-Gilles est un bassin de 1 mètre 50 de profondeur et de 7 mètres de diamètre.... M. de Baumefort pense que ce bassin antique est un de ces *nimihi*, lieux d'asile dans le moyen âge, mais autrefois demeures solitaires de ceux des druides qui, séparés du monde, se livraient à leurs contemplations dans des bois solitaires... On ne peut qu'accepter la tradition qui nous montre une chapelle élevée dans ce lieu célèbre..... On aime aujourd'hui encore à fouiller ce sol de la Baume, pour y rencontrer de petites pierres qui ont la forme de cubes, dont on attribue sans trop de fondement la taille à saint Gilles. On attache une pieuse confiance à porter sur soi ou à garder ces reliques de la Baume; on aime à voir dans ces petites pierres les restes des mosaïques qui servirent de pavé à la chapelle élevée en ces lieux " (*Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., pp. 62, 63).

(1) Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. iv, Paris 1753, p. 364.

(2) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint patron*, p. 10.

(3) Lettre du 20 Janvier 1872.

la tradition qui s'y rattache, nous semblent ne pas laisser de doute sur le séjour de saint Gilles en cet endroit, " car il est à présumer, dirons-nous avec M. Goubier, que le lieu de sa sépulture avait été le lieu de sa vie, pendant un certain nombre d'années " (1).

D'un autre côté, une tradition immémoriale, fort célèbre dans le pays, nous montre la *baume* de saint Gilles, entre la ville de ce nom et le grand bâtiment de l'Espeyran, à deux kilomètres à peu près de l'un et de l'autre de ces deux points (2). " La piété des fidèles, écrivait M. Teissonnier, en 1862, a fait de ce lieu le but d'un pèlerinage aujourd'hui trop oublié. Les processions de Saint-Gilles ne s'y rendent plus que dans de rares occasions, aux jours de calamité par exemple, pour demander à Dieu, par l'intercession de S. Gilles, la cessation d'une sécheresse désastreuse ou de quelque autre fléau " (3). Depuis la découverte du tombeau de saint Gilles, les choses ont changé de face : les pèlerins se pressent en foule autour du glorieux sépulcre, et la *baume* du Saint tend à redevenir ce qu'elle était jadis, le rendez-vous des pieuses multitudes.

Lors des fêtes magnifiques, célébrées au mois d'Octobre 1867, par ordre de Mgr. Plantier, évêque de Nîmes, en mémoire du second anniversaire de l'invention du précieux tombeau, la *baume* de saint Gilles ne fut point oubliée; ces solennités se clôturèrent par un pèlerinage à ce lieu si riche en souvenirs, pèlerinage composé de trois mille personnes et que présidait un des plus illustres enfants de la cité Saint-Gilloise, Mgr. Meirieu, évêque de Digne. " Nos fêtes déjà si

---

(1) *Vie admirable du grand St Gilles*, p. 20.

(2) Teissonnier, op. cit., p. 19. Ce lieu se trouve non loin de la gare du chemin de fer; la voie passe très-près de l'endroit, que la tradition indique comme ayant été la grotte de saint Gilles (de Kerval, op. cit., p. 13, note 2. — Chevremont, *Crypte de la basilique abbatiale et monumentale de Saint-Gilles (Gard)*, Nîmes 1866, p. 18, en note. Le chemin de fer était en construction, lorsque l'auteur publiait ces *Notes et souvenirs*).

(3) Teissonnier, op. cit., pp. 19, 20.

complètes, écrivait *la Semaine religieuse de Nîmes,* ont été closes par un pèlerinage paroissial à la Sainte-Baume-de-l'Espeyran, dimanche 27. Monseigneur a bien voulu nous suivre; l'enthousiasme n'avait pas été ralenti par les fatigues des derniers jours. 3,000 âmes chantant les louanges de saint Gilles, faisaient cortége à Mgr. de Digne et venaient se grouper autour des antiques chênes, qui environnent le lieu vénérable et traditionnel " (1).

Une source aux eaux limpides, avons-nous dit, arrosait les abords de la grotte du Saint; la tradition désigne cette source parmi celles qui coulent entre Saint-Gilles et le bois de la Ribasse, au pied même des collines au nord desquelles on voit la *baume* du solitaire (2).

Avant d'aller plus loin, arrêtons un instant nos regards sur le spectacle touchant des relations de saint Gilles avec sa biche. Par ses caresses et ses innocents ébats, le fidèle animal réjouissait le cœur de son maître; fatigué de gambader dans la forêt, il venait se coucher à ses pieds et réparait, de son lait généreux, les forces du solitaire, épuisées par la pénitence et les veilles.

Ce trait particulier de la providence divine à l'égard d'une âme, qui a tout quitté pour suivre l'inspiration d'en haut, n'est point isolé dans l'histoire de la vie érémitique. M. de Montalembert en a consigné de remarquables et nombreux exemples dans ses *Moines d'Occident,* dont un des plus beaux chapitres, sous ce titre original : *Les Moines et les bêtes fauves,* dépeint, avec une surprenante richesse de détails et dans un style inimitable, les relations des moines avec les animaux des forêts (3). L'auteur commence par nous montrer ces pieux habitants des bois, vivant familièrement avec les

---

(1) N° du 2 Novembre 1867, IIIe année, p. 431. — Item TRICHAUD, *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles,* pp. 177, 178.

(2) TEISSONNIER, op. cit., p. 23.

(3) Tom. II, pp. 397 et suiv., chap. II du livre VIII.

bêtes fauves, les apprivoisant, et sachant au besoin protéger leur existence menacée par de cruels chasseurs.

" Tandis que les chefs et les clients de l'aristocratie gallo-franque, écrit-il, ne pénétraient que par des intervalles, et pour le seul plaisir de la destruction, sous ces ombrages où s'écoulait la vie entière des moines, ceux-ci vivaient naturellement dans une sorte de familiarité avec la plupart des bêtes fauves qu'ils voyaient bondir autour d'eux, dont ils étudiaient à loisir les instincts et les mœurs, et qu'il leur était facile, avec le temps, d'apprivoiser. On eût dit que, par une sorte de pacte instinctif, ils se respectaient les uns les autres. Dans les innombrables légendes qui nous dépeignent la vie religieuse au sein des forêts, on ne voit aucun exemple d'un religieux qui ait été dévoré ou même menacé par les animaux même les plus féroces; on ne voit pas non plus qu'ils aient jamais songé à se livrer à la chasse, fussent-ils même poussés par la faim, dont ils ressentaient souvent les dernières extrémités. Comment donc s'étonner qu'en se voyant pourchassé et atteint par d'impitoyables étrangers, le gibier allât chercher refuge auprès de ces paisibles hôtes de la solitude qu'ils habitaient ensemble ! " (1)

Détachons quelques épis de la riche gerbe recueillie par le laborieux écrivain dans le champ de l'hagiographie monastique.

Saint Calais († 540) s'était retiré avec deux compagnons dans une clairière fertile des bois du Maine, et y vivait entouré de toutes sortes d'animaux, entre autres d'un buffle sauvage, qu'il avait réussi à apprivoiser. Un jour, Childebert, le fils de Clovis, vient chasser dans la forêt; poursuivi par une meute formidable, le buffle éperdu se réfugie auprès de la cellule de son ami, et quand les chasseurs approchent, ils voient l'homme de Dieu debout devant la bête, lui faisant un rempart de son corps, et demandant grâce pour elle (2).

---

(1) *Les Moines d'Occident*, tom. cit., pp. 400, 401.
(2) Id., pp. 402, 403.

Le roi Clotaire II, devenu maître de la monarchie franque, étant venu chasser dans une des forêts domaniales de la Séquanie, y poursuivit un énorme sanglier jusque dans l'oratoire qu'habitait un vieux moine irlandais, Déicole (Desle), arrivé en Gaule avec saint Colomban; touché de voir cette bête féroce couchée devant le petit autel où priait le reclus étranger, le monarque fit donation à celui-ci de tout ce qui appartenait au fisc dans les environs de sa cellule. La donation faite et acceptée, Déicole, qui avait garanti à ce sanglier la vie sauve, a soin de le faire lâcher et de protéger sa fuite au fond des bois (620) (1).

Basolus [Basle] (570-620), né de noble race en Limousin, fondateur du monastère de Viergy, dans la montagne de Reims, s'était construit une cellule dans le plus épais de la forêt, à l'abri d'une croix de pierre. Un jour il y fut troublé dans son oraison, par un sanglier colossal qui venait se prosterner à ses pieds, comme pour demander grâce de la vie. A la suite de la bête accourait à cheval un des plus puissants seigneurs des environs, nommé Attila, que le seul regard du solitaire arrêta court et rendit immobile. Le pauvre animal était sauvé (2).

Saint Gilles n'a point été oublié dans cette galerie de saints anachorètes, amis et protecteurs des animaux; sa fraîche légende y occupe une place d'honneur (3).

Mais M. de Montalembert ne se borne pas à faire ressortir les relations purement naturelles des moines avec les bêtes fauves; il s'applique surtout à mettre en relief l'empire surnaturel, qu'ils exerçaient sur la nature animale, et ici encore les exemples abondent sous la plume du noble historien.

Dans les Vies des Pères du désert, il y a mille traits qui nous montrent les animaux les plus féroces aux pieds des Antoine, des Pacôme, des Macaire, des Hilarion et de leurs

---

(1) DE MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, tom. II, pp. 409, 410.
(2) Id., pp. 410, 411.
(3) Id., pp. 407, 408.

émules. A chaque page, on y voit les onagres, les crocodiles, les hippopotames, les hyènes et surtout les lions, transformés en compagnons respectueux, en serviteurs dociles de ces prodiges de sainteté (1).

Remontant le cours des âges, l'auteur déroule à nos yeux toute une série de faits les plus étranges. Ici, ce sont des volatiles de tout plumage obéissant à la voix des moines : les plongeons quittant, sur l'ordre de saint Martin, les eaux où ils nageaient et poursuivaient le poisson (2); les oiseaux sauvages, réduits au silence et congédiés par Samson, le métropolitain de Dol, dont ils importunaient les religieux par leurs cris (3). Ailleurs, c'est un ours, qui ayant tué l'un des chevaux de bât de saint Corbinien, le fondateur de l'évêché de Freysingen, se voit forcé par le Saint de prendre sur son dos la charge de la victime et de le suivre ainsi jusqu'à Rome (4). C'est encore Hervé, l'aveugle, le patron des chanteurs populaires de l'Armorique, dont le chien avait été dévoré par un loup, et qui contraint ce loup à remplacer docilement auprès de lui son chien et à l'accompagner, en laisse, dans ses pérégrinations (5).

Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait suivre M. de Montalembert dans les développements historiques, qu'il donne à sa proposition; mais ce que nous ne pouvons omettre, c'est la raison qu'il assigne à ce pouvoir surnaturel des moines sur les animaux :

" Les anciens auteurs, dit-il, qui racontent ces divers traits et bien d'autres du même ordre, sont unanimes à reconnaître que cet empire surnaturel des saints moines sur la créature animale, s'expliquait par l'innocence primitive qu'avaient reconquise ces héros de la pénitence et de la pureté, et qui les replaçait au niveau d'Adam et d'Ève dans le paradis

---

(1) De Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. II, p. 419.
(2) Id., p. 421.
(3) Id., p. 428.
(4) Id., pp. 427, 428.
(5) Id., p. 428.

terrestre... Notre premier père avait reçu du Créateur le droit de nommer tous les êtres vivants et de les soumettre à ses volontés... N'en est-il pas de même de ces saints hommes à qui les bêtes s'attachent et obéissent comme d'humbles disciples ?..... Deux mille ans avant la Rédemption, dans les solitudes de l'Idumée, il avait été prédit au juste réconcilié avec Dieu, qu'il vivrait en paix avec les bêtes fauves : *Et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi* (Job, V, 23) " (1).

Les rapports de saint Gilles avec sa biche étaient-ils empreints de ce cachet surnaturel, que nous fait toucher du doigt M. de Montalembert ? L'étude des *Actes* du Saint nous porte à le croire.

Dépistée par les chasseurs de Flavius Wamba, serrée de près par les chiens lancés à sa poursuite, la biche n'a que le temps de se sauver dans la grotte de son maître, dont elle semble implorer le secours, en poussant de longs gémissements. Effrayé du danger qui menace l'innocent animal, Gilles supplie Dieu, à genoux, de ne point permettre qu'il tombe sous la flèche des chasseurs, et se levant, après une fervente prière, il enjoint à la pauvre bête de cesser ses gémissements. Incontinent, la biche obéit, et se couche tranquille aux pieds du Saint, comme si tout danger avait disparu. Les aboiements des chiens redoublent : mais la meute n'approche point de la grotte, elle s'arrête, comme clouée au sol, à la distance d'un jet de pierre. La nuit force les chasseurs de se retirer, sans coup férir (2).

---

(1) DE MONTALEMBERT, op. et tom. cit., pp. 412, 413.

(2) *Appropinquans igitur* (*cerva*) *ad introitum speluncæ, querulis mugitibus cœpit a sancto Viro quasi præsidium properanter flagitare. At ille,... cognita re, flexis genibus Dominum breviter deprecatus est, ut quam sibi tribuerat nutricem, conservaret. Et surgens innuit* (une variante porte *imperavit*) *cervæ, ut mugitibus parceret. At illa voce repressa juxta illius pedes accubuit. Canum vero nullus infra lapidis unius jactum eò approximavit, sed cum ululatu longo contra venatores reversi sunt. Nox quoque superveniens casso labore fessos domum illos redire compulit* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, n. 12).

Il y a, nous paraît-il, dans cet épisode des indices évidents de l'influence surnaturelle exercée par saint Gilles sur la compagne de sa solitude.

Quoi qu'il en soit, ce fut, — on ne peut le nier, — par une disposition secrète de la divine providence, qu'une biche vint partager la caverne du solitaire grec. Saint Gilles ne devait point mourir ermite; il était appelé à fonder et à diriger une nombreuse communauté. Un simple animal, une biche, voilà l'instrument dont Dieu allait se servir, pour faire connaître à l'anachorète les vues, qu'il avait sur lui. La volonté bien arrêtée de ne pas laisser échapper la proie qu'ils convoitaient, devait ramener les chasseurs dans la forêt gothique, et leur ouvrir le chemin de la grotte, où la biche s'était réfugiée. Une fois découvert, le Saint ne songerait plus à fuir, il verrait dans cet événement la main de Dieu, et se laisserait conduire par elle. Un poëte du moyen âge, faisant allusion à la précieuse ressource que saint Gilles trouvait dans sa biche, a résumé, en deux vers bien naïfs, tout cet épisode :

Prodidit Ægidium nutrix, ut præbeat ipse
Lac melius multis in meliore loco (1).

Grâce au rôle qu'elle a joué dans la légende de saint Gilles, la biche est devenue l'attribut distinctif du saint abbé (2), et tous les artistes, soucieux d'observer les règles de l'iconographie chrétienne, ont représenté notre Saint avec sa caractéristique traditionnelle : ils nous font voir la biche, tantôt debout aux côtés de son maître (3), tantôt couchée à ses pieds (4), tantôt, et le plus souvent, se dressant sur les pattes

---

(1) Ces vers du *Martyrologium poeticum*, de Brautius, sont cités par le P. Cahier, *Les Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris 1867, t. I, p. 186, v° *Cerf*, en note.

(2) DE AYALA, *Pictor christianus eruditus, sive de erroribus, qui passim admittuntur circa pingendas, atque effingendas Sacras Imagines*, Matriti 1730, p. 348. — CAHIER, op. et loc. cit.

(3) Ainsi l'a peinte Memlinc sur le panneau central du triptyque conservé au musée de l'Académie de Bruges, et que reproduit en partie la gravure placée en tête de notre travail.

(4) Les graveurs Wierix, Sadeler, Firens, l'ont figurée dans cette pose.

de derrière et posant celles de devant sur le Saint, comme si elle voulait le caresser ou folâtrer avec lui [1].

---

[1] Saint Gilles et sa biche avaient de quoi tenter l'imagination des poëtes, et ceux-ci n'ont pas manqué d'exploiter ce riche filon. On nous permettra de citer ici, à titre de spécimen, quelques vers d'un poëte latin peu connu du XVIIIe siècle, l'abbé Corneille Pottier, de Mons, protonotaire apostolique, régent du collége de Houdain, en 1692; nous les extrayons de son ouvrage intitulé : *Panegyris Sanctorum, in singulos anni dies distributa, Morali e sanctis Patribus deprompto conclusa,* Montibus 1713. Comme le titre l'indique, ce livre est un recueil de pièces détachées, roulant chacune sur le Saint du jour; ces pièces, de longueur variable, mais qui ont rarement plus de quarante vers et moins de vingt, se terminent par une morale en deux, trois ou quatre distiques, tirée des saints Pères. Celle consacrée à saint Gilles (pp. 313, 314) compte vingt-deux vers et la morale, six; après quelques données biographiques sur le Saint, l'auteur nous le montre se réfugiant dans les forêts de la Gaule, et poursuit ainsi :

Has comes incoluit cervæ, quæ sæpe famenti
Uberis expresso lacte levamen erat.
Nutricemque canum rapida cingente corona
Tuta sub Ægidii cernitur esse sinu.
Allatrare canes prædam potuere, sed illa
Non potuit saltu prosperiore tegi,
Libera cerva fuit.

(Voyez sur Corneille Pottier et son œuvre, Lecouvet, *Hannonia poetica ou les poëtes latins du Hainaut,* Tournai 1859.)

Il est des écrivains qui contestent l'authenticité de la légende, dont nous parlons; de ce nombre est M. l'abbé Pascal, dans ses *Institutions de l'art chrétien :*

" Sans vouloir déprécier, dit-il, tout ce qu'il peut y avoir de gracieux et de poétique dans cette légende, il nous sera permis d'émettre quelques doutes sur la biche nourricière. Ce fait repose uniquement sur une opinion populaire, car sa Vie nous apprend que S. Gilles vécut, dans ce désert, de racines et d'herbes comme tous les autres anachorètes. Pourtant la légende populaire autorise les peintres à placer auprès de ce Saint l'animal qui le nourrit de son lait " (tom. II, Paris 1856, p. 87).

Il n'est pas exact de dire, comme l'assure M. Pascal, que *ce fait repose uniquement sur une opinion populaire;* la Vie de saint Gilles nous apprend, il est vrai, que le Saint *vécut, dans ce désert, de racines et d'herbes comme tous les autres anachorètes,* mais elle nous apprend en outre que le lait d'une biche lui fournissait la meilleure partie de sa subsistance. Les *Actes* de saint Gilles sont fort explicites à cet égard. Voyez ci-dessus, p. 95, note 2.

M. de Montalembert parle avec respect de la " légende fameuse ", révoquée en doute par M. l'abbé Pascal; nous avons cru ne pouvoir nous égarer à la suite d'un guide aussi autorisé, et à ceux qui seraient tentés de nous adresser le reproche de crédulité, nous dirons avec le noble écrivain : " La dignité de l'histoire n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces récits et aux pieuses croyances qu'ils entretenaient. Écrite par un chrétien et pour des chrétiens, l'histoire se mentirait à elle-même, si elle affectait de nier ou d'ignorer l'inter-

La ville de Saint-Gilles, en souvenir de son patron, avait pris une biche pour armoiries (1), et c'était justice; l'antique cité est née, peut-on dire, le jour où cet intéressant animal trahit, sans le savoir, le secret de son maître. La grotte du solitaire allait céder la place à une florissante abbaye, premier noyau de la ville, qui devait éclore et grandir à son ombre.

Saint Gilles ne goûta pas longtemps les douceurs de la solitude (2); nous allons raconter en détail l'événement qui mit fin à sa vie érémitique.

---

vention surnaturelle de la Providence dans la vie des saints choisis par Dieu pour guider, pour consoler, pour édifier les peuples fidèles, pour les élever par leur exemple au-dessus des liens et des besoins de la vie terrestre.... Il est donc juste et naturel d'enregistrer ces pieuses traditions, sans prétendre assigner le degré de certitude qui leur appartient, mais sans prétendre non plus poser des limites à l'omnipotence de Dieu. Elles ne troubleront point ceux qui savent quels sont les besoins légitimes des peuples habitués à vivre surtout par la foi, et quelles sont les richesses de la miséricorde divine envers les cœurs simples et fidèles. Échos touchants et sincères de la foi de nos pères, elles ont nourri, charmé, consolé vingt générations de chrétiens énergiques et fervents, pendant les époques les plus fécondes et les plus brillantes de la société catholique. Authentique ou non, il n'y en a pas une qui ne fasse honneur et profit à la nature humaine et qui ne constate une victoire de la la faiblesse sur la force et du bien sur le mal " (*Les Moines d'Occident*, tom. II, pp. 413, 414, 416, 417).

(1) Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 25. Nous n'avons pu voir d'empreinte de l'ancien sceau communal de Saint-Gilles, la matrice en étant perdue; mais en revanche nous possédons la reproduction d'un ancien poids de la ville et une empreinte du sceau de la collégiale.

Le poids, de très-petit volume, est orné d'un écu, où figure, vue de profil, une biche *arrêtée* et la tête contournée, c'est-à-dire, debout sur les quatre pattes, sans qu'aucune soit levée, et la tête dirigée vers le côté senestre ou gauche de l'écu, derrière lequel est une crosse posée en pal.

Le sceau du chapitre est orbiculaire, au diamètre de $0^{m},044$. Dans le champ, on voit saint Gilles debout, la main droite sur la poitrine, et la gauche, percée d'une flèche, appuyée sur la biche, accroupie devant lui. La robe du Saint, serrée autour de la taille par une corde à nœuds, est munie d'un capuce à moitié levé; une couronne de cheveux entoure la tête. L'inscription, renfermée entre un double grènetis, porte, séparés par des fleurons, les mots : SIGILLVM * VENERABILIs CAPITVLI * Stc I * ÆGIDII *.

Poids et sceau proviennent de la collection de feu M. Hector Mazer, et appartiennent aujourd'hui à Mlle Eudoxie Delmas, petite-nièce de cet archéologue, qui a bien voulu nous en transmettre la reproduction.

(2) S'il en faut croire les *Actes* du Saint, celui-ci aurait passé trois ans

A la mort de Réceswinth, roi des Visigoths (1er septembre 672), les principaux seigneurs de la nation élurent, pour lui succéder, Wamba, prince d'un mérite et d'une vertu incontestables. Toute l'Espagne et la Septimanie ratifièrent ce choix, à l'exception de la seule ville de Nîmes, qui se déclara contre Wamba, à l'instigation de son gouverneur Hildéric, dont les menées poussèrent à la révolte les habitants de cette ville et les autres peuples de son gouvernement. Hildéric entraîna dans sa rébellion Gumildus, évêque de Maguelonne, et Ramire, abbé d'un monastère du diocèse de Nîmes, probablement celui de Saint-Baudile, qu'il fit sacrer évêque de Nîmes par deux évêques étrangers de sa faction. Ne pouvant suborner Arégius, pasteur légitime de cette Église, il chassa ce prélat de son siége, le fit charger de chaînes, et finit par l'exiler dans les états des Francs.

Informé de cette rébellion, vers le printemps de 673, Wamba envoya pour l'étouffer le duc Paul, à la tête d'une nombreuse armée; traitre à son souverain, Paul se fit couronner roi à Narbonne, et, se joignant à Hildéric, alluma le feu de la révolte dans presque toute la Septimanie. Ce fut alors que Wamba vint sur les lieux pour réduire les rebelles, dont il eut promptement raison; l'expédition se termina par la prise de Nîmes, dans les premiers jours de Septembre 673 (1).

---

dans sa grotte... TRIENNIO *igitur ibidem pro salute populi totius orando manens...* (*AA. SS. Sept.*, t. I, p. 301, n. 11). Cela s'accorde avec le système chronologique de Stilting, d'après lequel saint Gilles aurait quitté Vérédème en 670 ou 671, pour se retirer dans un endroit plus solitaire, où il vécut inconnu jusqu'au mois d'Août ou de Septembre 673, suivant qu'on place sa découverte par Wamba avant ou après la prise de Nîmes (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 296, n. 52). Stilting suppose que saint Gilles s'établit dans la forêt gothique, aussitôt après avoir pris congé de Vérédème. Or, le Saint se réfugia d'abord en Espagne sur les monts de Nuria, et ce fut seulement à son retour en Gaule, qu'il se choisit une retraite dans la *Selva Godesca*. Pour connaître la durée du séjour qu'il y fit, il faudrait savoir combien de temps il résida à Nuria, détail qui nous échappe. Quoi qu'il en soit, en tenant compte du séjour de notre Saint en Espagne, il ne semble pas possible d'admettre qu'il ait passé trois années entières dans sa grotte de la forêt des Goths.

(1) MÉNARD, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom I, pp. 85 et suiv. L'au-

Jaloux de voir les lieux auxquels se rattachait le souvenir de leurs ancêtres, quelques officiers de la suite de Wamba voulurent organiser une partie de chasse dans la forêt gothique; ils s'avancèrent donc au midi de Nîmes, et entrèrent dans l'intérieur des bois où vivait saint Gilles. Cet épisode, qui devait aboutir à la découverte du saint ermite, a été raconté de façons diverses par les historiens; nous en ferons le narré d'après les *Actes* du Saint, dont un fragment déjà a été mis sous les yeux du lecteur (1).

Traquée par les chasseurs et menacée d'une mort certaine, la biche de saint Gilles n'avait eu la vie sauve qu'en se réfugiant auprès de son maître; cet abri était sûr, et quand la nuit vint couvrir la forêt de ses ombres, les gens de Wamba n'avaient point réussi à le forcer. Ils revinrent le lendemain et se fatiguèrent aussi vainement que la veille. Informé de l'événement et soupçonnant quelque mystère, le roi Wamba prit lui-même le chemin de la forêt, accompagné de l'évêque de Nîmes, Arégius (2), et d'une multitude de cavaliers. Comme

---

teur traite, avec une grande abondance de détails, de la révolte du gouverneur Hildéric et du duc Paul, ainsi que des événements qui en furent la suite.

(1) P. 102, note 2.

(2) Les *Actes* ne désignent pas cet évêque de Nîmes par son nom; ils se contentent de lui donner le titre de *Nemausensium urbis episcopus*, mais ce prélat ne peut être autre qu'Arégius. Ménard, après avoir dit qu'un ancien catalogue des évêques de Nîmes mentionne un certain Crocus, contemporain du roi Flavius et de saint Gilles, *Crocus, episcopus, cujus tempore fuerunt beatus Egidius et rex Flavius*, ajoute :

" Il ne faut pas croire... que Crocus soit l'Évêque que les actes de S. Gilles disent avoir été avec ce prince dans la grotte du saint; car il ne paroît avoir rempli le siége épiscopal de Nismes que quelque temps après cette rencontre, quoique toujours sous le règne de Wamba. Ces actes ne nous apprennent pas le nom de l'évêque; mais on est assuré que c'étoit alors Arège qui gouvernoit l'église de Nismes. Je sais que le comte Hildéric, qui n'avoit pas voulu reconnaître Wamba pour roi, n'ayant rien oublié pour entraîner Arège dans la révolte, sans pouvoir y parvenir, l'avoit chassé de son siége et exilé dans les états des Français, et qu'à sa place il avoit fait élire tumultuairement un abbé, appelé Ramire, qu'il avoit fait sacrer par deux évêques étrangers de sa faction. Mais Arège ayant dû recouvrer sa liberté dès le moment de l'arrivée du roi Wamba et de ses troupes, il a pu venir joindre ce prince, et se trouver dans le pays, lorsque ses gens découvrirent la retraite de S. Gilles. On ne

les jours précédents, les chiens n'osèrent approcher du fourré, qui servait de gîte à la bête, et retournèrent, en aboyant, vers ceux qui les avaient lancés. Les chasseurs ayant cerné cet endroit, que les buissons et les ronces rendaient inaccessible, l'un d'eux, pour faire sortir la biche de sa retraite, décocha une flèche à travers les broussailles; la flèche, au lieu d'atteindre l'animal, fit une blessure profonde à l'homme de Dieu, en prière à l'entrée de sa caverne (1).

Impatients d'en finir, les soldats se fraient un chemin avec leurs épées, et coupent les buissons, qui défendent

---

sauroit penser du moins que ce fut Ramire, cet intrus, l'un des principaux chefs de la conspiration; si toutefois celui-ci ne fut pas enveloppé dans la punition des coupables " (*Histoire... de la ville de Nismes*, tom I, *Notes*, p. 96).

(1) En quel endroit du corps saint Gilles fut-il atteint ? Les *Actes* ne le disent pas. *Unus*, ainsi s'expriment-ils,... *incaute dirigens sagittam.... Viro Dei grave vulnus intulit* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, n. 13). Mais une tradition constante, dont beaucoup d'auteurs, tant anciens que modernes, se sont fait l'écho, et que les artistes surtout ont vulgarisée, rapporte que le Saint fut grièvement blessé à la *main*. Il est cependant des peintres et bon nombre de graveurs, qui, s'écartant d'une tradition aussi respectable, nous montrent la flèche de l'archer de Wamba profondément enfoncée dans la *poitrine* de l'anachorète.

Au-dessus de la porte qui donne accès dans le bas-côté sud de la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, se voit un retable en bois sculpté et polychromé, datant de la fin du XVe siècle, et garni de volets; sur le revers du volet gauche est peint saint Gilles, la poitrine percée d'une flèche.

Entre autres gravures, que nous avons rencontrées dans le cours de nos recherches, et qui représentent le Saint atteint par une flèche en pleine poitrine, citons :

1. Une vignette sur bois, en tête de la légende de saint Gilles, dans l'édition du *Catalogus Sanctorum*, de Pierre de Natalibus, sortie des presses de Jean Thomas, à Lyon, en 1514, fol. CC r°.

2. Une charmante gravure d'Antoine Wierix, où l'artiste a retracé, de son burin le plus délicat, l'épisode, tant de fois traité, de la découverte du solitaire grec dans la forêt gothique. Cette gravure est mentionnée, sous le n. 833, dans le *Catalogue raisonné de l'œuvre des trois frères, Jean, Jérôme et Antoine Wierix*, par Louis Alvin, Bruxelles 1866, p. 148.

3. Le petit drapeau de pèlerinage de Saint-Gilles, à Watten, gravé par Guillaume du Tielt, et l'image exécutée, en 1760, pour l'église de Saint-Gilles, lez-Bruxelles. Nous avons fait faire, en vue de notre travail, un nouveau tirage de cette double gravure, dont les anciens cuivres ont été heureusement conservés.

4. Une petite gravure sur parchemin, signée : *An. Mar. Bunel.* (Cette artiste appartient sans doute à la famille de Jacques Bunel, qui, né à Tours

l'accès de la grotte. Tout à coup, ils s'arrêtent !..... Un pauvre ermite est là devant eux. Son habit religieux, ses traits amaigris par les privations, le sang qui coule en abondance de sa blessure, et, à ses pieds, la biche, objet de leurs poursuites depuis trois jours, tout cela remue, jusqu'au fond de l'âme, ces hommes que l'habitude des combats avait roidis contre les émotions; saisis d'une crainte respectueuse, ils vont raconter au roi, leur maître, la scène émouvante qu'il leur a été donné de contempler.

---

en 1558, vint à Paris, fut premier peintre du roi Henri IV, et dont la femme, au dire des biographes, surpassa son mari dans l'art de la peinture.) Nous possédons de cette gravure plusieurs anciennes copies, de dimensions diverses, assez grossièrement exécutées, et portant la signature de C. Galle.

Sur son magnifique tableau, conservé au musée de l'Académie, à Bruges, Memlinc a peint saint Gilles, une flèche enfoncée dans le *bras droit.*

Parmi les méreaux de l'ancienne table des pauvres de la paroisse de Saint-Gilles, à Bruges, on en compte plusieurs ornés de l'effigie de ce Saint. Un de ces méreaux, au millésime de 1677, nous le montre la poitrine percée de la flèche traditionnelle; sur un autre, datant de 1707, la flèche perce le bras droit, et sur un troisième, remontant à 1775, elle est fixée dans le *bras gauche.* Voyez le remarquable travail de M. Alphonse De Schodt, intitulé : *Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges*, Bruxelles 1873-1878, pp. 38, 40, 41, nn. 16, 17, 19, et les planches D, E, aux mêmes numéros.

L'ouvrage intitulé : *Het kleyn Prieeltjen vande Heylighen, door eenen Priester der Societeyt Jesu* (derde deel, t' Antwerpen, by Michiel Cnobbaert, 1660), contient, au 1er Septembre, la Vie de saint Gilles. En regard du texte, une gravure en médaillon représente le Saint assis. La *jambe gauche*, percée d'une flèche, repose sur la cuisse droite; le solitaire soutient de la main droite le membre blessé.

La société pour la propagation des images religieuses, établie à Dusseldorf, a édité, en 1879, une image de saint Gilles, dessinée par Steinle. Le Saint, en costume monastique, la tête couverte du capuce, est debout, les bras étendus et levés au ciel. Une flèche est logée dans l'*épaule droite.*

On trouve encore saint Gilles représenté sans aucune trace de blessure, tenant simplement une flèche *dans la main droite* ou *dans la main gauche.* Voyez la planche gravée, en regard de la p. 251 du tome II de l'ouvrage de Rosweydus, *Generale Legende der Heylighen*, Antwerpen 1640 (n. 1). Item l'image de la confrérie des XXXVI Saints, érigée, en 1671, dans l'église abbatiale de Saint-Sauveur, à Anvers, et transférée, en 1802, dans l'église paroissiale de Saint-André, en la même ville. Cette image, d'une exécution incorrecte, a été reproduite dans le recueil hebdomadaire *Rond den Heerd*, tom. VIII, Brugge 1873, p. 180; elle est divisée en trente-six compartiments, dont le vingt-sixième est réservé à saint Gilles. A la même catégorie appartiennent la gravure d'un fini achevé, qui orne la *Vita S. Ægidii*, de Gilles Royen, et le

Wamba et Arégius se rendent seuls et à pied auprès de l'anachorète; ils lui demandent son nom, s'enquièrent de son pays natal, du motif qui l'a conduit dans cette affreuse solitude, de l'auteur de sa blessure. Saint Gilles répondit avec modestie à toutes leurs questions, et quand les augustes visiteurs eurent appris la cause de ses souffrances, ils se jetèrent à ses genoux, et lui demandèrent humblement pardon. Wamba lui offrit, en dédommagement, de riches présents et promit de lui envoyer des médecins, pour panser sa plaie. Le Saint refusa les dons royaux, et ne voulut point laisser mettre d'appareil sur sa blessure; il alla même jusqu'à supplier Dieu de ne point permettre qu'il en guérît jamais, mais de l'éprouver sans cesse par de nouvelles douleurs (1). Pleins d'admiration

---

sceau de l'ancienne corporation des oiseleurs de Gand (De Vigne, *Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du Nord de la France*, Gand 1857, planche xxx, n. 6).

Il y a quelques années, la société de Dusseldorf publia une fort jolie gravure représentant les quatorze Saints Auxiliaires, parmi lesquels se range saint Gilles. Commans, l'artiste qui dessina cette belle page, est tombé dans une erreur manifeste. Chez lui, ce n'est pas l'anachorète, mais la *biche* qui a reçu la blessure; une flèche a pénétré profondément dans les flancs du pauvre animal, qui repose sa tête mourante sur les genoux de son jeune maître. Cette scène touchante n'a qu'un défaut, celui d'être en contradiction avec le texte des *Actes*, qui disent, en termes bien clairs, que saint Gilles fut blessé par la flèche destinée à sa compagne. Le graveur lyonnais L. Penin, auteur de la médaille, frappée, l'an 1868, en l'honneur de saint Gilles, a fait la même faute que l'allemand Commans; il a planté la flèche dans le train de la biche, couchée derrière le saint abbé.

Les artistes, on le voit, ont donné libre cours à leur imagination.

(1) *Illi* (Wamba et Arégius) *pedibus ejus provoluti, tantæ molestiæ veniam postulabant, medicos et impensas sanando vulneri spondentes. Sed Vir sanctus... alicujus medicinæ corporalis remedium se sibi non adhibiturum asseruit..... Sanctus confessor suum exteriorem hominem sentiens inflicto vulnere aliquantisper affligi..... deprecatus est Dominum, ut, quoad in hoc sæculo viveret, pristinæ sanitati nullatenus redderetur* (*AA. SS. Sept.*, t. I, p. 301, nn. 14, 15).

Ce détail est consigné dans toutes les légendes du Saint. Ribadeneira s'écarte de la tradition reçue, lorsqu'il montre le roi Flavius ordonnant de panser sur le champ la blessure du Saint, en dépit de la résistance qu'opposa celui-ci : ... *curavitque* (rex) *ut subito vulnus ei obligaretur, quamvis Vir S. obluctaretur, vel eo quod cuperet id vulnus in omnem vitam retinere, atque ita doloris continui occasione plus aliquid mereri* (*Flos Sanctorum*, Coloniæ Agrippinæ 1630, p. 426).

pour un désintéressement et un esprit de pénitence poussés jusqu'à l'héroïsme, le monarque et le pontife prirent congé de l'ermite, après s'être recommandés à ses prières [1].

Frappé à la main, ou à la cuisse, comme aucuns le veulent, par le trait lancé contre sa biche, le Saint conserva toujours, s'il en faut croire la légende, la trace douloureuse de sa blessure; de là à le dire estropié, il n'y a pas loin : ... *the king*, dit William Hone, *gave orders for the cure of his wound, but this the saint would not permit,... and so he remained a* CRIPPLE (*The every day-book, or the guide to the year*, tom. I, London s. d., p. 579).

Tel est le motif qui jadis, en Angleterre, avait porté les estropiés, les impotents, à prendre saint Gilles pour patron, tout comme les mendiants de ce pays s'étaient mis sous sa protection, en souvenir de la guérison miraculeuse d'un mendiant, opérée, à Athènes, par le jeune Saint dans des circonstances, que nous avons racontées plus haut (p. 61) (W. HONE, op. et loc. cit.).

Il existe à Londres une église, aujourd'hui affectée au culte protestant, appelée *St Giles, Cripplegate*, c'est-à-dire, Saint-Gilles, à la porte des estropiés. L'édifice primitif, construit à une époque où la ville de Londres était loin d'avoir son étendue actuelle, se trouvait près d'une des portes de la cité. Or, les abords de ce temple étaient le rendez-vous des estropiés et des mendiants, qui se tenaient là pour demander l'aumône à ceux qui entraient en ville (*The Calender of the Anglican Church illustrated*, Oxford and London 1851, p. 106). Le P. Cahier nomme plaisamment cette porte, le " quartier général des impotents vrais ou prétendus, la cour des Miracles de nos voisins d'outre-Manche " (*Les Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, tom. II, p. 616, note 14, vis *Patrons divers*).

La blessure et l'infirmité, vraie ou supposée, de notre anachorète l'avaient fait donner encore pour saint tutélaire aux malades, spécialement aux lépreux, et à tous ceux qu'atteignait un malheur subit : " *He was*, dit Mme Jameson, faisant le relevé des malheureux, qui s'abritaient sous la protection de saint Gilles, *the patron saint... of* LEPERS, *beggars, cripples, and of those struck by some* SUDDEN MISERY, *and driven into solitude like the wounded hart of hind* (*Sacred and Legendary Art*, 6e édit., tom. II, London 1870, p. 769).

Une foule d'hôpitaux d'Angleterre étaient placés sous le vocable de Saint-Gilles. Il suffit, pour en avoir la preuve, de feuilleter le tome VII (vol. VI, part. II) de la traduction anglaise du *Monasticon Anglicanum*, de William Dugdale, publiée, avec ajoutes considérables, par MM. Caley, Ellis et Bulkeley Bandinel (London 1846). Citons la léproserie de Saint-Gilles, fondée près de Londres, en 1101, par Mathilde, reine d'Angleterre, et dont le sceau portait l'image du saint abbé, avec cette légende : SIGILLUM . SANCTI . EGIDII . INFIRMORUM . (pp. 635, 636). Citons encore les léproseries de Saint-Gilles, situées hors des murs de Shrewsbury (p. 640), près de Maldon, dans le comté d'Essex (pp. 735, 736), et à Hereford (p. 762). Mentionnons enfin, au courant de la plume, les hôpitaux de Saint-Gilles à Norwich (pp. 700, 701), à Lincoln (p. 766), et à Londres, *Cripplegate* (p. 767); les hôpitaux de Kypier ou Kepire, près de Durham (pp. 731 et suiv.), de Boughton, à Chester (p. 756), de Wilton (p. 779), de Beverley (p. 780), etc.

[1] *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, nn. 14, 15.

Quel âge avait saint Gilles, au moment de sa découverte ? Les *Actes* nous le dépeignent sous les traits d'un vieillard. Les soldats, disent-ils, qui forcèrent sa grotte, virent devant eux un vieillard, dont l'âge et les cheveux blancs inspiraient le respect. *Videntes...* SENEM *habitu monachili vestitum,* CANITIE AUTEM ET ÆTATE VENERABILEM..... (1). Vincent de Beauvais (2), Jacques de Voragine (3), saint Antonin (4), etc., reproduisent textuellement, ou à peu de chose près, la phrase des *Actes.* Parmi les quelques écrivains modernes, partisans de cette opinion, on est surpris de rencontrer le comte de Montalembert (5).

Le bollandiste Stilting place la naissance de saint Gilles vers 640 (6). En 673, époque à laquelle remonte l'événement qui nous occupe, notre Saint n'aurait donc été âgé que de

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, n. 14.

(2) ... *Videntes monachum* ETATE ET CANICIE VENERANDUM... (*Speculum historiale*, édit. de Strasbourg 1473, vol. III, lib. XXIIII, cap. CXXXIX).

(3) *Legenda aurea*, édit. Græsse, Lipsiæ 1850, p. 583. Jacques de Voragine a copié les *Actes.*

(4) ... *Videntes sanctum* SENEM, *habitu monachali vestitum,* CANITIE AUTEM ET SENECTUTE VENERABILEM... (*Chronicorum secunda pars*, Lugduni 1586, p. 384, col. 2).

Ribadeneira écrit : *Hic eum repererunt amictu monastico indutum, aspectu venerabilem ac* VETULUM (*Flos Sanctorum*, édit. cit., p. 426).

(5) " Aux bords de la Méditerranée, écrit-il, un Grec de naissance illustre, nommé Ægidius, était venu, *tout jeune encore*, sur les pas de Lazare et de Madeleine, aborder près de l'embouchure du Rhône, et *avait vieilli* dans la solitude, caché au fond d'une vaste forêt, sans autre nourriture que le lait d'une biche, qui venait coucher dans sa grotte. Mais un jour, le roi du pays,... étant à la chasse dans cette forêt, la biche fut lancée et poursuivie jusque dans la caverne par les veneurs; l'un d'eux tira sur elle une flèche, qui alla traverser la main que le solitaire étendait pour protéger sa compagne. Le roi touché, comme l'étaient presque toujours ces natures farouches, mais simples, par la vue de ce *grand vieillard presque nu*, le fit panser, etc. " (*Les Moines d'Occident*, tom. II, pp. 407, 408.)

Ce " grand vieillard presque nu " fait image, mais une image qui s'évanouit, mise en regard de la réalité.

Tout comme M. de Montalembert, M. le curé Goubier s'est inspiré du passage cité des *Actes*, dans sa *Vie admirable du grand St Gilles*. L'anachorète, dont l'asile vient d'être violé, y est qualifié de *saint vieillard* (p. 12); MM. Teissonnier, Trichaud, Guérin, de Kerval, d'Everlange, ont aperçu et su éviter l'écueil où sont tombés MM. de Montalembert et Goubier.

(6) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, n. 52.

trente-trois ans. Il y a loin de là au vieillard à cheveux blancs des *Actes*.

Stilting, il est vrai, n'entend point faire passer pour certaine la date de 640; il la regarde comme conjecturale;.... *incertus est*, dit-il, *annus sancti natalis....., positusque ex mera conjectura.....* (1). Mais un considérant sérieux milite en faveur de l'opinion du célèbre hagiographe et lui donne un grand poids. Les érudits modernes s'accordent généralement à fixer la mort de saint Gilles entre les années 720 et 726. Or, en reculant la naissance du saint abbé au delà de l'époque indiquée par Stilting, on court risque de prolonger son existence au delà du terme ordinaire de la vie humaine.

Mais, supposons un instant que saint Gilles vint au monde, non vers 640, mais en 630, voire même en 625, limite extrême qu'il soit permis d'assigner à son entrée dans la vie, puisque, dans cette hypothèse, il serait mort centenaire; encore ne pourrait-on se rallier au sentiment des *Actes*. S'il avait vu le jour en 625, le Saint, en 673, n'aurait eu que quarante-huit ans, et ce n'est pas à cet âge que l'on prend rang parmi les vieillards.

Disons cependant, pour être juste, que le changement de climat, son séjour prolongé dans une grotte humide, qui l'abritait mal contre les intempéries de l'air, et, par-dessus tout, les austérités d'une vie pénitente, avaient pu de bonne heure exténuer le corps de saint Gilles. Ces causes, jointes à l'extérieur grave et recueilli du bienheureux solitaire, et à ce reflet de sainteté, qui commandait le respect pour sa personne, pouvaient lui donner des apparences de vieillesse, peu en rapport avec le nombre de ses années (2).

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 297, n. 56.

(2) C'est Stilting qui, le premier, a relevé l'erreur des *Actes;* il l'a fait en quelques lignes, et d'une façon qui ne souffre pas de réplique : *Non crediderim*, dit-il, *senem tunc fuisse S. Ægidium : neque id ipse biographus dixisset, si magis curasset vera et cohærentia scribere, quam mirabilia et Sancto honorifica. Etenim omnia insinuant juvenem patria egressum : biennio moratus dicitur apud S. Cæsarium, exiguo tempore apud Veredemium, solus triennio. Si igitur circa*

La scène qui vient de se dérouler devant nos yeux, scène d'une simplicité grandiose, pleine de vie et de mouvement, était faite pour exercer le burin et le pinceau de l'artiste; aussi, graveurs et peintres l'ont reproduite à l'envi. Mais il en est peu qui ont su rendre la physionomie vraie du saint ermite; presque tous en font un vieillard cassé par l'âge (1). Martin de Vos a été mieux inspiré; la magnifique planche qu'il a dessinée, et que Raphaël Sadeler a gravée, nous montre dans saint Gilles un homme de trente à quarante ans, dont les traits intelligents et nettement accusés décèlent une nature d'élite et une âme fortement trempée (2). C'est bien

---

annum ætatis vigesimum quintum patriam deseruerit, secundum ea, quæ retulit scriptor, annos non multos supra trigesimum eo tempore numerare poterat. Poterat tamen venerabilis esse non modo sanctitate, sed etiam vita solitaria, qua corpus haud dubie emaceratum erat, et vigor juventæ non parum detritus, ita ut senior appareret quam re vera esset (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 302, *Annotata.* d.)

M. l'abbé Teissonnier rend le sens des dernières lignes de ce passage, lorsqu'il écrit que les officiers de Wamba, saisis d'émotion à la vue de ce pauvre ermite, dont le " corps était amaigri par de longues privations,.... ne savaient comment exprimer la douleur et le respect dont ils étaient pénétrés à l'égard de ce personnage inconnu, mais vénérable au plus haut degré, moins par le nombre des années que par son dépouillement sublime, et par la sainteté dont tout semblait, sur lui et autour de lui, exhaler le céleste parfum " (*Notice historique sur Saint Gilles*, p. 33).

(1) Il aurait rude besogne, celui qui s'attacherait à relever les détails fantaisistes de costume et autres, dont les meilleurs artistes ont émaillé la légende de saint Gilles. Nous en avons déjà signalé bon nombre; en voici encore un spécimen, pris au hasard. *La Semaine illustrée*, de Paris (rédacteur en chef, M. Adrien de Riancey), dans son numéro du 8 Septembre 1872 (p. 133), servait à ses abonnés une grande et belle composition, signée Yan'Dargent, et retraçant, dans des compartiments distincts, une série de scènes empruntées à la vie de saint Gilles. Croirait-on que le Saint y figure, même avant son départ pour les Gaules, sous un accoutrement religieux, dont une des pièces principales est *un scapulaire de chartreux*, orné d'une croix sur le devant ? Tout le reste de la composition est à l'avenant, et témoigne de l'imagination féconde de l'artiste; la notice qui l'accompagne (p. 134), n'est guère plus exacte que le dessin.

(2) La planche, dont nous parlons, forme la XXe du recueil de gravures des frères Jean et Raphaël Sadeler, intitulé : *Sylvæ sacræ*, et publié à Munich en 1594; ce recueil fait partie de la collection des Pères du désert, gravés par ces artistes, d'après Martin de Vos (Brunet, *Manuel du libraire*, 5e édit., t. V, 1re part., Paris 1863, col. 23). M. Guénebault signale cette pièce dans son *Dictionnaire iconographique*, Paris 1850, col. 251, art. *Gilles* (*saint*).

ainsi que nous aimons à nous représenter ce jeune athénien, d'une famille illustre et d'un esprit cultivé, qui, las du monde, était venu demander à la solitude un bonheur que la gloire et les richesses ne pouvaient lui donner.

Pour rompre quelque peu la monotonie de notre récit, nous terminons ce chapitre par une description de la découverte de saint Gilles, en vers français de la première moitié du XIIIe siècle; ce curieux morceau est extrait de la *Chronique rimée* de Philippe Mouskés, trouvère tournaisien, qui florissait sous Philippe-Auguste, et termina son poëme, composé de 32,000 vers, en 1242 (1). Ce chroniqueur, — nous

---

Martin de Vos représente saint Gilles assis à l'entrée de sa grotte. Le jeune solitaire est vêtu d'une robe ample, à capuchon rabattu sur les épaules, et serrée autour des reins par une ceinture, d'où pend un dizain muni d'une croix; il tient en main un livre, dont la lecture l'absorbe tout entier. A ses pieds est couchée une biche, qu'un archer, le genou ployé en terre, s'apprête à percer d'une flèche. Un paysage boisé et montagneux encadre cette scène, et en fait un tableau ravissant. Le quatrain suivant, mis au bas de la gravure, en explique le sujet :

Egidium Regis sobolem tegit umbra cavernæ,
Ubera cui præbet cerva, dat herba dapes.
Quem fera captanti prædam cane prodidit altrix :
Nec virtus antro clausa latere potest.

Plusieurs artistes ont imité, ou, pour mieux dire, copié l'œuvre de Martin de Vos et de Raphaël Sadeler. Le graveur Firens, entre autres, a découpé dans cette planche, pour en orner sa galerie de saints solitaires (n° 11), saint Gilles et sa biche, tels que nous venons de les décrire. On dirait ce groupe calqué sur l'original; figure, pose, costume, tout, jusqu'aux moindres accessoires, est rendu avec une fidélité scrupuleuse, qui trahit le copiste consommé.

Le 27 Juillet 1862, une belle fête se célébrait à Saint-Gilles-du-Gard, à l'occasion de la translation d'une importante relique du saint abbé, offerte en don aux habitants de la paroisse, par feu Mgr Plantier, évêque de Nîmes. Comme souvenir de cette cérémonie, les frères Bouvetier, à Nîmes, publièrent une grande lithographie, à deux teintes, dessinée par M. Eugène Saget, et reproduisant, presque en entier, la gravure de Sadeler. L'auteur malheureusement, tout en conservant à saint Gilles la pose donnée par Martin de Vos, a cru devoir transformer le jeune Saint en vieillard à tête chauve et longue barbe blanche; sous le crayon de M. Saget, le corps de l'anachorète a pris des proportions et un embonpoint, qui se concilient mal avec la vie pénitente d'un ermite.

(1) Durant des siècles, ce poëme roman, véritable épopée de l'histoire de France, fut attribué à Philippe de Gand, dit *Mus* ou *Muus*, qui occupa le siége épiscopal de Tournai, de 1274 à 1283. Le baron de Reiffenberg lui-même, éditeur

l'avons fait observer déjà [1], — voit dans saint Gilles un contemporain de Charlemagne, et fait jouer à ce monarque, dans la découverte de notre Saint, le rôle qui revient à Flavius Wamba. Il est nécessaire de se rappeler ce détail, pour l'intelligence des mots : *Li rois Charles*. Charlemagne figure ici avec le titre de roi, parce que le fait est censé se passer avant le couronnement de ce prince comme empereur d'Occident, en l'année 800 [2].

Ecoutons le poëte.

En cele tière de Provence
3935 Fu li rois par I diémence [3];

---

de l'œuvre complète de Mouskés (2 vol. in-4, Bruxelles 1836-1838), avait, malgré certains doutes, adopté l'opinion commune, qui comptait en sa faveur les noms les plus imposants (tom I, Introduction, § III, pp. CCVII et suiv.).

Il est prouvé aujourd'hui que Philippe Mouskés n'était ni gantois, ni évêque, mais un joyeux trouvère, portant la cape et l'épée, et que la ville de Tournai vit naître dans ses murs. Cette vérité a été mise dans tout son jour par M. Barthélemi Du Mortier, qui en a fait l'objet d'un lumineux mémoire, inséré dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (tom. IX, Bruxelles 1845, pp. 112 et suiv.). L'auteur s'attache à démontrer : " 1° que Philippe Mouskés et l'évêque Philippe de Gand sont deux personnages entièrement différents; 2° que le trouvère était un bourgeois de Tournay, qui florissait sous Philippe-Auguste, un demi-siècle avant l'évêque Philippe de Gand; 3° que son nom doit se prononcer *Mouskés* et non *Mouskes;* 4° que la famille Mouskés est tournaisienne et non gantoise; que, par conséquent, il y a eu erreur et confusion lorsque l'on a attribué à l'évêque Philippe de Gand le poëme du trouvère tournaisien " (p. 114).

Dès que le mémoire de M. Du Mortier eut vu le jour, M. le baron de Reiffenberg s'empressa de faire siennes les conclusions de ce beau travail, qui opérait toute une révolution dans le monde des érudits; il le reproduisit presque en entier dans les pages, qu'il publia en 1845, pour servir de supplément à son édition de Philippe Mouskés (pp. 8 et suiv.).

(1) Voyez plus haut, p. 8.

(2) Philippe Mouskés parle des relations de saint Gilles avec Charlemagne, peu avant de décrire l'expédition de ce prince en Aquitaine, en 772. L'épisode relatif à notre Saint se termine au vers 4009; la description de la guerre d'Aquitaine commence au vers 4064 (édit. de Reiffenberg, tom. I, pp. 164, 165). Il est vrai que le chroniqueur avait antérieurement déjà traité de cette même expédition, vv. 2376 et suiv. (tom. cit., p. 98). M. de Reiffenberg observe avec raison, " qu'au milieu de toute cette érudition romancière, Philippe Mouskés confond quelquefois l'ordre des récits, tombe dans des redites et se laisse aller à des longueurs " (tom. I, *Introduction*, p. CCLVIII).

(3) *Diémence*, dimanche; c'est une cheville.

Les mescréans en ot (1) kaciés (2)
Et des auquans (3) ot baptisiés.
Pour les foriés (4) qu'il i trouva
VIII jors et plus i séjorna.
3940 Ses venéors (5) od (6) lui avoit.
A I jour que moult (7) biel faisoit,
S'en fu alés esbanoier (8)
En la foriest, pour arcoier (9).
Esvous (10) une bisce afuiant (11)
3945 Et si cien (12) l'alèrent sivant (13).
El bosc (14) avoit I hermitage (15)

---

(1) *Ot*, avait.

(2) *Kaciés*, chassés. De *Kacier*, chasser; d'où *Kachiere*, chasseur. Voir Carpentier, *Glossarium novum, supplementum ad auctiorem Glossarii Cangiani editionem*, Parisiis 1766, tom. iv, p. 379.

(3) *Auquans*, aucuns.

(4) *Foriés*, forêts.

(5) *Venéors*, veneurs, du latin *venari*. Un veneur est celui qui, à la chasse, est chargé de diriger les chiens courants.

(6) *Od*, auprès de. Du latin *ad*, dans le sens de *juxta;* à moins qu'il ne faille y voir une altération, par contraction, du latin *apud*. C'est l'opinion de Burguy (*Grammaire de la langue d'oïl*, Berlin 1854, tom. ii, p. 343) qui dit : " *Od* a la même origine que *ab*, c'est-à-dire, qu'il dérive de *apud*.... La signification principale de *od* était *avec*. "

(7) *Moult*, de *multum*, beaucoup; *moult biel*, très-beau.

(8) *Esbanoier*, s'amuser; *esbanoi*, plaisir, dissipation, amusement.

(9) *Arcoier*, tirer de l'arc, de *arcuare*.

(10) *Esvous*, voilà.

(11) *Afuiant*, à fuiant, fuyant.

(12) *Si cien*, six chiens, interprète M. de Reiffenberg. Il faut évidemment comprendre *ses chiens*. D'ailleurs *si* a eu, dans l'ancien français, la signification *ses*, et jamais, que nous sachions, il n'a été employé pour *six*. Voir Gachet, *Glossaire*, Bruxelles 1859, p. 985, v° *si*, et Raynouard, *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, Paris 1844, t. v, p. 272, col. 2, n. 6.

(13) *Sivant*, suivant; *l'alèrent sivant*, allèrent le suivant. Peut-être bien faut-il lire *suiant* et non *sivant*, du verbe *suir*, suivre (Carpentier, op. et tom. cit., p. 603), qui parfois se conjuguait sans l'intercalation du *v*. En voici des exemples puisés dans Gilliodts, *Inventaire des Archives de Bruges*, sect. i, 1re série, tom. i (Bruges 1871), p. 144 : " dont les pieches saperent chi apres suant "; et p. 489 : " il en puissent estre sui (suivi, poursuivi) ne molestiez... "; t. vi (Bruges 1877), p. 70 : " que lon ensuye ceste ordonnance... " Voir du reste, au vers 3969, la leçon *poursuie* de la forme actuelle *poursuivie*. Nous n'ignorons pas que la leçon *sivant* dérive de la forme *sivir* (Burguy, op. et tom. cit., pp. 210, 215), mais l'orthographe, que nous proposons, semble mieux répondre aux besoins de la rime : *afuiant, suiant*.

(14) *Bosc*, bois.

(15) *Hermitage*, ermite.

Ki n'avoit pas trop grant éage.
Gilles ot non (1), moult ert (2) prudon.
Del commencement jusqu'à son (3)
3950 La bisce i ot sovent esté,
Et par ivier (4) et par esté.
Quar (5) li cien l'orent désentie (6)
Qu'ele n'i s'ot sa garandie (7),
Al iermitage vint fuiant
3955 Et li veneur apriés huant (8).
L'iermites iert (9) devant l'autel;
Si (10) prioit Dieu, et d'un et d'el (11),

---

(1) *Non*, nom.

(2) *Ert*, était, *erat*.

(3) *Jusqu'à son*, *usque ad summum*, jusqu'à la fin.

(4) *Ivier*, hiver.

(5) *Quar*, c'est ainsi que porte la copie du manuscrit. Le sens serait beaucoup plus clair, s'il y avait *quant*.

(6) *Désentie*, trouvé sa piste, flairée.

(7) *Sa garandie*, sa sûreté, sa garantie.

(8) *Huant*, criant. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, v° *Huer*) dit que ce verbe, d'après l'opinion la plus vraisemblable, est une onomatopée, formée de l'exclamation *hu*. Une *huée* est proprement le bruit que, dans une battue, les paysans font après le loup. Aujourd'hui le terme *huée* s'emploie d'ordinaire pour signifier les cris de dérision qu'une réunion de gens pousse contre quelqu'un.

(9) *Iert*, erat, était. Voir Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, Paris 1808, tom. II, p. 2, col. 2, v° *Iere*.

(10) *Si*, il. Voir au sujet de cette signification du mot *si*, Roquefort, op. cit., tom. II, p. 550, col. 2, v° *si*

(11) *Et d'un et d'el*, pour une chose ou pour une autre, dit M. de Reiffenberg, qui fait ainsi de cette locution le régime indirect de *si prioit Dieu* qui précède : *L'ermite était devant l'autel; il priait Dieu pour une chose ou pour une autre*. Les glossateurs, nous le savons, sont d'accord pour attribuer à *el* la signification de *autre* et M. Gachet, qui se rallie à cette interprétation, a écrit, pour la défendre, une dissertation des plus judicieuses dans son *Glossaire*, p. 697, v° *El*. Aussi notre intention n'est-elle pas de contester le bien-fondé de cette manière de voir. Mais nous nous demandons, si, du moins dans le passage que nous avons sous les yeux, et sans préjudice aucun du sens propre du mot *el* lui-même, la locution *et d'un et d'el* ne devrait pas être considérée comme synonyme de l'expression moderne *ni une ni deux*, dans le sens extensif de *tout à coup*. En tout cas, *pour une chose ou pour une autre* serait une cheville indigne de Mouskés. Bien au contraire, le poëte aura voulu mouvementer son récit en se servant de l'expression *et d'un et d'el*, pour indiquer toute la précipitation avec laquelle la biche, poursuivie par les chasseurs, courut se réfugier auprès de son saint maître. Faisons observer encore que les latins, construi-

Entre ses jambes vint la bisce
Pour ce que il le garandisse.
3960 Esvous I arcier acourant
D'une sajaite (1) bien trençant
Volt la bisce férir et traire
Pour prendre, et à la mort atraire;
En la quisce (2) féri l'iermite
3965 Et la bisce fu de mort quite.
Li arciers parvint jusqes là,
Del iermite s'esmervilla.
Esvous le roi et sa mesnie (3)
Ki la bisce orent poursuie.
3970 L'iermite ont là séant trové
Comme preudoume et bien prové.
Li rois Charles en fist grant fieste
Et ne laissa toucier la bieste (4).

---

sant les verbes qui signifient *demander*, avec deux accusatifs, on ne comprend pas d'où serait venue la forme *prier d'une chose*. Sans vouloir faire la leçon à M. de Reiffenberg, nous rectifions donc la ponctuation proposée par lui et nous interprétons comme suit le passage qui nous occupe : *L'ermite était devant l'autel; il priait Dieu, quand tout à coup la biche vint se jeter entre ses jambes...*

(1) *Sajaite, sagitta*, flèche.

(2) *Quisce*, cuisse.

(3) *Mesnie*, Maison, interprète M. de Reiffenberg. Il faut plutôt comprendre ici : serviteurs, gens, suite, ceux qui composent la maison, la famille, la suite : *le roi et sa mesnie*, le roi et ses gens. Voir notamment Gachet, op. cit., p. 856, col. 1, v° *Maisnie*.

Nous devons à l'obligeance de notre éditeur, M. Edw. Gailliard, une bonne partie des notes linguistiques qui précèdent.

(4) *Chronique rimée de Philippe Mouskes ou Mouskés, publiée, pour la première fois,... par le Baron de Reiffenberg*, tom. I, pp. 159 et suiv., du v. 3934 au v. 3973.

CHAPITRE VI

FONDATION D'UN MONASTÈRE DANS LA VALLÉE FLAVIENNE SAINT GILLES EN DEVIENT LE PREMIER ABBÉ — LE SAINT SE REND A ROME, ET FAIT DON DE SON ABBAYE AU SAINT-SIÉGE

Avant de partir pour Béziers, où l'appela, bientôt après, une invasion des Francs (1), Flavius Wamba voulut retourner plusieurs fois à la grotte de saint Gilles; le spectacle de cette vie humble et pénitente l'édifiait profondément, et il trouvait un charme inexprimable à converser avec l'homme de Dieu. Ces marques de sympathie données à un pauvre ermite, s'expliquent sans peine chez un prince, doué d'un grand fonds de piété et rempli d'une estime singulière pour l'état religieux.

Les instances réitérées de Wamba n'avaient pu décider saint Gilles à accepter les dons considérables offerts par ce monarque. Mais les trésors, dont il ne voulait pas pour lui-même, le serviteur de Dieu résolut de les faire servir à la gloire de son Maître; il conseilla donc à Wamba de bâtir en ces lieux un monastère, où de nombreux cénobites chanteraient, nuit et jour, les louanges du Seigneur (2). Le magnanime guerrier goûta ce conseil, et se hâta de céder au Saint, pour l'exécution de son œuvre, un vaste terrain, qui prit le

---

(1) Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, p. 95. " Cependant, écrit cet historien, l'expédition de Wamba, qui rendit le calme à toute la Septimanie, ayant été terminée, ce prince partit de Nismes avec son armée le 7 de Septembre (673). Il fut obligé de hâter son départ, sur la nouvelle qu'il reçut d'une irruption que les François, sous les ordres du duc Loup, avoient faite dans le territoire de Béziers. "

(2) D'après une autre version, adoptée par les auteurs les plus récents, MM. Teissonnier, Trichaud, Goubier, de Kerval, d'Everlange, l'honneur de ce projet reviendrait à Wamba; ce prince, disent-ils, obligea saint Gilles à consentir qu'on lui bâtît un monastère en cet endroit.

nom de vallée Flavienne, *Vallis Flaviana,* en souvenir du royal donateur (1).

Les constructions s'élevèrent rapidement (2), et bientôt

---

(1) Les *Actes* rapportent que le roi fit don de tout le terrain situé autour du monastère, à cinq milles de rayon, soit à plus d'une lieue et demie à la ronde, le mille équivalant à un tiers de lieue. Ce don, ajoutent les *Actes*, était destiné à rappeler que saint Gilles avait fait un jour cinq milles de chemin, à la rencontre de Wamba, qui venait le visiter : *Adunantur ibidem Dei servi...., quorum usibus conceditur terra circumcirca monasterium, quinque miliariorum spatio porrecta, eo quod tantundem spatii sanctus Ægidius, a spelunca sua quadam vice digressus, occurrenti sibi regi Flavio collocuturus, ut fertur, obviavit* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, n. 17). M. de Kerval dit que le roi abandonna au Saint " plusieurs milliers d'hectares dans les latifundia de la vallée Flavienne " (*Vie et culte de saint Gilles*, 2e édit., p. 18).

(2) Le roi Wamba, disent les *Actes*, bâtit, d'après les plans de saint Gilles et sur l'emplacement désigné par lui, deux églises, l'une en l'honneur de saint Pierre et de tous les apôtres, l'autre en l'honneur de saint Privat, martyr; cette dernière était située près de la grotte qu'avait habitée saint Gilles, et où, jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à se retirer la nuit, pour vaquer à la prière. *Duas igitur rex lætus ibi, Ægidio locum atque quantitatem præmonstrante, fabricavit ecclesias, unam in honorem sancti Petri, omniumque Apostolorum, alteram in honorem sancti Privati martyris, juxta Sancti speluncam, in qua ipse solus, quamdiu vixit, crebris intentus vigiliis pernoctabat* (*AA. SS.*, tom. cit., p. 301, n. 16). Nous avons peine à admettre ces veilles solitaires de saint Gilles, comme étant incompatibles avec sa charge d'abbé, qui l'obligeait à présider l'office de nuit dans son monastère.

Nulle part, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Gilles, il n'est fait mention d'une église dédiée à saint Privat, et Stilting reconnaît avoir vainement compulsé les *Actes* de ce martyr, pour en trouver quelque trace (*AA. SS.*, tom. cit., p. 302, *Annotata.* f). Lorsqu'en 1116, on jeta les fondements de l'église actuelle, il existait trois églises, qui toutes trois furent démolies. Un historien contemporain, le frère Pierre Guillaume, bibliothécaire de l'abbaye, nous a conservé le nom de deux de ces églises, celles de Notre-Dame, la plus petite des trois, et de Saint-Pierre, la même évidemment qui avait été bâtie par S. Gilles en l'honneur du prince des apôtres. Quant à la troisième église, de dimensions fort vastes, Pierre Guillaume la désigne sous le nom d'*ecclesia major*, sans en indiquer le vocable (*AA. SS.*, tom. cit., p. 288, n. 16); mais la description qu'il en fait, prouve que cet édifice était postérieur à l'époque de saint Gilles, et les auteurs s'accordent à dire qu'il avait été élevé par les religieux du monastère et dédié au saint abbé; ... *ecclesiam majorem*, dit Stilting, *quæ S. Ægidio haud dubie dicata fuit* (*AA. SS.*, loc. cit, n. 15). Ces trois églises, de Saint-Pierre, de Notre-Dame et de Saint-Gilles, sont bien certainement les premières qui aient été construites dans la vallée Flavienne; l'opinion des *Actes* nous semble dès lors devoir être abandonnée.

Saint Privat, dont il est question dans les *Actes*, était évêque de Mende, en France. Les uns placent son martyre dans la seconde moitié du IIIe siècle,

l'anachorète, forcé, malgré ses répugnances, d'accepter la charge d'abbé ([1]), et élevé à la sublime dignité du sacerdoce, se vit à la tête d'une fervente communauté ([2]).

Tel est, en résumé, le récit des *Actes*, qui nous amène à discuter divers points d'histoire fort intéressants.

Nous examinerons d'abord si le compilateur des *Actes* mérite créance, quand il attribue à saint Gilles et au roi Wamba l'honneur d'avoir fondé le monastère de la vallée Flavienne. Nous rechercherons ensuite quelle règle monastique le saint fondateur adopta pour sa communauté. Nous verrons enfin s'il est vrai, comme les *Actes* l'assurent, que saint Gilles fut promu au sacerdoce.

Le premier point ne nous arrêtera pas longtemps. Nous croyons avoir suffisamment prouvé, en son lieu, que le monastère de la vallée Flavienne fut l'œuvre de saint Gilles, ou, pour nous exprimer plus correctement, l'œuvre collective de saint Gilles et de Wamba ([3]).

Des auteurs fort sérieux, Mabillon, les Bénédictins de la *Gallia christiana*, Baillet, Dom Rivet, etc., ont, les uns,

---

sous les empereurs romains Valérien et Gallien; les autres le reculent jusqu'au commencement du Ve siècle. Saint Grégoire de Tours embrasse la première opinion, généralement admise aujourd'hui, et qu'a suivie le bollandiste Guillaume Cuypers, auteur du commentaire sur la vie et le martyre de saint Privat, inséré au 21 Août, dans les *AA. SS. Augusti*, tom. IV, Antverpiæ 1739, pp. 433 et suiv. (voyez pp. 434, 436, nn. 6, 12). Le Martyrologe romain adopte le même sentiment; on y lit, sous le 21 Août : *In territorio Gavalitano* (dans le Gévaudan, ancienne province de France, dont Mende était le chef-lieu), *sancti Privati Episcopi et Martyris, qui passus est in persecutione Valeriani et Gallieni.* Valérien et son fils Gallien regnèrent ensemble depuis l'année 253 jusqu'en 259, époque à laquelle Valérien tomba entre les mains des Perses, qui le retinrent captif jusqu'à sa mort; Gallien fut massacré à Milan en 268.

([1]) D'après les *Actes*, Wamba aurait subordonné la construction d'un monastère, œuvre à laquelle l'engageait saint Gilles, à l'acceptation par ce dernier de la charge de supérieur. *Faciam, inquit rex, libenter quæ hortaris, si te patrem spiritualem illorum* (monachorum) *rectoremque spoponderis* (*AA. SS. Sept.*, t. I, p. 301, n. 16).

([2]) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., pp. 301, 302, nn. 16, 17.

([3]) Voyez plus haut, pp. 49 et suiv.

révoqué en doute, les autres catégoriquement nié la fondation du monastère par notre anachorète et son royal protecteur (1). Ils se sont trompés, — nous l'avons vu, — et leur erreur avait sa source dans l'opinion accréditée de leur temps, et patronnée par eux, qui faisait de saint Gilles et de saint Césaire d'Arles deux personnages contemporains.

Le titre de *cœnobii fundator,* donné à Charles-Martel, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gilles, n'est point, disions-nous, de nature à embarrasser l'historien. Le terme de *fundator* ne désigne pas ici le constructeur primitif de cette maison religieuse, mais son restaurateur, ou, si on le veut, son second fondateur, celui qui la releva de ses ruines, après sa destruction par les Sarrasins, vers 720 (2).

Stilting, lui, est un champion décidé de l'opinion que nous défendons, et il se base sur un passage des *Acta Johannis VIII,* devant lequel tout doute est impossible : *Monasterium.... (beati) Petri, in quo quiescit corpus beati Ægidii, in finibus Gothiæ, in valle Flaviana (quam vallem Flavius quidam Rex beato Ægidio donaverat, et sanctus Ægidius exinde donationem integriter Romanæ Ecclesiæ et Domino Papæ fecerat, et ibi in veneratione principum Apostolorum Petri et Pauli monasterium ædificaverat)....* (3).

Ce passage dit, en termes exprès, que saint Gilles bâtit, dans la vallée Flavienne, un monastère en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Mais il ne nous apprend pas, — c'est la remarque de Stilting, — depuis combien de temps le monastère existait, quand saint Gilles en fit don au Saint-Siége. On ne peut même en inférer si cet établissement était déjà fondé à cette époque, ou s'il le fut seulement plus tard.

---

(1) Voyez ci-dessus, pp. 35 et suiv.

(2) Voyez plus haut, p. 35, note 3, et p. 36, note 1.

(3) Baluze, *Miscellanea,* édit. de Paris, tom. vii, 1715, p. 349; édit. de Lucques, tom. ii, 1761, pp. 113. — *AA. SS. Sept.,* tom. i, p. 292, nn. 36, 37; le passage que rapporte Baluze y figure avec quelques variantes, indiquées par Stilting.

Il ne constate qu'une chose, la donation à l'Eglise romaine du terrain si généreusement offert par Flavius Wamba, et sur lequel fut construite l'abbaye (1). Mais, à défaut même de tout autre document, le seul bon sens nous empêcherait de croire que saint Gilles se soit contenté d'offrir au vicaire de Jésus-Christ un simple terrain, si vaste fût-il. C'était pour consolider son œuvre, pour la mettre à l'abri de toute invasion sacrilége, que le serviteur de Dieu la plaçait sous la protection et la garde du successeur de Pierre; il fallait dès lors que cette œuvre ne fût pas seulement en germe, à l'état de projet, mais qu'elle existât réellement, il fallait, en d'autres termes, que les constructions de l'abbaye fussent achevées et la communauté dûment organisée (2). C'est ce qu'affirment, du reste, les *Actes* du Saint, qui nous le montrent faisant route vers la ville éternelle, accompagné de quelques-uns de ses religieux (3); c'est ce qu'admet Stilting, tout en protestant que les *Actes* seuls, vu la confusion qui y règne, ne suffiraient pas à établir la chose (4).

Le document découvert par Ménard a tranché la question et donné raison aux *Actes*. Cet historien trouva dans un cartulaire de la Bibliothèque royale, à Paris, une copie de la bulle du pape Benoît II, par laquelle ce pontife reconnaît avoir reçu en don du vénérable homme Gilles le monastère de la vallée Flavienne, ... *monasterium venerabilis viri Egydii noviter ab ipso nobis... traditum* (5). Tout commentaire devient ici superflu.

Voilà donc un double fait acquis à l'histoire : la construc-

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 294, n. 42.

(2) Nous avons développé cette idée, à la p. 50.

(3) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 303, n. 22.

(4) *Si vero Acta S. Ægidii consideremus, prius ædificatum est monasterium, et aliquot annis serius Romano Pontifici oblatum. Verum in Actis illis omnia sunt confusa, adeoque ex illis res determinari non potest* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 294, n. 42).

(5) Nous donnerons plus loin le texte intégral de cet important document, qui a échappé aux recherches de Stilting.

tion de l'abbaye par saint Gilles et l'antériorité de cette fondation à la bulle de Benoît II, qui remonte à l'année 685.

Passons au deuxième point. Quelle règle monastique saint Gilles introduisit-il dans son monastère ?

Durant des siècles, les moines de la vallée Flavienne professèrent la règle de saint Benoît; ils y étaient encore soumis, lorsque Paul III, par bulle du 17 Août 1538, les sécularisa, et changea l'abbaye en collégiale : ...*floruit plus minus*, dit la *Gallia christiana*, parlant de cette maison, *sub ordine sancti Benedicti usque ad annum* 1538. 17. *Augusti, quo monachi in sœculares canonicos mutati sunt bulla Pauli papæ III* (1).

Mais la règle bénédictine fut-elle mise en vigueur par saint Gilles lui-même, ou adoptée seulement plus tard sous l'un de ses successeurs ? L'histoire des origines monastiques est pleine de ces transformations.

Sans prétendre résoudre avec certitude cette intéressante question, nous croyons que le saint fondateur soumit, dès l'origine, sa communauté à la discipline de saint Benoît; il existe en faveur de cette opinion des présomptions assez fortes pour lui donner droit au respect des érudits.

Les *Actes* de saint Gilles ne répandent aucun jour sur la question; ils se bornent à dire que le monastère se peupla de moines, heureux de se ranger sous la conduite du Saint, et de se vouer, par la profession religieuse, au service de Dieu. *Adunantur ibidem Dei servi directionis illius normam sequendo, regulari monachorum professione Domino famulaturi* (2). Les anciens chroniqueurs, et les historiens qui les ont suivis, n'ont guère fait que reproduire ces généralités. Un seul auteur, que nous sachions, M. Jules de Kerval, assure que le saint abbé " adopta pour son monastère la règle déjà célèbre de saint Benoît " (3).

---

(1) *Gallia christiana*, tom. VI, Parisiis 1739, col. 481.
(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 301, n. 17.
(3) Op. cit., p. 18, note 2. On nous objectera peut-être, qu'il est inutile de

Notre opinion se base sur les bulles comparées de Benoît II et de Jean VIII, relatives à l'abbaye de Saint-Gilles. La première, constatant la donation du monastère, faite au Saint-Siége par son fondateur, remonte à l'année 685; la seconde, ayant trait à l'usurpation de cette maison par Gilbert, évêque de Nîmes, est datée du 21 Juillet 878 (1). Le premier de ces documents établit que les religieux éliront leur abbé : *Electionem autem abbatis ipsius loci fratribus*

---

revenir sur une question, déjà résolue, implicitement du moins, par Mabillon. Dans ses *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, le savant religieux range saint Gilles parmi les personnages illustres de l'ordre de Saint-Benoît, et ses *Annales Ordinis S. Benedicti* décrivent les origines du monastère, qui lui doit sa naissance. N'est-ce pas une preuve évidente que Mabillon revendique pour son ordre le saint fondateur et son œuvre ? — Cette conclusion ne nous paraît pas légitime.

Tout d'abord, en ce qui concerne le tome I des *Acta Sanctorum O. S. B.*, ce n'est pas dans le corps même de l'ouvrage, mais dans l'*Index Sanctorum prætermissorum* (v° *Ægidius*), que Mabillon a classé saint Gilles, *Index* qu'il fait précéder de la note suivante : *Quorumdam Sanctorum Acta Monachorum, qui in Kalendario Benedictino reponi solent, consulto in hoc primo sæculo prætermissa sunt,.... sive quod Monachi non fuerint, aut* CERTE ORDINIS NOSTRI SUPPOSITITII, *parumque ad res nostras illustrandas eorum gesta conferant : sive quod Vitæ eorum erroribus et fabulis respersæ sint....* Tout cela dit assez que Mabillon n'avait pas de convictions bien arrêtées au sujet de la qualité de bénédictin, attribuée à saint Gilles.

Les *Annales O. S. B.* ne servent pas plus que les *Acta* du même auteur à trancher la question. Si Mabillon parle du monastère de la vallée Flavienne, c'est que cette maison releva, durant des siècles, de l'ordre de Saint-Benoît; le docte annaliste ne pouvait dès lors garder le silence sur ses commencements, mais il évite de se prononcer sur le point en litige : *Hæc abbatia*, dit-il simplement, *ex ordine sancti Benedicti ad sæculares canonicos translata est* (*Annales O. S. B.*, tom. I, p. 100). Bien plus, à ne considérer que l'époque assignée par Mabillon à la fondation de cet établissement monastique, on serait tenté de croire qu'il n'y voit point une création bénédictine. Il place, — à tort, comme nous l'avons prouvé, — en l'année 542, l'érection du monastère. Or, *ce fut seulement en* 543, l'année même de sa mort, que saint Benoît, à la prière de l'évêque du Mans, saint Innocent, envoya dans les Gaules Maur son disciple chéri, et lui remit sa règle pour la divulguer au delà des Alpes. Maur s'arrêta en Anjou, et fonda sur les bords de la Loire le monastère de Glanfeuil, *première colonie bénédictine établie en Gaule* (DE MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, tom. II, pp. 273 et suiv.).

(1) Voyez plus haut, p. 39. On peut consulter sur l'usurpation de Gilbert et sur la manière dont le pape Jean VIII mit fin à ce démêlé, MÉNARD, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, pp. 128 et suiv. Item TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 50 et suiv.

committimus. Le second acte pontifical ordonne la même chose, en invoquant les prescriptions de la règle de Saint-Benoît : *Itemque statuimus ut, obeunte abbate predicti monasterii, non alius ibi quocumque obreptionis studio ordinetur, nisi quem consensus monachorum, secundum timorem domini et institutionem regule S. Benedicti, elegerit* (1). Jean VIII ne porte pas ici d'ordonnance nouvelle; il ne fait que confirmer le statut de son prédécesseur Benoît II, et puisqu'il prend la règle bénédictine pour base de son injonction, ne serait-on pas en droit de conclure que Benoît II, sans la mentionner, avait cette même règle en vue, lorsqu'il prescrivait le mode d'élection de l'abbé, se bornant à reconnaître aux religieux un droit attribué à la communauté par les constitutions de leur saint patriarche ?

Voici une considération qui corrobore notre thèse.

Lorsqu'en 673 saint Gilles réunit ses premiers disciples, il s'était écoulé cent trente ans depuis le jour où l'enfant de prédilection de saint Benoît, le jeune diacre Maur, à la tête d'une poignée de missionnaires de son ordre, descendit du Mont-Cassin, traversa l'Italie et les Alpes, et vint fonder à Glanfeuil, sur la Loire, le premier monastère bénédictin des Gaules. A peine la règle du nouveau législateur des cénobites d'Italie est-elle connue en France, que " toutes les autres disparaissent successivement devant elle, comme les étoiles pâlissent au ciel, quand le soleil vient à se lever " (2). Le sol se couvre de monastères. Après la mort de saint Benoît, et pendant le cours du VIe siècle seulement, on put compter quatre-vingts nouveaux établissements dans les vallées de la Saône et du Rhône; quatre-vingt-quatorze des Pyrénées à la

---

(1) Ménard, op. et tom. cit., *Preuves*, p. 12, col. 2. La règle de saint Benoît s'exprime ainsi : *In Abbatis ordinatione illa semper consideretur ratio : ut hic constituatur quem sibi omnis concors congregatio secundum timorem Dei, sive etiam pars quamvis parva congregationis saniori consilio elegerit* (cap. 64. *De ordinando Abbate*).

(2) Dom Guéranger, *L'Année liturgique. Le Carême*, 3e édit., Poitiers 1868, p. 610 (XXI Mars. *Saint Benoît, abbé*).

Loire; cinquante-quatre de la Loire aux Vosges, et dix des Vosges au Rhin (1). Les communautés antérieures à saint Benoît, abandonnant leurs constitutions anciennes, finirent elles-mêmes par se ranger sous la loi de ce grand maître, si bien que " la mission de saint Maur fut le canal par où la paternité souveraine du législateur italien s'étendit peu à peu sur tous les monastères gaulois " (2).

On peut donc assurer que, lorsque saint Gilles jeta les fondements de sa communauté, la plupart des établissements monastiques de la Gaule, pour ne pas dire tous, suivaient la règle de saint Benoît. Cette règle s'imposait en quelque sorte au choix du saint fondateur. Et dans quel corps d'ordonnances celui-ci pouvait-il trouver, pour son œuvre, les garanties de durée et de prospérité, que lui offrait ce code immortel, dont Bossuet a pu dire, que " c'est un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection " (3). Nous n'hésitons pas à l'affirmer : les premiers moines de la vallée Flavienne " devaient être nécessairement des Bénédictins " (4).

---

(1) De Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. II, p. 277.

(2) Id., p. 279. — C'est le témoignage formel de saint Odilon, le célèbre abbé de Cluny : *Post sancti Benedicti ex hac vita migrationem, per Beatum Maurum illius discipulum omnis pene Gallia ejus institutiones et religionis instituta suscepit, atque per eumdem Maurum, eosque quos ille ad justitiam erudivit, per longa temporum spatia, eadem religio ad perfectionis cumulum excrevit.* Odilo, *Vit. S. Maioli*, ap. *Surium*, 11 *Maii* (de Montalembert, op. et tom. cit., p. 279, note 2).

" La règle de saint Benoît fit des conquêtes si rapides et si nombreuses, que le concile d'Autun, tenu en 676, la reconnaît de fait et de droit, comme la règle de tous les moines de France " (Cartier, *Les sculptures de Solesmes*, 2e éd., Le Mans 1877, p. 5).

(3) *Panégyrique de saint Benoît*, cité par de Montalembert, op. et tom. cit., p. 68.

(4) Nous empruntons ces dernières paroles à Dom Guépin, qui, dans son beau travail : *Solesmes et Dom Guéranger* (Le Mans 1876, p. 6), les applique, pour les mêmes motifs, au prieuré de Solesmes, fondé au XIe siècle, époque à laquelle la règle de saint Benoît était encore le code à peu près unique de la vie parfaite pour tout l'Occident.

Troisième point. Saint Gilles reçut-il la prêtrise ? Les *Actes* l'affirment : *Interea Vir Domini,* dit l'ancien biographe, *monachorum suorum creberrimo supplicique precatu, totiusque regni primorum, nec non populorum devotissimo assensu, sacerdotii diademate cum honore dignissimo vestitur* (1). Les hagiographes de toutes les époques ont admis de confiance, et sans la discuter, l'assertion des *Actes.* Nous n'avons rencontré qu'un seul auteur qui révoque la chose en doute. Jean de Ayala, dans son *Pictor christianus eruditus* (Matriti 1730), fait observer que la dignité abbatiale, dont fut revêtu saint Gilles, ne légitime pas l'usage de représenter ce Saint avec la tonsure ou les ornements sacerdotaux, attendu qu'à l'époque où il vécut, on avait l'habitude de choisir pour abbés des religieux, qui n'étaient ni prêtres, ni même dans les ordres sacrés. *Sed neque ob id quod asseratur Abbatem fuisse,* dit-il, *pingendus venit cum tonsura presbyterali, aut cum aliis ornamentis Presbyteratus. Hoc enim etsi non desint qui asserant, affirmantes Ægidium, ut Abbas fieret, ordinatum fuisse Presbyterum* (2) *: tamen neque clarum est, neque ignorare poterit quivis vir doctus et eruditus, illis Ecclesiæ temporibus consuetum, immo et vulgare fuisse ut Abbates fierent, multorumque proinde Monachorum Patres, quin tali ordine sacro, aut aliquo alio insignirentur* (3).

L'observation de l'écrivain espagnol est-elle fondée, et les raisons qu'il allègue ont-elles assez de poids, pour nous faire abandonner l'opinion généralement admise, qui montre saint Gilles revêtu du caractère sacerdotal ?

---

(1) *AA. SS. Sept.*, t. I, pp. 301, 302, n. 17. — D'après le Bréviaire d'Arles, de 1501 (cf. supra, p. 38, note 2), saint Gilles était prêtre *avant de quitter Athènes.* La VIIIe leçon de l'office du Saint rapporte qu'un dimanche, comme il célébrait la messe, *quadam Dominica dum... sacra mysteria celebraret,* un possédé remplit l'église de ses cris, et que le thaumaturge, descendu de l'autel, *peractis Missarum solemniis,* chassa le démon qui tourmentait ce malheureux. Ce détail est en contradiction manifeste avec le texte cité des *Actes.*

(2) L'auteur renvoie au *Flos Sanctorum,* de Ribadeneira, *ad diem I Sept.*

(3) pp. 348, 349.

Les anciens moines d'Occident (1), les abbés pas plus que les simples religieux, ne recevaient les saints ordres; ils n'étaient pas même clercs, ils demeuraient laïques. Bien plus, les monastères s'ouvraient difficilement aux prêtres, qui voulaient embrasser l'état religieux, et, quand on consentait à les admettre, ils prenaient rang après l'abbé *laïque*, sans égard aucun pour leur ordination. Les clercs, qui se faisaient moines, étaient confondus parmi ces derniers, sans jouir d'aucune espèce de prérogative.

La messe était célébrée dans les monastères (2) par un prêtre mandé à cette fin ou envoyé par l'évêque; ou bien, les religieux allaient assister aux saints mystères dans une église voisine. Il arrivait aussi qu'un prêtre séculier séjournait, d'une façon permanente, dans la maison, et y vivait, aux frais de la communauté, en vertu de l'acte même de fondation du monastère. Cet usage subsistait encore en beaucoup d'endroits, lorsque saint Grégoire-le-Grand prit en main le gouvernement de l'Eglise (590). Réformateur zélé de la discipline ecclésiastique, ce saint pape n'omit rien pour faire cesser un ordre de choses, qui donnait lieu à de graves inconvénients (3).

---

(1) Nous n'entendons parler que des moines d'Occident; car, dès l'origine, il y eut beaucoup de diacres et de prêtres dans les monastères d'Orient.

(2) Tout le monde sait que, dans les premiers siècles de l'Église, la messe ne se célébrait pas tous les jours. Les églises des divers pays n'avaient pas à cet égard de pratique uniforme; mais l'usage des monastères d'Orient et d'Occident était de ne dire la messe que les dimanches et les jours de fête (Bocquillot, *Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe*, Paris 1701, pp. 315 et suiv., surtout pp. 333, 334). "Cet ancien usage, écrit Bocquillot, a duré fort long-temps dans les Monastères....; il étoit encore rare au neuvième siècle de trouver des Monastères où l'on célébrât la Messe tous les jours. Dans le dixième, ce nouvel usage devint moins rare, et dans le onzième plus commun" (p. 334). Les jours sans messe s'appelaient *dies aliturgici*, sans liturgie (eucharistique). Le nombre restreint de jours où l'on offrait les saints mystères explique dans une certaine mesure, et nous fait paraître moins étrange, l'absence de tout prêtre dans les maisons religieuses de cette époque.

(3) Un des inconvénients les plus sérieux, et qui contribua sans doute plus que tout autre à amener un changement dans ce point de discipline, était l'obligation pour les moines, qui ne pouvaient se procurer de prêtre, de sortir du monastère, pour assister à la messe dans une église souvent fort éloignée

Grâce à ses efforts, on ne vit bientôt plus de monastère, qui n'eût un prêtre, tiré de la communauté (1). A la longue, tous les religieux furent initiés aux ordres sacrés, ceux-là seuls exceptés qui, faisant l'office de serviteurs, remplissaient les plus humbles emplois de la maison; ces derniers, pour les distinguer des moines-prêtres, reçurent et portent encore aujourd'hui le nom de frères lais, *fratres laici* (2). Les abbés furent, des premiers, promus au sacerdoce, et, à la fin du septième siècle, on en trouvait fort peu qui ne fussent prêtres.

La preuve en est fournie par les synodes diocésains et les conciles provinciaux de l'époque, où presque toujours l'on voit les abbés siéger avant les prêtres et les curés, et où ils ont constamment la préséance sur les diacres. *Quin et in Occidente ipso,* dit Thomassin, *apparet senescente sæculo septimo Abbates omnes Presbyteratu ornatos fuisse; cum eos observaremus in Synodis Diœcesanis Conciliisque Provincialibus, sedere ut plurimum supra Presbyteros et Parochos, sedisse semper supra Diaconos* (3).

Les détails historiques, dans lesquels nous venons d'entrer, donnent raison à la tradition, que Jean de Ayala s'efforce de battre en brèche. Ce fut vers la fin du septième siècle, *senescente sæculo septimo,* comme s'exprime Thomassin, que

---

du lieu de leur résidence. *Præsertim,* dit Devoti, *cum monasterium ita aberat ab episcopali aut parochiali ecclesia, ut monachi ad illam commode accedere non possent, unus aut alter eorum ordinabatur presbyter, qui divina perageret in sacello monasterii* (*Institutiones canonicæ,* tom. I, Gandæ 1846, p. 345, note 3).

(1) La question, que nous touchons ici, a été savamment traitée par le P. Thomassin, au tome I de sa *Vetus et nova Ecclesiæ disciplina circa beneficia et beneficiarios* (Lugduni 1706), passim. L'*Index rerum præcipuarum,* qui termine le tome III, contient sous la rubrique : *Quid monachis cum clero,* un résumé succinct de toute la question; nous avons pris ce résumé pour guide. Voyez aussi Devoti, op. et tom. cit., pp. 345, 346, et Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* 2e édit., Paris 1877, p. 468, art. *Moines.*

(2) *Denique propter utilitatem Ecclesiæ receptum est, ut monachi sacris initientur ordinibus; et ideo nunc passim monachi clerici sunt, exceptis illis, qui famulatui ac vilibus ministeriis reservantur, quos vulgo* laicos *appellamus* (Devoti, op. et tom. cit., p. 345, § IX).

(3) Thomassin, op. cit., tom. I, p. 674, n. VIII.

la vallée Flavienne vit surgir sa nouvelle abbaye, et, à cette époque, en suite du changement survenu dans la discipline monastique, tous les abbés étaient prêtres. Comme les autres prélats réguliers de son temps, saint Gilles aura réuni dans sa personne la dignité abbatiale et le caractère sacerdotal. Nous croyons que l'auteur du *Pictor christianus* a répudié l'opinion commune, parce qu'il s'est mépris sur le siècle où vécut saint Gilles. Il en aura fait un contemporain de saint Césaire, évêque d'Arles; or, cet illustre pontife mourut en 542, cinquante ans avant le règne de Grégoire-le-Grand, et, de son temps, la réception des ordres sacrés était chose inconnue dans les monastères d'Occident. Voilà ce qui doit avoir induit en erreur l'estimable écrivain.

Mais, il existe un autre argument en faveur du sacerdoce de saint Gilles, une preuve matérielle, qui l'emporte sur tous les raisonnements, et suffirait à elle seule pour décider la question.

Ménard nous a conservé l'inventaire des reliques et autres richesses de l'église abbatiale de Saint-Gilles, tel qu'il fut dressé le 27 Février 1362, devant les religieux réunis en chapitre, par le notaire public Raimond Roverius. Parmi les reliques figure la pierre d'autel, sur laquelle, d'après la tradition, le bienheureux abbé avait l'habitude de célébrer la messe. *Item lapis altaris supra quam* (sic), *ut dicebant, celebrabat beatus Egidius* (1).

Des écrivains soutiennent que cette pierre, enfouie plus tard sous le sol de la crypte, aurait été retrouvée mêlée à des décombres de toute nature, lors des fouilles qui amenèrent, au mois d'Août 1865, la découverte du tombeau de saint Gilles. Tel est l'avis de M. l'abbé Trichaud.

---

(1) *Histoire.... de la ville de Nismes*, tom. II, Paris 1751, *Preuves*, etc., *Chartes*, n. CXXXI, p. 266. On y trouve le texte de l'inventaire, dont Ménard parle dans le corps du même volume, aux pp. 250, 251, mais en le rapportant à l'année 1363, M. Germain a inséré cet inventaire dans son *Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, Nimes 1838, p. 377, note I.

" Le 21 août, dit-il, sixième jour des fouilles, on pouvait déjà calculer les progrès du travail, et mesurer la cavité. Toujours des morceaux de pierre ou de marbre recueillis avec soin; lorsque se montra un cippe (1) couché sur quatre dalles, entaillé, à sa partie supérieure, sur une largeur de onze centimètres carrés formant un petit tombeau de reliques. Quelques fragments de pierre sacrée y adhéraient encore (2).

" C'était visiblement un autel antique du troisième ou quatrième siècle, haut de un mètre quatre-vingt-deux centimètres, large de soixante centimètres et de quarante centimètres d'épaisseur. Autel vénérable, sur lequel, d'après la tradition consignée par les moines, dans un inventaire authentique, le grand saint Gilles célébrait le sacrifice réparateur. *Lapis altaris*, dit M. Germain, dans son Histoire de Nimes, *in quo celebrabat, ut dicunt monachi, Beatus pater abbas Ægidius* " (3).

Tout en respectant l'opinion, qui voit dans l'autel, si heureusement retrouvé, celui dont se servit saint Gilles, nous avons peine à nous rallier au sentiment de M. Trichaud, pour qui cet autel et le *lapis altaris*, renseigné dans l'inventaire du 27 Février 1362, sont une et même chose.

Si nous comprenons bien cet auteur, la pierre qu'il décrit est un autel fixe, arraché de la base en maçonnerie ou des colonnes, sur lesquelles il reposait, exécré dès lors, et ne pouvant plus servir au saint sacrifice. En supposant que cet autel se trouvât placé dans la basilique de Saint-Gilles, en 1362,

---

(1) Ce terme, appliqué à un autel, est impropre. Un *cippe* est une demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on grave quelquefois des inscriptions, et dont on surmonte souvent les tombeaux.

(2) Cette phrase est inintelligible. La table tout entière d'un autel fixe est une *pierre sacrée*. Que peuvent signifier dès lors ces mots, visant le *cippe* ou le *petit tombeau de reliques* : " *Quelques fragments de pierre sacrée* y adhéraient encore " ?

(3) *Histoire de l'invention du tombeau de s. Gilles*, pp. 80, 81. M. Trichaud cite, d'une façon inexacte, le passage de l'inventaire, relatif à l'autel de saint Gilles. L'ouvrage de M. Germain, auquel il renvoie, reproduit cependant correctement le texte de Ménard.

nous ne voyons pas la possibilité d'admettre qu'il ait été rangé parmi les reliques, dont l'inventaire du 27 Février offre la nomenclature, et dont il constate le dépôt entre les mains de Guillaume d'el Reyre et d'Arnaud de Sericata, *monachis dicti monasterii et sacristis altaris beati Egidii.*

Les pièces, dont se composait le trésor de l'abbaye, étaient des objets portatifs, presque tous de dimensions restreintes, exposés au danger de se perdre, et, pour cela, confiés à la garde de deux religieux, qui avaient à répondre de leur conservation. Ce n'est point parmi des objets de cette nature, serrés dans les armoires d'une sacristie, qu'on se serait avisé de mentionner un autel fixe, si vénérables que pussent être les souvenirs, qui s'y rattachaient. Un autel fixe adhère par sa base au sol de l'édifice sacré, et forme partie intégrante avec lui; c'est dans la description même de l'église, et non dans un inventaire de trésor, qu'il importe de le signaler.

La pierre découverte en 1865, n'est donc pas celle consignée dans l'inventaire de 1362; cette dernière était un autel portatif, c'est-à-dire, une simple pierre consacrée, assez grande pour recevoir le calice et l'hostie, et pouvant, comme son nom l'indique, être transportée d'un endroit dans un autre. C'était surtout en voyage, qu'on se servait jadis de ces autels; de là leur nom d'*altaria viatica, itineraria* (1).

Mais, dira-t-on peut-être, les autels portatifs étaient chose inconnue au temps de saint Gilles. Thiers (2) et

---

(1) D'après Bocquillot " Les Autels portatifs furent inventez pour la commodité des voyages, et l'on ne s'en servit d'abord que pour cela. C'est pourquoi l'Ordre Romain les appelle Autels de voyage, *Tabulas itinerarias*" (*Traité historique de la Liturgie sacrée*, p. 134).

Thiers va plus loin encore: " ..... il est visible, écrit-il, que les Autels portatifs ne servoient que dans les cas de nécessité, dans les voïages soit par mer ou par terre, et dans les lieux non consacrés; et par consequent qu'ils n'étoient de nul usage dans les grandes Églises, dans les Églises qualifiées, dans les Églises *de résidence*, je veux dire dans les Églises, où il y avoit des Prêtres attachés, et immatriculés pour y faire les divins Offices" (*Dissertation sur les principaux Autels des Églises*, Paris 1688, p. 15).

(2) " Jonas Moine de saint Wandrille, dit Thiers, est le premier de tous

Bocquillot (1) prouvent que leur usage ne s'introduisit qu'au VIIIe siècle, vers l'époque où mourut le saint abbé.

Cette opinion, mise en avant par des liturgistes distingués, est abandonnée aujourd'hui, grâce aux savantes recherches de Gattico, qui, dans son remarquable travail : *De oratoriis domesticis et de usu altaris portatilis* (Romæ 1770), démontre que l'emploi des autels portatifs remonte aux origines mêmes du christianisme.

" Dans les siècles de persécution, dit Martigny, les évêques et les prêtres avaient des autels portatifs, sur lesquels ils célébraient où ils pouvaient, dans les prisons, dans les grottes, dans les déserts, dans les maisons particulières; et ces autels s'appelaient *altaria gestatoria, viatica, itineraria, portatilia.* Gattico, dans son ouvrage spécial sur cette matière (*De altar. portatil.*, cap. IV), suit pas à pas l'usage des autels mobiles dans les quatre premiers siècles " (2).

Deux fois, dans le cours de sa longue administration, saint Gilles prit le bâton de voyageur et quitta sa chère abbaye : en 684 ou 685, il entreprit le voyage de Rome, pour mettre son monastère sous la tutelle du Saint-Siége, et, en

---

les Auteurs Ecclésiastiques, qui me paroît en avoir parlé. C'est dans la vie de saint Walfran,..... où il est dit que ce Saint Archevêque de Sens, qui mourut l'an 720..., passant en Frise célébra la sainte Messe dans son vaisseau sur un Autel qu'il portoit avec lui dans ses voïages..... Le Vénérable Béde, qui vivoit l'an 731,... fait aussi mention des Autels portatifs lorsque parlant des deux Ewaldes, il dit qu'ils offroient tous les jours à Dieu le Sacrifice de la victime de notre salut, portans avec eux des vases Saints et une table consacrée au lieu d'un Autel " (op. cit., p. 13).

(1) Op. cit., pp. 133, 134. Bocquillot n'a fait que copier Thiers, en l'abrégeant.

(2) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e éd., p. 73, art. *Autels portatifs.* Martigny rappelle encore que, de très-bonne heure, les empereurs chrétiens avaient établi le culte dans leurs armées en campagne. Sozomène fait même remonter cet usage jusqu'à Constantin-le-Grand. Il y avait toujours dans son camp des prêtres qui célébraient la messe sur un autel viatique, dans une grande tente en forme d'église. Alors même que l'on pourrait élever quelques doutes sur le fait rapporté par Sozomène, son récit prouverait au moins que l'usage qu'il constate était en vigueur de son temps, c'est-à-dire, au cinquième siècle, et cela suffirait pour donner un démenti à Thiers et à Bocquillot, qui prétendent qu'il ne s'introduisit qu'au VIIIe siècle.

719, à l'approche des bandes sarrasines, qui venaient d'envahir la Septimanie, il se réfugia avec ses religieux au pays des Francs, où Charles-Martel les couvrit de sa protection. A cette époque, l'usage des autels portatifs était en vogue, et, comme nous le disions tantôt, l'habitude de s'en servir en voyage, leur avait fait donner les noms de *viatica, itineraria.* Il nous répugne de supposer que, dans ses lointaines pérégrinations, saint Gilles ait négligé de recourir à un moyen si facile d'alimenter sa dévotion, et dont la pratique répondait aux plus chères aspirations de son cœur de prêtre. Lors donc que le saint voyageur se mettait en route, il n'aura pas manqué d'emporter son autel portatif, celui-là même que désigne l'inventaire de 1362, sous les termes de *Lapis altaris supra quem... celebrabat beatus Egidius.*

Après le trépas du bienheureux fondateur, cette pierre doublement vénérable, à raison de sa consécration et de l'usage qu'en avait fait un Saint, fut regardée par tous, et à bon droit, comme une relique; elle obtint une place d'honneur dans le trésor de l'abbaye. Il est très-probable que, d'après la coutume reçue au moyen âge, cette pierre fut enchâssée plus tard dans une bordure de vermeil, de cuivre doré ou de bois précieux (1). Sa présence parmi les objets d'orfévrerie appartenant au monastère, sert à confirmer cette supposition.

---

(1) Voyez Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la renaissance*, tom. I, Paris 1865, p. 19, v° *Autel.*

Après avoir dit que les voyages en Terre-Sainte rendirent les autels portatifs fort communs aux XIIe et XIIIe siècles, l'éminent archéologue ajoute : " Ces autels se composaient d'une table de pierre, de marbre, ou de pierre dure, telle que le jaspe, l'agate, le porphyre, par exemple, enchâssée dans une bordure de cuivre ciselé, doré, niellé, émaillé, de vermeil ou de bois précieux. *On voyait encore, dans certains trésors d'églises cathédrales, avant la révolution, de ces autels portatifs conservés comme objets précieux* ". Nous soulignons à dessein cette dernière phrase, qui est toute à l'appui de notre thèse. " Ces autels, continue l'auteur, de forme carrée ou barlongue, étaient ordinairement renfermés dans des coffres en bois ou des étuis de cuir estampé, armoyés aux armes du personnage auquel ils appartenaient, garnis de courroies et de fermoirs ".

Viollet-le-Duc donne la description et le dessin de deux autels portatifs

Cet autel a disparu depuis longtemps, sans qu'on sache ce qu'il est devenu. Il ne figure déjà plus dans " L'inventoire des joyaulx, et reliques, et argenterie de l'église collégiale de S. Gilles ", dressé, le 22 Avril 1552, par le notaire royal Giraudi (1). Les Calvinistes, devenus maîtres de la ville en 1562, exigèrent la remise des reliquaires et autres pièces d'argenterie, formant le trésor de la susdite église; remise qui fut faite, le 29 Août de cette année, aux membres du consistoire de Saint-Gilles. L'acte de délivrance de ces objets en fait le relevé, sans mentionner davantage cet autel (2).

Quant à la table de l'autel fixe, retrouvée parmi les décombres, quelques jours avant la découverte providentielle du tombeau de saint Gilles, on a eu l'heureuse idée de la conserver et de la placer à la tête du sépulcre restauré de l'illustre solitaire (3). Le pèlerin embrasse ainsi, d'un seul coup d'œil, l'autel où ce grand Saint immola tant de fois la victime sans tache, et l'endroit où reposèrent, durant des siècles, ses ossements bénis.

Reprenons le fil de notre récit, qu'il a fallu interrompre, pour étudier et résoudre les questions, formulées au seuil de

---

du XIIIe siècle. Le premier, faisant partie du cabinet de M. le docteur Bock, se compose d'une table de jaspe oriental de 0,11 centimètres de largeur sur 0,22 centimètres de longueur environ, enchâssée dans une riche bordure d'argent niellé, et supportée par un socle d'orfévrerie délicatement travaillé. Le second, appartenant à M. le prince Soltykoff, est formé d'une plaque de marbre lumachelle de 0,165 millimètres de longueur sur 0,135 millimètres de largeur, entourée d'une bande de cuivre doré et gravé, avec bas-reliefs en ivoire et autres ornements d'une grande richesse (pp. 19 et suiv.). On remarquera que ces anciens autels portatifs étaient beaucoup plus petits que ceux de nos jours. Le motif en est facile à saisir : les premiers étant des autels de voyage, on cherchait à réduire leur volume le plus possible, pour la commodité du transport; tandis que nos autels portatifs sont faits pour être enchâssés dans une table d'autel, d'où on ne les enlève point sans nécessité.

(1) Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. IV, Paris 1753, *Preuves, Titres*, XCV, p. 194.

(2) Ménard, op. et tom. cit., *Preuves, Titres*, CXIII, pp. 302, 303.

(3) Trichaud, op. cit., pp. 109, 110. — d'Everlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. 126.

ce chapitre. Cette étude était nécessaire : elle a eu pour résultat de mettre la figure de saint Gilles dans son vrai jour et de faciliter, du même coup, l'intelligence des faits, que nous allons narrer.

Nous avons quitté le Saint, au moment où s'achevaient les constructions de l'abbaye, et où les moines commençaient à affluer sous les cloîtres du nouveau monastère. Les événements, qui amenèrent la fondation de cette maison, eurent un grand retentissement. La vallée Flavienne vit accourir une foule de personnes, avides de contempler les édifices élevés par la munificence royale de Wamba, et plus encore de voir le solitaire, que la volonté divine venait d'arracher à sa retraite. Touchés par la grâce et subjugués par l'ascendant, qu'exerce toujours la véritable vertu, beaucoup de visiteurs se jetaient aux genoux de l'homme de Dieu, et le suppliaient de les admettre au nombre de ses enfants. Ainsi se forma une communauté nombreuse et florissante, reliée, dès le principe, à la grande famille bénédictine, dont elle devait être, pendant huit siècles, une des gloires les plus pures. Onze années s'écoulèrent, années de prospérité et de bénédiction, que saint Gilles mit à profit pour perfectionner et consolider l'œuvre, dont une intervention providentielle l'avait chargé. Le saint fondateur crut le moment venu d'obtenir pour son abbaye une importante faveur, nécessaire et au maintien de la discipline, et au repos de ses religieux; il fallait mettre les moines à l'abri des vexations du dehors, surtout des empiétements de la puissance ecclésiastique ou séculière, source de troubles pour une communauté. Saint Gilles résolut de solliciter du Saint-Siége le privilége de l'exemption (1).

On était en 684. Benoît II venait de monter sur le trône

---

(1) L'exemption est un privilége qui soustrait une église, une communauté séculière ou régulière à la juridiction de l'évêque ou de l'ordinaire du lieu, pour la soumettre au pouvoir immédiat du souverain pontife. *Exemptio est privilegium, quo persona, aut locus ab jurisdictione Episcoporum, seu Ordinariorum liberantur et subtrahuntur, ac Summo Pontifici immediate subjiciuntur* (Ferraris,

pontifical, et dès le début de son règne, dont la durée devait être si courte, le nouveau pape se signalait par les vertus et les œuvres, qui lui ont mérité l'auréole des saints [1]. Gilles se

---

Prompta Bibliotheca canonica, etc., v° *Regulares*, Art. II, 1). Parmi les principaux motifs qui donnèrent naissance au privilége de l'exemption, les auteurs rangent, comme nous l'avons fait, d'une part, la nécessité de pourvoir au maintien et au développement de la discipline monastique, de l'autre, le besoin d'écarter toutes les causes extérieures, capables de molester les religieux et de leur enlever la paix : *Merito*, dit Bouix, *inductæ sunt* (exemptiones) *ad conservandam et promovendam disciplinam religiosam,.... ad tuendam religiosorum quietem et arcenda ab ipsis gravamina* (*Tractatus de jure Regularium*, tom. II, Parisiis 1857, p. 114). On peut voir dans l'œuvre du canoniste français le développement de ces propositions.

[1] L'Église célèbre la fête de saint Benoît II, le 7 Mai. Voyez le Martyrologe romain, à cette date. Ce pape occupa la chaire de saint Pierre, du 26 Juin 684 au 8 Mai 685, soit pendant un peu plus de dix mois.

Le P. Gabriel Bucelin soutient que le pape Benoît II était un moine bénédictin. *Leone Papa mortuo*, dit-il, *electus* RURSUM EX ORDINE NOSTRO *Benedict. II. Romæ ab infantia Monasticæ vitæ consecratus* (*ita Platus*) *doctrina et exercitatione rerum Divinarum in tantum excellens, ut ob idem Admirabilis, et singularis ab omnibus haberetur* (*Annales Benedictini, quibus potiora Monachorum ejusdem Ordinis merita ad compendium referuntur*, Augustæ Vindelicorum 1656, p. 98, ad A. C. 684).

Bucelin est seul de son opinion. Le nom de saint Benoît II n'est point inséré au Martyrologe bénédictin (édit. romaine de 1873), et Mabillon ne mentionne pas même ce pontife dans l'*Index Sanctorum prætermissorum* du *Secundum Sæculum Benedictinum*, en tête du tome II des *Acta Sanctorum O. S. B.*

Dans ses *Vitæ pontificum Romanorum*, Anastase le Bibliothécaire consacre une courte notice au pape Benoît II, que Bucelin a prise pour guide. Mais le bollandiste Daniel Papebrochius, auteur de l'étude hagiographique sur ce pape, qu'on trouve au tome II des *AA. SS. Maii* (Antverpiæ 1680, pp. 196 et suiv.), accuse Bucelin d'avoir interpolé le texte de l'ancien biographe, par un amour malentendu de son ordre, *ut S. Benedictum Benedictinis adscriberet.* Anastase le Bibliothécaire avait dit, en parlant de ce pontife : *Hic ab ineunte ætate sua Ecclesiæ militavit*, etc.; Bucelin modifie ainsi cette phrase : *Romæ ab infantia* MONASTICÆ VITÆ CONSECRATUS, etc., — *quod alibi non legimus*, remarque Papebrochius (loc. cit., p. 197, col. 2, *Annotata.* b).

Le soupçon d'interpolation, qui plane sur Bucelin, nous empêche d'embrasser l'opinion de cet auteur, chose que nous eussions faite cependant volontiers; car, en admettant que saint Gilles et Benoît II appartenaient à la même famille religieuse, on s'explique mieux les relations de ces deux personnages. La démarche de saint Gilles, mettant à profit les premiers mois de pontificat du nouveau pape, semble plus naturelle; on comprend mieux aussi l'empressement de Benoît II à octroyer la grâce sollicitée, grâce que le monastère de la vallée Flavienne méritait, du reste, à tous égards.

mit en route pour la ville éternelle, accompagné de quelques-uns de ses religieux. Les *Actes* racontent cet épisode, l'un des plus marquants de la vie du Saint, mais ils se trompent en disant qu'il entreprit ce voyage après son retour d'Orléans et ses entrevues avec Charles-Martel. Ce dernier fait est postérieur de trente-cinq ans au pèlerinage, dont nous parlons.

Voici le texte des *Actes : Cautum itaque factu ratus cum paucis fratribus Romam perrexit, ut et suum prius adimplens desiderium, Petri et Pauli confessionem adiret, et monasterium suum Apostolico juri manciparet, ne alicujus laicæ personæ, ecclesiasticæ religionis ignaræ, quandoque subderetur* (1).

Le document pontifical, qui va suivre, nous montrera l'accueil fait à la requête de saint Gilles. Ce document, nous l'avons dit ailleurs, est d'une importance capitale, non-seulement à raison de son objet, mais surtout parce qu'il établit, d'une façon décisive, l'époque à laquelle vécut saint Gilles, et tranche ainsi un débat, qui exerça la plume des meilleurs historiens. Le bollandiste Stilting, disions-nous encore, n'a point connu le texte de cette pièce, qui confirme victorieusement son système chronologique; c'est Ménard qui a eu le bonheur de la retrouver dans un ancien cartulaire du XIIIe siècle (2).

" Benoît, par la grâce de Dieu, souverain pontife, à tous les fidèles qui obéissent au bienheureux apôtre Pierre, salut au nom du Seigneur et bénédiction apostolique. Quoique toute église ait été confiée à cet apôtre par le Seigneur, il est certains monastères qui ont été mis entre nos mains d'une manière si spéciale, que nul autre que Nous et nos successeurs n'en a le domaine. Parmi ces monastères, il faut ranger celui du vénérable Gilles, transmis de lui à Nous tout dernièrement. C'est pourquoi, par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, Nous défendons à tout homme, roi duc, comte, à leurs officiers et parents, d'usurper une domi-

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 303, n. 22.
(2) Voyez plus haut, p. 40, note 1.

nation quelconque sur ce monastère, sur ses habitants et sur leurs biens. Si quelqu'un transgresse de quelque manière que ce soit cette défense, qu'il sache et tienne pour certain qu'il a encouru l'anathème et qu'il est séparé de la société des fidèles, jusqu'à ce qu'il donne des signes publics de pénitence et convenable satisfaction. Nous confions aux frères du dit lieu l'élection de l'abbé, réservant à Nous ou à nos successeurs le droit de donner au sujet élu la bénédiction abbatiale. En outre, Nous défendons à qui que ce soit d'excommunier d'une manière quelconque le susdit monastère ou ses religieux, ou d'exiger d'eux aucun service forcé, mais Nous voulons que ce lieu avec toutes ses dépendances demeure toujours libre et jouisse de la paix, sous la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de ce siége apostolique. Donné à Rome, dans le palais de Latran, par les mains de Linus archidiacre, le six des calendes de Mai " (1).

Les lettres de Benoît II sont du 26 Avril 685 (2). Les

---

(1) Nous tirons cette traduction du travail de M. Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 6, 7. Voici le texte latin de cet acte :

Gratia Dei summus pontifex Benedictus, omnibus fidelibus beato Petro, apostolo, obedientibus, salutem a Domino et apostolicam benedictionem. Cum omnis ecclesia eidem a Domino sit commissa, sunt tamen quedam monasteria sic in nostra manu posita ut nemo illis dominetur nisi nos et successores nostri, cum quibus monasterium venerabilis viri Egydii noviter ab ipso nobis est traditum. Auctoritate ergo beatorum apostolorum. P. et P. omnibus hominibus contradicimus, sive regibus, sive ducibus, nec non et comitibus, cunctisque eorum sociis et parentibus, dominationem aliquam in eodem monasterio aliquando assumere, vel in monachis, aut in rebus illis subjectis. Qui vero hoc transgressus quoquomodo fuerit, anathematizatum se pro certo sciat, et a cetu fidelium segregatum, nisi congrua satisfactione publice peniteat. Electionem autem abbatis ipsius loci fratribus committimus; benedictionem vero a nullo agi volumus nisi a [nobis aut] successoribus nostris. Nec permittimus ipsum aliquem predictum monasterium, vel monachos, aliquo modo excommunicare, aut quodlibet servicium sibi ab illis aliquando inpendi : sed maneat semper locus ipse liber et quietus, cum omnibus sibi pertinentibus, sub protectione beatorum apostolorum P. et P. et hujus sedis apostolice. Datum Rome, in Lateranensi palatio, per manus Lini, archidiaconi, VI. Kal. Maii. (Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes*, t. VII, Paris 1758, *Preuves des additions*, I, p. 719.)

Nous avons mis entre crochets les mots *nobis aut*, qui ne sont pas dans le texte de Ménard, mais qui doivent bien certainement s'être trouvés dans l'original. Tel est aussi l'avis de M. Teissonnier, qui traduit, comme s'il y avait : ... *a Nobis aut successoribus nostris*..., à Nous ou à nos successeurs....

(2) Cet acte porte, pour toute date, le 6 des calendes de Mai, désignation

Actes y font allusion, lorsqu'ils disent, en parlant du retour du Saint : *Hujus etiam decreti ab Apostolico* (1) *præfixum detulit secum privilegium* (2).

Nous ne nous arrêterons pas à prouver que cet acte accordait au nouveau monastère la faveur de l'exemption demandée par son abbé; les termes en sont assez clairs. C'est au reste le sens qu'y ont attaché les successeurs de Benoît II, et notamment Jean VIII, qui s'en servit, comme d'un argument sans réplique, dans son fameux démêlé avec Gilbert, évêque de Nîmes, usurpateur de l'abbaye de Saint-Gilles.

Nous avons entretenu déjà nos lecteurs de ce différend (3). Avant de condamner les empiétements du prélat, le pape fit rechercher, dans les archives de la cour romaine et dans celles de l'abbaye, les titres qui établissaient le droit formel du souverain pontife sur cette maison. On découvrit à Rome l'acte par lequel le bienheureux fondateur faisait don de son monastère au Saint-Siége, et on trouva dans les archives abbatiales les lettres originales de Benoît II, dont nous venons de donner le texte.

Après que Gilbert eut vainement tenté de se justifier devant une commission composée d'évêques et d'autres personnages de distinction, commission réunie à Arles, où se trouvait alors Jean VIII, ce pontife, prenant pour base de sa décision le double document si heureusement retrouvé, déclara non fondées les prétentions de l'évêque de Nîmes; il le condamna à restituer l'abbaye de Saint-Gilles à Léon, son abbé légitime, et à payer une amende au pape, qui néanmoins lui

---

correspondant au 26 Avril; nous avons prouvé, à la p. 54, qu'il remonte à l'an 685.

(1) Le mot *Apostolicus*, employé isolément, comme ici, signifie le pape. *Hæc vox*, dit Macri, *ita absolute pro Pontifice Romano sumitur, de qua sæpe in Ecclesiasticis historiis, et Ecclesia in Litaniis pro eodem sic intercedit :* ut Domnum Apostolicum, etc., *quod in Sede vacante, una cum oratione, seu commemoratione pro Papa relinquitur* (*Hierolexicon*, t. I, Bononiæ 1767, p. 72, v° *Apostolicus*).

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 303, n. 23.

(3) P. 51.

en fit grâce, à cause de sa pauvreté. Aussitôt après cette décision, le souverain pontife dépêcha un seigneur de sa suite, Dieudé, duc de Ravenne, pour prendre possession, en son nom, du monastère de Saint-Gilles; ce fut Gilbert lui-même qui le lui remit.

Le différend était terminé. Jean VIII lança une bulle, datée du 21 Juillet 878, où il expose ce qui venait de se passer, et déclare l'abbaye de la vallée Flavienne entièrement exempte de la juridiction des évêques de Nîmes. Cette bulle fut suivie de près par une seconde, que le pape promulgua au concile national de Troyes, le 18 Août de la même année, et qu'il fit souscrire par les cinquante-deux évêques présents à l'assemblée; Gilbert était du nombre, et ratifia ainsi sa propre condamnation (1).

Nous avons jugé nécessaire de consigner ici ces détails, parce qu'il s'est rencontré un auteur qui a dénié à l'abbaye de Saint-Gilles le privilége obtenu par son fondateur. Cet auteur, — nul n'en sera surpris, — est Jean de Launoy, de guerroyante mémoire, écrivain érudit, mais qui professait des opinions singulières, et dont la mordante critique s'est acharnée contre les traditions les plus respectables et les faits historiques les mieux prouvés (2).

Jean de Launoy n'a point écrit *ex professo* contre l'exemp-

---

(1) Voyez plus haut, p. 52, et Ménard, *Histoire.... de la ville de Nismes*, tom. I, pp. 128, 129.

(2) Jean de Launoy, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Navarre, naquit en 1603, à Valdéric, village de Normandie, et mourut à Paris, en 1678. La guerre qu'il fit aux légendes, lui valut le sobriquet de *dénicheur de saints*, qu'il avait certes bien mérité. Ses nombreux écrits ont été réunis par l'abbé Granet en dix volumes in-folio, publiés à Genève (1731-1732). Jean de Launoy ne se gênait nullement de tronquer ou d'altérer les textes qui l'embarrassaient; l'éditeur même de ses œuvres complètes en cite un exemple, d'une rare impudence, qu'il qualifie d'*insignis corruptio* (tom. I, *Præfatio*, p. XVI). (De Feller, *Biographie universelle*, v° *Launoy* [*Jean de*]). Le *Dictionnaire historique de Moréri* consacre au trop fameux critique un article des plus élogieux, où l'on va jusqu'à dire qu' " Il n'y a que ceux qui préfèrent leurs préventions et leurs opinions à la vérité, qui puissent se déclarer contre sa mémoire " (édit. Drouet, tom. VI, p. 197, v° *Launoi* [*Jean de*]).

tion de l'abbaye de Saint-Gilles; il l'attaque, en passant, dans sa longue et indigeste dissertation, dirigée contre l'abbaye de Saint-Médard, à Soissons, qui se glorifiait de posséder un semblable privilége, octroyé par lettres de saint Grégoire-le-Grand, en date du 7 des calendes de Juin (26 Mai) 594 (1).

Au cours de son travail, de Launoy cite un extrait de la lettre, adressée par le pape Grégoire VII à Frotaire, évêque de Nîmes, le 11 des calendes d'Avril (22 Mars) 1074. Renouvelant les prétentions de Gilbert sur l'abbaye de Saint-Gilles, méconnaissant les priviléges de ce monastère et la donation authentique, qui en avait été faite au Saint-Siége, Frotaire avait poussé ses vexations jusqu'à excommunier les religieux, jusqu'à faire emprisonner l'abbé Béraud, à son retour de Rome, où il venait de recevoir la bénédiction abbatiale des mains du pape Alexandre II (1062) (2).

En 1074, la deuxième année de son pontificat, Grégoire VII adressa à l'évêque de Nîmes une lettre sévère, où il blâme ouvertement sa conduite et ses injustes prétentions.

Audivimus, dit le pape, *olim nostri tempore prædecessoris venerabilis memoriæ Alexandri, te contra justitiam monasterium Sancti Ægidii, quod idem gloriosus confessor juri beati Petri tradidit, usque adeo affecisse injuriis, ut ejusdem abbatem a Romano pontifice consecratum capere præsumeres, spreto rigore canonum, contemptisque privilegiis ab apostolica sede derivatis. Unde tunc merito et adhuc dolemus, non dubitantes abbatis contumelias Romanæ majestati fuisse illatas. Nihilominus quoque nobis displicet, quod quasi de integro tibi licen-*

---

(1) Cette dissertation se trouve au tome VI (tom. III, part. II) des *Opera omnia* de Jean de Launoy, édit. Granet (Coloniæ Allobrogum, 1732), pp. 90 et suiv.; elle remplit à elle seule presque tout le volume, et ne comprend pas moins de 485 pages. Cette dissertation se divise en deux parties : la première, publiée en 1657, est intituléé : *Inquisitio in privilegium, quod Gregorius Papa primus monasterio S. Medardi dedisse fertur* (pp. 90-118); la seconde, qui est de loin la plus importante, vit le jour en 1661, sous le titre de : *Assertio Inquisitionis in monasterii S. Medardi Suessionensis privilegium* (pp. 119-575).

(2) GERMAIN, *Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, Nimes 1838, p. 147.

tiam usurpas præfatum excommunicandi cœnobium, cum hoc tibi non licere hujus sanctæ sedis auctoritas authenticorum testetur in datione privilegiorum (1).

Ce passage établit, à toute évidence, les droits du Saint-Siége sur l'abbaye de Saint-Gilles, et l'exemption de l'autorité épiscopale, dont jouissait cette maison. De Launoy l'a compris, et que fait-il pour détruire la valeur de ce témoignage ? Il accuse l'abbé Béraud d'avoir sciemment induit en erreur le pape Alexandre II, par un exposé mensonger des priviléges de son monastère et des prétendus empiétements de l'évêque Frotaire, qui, n'étant pas sur les lieux, ne pouvait défendre ses droits et venger sa dignité épiscopale outragée. Alexandre II, ne soupçonnant pas la fraude, serait tombé dans le piége, que lui tendait le fallacieux abbé; circonvenu à son tour, Grégoire VII aurait été victime des mêmes fourberies. *Monasterii sancti Ægidii Abbas,* c'est de Launoy qui parle, *quidquid voluit de suo monasterio, et contra Nemausensem Episcopum Alexandro Papæ dixit, nec apparet Episcopum interfuisse querelis Abbatis, ut jus ac dignitatem suam tueretur. Unde et Alexandro et Gregorio obreptum est insigniter* (2).

La bonne foi de Grégoire VII ayant été surprise, sa lettre à Frotaire est donc de nulle valeur, comme preuve historique; c'est la conséquence nécessaire de ce qui précède. Mais de Launoy ne s'arrête pas en si beau chemin; il va jusqu'à dire que l'abbé de Saint-Gilles pourrait fort bien avoir écrit lui-même, ou du moins dicté, au nom de Grégoire, la lettre de ce pontife à l'évêque de Nîmes. *Abbas de quo loquitur Gregorius, dictasse pro Gregorio, vel exarasse epistolam mihi videtur* (3). Cette pièce serait donc l'œuvre d'un faussaire, et, comme telle, n'aurait droit qu'au mépris des érudits.

---

(1) *J. Launoii Opera omnia,* tom. VI, p. 319. On peut lire la lettre de Grégoire VII à Frotaire dans le *Patrologiæ cursus completus,* de Migne, tom. CXLVIII, *Sancti Gregorii VII epistolæ et diplomata pontificia,* Lutetiæ Parisiorum 1853, coll. 342, 343, *epist.* LXVIII.

(2) *J. Launoii Opera omnia,* tom. cit., p. 319.

(3) Id., p. 320, n. VII.

L'accusation lancée par de Launoy contre l'abbé Béraud retombe sur Alexandre II et sur Grégoire VII. Ces pontifes se fussent rendus coupables d'une grande imprudence, ils eussent fait preuve tout au moins d'une extrême légèreté, en ajoutant une foi aveugle aux assertions de cet abbé, sans avoir examiné au préalable si ses plaintes étaient justes ou dénuées de fondement. Cette supposition est injurieuse et injuste. Il ne s'était pas écoulé deux cents ans depuis que les démêlés du pape Jean VIII avec l'évêque Gilbert, l'un des prédécesseurs de Frotaire, avaient mis au jour les actes authentiques de saint Gilles et de Benoît II; ce furent ces documents, et non, comme le prétend de Launoy, un rapport fantaisiste et calomnieux, qui dictèrent au pape Alexandre II et à son successeur la ligne de conduite, qu'ils ont suivie.

Les faits imputés à l'abbé de Saint-Gilles sont graves; aussi, de Launoy accumule-t-il les raisons, qui doivent justifier ses accusations. En l'absence de toute preuve positive quelconque, il a recours aux arguments négatifs, dont l'emploi, érigé par lui en système, forme sa principale arme de combat [1]. Passons en revue les misérables arguties du critique français; il nous sera facile de les mettre à néant.

I. Aucun monument historique antérieur au pontificat d'Alexandre II (1061-1073) ne parle d'un monastère fondé par saint Gilles, et placé par lui sous la dépendance immédiate du Saint-Siége. Fulbert de Chartres, dans la prose et les autres écrits, qu'il nous a laissés sur cet anachorète, n'en fait

---

[1] De Launoy attribuait à l'argument négatif une force probante exagérée. Il a exposé ses théories sur la matière dans sa dissertation : *De auctoritate negantis Argumenti..., in qua probatur, negativum Argumentum in quæstionibus ex facto, usu, et traditione pendentibus multum habere roboris* (*Opera omnia*, tom. III, Coloniæ Allobrogum 1731, pp. 1-43). Le savant curé de Champrond, J. B. Thiers, écrivit, contre les principes émis par de Launoy, son *Exercitatio adversus Jo. Launoii dissertationem de auctoritate negantis argumenti* (Parisiis 1662). De Launoy répliqua par un long appendice à son premier travail (*Opera omnia*, tom. cit., pp. 44-47), et Thiers riposta, à son tour, dans sa *Defensio adversus Jo. Launoii appendicem ad dissertationem de auctoritate negantis argumenti* (Parisiis 1664). La lutte s'arrêta là.

aucune mention; bien plus, les termes dont il se sert, ne permettent pas de voir en saint Gilles le fondateur d'une maison religieuse. A l'appui de son dire, de Launoy cite divers extraits, notamment ceux où Fulbert rapporte, qu'à la mort de ses parents, le Saint distribua tous ses biens aux pauvres; que, pour éviter l'écueil de la vaine gloire, il quitta sa patrie; qu'il poussa l'esprit de mortification, jusqu'à s'interdire, durant un temps considérable, l'usage du pain, etc. (1).

Le premier membre de cette proposition est d'une fausseté, qui saute aux yeux. Nous avons les mains pleines de documents, antérieurs, de plusieurs siècles, au règne du pape Alexandre II, et qui mettent dans tout son jour le fait historique, si audacieusement battu en brèche par de Launoy : ce sont les lettres de Benoît II (685), la double bulle de Jean VIII (878), la *Vita auctore anonymo* du saint abbé, publiée par Stilting (2), et que cet érudit considère comme une production du Xe, si pas du IXe siècle (3).

En ce qui concerne Fulbert de Chartres, faisons observer d'abord que cet évêque n'a point écrit de biographie proprement dite de saint Gilles : le tout se borne à un invitatoire, une prose et des répons pour l'office du Saint (4). On ne peut donc rien inférer du silence que garde cet auteur touchant l'abbaye de la vallée Flavienne. Quant aux extraits cités, nous avouons ne pas saisir leur rapport avec la thèse défendue par de Launoy. La pauvreté, l'humilité, l'esprit de pénitence comptent parmi les vertus fondamentales du religieux; comment seraient-elles, chez celui qui les possède, un obstacle à la formation d'une nouvelle famille monastique ?

Mais saint Gilles, semble dire de Launoy, n'avait rien gardé de son riche patrimoine, il n'a donc pu bâtir de monas-

---

(1) *J. Launoii Opera omnia*, tom. VI, pp. 319, 320.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 299 et suiv.

(3) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 290, n. 27.

(4) Nous parlerons ailleurs plus en détail de l'œuvre de Fulbert de Chartres.

tère. Cette conclusion cache un sophisme. Saint Gilles n'a pu élever de monastère à ses propres dépens, nous en convenons, mais rien ne l'empêchait de le faire avec l'aide d'autrui. Or, c'est ainsi que les choses se sont passées : l'histoire nous montre, à côté du saint ermite, le monarque Flavius Wamba, qui prit à sa charge, avec une générosité royale, tous les frais des nouvelles constructions.

II. III. V. A l'époque où saint Gilles habitait la Gaule, on n'y connaissait point l'habitude de mettre les monastères sous la dépendance de saint Pierre, c'est-à-dire, du Saint-Siége : *ibi mos non erat, ut monasteria in jure beati Petri ponerentur*. Cette coutume ne s'introduisit qu'à partir de la fondation de l'abbaye de Vezelay (838) (1); les documents plus anciens, où se lisent les mots : *juri beati Petri tradidit*, ou des termes analogues, doivent être regardés comme interpolés par les moines. Ainsi donc, même en admettant que saint Gilles ait fondé le monastère qui porte son nom, la phrase : *quod idem gloriosus confessor juri beati Petri tradidit*, doit être rayée de la lettre de Grégoire VII; elle révèle la mauvaise foi de l'abbé Béraud, qui aura fait accroire au pape que le fondateur soumit, dès l'origine, à l'autorité des pontifes romains le nouveau centre monastique, créé par ses soins (2).

Mais, supposons un instant, — la parole est toujours à de Launoy, — que cette *traditio juri beati Petri* soit le fait de saint Gilles; il n'en résulterait pas encore que la maison ait été soustraite à la juridiction de l'évêque diocésain. Cette formule signifie tout simplement que le monastère a été mis sous la protection de saint Pierre, c'est-à-dire, de l'Église romaine, sans aucune dérogation aux sacrés canons, qui soumettent les clercs et les moines à la puissance des évêques.

---

(1) L'abbaye de Vezelay, *Vizeliacum*, de l'ordre de Saint-Benoît, était située dans le Nivernais, au diocèse d'Autun. Fondée en 838, par Gérard de Roussillon, comte de Nevers et de Provence, elle fut sécularisée, en 1537, par le pape Paul III, et transformée en un chapitre de chanoines.

(2) *J. Launoii Opera omnia*, tom. VI, p. 320, n. II.

Deinde posito, quod Abbas Ægidius monasterium suum juri B. Petri tradiderit, illud nec exemit, nec eximere potuit a potestate, quam universalis Ecclesiæ canones diœcesano Episcopo attribuunt. Specialem Romanæ Ecclesiæ tutelam adjecit monasterio, jus commune diœcesano Episcopo quæsitum non detraxit (1). La conduite de Frotaire le prouve; si, de prime abord, tout droit sur le monastère avait été enlevé aux évêques de Nîmes, ce prélat n'aurait eu garde d'exercer, à l'endroit de l'abbé et des religieux de cette maison, un pouvoir qui ne lui appartenait pas (2).

Il ne serait guère possible d'accumuler plus d'erreurs en moins de lignes.

Trois siècles avant la fondation de l'abbaye de Vezelay, l'histoire monastique de la France nous offre des exemples de véritable exemption, entendue dans le sens strict et canonique du mot, c'est-à-dire, en tant qu'elle signifie indépendance complète de l'évêque diocésain. Un savant bénédictin de la Congrégation de France, Dom François Chamard, en faisait récemment encore la remarque dans son bel article : *De l'immunité ecclésiastique et monastique,* inséré dans la *Revue des questions historiques* (3) :

" Le premier exemple d'une fondation monastique placée sous la protection directe du Saint-Siége, écrivait-il, a été donné par saint Césaire d'Arles, quelques années avant que le concile de Carthage (534) eût proclamé d'une manière si large le principe de l'immunité des moines.

" Le vénérable archevêque ayant bâti pour sa sœur, dans

---

(1) *J. Launoii Opera omnia,* tom. VI, p. 320, n. III. La proposition, énoncée dans cet extrait, et appliquée à saint Gilles, a été longuement développée par de Launoy, dans ses *Réflexions sur la procédure des Doyen, Chanoines et Chapitre de Vezelay, pour servir de Factum à Monsieur l'Evesque d'Autun, en l'instance pendante au Conseil Privé du Roi.* Ce mémoire parut en 1672, et figure au tome V des *Opera omnia* de Jean de Launoy, Coloniæ Allobrogum 1732, pp. 638 et suiv. Voyez surtout la *Réflexion I.*

(2) *J. Launoii Opera omnia,* tom. VI, p. 320, n. V.

(3) Tom. XXII, Paris 1877, pp. 428 et suiv. Le passage cité se trouve à la page 461.

sa ville épiscopale, un monastère de vierges, statua, par un précepte spécial, qu'il serait exempt de la juridiction de ses successeurs, " à ce point que ce serait aux religieuses *à choisir le prêtre qui devrait remplir chez elles les fonctions sacrées* ".

" Afin de rendre ce privilége plus inattaquable, il le fit confirmer par le saint pape Hormisdas (514-523) (1) et par plusieurs de ses collégues dans l'épiscopat.

" Cette pensée salutaire de sauvegarder ainsi l'immunité monastique en faisant intervenir l'autorité du siége apostolique, se propagea rapidement vers la fin du VIe et dans le courant du VIIe siècle, plus en France (2) qu'en Italie. Les papes saint Grégoire-le-Grand et Jean IV se firent remarquer par leur fermeté à défendre les libertés concédées aux moines.

" Au VIIIe siècle, l'immunité monastique était entrée dans le droit commun, en sorte qu'elle était supposée dans les formules de fondation qui nous sont parvenues de cette époque ".

---

(1) La réponse du pape à saint Césaire est aussi claire et aussi explicite qu'elle peut l'être : ....*puellarum quoque Dei noviter choros instituisse te, directis litteris, indicasti*, dit Hormisdas, *poscens ut in præfato puellarum monasterio a te nuper condito*, NULLAM POTESTATEM SUCCESSORES QUANDOQUE TUI HABERE PENITUS PERMITTANTUR.... *Petitionibus fraternitatis tuæ libentissime annuentes, apostolica auctoritate firmamus atque decernimus, ut* NULLUS EPISCOPORUM, *successorum quoque tuorum, in antedicto monasterio* AUDEAT SIBI POTESTATEM ALIQUAM PENITUS VINDICARE... Voyez TINNEBROEK et DE BUCK, *Examen historicum et canonicum libri R. D. Mariani Verhoeven, de regularium et sæcularium clericorum juribus et officiis*, Bruxellis 1847, p. 194, n. 2. Le lecteur, qui désire approfondir l'intéressante question des exemptions monastiques, étudiera avec grand fruit les chapitres VII et VIII de cet important ouvrage (pp. 152 et suiv.).

(2) Parmi les monastères des Gaules soustraits à la juridiction épiscopale, dans le cours du VIIe siècle, Zaccaria cite les abbayes de Sainte-Colombe et de Saint-Colomban ou de Luxueil, déclarées exemptes, en 641, par le pape Jean IV, à la demande du roi Clovis II. Il cite encore l'abbaye de Saint-Martin, à Tours : Chrotbert II, évêque de cette ville, avait résolu, avec l'assentiment de l'épiscopat gaulois, de se désister de ses droits sur ce monastère; il soumit l'acte, dressé pour cette fin et souscrit par ses collègues, à l'approbation du pape Adéodat, qui le confirma de son autorité souveraine, l'an 674. (*Anti-Febronio*, tom. IV, Cesena 1770, pp. 225 et suiv. — Item BOUIX, *Tractatus de jure regularium*, tom. II, p. 101).

L'*Examen historicum* cite d'autres exemples d'exemptions, se rapportant au même pays et à la même époque (pp. 195, 196, n. 4).

Est-il besoin d'ajouter que l'interprétation donnée par de Launoy à la phrase : *juri beati Petri tradidit,* est arbitraire, en désaccord formel avec l'enseignement des canonistes et contraire aux prérogatives du siége apostolique ? Cette interprétation ne tend à rien moins qu'à dénier au pontife romain un droit qui lui appartient, en vertu de sa puissance souveraine dans l'Église; elle amoindrit l'action du pape en la subordonnant au bon vouloir des évêques, et rend ainsi illusoire cette espèce de protectorat imaginé par de Launoy. Non, le *jus beati Petri* ne se borne pas à un simple droit de protection, laissant intacte la juridiction de l'évêque diocésain; c'est un pouvoir réel, entraînant la sujétion immédiate d'une maison au Saint-Siége et son exemption de l'autorité épiscopale.

Les abus, dont les prélats de l'époque se rendaient trop souvent coupables, avaient obligé les souverains pontifes à limiter un pouvoir, dont l'exercice devenait, pour les communautés religieuses, une source de misères et de difficultés. Ce fut le motif qui porta saint Grégoire-le-Grand à édicter, dans le synode romain de 601, son fameux *Constitutum pro monachis,* destiné à couper court aux vexations épiscopales : QUIA IN PLURIMIS MONASTERIIS, dit l'illustre pontife, MULTA A PRÆSULIBUS PRÆJUDICIA ATQUE GRAVAMINA MONACHOS PERTULISSE COGNOSCIMUS, *oportet ut vestræ fraternitatis provisio de futura quiete eorum salubri disponat ordinatione.* Et que décrète le pape ? *Neque audeat* (episcopus) *ibi cathedram collocare, vel* QUANTAMLIBET POTESTATEM HABERE IMPERANDI, *nec aliquam ordinationem quamvis levissimam faciendi, nisi ab Abbate loci fuerit rogatus...* (1). Ce décret ne concerne que les monastères d'Italie,

(1) *Examen historicum,* etc., pp. 181 et suiv.

Nous n'ignorons pas qu'il existe, parmi les érudits, une grande controverse au sujet du synode romain de 601; *inter scriptores,* disent les auteurs de l'*Examen historicum, nulla de ea est concordia, neque ex alterutra parte decretoria afferri queunt argumenta.* Les uns révoquent en doute la tenue de cette assemblée et rejettent comme apocryphes ses décrets; inutile de dire que parmi eux, et à côté des noms les plus respectables, figurent les adversaires de l'immunité monastique, de Launoy et consorts, heureux de trouver le moyen

mais il prouve du moins, — et c'est ce que nous tenions à établir, — que près d'un siècle avant Benoît II, les papes avaient soustrait des communautés de moines à la juridiction des évêques, pouvoir que leur dénie de Launoy, comme impliquant une dérogation au droit commun.

L'argument puisé dans la conduite de l'évêque Frotaire, est indigne d'un écrivain sérieux. De Launoy semble avoir oublié le principe élémentaire, que " le fait ne présuppose pas le droit "; *Factum non probat jus.* Le nouveau principe, qu'il cherche à faire prévaloir, légitime tous les empiétements et donne gain de cause à tous les usurpateurs.

Nous passons sous silence les autres arguments invoqués par de Launoy; plus faibles encore que les précédents, purement négatifs comme eux, ils ne méritent pas une réfutation spéciale. Nous en avons dit assez d'ailleurs, pour montrer que tous les raisonnements de l'écrivain français portent à faux, laissant debout et mettant mieux en relief un privilége, que la mauvaise foi, servie par une érudition malsaine, prétendait renverser.

---

de se débarrasser du *Constitutum pro monachis*, qui leur déplaît souverainement. D'autre part, des écrivains de grand poids, dont l'*Examen historicum* a dressé la longue liste, ne font aucune difficulté d'admettre comme authentiques ce synode et ses décisions; nous avons cru pouvoir nous rallier au sentiment de ces savants (*Examen historicum* etc., pp. 183 et suiv.).

CHAPITRE VII

INVASION DE LA SEPTIMANIE PAR LES SARRASINS — SAINT GILLES SE RÉFUGIE, AVEC SES RELIGIEUX, AU PAYS DES FRANCS — SES RELATIONS AVEC CHARLES-MARTEL — IL RETOURNE A SON MONASTÈRE — SA MORT

Le 17 Juillet 712 (1), les Arabes ou Sarrasins (2) remportaient, dans les plaines de Xérès de la Frontéra, une éclatante victoire, qui coûta la couronne et la vie à Rodéric, le dernier roi des Visigoths, et mit fin à la domination de ces peuples en Espagne. Quinze mois plus tard, toute la péninsule ibérique gémissait sous le joug de fer des disciples de Mahomet.

L'invasion musulmane ne devait pas se borner à l'Espagne. La Septimanie avait appartenu au royaume des Visigoths; les vainqueurs y voyaient le complément nécessaire de leur conquête.

---

(1) De Vic et Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. I, p. 378. Germain, op. cit., t. I, p. 81, Moeller, *Cours compl. d'hist. univ.*, t. IV, p. 76, placent ce fait d'armes en 711.

(2) Ces peuples établis en Arabie, et sectateurs de Mahomet, pénétrèrent en Afrique, l'an 647, et enlevèrent la côte septentrionale de ce pays aux Maures. La plupart de ces derniers embrassèrent la religion de leurs vainqueurs, et passèrent ensuite avec eux d'Afrique en Espagne, ce qui fait que les historiens appellent indifféremment ces infidèles, Maures, Sarrasins ou Arabes. Une première flotte arabe aborda aux côtes de l'Espagne, en 679; elle fut mise en fuite par le roi Wamba. Mais, Rodéric ayant détrôné, en 710, le cruel Witiza, les partisans de celui-ci se retirèrent en Afrique, auprès du comte Julien, gouverneur visigoth de la ville de Ceuta, et appelèrent les Arabes à leur secours. Ces barbares ne se firent pas prier; ils équipèrent à la hâte une flotte, et débarquèrent en Espagne, sous la conduite du général Tarik, vers la fin d'Octobre 711. On connaît le reste.

Le nom de *Sarrasins* dérive, d'après les uns, de l'arabe *saraka*, larcin, pillage, parce que ces peuples, dans l'origine du moins, ne vivaient guère que de vols et de brigandages (Ménard, *Histoire... de Nismes*, tom. I, p. 97); les autres cherchent l'étymologie de ce nom dans l'arabe *scharkiin*, oriental, et y attachent la signification de gens de l'Orient (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, tom. IV, p. 1828, col. 1, v° *Sarrasin*).

Vers la fin de l'année 719 (1), Zama, gouverneur d'Espagne sous le calife Omar II, franchit les Pyrénées, à la tête d'une armée formidable, et s'empara successivement de Narbonne, de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Nîmes, et de presque tout le reste de la Septimanie, où ses troupes exercèrent d'affreux ravages. Avant que l'année 720 fût révolue, les Arabes avaient arraché aux Visigoths ce dernier lambeau de leur vaste royaume (2).

Un ancien chroniqueur a résumé, en quelques lignes d'une énergique concision, les excès de tout genre, dont les Sarrasins souillèrent leur victoire :

Eo tempore (3) *gens impia Wandalorum Galliam devas-*

---

(1) D'après Germain, cette expédition, mentionnée par les historiens arabes, ne saurait être postérieure à l'année 713; l'invasion arabe en Gaule aurait donc commencé avant 719, époque que les chroniques chrétiennes lui assignent généralement pour point de départ (*Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, p. 83, en note). M. Teissonnier tâche de concilier les deux opinions. A peine l'Espagne conquise, les Arabes tentèrent de se rendre maîtres de la Septimanie, qui était pour eux la porte de la France, ou de la *grande terre*, comme ils l'appelaient. Toutefois, ces premières tentatives affectèrent moins le caractère d'une occupation proprement dite, que celui d'excursions sanglantes et désastreuses, préludes de la conquête définitive de cette malheureuse province (*Notice historique sur Saint Gilles*, p. 37). Ce fut Alahor (El-Haur), prédécesseur immédiat de Zama dans le gouvernement de l'Espagne, qui organisa ces excursions; " aïant reçu ordre du calife d'achever la conquête de toutes les provinces qui avoient fait partie du roïaume des Visigots, il résolut d'assujettir la Septimanie ou Gaule Narbonnoise comme une des principales. Dans cette vue il assembla une nombreuse armée, s'avança vers les Pyrénées, et attaqua cette province : mais il paroît que malgré les divers efforts qu'il fit pour y pénétrer, pendant près de trois années consécutives que dura son gouvernement, il ne put réussir, sans doute par la vigoureuse résistance des habitans du pays; en sorte qu'il fut contraint d'abandonner son entreprise..... " (DE VIC et VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 389). Quoi qu'en dise M. Germain, l'invasion arabe en Gaule, distincte des attaques répétées mais infructueuses d'Alahor, doit donc être maintenue à la date de 719; la fixation de cette date est très-importante pour ce qui va suivre.

(2) Voyez sur la conquête de la Septimanie par les Sarrasins DE VIC et VAISSETE, op. et tom. cit., p. 390; *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 293, n. 38, et p. 296, n. 54; MÉNARD, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, pp. 98 et suiv.; GERMAIN, *Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, pp. 82 et suiv.

(3) C'est-à-dire, en 715, *Anno Domini DCCXV*. Cette date coïncide à peu près avec le commencement des hostilités dont la Septimanie fut le théâtre, sous le gouverneur Alahor, hostilités que le chroniqueur aura con-

tare cœpit (1). *Quo tempore destructæ Ecclesiæ, subversa Monasteria, captæ urbes, desolatæ domus, diruta castra, strages hominum innumeræ factæ, et multus ubique humani generis sanguis effusus est* (2).

Ennemis farouches du nom chrétien, les Sarrasins déchaînaient surtout leur fureur contre les églises et les monastères : les moines étaient maltraités et souvent égorgés, les édifices du culte pillés et livrés aux flammes. A l'approche des hordes musulmanes, les prêtres et les religieux cachaient à la hâte les reliques des saints, les trésors des églises et des abbayes, et se dérobaient, par une prompte fuite, à la cruauté des infidèles (3).

Le diocèse de Nîmes possédait alors trois florissantes communautés : l'abbaye de Saint-Baudile, bâtie sous les murs de la ville épiscopale, celle de Psalmodi (4), à quatre lieues

---

fondues avec la conquête de cette contrée par Zama. Ce furent bien certainement les troupes de ce dernier général, qui se rendirent coupables des cruautés décrites plus haut; tel est aussi le sentiment de Stilting, qui applique le passage cité à l'invasion de 719 (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 293, n. 38).

(1) Le chroniqueur se trompe en donnant aux envahisseurs le nom de *gens impia Wandalorum*. Depuis environ deux siècles, les Vandales avaient disparu de la scène de l'histoire; leur royaume, fondé en 439, fut renversé en 534, par Bélisaire, général de l'empereur Justinien, et réduit en province grecque (Moeller, *Cours complet d'histoire universelle*, tom. IV, pp. 39, 40). Cette méprise ne doit pas nous étonner; il n'est pas rare de rencontrer dans les anciennes chroniques des erreurs de dates et de noms.

Il se pourrait aussi, mais la chose nous semble moins probable, que le nom de Vandales ne soit ici qu'un terme générique, employé par le chroniqueur pour signifier un peuple barbare, tout comme aujourd'hui encore on qualifie de Vandale " celui qui hait en barbare les sciences et la civilisation et qui détruit les monuments des arts " (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, tom. IV, p. 2420, col. 1, v° *Vandale*).

(2) Ce passage est tiré du *Chronicon auctoris incerti, ab anno Christi DCLXXXVIII. usque ad annum M.XV.*, inséré par André Duchesne dans son recueil : *Historiæ Francorum Scriptores*, tom. III, Lutetiæ Parisiorum 1641, p. 349.

(3) Germain, op. et tom. cit., p. 83. L'auteur signale les précautions prises pour la conservation du corps de sainte Marie-Madeleine, à Marseille, de ceux de sainte Marthe, à Tarascon, de saint Baudile, à Nîmes, etc.

(4) Le monastère de Psalmodi tirait son nom de la coutume qu'avaient ses religieux de se relever, la nuit comme le jour, pour chanter les louanges

au midi de Nîmes, et celle de la vallée Flavienne. Les bandes sarrasines saccagèrent et détruisirent ces trois monastères, que leurs paisibles habitants avaient désertés (1).

L'histoire nous a conservé des détails circonstanciés sur la fuite des moines de Saint-Baudile. Quatre-vingts religieux, sous la conduite du saint abbé Romule, embaumaient cette maison du parfum de leur piété. Romule ne voulut point les exposer au glaive de l'ennemi. Son premier soin fut de soustraire le corps de saint Baudile aux profanations des barbares; il enferma ces précieuses reliques dans un cercueil de plomb, et les fit enfouir, bien avant dans la terre, sous un des murs de l'église. Après avoir mis en sûreté ce riche trésor, Romule partit à la tête de sa communauté, pour aller chercher un asile dans une contrée lointaine. Remontant le cours du Rhône et de la Saône, la colonie fugitive fit de nombreuses haltes dans sa migration; elle arriva enfin à Saissi-les-Bois, en Bourgogne, au diocèse d'Auxerre, où elle planta sa tente, et construisit une nouvelle église en l'honneur de saint Baudile, son patron, dont le corps reposait à Nîmes (2).

Saint Gilles connaissait, par un avertissement du ciel, les malheurs qui allaient fondre sur son monastère, et les avait prédits, quelque temps d'avance, à ses religieux (3). Sachant tout ce qu'il avait à craindre d'une soldatesque ivre

---

du Seigneur, de sorte que le *psalmodie* n'y cessait jamais. Les anciens appelaient cette coutume *laus perennis;* saint Grégoire de Tours la nomme *psalterium perpetuum.*

(1) Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, pp. 98, 99.

(2) Ménard, op. et tom. cit., pp. 98, 99; Germain, op. et tom. cit., pp. 83, 84, et surtout Azaïs, *S. Baudile et son culte*, Nimes 1872, pp. 50 et suiv.

(3) *Ad monasterium... reversus*, dit l'ancien biographe du Saint, *et ibidem aliquantum temporis conversatus, spiritu sibi prophetiæ dictante, quibusdam spiritualibus indicavit fratribus monasterii sui ab hostibus eversionem haud longo post tempore futuram* (*AA. SS. Sept.*, tom I, p. 303, n. 22). L'auteur des *Actes* met cette prédiction dans la bouche de saint Gilles, à son retour d'Orléans; c'est une erreur, mais quant au fait en lui-même, Stilting se montre tout disposé à l'admettre : *Certe in Actis refertur, Sanctum prædixisse, monasterium suum brevi evertendum; nec video, cur id falsum credere debeamus* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 293, n. 38).

de sang et de pillage, mû d'ailleurs par l'exemple des moines de Saint-Baudile [1], le saint abbé se hâta de quitter sa chère vallée Flavienne et de prendre le chemin de l'exil. Ce fut du côté du Nord, dans les pays soumis à la domination franque, qu'il résolut d'abriter sa communauté, tant que durerait l'effrayant orage, qui venait d'éclater sur la Septimanie.

L'histoire ne nous dit pas l'endroit où se réfugièrent les religieux de saint Gilles, mais il est de toute probabilité qu'ils cherchèrent un asile dans la Neustrie [2], aux environs d'Orléans.

Les *Actes* rapportent que le Saint fit un voyage au pays franc, et signalent sa présence dans la cité orléanaise. Pas n'est besoin d'ajouter que les *Actes* assignent à cette excursion un motif autre que l'irruption des Arabes dans la Septimanie. Le lecteur n'aura pas oublié, que le premier biographe de saint Gilles fait vivre celui-ci au temps de saint Césaire, évêque d'Arles, qui mourut en 542, cent soixante-dix-sept ans par conséquent avant l'invasion mahométane.

Voici comment, d'après l'ancien hagiographe, les choses se seraient passées :

Tandis que saint Gilles gouvernait, avec une prudence consommée, sa nombreuse famille spirituelle, le bruit de ses vertus se répandait au loin, et pénétrait jusqu'à la cour de Charles, roi des Francs. Animé d'un vif désir de voir et d'entendre ce saint homme, le prince députa vers lui quelques personnes de sa suite, pour l'inviter à venir le trouver. Le saint abbé dut faire violence à son humilité et à son amour

---

(1) *Fuga illa S. Ægidii*, dit Stilting, *verisimilis est non modo a crudelitate Saracenorum, sed etiam ab exemplo monachorum S. Baudelii, qui cum abbate suo S. Romulo istis temporibus Nemauso fugerunt in Burgundiam* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, n. 54).

(2) La Neustrie, appelée aussi Westrasie (*Westryk*), formait une des quatre grandes divisions territoriales de la France d'alors. Les trois autres étaient l'Austrasie ou Austrie (*Oostryk*), la Bourgogne et l'Aquitaine. Nous aurons à revenir plus loin sur ce détail. Orléans était une des villes principales de la Neustrie; on y trouvait encore Paris, Soissons, Reims, etc.

de la retraite, pour acquiescer au désir du roi et entreprendre un si long voyage; mais l'espoir d'être utile au monarque triompha de ses répugnances. Il se mit donc en route, arriva à Orléans et fut reçu par le roi avec toutes les marques possibles d'estime et de respect (1).

Le *Carolus Franciæ rex,* mentionné dans ce passage des *Actes,* est Charles-Martel, qui, sans porter le titre de roi, règna en maître sur tout le territoire franc.

Saint Gilles et Charles-Martel étaient contemporains (2); on ne s'explique pas comment l'auteur des *Actes* ait pu mettre notre Saint en contact, d'une part, avec ce puissant maire du palais, et, de l'autre, avec Césaire d'Arles.

En 719, lorsque saint Gilles, fuyant, avec ses moines, devant les troupes de Zama, arrivait en Neustrie, Charles-Martel se trouvait à Orléans ou dans les environs de cette ville; dès lors, il a pu nouer avec l'abbé fugitif les relations dont parlent les *Actes,* et que nous n'avons aucun motif de révoquer en doute.

Pour établir la vérité de cette proposition, nous devons jeter un coup d'œil rapide sur l'état politique de la France à cette époque.

Pépin de Herstal, duc d'Austrasie et maire du palais

---

(1) *Igitur tantæ religionis præconium ad Caroli Franciæ regis aures usque pervenit. Qui nimis eum videre, atque illius colloquio relevari cupiens, misit ei legatos, mandans et flagitans, ut se visitare non dedignaretur. Quibus acceptis Vir Domini, in aliquo se illi profore credens, commodum duxit eum, sicut mandans et flagitans precabatur, visere. Dispositis itaque fratribus,... pergens ad regem, Aurelianis hospitatus est... Deinde vero ad regem Carolum proficiscitur, a quo honorifice susceptus est* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 302, nn. 18, 20).

Ces dernières lignes peuvent s'entendre dans un double sens : elles signifient, ou bien, que saint Gilles, arrivé à Orléans, se rendit au palais de Charles-Martel; ou bien, qu'après s'être reposé, dans cette ville, des fatigues du voyage, il la quitta, pour se rendre au lieu de résidence de ce prince. *Hic locus ita exponi potest, ut ad aliam urbem profectus credatur, vel etiam, ut in ipsa urbe Aurelianensi palatium Caroli adierit* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 303, *Annotata.* c). Cette remarque de Stilting a son importance; nous l'utiliserons plus tard. En ce moment, il nous suffit de savoir que les *Actes* de saint Gilles constatent l'arrivée et le séjour du saint abbé en Neustrie.

(2) Voyez ci-dessus, pp. 54 et suiv.

des royaumes de Neustrie et de Bourgogne [1], était mort le 16 Décembre 714, après avoir désigné pour son successeur, sous la tutelle de sa femme Plectrude, son petit-fils Théodoald, enfant de six ans.

Les Neustriens et les Bourguignons refusèrent de reconnaître l'autorité de Plectrude; ils choisirent pour maire du palais Ragenfried (Rainfroi), l'un des seigneurs les plus considérables de la nation, qui fit alliance avec Eudes, duc d'Aquitaine [2], et Radbod, duc des Frisons, et vint mettre le siége devant Cologne, résidence de Plectrude. Cette princesse y retenait prisonnier Charles-Martel, fils naturel de Pépin de Herstal et d'Alpaïde, parce qu'elle craignait que l'idée ne vînt aux leudes de lui conférer la mairie palatine.

Charles parvient à s'échapper de prison, se fait proclamer duc d'Austrasie et prince des Francs, et marche contre les Neustriens et leurs alliés, qu'il force à lever le siége de Cologne (716). Il poursuit Ragenfried, et met son armée en déroute sur les bords de l'Amblève, en Ardenne. En 717, nouvelle victoire de Charles-Martel sur Ragenfried à Vincy,

---

(1) En 687, l'Austrasie s'était déclarée indépendante des rois mérovingiens, et avait élu pour chef, sous le titre de duc et prince des Francs, *dux et princeps Francorum*, Pépin de Herstal, petit-fils de Pépin de Landen.

Les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, réunis sous un même sceptre, continuèrent d'être gouvernés par des maires du palais. Ces maires, *majores domus regiæ*, d'abord simples intendants de la maison royale, devinrent plus tard administrateurs du royaume et furent nommés à vie; élus ensuite par les grands, ils rendirent leur charge héréditaire et se constituèrent les maîtres absolus de l'état et du prince. C'est alors que commença la période des *rois fainéants*.

Vainqueurs des Neustriens et des Bourguignons à la bataille de Testry, entre Saint-Quentin et Péronne (687), Pépin de Herstal obligea les vaincus à le reconnaître pour maire du palais de la Neustrie et de la Bourgogne. Il laissa la couronne de ce double royaume aux princes de la dynastie mérovingienne, mais gouverna ces pays par des maires de son choix, de sorte qu'en réalité il exerçait le pouvoir suprême dans les trois royaumes francs (Moelleu, *Cours complet d'histoire universelle*, tom. IV, pp. 82 et suiv.).

(2) A la suite de la bataille de Testry, l'Aquitaine s'était affranchie de l'autorité des rois francs; depuis lors, Eudes ou Eudon, arrière-petit-fils de Clotaire II, gouvernait ce pays, avec le titre de duc. Charles-Martel rétablit la domination des Francs sur l'Aquitaine.

près de Cambrai. Cependant, Ragenfried continue ses intrigues : il excite Radbod à se jeter avec ses Frisons sur l'Austrasie, et forme une nouvelle ligue avec Eudes. Sans attendre que la Frise coure aux armes, Charles marche contre les forces réunies de la Neustrie et de l'Aquitaine, et les détruit dans une bataille meurtrière près de Soissons (719) (1). Il poursuit Eudes jusqu'à Paris, franchit la Seine, et entre en vainqueur à Orléans. Eudes n'a que le temps de se sauver en Aquitaine, emmenant avec lui le roi Chilpéric II et ses trésors.

Ces derniers détails, si précieux, sont empruntés au continuateur de Frédegaire (2), dont voici les paroles.

Chilpericus et Raganfredus legationem ad Eudonem Ducem dirigunt, ejus auxilium postulantes rogant, Regnum (id est Coronam) *et munera tradunt. Illi quoque hoste* (id est exercitu) *Vasconorum commoto ad eos venientes, pariter adversus Carolum perrexerunt. At ille constanter et intrepide eis occurrere properat. Eudo territus quod resistere non valeret, aufugit. Carolus insecutus eum usque Parisios, Sequanam fluvium transit,* USQUE AURELIANENSEM URBEM ACCESSIT. *Et vix evadens terminos Regionis suæ penetravit, Chilpericum Regem secum cum thesauris sublatis avexit* (3).

Les résultats de la bataille de Soissons furent immenses. Eudes se vit forcé de livrer entre les mains de Charles-Martel

---

(1) MOELLER, op. et tom. cit., pp. 83 et suiv. — *Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique*, t. III, Bruxelles 1872, art. *Charles-Martel*, par André van Hasselt, coll. 482 et suiv.

(2) Frédegaire, le plus ancien historien français après Grégoire de Tours, composa, par ordre de Childebrand, frère de Charles-Martel, une chronique, qu'on trouve dans le recueil des historiens de France, de Duchesne et de Dom Bouquet. Elle va jusqu'en 641, et a eu des continuateurs anonymes, qui l'ont conduite jusqu'en 768; M. Guizot l'a traduite dans sa *Collection des historiens de France*. (DE FELLER, *Biographie universelle*, édit. *Weiss et Busson*, tom. III, p. 635, v° *Frédegaire.*)

(3) Pagi a inséré ce passage parmi les notes critiques, dont il a enrichi les *Annales ecclesiastici* de Baronius. Voyez le tom. XII de l'édition de Lucques, 1742, *ad annum Christi* 719, p. 291, col. 2 des notes, n. X, *Tertium Caroli adversus Ragenfredum prœlium.*

le roi Chilpéric, son maire Ragenfried et le trésor de l'État. Le vainqueur, soit pitié, soit respect, usa avec modération de ses avantages, et laissa au roi de Neustrie et de Bourgogne sa couronne et ses inutiles honneurs; il se contenta de prendre le titre de maire, et d'exercer ainsi la puissance royale sur la nation des Francs, sans se mettre en peine d'ajouter à ses prérogatives le titre illusoire de roi. Plectrude avait fait sa soumission dès 717, après la bataille de Vincy.

Charles-Martel pouvait désormais tourner ses armes contre les Saxons, les Alemannes, les Bavarois, nations germaniques, qui, autrefois tributaires des Francs, avaient secoué le joug et menaçaient les frontières de l'Austrasie.

Charles se mit en campagne contre les Saxons en 720; il s'écoula donc quelques mois entre cette expédition et la bataille de Soissons, et c'est dans cet intervalle, — nous n'hésitons pas à l'affirmer, — que le prince s'est abouché avec saint Gilles à Orléans (1). Vainqueur d'Eudes et de Ragenfried,

---

(1) Cette opinion nous semble la seule admissible, et, à moins de s'y rallier, on ne s'explique pas les rapports de ces deux personnages sur le sol orléanais. Saint Gilles ne vint qu'une fois en France, en 719; il reprit le chemin de la Septimanie, en 721, et mourut avant 726. Quant à Charles-Martel, depuis 720, date de sa première expédition contre les Saxons, jusqu'à sa mort (741), il fut presque constamment sous les armes, et passa dix années, de 720 à 730, à guerroyer, au delà du Rhin, contre les peuplades germaniques. Il faut donc nier les relations du guerrier franc avec l'abbé bénédictin, ou bien les rapporter à l'époque assignée.

Nous consignons ici, à titre de simple curiosité, un détail puisé dans *Ly Myreur des Histors*, de Jean d'Outremeuse. Ce chroniqueur, aux yeux duquel saint Gilles est un contemporain de Charlemagne, raconte que, le Dimanche des Rameaux 799, cet empereur se trouvait à Orléans, où demeurait saint Gilles, qui y faisait ses études! "L'an VII^cXCIX, le jour del Paske florie, estoit Charle l'empereur à Orliens, *où saint Giele estoit à l'estude* et y avoit demoreit longtemps" (t. III de l'édit. de Borgnet, Bruxelles 1873, p. 5).

Autre détail curieux. Le Bréviaire de Saint-Omer, publié, en 1784, par ordre de Mgr. Alexandre de Bruyères-Chalabre, dernier évêque de ce diocèse, et imprimé à Paris, renferme, au 1er Septembre, l'office de saint Gilles, du rit simple. Nous lisons dans la troisième leçon, que Childebert, roi des Francs, faisant la guerre en Septimanie, y apprit à connaître saint Gilles et le pria de venir à *Paris*. Le Saint répondit à l'invitation du monarque, et passa quelque temps à sa cour. *Redux in Septimaniam Ægidius Childeberto Francorum Regi, cum bellum illic gereret, innotuisse, et* PARISIOS *ab eodem invitatus esse tra-*

le valeureux fils de Pépin poursuivit sa marche triomphante jusqu'aux portes de cette ville, l'une des plus importantes de la Neustrie, qui eut titre de royaume sous les monarques francs de la première race (1), et il est permis de croire qu'il s'y reposa un instant des fatigues de ses nombreux combats.

L'entrevue de saint Gilles avec le puissant duc d'Austrasie fut-elle provoquée par ce dernier, ou bien le Saint alla-t-il, de son propre mouvement, implorer la protection du vainqueur ? La première hypothèse est celle qui nous sourit le plus, parce qu'elle cadre mieux avec l'humilité du pieux abbé, et se rapproche davantage du texte des *Actes*. Pendant son séjour à Orléans, Charles-Martel peut très-bien avoir ouï parler de l'arrivée en Neustrie de la colonie bénédictine, conduite par saint Gilles, et désirant faire la connaissance d'un personnage, dont la renommée disait merveilles, il aura député vers lui quelques seigneurs de sa cour, pour le prier de venir le joindre à Orléans (2).

---

ditur. Ubi in aula aliquamdiu detentus, tandem impetrata abeundi facultate, in monasterio suo defunctus est die Dominica anno 547.

Nous ignorons où le rédacteur de cette leçon peut avoir puisé ces étranges détails, qui vont à l'encontre des *Actes* et de toutes les anciennes légendes.

(1) Avant de mourir (511), Clovis partagea ses domaines entre ses quatre fils, Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. Chacun d'eux choisit pour résidence une ville, dont il fut nommé roi; d'où vint cette division, si imparfaite dans les termes, des royaumes de Metz, d'Orléans, de Paris et de Soissons. Clodomir, second fils de Clovis, et Gontran, second fils de Clotaire, furent rois d'Orléans.

(2) Voyez p. 55. — Stilting partage cette manière de voir : *...verisimile est*, dit-il, *S. Ægidium cum monachis suis, vel anno* 719 *vel* 720, *metu Saracenorum fugisse in Galliam Francis subjectam, eaque occasione vocatum esse Aureliam a Carolo, ad quem fama sanctitatis ejus fuerat perlata* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, n. 54).

Les relations de Charles-Martel avec saint Gilles rencontreront des incrédules. On se dira qu'un prince à l'âme guerrière, au lendemain de toute une série de batailles, et méditant déjà des expéditions nouvelles, n'avait ni le loisir, ni l'envie de se mettre en rapport avec des moines, et de prêter l'oreille à leurs discours. Les graves soucis qui l'absorbaient tout entier, excluent l'idée du rôle, qu'on veut lui faire jouer.

Cette objection spécieuse a le tort de ne pas tenir compte de l'époque

Saint Gilles eut plusieurs entretiens avec Charles-Martel, et, si nous devons en croire les *Actes*, ce pieux commerce valut au prince la grâce de se réconcilier avec Dieu. Cette conversion se serait opérée dans des circonstances miraculeuses.

Charles avait commis un péché honteux, *quoddam turpe facinus*, qu'il n'osait confesser à aucun prêtre, pas même au Saint, dont il sollicita les prières, espérant sans doute obtenir, par cette voie, le courage d'avouer sa faute. Or, le Dimanche suivant, comme saint Gilles célébrait la messe, et qu'arrivé au canon, il priait pour le roi, un ange lui apparut, et mit sur l'autel un billet, où le péché du prince était écrit tout au long. Ce billet portait aussi, que ce péché était déjà pardonné, grâce aux prières de Gilles, si le roi s'en repentait et évitait d'y retomber; *si pœnitens tantum ab illo desisteret.* On lisait à la fin, que quiconque invoquerait saint Gilles, quelle que fût la grandeur de ses crimes, était sûr d'en obtenir le pardon, s'il voulait s'amender; *si tantum ab*

---

où vivait Charles-Martel, et de méconnaître ainsi le caractère de ce prince. Les guerriers de ces temps-là possédaient un grand fonds de religion, et le tumulte des camps, leurs fautes même, ne les empêchaient pas d'en donner des preuves fréquentes. Ils savaient au besoin faire trève aux préoccupations politiques, pour s'occuper de leurs intérêts spirituels, et écouter les avertissements d'un pontife ou d'un moine. Pour s'édifier à cet égard, qu'on lise, dans *Les Moines d'Occident*, les pages où le comte de Montalembert décrit les *Relations... des Mérovingiens avec les Moines*, avant l'arrivée des Bénédictins en Gaule (tom. II, liv. VII, chap. III, pp. 283 et suiv.). Certes, les réflexions, qui ouvrent ce chapitre, ne sont pas toutes applicables à Charles-Martel; mais, ce que l'auteur écrit des princes de la dynastie mérovingienne, qu' "il est impossible de nier la sincérité de leur foi et l'empire qu'exerça presque toujours sur eux le spectacle de la vertu et de la pénitence chrétiennnes" (p. 284), on peut le dire, et à plus juste titre, du vaillant maire de Neustrie, qui, en dépit des fautes que l'histoire met à sa charge, donna, en maintes rencontres, des marques non équivoques de son attachement à la foi, de son respect pour la religion et ses ministres. Rappelons-nous aussi que Charles-Martel sauva du joug de l'Islamisme les populations chrétiennes de l'Occident; qu'il favorisa de tout son pouvoir la prédication de l'Évangile chez les Germains, et reçut du pape Grégoire III le titre de patrice ou protecteur de l'Église romaine (MOELLER, *Cours complet d'hist. univ.*, t. IV, p. 85). Est-ce chose surprenante de voir pareil prince rechercher la société d'un illustre moine, pour profiter de ses conseils et se recommander à ses prières?

illius perpetratione cessaret. Le serviteur de Dieu rendit grâces au Seigneur, à la vue du billet miraculeux, et, la messe terminée, le montra au roi, qui, se jetant à ses genoux, fit l'humble aveu de son péché; *recognoscens... scelus, quod fecerat, ad pedes illius procidit* (1).

Tel est le récit des *Actes,* reproduit, avec de légères variantes, par la généralité des anciens hagiographes. Ce récit n'a pas échappé aux critiques, et Jean Hessels (Hesselius), docteur et professeur de l'université de Louvain (2), va jusqu'à le déclarer entaché d'hérésie, parce qu'il semble nier la nécessité de la confession sacramentelle, et attribuer la rémission des péchés au seul amendement du pénitent. Voici les paroles du célèbre théologien :

Vita Sancti Ægidii abbatis non placet .... Habetur enim in ea, quod, Angelo revelante Regi Francorum ad preces Ægidii dimissum sit facinus magnum, quod nulli ausus fuerat confiteri : si tamen deinceps ab illo desisteret. Adjunctumque fuisse in fine, quod quisquis Sanctum Ægidium pro quolibet commisso invocaret, si tamen ab illius perpetratione cessaret, dimissum sibi esse a Domino procul dubio crederet. Hæc sunt contraria Fidei Catholicæ, quæ ex Scripturis et solidis Doctoribus docet extra casum extremæ necessitatis sine Confessione, et Sacerdotis Absolutione nulli baptizato crimen post Baptismum commissum dimitti (3).

Le P. Pierre Madur (Madurus), S. J. (4), publia à Lyon,

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 302, 303, nn. 20, 21.

(2) Jean Hessels fut envoyé par Philippe II, avec Michel Baïus, au concile de Trente. De retour à Louvain, sa patrie, il y mourut en 1566, à 44 ans, laissant un grand nombre d'ouvrages de controverse, des commentaires sur l'Écriture sainte et un excellent catéchisme.

(3) *Joannis Hesselii a Lovanio Censura super quibusdam Sanctorum Historiis cum notis Joannis Molani, Doctoris Theologiæ et Civis Lovaniensis,* etc., cap. IX, *De Historiis Mensis Septembris,* p. 10. Ce travail figure, comme appendice, à la fin du *Catechismus Joannis Hesselii Lovaniensis,* 8e édit., Lovanii 1691. Le passage cité est dans les *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 303, *Annotata.* d.

(4) Voyez De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* tom. VI, Liége 1861, p. 331.

en 1586, une nouvelle édition des Chroniques de saint Antonin [1]. Il fait précéder la légende de saint Gilles de l'observation critique de Hesselius, et, prenant à partie la phrase des *Actes : remissum esse sibi a Domino* PROCUL DUBIO *crederet,* la dit contraire à la doctrine de l'Église, puisque, sans une révélation spéciale, nul ne peut être certain, d'une certitude de foi, de la rémission de ses péchés. *Adde etiam, contra fidem Catholicam esse,* écrit Madur, *ullum* [2] *certitudine fidei, cui falsum subesse non potest, de peccatorum suorum remissione absque peculiari revelatione posse esse securum, ut satis indicavimus supra ex conc. Trident. sess.* 6. *cap.* 9. [3]

Molanus s'occupe de ce passage des *Actes* dans son livre: *De picturis et imaginibus sacris* (Lovanii 1570). Au XVIe chapitre de cet ouvrage, il pose pour principe, d'après le concile de Trente, qu'il faut écarter des églises les images capables d'induire en erreur les ignorants : *Non esse statuendas imagines quæ periculosi erroris occasionem rudibus præbent.* Le savant auteur se demande s'il ne faut point ranger dans cette catégorie les tableaux qui représentent saint Gilles imposant les mains, c'est-à-dire, donnant l'absolution à Charles-Martel, et ceux où l'on voit un ange annonçant à ce prince la rémission de son péché, et portant l'inscription : *Ægidii merito Caroli peccata dimitto.* Les peintres de ces tableaux se sont évidemment inspirés du récit des *Actes,* qui, d'après Molanus, est en opposition avec l'Ecriture sainte et la tradition; leurs œuvres dès lors semblent tomber sous la prohibition du concile de Trente : *Sed cum historia hæc hac in parte adversetur Scripturæ sacræ, et traditioni Ecclesiæ, quæ exigunt sacramentalem absolutionem : videtur quod etiam imago prædictam historiæ narrationem exprimens, referenda sit inter eas quæ periculosi erroris occasionem rudibus præbent* [4].

---

(1) 3 vol. pet. in-fol. C'est l'édition dont nous nous sommes servi.
(2) Le texte porte *nullum;* c'est évidemment une erreur typographique.
(3) *Divi Antonini..... Chronicorum secunda pars,* p. 384, col. 2.
(4) P. 41 r° et v°. — Édit. Paquot, Lovanii 1771, pp. 72, 73.

Molanus résout lui-même la difficulté. Ces tableaux, dit-il, n'ont point été condamnés par les pères du concile, parce qu'ils n'offrent aucun danger pour la foi du peuple. En effet, les sujets représentés signifient simplement que, les mérites de saint Gilles aidant, Charles-Martel fit le ferme propos d'accuser le péché, que jusqu'alors il avait eu horreur de confesser; ou bien que, le prince ayant demandé d'être absous de sa faute, Dieu, à la prière du Saint, fit grâce au pécheur repentant de la rude pénitence, qu'il eût dû accomplir, en expiation de son forfait : *Illa... Ægidii pictura non plus rudi populo ingerit quam quod Martellus merito S. Ægidii acceperit propositum firmum confitendi peccatum suum, a quo ante abhorrebat .... : aut quod Martello suffecerit absolutionem peccati sui petere, Deo merito sancti Ægidii remittente ei gravem pœnitentiam, quam alioqui persolvere debuisset* (1).

L'auteur du *Pictor christianus eruditus,* Jean de Ayala, critique aussi sévèrement que Hesselius et Molanus, le fait narré par les *Actes;* plus rigide encore que Molanus, il condamne toute représentation quelconque de cet épisode (2).

Stilting n'est pas de l'avis de ces auteurs; il soutient et démontre que le passage, taxé d'hérésie, peut s'entendre dans un sens parfaitement orthodoxe. Le biographe de saint Gilles ne dit pas que Charles-Martel obtint la rémission de son péché, sans le confesser; il dit moins encore qu'il suffit au pécheur pour se réconcilier avec Dieu, d'invoquer saint Gilles, sans se mettre en peine de recourir au sacrement de pénitence. S'il ne parle pas de la confession, il la sous-entend clairement, quand il dit que le billet miraculeux promettait au prince le pardon de son crime, s'il en concevait un sincère

---

(1) P. 43 v° et 44 r° (cap. XVIII). — Édit. Paquot, pp. 345, 346.

(2) *Sed cum hæc, sive pictura, sive historia sacræ Scripturæ doctrinæque Christi, atque Apostolicæ contraria sit, quæ cujusque lethalis criminis, ut rite dimittatur, dum copia atque occasio detur, confessionem sacramentalem, atque absolutionem exposcit,..... neutra illarum toleranda est : sed utraque prorsus rejicienda, ut quæ vel falsum dogma contineant, vel periculosi erroris occasionem exhibeant* (p. 24, n. 7).

repentir; *si pœnitens tantum ab illo desisteret* (1). La contrition, en effet, ne peut être sincère et parfaite, sans renfermer la volonté de se soumettre au moyen, que Dieu a établi pour la justification du pécheur; or, ce moyen c'est la confession sacramentelle, nécessaire, de droit divin, à tous ceux qui, étant baptisés, ont commis quelque péché mortel. *Vera... pœnitentia,* dit Stilting, résumant la doctrine du concile de Trente, *nequit excludere voluntatem confitendi* (2).

Mais, il est une autre phrase, dans le récit des *Actes,* qui suffirait à elle seule pour écarter le soupçon d'hérésie, qu'on fait planer sur l'auteur : c'est celle, qui montre Charles-Martel prosterné aux pieds de saint Gilles, et faisant l'aveu du péché, que sa conscience lui reprochait depuis si longtemps. RECOGNOSCENS IGITUR REX SCELUS, QUOD FECERAT, *ad pedes illius procidit.* Ces lignes signifient évidemment que Charles-Martel se confessa au Saint. Les écrivains, qui se sont modelés sur les *Actes,* l'ont ainsi compris. *Oblata ergo regi cedula,* dit Vincent de Beauvais, *rex* AGNITO PECCATO SUO *procidens veniam petiit* (3). Jacques de Voragine se sert à peu près des mêmes termes (4). Saint Antonin est plus explicite encore : *Oblataque schedula regi, peccatum suum recognoscens,* HUMILITER CONFITENS *veniam postulavit* (5). Citons enfin la *Compilatio historica,* éditée par Pistorius : *Huic sancto Ægidio,* y lit-on, *Deus revelavit occultum quoddam peccatum, quod Carolus erubuit confiteri : quo sibi manifestato, mox Carolus* CONFESSUS *pœnituit digne de illo enormi excessu* (6).

Parmi les auteurs modernes, qui se sont occupés de cet

---

(1) Jacques de Voragine rend la pensée de l'ancien hagiographe, lorsqu'il écrit : ..... *sed tamen pœnitens et* CONFITENS *ab illo deinceps abstineret* (*Legenda aurea,* édit. Græsse, Lipsiæ 1850, p. 584).

(2) *AA. SS. Sept.,* tom. I, p. 303, *Annotata.* d.

(3) *Speculum historiale,* édit. de Strasbourg, 1473, t. III, lib. XXIIII, cap. CXL.

(4) *Oblata igitur regi schedula,* PECCATO SUO REX AGNITO *veniam humiliter postulavit* (*Legenda aurea,* loc. cit.).

(5) *Chronicorum secunda pars,* Lugduni 1586, p. 385, col. 1.

(6) *Rerum Germanicarum Scriptores,* tom. I, Ratisbonæ 1726, p. 1085. Voyez ci-dessus, p. 5, note 6.

épisode, au point de vue iconographique, nous rencontrons l'abbé Godard, l'abbé Pascal, et le P. Cahier.

Godard est trop sévère et peu correct : " Quant à l'opinion, écrit-il, qui prétend que Charles-Martel obtint par les prières de S. Gilles le pardon d'un péché énorme *qu'il ne voulait pas confesser*, elle est impie et signifie seulement, dit Molanus, que le roi obtint la grâce de confesser ce péché, démarche qui lui répugnait auparavant, ou bien que S. Gilles lui remit une pénitence considérable " (1).

L'abbé Godard a mal lu les *Actes :* ce n'est pas au mauvais vouloir, mais bien à la honte, à la peur, qu'ils attribuent le silence coupable du prince : *Fecerat namque quoddam turpe facinus,* QUOD NEMINI UMQUAM, *nec ipsi Sancto* FUERAT AUSUS CONFITERI (2). L'auteur ne rend pas non plus exactement le sens des paroles de Molanus.

L'abbé Pascal n'est pas hostile au récit des *Actes;* il l'analyse et l'explique à la façon de Molanus, tout en reconnaissant qu' " on ne peut affirmer rien de bien certain sur ces différentes versions " (3). Il termine ainsi : " Le trait de l'ange apportant du ciel la cédule de rémission, pendant que saint Gilles est à l'autel, peut être reproduit par l'art chrétien. Il faut cependant ne pas négliger de dire que Stiltingius n'ajoute pas grande foi à cette narration (4), et la critique de ce savant coopérateur du magnifique travail des Bollandistes est constamment sage et éclairée " (5).

---

(1) *Cours d'archéologie sacrée*, tom. II, Paris 1854, p. 469.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 302, n. 20.

(3) *Institutions de l'art chrétien*, tom. II, Paris 1856, p. 88.

(4) Voici les paroles de Stilting, auxquelles nous souscrivons pleinement : *Ceterum nolim pro facto ipso decertare, sed sufficit illud exposuisse sensu catholico : namque Acta non merentur, ut pro certis admittantur facta quælibet in iis solis relata, aut apud eos tantum, qui Acta descripserunt* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 303, *Annotata.* d).

(5) Op. et tom. cit., p. 89. " Il est à présumer, dit l'abbé Pascal, que ce grand crime de Charles était d'avoir pillé les églises et soldé ses troupes avec ces sacriléges rapines " (p. 88). Cela nous paraît peu vraisemblable. Les *Actes* parlent d'un péché honteux, *turpe facinus*, et tout semble indiquer qu'il s'agis-

Le P. Cahier traite la question dans ses *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire,* et il le fait avec cette érudition et cette abondance de détails, qui distinguent tout ce qui sort de sa plume. A l'article *Confession, Confessionnal,* après avoir dit qu'on représente saint Éleuthère, évêque de Tournai, " signalant à Clovis qui se confessait, un péché qu'il avait caché ", l'éminent écrivain continue en ces termes :

" Nous avons déjà fait observer que le même fait se retrouvait dans la légende de saint Gilles et de saint Leu pour un autre prince nommé Charles. Ces deux saints peuvent donc disputer à saint Éleuthère la caractéristique que nous venons de lui attribuer. Aussi voit-on parfois saint Gilles imposant les mains à Charles-Martel. Mais il n'est pas même bien établi que le saint abbé du Languedoc ait été prêtre; surtout au moment où, dans sa première retraite, il fit la connaissance du prince (soit goth, soit franc) qui découvrit son gîte à la chasse (1). Ajoutez que Notre-Seigneur n'a pas établi pour la rémission des péchés cette façon sommaire que paraît admettre la légende en dispensant le prince quelconque du soin de se confesser; si ce n'est que le pénitent prenne au moins la peine de s'en prévaloir après coup.

" De vieux textes populaires concourent aussi à poser et à compliquer la question; car l'Office de saint Charlemagne, qui se récitait en plusieurs églises, prononce pour cet empereur et pour saint Gilles (2).

" Ne citons que le Bréviaire d'Halberstadt, conforme à

---

sait d'un péché secret, *occultum quoddam peccatum,* comme l'appelle la *Compilatio historica,* citée tout à l'heure; sinon, on ne s'expliquerait pas l'extrême répugnance qu'éprouvait Charles-Martel à confesser cette faute. Or, le pillage des églises, les vols sacriléges qui en sont la conséquence, se pratiquent au vu et au su de tout le monde, ce sont des péchés publics; et, quelque grands qu'on les suppose, ils ne rentrent pas dans la catégorie des péchés honteux, qualification réservée aux péchés de la chair.

(1) Nous croyons avoir solidement établi, que saint Gilles fut ordonné prêtre après sa promotion à la dignité abbatiale. Voyez pp. 129 et suiv.

(2) Les Missels du Valais et de Lausanne, dit le P. Cahier, introduisent un quatrième prétendant, saint Théodule, évêque de Sion.

celui de Saint-Servais de Maestricht (Cologne, 1503; in-16) dans les passages que je transcris.

" *Ad Laudes*, antiph. 5 :

In cithara et tympano
Laudes dicamus Domino,
Qui culpæ misit regiæ
Chartam latricem veniæ

" *In secundis Vesperis*, ad Magnificat :

. . . . . .
Mediante sancto Ægidio
Sanctionis (?) dominicæ mysterio,
Tibi cœlitus per angelum collatam
Imploramus peccatorum veniam.

" La châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle (1) parle de même, avec une addition quelque peu bizarre, dans ce qu'il y reste d'inscriptions :

Ægidio Carolum crimen pudet edere solum,
Illud enim tanti gravat ! Ægidio celebranti
Angelus occultum perhibet, reseratque sepultum.
Crimen mortale convertitur in veniale.

" Cette fin doit-elle s'expliquer par l'hostilité notoire qui a été signalée tant de fois entre la rime et la raison ? Le fait est que le dernier vers ne se peut interpréter raisonnablement, sans beaucoup de complaisance. On pourrait néanmoins dire que par la confession de cette faute grève, ce qui était justiciable de l'enfer auparavant, ne ressortissait plus désormais qu'au purgatoire.

" Le livre des *Institutions monastiques* (X, 9), attribué

---

(1) Cette châsse renferme une partie des reliques de Charlemagne; voyez en la description dans Kessel, *Geschichtliche Mittheilungen über die Heiligthümer der Stiftskirche zu Aachen*, Köln und Neuss 1874, p. 55.

La p. 53 offre un des côtés de la châsse, qui affecte la forme d'un coffret oblong, fermé par un couvercle imitant un toit à double versant. Chaque versant est orné de quatre bas-reliefs en argent doré, représentant des scènes de la vie de Charlemagne; le sixième rappelle la confession de cet empereur à saint Gilles : " ... die sechste enthält Karls Beichte... ".

à Hugues de Saint-Victor, ne mentionne saint Gilles à propos de Charlemagne que pour les faire contemporains, sans un mot sur leurs relations quelconques. Mais bien d'autres n'ont pas été si réservés.

" Philippe Mouskes, qui avait déjà raconté l'aventure de Clovis avec saint Éleuthère (1), n'oublie pas cependant celle de Charlemagne avec saint Gilles " (2).

Nos lecteurs connaissent déjà le trouvère tournaisien, par un fragment de sa chronique métrique. Voici maintenant le passage auquel le P. Cahier fait allusion. Quoique dénué de valeur historique, à cause de l'anachronisme, dans lequel tombe le poëte, ce morceau n'en offre pas moins un intérêt réel, sous le rapport littéraire, comme appartenant à une œuvre, que le baron de Reiffenberg appelle " le monument le plus entier, le plus vaste de la langue romane en Belgique " (3). Le fragment qu'on va lire, fait suite au passage où Philippe Mouskés raconte la découverte de saint Gilles par Charlemagne (4), car pour notre chroniqueur, c'est un seul et même prince qui intervient dans les deux épisodes.

---

(1) Voyez sa *Chronique rimée*, édit. de Reiffenberg, tom. I, Bruxelles 1836, p. 21, vv. 496-507. Le P. Cahier a repris ce passage dans ses *Caractéristiques*, art. *Confession, confessionnal*, tom. I, p. 248, note 6.

(2) Op. cit., t. I, pp. 248, 249, et la note 1 de la p. 249. Voyez aussi les art. *Banderole*, t. I, p. 112, *Calice*, id., p. 173, note 8, et *Main divine*, t. II, p. 535.

(3) *Chronique rimée de Philippe Mouskes ou Mouskés*, édit. cit., tom. I, *Introduction*, p. CCXXXII. Ce n'est pas la faculté poétique qui domine chez Philippe Mouskés : " Quant à l'imagination, écrit de Reiffenberg, Mouskes en était dépourvu. On sent qu'il a sous les yeux un texte et qu'il laisse aller sa phrase tant qu'à l'aide de la rime, elle ait épuisé le sens de l'original. Dans cette course vagabonde la rime est-elle près de défaillir ? Les chevilles, les phrases de convention sont là pour le tirer d'embarras et il se remet en route, se confiant dans la providence et la longueur de son parchemin " (*Introduction*, p. CCXXXI). Quel est donc le mérite littéraire du travail de Mouskés ? " Renonçant au titre ambitieux de poème, répond de Reiffenberg, il restera répertoire très-riche de mots et de phrases, s'expliquant les uns par les autres et par juxtaposition. Il n'est pas de situation de la vie qui n'y soit indiquée, pas de fait social ou domestique qui n'y ait son expression; de sorte que tout le vocabulaire, toute la grammaire, toute la syntaxe de ce temps-là s'y retrouvent d'une manière pratique et animée " (Id., p. CCXXXII).

(4) Voyez plus haut, pp. 116 et suiv.

Après avoir dit que le monarque visitait fréquemment saint Gilles, le poëte entre en matière :

Et li rois (1) ot (2) fait I péciet (3)
Ki forment (4) l'avoit enteciet (5),
N'ainc (6) à home ne l'osa dire
De paour (7) et de honte et d'ire (8).
3980. Dolans (9) en iert (10) et repentans
Et moult en ot fait, à son tans (11),
Aumosnes, junes (12) et penences (13)
Et proiières (14) et astinences.
De son gret (15) faites les avoit,
3985. Quar (16) nus (17) fors (18) Dieu ne le savoit,

---

(1) Voyez sur le titre de roi donné à Charlemagne, p. 116.

(2) *Ot*, avait.

(3) *Péciet*, péché. Du latin *peccatum* les Provençaux ont fait *peccat*, puis *pechat*, ce qu'a imité la langue d'oïl dans *péchiet*, *pécié* (Gachet, *Gloss.*, p. 921).

(4) *Forment*, beaucoup, fort, fortement. Cette forme reproduit le provençal *fortment*. Elle est la syncope de *fortement*, que l'on retrouve plus régulier dans le catalan *fortament*, l'espagnol *fuertemente*, le portugais et l'italien *fortemente;* en basse latinité, *forte* ou *forta mente* (Gachet, op. cit., p. 779, v° *Forment*).

(5) *Enteciet*, entaché. Du roman *entecar*, variante de *entacar*, *entachar*, entacher (Raynouard, *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, tom. v, p. 294, col. i, n. 6).

(6) *N'ainc*. *Ainc*, le même que *onc*, *unkes*, d'où le français *oncques*, provient du latin *unquam*, jamais (Gachet, op. cit., p. 571, v° *Ainc*). *N'ainc* équivaut donc à *non unquam*, *nunquam*.

(7) *Paour*, peur.

(8) *Ire*, colère, du latin *ira;* c'est une cheville.

(9) *Dolans*, repentant, *dolens*.

(10) *Iert*, était, *erat*.

(11) *Tans*, temps.

(12) *Junes*, jeûnes.

(13) *Penences*, pénitences. Du roman *pener*, châtier, punir (Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, t. ii, p. 330, v° *Pener*. — Gachet, op. cit., p. 921, v° *Pénance*).

(14) *Proiières*, prières, *proier*, prier (Roquefort, op. et tom. cit., p. 398).

(15) *Gret*, gré.

(16) *Quar*, car.

(17) *Nus*, syncope du latin *nullus*, nul, personne.

(18) La préposition *fors*, excepté, hormis, hors, vient du latin *foras* ou *foris*. On écrivait plus souvent *fors que*, *forques*, mais, comme on le voit ici, l'addition de la conjonction *que* n'était pas obligatoire. " Tout est perdu *fors* l'honneur ", écrivait François Ier (Gachet op. cit., p. 779, v° *Fors que*). *Nus fors Dieu* signifie donc : nul hormis, personne excepté Dieu.

Et lui ki de cors et de cuer (1)
Ot le malisse gieté puer (2),
La messe oiit (3) en l'ermitage
Del preudome (4) loial et sage
3990. Saint Gille, ki biel le cantoit (5).
Et si com el secré (6) estoit,

---

(1) *De cors et de cuer*, de corps et de cœur.

(2) *Puer*, pour *fuer*, du latin *foras*, dehors (CARPENTIER, *Glossarium novum*, tom. II, col. 470, v° *Foras*. — ROQUEFORT, op. et tom. cit., p. 404, v° *Puer*). Carpentier cite, à l'appui de son interprétation, ces deux vers d'un poëme manuscrit, *du Riche et du Ladre :*

Se veuls avoir à pais ton cuer,
Ire et hayne jette *puer*.

Ot le malisse gieté puer, avait la malice jeté dehors, c'est-à-dire, avait renoncé à toute malice, à tout mal, de corps et de cœur, de corps et d'âme, comme on dirait de nos jours.

(3) *Oiit*, ouït, entendit.

(4) *Preudome*, prud'homme. Ce mot signifiait autrefois un homme d'une sagesse et d'une prudence reconnues.

(5) *Cantoit*, chantait; *ki biel le cantoit*, qui chantait, célébrait bien, *belle*, l'office.

(6) *Secré*. D'après de Reiffenberg, ce mot est l'équivalent de *consécration;* le sens de ce vers serait donc : Et comme il (S. Gilles) était à la consécration.

Nous n'admettons pas cette explication. *Secré* est une altération du latin *secreta*, et désigne ici le canon de la messe. Par *secrète* on entend aujourd'hui la prière qui précède immédiatement la préface, et qui est appelée ainsi, dit Grancolas " parce qu'on ne la commençoit que quand on avoit fait sortir les Catechumenes et les Pénitens, et qu'il ne restoit que les fidelles qui en étoient pour lors séparez; *Secreta a secernendo*, comme on appelloit collecte *a colligendo* celle qui se disoit au commencement quand le peuple étoit assemblé ". Mais jadis le canon lui-même portait le nom de *secrète :* " Le nom de la Secrette n'étoit pas particulier à cette prière, continue Grancolas, on le donnoit encore à tout ce qui se disoit depuis la sortie des Catechumenes, d'où vient que le canon est souvent appellé *Secreta missæ;* dans la messe d'Illyricus on lit ces paroles, *Oratio ante Secreta*, prière avant le canon : un concile d'Yorc sous le pape Celestin III. marque la même chose, *Sacerdos secretum incipit*, pour dire que le prêtre commence le canon " *(Traité de la Messe et de l'Office Divin*, Paris 1713, pp. 92, 93).

Que le mot *secré* doive s'entendre ici dans ce dernier sens, c'est ce qui résulte clairement du texte des *Actes*, où on lit : ...*dum Vir sanctus Missam de more celebrans, pro jam dicto rege Dominum* IN CANONE *deprecaretur*,.... (*AA. SS. Sept.*, tom I, p. 302, n. 21). Les *Actes* précisent l'endroit du canon, où était parvenu le Saint, quand lui apparut l'ange; c'était celui où le prêtre, en vertu du précepte de l'Église, prie pour le roi et prononce son nom : ...*et rege nostro N.*, coutume qui remonte au règne de Constantin, le premier empereur chrétien (LEBRUN, *Explication des prières et des cérémonies de la Messe*, 2e édit., tom. II, Paris 1777, p. 414).

Esvous (1) l'angle (2) Dieu à l'autel
Si li a mis sour le mesel (3)
Une chartre (4) nouviele (5) escrite,
3995. Et li preudom l'a moult tos lite (6).
S'i trouva escriut (7) le pécié
Ki Charlon avoit entecié,
Tel k'il n'ozoit dire entresait (8),
Pour l'ordure del péciet lait (9).
4000. Et quant la cartre revisa
Et espieli (10) et devisa (11),
Si vit que Dieu al roi sené (12)
Avoit cel péciet pardouné.
Quant il ot finé (13) son service
4005. D'uevre et d'orison non faintice (14),
Al roi Charlon tout aconta (15)
Ki moult volentiers l'escouta
Et lies (16) en fu de grant manière;
S'en fist à Dieu grase et proière (17).

---

(1) *Esvous*, voilà.
(2) *L'angle*, l'ange, *angelus*.
(3) *Mesel*, missel.
(4) *Chartre*, papier ou parchemin, *charta*, mais proprement papier.
(5) *Nouviele*, nouvellement, fraîchement.
(6) *Lite*, lue; *l'a moult tos lite*, l'a très-tôt, bien vite lue.
(7) *Escriut*, écrit.
(8) *Entresait*, entretemps, *interea*.
(9) *Lait*, laid.
(10) *Espieli*, lut attentivement, syllabe à syllabe, épela.
(11) *Devisa*, s'expliqua cet écrit à lui-même, y réfléchit.
(12) *Sené*, sensé, sage.
(13) *Finé*, fini, terminé, achevé (Gachet, op. cit., p. 772, v° *Finance*).
(14) *Non faintice*, i. e., *non ficta*, non trompeuse, non feinte. *Faintis*, trompeur, dissimulé, *fictus* (Roquefort, op. cit., t. I, p. 570, v° *Faintes*). *C'est-à-dire*, interprète M. de Reiffenberg, *qu'il était tout entier à son œuvre sainte*. Cette explication trop libre ne rend pas tout à fait, ce nous semble, la pensée du poëte. Nous croyons qu'il faut plutôt comprendre ainsi ce passage : *Quand il eut fini son service, qu'il accomplissait sans piété feinte....*
(15) *Aconta*, raconta.
(16) *Lies, liez, lie*, joyeux, *lætus;* de là le substantif *liesse*, joie, encore usité aujourd'hui. Le vieux mot *lie* nous est resté dans cette seule expression : *Faire chère lie*, c'est-à-dire, bonne chère avec gaieté, et c'est sans doute à La Fontaine qu'il le doit (Gachet, op. cit., p. 845, v° *Lie*).
(17) *Chronique rimée de Philippe Mouskes ou Mouskés.*, édit. de Reiffenberg, tom. I, Bruxelles 1836, vv. 3976-4009, pp. 161, 162.

Jean d'Outremeuse n'a pas omis cet épisode dans sa grande chronique, *Ly Myreur des Histors;* il traduit en scène les mêmes personnages, saint Gilles et Charlemagne. Le lecteur nous saura gré de lui mettre sous les yeux le passage de l'historien liégeois, spécimen curieux de notre littérature au XIVe siècle.

" L'an VIIcXCIX, le jour del Paske florie (1), estoit Charle l'empereur à Orliens, où saint Giele estoit à l'estude et y avoit demoreit longtemps; si advient que ly roy le mandat pour dire messe devant ly, et quant il fut revestis pour celebrer messe, se ly dest (2) ly roy, en depriant, qu'il volsist (3) prier à Dieu qu'il ly pardonnast unc pechiet qu'il avoit faict, si enorme qu'il ne l'oisoit dire en confession pour le grande vergoingne (4) qu'il en avoit. Et ch'estoit, chu veut-on dire, qu'il avoit cognut sa serour (5) Bertaine charnellement; et saint Giele ly oit en convent (6) et le fist; sique une angle apportat le pechiet en escript à saint Giele, en l'heure qu'il prioit pour ly, et ly donnoit Dieu poioir (7) del pardonneir et de relaxeir (8). Quant il veiit chu, si dest au roy : " Vous aveis faict tel pechiet; confessez-le à moy. " Ly roy Charle ly dest : " Je l'ai faict et m'en confesse; si en prie Dieu merchi et en demande absolution ". Et il l'absolit " (9).

---

(1) *Paske florie, pâques fleuries, pascha florum* ou *floridum*, en flamand *bloempaschen*. C'est un des noms donnés au Dimanche des Rameaux, à cause des bouquets de fleurs, qu'on bénissait autrefois avec les rameaux, et qu'on portait sur de hautes tiges, à la procession de ce jour.

(2) *Dest*, dit.

(3) *Volsist*, voulût.

(4) *Vergoingne*, honte, pudeur.

(5) *Serour*, sœur, *soror*.

(6) *Convent*, convention, promesse. Avoir *convent* ou avoir *en convent*, c'est avoir fait un accord ou une promesse (Gachet, op. cit, p. 658, v° *Convent*). Le chroniqueur veut dire que saint Gilles promit à l'empereur de prier pour lui, et qu'il tint sa promesse, *et le fist*.

(7) *Poioir*, pouvoir.

(8) *Relaxeir*, de *relaxare*, proprement relâcher, desserrer des liens, délier; c'est ici le synonyme de pardonner, ôter les liens du péché.

(9) *L'absolit*, lui donna l'absolution. — *Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse*, publiée par Ad. Borgnet, dans le Corps

Près de deux années s'étaient écoulées depuis le jour où saint Gilles avait pris le chemin de l'exil. Ni la protection de Charles-Martel, ni l'estime et la confiance que lui témoignait ce prince, ni la vénération universelle dont il était l'objet, n'avaient pu faire oublier au saint abbé le monastère de la vallée Flavienne. Il lui tardait de revoir ces lieux si chers, d'y ramener ses disciples, et de relever de ses ruines une maison, où il avait coulé tant d'années de bonheur et de paix. L'exil touchait à son terme; l'heure du retour allait sonner.

Maître de la Septimanie, Zama tourna ses armes contre les états d'Eudes, duc d'Aquitaine. Soit pour étendre ses conquêtes, soit pour se venger de ce prince, qui avait donné du secours aux habitants de la province conquise, le général arabe s'avança vers le Rhône, et fit tous ses efforts pour pénétrer dans le pays situé au delà de ce fleuve, pays où régnait le duc. La vigoureuse résistance des peuples de ces contrées l'obligea d'abandonner son entreprise. Repoussé de ce côté, Zama marcha sur Toulouse, capitale de l'Aquitaine, et mit le siége devant cette ville, vers le mois de Mai de l'an 721. Cette expédition ne réussit pas mieux que la précédente. Les assiégés se défendirent avec un courage héroïque, et l'ennemi qui avait eu recours, pour forcer la place, à tous les engins de guerre alors en usage, eut bientôt perdu l'espoir d'entamer les remparts de la vaillante cité. Eudes, de son côté, rassembla une nombreuse armée, et vint livrer bataille aux Sarrasins, sous les murs mêmes de Toulouse. Le premier choc fut terrible, et la victoire balança quelque temps entre les deux camps; mais les chrétiens ayant fait plier enfin les Mahométans, les taillèrent en pièces et en firent un carnage horrible. Zama lui-même périt dans la mêlée, et les débris de son armée, qui avaient échappé au fer du vainqueur, se sauvèrent par une fuite honteuse.

---

des chroniques liégeoises, tom. III, Bruxelles 1873, p. 5. M. Borgnet renvoie, pour cette légende, à l'*Histoire poétique de Charlemagne*, par Gaston Paris, pp. 378 et suiv.

A la suite de cette éclatante victoire, Eudes reprit sur les Sarrasins la plupart des places qu'ils avaient conquises dans la Septimanie, et aida les habitants du pays à les en chasser (1).

Dès que le duc d'Aquitaine eut battu la grande armée des Musulmans, et mis les peuples de la Septimanie en état de refouler ces ennemis du Christ, saint Gilles quitta le sol franc, et se hâta de regagner la vallée Flavienne (2). Un douloureux spectacle l'y attendait : un monceau de décombres occupait la place de son beau monastère, et témoignait de la rage avec laquelle les Sarrasins s'étaient rués sur cette pieuse demeure. Heureusement, la Providence avait ménagé au saint abbé, dans la personne de Charles-Martel, un bienfaiteur aussi puissant que généreux. Grâce aux libéralités de ce prince, les ruines faites par le marteau des démolisseurs disparurent; cloître et temple furent rebâtis, et le fils de Pépin mérita le titre de second fondateur du monastère de la vallée Flavienne (3).

---

(1) De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, pp. 391, 392. — Ménard, *Histoire.... de la ville de Nismes*, tom. I, pp. 100, 101.

(2) Ménard, op. et tom. cit., p. 102. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, n. 54. Après leur défaite de Toulouse, les Sarrasins ne furent pas expulsés de toute la Septimanie, mais ils y perdirent bon nombre de places importantes, entre autres Carcassonne et Nîmes (de Vic et Vaissete, op. et tom, cit., p. 392; Ménard, op. et tom. cit., p. 101). Les environs de cette dernière ville étaient donc libres, et l'on comprend que saint Gilles ait pu retourner à la vallée Flavienne, qui n'en était distante que de quatre lieues. *Porro, si Actis fidem habemus*, dit Stilting, *sanctus Abbas post congressum cum Carolo ad abbatiam suam est regressus. Istud revera contingere potuit anno* 721 *aut* 722, *quando Saraceni, ingenti prope Tolosam clade affecti ab Eudone Aquitaniæ duce, magnam Septimaniæ partem rursus amiserant* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 296, n. 54).

(3) Ce fait a induit en erreur des historiens, qui, confondant la restauration de l'abbaye avec sa première construction, ont décerné à Charles-Martel le titre de fondateur du monastère. C'est ainsi que l'appelle un manuscrit, jadis conservé dans les archives de cette maison, et mentionné par les auteurs de la *Gallia christiana;* on y lisait, au sujet d'Atticus, premier successeur connu de saint Gilles : *Atticus sedisse octavo sæculo inibi præfectus a Carolo Martello* CŒNOBII FUNDATORE *dicitur a Stephanotio nostro, laudante codicem ms. S. Egidii sed recentiorum* (*Gallia christiana*, tom. VI, col. 482, *Series Abbatum*, II).

A prendre les termes dans leur signification rigoureuse, la qualification de

Saint Gilles survécut peu de temps à la restauration de son abbaye. Plein de jours et de mérites, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, un dimanche, 1er Septembre [1],

---

cœnobii fundator n'est pas applicable à Charles-Martel; seul, Flavius Wamba y a droit. On pourrait toutefois, dans une certaine mesure, justifier cette expression, en attribuant au mot *fundator* le sens de restaurateur, ou, pour mieux dire, de second fondateur; et, de fait, l'abbaye ayant été ruinée de fond en comble, sa restauration équivalait à une fondation nouvelle. Voyez ci-dessus, p. 35, note 3, p. 36, note 1, p. 123, et les *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 293, n. 38.

(1) *Media... Dominica nocte Calendarum Septembris migravit ad Dominum* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 303, n. 25).

Les plus anciens martyrologes inscrivent la fête de saint Gilles au 1er Septembre.

Contentons-nous de citer ici le martyrologe du vénérable Bède († 735), augmenté par Florus, diacre de Lyon, vers 830, et sur lequel il nous faudra revenir plus loin. L'édition colonaise de 1616 porte au 1er Septembre : *sancti Egidii abbatis et confessoris* (*Patrologiæ cursus completus*, de Migne, tom. XCIV, Parisiis 1850, col. 1029).

Citons encore le martyrologe d'Adon, archevêque de Vienne († 875). Le texte publié à Anvers, en 1613, par le jésuite Héribert Rosweydus, ne mentionne pas saint Gilles au 1er Septembre, mais deux *codices* de la bibliothèque vaticane, nn. 511, 512, découverts par Dominique Giorgi, et attribués par ce savant, le premier au XIe, le second au XIIe siècle, renseignent à cette date la fête du Saint (*Martyrologium Adonis, Archiepiscopi Viennensis,.... ope Codicum Bibliothecæ Vaticanæ recognitum et adnotationibus illustratum, opera et studio Dominici Georgii*, Romæ 1745, p. 441).

Aux martyrologes viennent s'ajouter les anciens calendriers ecclésiastiques, dont Frédéric Althanus a publié un grand nombre, dans son ouvrage : *De Calendariis in genere, et speciatim de Calendario Ecclesiastico Dissertatio, cui adnectuntur complura pervetusta Hagiologia nunc primum edita, atque illustrata*, etc., Venetiis 1753.

Saint Gilles figure au 1er Septembre, dans le *Calendarium Mosacense I* (p. 145) et II (p. 168), tous deux du douzième siècle, composés pour un monastère bénédictin d'Allemagne, probablement celui de Saint-Vit, en Carinthie, et ayant appartenu ensuite au *monasterium Mosacense*, en Italie, d'où leur vient leur nom; dans le *Calendarium Sanctæ Elisabeth* (p. 185), ainsi nommé de sainte Élisabeth, épouse du landgrave de Thuringe, qui le donna, en 1220, au chapitre de Fréjus, et dans le *Calendarium Aquileiense I* (p. 204), l'un et l'autre du XIIIe siècle; dans le *Calendarium Bononiense* (p. 228), *Aquileiense II* (p. 248) et *Parmense-Aquileiense* (p. 272), appartenant au XIVe siècle.

On trouve encore le saint abbé mentionné à la même date, dans le *Calendarium Palatino-Vaticanum*, placé en tête d'un Sacramentaire de saint Grégoire, du XIIe siècle, et dans le *Calendarium Cisterciense*, du XIIIe siècle, reproduits par Giorgi, à la suite du martyrologe d'Adon (op. cit., pp. 708, 712).

Le *Libellus, quo Aquileiensi in Ecclesia festivitates olim edebantur*, rédigé au XIIIe siècle, s'exprime ainsi au 30 Août : *Crastina die.... festivitas erit beati*

sans qu'on puisse dire au juste en quelle année. Stilting incline à croire que le Saint n'était plus en vie, lors de la seconde invasion de la Septimanie par les Sarrasins, invasion accomplie, en 725, sous la conduite du général Ambiza, successeur de Zama, dans le gouvernement de l'Espagne (1). Cette opinion, que nous embrassons, place la mort de saint Gilles entre les années 720 et 726 (2).

Egidii Confessoris Christi : omnes ab opere abstinentes devotissime celebremus (Althanus, op. cit., p. 294).

La fête de saint Gilles fut connue de bonne heure à Bruges. Le compte communal de 1281, f° 5, parle du Jeudi après la Saint-Gilles, *Feria quinta post Egidii* (Gilliodts-van Severen, *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, 1re série, Introduction, Bruges 1878, p. 92, n. 2). Un calendrier, mis en tête d'un livre d'heures manuscrit, appartenant à la Bibliothèque publique de cette ville, et datant du XVe siècle, nomme *S. Gielys* au 1er de *Gheerstmaent* (Septembre) (Gilliodts-van Severen, op. et tom. cit, p. 96). Ce livre d'heures est renseigné, sous le n. 325, dans le *Catalogue des manuscrits*, dressé par M. Laude, Bruges, 1859, p. 286.

(1) Voyez sur cette seconde invasion des Sarrasins, de Vic et Vaissete, op. cit., tom. I, pp. 392, 393; Ménard, op. cit., tom. I, pp. 102, 103; Germain, *Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, p. 85.

(2) *Obiit verosimiliter S. Ægidius ante secundam Saracenorum irruptionem, qua anno* 725 *totam occuparunt Septimaniam. Quidquid sit, non est verisimile Sanctum multis annis vixisse post congressum cum Carolo, ideo mortem ejus ex conjectura signavi inter annum* 720 *et* 725 (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 296, n. 54).

Il eût été, ce nous semble, plus exact d'écrire : *inter annum* 720 *et* 726. Si nous comprenons bien les derniers mots de la phrase de Stilting, l'auteur veut dire que saint Gilles mourut en l'une des années comprises entre 720 et 725, c'est-à-dire, au plus tôt en 721, au plus tard en 724. Il est fort probable que le saint abbé ne vit pas la seconde invasion des Sarrasins, en 725, mais il se peut qu'il soit passé de vie à trépas cette même année, savoir quelques mois ou quelques semaines avant que l'irruption musulmane fût consommée.

Nous aimons donc mieux fixer la mort du Saint entre les années 720 et 726, ce qui équivaut à dire qu'elle arriva en 721, 722, 723, 724 ou 725.

Béchard, *Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles* (*Gard*), p. 28, Goubier, *Vie admirable du grand St Gilles*, p. 15, Trichaud, *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, p. 38, Guérin, *Les petits Bollandistes*, tom. X, p. 405, disent que saint Gilles mourut dans son monastère, le 1er Septembre 720. Ces auteurs n'ont pas songé qu'à cette époque les Sarrasins occupaient encore la Septimanie tout entière, et que le Saint quitta seulement la France en 721, après la défaite de ces peuples sous les murs de Toulouse et leur expulsion partielle de la Septimanie; la mort du Saint est donc postérieure à ce double événement. M. d'Everlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. 16, fixe cette mort au 1er Septembre 721.

A défaut de données certaines, il nous paraît impossible d'assigner,

Dieu aura voulu épargner à son fidèle serviteur le spectacle de nouvelles horreurs et les tristesses d'un second exil.

Saint Gilles eut donc la suprême consolation de mourir dans son monastère (1), au milieu de ses enfants. Une révélation céleste lui avait appris que l'heure de la délivrance était proche; il fit part de cette heureuse nouvelle à quelques disciples, et les conjura de l'aider, par leurs prières, à se préparer au grand passage du temps à l'éternité : ...*innotuit ei per spiritum exitus sui diem imminere. Quod ille quibusdam spiritualibus fratribus indicavit, eos, ut pro se orarent, suppliciter deprecans* (2).

La mort du saint abbé fut le digne couronnement de toute une vie d'abnégation, de prière et de pénitence; pour montrer combien cette mort était précieuse à ses yeux, Dieu permit à ses anges d'honorer de leurs plus suaves mélodies le trépas du

---

comme le font ces auteurs, une date précise à la mort de saint Gilles. Tenons-nous en donc au sentiment de Stilting, et disons que *très-probablement* le Saint passa de ce monde à une vie meilleure, durant la période comprise entre son retour de France (721) et la seconde irruption des Sarrasins dans la Septimanie (725); en d'autres termes, qu'il mourut après 720, mais avant 726, comme l'écrit M. Teissonnier (*Notice historique sur Saint Gilles*, p. 41).

Nous disons *très-probablement*, car la chose n'est pas certaine, et le champ reste toujours ouvert aux conjectures : ...*incertus est annus Sancti... emortualis*, avoue Stilting, *positusque ex mera conjectura, cum Sanctus adhuc diu post annum* 720 *superesse potuerit, et nonagenarius vel centenarius mori* (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 297, n. 56).

(1) Faisant allusion à la mort du saint abbé dans la maison qu'il avait fondée, l'office de saint Gilles, d'après le rit parisien, met dans la bouche du Saint cette parole empruntée au livre de Job : *In nidulo meo moriar* (XXIX, 18), je mourrai dans mon petit nid (4e antienne des 2des vêpres). Voyez TEISSONNIER, op. cit., p. 40, note 2. L'auteur entend sans doute parler de l'office propre de saint Gilles, tel que le récite, ou le récitait jadis du moins, le clergé de l'église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris; office, dont M. Teissonnier parle avec éloge, et dont il cite même quelques fragments (pp. 139 et suiv.). Le diocèse de Paris suit la liturgie romaine depuis le premier Dimanche du carême (21 Février) de l'année 1874.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 303, n. 25. Beaucoup d'autres Saints ont eu connaissance, par des voies surnaturelles, du jour, voire même de l'heure de leur mort. On en trouvera une nomenclature, incomplète toutefois, dans GUÉRIN, *Les petits Bollandistes*, tom. XVII, *Table générale alphabético-analytique*, art. *Mort*, II. *Prodiges qui signalent la mort des Saints*, 1°, p. 705.

fervent cénobite. *Affuerunt... in illius transitu fideles,* racontent les *Actes, qui dicerent se choros angelorum audivisse sanctam illius animam in cœlum cum laudibus ferentium* (1).

La première partie de notre travail est achevée. Nous n'avons rien négligé pour la rendre complète; il n'est pas un détail de la vie de notre héros, que nous n'ayons traité avec un soin scrupuleux. Puissions-nous avoir réussi à mettre dans son vrai jour cette grande figure ! Puissions-nous surtout avoir contribué à la faire admirer et aimer !

Si le succès n'a pas toujours répondu à nos efforts, nous avons, du moins, l'espoir fondé que saint Gilles nous tiendra compte de nos peines et de nos sueurs. Rempli de confiance dans sa puissante intercession, nous lui adressons, en terminant, la prière par laquelle le premier historien de l'illustre abbé conclut son œuvre : *Succurrant ergo et auxilientur nobis, petimus, tua sancta merita, pater Ægidi, apud Dominum Deum nostrum, qui cum Filio suo et Spiritu sancto vivit et regnat unus Deus per cuncta secula seculorum. Amen* (2)

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 303, n. 25. Ces concerts miraculeux ont signalé la mort d'un grand nombre de Saints. Voyez Guérin, op. et tom. cit., *Table générale*, etc., p. 706, 3°.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 303, n. 25.

LIVRE II

RELIQUES DE SAINT GILLES

INTRODUCTION

LES RELIQUES AUX YEUX DE LA FOI — LEUR IMPORTANCE HISTORIQUE — DIVISION DE CE LIVRE

Le culte que nous rendons aux reliques des Saints, est une conséquence de celui que nous rendons à leurs personnes. Nous honorons les reliques, parce que ce sont de précieux souvenirs de nos meilleurs amis; parce que les corps des Saints ont été les instruments de leurs vertus, les membres vivants de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit, et qu'ils ressusciteront un jour dans la gloire; parce que de ces restes sacrés, comme d'autant de sources, découlent sur le monde des bienfaits sans nombre (1).

---

(1) *Mandat sancta Synodus omnibus Episcopis.... ut fideles diligenter instruant, docentes eos... sanctorum quoque martyrum et aliorum cum Christo viventium sancta corpora, quæ viva membra fuerunt Christi et templum Spiritus sancti, ab ipso ad æternam vitam suscitanda et glorificanda, a fidelibus veneranda esse : per quæ multa beneficia a Deo hominibus præstantur* (Conc. Trident., sess. xxv, *De invocatione, veneratione et Reliquiis Sanctorum, et sacris imaginibus*).

On connaît la belle pensée de saint Jean Damascène : *Christus Dominus Sanctorum reliquias velut salutares fontes præbuit, ex quibus plurima ad nos beneficia manant, suavissimumque unguentum profluit* (*De Fide orthodoxa*, lib. iv, cap. xv, *Quis Sanctis, ipsorumque reliquiis honos habendus sit.* — S. Joan. Damasc. Opera omnia, édit. Michel Lequien, tom. i, Parisiis 1712, p. 278).

" Ces ossements, disait naguère une voix éloquente, ah ! ne les méprisez pas, respectez-les. Une âme a passé par là, une âme venue du ciel, une âme fille de Dieu; ces ossements lui appartiennent encore, c'est son bien, sa propriété; ces ossements, elle les a ennoblis par sa présence, elle y a attaché son nom, le souvenir de ses œuvres, elle y a laissé d'elle-même, de sa noblesse, de sa dignité. Ces ossements ont été les instruments, les témoins de ses luttes, ce sont les trophées de ses victoires, c'est le mémorial de sa vie. Et puis, ces ossements un jour reverdiront dans la tombe, ils reverdiront comme ces ossements arides que le Prophète vit en songe dans les champs de Babylone; l'esprit rentrera en eux, ils reprendront la vie, ils s'uniront de nouveau à cette âme, qui alors leur communiquera sa gloire et son immortalité.

" Un caractère surnaturel survit aux œuvres des Saints, se transmet à leurs reliques, s'y grave et s'y imprime. De là vient que ces ossements bénis germent au sein de la mort, que le miracle s'échappe parfois de cette poussière féconde, qu'au contact de ces restes d'un corps sanctifié par la grâce, parfois nos forces se raniment, nos infirmités disparaissent, la vigueur revient à notre corps, le calme et la paix naissent dans notre âme " (1).

Le culte des reliques remonte au berceau de l'Église (2).

Objets de la vénération et de l'amour du chrétien, les reliques des Saints ont aux yeux de l'histoire une importance, qu'on ne saurait nier. Il fut une époque où le culte des Saints et celui des reliques, qui en dérive, avaient la puissance d'un élément social (3).

---

(1) Guérin, *Les petits Bollandistes*, tom. xvi, Bar-le-Duc 1874, pp. 433, 434.

(2) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris 1877, pp. 692 et suiv.

(3) Cette thèse a été développée, en ce qui concerne notre pays, par M. Félix Bogaerts, dans son *Histoire du culte des Saints en Belgique, envisagé comme élément social*, Anvers 1848.

" Les reliques, dit M. le comte Riant, ont toujours joué un grand rôle dans la vie publique, aussi bien que dans la vie privée du Moyen-Age, soit en raison de la valeur religieuse qu'elles avaient alors, soit même à cause des intérêts matériels, attachés à la possession de ces trésors sacrés : les preuves de cette double importance se lisent à chaque page de l'histoire ecclésiastique de l'Occident " (1).

I. Longtemps avant les croisades, de nombreux pèlerins allaient visiter les lieux sanctifiés par la passion du Christ, bravant, avec un courage admirable, les obstacles et les dangers infinis, qu'ils rencontraient à chaque pas. Au besoin de visiter le tombeau de Jésus-Christ se joignait le désir de recueillir des reliques, recherchées alors avec avidité par la piété des fidèles. Tous ceux qui venaient de l'Orient mettaient leur gloire à rapporter dans leur patrie quelques restes précieux de l'antiquité chrétienne, et surtout les ossements des saints martyrs, qui faisaient l'ornement, la richesse des églises, et sur lesquels les princes et les rois juraient de respecter la vérité et la justice (2)

Les croisades accentuèrent encore la passion pour les

---

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ. Fasciculus documentorum minorum, ad byzantina lipsana in Occidentem sæculo XIII° translata, spectantium, et historiam quarti belli sacri imperiique gallo-græci illustrantium,* tom. I, Genevæ 1877, Préface, p. xxxviij.

M. Natalis de Wailly appréciait ainsi ce remarquable ouvrage, en le présentant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : " Le savant éditeur s'est proposé de réunir dans ces deux volumes les renseignements qui se rattachent aux reliques dont les Croisés s'emparèrent après la prise de Constantinople (1204) et qui furent ensuite transportées en Occident. L'importance d'un tel recueil est incontestable. Ce qui en augmente le prix, c'est la préface étendue dans laquelle M. Riant discute la valeur des textes qu'il a réunis. Actes de translations, récits des contemporains ou des chroniqueurs d'un âge plus récent, renseignements fournis par les leçons des bréviaires, les hymnes, les correspondances, les chartes, les inscriptions, les rituels, les eucologes et les inventaires d'églises, tel est le cadre embrassé par les recherches et par la critique de l'auteur. Cet ouvrage est certainement au nombre de ceux dont l'érudition française pourra se faire honneur " (*Revue des questions historiques*, tom. XXIV, Paris 1878, p. 317).

(2) MICHAUD, *Histoire des Croisades*, 4e édit., tom. I, Paris 1825, p. 31.

saintes reliques. Pendant toute la durée de ces lointaines expéditions, — c'est M. le comte Riant qui en fait la remarque, — ces pieuses richesses furent considérées, à la fois, " comme une part importante de la conquête à faire, et comme un souvenir des sacrifices qu'elle avait pu coûter " (1).

Dans ces siècles de foi, quand un corps saint arrivait, son passage à travers les villes et les campagnes émues présentait l'image d'un triomphe. Tout s'ébranlait et s'animait à son approche, toutes les routes se couvraient de foules empressées et ravies; on saluait, par mille acclamations d'espérance et de joie, ce nouveau protecteur dont s'enrichissait la patrie. Voir ces reliques, les toucher, y appliquer des lèvres respectueuses était un bonheur envié. Les malades, les infirmes se traînaient sur la voie suivie par le cortége, et il n'était pas rare qu'un cri soudain, parti du sein de la multitude et bientôt répété par mille cris d'admiration et de reconnaissance, vînt attester qu'un éclatant miracle avait récompensé la confiance des serviteurs de Dieu (2).

M. Riant entre dans des détails minutieux sur les formalités auxquelles donnait lieu l'arrivée en Europe des reliques provenant d'Orient. Ces formalités, les cérémonies qui les accompagnaient, disent comment nos ancêtres savaient apprécier ces dons sacrés.

" Arrivés en Occident, — dit M. Riant, parlant des envois officiels de reliques (3), — ces envois sont reçus avec solennité : ouverture est faite des châsses qui les contiennent, et procès verbal dressé de cette ouverture; puis un jour est

---

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, tom. I, Préface, p. xxxix.

(2) Guérin, *Les petits Bollandistes*, tom. XVI, p. 432.

(3) M. Riant divise en deux classes bien distinctes les reliques transmises, au XIIIe siècle, de Byzance en Occident. La première classe comprend les *envois officiels*, c'est-à-dire, les reliques parties avec l'attache officielle de l'empereur, des évêques, légats et abbés de l'armée, et postérieurement du clergé latin de Romanie. La seconde se compose des *apports particuliers*, ou des reliques apportées par des clercs ou des pèlerins isolés, qui se les étaient procurées, de façon ou d'autre (*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, tom. I, Préface, pp. xliv, xlv).

fixé pour l'entrée solennelle des reliques dans les sanctuaires où elles doivent désormais reposer. Quelques-unes de ces cérémonies revêtent une pompe inusitée; le peuple y est convoqué à son de trompe, les princes tiennent à honneur de faire partie du cortége; dans l'église même un sermon est prononcé, relatant les circonstances principales de la translation; quelquefois un récit spécial de ces circonstances est commandé, sur l'heure, à quelque écrivain de renom; enfin une solennité commémorative vient, chaque année, rappeler aux fidèles du lieu cette arrivée mémorable, soit au moyen d'une homélie hagiographique, soit par la lecture de leçons et le chant d'hymnes rappelant, en abrégé, les faits exposés autrefois, en détail, le jour de la fête originaire " (1).

Ce serait une erreur de croire que les témoignages de vénération et les manifestations enthousiastes, dont nous venons de parler, étaient réservés aux seules reliques apportées d'Orient et prirent fin avec les expéditions des croisés.

En 1368, près d'un siècle après la dernière croisade, la translation d'Italie en France des reliques de saint Thomas d'Aquin remua profondément toute la chrétienté. Rendus à l'ordre de Saint-Dominique, par la volonté expresse du pape Urbain V, les restes vénérés du docteur angélique devaient être transférés à Toulouse, et déposés dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville.

Pour prémunir les reliques contre les tentatives sacriléges des bandes armées qui sillonnaient le nord de l'Italie, et contre la jalouse avidité des princes et des peuples, Urbain avait ordonné de les transporter sans appareil et aussi secrètement que possible. Partis de Monte-Fiascone, avec leur trésor, les commissaires pontificaux arrivèrent vers la fin de Novembre 1368, après deux mois de marche, au monastère de Prouille; ils s'y arrêtèrent un mois, pendant qu'on faisait à Toulouse les préparatifs nécessaires pour la réception du sacré dépôt.

---

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, tom. I, Préface, p. xlvj.

Entretemps, le secret transpira et le reste du voyage ne fut plus qu'une série non interrompue d'ovations. Les populations accouraient de loin et se pressaient sur le passage des glorieuses dépouilles, autant pour implorer la protection du Saint, que pour lui rendre leurs hommages; de nombreux miracles récompensèrent cette confiance.

Le Dimanche, 28 Janvier 1369, jour fixé pour l'entrée solennelle des reliques dans la cité toulousaine, plus de cent cinquante mille personnes se portèrent au devant du saint corps, pour honorer son triomphe. A leur tête marchaient Louis duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, plusieurs évêques et abbés, tout le clergé séculier et régulier, l'université, les cours et toutes les corporations de la ville. Un cortége d'une magnificence inouïe conduisit les ossements du saint docteur à l'église des Dominicains, où ils devaient reposer désormais; ces précieux restes y furent fidèlement gardés jusqu'à la révolution française, dans une châsse en vermeil, d'un admirable travail (1). Chaque année, le 28 Janvier, la liturgie dominicaine célèbre l'anniversaire de cette glorieuse translation.

II. Beaucoup de villes doivent leur origine et leur prospérité au tombeau d'un Saint, à quelque insigne relique de martyr ou de confesseur, qui, attirant des milliers de pèlerins, finissait presque toujours par les enchaîner au sol béni et fertile en miracles, but de leurs pieuses pérégrinations.

---

(1) Bareille, *Histoire de saint Thomas d'Aquin*, Louvain 1846, pp. 279 et suiv. Après avoir dit que la nouvelle de la prochaine arrivée des reliques de saint Thomas à Toulouse avait doublé la population de cette ville, l'auteur ajoute ces lignes, qui s'adaptent on ne peut mieux à notre sujet : " La présence des princes de la terre au milieu d'une population peu accoutumée à repaître ses yeux de la majesté royale; le passage même d'un conquérant, dont la vue flatte tous les instincts d'un peuple belliqueux, ne peuvent nous donner qu'une image affaiblie de l'immense concours qui se faisait, durant ces âges de foi, autour des reliques d'un Saint, ne nous disent absolument rien des sympathies, de l'enthousiasme qui soulevaient les multitudes, des transports que faisait éclater au milieu d'elles l'aspect de ces ossements sacrés " (pp. 280, 281).

Notre sujet même fournit une preuve éclatante de cette vérité. Au XIIIe siècle, le lieu où est situé Saint-Gilles n'était plus la vaste forêt, où vint se cacher l'humble athénien Égidius, pour se dérober aux séductions du monde. Le tombeau du saint ermite, glorifié de Dieu, avait été une bénédiction féconde pour le pays; la solitude s'était transformée et peuplée. A l'ombre de la basilique, qui abritait les ossements du saint abbé, s'épanouissait une riche et puissante cité, fière de ses nombreuses églises, de ses monastères, de ses institutions charitables; fière de son hôtel des monnaies et de son port sur le Rhône, qui la mettait en relations commerciales avec tout l'Orient et en faisait le rendez-vous des croisés (1).

Dans notre pays, on vit, toute proportion gardée, les mêmes causes produire les mêmes effets.

" Un fait digne de remarque, écrit M. Félix Bogaerts, c'est que la vénération de nos ancêtres pour les reliques d'un Saint célèbre, donna lieu aux premiers développements de plusieurs de nos villes à peine naissantes. C'est même à ce point de vue, que l'on peut avancer que S. Bavon, S. Servais et S. Gommaire ont été les fondateurs des villes de Gand, de Liége et de Lierre. Les prodiges qui éclataient auprès de leurs dépouilles mortelles, attirèrent peu à peu, en effet, une multitude de chrétiens qui fixèrent leurs demeures autour de l'église ou du monastère où reposaient ces dépouilles, persuadés qu'ils étaient, que Dieu ne pouvait manquer de répandre d'abondantes bénédictions sur ceux qui l'invoquaient à l'ombre des tombeaux de ces élus privilégiés " (2).

M. Schayes est du même avis. Il recherche les causes de l'origine et de l'accroissement des villes de la Belgique. Parmi ces causes il place, comme de juste, l'introduction du christianisme et la fondation des monastères. Nos premiers missionnaires se bâtissaient, dans quelque endroit sauvage, au milieu

---

(1) Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 153 et suiv.

(2) *Histoire du culte des Saints en Belgique, envisagé comme élément social*, p. 137.

de peuplades barbares, une cellule avec une petite chapelle, pour servir de retraite et de siége principal de leurs missions. Les habitants que leurs prédications avaient convertis à la nouvelle foi, abandonnaient leurs forêts et venaient, dans la première ferveur religieuse, construire leurs cabanes autour de la résidence de leurs pasteurs, afin d'être plus à même de profiter des instructions pastorales et d'assister avec plus de facilité au service divin. " Après la mort de ces apôtres, dit M. Schayes, la renommée de leur sainteté et le bruit des prodiges opérés à leurs tombeaux, contribuèrent encore davantage à grouper les populations autour des lieux saints. " L'auteur cite ces paroles de Capefigue (1) : " L'élévation d'une église, d'une chapelle, devenait une source de richesse pour le monastère et la contrée; c'était une fête, une ovation de pèlerinage. Tout autour s'élevaient bientôt des monastères, des oratoires; et *tel hameau devenait une grande cité à cause des reliques renfermées dans les châsses du monastère voisin* " (2).

Parmi les villes de Belgique, redevables de leur existence, ou tout au moins de leurs accroissements, aux reliques des Saints, nommons Saint-Hubert et Saint-Trond.

Quand les reliques de saint Hubert furent transférées à Andage (825), les nombreux miracles qui s'opérèrent sur

---

(1) *Histoire de Philippe-Auguste*, tom. I, p. 364.

(2) *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, 2e édit., tom. III, Bruxelles 1859, pp. 201, 202. Ce volume presque tout entier est l'œuvre de M. Charles Piot, archiviste adjoint aux Archives générales du royaume, qui l'a publié après la mort de son ami, M. Schayes (Préface, pp. V et suiv.). Le narré des causes du développement de l'agriculture et de celles de l'origine et de l'accroissement des villes (pp. 165 et suiv.) a été complétement remanié par M. Piot.

M. le chanoine Claessens admet les explications de M. Schayes, et reproduit en entier le passage qui les développe, dans *Les Civilisateurs chrétiens de la Belgique*, Liége 1872, pp. 257, 258.

M. Claessens fait observer aussi que " la présence de la tombe vénérée de quelque Saint " compte parmi les circonstances qui amenèrent la transformation d'une *villa* en *oppidum* (op. cit, p. 257). Le monastère de Landen, ravagé par les Normands, en 853, obtint, un siècle plus tard, en 946, la permission d'y construire un *oppidum*, pour protéger les reliques des Saints contre les payens (SCHAYES, op. et tom. cit., p. 202).

son tombeau, et surtout les effets merveilleux de la Sainte-Etole, y firent affluer une foule de pèlerins, de marchands et d'étrangers, qui peu à peu y fixèrent leurs demeures, pour se rapprocher du monastère et vivre sous le patronage du Saint. Le nombre des habitations s'accrut rapidement, et bientôt le village existe. Le saint patron lui donne son nom; les foires, les processions, les marchés y sont régulièrement établis; sa prospérité augmente avec la réputation de la Sainte-Etole et avec les bienfaits du monastère. Le village arrive insensiblement à l'état de ville (1).

Saint-Trond, déjà village important sous le règne de Charlemagne, prit de grands développements lorsque, vers le milieu du XIe siècle, une multitude innombrable de pèlerins y accourut de toutes parts pour vénérer le tombeau de saint Trond; la foule était tellement considérable, qu'elle ne trouvait plus à se loger. Les marchands y affluèrent à leur tour, de sorte que l'endroit, déjà considéré comme ville à cette époque, fut entouré de murs vers 1058 (2).

---

(1) BERTRAND, *Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardennes*, 2e édit., Gand 1862, p. 73. — SCHAYES, op. et tom. cit., p. 376. " Les foires que les moines établirent près de leur abbaye, dit ce dernier, et les pèlerinages faits aux reliques de saint Hubert, donnèrent à l'endroit un certain développement, et furent cause qu'il reçut le titre de ville, on ignore quand et comment. "

(2) SCHAYES, op. et tom. cit., pp. 357, 358.

La chronique de l'abbaye renferme sur les pèlerinages au tombeau de saint Trond des détails qui nous sembleraient incroyables, si nous ne connaissions l'esprit de foi qui animait les populations de cette époque. Le passage, auquel nous faisons allusion, est un des textes les plus remarquables que nous connaissions sur la dévotion de nos ancêtres aux reliques des Saints. Il nous fait, pour ainsi dire, assister à la formation de la ville de Saint-Trond.

Accedebat quoque, — dit le chroniqueur, en parlant de la prospérité croissante de cette localité, — *ad augendam illi divitiarum magnitudinem sepulchrum beati Trudonis frequentissimis cotidie mirabilibusque choruscans miraculis, quæ tanta toto orbe terrarum fama resperserat, ut multitudinem peregrinorum non solum templi ambitus, sed et ipse quoque totus oppidi nostri locus ferre minime posset. Namque ab oppido nostro pœne usque ad dimidium miliare per omnes in circuitu populares vias ad nos se dirigentes, necnon et per campos atque per prata tantus peregrinorum cœtus, nobilium videlicet liberorumque atque popularium sexus utriusque pene cotidie, maxime vero diebus solempnibus confluebat, ut in papilionibus tabernaculisque frondeis cortinatisque habitantes,*

III. Si le culte des reliques donna naissance à beaucoup de nos villes et de nos villages, s'il amena l'augmentation successive de leur population, on peut dire que, par une conséquence nécessaire, il exerça une grande influence sur l'établissement des foires et des marchés publics. Le savant Bocquillot l'a parfaitement démontré pour la France.

" Nous voyons... grand nombre de Foires, dit cet éminent liturgiste, qui se tenoient des jours de Fêtes, et il y en a encore plusieurs sur pied. Qui voudroit chercher l'origine de ces Foires, trouveroit peut-être ce que j'ay trouvé de quelques-unes, qu'elles n'en ont point d'autres que la Fête des Saints dont elles portent le nom. Voicy à peu prés comment cela s'est fait dans les lieux où il y avoit quelques Reliques considérables. Tous les Peuples des environs, et ceux mêmes qui en étoient éloignez, venoient honorer les Reliques du Saint le jour de sa Fête. Ce n'est pas le menu Peuple seulement; les Personnes de qualité y venoient aussi en famille, comme nous l'apprenons de saint Grégoire de Tours. Ils entendoient l'Office divin, ils faisoient leurs offrandes, et communioient à la Messe. Comme ce concours de Peuple étoit grand, faute d'Hôtelleries qui pussent les contenir tous, et leur fournir la nourriture nécessaire, il y venoit grand nombre de gens qui apportoient tout ce qui étoit nécessaire à la vie, et l'exposoient en vente auprés des Eglises (1). De plus l'usage commun de ces tems-là, étoit d'offrir des animaux

---

totum ipsum oppidum circumsedisse obsidionis specie viderentur, quos præ multitudine ipsæ oppidanorum domus aliis refertæ capere non poterant, tum mercatorum copia, qui vix in equis et curribus, plaustris et animalibus tanta poterant advehere, quæ sufficerent multitudini peregrinæ (Gest. abb. Trud., p. 234). — Schayes, op. et tom. cit., p. 358, note 1.

(1) Comparez ces lignes de Bocquillot avec l'extrait cité des *Gesta abbatum Trudonop.*, qui décrit l'énorme quantité de pèlerins, accourant au tombeau de saint Trond; l'affluence était si considérable, raconte le chroniqueur, que les marchands avaient grand' peine à amener à l'aide de chariots et voitures, avec chevaux et autres bêtes de somme, tout ce qu'il fallait pour subvenir aux besoins de cette immense multitude; ...*mercatorum copia, qui vix in equis et curribus, plaustris et animalibus tanta poterant advehere, quæ sufficerent multitudini peregrinæ.*

vivans de toutes sortes, tant pour l'entretien et la décoration des Eglises, que pour la subsistance des Clercs qui les desservoient. Apparemment plusieurs Marchands amenoient des Bestiaux pour en vendre à ceux qui venant de loin ne pouvoient en amener, et vouloient néanmoins en offrir. Les petits Merciers ne manquoient pas de courir ces foires, comme ils font aujourd'hui. Voilà comme ces Marchez se sont établis" (1).

Mgr De Ram semble s'inspirer de ces lignes, lorsqu'il écrit :

" Au moyen-âge, avant l'établissement des foires et des marchés publics, les *apports*, c'est-à-dire le concours populaire aux fêtes et aux tombeaux des Saints, furent en Belgique comme ailleurs les rendez-vous ordinaires des négociants, des centres sûrs pour les transactions commerciales, et comme les premiers jalons de l'industrie et des relations internationales. Chez nos voisins la première foire franche s'établit à l'ombre de la basilique de saint Denys; chez nous les foires et les marchés publics prirent leur origine et leurs développements à l'occasion des solennités consacrées en l'honneur des Saints, et le peuple, en s'y réunissant pour rendre un culte à leurs reliques, y trouvait en même temps l'avantage de se procurer ce que réclamaient les besoins matériels de la vie" (2).

Nous terminons notre introduction par cette magnifique page de M. Viollet-le-Duc, qui la résume tout entière :

" Un corps saint, pour une population, avait une importance dont nous ne trouvons pas aujourd'hui l'équivalent. Le corps saint faisait de l'église un lieu inviolable; il était le témoin muet de tous les actes publics, le protecteur du faible contre l'oppresseur; c'était sur lui que l'on prêtait serment; c'était à lui qu'on demandait la cessation des fléaux,

---

(1) *Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe*, Paris 1701, p. 21.

(2) *Vies des Saints et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans les anciennes provinces belges*, tom. I, Louvain 1864, Introduction, p. XVIII.

de la peste, de la famine; lui seul avait le pouvoir d'arrêter souvent la main de l'homme violent; quand l'ennemi était aux portes, sa châsse, paraissant sur les murailles, donnait du courage aux défenseurs de la cité. Ce n'est pas tout; s'il avait le pouvoir de protéger la vie des citoyens, d'exciter leur patriotisme, de les guérir de leurs maux et de détourner les calamités qui les affligeaient, il était encore une source de richesse matérielle, non-seulement pour l'église, mais pour la population au milieu de laquelle il résidait, en attirant de nombreux pèlerins, des étrangers, en devenant l'occasion de fêtes qui étaient presque toujours aussi bien commerciales que religieuses. Il nous suffit, nous le croyons, de signaler cette influence pour faire comprendre que rien aujourd'hui, si ce n'est peut-être le drapeau pour l'armée, ne remplace le *corps saint* au milieu de nos cités. Qui donc oserait traiter de superstition le sentiment qui fait que le soldat se jette au milieu de la mitraille pour reprendre un morceau d'étoffe cloué à une hampe ? Et comment nous tous, qui regardons cet acte comme un simple devoir que l'on ne saurait discuter, dont l'accomplissement fait la force d'une armée, comme le symbole de la discipline et du patriotisme le plus pur, comment n'aurions-nous plus, à défaut de foi vive, un profond respect pour ces châsses qui, elles aussi, ont été si longtemps en France l'arche de la civilisation ? " (1).

Les considérants, que nous venons de développer, et que M. Viollet-le-Duc a si admirablement résumés, en disent

---

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la renaissance*, tom. I, Paris 1865, art. *Châsse*, pp. 64, 65.

Conçoit-on que l'homme qui a écrit ces lignes, ait terminé sa vie en libre-penseur ? M. Viollet-le-Duc est mort à Lausanne, le 15 Septembre 1879. " C'est avec un sentiment de profonde tristesse, écrit le rédacteur de sa notice biographique, insérée dans le *Polybiblion* (tom. XXVI, p. 354), qu'on a vu cet architecte d'édifices religieux prendre place parmi les chefs du parti qui voit un ennemi dans la religion et être déposé en terre sans passer, pour y recevoir la bénédiction de l'Église, sous les voûtes de ces temples auxquels il a si souvent rendu leur antique splendeur. "

assez pour faire ressortir le rôle important, joué dans l'histoire par les reliques des Saints. Encore, n'avons-nous fait qu'effleurer la question; il y aurait un volume à écrire, pour la traiter à fond (1). Il nous suffit d'avoir levé un coin du voile, qui cache aux yeux de bien des gens l'intérêt capital, que présentent ces pieux trésors. L'importance des reliques une fois comprise, on ne sera plus surpris de nous voir consacrer à celles de saint Gilles tout un livre de notre travail. L'incrédule même, si cette étude lui tombe entre les mains, saura apprécier les longues et minutieuses recherches, auxquelles nous nous sommes livré, pour retrouver les restes bénis de notre glorieux patron dans tous les sanctuaires de l'Europe chrétienne, où la piété des fidèles les a disséminés.

Ce livre comprend quatre chapitres.

Le premier chapitre traite du corps de saint Gilles, c'est-à-dire, des reliques du Saint prises dans leur ensemble, sans tenir compte des portions plus ou moins considérables détachées du saint corps, et distribuées, à des époques diverses, aux églises du monde catholique. Un paragraphe spécial contient des détails sur le chef du saint abbé.

Le deuxième chapitre raconte les événements, qui ont amené et suivi la découverte du tombeau de saint Gilles dans la crypte de l'ancienne église abbatiale, le 29 Août 1865.

---

(1) Il existe un grand nombre de travaux, tant anciens que modernes, sur les reliques des Saints. Parmi ceux qui ont vu le jour dans ces derniers temps, nous nous plaisons à signaler, et à recommander d'une façon spéciale à l'attention de nos lecteurs, le remarquable travail de notre digne ami, M. l'abbé Duclos, intitulé : *Étude sur la conservation des saintes Reliques* (Bruges 1875, in-4, de VIII-173 pp., avec planches). Fruit d'immenses recherches, traitant une foule de questions neuves et du plus haut intérêt, cette œuvre cache, sous un titre modeste, un véritable trésor d'érudition ecclésiastique, et mérite une place d'honneur dans toute bibliothèque sérieuse. Ce travail a paru dans le 8e bulletin de la Gilde de S. Thomas et de S. Luc, dont l'auteur est un des membres les plus actifs. Nous apprenons avec bonheur que M. l'abbé Duclos prépare une nouvelle édition, considérablement augmentée, de cette savante *Étude*.

Le troisième chapitre offre la liste détaillée des reliques de saint Gilles, qui ont été vénérées jadis, ou le sont encore aujourd'hui, dans les diverses églises de la chrétienté.

Le quatrième chapitre retrace l'histoire des reliques de saint Gilles, conservées dans l'église paroissiale de ce nom à Bruges.

CHAPITRE I

§ I

LE CORPS DE SAINT GILLES

Le corps de saint Gilles fut enseveli dans l'église de son monastère, bâtie par ses soins, et dédiée au prince des apôtres (1). Il est impossible d'indiquer, d'une manière précise, l'époque où ce saint corps reçut, pour la première fois, les honneurs d'un culte public; mais, il est à présumer que ce culte commença, peu après la mort du saint abbé, au monastère même qu'il avait fondé et gouverné avec tant de sagesse. Témoins assidus des vertus de leur maître, les moines de la vallée Flavienne étaient naturellement les mieux placés pour apprécier sa sainteté, et ils durent être les premiers à lui rendre un juste et éclatant hommage. Ce culte ne devait point tarder à franchir l'étroite enceinte de l'abbaye. Moins de cent ans après la mort du thaumaturge, sa sainteté était connue au loin, et sa renommée solidement établie. C'est ce qui résulte, à toute évidence, de deux documents publics d'une haute valeur, où le titre de *saint* est accolé au nom de l'anachorète.

Faisant le relevé des monastères de son vaste empire, Charlemagne nomme celui de *Saint*-Gilles, *Monasterium*

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom, I, p. 288, n. 15.

S(ANCTI) *Egidii* (1). Louis-le-Débonnaire cite la même maison dans le règlement fait à Aix-la-Chapelle, en 817; *in Septimania monasterium* S(ANCTI) *Egidii in valle Flaviana* (2).

Ce dernier document nous autorise à croire, dit Stilting, qu'à cette époque (817), et probablement dès le siècle précédent, saint Gilles était l'objet d'un culte spécial dans l'église de l'abbaye, dans tout le diocèse de Nîmes et les lieux avoisinants (3).

---

(1) B. CAROLI MAGNI OPERA OMNIA, dans le *Patrologiæ cursus completus*, de Migne, t. XCVIII, Paris. 1851, col. 484. Ce détail est extrait du *Liber censuum genuinus. De redditibus omnium provinciarum et ecclesiarum qui debentur Romanæ Ecclesiæ;* document faisant partie des *Monumenta dominationis pontificiæ sive Codex Carolinus.* Le *Monasterium S. Egidii* figure sous la rubrique: *Census Provinciæ. In Episcop. Arausice.*, et est déclaré exempt de toute redevance, parce qu'il est du droit propre de S. Pierre, *proprii juris beati Petri.*

(2) Dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, Louis-le-Débonnaire divisa les monastères de ses états en trois catégories : les uns étaient tenus de faire des présents à l'empereur et de lui fournir un certain nombre de soldats; les autres ne lui devaient que des présents et n'avaient point à livrer de contingent pour le service militaire; les derniers enfin, exempts à la fois de cette double charge, n'avaient d'autre obligation que celle de prier pour l'empereur, pour ses enfants et pour la stabilité de l'empire, *nec dona nec miliciam dare debent, sed solas oraciones pro salute imperatoris vel filiorum ejus et stabilitate imperii.* Le monastère de Saint-Gilles était rangé dans cette troisième catégorie. Ménard donne le texte du règlement d'Aix-la-Chapelle, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gilles, au tome Ier de son *Histoire... de la ville de Nismes.* Voyez *Preuves, Chroniques*, II, p. 2, col. 2 et suiv. Le passage cité se trouve à la p. 3, col. 1.

Le P. Sirmond publia le premier, dans ses *Concilia antiqua Galliæ*, tom. II, Lutetiæ Parisiorum 1629, pp. 685, 686, la *Notitia de Monasteriis quæ regi militiam, dona, vel solas orationes debent*, dressée au *Conventus Aquisgranensis* de 817. Après lui, cette pièce a été reproduite par les auteurs suivants : LABBE et COSSART, *Sacrosancta Concilia ad regiam editionem exacta*, tom. VII, Lutet. Paris. 1671, coll. 1513, 1514; DUCHESNE, *Historiæ Francorum Scriptores*, tom. II, Lutet. Paris. 1636, pp. 323, 324; BALUZE, *Capitularia Regum Francorum*, édit. de Chiniac, tom. I, Parisiis 1780, coll. 589 et suiv.; MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, tom. II, Lutec. Paris. 1704, pp. 436 et suiv.; MÉNARD, op. et loc. cit.; BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, édit. Léopold Delisle, tom. VI, Paris 1870, pp. 407 et suiv.

(3) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 284, n. 1.

Saint Gilles n'est pas mentionné dans les Martyrologes du IXe et du Xe siècle; la raison en est, d'après Stilting, que la Vie du Saint n'était pas encore mise par écrit, à cette époque : ...*memoria S. Ægidii non reperitur in* GENUINIS *seculi IX aut X Martyrologiis, quod contigisse suspicamur, quia Vita Sancti necdum erat conscripta* (*AA. SS. Sept.*, tom. et loc. cit.).

Le jugement porté par les rois et les peuples sur les mérites de notre héros, fut ratifié de bonne heure par les souverains pontifes. Jean VIII ouvre la longue série des papes qui proclamèrent la sainteté du célèbre abbé.

Remarquez les termes : *in* GENUINIS... *Martyrologiis.*

Baronius, dans ses *Notationes* sur le Martyrologe romain, dit, au 1er Septembre, en parlant de saint Gilles : *De quo etiam Bedæ et Adonis Martyrologia* (édit. de Rome, 1586, p. 397); mais ces paroles ne peuvent s'entendre de l'œuvre originale de Bède et d'Adon, elles s'appliquent nécessairement aux additions postérieures.

Le vénérable Bède, bénédictin anglais, mort en 735, composa au commencement du VIIIe siècle, un Martyrologe que nous a conservé Florus, diacre de Lyon. Celui-ci le produisit, vers 830, avec des ajoutes de sa main, intercalées dans le texte primitif et formant corps avec ce dernier, si bien qu'il est devenu impossible de distinguer les additions de Florus d'avec l'original (DE SMEDT, *Introductio generalis ad Historiam ecclesiasticam*, Gandavi 1876, p. 138, et note 1).

L'édition des œuvres du vénérable Bède, publiée à Cologne en 1616, renferme son Martyrologe, qui porte au 1er Septembre : *sancti Egidii abbatis et confessoris* (*Patrologiæ cursus completus*, de Migne, tom. XCIV, Parisiis 1850, col. 1029).

Migne a mis, en regard de l'édition colonaise du Martyrologe de Bède, celle du bollandiste Henschenius, insérée au tome II des *AA. SS. Martii*, Antverpiæ 1668, pp. viii et suiv.; dans cette dernière édition, on lit, au 1er Septembre : *Kalendis. Vacat Beda* (p. XXX). La phrase : *sancti Egidii abbatis et confessoris* est bien certainement de Florus, puisque Bède écrivit son Martyrologe du vivant de notre Saint. Cette phrase ne laisse pas d'être fort précieuse; elle prouve qu'en 830, Gilles était, depuis longtemps sans doute, rangé au nombre des Saints, et que le 1er Septembre était regardé comme le jour de sa mort.

Adon, archevêque de Vienne, en France, décédé en 875, est l'auteur d'un Martyrologe, dont nous devons une excellente édition au savant jésuite Héribert Rosweydus, qui le fit paraître à la suite du Martyrologe romain, publié à Anvers, chez Plantin, en 1613. Le texte de Rosweydus, réédité par Migne (*Patrologiæ cursus completus*, tom. CXXIII, Parisiis 1852, coll. 201 et suiv.), ne fait aucune mention de saint Gilles, au 1er Septembre.

Tout comme le Martyrologe du vénérable Bède, celui d'Adon reçut des ajoutes, parmi lesquelles on en trouve, de bonne heure, ayant trait à saint Gilles. Dominique Giorgi découvrit dans la Bibliothèque du Vatican trois manuscrits, renfermant, avec beaucoup de variantes sans nom d'auteur, l'œuvre du saint archevêque de Vienne. Ces manuscrits, provenant de la bibliothèque de Christine, reine de Suède, avaient été acquis, après la mort de cette princesse, pour celle du Vatican, par le pape Alexandre VIII. Ils portaient respectivement les nn. 511, 512, 514; les deux premiers mentionnent saint Gilles. Le n. 511, dont l'écriture trahit une main du XIe siècle, porte au 1er Septembre : *Provinciæ, natalis sancti Egidii, abbatis.* Le n. 512, parais-

Nos lecteurs connaissent les bulles de Jean VIII, provoquées par les empiétements de l'évêque Gilbert de Nîmes (1). La première fut lancée le 21 Juillet 878, la seconde promulguée, un mois plus tard (18 Août), par le pape lui-même, au concile national de Troyes, et souscrite par les cinquante-deux évêques, présents à l'assemblée. Dans ce double document Jean VIII parle du monastère de la vallée Flavienne et de son fondateur. Pesons bien les paroles du pontife : ... *monasterium S. Petri,* ... IN QUO QUIESCIT CORPUS BEATI EGIDII, *in Valle-flaviana, in pago Nemausensi, in finibus Gothie : quam vallem Flavius, quondam rex, prefato* BEATO *Egidio donavit. Qui* S. *Egidius exinde donationem integriter Romane ecclesie fecit et ibi in veneratione principum apostolorum P. et P. monasterium hedificavit* (2).

Cette double bulle et sa confirmation solennelle par les

---

sant remonter au XIIe siècle, nous fait lire, à la même date : *Eodem die, in Gotia sancti Egidii, cujus vita, virtutibus, et miraculis plena refulsit* (*Martyrologium Adonis*, édit. de Giorgi, Romæ 1745, p. 441).

Un autre Martyrologe célèbre du IXe siècle est celui d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, qui le composa, vers 875, par ordre de Charles-le-Chauve. Le texte original de ce martyrologe a été publié par Molanus (Lovanii 1573), et par le bollandiste Sollerius, dans les tomes VI et VII des *AA. SS. Junii*. On le trouve aussi dans le *Patrologiæ cursus completus*, de Migne, tom. CXXIII et CXXIV. Saint Gilles n'est pas nommé au 1er Septembre; aussi, bien que diverses copies manuscrites fort anciennes du travail d'Usuard mentionnent ce Saint à la date indiquée, Sollerius, rendu méfiant par les variantes de ces manuscrits, y voit une preuve manifeste que le nom de saint Gilles ne figurait pas dans le texte primitif : *Tanta in codicibus variatio, argumentum, ni fallor, evidens est, ad primigeniam Usuardi lectionem, Ægidium non pertinere* (*AA. SS. Junii*, tom. VII, Antverpiæ 1717, p. 505).

Répétons, en terminant ce court aperçu sur les Martyrologes de Bède, d'Adon et d'Usuard, que le silence de ces auteurs n'infirme en rien ce que nous avons dit du culte de saint Gilles aux VIIIe et IXe siècles. Bède était contemporain du saint abbé; il n'en pouvait donc parler. Quant aux deux autres hagiographes, dans la supposition qu'ils eussent entendu parler du Saint, l'absence de Vie écrite les empêchait de connaître la date de sa mort et, dès lors, d'insérer son nom à jour fixe dans leurs Martyrologes.

(1) Voyez plus haut, pp. 39, 40, 51, 52, 142, 143.

(2) MÉNARD, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, *Preuves, Chartes*, I, p. 11, col. 2. Ce sont les termes de la 1re bulle de Jean VIII; la seconde s'exprime d'une façon identique. Voyez ci-dessus, p. 40.

pères du concile de Troyes établissent merveilleusement notre thèse. Dans deux actes émanés de son autorité suprême, le vicaire de Jésus-Christ se plaît à prodiguer à l'illustre abbé les titres de *bienheureux* et de *saint;* l'auguste assemblée, qu'il préside, ratifie d'une voix unanime l'hommage rendu aux vertus du glorieux ascète (1).

Jean VIII affirme que le corps de saint Gilles repose au monastère de Saint-Pierre, *monasterium S. Petri, in quo quiescit corpus beati Egidii.* C'est la première fois, à notre connaissance du moins, que cette assertion se produit dans un document public. A cette époque déjà, — nous n'en pou-

---

(1) Les bulles de Jean VIII sont d'une importance qui saute aux yeux, mais cette importance, il faut se garder de l'exagérer. M. le chanoine d'Everlange écrit : " La foi des peuples proclame bien haut la sainteté de saint Gilles. La voix des Souverains Pontifes, la seule qui prononce en dernier ressort et qui soit infaillible, approuve ce titre et le sanctionne. Jean VIII, dans deux bulles datées de 878, *place saint Gilles au nombre des saints* " (*Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. 34).

Ces lignes pourraient faire croire qu'on se trouve en présence d'une bulle de canonisation, et que Jean VIII proclame *ex cathedra* la sainteté de Gilles. Or, il n'en est rien : la seule chose que se propose le pape, c'est de mettre un terme aux empiétements de l'évêque de Nîmes. En parlant du fondateur de l'abbaye, que Gilbert prétendait soumettre à sa juridiction, le pontife lui donne les titres de *bienheureux* et de *saint*, que lui décernait depuis longtemps la dévotion des fidèles, sanctionnée par l'autorité ecclésiastique. Il reconnaît ainsi *implicitement* la sainteté du serviteur de Dieu; il approuve, de la même manière, le culte que lui rendent les peuples, avec l'assentiment de leurs pasteurs. Mais Jean VIII ne porte pas de sentence; il ne prononce pas, *en dernier ressort*, et ne fait point usage de son autorité *infaillible* pour " placer saint Gilles au nombre des saints ".

Au reste, il ne fallait pas de décision pontificale pour mettre ou maintenir saint Gilles sur les autels. Personne n'ignore que, dans les onze premiers siècles de l'Église, les causes de béatification et de canonisation n'étaient pas réservées au Saint-Siége. Durant cette période, le droit d'inscrire des noms au catalogue des Saints ou des Bienheureux était dévolu à l'évêque diocésain; mais l'exercice de ce droit était subordonné à l'accomplissement de certaines formalités, que décrit M. le chanoine Claessens (*Les Civilisateurs chrétiens de la Belgique*, p. 91). Ce fut seulement au milieu du XIIe siècle, que le pape Alexandre III (1159-1181), voulant mettre un frein au zèle indiscret, réserva au siége apostolique toutes les causes de béatification et de canonisation. Voyez, sur cette matière, le *Traité de la canonisation des Saints*, dans Butler, *Vies des Pères, Martyrs*, etc., édit. De Ram tom. I, Bruxelles 1854, chap. II, *De l'autorité du pape dans les canonisations*, pp. lxv, lxvi.

vons douter, — le tombeau de saint Gilles voyait affluer de nombreux pèlerins. Un siècle et demi s'était écoulé depuis la mort du Saint, une auréole de gloire entourait son nom, et personne n'ignorait à l'ombre de quel sanctuaire reposaient ses reliques; Jean VIII en parle comme d'une chose universellement connue. Peut-on admettre dès lors que les cénobites, heureux possesseurs de ce trésor, fussent les seuls à lui payer un juste tribut de vénération ? Évidemment non; le culte des reliques répond à un besoin de la vie religieuse des peuples, et les pèlerinages se rattachent à ce culte par des liens trop étroits, pour ne pas exclure pareille hypothèse.

Plusieurs auteurs, se basant sur un passage du *Pontificium Arelatense,* de Saxi (1), affirment que le corps de saint Gilles fut levé de terre, en 925, sous l'abbé Autulphe ou Antulphe. Telle est l'opinion des Bénédictins de la *Gallia christiana* (2), de Stilting, et de MM. Teissonnier, Trichaud, Goubier et d'Éverlange (3).

Commençons par donner le texte du *Pontificium Arelatense*; nous verrons ensuite quel parti les auteurs cités ont cru pouvoir en tirer.

---

(1) Pierre Saxi, chanoine de l'église d'Arles, mort en 1637, s'est acquis une réputation méritée par la publication de divers ouvrages, entre autres celui que nous venons de citer, et dont voici le titre complet : *Petri Saxii, Arelatensis Ecclesiæ Canonici, S. Theol. Doctoris, Pontificium Arelatense seu Historia Primatum Sanctæ Arelatensis Ecclesiæ*, Aquis-Sextiis 1629, in-4, avec les armoiries des prélats. Déjà au commencement du siècle passé, les exemplaires du travail de Saxi étaient d'une extrême rareté; ce fut un des motifs qui déterminèrent le savant Burchard Menckenius à insérer le *Pontificium Arelatense* dans le premier volume de ses *Scriptores rerum Germanicarum, præcipue Saxonicarum*, tom. I, Lipsiæ 1728, coll. 107-380, *ob rerum Arelatensium*, dit-il, *cum Germanicis et præsertim Thuringicis affinitatem et miram libri raritatem.* Nous nous sommes servi de cette édition. Menckenius et Brunet, (*Manuel du libraire et de l'amateur des livres*, 5e édit., tom. V, 1re partie, Paris 1863, col. 177), assignent par erreur l'année 1620, comme date de la publication du *Pontificium*, puisque l'auteur parle de la prise de la Rochelle, qui eut lieu le 24 Novembre 1628; c'est 1629 qu'il faut lire, avec De Feller (*Biographie universelle*, édit. Weiss et Busson, t. VII, p. 471, v° *Saxi* [*Pierre*]).

(2) Tom. VI, Parisiis 1739, col. 483.

(3) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., pp. 256, 257.

Relatant les faits et gestes de Manassès, LXVe évêque d'Arles, qui occupa le siége de cette ville de 914 à 962, Saxi est amené à parler de l'invasion des Hongrois, et de la victoire remportée sur ces hordes sauvages par Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, et Hugues, comte de Vienne : *Vir magni animi*, dit-il de ce dernier : *Hungaris enim Galliæ Cisalpinæ cladem inferentibus occurrit; et de illis insignem victoriam reportavit : " His expletis, ait Frodoardus* (*in Chron. anno* 924), *Hungari perabrupta transeuntes Alpium juga venerunt in Galliam, quos Rodulphus Cisalpinæ Galliæ Rex, et Hugo Viennensis inter angustias collium Alpinorum claudunt : unde in primo loco per devia montis evadentes Gothiam impetunt, quos insequentes prædicti duces sternunt ex eis, quos reperire potuerunt ". Lugubrem et deplorandam hujus cladis memoriam habes* IN INVENTIONE CORPORIS SANCTI ÆGIDII, *quæ tamen in eo titubat, quod velit accidisse anno DCDXXV, cum Frodoardus, accuratissimus illius ætatis scriptor, in annum XXIV rejiciat. Verba sunt authographi : " Post hæc etiam anno nongentesimo vicesimo quinto incarnationis Domini, cum præerat huic monasterio* (Sancti scilicet Ægidii ad Rodanum) *Donnus Antulphus Abbas, gens Ungarorum, quæ et Hunni olim vocabantur, egressa de finibus Pannoniæ, cum pertransisset devastando terminos Italiæ, quasi torrens raptim in convallibus diffusa est, et hanc Provinciam Narbonensem longe lateque depopulata est "* (1). Aux mots : *in inventione corporis sancti Ægidii*, l'auteur fait un renvoi qui porte : *Ex breviario secundum usum Abbatiæ S. Ægidii ad Rodanum.*

Voilà le passage tout entier de Saxi. Que fait cet historien ? Il décrit les ravages et la défaite des Hongrois, en prenant pour bases un texte de la chronique de Flodoard, et un extrait du Bréviaire de l'abbaye de Saint-Gilles, extrait emprunté, dit-il, au récit de l'invention du corps de notre Saint :

---

(1) MENCKENIUS, *Scriptores rerum Germanicarum*, tom. I, Lipsiæ 1728, col. 233.

Lugubrem, ce sont ses paroles, *et deplorandam hujus cladis memoriam habes* IN INVENTIONE CORPORIS SANCTI ÆGIDII. Ces derniers mots indiquent la source à laquelle l'auteur a puisé, et rien de plus; ils n'ont nullement la valeur d'une assertion, et Saxi n'a point voulu signifier par là, que le corps de saint Gilles fut levé de terre, en 924. Ce fait, du reste, ne se rattachait en rien à la question traitée par le docte chanoine, et l'on ne peut supposer qu'il ait voulu faire une digression inutile. Tous ces motifs nous autorisent à dire que les écrivains nommés plus haut ont exagéré la valeur des paroles de Saxi, en leur prêtant une signification, qui bien certainement n'était pas dans les intentions de cet historien.

Mais écoutons ces auteurs eux-mêmes, et tout d'abord Stilting, qui rapporte les termes dont se sert la *Gallia Christiana :*

Corpus S. Ægidii..... elevatum fuisse seculo X scribit Saxius in Pontificio Arelatensi citans Breviarium S. Ægidii, quod nobis ad manum non est. Audi scriptores Galliæ Christianæ, tom. 6, *col.* 483, *in abbatibus S. Ægidii : Autulphus vel Antulphus præerat* (anno) *CMXXV .... Quo sedente e terra levatæ sunt sacræ S. Egidii exuviæ, uti legitur in Pontificio Arelatensi, auctore Saxio* (1).

Voici comment s'exprime M. l'abbé Teissonnier :

" Cinquante ans après, sous l'administration d'Autulphe, cinquième Abbé connu de S. Gilles, eut lieu, dans le Monastère, un événement qui mérite d'être mentionné ici; nous voulons parler de l'enlèvement du corps de S. Gilles et de sa translation dans l'église dite église majeure.

" Il était temps de retirer du sein de la terre, où il gisait depuis près de deux cents ans, ce corps vénéré et de le placer dans le sanctuaire, où l'appelait la dévotion des fidèles et des pieux cénobites. La cérémonie qui eut lieu pour l'enlèvement de ces glorieuses dépouilles du saint Patron, est

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 288, n. 15.

ce que l'ancien historien des évêques d'Arles, Saxius, appelle l'*Invention du corps de S. Gilles* " (1).

" Ce corps précieux, vénéré de plus en plus, dit M. l'abbé Trichaud, méritait une place plus ostensible. On le mit en évidence dans un reliquaire artistement travaillé, en laissant dans le sarcophage si simple, où il avait été déposé, quelques ossements, et le fer, pense-t-on, de l'arbalète qui avait percé la main du pieux solitaire. Cette translation eut lieu le 15 Juin de l'année 925. Saxi, dans son *Pontificium Arelatense*, p. 188, appelle à tort cette translation *Inventio corporis sancti Ægidii :* car les pèlerins qui venaient à Saint-Gilles, n'avaient pas d'autre intention que d'y vénérer le corps du saint abbé. " (2).

Enfin, M. le curé Goubier écrit :

" ..... A cette même époque (10me siècle), les moines crurent devoir soustraire le précieux corps de leur père à l'action du temps et de l'humidité de son modeste sépulcre, en l'exhumant, pour en recueillir les restes dans un reliquaire qu'ils destinaient à une église monumentale, un jour élevée au-dessus de la crypte. L'ancien historien des Évêques d'Arles, Saxius, fait mention de cette cérémonie d'exhumation, et l'appelle fête de l'invention du corps de St.-Gilles " (3).

Si MM. Trichaud et Goubier avaient pu consulter le *Pontificium Arelatense*, ils n'eussent certes pas écrit ce que nous venons de lire. Nous aurons à revenir bientôt sur leurs assertions.

Résumons. Nous admettons volontiers que le corps de saint Gilles fut retiré du tombeau en 924, mais nous disons qu'il est impossible de constater historiquement ce fait par le témoignage de Saxi. Tout ce qu'il est permis de conclure des paroles de cet écrivain, c'est que le Bréviaire à l'usage des moines de Saint-Gilles renfermait un office pour la fête com-

---

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 58, 59.

(2) *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, pp. 40, 41, et note 1 de la p. 41.

(3) *Vie admirable du grand St Gilles*, pp. 16, 17.

mémorative de l'invention ou de la première élévation des reliques du saint abbé, fête connue sous le nom de *Inventio corporis sancti Ægidii* (1). Cet office, auquel Saxi emprunte certains détails relatifs à l'invasion des Hongrois, devait nécessairement relater les circonstances dans lesquelles s'effectua l'invention du saint corps. Le texte seul de cet office pourrait donc nous apprendre la vérité détaillée sur ce fait; nous n'avons pas eu la bonne fortune de rencontrer le précieux livre liturgique qui le renferme (2).

Les auteurs avouent ne pas savoir à quelle occasion fut levé de terre le corps de saint Gilles. Laissons parler M. Teissonnier :

" Ni les écrivains du temps, dit-il, ni le chanoine Saxius que nous venons de citer, ne nous en instruisent. Il faut donc, sur ce point, nous arrêter à de simples conjectures, en prenant pour guide la critique, toujours lumineuse, des savants continuateurs de Bollandus.

" Lorsqu'on voulut jeter les fondements de l'église actuelle en 1116, on commença par démolir trois anciennes églises; l'église de Notre-Dame, la plus petite des trois, l'église de Saint-Pierre, qui pouvait contenir dans son chœur jusqu'à quatre-vingts religieux et apparemment la même que S. Gilles

---

(1) L'Église célèbre plusieurs fêtes analogues. Sans parler de la fête de l'invention de la sainte Croix, *Inventio S. Crucis* (3 Mai), elle solennise, le 3 Août, sous le titre de *Inventio S. Stephani*, l'invention, à Jérusalem, des corps de saint Étienne, premier martyr, et des SS. Gamaliel, Nicodème et Abibon. Le Martyrologe romain fait mémoire de diverses autres inventions de corps saints et même de reliques insignes, au 17 Janvier, au 24 Février et au 10 Mai. Voyez l'*Index nominum Sanctorum*, qui termine le Martyrologe, au mot *Inventio*.

(2) Les termes dont se sert Saxi semblent indiquer que le Bréviaire, auquel il renvoie ses lecteurs, était manuscrit, car il fait précéder l'extrait qu'il en donne, de ces mots : *Verba sunt authographi*. Brunet consacre vingt colonnes de son *Manuel du libraire et de l'amateur des livres* à la description des anciens Bréviaires imprimés de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe (5e édit., tom. I, 2e part., Paris 1860, coll. 1228-1247); il ne signale pas le *Breviarium secundum usum Abbatiæ S. Ægidii ad Rodanum*, utilisé par Saxi.

avait fait élever en l'honneur du Prince des apôtres, enfin l'*Église majeure* qui avait dû être bâtie en l'honneur de S. Gilles, par les religieux du Monastère de ce nom. Cette église était appelée Majeure, parce qu'elle était plus grande que chacune des deux autres. Un écrivain du commencement du XIIe siècle, frère Pierre Guillaume, bibliothécaire du Monastère de St.-Gilles, nous dit comment ces trois églises furent démolies, et en parlant de l'église Majeure, il fait observer qu'elle avait été bâtie anciennement, *quæ... antiquitus exædificata fuerat* (1). L'expression dont il se sert, *antiquitus*, ne saurait se justifier, si on ne fait remonter la construction de cette église Majeure au moins à trois cents ans avant l'époque de sa démolition en 1116, ce qui nous conduit à une époque au moins très-voisine de Charlemagne. Quoi qu'il en soit de

---

(1) Voici le passage tout entier du *Liber miraculorum sancti Ægidii*, composé par le bibliothécaire Pierre Guillaume, sur les ordres de l'abbé Hugues. Nous l'extrayons du tome v des *Annales Ordinis S. Benedicti* de Mabillon, (Luteciæ Parisiorum 1713), p. 623, § CXXXI; Stilting l'a reproduit (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 288, n. 16) :

Dum.... anno incarnationis dominicæ MCXVI fundamenta basilicæ novæ poneremus, quia ecclesia alia minus continens erat, et multitudinem adventantium capere non poterat, subversioni ecclesiarum operam dedimus. Cum autem ecclesiam majorem, quæ cum tribus cryptis, maximis et quadratis lapidibus ANTIQUITUS EXÆDIFICATA *fuerat, destrueremus, nec non et ecclesiam sancti Petri, quæ octoginta fratres in choro capere poterat, simul cum porticu lapidea, quæ ei adhærebat, a parte Septemtrionis et a capite superioris ecclesiæ usque ad extremitatem ecclesiæ sancti Petri in longum protendebatur, in qua fratres ad processionem diebus solemnibus egredi soliti erant, et antiquitus Via sacra vocabatur, nec non et ecclesiam sanctæ Mariæ destrueremus; mira virtus omnipotentis Dei patefiebat. Inter tot quippe moles ruinarum et ædificiorum corruentium, beato Egidio interveniente, et plebem fidelem defendente, numquam aliquis ingredientium et egredientium ecclesias ipsas lapidis unius ictu attaminatus est.* Ce passage ne se trouve pas dans les *Miracula beati Egidii*, publiés par Pertz, dans ses *Monumenta Germaniæ historica*, tom. XIV (*Scriptorum* XII), Hannoveræ 1856, pp. 316-323. Philippe Jaffé, l'éditeur du manuscrit inédit de Pierre Guillaume, observe que Mabillon doit s'être servi d'une copie plus complète que la sienne, puisque des trois miracles rapportés par l'érudit bénédictin, il en manque deux à son exemplaire. (PERTZ, op. et tom. cit., pp. 288, 289.) Au reste, Jaffé supplée à cette lacune, en mettant en note, d'après le texte de Mabillon, les parties omises dans son manuscrit (p. 289, n. 15). Inutile de remarquer que le fait raconté par Pierre Guillaume n'est pas un miracle proprement dit.

l'époque précise de sa construction, elle existait certainement en 925; elle avait été érigée en l'honneur de S. Gilles; les religieux, ses enfants, s'y réunissaient pour prier et pour chanter les heures canoniales; elle était plus grande que l'église primitive de St.-Pierre : elle dut, pour toutes ces raisons, être jugée plus convenable que cette dernière pour contenir les reliques du Saint, dans un temps surtout où les pieux pèlerins commençaient à affluer à son tombeau, pour vénérer ses précieuses reliques. Telle fut vraisemblablement l'occasion de l'enlèvement du corps de S. Gilles. *C'est là, du moins, ce que les Bollandistes conjecturent avec beaucoup de probabilité. Nous ne pouvons que nous ranger à l'avis de ces savants* " (1).

M. l'abbé Teissonnier a vu dans les Bollandistes des choses, que nous y avons vainement cherchées. Après avoir allégué le passage de la *Gallia christiana,* cité plus haut (2), Stilting ajoute qu'il n'a pu découvrir à quelle occasion fut lévé de terre le corps de saint Gilles; il est permis de supposer, dit-il, que ce saint corps fut transféré, *soit alors, soit à une autre époque,* dans l'église majeure, dédiée au saint abbé: *Qua occasione,* — ce sont ses paroles, — *facta sit hæc elevatio, non invenio. At suspicio esse potest* VEL TUNC VEL ALIO TEMPORE *corpus sacrum fuisse translatum ad ecclesiam majorem, quæ S. Ægidio haud dubie dicata fuit.* Stilting prouve l'existence de cette église majeure, par l'extrait du *Liber miraculorum sancti Ægidii : Certe,* dit-il, *præter ecclesiam minorem S. Petri alia ibidem fuit ecclesia etiam antiqua, quæ simul cum priore dejecta fuit anno* 1116, *ut magnificentior exstrueretur. Colliguntur hæc ex libro Miraculorum, quem Petrus Guilielmus ejus temporis et loci monachus Hugoni abbati suo inscripsit* (3).

Stilting, on le voit, évite de se prononcer; les termes : *vel tunc vel alio tempore* le disent assez. L'argument tiré des

(1) TEISSONNIER, op. cit., pp. 59, 60.
(2) P. 202.
(3) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 288, nn. 15, 16.

mots *antiquitus exædificata,* appliqués à l'église majeure, est tout entier de M. Teissonnier; le docte jésuite rapporte le passage de Pierre Guillaume, sans y ajouter le moindre commentaire. Ainsi donc, Stilting admet comme probable que les reliques de saint Gilles ont été transférées à l'église majeure, mais il ne s'arrête pas à rechercher la date, moins encore le motif de cette translation; il laisse la question complétement indécise, et, pour la résoudre, il n'est pas permis d'invoquer son témoignage.

Malgré le caractère de vraisemblance qu'offrent, à première vue, les conjectures de M. l'abbé Teissonnier, nous ne pouvons adopter les conclusions de cet estimable écrivain. L'opinion, que nous allons formuler, est neuve; mais cette opinion a pour elle des présomptions si fortes, elle repose sur des arguments si solides, que nous la soumettons sans crainte à l'appréciation impartiale du lecteur.

Les ossements du saint abbé furent extraits du sépulcre qui les gardait depuis deux siècles, non parce que l'église majeure, érigée sous le vocable de Saint-Gilles et plus grande que l'église primitive de Saint-Pierre, fut " jugée plus convenable que cette dernière pour contenir les reliques du Saint, dans un temps surtout où les pieux pèlerins commençaient à affluer à son tombeau ". Cet enlèvement eut lieu moins encore pour " soustraire le précieux corps.... à l'action du temps et de l'humidité de son modeste sépulcre ", et " pour en recueillir les restes dans un reliquaire ".

Le véritable et le seul motif qui guida les moines dans l'exhumation de ce saint corps, fut l'invasion des Hongrois ou Magyares, qui, en 924, firent irruption dans la Gothie ou Septimanie, et mirent à feu et à sang cette malheureuse province. La description que fait de cette invasion le Bréviaire monastique de Saint-Gilles, dans l'office *de inventione corporis sancti Ægidii,* ne laisse aucun doute à cet égard. Si ces deux événements n'avaient pas eu entre eux la relation de cause

à effet, quel motif pouvait-il y avoir de signaler, dans les leçons historiques de la fête, les déprédations de ces barbares ?

L'histoire va nous faire connaître les Hongrois, et elle nous dira si les religieux de la vallée Flavienne avaient raison de craindre que des mains sacriléges ne vinssent profaner les restes vénérés de leur fondateur.

Les Hongrois ou Magyares étaient originaires de la Scythie. La férocité de leurs mœurs, la difformité de leurs visages, leur manière de combattre, tout concourait à inspirer la terreur. " Plus cruels que toute espèce de bêtes sauvages, dit une chronique contemporaine, ils vivent, non comme des hommes, mais comme des animaux féroces " (1). Sous le règne de l'empereur Charles-le-Gros (884-887), les Hongrois s'emparèrent de la Pannonie, à laquelle ils donnèrent leur nom, après en avoir chassé les Huns, leurs anciens compatriotes. De là ils étendirent leurs courses dans les provinces voisines, et, après avoir ravagé la Germanie, ils passèrent en Italie, l'an 900, et y établirent leur demeure. En 924 (2), tournant du côté des Alpes, ils franchirent ces montagnes et entrèrent dans les Gaules, avec le dessein sans doute d'attaquer les états de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane. Ce prince, averti de leur marche, courut en toute diligence au devant d'eux pour s'opposer à leur passage, et s'étant joint à Hugues, comte de Vienne, aussi intéressé que lui à les repousser, il les obligea à rebrousser chemin.

Les Hongrois bien résolus de pénétrer dans les Gaules, cherchèrent alors une autre issue, et ayant fait un détour, ils descendirent enfin dans les plaines de la Provence et s'avancèrent vers le Rhône; à peine eurent-ils traversé ce fleuve, qu'ils se répandirent comme un torrent dans la Gothie, et

---

(1) Gabourd, *Histoire de France*, tom. I, Tournai 1847, p. 217.

(2) Le Bréviaire de Saint-Gilles, comme le remarque Saxi (voyez ci-dessus, p. 201), se trompe en assignant à cet événement la date de 925. Flodoard ou Frodoard, *accuratissimus illius ætatis scriptor*, dit Saxi (l. c.), le rapporte à l'année 924. Il faut tenir bonne note de ce détail.

donnèrent un libre cours à leur fureur. *Gens Ungarorum,* dit le Bréviaire de Saint-Gilles, ... *cum pertransisset devastando terminos Italiæ, quasi torrens raptim in convallibus diffusa est, et hanc Provinciam Narbonensem longe lateque depopulata est* (1). La terreur des habitants était à son comble; ceux qu'épargna le glaive prirent la fuite, et leur départ rendit le pays presque désert (2).

Les évêques de la province de Narbonne parlent de cette invasion des Hongrois dans une lettre écrite, peu de temps après, au pape Jean X. Ils lui exposent que le pays avait été si cruellement ravagé par ces peuples, que, quoique riche et fort productif de sa nature, il se trouvait réduit à la dernière misère. Les barbares avaient fait périr la plupart des habitants, et cette province, qui comptait jadis un grand nombre d'illustres personnages, surtout de l'ordre ecclésiastique, en était pour lors entièrement dépourvue. Cette lettre montre de quels excès les Hongrois avaient souillé leur conquête (3).

Et voilà l'époque, — époque de carnage et de ruines, — à laquelle on fait remonter " la cérémonie de l'enlèvement des glorieuses dépouilles du saint patron "; leur translation " dans le sanctuaire où les appelait la dévotion des fidèles et des pieux cénobites "; leur mise " en évidence dans un reliquaire artistement travaillé " !

Nos lecteurs se rappellent qu'en 719, lors de l'invasion de la Septimanie par les Sarrasins, les moines de Saint-Baudile, de Nîmes, à la veille de fuir, enterrèrent sous les murs de

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 201.

(2) L'occupation de la Gothie par les Hongrois fut de courte durée. Une épidémie décima ces barbares, et, la même année encore (924), Raymond III, surnommé Pons, comte de Toulouse et marquis de Gothie, expulsa de ses états le reste de ces bandes sauvages.

(3) De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc,* tom. II, Paris 1733, pp. 59, 60; Ménard, *Histoire... de la ville de Nismes,* tom. I, pp. 143, 144; Gabourd, op. et loc. cit. Ménard rapporte l'invasion de la Gothie à l'année 925; nous avons suivi Saxi, de Vic et Vaissete, qui, appuyés sur Flodoard, tiennent pour 924.

l'église conventuelle le corps du saint martyr, leur patron, pour le dérober aux profanations des Musulmans (1). Ailleurs déjà de pareilles précautions avaient été prises. L'auteur anonyme de la Vie de saint Porcaire de Lérins rapporte que ce saint abbé apprit, par révélation, que les Sarrasins étaient sur le point de saccager son monastère, et reçut ordre de cacher les reliques qu'on y possédait. Ce fut peut-être sur un semblable avertissement, ou du moins d'après cet exemple, qu'à Marseille on cacha le corps de saint Lazare, à Tarascon celui de sainte Marthe, à Notre-Dame de la Mer les corps des saintes Maries Jacobé et Salomé, et à Saint-Maximin celui de sainte Marie-Madeleine (2).

Vivant de meurtres et de rapines, les Hongrois ne le cédaient aux Sarrasins ni en cruauté, ni en avarice. Comme eux, ils égorgeaient les prêtres et les moines; comme eux, ils pillaient et renversaient les églises et les monastères. Saisis d'épouvante, les moines de la vallée Flavienne se seront empressés de soustraire le corps de leur saint fondateur aux outrages qui le menaçaient; comme autrefois les religieux de Saint-Baudile, ils auront confié ce riche trésor à quelque retraite cachée, ou, chargeant ce précieux fardeau sur leurs épaules, l'auront emporté au loin dans leur fuite (3).

---

(1) Voyez plus haut, p. 156.

(2) Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, etc., tom. I, Paris 1848, col. 681. Ces détails sont tirés du chapitre où le savant sulpicien raconte, fort en détail, le recèlement des saintes reliques de Provence, au commencement du VIIIe siècle, pour les abriter, par ce moyen, contre la fureur des Sarrasins. Voyez aussi Lacordaire, *Sainte Marie-Madeleine*, 4e édit., Paris 1875, pp. 195 et suiv.

(3) Lorsque les barbares faisaient irruption dans un pays, les circonstances indiquaient le meilleur mode à suivre pour la conservation des reliques. Les corps saints, retirés de leurs tombeaux, étaient tantôt cachés sous terre, dans des creux de rochers, etc., tantôt transférés dans des villes fortes ou d'autres endroits sûrs. Cette dernière mesure de précaution semble avoir été préférée, ou du moins fréquemment employée, à l'approche des Hongrois. Quand, deux ans après leur défaite par Raymond de Toulouse, ces barbares reparurent sur les frontières de la Lorraine et de la Champagne, " une terreur profonde saisit les peuples, dit Gabourd, et on se hâta de transporter au loin les saintes reliques " (Op. cit., tom. I, p. 217).

L'acte de prudence et de piété filiale, dont nous faisons honneur aux moines de Saint-Gilles, ne constitue pas un fait isolé dans les annales religieuses des peuples. Il se rattache à tout un ensemble de faits analogues, qui forment autant d'indices de la vérité de nos assertions. C'est une chose historiquement prouvée, qu'à chaque invasion de barbares, le premier soin des fidèles était de mettre en sûreté les reliques des Saints. Bien plus, les incursions de ces peuples ont été l'une des premières et des principales causes de la levée des corps saints, jusqu'alors renfermés dans des sarcophages, et de leur placement dans des châsses mobiles. MM. Viollet-le-Duc (1) et l'abbé Duclos (2) ont solidement établi cette thèse.

M. Viollet-le-Duc recherche à quelle époque les corps des Saints commencèrent à être déposés dans des châsses, que l'on pouvait transporter d'un lieu à un autre. " Originairement, dit-il, ces restes vénérés étaient placés dans des sarcophages, au-dessus et au-devant desquels on élevait un autel. Mais, sauf quelques rares exceptions, et dès l'époque carlovingienne déjà, on retira les restes des corps saints des tombeaux fixes, pour les renfermer dans des coffres meubles. Les incursions des Normands contribuèrent à répandre cet usage. Ces barbares, faisant subitement irruption dans les Gaules, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, se jetaient de préférence sur les riches abbayes, sur les églises qui possédaient des trésors; les religieux voulurent empêcher que les sépultures des saints martyrs (3) ne fussent violées, leurs restes dispersés. Car, à cette époque, outre le respect dont on entourait ces reliques, celles-ci étaient pour les monastères une source intarissable de richesses. L'église pillée, dévastée, brûlée, se relevait promptement de ses ruines, si les reliques du saint vénéré dans son enceinte

---

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. I, v° *Châsse*, pp. 64 et suiv.

(2) *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, pp. 47 et suiv.

(3) Inutile de faire observer que les sépultures des confesseurs, des vierges, etc., inspiraient la même sollicitude.

étaient conservées. Il y a donc lieu de croire que c'est surtout pendant les IXe et Xe siècles, que l'usage des châsses mobiles devint général, spécialement sur le littoral nord et ouest de la France " (1).

Pendant les invasions normandes, il est sans cesse question de corps saints enlevés et cachés, ou plus souvent encore transportés au loin, en attendant des temps meilleurs.

" Les dicts Danois, disent les *Annales d'Aquitaine,* firent tant de grands excès et dommages en France, qu'on ne le sauroit réciter au long qu'il ne feut ennuyeux. Pour laquelle cause et qu'ils estoient infidèles et dépopuloient les citez de gens de vertu, despouilloient les eglizes de joyaux et brusloient les corps saincts et reliques, aucuns ministres des eglizes où reposoient les corps d'aucuns saincts et sainctes de grande renommée, firent transporter d'ung lieu en l'autre lesdicts corps saincts et reliques, comme il est contenu en la grande mer des histoires; et récite Sigebert que le corps de sainct Maur, disciple de sainct Benoist, feust transporté de l'église où il estoit en Bourgogne, à l'abbaye de Foussac; et le corps de sainct Martin de son eglize de Tours en l'eglize cathédrale d'Ausserre, comme récite Antoninus Florentinus au 17e titre de la seconde partie de sa Chronique. J'ay leu au calendaire de l'eglize Saincte-Radegonde de Poictiers que le corps de ladicte saincte feut ainsi transporté de son eglize de Poictiers en l'abbaye de Sainct-Benoist de Quinçay, distanct dudict Poictiers de demi-lieue ou environ, et depuis rapporté en ladicte eglize.... Il est à conjecturer que ledict transport feust durant la persécution desdicts Danois " (2).

Voici d'autres faits, qui se rapportent aux excursions des Normands, mais nous intéressent davantage, parce qu'ils eurent nos provinces pour théâtre.

---

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français,* tom. I, v° *Châsse,* p. 64.

(2) *Sainte Véronique, apôtre de l'Aquitaine, son tombeau et son culte à Soulac,* publication de l'Œuvre bénédictine des Milices apostoliques, 2e édit., Toulouse 1877, pp. 133, 134.

Nos populations conservaient en grande vénération les corps de leurs premiers apôtres, et, au milieu de leur détresse, elles croyaient n'avoir pas tout perdu, lorsqu'elles les pouvaient sauver. C'était pour elles comme un palladium sacré, dont l'enlèvement devait amener un grand malheur. De leur côté, les barbares recherchaient les reliques avec une sauvage avidité (1).

En 851, les Normands saccagèrent quantité d'églises et de monastères en Belgique, entre autres la riche abbaye de Saint-Bavon, à Gand. Les moines eurent à peine le temps de sauver leurs reliques, qu'ils transportèrent dans le pays de Laon, au couvent de Saint-Vincent (2).

En 876, ces pirates se répandirent le long des rives de la Scarpe et de l'Escaut. A leur approche, on transporta dans l'église de Sainte-Marie de Douai, pour les soustraire à la profanation, les corps de saint Amé de Merville, de sainte Rictrude et de saint Mauront de l'abbaye de Marchiennes, de saint Audebert, de sainte Reine, de sainte Rainfrède de l'abbaye de Denain, enfin celui de saint Amand de l'abbaye d'Elnon, et quantité d'autres reliques (3).

En 870, la crainte d'une nouvelle invasion provoqua la translation du corps de sainte Amelberge de l'église de Tamise, où il reposait, dans celle de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand (4).

---

(1) Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avénement de la Maison de Bourgogne*, tom. I, Paris 1843, Préliminaires, pp. 29, 30.

(2) Le Glay, op. et tom. cit., Préliminaires, p. 30.

(3) Le Glay, op. et tom. cit., p. 42. En 881, le corps de saint Amand, l'un des premiers et des plus célèbres apôtres de la Belgique, qui était l'objet d'une profonde vénération, fut transporté en toute hâte au monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. (Destombes, *Histoire de saint Amand*, Paris 1850, pp. 372, 373.)

Les *Natales Sanctorum Belgii*, de Molanus (Lovanii 1595), mentionnent beaucoup d'autres translations de corps saints, effectuées à l'époque des Normands. Voyez, à la fin du volume, la *Chronica Sanctorum Belgii recapitulatio*, cap. xxiii, *Tertia Belgarum vastatio per Nordmannos*, p. 305 v°.

(4) De Roo, *De wonderbare Maagd Sinte Amelberga*, Brussel 1872, pp. 209 et suiv.

En 880, les peuples du Nord s'abattent, avec une rage nouvelle, sur notre pauvre pays, qu'ils ravagèrent, en tout sens, durant plusieurs années. La tradition rapporte que pendant cette néfaste période, en 887, Régnier-au-Long-Col, comte de Mons, dont le zèle religieux égalait la bravoure, prit sur ses épaules les corps de saint Landelin de Crespin, de saint Ghislain de Celles et de saint Vincent de Soignies, et que, cheminant pieds nus, suivi d'une immense foule de peuple, il les porta lui-même jusqu'à la ville de Mons, où il les enferma avec les reliques de sainte Waudru, pour les préserver de la fureur des Normands, qui allaient fondre sur le Hainaut [1].

Pour étayer notre thèse, nous avons mis en parallèle les Sarrasins, les Normands et les Hongrois. Chez tous ces peuples nous avons constaté la même rage de destruction, la même fureur sacrilége contre les églises, les maisons religieuses, les choses saintes. Mais partout aussi, en face de ces horreurs, nous avons admiré les héroïques efforts, tentés pour arracher aux mains de ces barbares ce que les fidèles d'alors estimaient plus que toutes les richesses, les reliques de leurs saints tutélaires.

Pour qui tient compte de ce double fait, et des nombreux exemples qui en confirment la réalité, le doute n'est pas possible. Force lui est de reconnaître que l'*Inventio* ou la première élévation du corps de saint Gilles, accomplie en 924,

---

[1] Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, tom. I, p. 48.

En temps de guerre ou d'invasion, on choisissait de préférence les villes fortes, comme asiles des saintes reliques. Beaucoup de villes mêmes furent fortifiées, en vue de la conservation de ces précieux dépôts. Baudouin-Bras-de-Fer, premier comte de Flandre, renferma les reliques de saint Donatien, qu'Ebbon, archevêque de Reims, lui avait données, dans le bourg de Thorhout, en attendant qu'il eût édifié à Bruges une forteresse, où il pût les abriter. En même temps, il fortifia la ville de Furnes pour sauvegarder les reliques de sainte Walburge et de ses frères, qu'il avait obtenues, en 870, de Charles-le-Chauve, son beau-père (Duclos, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, p. 49).

en pleine invasion hongroise, eut lieu dans le seul but de préserver ces vénérables dépouilles d'une profanation imminente; en d'autres termes, que la nécessité seule motiva cette mesure.

Dès que Raymond de Toulouse eut purgé la Gothie des barbares qui l'infestaient, et rendu la tranquillité au pays, on put songer à réparer les désastres de l'invasion, et bientôt les reliques des Saints furent réintégrées dans leurs sanctuaires.

Le corps de saint Gilles fut replacé dans sa tombe, ou déposé dans une châsse. Les deux suppositions sont également probables.

MM. Trichaud et Goubier disent que les restes du Saint, sitôt levés de terre, furent enchâssés dans un reliquaire; le tombeau primitif, *humide* et *modeste*, ne paraissait pas digne de garder plus longtemps cet inestimable dépôt (1).

Ces auteurs semblent croire que l'élévation d'un corps saint amenait nécessairement sa translation dans une châsse; cette conclusion n'est pas légitime.

M. l'abbé Duclos prouve, par de nombreux exemples, que, du IVe au IXe siècle, on maintint, pour les confesseurs aussi bien que pour les martyrs, la coutume de conserver leurs reliques dans des tombeaux, *même après leur élévation ou leur translation;* des vestiges de cet usage se rencontrent jusqu'au XIIe siècle (2).

Quand saint Ambroise eut découvert, en 386, les corps des saints martyrs Gervais et Protais, il les déposa dans un nouveau sarcophage, sous l'autel de la basilique ambrosienne, à l'endroit même où ils furent retrouvés, le 9 Août 1871 (3).

---

(1) Voyez plus haut, p. 203.

(2) Op. cit., pp. 15 et sv. — Mabillon écrit à ce sujet : ...*per sæculum nonum pleraque Sanctorum corpora in subterraneis locis etiam quiescebant...* QUIN ETIAM SÆCULO XI ADHUC CONSUETUDO ILLA VIGEBAT (*Præfationes Actis Sanctorum Ordinis S. Benedicti, in sæculorum classes distributis, præfixæ,* Rotomagi 1732, pp. 91, 92).

(3) BAUNARD, *Histoire de saint Ambroise,* 2e édit., Paris 1872, p. 354.

En 438, eut lieu la translation des reliques de saint Jean Chrysostome († 407), de Comane à Constantinople. Arrivé dans la capitale de l'Orient, le corps est porté à l'église des saints apôtres, et déposé dans un caveau au pied de l'autel. Plus tard on le transféra à Rome; il repose encore aujourd'hui sous l'autel dédié à saint Jean Chrysostome, dans l'église du Vatican.

La basilique des saints Jean et Paul, hors des murs de Poitiers, gardait dans une tombe de marbre le corps de saint Hilaire († 368). Cette église fut entièrement dévastée par les Vandales et les Goths, au Ve siècle. En 507, une nouvelle église, dédiée au saint évêque, fut construite sur les décombres de l'ancienne; on ouvrit le tombeau primitif, et les reliques du Saint furent déposées dans un nouveau sépulcre.

Au VIIe siècle, saint Éloi fit plusieurs élévations fort importantes; il replaça les corps saints dans des tombeaux (1).

Saint Amand († 661) (2) avait été enseveli dans l'église du monastère d'Elnon, dédiée à saint Pierre. Son corps fut retiré du tombeau, le 26 Octobre 700, et transféré à la basilique, qu'on venait de lui bâtir; mais, après les cérémonies, il fut soigneusement déposé dans un nouveau sarcophage. Une seconde élévation eut lieu en 809; après trente-deux jours, le corps sacré fut placé dans une tombe nouvelle (3).

Saint Hubert était mort à Tervueren, en l'année 727. Son corps fut transporté à Liége, et inhumé dans l'église de Saint-Pierre, devant l'autel de Saint-Aubin; il y reposa pendant seize ans, après lesquels on ouvrit son tombeau pour lui donner une sépulture plus honorable. Le corps du Saint, placé dans un nouveau cercueil, fut porté solennellement devant le maître-autel, et déposé dans un sépulcre, où il resta

---

(1) Duclos, op cit., pp. 16 et suiv.

(2) Les historiens ne s'accordent pas sur la date de la mort de saint Amand; il en est qui reculent celle-ci jusqu'en 675, et même jusqu'en 684.

(3) De Smet, *Vie de saint Amand, apôtre des Flandres*, Gand 1861, pp. 221 et suiv. — Duclos, op. cit,. p. 49.

jusqu'à l'époque de sa translation à Andage, au mois de Septembre 825 (1).

En 1108, le bienheureux Jean de Warnêton, évêque de Térouane, leva de terre le corps de saint Humfroi, l'un de ses prédécesseurs, décédé en 874, et le plaça dans sa cathédrale, sous l'autel de la Vierge (2).

Dans le courant du même siècle, l'illustre Suger enleva de la crypte de l'église abbatiale de Saint-Denis, où elles étaient déposées, les reliques de saint Denis et de ses deux compagnons, Rustique et Eleuthère, pour les placer sous l'autel des martyrs, au fond du sanctuaire (3).

Nous avons voulu consigner ici ces détails, pour prouver qu'il n'est pas permis de conclure de l'élévation des reliques de saint Gilles à leur translation *immédiate* dans une châsse. Il se peut, nous n'en disconvenons pas, que le corps saint, après l'expulsion des Magyares, ait été conservé dans un coffre meuble ou reliquaire (4), puisque les incursions des bar-

---

(1) Hallet, *L'Œuvre de Saint Hubert ou Manuel du pèlerin de Saint-Hubert, en Ardenne*, Bruxelles 1871, pp. 14, 15. — Duclos, op. cit., p. 18.

(2). Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, tom. III, Cambrai 1852, pp. 233, 234. — Duclos, op. cit., p. 19.

(3) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tom. IV, Paris 1861, vo *Crypte*, p. 452. — Duclos, op. cit., p. 19.

La coutume de laisser les corps saints dans leurs tombeaux, coutume suivie durant tant de siècles, était basée sur de sérieux motifs, que développe fort bien M. l'abbé Duclos (op. cit., pp. 9 et suiv.).

(4) M. Trichaud (op. cit., p. 40) appelle la première châsse de saint Gilles *un reliquaire artistement travaillé*. Faisons observer à M. Trichaud, que les châsses de cette époque, pour la plupart confectionnées à la hâte, étaient d'ordinaire en bois; ce n'étaient que des coffres, de dimension suffisante pour contenir un corps ayant conservé sa forme, assez légers pour être facilement transportés d'un lieu à un autre, assez simples pour ne pas exciter la cupidité. Jusqu'au XIIIe siècle, on conserva aux châsses l'aspect de coffres, de cercueils qu'elles avaient eu dans l'origine. A cette époque, beaucoup de ces anciennes châsses de bois, faites pour soustraire les corps saints au pillage des barbares, existaient encore. Lorsqu'elles tombèrent de vétusté, ou semblèrent trop pauvres au milieu du luxe déployé dans la décoration intérieure des églises, on les remplaça par des châsses de cuivre repoussé ou émaillé, d'argent ou de vermeil (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. I, vo *Châsse*, pp. 64, 66, 67). — Nous attribuons à une distraction de M. l'abbé Trichaud, la note que met cet auteur au bas de la p. 41 de son livre :

bares contribuèrent à répandre cet usage; mais, il est possible aussi, — et cette hypothèse nous sourit davantage, — que les restes du Saint, replacés dans son sépulcre, au départ des Hongrois, y aient reposé bien des années encore, avant d'être levés une seconde fois, et définitivement renfermés dans une châsse (1).

Nous nous sommes arrêté en 924. Cent ans plus tard, le tombeau de saint Gilles était devenu le centre et le but d'un des principaux pèlerinages de la chrétienté. Déjà au milieu du XIe siècle, ce pèlerinage prenait rang à côté de ceux de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Pierre, à Rome, et de Saint-Jacques de Compostelle. Nous l'apprenons par un acte de l'an 1046, émané d'Ulric, archevêque de Lyon, et dont Mabillon a donné un extrait dans ses *Annales Ordinis S. Benedicti* (2). Le prélat approuve la donation, faite au monastère de Savigny, par un certain Aschiric *(Aschiricus)* (3), de l'église de Notre-Dame et de Saint-Baldomer, avec les offrandes apportées par ceux qui vont en pèlerinage, tant à Sainte-Marie et à Saint-Pierre de Rome, qu'à Saint-Jacques et à Saint-Gilles; *cum oblationibus quas attulerint homines*

" Saxi, dans son *Pontificium arelatense*, p. 188, appelle à tort cette translation *Inventio corporis sancti Ægidii* : car les pèlerins qui venaient à Saint-Gilles n'avaient pas d'autre intention que d'y vénérer le corps du saint abbé. "

Le mot *Inventio* ne doit nullement se prendre ici dans le sens de " découverte d'une chose inconnue "; il est synonyme de *Elevatio*, l'action de lever quelque chose de terre, et désigne l'extraction des reliques de saint Gilles d'un tombeau, dont l'existence était parfaitement connue.

(1) Plusieurs auteurs, dont nous citerons plus loin les paroles, du Saussay, Giry, Baillet, Papebrochius, affirment que le corps de saint Gilles fut trouvé tout entier et levé de terre au temps des Albigeois; cette opinion, qui confirme notre manière de voir, n'a rien d'improbable, mais les historiens qui la patronnent se trompent, en rapportant à la même époque la translation du saint corps à Toulouse.

(2) Tom. IV, Luteciæ-Parisiorum 1707, p. 473, n. XCVIII. — Item *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 285, n. 4. Cet acte est mentionné dans la *Gallia christiana*, tom. IV, Parisiis 1728, col. 84, mais le passage cité n'y figure pas.

(3) La *Gallia christiana* nomme deux donateurs : *Aschericus* et *Willelmus* (tom. cit., col. 84).

peregrini et Romei, pergentes ad loca Sanctorum, tam ad beatam Mariam et sanctum Petrum Romæ, quam ad sanctum Jacobum et SANCTUM ÆGIDIUM (1).

Des milliers de pèlerins accourent de tous les points de l'Europe, pour vénérer les reliques de saint Gilles. Dieu récompense cet ardent amour, cette légitime confiance du peuple chrétien, par des bienfaits miraculeux. Une heureuse inspiration de l'abbé Hugues (1106-1124) nous a conservé le souvenir de ces prodiges; le frère Pierre-Guillaume, bibliothécaire de l'abbaye, reçut ordre de les mettre par écrit. C'est l'origine du *Liber miraculorum sancti Ægidii* (2).

Une ville se forme autour du monastère et devient une des cités les plus populeuses de la France, le rendez-vous favori des croisés, qui aimaient à visiter le saint tombeau avant d'aller guerroyer contre les infidèles.

La grande église de l'abbaye, l'*église majeure*, ne suffisait plus à contenir le flot toujours grossissant des pèlerins; on résolut de l'abattre, ainsi que les deux autres, et d'élever sur leur emplacement une basilique aux proportions colossales; *quia ecclesia alia minus continens erat*, dit le moine Pierre-Guillaume, *et multitudinem adventantium capere non poterat, subversioni ecclesiarum operam dedimus* (3).

" Cette immense multitude de chrétiens qui s'acheminaient vers la Palestine ou qui regagnaient la patrie, écrit M. Germain, s'arrêtaient devant la vieille abbaye, que les

---

(1) Le texte de cette charte porte qu'elle fut écrite, *die Jovis, luna prima, anno ab incarnatione Domini MXLVI, regnante domno Heinrico imperatore in Burgondia* (MABILLON, loc. cit.). M. Teissonnier, qui parle de ce document, en fixe par erreur la date à l'année 1044. " Il y est dit, ajoute-t-il, que les pèlerins *iront visiter* Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre de Rome, ou Saint-Jacques de Compostelle, ou Saint-Gilles : ce qui suppose un usage déjà établi de longue main " (*Notice historique sur Saint Gilles*, p. 61). Cette phrase ne rend pas bien le sens du texte, qui n'impose aucune obligation, mais constate un simple fait, celui des pèlerinages aux sanctuaires indiqués.

(2) Nous avons parlé de ce manuscrit, en faisant le relevé des sources de notre travail.

(3) Voyez plus haut, p. 205.

vicaires du Christ ne manquaient jamais de visiter, non plus que les rois. Le tombeau du bon ermite attirait annuellement une si prodigieuse affluence, que la grande église dédiée sous son invocation ne pouvait contenir la foule toujours croissante. On la démolit, ainsi que celles de Saint-Pierre et de la Sainte-Vierge, qui lui étaient contiguës; et, sur les débris de ces trois édifices, on jeta les fondements d'une gigantesque basilique, qui passait pour une des plus belles de l'Europe, pour une des merveilles du moyen-âge " (1).

Le pape Jules II professait une si haute estime pour cette basilique, qu'il se plaisait à répéter qu'on n'en trouverait pas une pareille dans tout le royaume de France, si on parvenait à la terminer (2). La première pierre en fut posée le Lundi de l'octave de Pâques de l'année 1116, comme l'atteste une inscription, qu'on peut lire sur un des murs extérieurs de l'édifice, au côté sud (3). Cette église, à laquelle on travailla pendant près d'un siècle, et dont la construction fut sans doute interrompue par la croisade albigeoise (4), eut à

---

(1) *Histoire de l'église de Nimes*, tom. I, Nimes 1838, p. 198.

(2) *Si perficeretur similis structura in toto Galliæ regno non inveniretur* (GERMAIN, op. et tom. cit., p. 198, note 2; D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. 40, note 1).

(3) Voici cette inscription; elle est mutilée, mais la date est fort lisible :

..... O DNI M°C°XVI° HOC TEMPLVM
..... GIDII AEDIFICARI CEPIT
..... RIL FERª IIª IN OCTAB PASCHE.

([*Ann*]*o Domini MCXVI hoc templum* [*sancti E*]*gidii ædificari cepit* [*mense Ap*]*ril*[*i*] *feria II in octab*[*a*] *Pasche.* — MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Bruxelles 1835, p. 323. Mérimée fait remarquer le changement du V en B dans le mot OCTABA, suivant la prononciation qui s'est conservée dans plusieurs provinces du Midi de la France. — M. d'Éverlange rapporte ainsi cette inscription : ...O DNI MCXVI HOC TEMPLU.... GIDII ÆDIFICARI CŒPIT... AP FER II IN OCTAB. PASCHE [op. et edit. cit., p. 153, note 1].)

(4) GERMAIN, op. cit., tom. I, p. 198, note 2. — " Conçue sur un plan gigantesque, dit Mérimée, l'église de Saint-Gilles a été abandonnée avant d'être achevée, probablement pour les mêmes causes qui ont laissé tant de beaux monuments imparfaits : les maux de la guerre, le manque de fonds, la diminution de la ferveur religieuse, et la décadence du pouvoir ecclésiastique.... Suivant toute apparence, c'est dans les premières années du XIIIe siècle que les travaux auront été interrompus " (op. cit., pp. 316, 323).

subir d'affreuses mutilations pendant les guerres de religion, qui ensanglantèrent le Midi de la France, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle (1). Elle n'échappa que

---

(1) La ville de Saint-Gilles fut assiégée, prise et reprise, en 1562, 1567, 1570, 1574, 1575. Dès les premières années du XVIIe siècle, la basilique n'était plus qu'un amas de ruines; elle fut convertie en forteresse par les religionnaires, et, en 1622, le duc de Rohan, l'un des principaux chefs du parti calviniste, craignant qu'elle ne vînt à tomber aux mains des royalistes, ordonna de la raser jusqu'à terre. L'arrivée du roi Louis XIII devant Montpellier interrompit les travaux des démolisseurs, et empêcha la consommation de cet acte de vandalisme.

Voyez, sur les ravages exercés par les religionnaires à Saint-Gilles et sur le sort de la basilique à cette triste époque, MÉNARD, *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. IV, Paris 1753, pp. 363, 364, et tom. V, Paris 1754, pp. 41, 397, 398, 457, 458; TEISSONNIER, op. cit., pp. 173 et suiv.; D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., pp. 109 et suiv.

Avant sa destruction presque intégrale par les Calvinistes, la basilique de Saint-Gilles, que Mérimée appelle " le *nec plus ultra* de l'art byzantin " (op. cit., p. 316), mesurait 94 mètres de longueur, sur 25 mètres 50 c. de largeur, dans œuvre. L'église actuelle a conservé la même largeur, mais sa longueur a été réduite à 49 mètres 50 c. On a laissé en dehors l'ancien chœur, dont les vestiges sont grandioses (BÉCHARD, *Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles* [*Gard*], Nîmes 1866, p. 27. — D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., pp. 154, 155).

Nous possédons un plan de l'église haute, telle qu'on la voyait avant les troubles religieux du XVIe siècle; ce plan, que nous a gracieusement offert Mlle Eudoxie Delmas, a été levé et dessiné, en 1842, par M. l'architecte Questel, le même qui dirigea, par ordre du gouvernement français, les fouilles exécutées sur l'emplacement des parties détruites de la basilique, et les travaux de restauration assez importants entrepris à cette époque.

Malgré toutes les dégradations qu'a subies l'église de Saint-Gilles, cet édifice religieux offre encore à l'admiration de l'archéologue et du touriste des parties d'une beauté achevée; citons la crypte et surtout la façade.

Prosper Mérimée dit qu' " il faudrait un volume pour décrire la façade de Saint-Gilles "; il la regarde " comme le type le plus parfait du style byzantin parvenu au plus haut degré de splendeur ". L'auteur consacre trois pages à sa description (op. cit., pp. 319 et suiv.). Personne n'a mieux étudié et plus savamment décrit cette façade, que M. Henri Révoil, architecte du gouvernement, dans son grand ouvrage : *Architecture romane du Midi de la France* (3 vol. in-fol., avec nombreuses planches, édités à Paris, par A. Morel). M. le chanoine d'Éverlange a obtenu de M. Révoil l'autorisation d'insérer cette description dans son travail, dont elle occupe quinze pages (op. et edit. cit., pp. 158 et suiv.).

Une société anglaise, fondée en 1863, sous le titre de : *Architectural photographic Association*, a publié trois magnifiques photographies, grand format, représentant la porte principale et les deux entrées latérales de la façade,

par miracle, et grâce à la solidité exceptionnelle de ses murs, à une destruction complète.

L'hérésie des Albigeois (1) et les ravages affreux qui en furent la suite, portèrent un rude coup au pèlerinage de Saint-Gilles. Raymond VI, comte de Toulouse, dont relevait la ville, oublieux de l'héritage de gloire que lui avait légué son aïeul Raymond de Saint-Gilles, " le Nestor de la première croisade ", se trouvait à la tête des hérétiques; forts de cette protection et méprisant les censures de l'Église, les sectaires

---

avec leurs tympans, archivoltes, etc. (nn. 13, 14, 15. *St Giles. Abbey church. West Portal, Centre-, North-, South doorway*).

Une vue de la façade de Saint-Gilles orne les deux dernières éditions du beau travail de M. le chanoine d'Everlange, qui a bien voulu nous offrir une épreuve de luxe de cette superbe eau-forte, et de celle qui représente la crypte. La maison Méphisto, d'Arles, a publié, de son côté, une photographie très-bien réussie de cet admirable morceau d'architecture; nous en devons un exemplaire à l'obligeance de Mme Parrier, de Saint-Gilles.

Nous parlerons en détail de la crypte au deuxième chapitre de ce livre.

(1) On fait remonter l'origine de cette hérésie aux environs de l'année 1160. Les Albigeois furent ainsi nommés, " non point, dit Honoré Bouche, qu'ils ayent pris leur naissance en la ville d'Alby; dautant que nous avons veu..... qu'ils estoient sortis des hautes montagnes du Dauphiné et de Provence, et allerent puis apres infecter le Languedoc : mais parce qu'ils furent condamnez dans cette ville d'Alby. " (*La Chorographie ou Description de Provence et l'Histoire chronologique du mesme pays*, tom. II, Aix 1664, p. 142.) Bergier, dans son *Dictionnaire de Théologie*, au mot *Albigeois*, est d'un autre avis que Bouche. La qualification d'Albigeois est, dit-il, " un nom général donné aux hérétiques qui parurent en France dans les douzième et treizième siècles, et qui furent ainsi nommés, parce qu'ils se multiplièrent non-seulement dans la ville d'Albi, mais encore dans le Bas-Languedoc, dont les habitants sont nommés par les auteurs de ce temps-là *Albigenses*... Leur condamnation, prononcée au concile d'Albi, l'an 1176, fut confirmée dans celui de Latran l'an 1179, et dans d'autres conciles provinciaux : mais la protection que leur accorda Raymond VI, comte de Toulouse,.... les rendit plus entreprenants, empêcha le fruit des prédications de saint Dominique et des autres missionnaires, que l'on envoya pour les instruire et les convertir " (tom. I, Lille 1852, pp. 42, 43). Les Albigeois enlevaient des tabernacles les vases sacrés, profanaient le corps de Jésus-Christ, arrachaient aux images des Saints leurs ornements pour en couvrir des femmes perdues; ils détruisaient les églises de fond en comble; les prêtres étaient meurtris à coups de verges ou de bâton; plusieurs furent écorchés vifs. (LACORDAIRE, *Vie de saint Dominique*, 7e édit., Paris 1871, p. 71. — Voyez aussi D'EVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., pp. 86 et suiv.)

purent impunément propager leurs erreurs et se livrer à des excès sans nom. Le meurtre de Pierre de Castelnau, légat du Saint-Siége, commis aux portes de Saint-Gilles, le 15 Janvier 1208 (1), et que la voix publique mettait à charge de Raymond, fut le signal d'une guerre atroce, dont le P. Lacordaire, dans son admirable *Vie de saint Dominique*, a retracé, d'une façon magistrale, les sanglantes péripéties (2).

En présence des déprédations et des cruautés sacriléges des Albigeois, il fallut songer à mettre en lieu sûr le corps de saint Gilles, pour le soustraire aux profanations. La plupart des historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle fixent à cette époque la translation des reliques du Saint à Toulouse, et leur dépôt dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Saturnin. Cette opinion est erronée; il est aujourd'hui prouvé à toute évidence, que cette translation n'eut lieu qu'en 1562, pendant les guerres de religion. L'importance de cette question exige que nous la traitions avec quelques développements.

Parmi les écrivains qui patronnent la première opinion, nous rencontrons du Saussay, Giry, Baillet, Mabillon, de Vic et Vaissete, les auteurs du Martyrologe de Paris; cette opinion a été soutenue, récemment encore, par M. Alphonse Bremond.

Papebrochius constate simplement la translation à Toulouse, mais sans assigner d'époque. Stilting se trouvant en présence d'assertions contradictoires, n'a su de quel côté se ranger et a fini par laisser la question indécise.

---

(1) Le corps de Pierre de Castelnau fut porté à l'abbaye de Saint-Gilles et enseveli dans le cloître du monastère; on le transféra, l'année suivante, dans l'église souterraine, où il reçut les honneurs du culte, jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque de sa profanation par les Calvinistes. (*Gallia christiana*, tom. VI, Parisiis 1739, col. 491; LACORDAIRE, op. et edit. cit., p. 65; TRICHAUD, *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, pp. 66, 67, où l'on trouve un extrait de l'*Instruction pastorale de Mgr. Plantier, sur l'hérésie des Albigeois, à l'occasion de l'établissement, dans son diocèse, du culte public du bienheureux Pierre de Castelnau, martyrisé près de Saint-Gilles, par la haine de ces sectaires;* D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., pp. 91 et suiv.)

(2) Chap. V, *Guerre des Albigeois*, édit. cit., pp. 67 et suiv.

La seconde opinion, seule admissible, a pour partisans les Bénédictins de la *Gallia Christiana*, Ménard, Butler, MM. Salvan, Teissonnier, Trichaud, Goubier, d'Everlange, etc.

Laissons tout d'abord les patrons de la première opinion exposer eux-mêmes leur sentiment :

Cœterum, écrit du Saussay, parlant de saint Gilles, *sacrum ejus corpus, quod in ipsius monasterio per plura sæcula conditum quieverat, tempore hœresis Albigensium de terra levatum, omnino incorruptum repertum fuit. Indeque Tolosam delatum, in basilica S. Saturnini, multorum cum Apostolorum, Martyrum Confessorumque sacratissimis cadaveribus, condigno cultu huc usque in ara sui nominis, arcaque pretiosa observatur* (1).

Le P. Giry n'a fait que traduire du Saussay : " Son corps, dit-il, ayant reposé dans son monastère pendant plusieurs années, fut trouvé entier et levé de terre au temps de l'hérésie des Albigeois. On le transporta à Saint-Sernin de Toulouse, où il est conservé dans une châsse précieuse, sur un autel dédié en son nom, avec les corps de quelques autres martyrs et confesseurs " (2).

Baillet s'exprime à peu près dans les mêmes termes : " Le corps du Saint, dit-il, y demeura (dans l'abbaye), jusqu'à ce que les troubles excités dans le pays par les Albigeois le firent lever de terre. Il fut transporté pour lors dans la ville de Toulouse, et déposé dans l'église de saint Saturnin ou saint Sernin, où on le garde encore aujourd'hui renfermé dans une châsse, sur un autel dédié en son nom, avec d'autres corps de Saints " (3).

S. Ægidii Reliquiæ a tempore Albigensium hæreticorum, Tolosæ in Ecclesia S. Saturnini servantur; ainsi parle Mabillon (4).

---

(1) *Martyrologium Gallicanum*, tom. II, Lutetiæ Parisiorum 1637, p. 578.

(2) *Vie des Saints*, contin. par P. Guérin, 4e éd., t. VIII, Paris 1863, p. 485.

(3) *Les Vies des Saints*, tom. VI, Paris 1739, *Mois de Septembre*, p. 3.

(4) *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, tom. I, Venetiis 1733, en tête du volume, dans l'*Index Sanctorum prætermissorum in... primo sæculo Benedictino*, art. *Ægidius*.

" Les reliques de S. Gilles, — écrivent DD. de Vic et Vaissete, en traitant du monastère de la vallée Flavienne, — y furent conservées avec soin jusqu'au tems des troubles et de la guerre des Albigeois, qui donnèrent lieu à leur translation dans l'église de S. Saturnin de Toulouse, où elles sont encore aujourd'hui " (1).

Dans l'ancien Martyrologe de Paris, au 1er Septembre, on lit : *Apud Vallem Flavianam pagi Nemausensis in Occitania, beati Ægidii abbatis, cujus tumulus nomen dedit basilicæ super illum ædificatæ,..... unde corpus ejus propter Albigensium motus Tolosam translatum, in ecclesia sancti Saturnini depositum est* (2).

M. Alphonse Bremond partage la même opinion. Cet écrivain, parlant du corps de saint Gilles, s'exprime fort lestement sur le compte du docte Ménard : " Ménard, dit-il, auteur d'une *Histoire de Nimes*, est complètement dans l'erreur lorsqu'il prétend qu'on doit placer la translation de ce corps-saint, non pas à l'époque de la guerre des Albigeois, mais à celle de la Réforme. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage de l'*Histoire de Saint-Saturnin*, par M. l'abbé Salvan : " 1340. — Le 6 mars de cette année, Béringuier " Daydé lègue par son testament à l'œuvre de Saint-Saturnin, " pour suppléer à l'entretien de l'huile nécessaire aux deux " lampes qui ont été données au luminaire des corps de saint " Saturnin et de saint Gilles, par Louis, duc de Bourbon, un " immeuble désigné dans son testament " (3). Nous tâcherons de résoudre, en son lieu, la difficulté que présente ce passage.

Le savant et fécond Papebrochius n'a pas traité *ex professo* la Vie de saint-Gilles; il donne une très-courte notice

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tom. I, Paris 1730, pp. 258, 259.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 288, n. 18. N'ayant pas vu ce Martyrologe, nous n'en pouvons donner le titre exact, ni assigner la page où figurent ces lignes.

(3) *Histoire de toutes les Saintes Reliques conservées dans l'insigne basilique de Saint-Saturnin, suivie du catalogue général des Reliques que possèdent les églises et les chapelles de la ville de Toulouse*, Toulouse, s. d., pp. 57, 58.

sur le saint abbé dans son petit manuel des patrons du mois, et la termine comme suit : ..... *beato fine quievit, quousque inventum seculo* 12 *integrum corpus, loci renovavit celebritatem : ipsum deinde Tolosam translatum est ad S. Saturnini* (1).

Comme nous l'avons fait remarquer déjà, la plupart des écrivains, dont nous venons d'enregistrer les témoignages, placent la levée du corps de saint Gilles au temps des Albigeois, c'est-à-dire, vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

L'embarras du P. Stilting est visible dans la question qui nous occupe. Tous les auteurs conviennent, dit le docte bollandiste, que le corps de saint Gilles a été transféré à Toulouse, et qu'il y est conservé dans l'église de Saint-Saturnin; mais, nulle part je ne trouve en quelle année et par qui cette translation s'est faite. Du Saussay, il est vrai, et, à sa suite, d'autres historiens affirment que la chose eut lieu au temps de l'hérésie des Albigeois, mais cette indication est vague, et ne repose sur aucune preuve. Stilting rapporte ensuite le passage du Martyrologe de Paris, cité plus haut, et ajoute : Si cette opinion est fondée, la translation du saint corps doit avoir eu lieu au XIIe siècle, ou avant le milieu du XIIIe, puisque les troubles des Albigeois datent de cette époque.

D'autre part, Stilting voit cette opinion rejetée par les Bénédictins de la *Gallia christiana.* Ces auteurs mentionnent deux ordonnances de Nicolas Habert, évêque de Nîmes, datées du 24 Juillet 1424, et relatives au chef de saint Gilles; ordonnances disant, en termes exprès, qu'à cette époque le corps du Saint reposait encore dans son monastère (2). Les mêmes auteurs se basent sur diverses bulles de Clément IV, et concluent en disant : *Proindeque sacrum beati Egidii corpus non*

---

(1) *Acta Sanctorum, pro menstrua Patroni sortitione selectorum, breviter digesta, etc.*, part. II, Antverpiæ, s. d., p. 257.

(2) Nous donnons le texte de ces lettres au paragraphe suivant, qui traite du chef de saint Gilles.

Albigensium tempore, sed potius XVI sæculo Tolosam translatum est (1). Je croirais plus volontiers ces auteurs, continue Stilting, s'ils avaient eu soin de donner le texte même des documents qu'ils allèguent. En vérité, je n'ai pas mes pleins apaisements au sujet de la translation des reliques de saint Gilles à Toulouse au XVIe siècle, surtout quand je vois Nicolas Bertrandi, dans son livre *de Tholosanorum gestis* (2), publié au commencement des années 1500, faire le relevé des corps saints, qu'on gardait de son temps à Toulouse, et citer parmi eux celui de saint Gilles (3). Je me vois donc forcé de laisser la question indécise; *rem igitur relinquere cogor incertam* (4).

La lacune, que regrettait Stilting et qui l'empêchait de se prononcer, a été comblée par Ménard, dans son *Histoire..... de la ville de Nismes*. Cet important ouvrage renferme le texte complet des deux lettres de Nicolas Habert : *Cum igitur*, dit le prélat, *in nostra diocesi Nemausensi et venerabili cenobio* (il s'agit du monastère de Saint-Gilles) *corpus beatissimi patris Egidii requiescat*, etc. (5). Voilà donc une preuve certaine que, longtemps après les Albigeois, le corps du Saint se gardait encore dans l'église de l'abbaye. Ménard développe cet argu-

---

(1) *Gallia christiana*, tom. VI, Parisiis 1739, col. 502. — Item *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 288, 289, n. 19. Stilting insère dans son travail tout le passage de la *Gallia christiana*.

(2) Voici le titre complet de l'ouvrage de Nicolas Bertrandi, avocat au parlement de Toulouse : *Opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita, cunctis mortalibus apprime dignum conspectibus.* (à la fin) *Impressum Tholose industria Magistri Johannis Magni*, 1515, pet. in-fol. goth., contenant, outre 8 ff. non chiffrés, y compris le titre, 88 ff., plus 1 f., au verso duquel on voit les armes de Toulouse, et au-dessous : *Gesta Tholosanor.*, grav. sur bois. C'est un " ouvrage précieux par son ancienneté, dit Brunet, mais qui contient bien des fables, surtout pour les premiers temps : les exemplaires en sont rares, moins cependant que ceux de la traduction française faite par l'auteur lui-même ". (*Manuel du libraire et de l'amateur des livres*, 5e édit., tom I, 1re part., Paris 1860, coll. 822, 823.)

(3) Fol. 5 v°.

(4) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 288, 289, nn. 18, 19.

(5) Tom. III, Paris 1752, *Preuves de l'histoire de la ville de Nismes*, *Chartes*, LV, p. 218.

ment dans une note spéciale, et le renforce par d'autres preuves dont nous aurons à parler bientôt (1).

Les lettres de l'évêque Habert ne forment pas un argument isolé; toute une série de bulles pontificales, allant du XIe au XVIe siècle, constatent le même fait, et défient, par leur témoignage éminemment authentique, la critique la plus sévère. Ces précieux documents font partie du bullaire de l'église de Saint-Gilles; nous en donnerons une courte analyse, en prenant pour guide M. l'abbé Teissonnier, et tout en regrettant que ce savant écrivain n'ait pas jugé à propos de mettre les textes originaux sous les yeux de ses lecteurs.

Par sa bulle du 12 Septembre 1095, Urbain II ordonne que l'entrée de l'église, *où repose le corps du bienheureux Gilles*, soit laissée libre aux fidèles, qui viendront la visiter et y accomplir leurs vœux (2).

Adrien IV, dans sa bulle du 12 Décembre 1159, accorde des indulgences aux pieux pèlerins qui, bravant les fatigues et les dangers du voyage, se rendront à ce sanctuaire *où repose le très-précieux corps du bienheureux Gilles : hac ratione inducti*, dit le pontife, *vobis qui, relictis domibus et familiis vestris, ad Ecclesiam Beati Ægidii*, IN QUA IPSIUS CORPUS PRETIOSISSIMUM REQUIESCIT, *in multis laboribus et periculis, causa peregrinationis, acceditis.....*; suit une concession d'indulgences (3).

Le 17 Mai 1233, le pape Grégoire IX, en accordant à l'abbé de Saint-Gilles l'usage de l'anneau et de la mitre, donne pour motif qu'il convient de relever la dignité abbatiale, à cause de la multitude des fidèles, qui afflue en ce lieu, de diverses contrées, *pour vénérer le corps de saint Gilles qui y repose* (4).

---

(1) Tom. IV, Paris 1753, *Notes sur l'Histoire de la ville de Nismes. Note* VIII. *Époque de la translation des reliques de S. Gilles à Toulouse*, pp. 25, 26.

(2) TEISSONNIER, op. cit., p. 62.

(3) Id.; le texte latin nous a été communiqué par M. Teissonnier, le 5 Mai 1873.

(4) Id., pp. 62, 63.

Innocent IV renouvelle toutes ces concessions, et, le 20 Juin 1245, il accorde à l'abbé le pouvoir de réconcilier, le cas échéant, l'église *où repose le corps du Saint,* attendu qu'elle est exposée à être violée, à cause de la multitude qui se rend au tombeau de saint Gilles, où s'opèrent de fréquents miracles (1).

Clément IV (2), par sa bulle du 30 Novembre 1265,

---

(1) Teissonnier, op. cit., p. 63.

(2) Clément IV (Gui de Foulques ou Fulcodi) naquit à Saint-Gilles, au commencement du XIIIe siècle. Successivement militaire, jurisconsulte, secrétaire de saint Louis, il fut marié et père de famille; après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine, archidiacre, évêque, cardinal, ceignit la tiare au mois de Février 1265, et mourut à Viterbe, le 29 Novembre 1268.

M. le chanoine d'Éverlange a enrichi son travail d'une étude fort intéressante sur ce grand pape, dont le corps repose à Viterbe, dans l'église de Sainte-Marie de Gradi, jadis desservie par les Frères-Prêcheurs. Un sarcophage de marbre, travaillé en mosaïque, et orné d'une inscription remarquable, renferme la dépouille mortelle de cet illustre pontife. Craignant que cette église, privée de ses gardiens naturels, les enfants de Saint-Dominique, expulsés par le gouvernement italien, ne fût destinée à la destruction ou à une profanation non moins redoutable, M. d'Éverlange, appuyé par son conseil de fabrique, fit des démarches auprès de Son Éminence le cardinal Louis Serafini, évêque de Viterbe et Toscanella, pour obtenir la translation des restes vénérés de Clément IV à Saint-Gilles, sa patrie. Ces démarches, comme il fallait s'y attendre, ne devaient point aboutir; mais elles valurent au zélé pasteur une lettre des plus aimables de Son Éminence, qui lui adressa, le 5 avril 1877, avec de précieux détails, l'épitaphe de Clément IV, qu'on peut lire dans l'ouvrage de M. d'Éverlange. Voyez *Saint Gilles et son pèlerinage,* 4e édit., pp. 49 et suiv. — Item Teissonnier, op. cit., pp. 144 et suiv.

Clément IV avait une grande dévotion au patron de sa ville natale; il n'omit rien pour relever la splendeur de son culte, et enrichit de nombreux priviléges le monastère dont saint Gilles avait été le fondateur. Sur les cent trente-huit bulles dont se compose le bullaire de cette maison, on en compte plus de quarante émanées de Clément IV, et se rapportant à l'abbaye (Teissonnier, op. cit., p. 150).

Suivant une tradition généralement reçue, c'est dans la *Maison romane,* qui se dresse en face de la basilique de Saint-Gilles, que le pape Clément IV, aurait vu le jour. Restauré, grâce aux subsides réunis du gouvernement, de la commune et de la fabrique, cet intéressant édifice sert aujourd'hui d'habitation au curé et au clergé de la paroisse. Le 14 Avril 1877, Mgr. Besson, évêque de Nîmes, bénit la *Maison romane.* L'inscription suivante, gravée sur l'un des murs, rappelle le souvenir de cette cérémonie et celui de Clément IV : *Anno Dni MDCCCLXXVII die XIV Aprilis, hanc Ædem Clementis P. P. IV nomine claram et ære publico restauratam benedixit Ill. ac RR. DD. Ludovicus*

ouvre le trésor des indulgences en faveur de ceux qui viendront, avec les dispositions requises, visiter le sanctuaire *où reposent les reliques de saint Gilles* (1).

Peu après, c'est-à-dire, le 19 Décembre 1265, il écrit aux religieux : " Le glorieux saint Gilles est en possession de l'éternelle félicité; il a reçu de Dieu, dans le ciel, la couronne immortelle. Rien ne saurait désormais ternir ou diminuer la gloire qui l'environne, en récompense de la vie humble et dure, qu'il mena ici-bas. *Le monastère de la vallée Flavienne peut être fier de posséder l'instrument de tant de victoires, son saint corps,* que Dieu s'est plu si souvent à glorifier par d'éclatants miracles, qui s'opèrent sur son tombeau, et font connaître partout, jusqu'aux contrées les plus lointaines, le mérite de son serviteur " (2).

Dans une autre bulle, datée du 29 Juin 1266, le même pontife accorde à l'abbé l'usage de l'anneau pastoral, et fait observer qu'en cherchant à relever la dignité abbatiale, il se propose surtout de témoigner son respect pour le glorieux saint Gilles, *dont le corps repose dans le monastère de ce nom,* et attire des flots de pèlerins des diverses parties du monde : *pro reverentia beati Ægidii,* CUJUS CORPUS IN VESTRO MONASTERIO REQUIESCIT, *ad quod de diversis mundi partibus fidelium confluit multitudo* (3).

Enfin la bulle de sécularisation de l'abbaye de Saint-Gilles, donnée par le pape Paul III, le 17 Août 1538, atteste que les reliques du Saint se conservaient encore à cette époque dans le monastère. La supplique, rapportée dans la bulle,

---

Besson episcopus Nemausensis, H. Revoil archit., P. Gauthier ædili primo, P. E. d'Everlange parocho.

M. le chanoine d'Everlange donne une description détaillée de la *Maison romane,* accompagnée d'une jolie gravure (op. et edit. cit., pp. 183 et suiv.). Mme Parrier nous a fait parvenir une belle photographie de cette construction remarquable, sortant des ateliers de M. Méphisto, à Arles.

(1) TEISSONNIER, op. cit., p. 148.

(2) Id., pp. 148, 149.

(3) Id., p. 149. Le texte latin nous a été transmis par l'auteur.

nonce qu'une foule de fidèles venait visiter dévotement, et vec grand respect, le corps du saint abbé, qui y reposait : *Verum cum monasterium ipsum,* IN QUO CORPUS PREFATI S. EGIDII, *quod a diversis fidelibus devote et venerabiliter visitatur,* REQUIESCIT, etc. (1).

Un fait allégué par Ménard nous prouve qu'en 1560, la basilique de Saint-Gilles était encore en possession de son principal trésor. Écoutons cet historien : " Le peuple de S. Gilles, dit-il, s'étoit assemblé dans l'église collégiale le premier de Septembre de l'an 1560, jour de la fête du saint, pour assister à la procession qu'on avoit accoutumé de faire ce jour-là. Il attendoit avec impatience de voir sortir le corps de S. Gilles, ainsi qu'il s'étoit toujours pratiqué, pour l'accompagner affectueusement, et satisfaire à sa dévotion. Les chanoines néanmoins craignant d'exposer ce dépôt à de grands dangers, en un temps où les religionnaires commençoient à faire éclater toute leur haine contre le culte catholique, firent d'abord difficulté de sortir la châsse du saint. Ils se déterminèrent enfin à réquérir, par un acte du même jour (2), le viguier (3) et le clavaire (4) de leur prêter main forte; afin,

---

(1) TEISSONNIER, op. cit., p. 170. Ménard donne le texte latin dans sa note sur l'époque de la translation des reliques de St Gilles à Toulouse. L'auteur fait suivre ce passage, et l'argument qu'il en déduit, de la réflexion suivante : " J'avoue pourtant, car je ne dois rien dissimuler, que les énonciations dans les suppliques présentées au pape, ne font pas foi, suivant le concordat qui a abrogé la clémentine *Litteris*, par laquelle ces énonciations étoient reçues pour des preuves certaines; et que suivant nos usages, il faut que le fait soit prouvé d'ailleurs. Mais n'avons-nous pas ici d'autres preuves positives et littérales de ce fait ? Les ordonnances de l'évêque Nicolas Habert nous en fournissent pour les temps antérieurs à la bulle. Je passe à celles que nous avons aussi pour les temps qui suivent cette époque. Le peuple de S. Gilles, etc."

(2) Ménard renvoie, pour cet acte, aux archives du chapitre de Saint-Gilles.

(3) *Viguier, Vigerius, Vigarius,* altération de *Vicarius,* lieutenant. Les viguiers étaient des officiers à qui les comtes déléguaient une partie de leur autorité, et qui administraient, en leur nom, une portion du comté. (DU CANGE, *Glossarium,* tom. VI, Parisiis 1736, col. 1589, v° *Vigerius.* — LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française,* tom. IV, Paris 1875, p. 2491, v° *Viguier.*)

(4) *Clavaire, Clavarius,* de *clavis,* clef. C'était un officier chargé du recou-

dirent-ils, de pouvoir porter le corps de S. Gilles en sûreté : sans quoi, ils protestèrent qu'ils ne pouvoient faire la procession qu'autour de leur cloître" (1).

Nous voici arrivés en 1562. Durant cette année néfaste, les Calvinistes se rendent maîtres de la ville de Saint-Gilles, et y signalent leur présence par des excès de tout genre; c'est en cette même année, qu'il faut placer la translation des reliques du saint abbé à Toulouse. Laissons Ménard nous raconter la suite des événements :

" Les religionnaires n'épargnèrent pas les églises du voisinage. L'argenterie qu'elles possédoient fut aussi l'objet de leur cupidité. De ce nombre fut, entre autres, l'église de S. Gilles. Après s'être emparés de cette ville, ils y firent un ravage étonnant..... Le consistoire de Nismes, qui étendoit son autorité sur tous les environs, songea d'abord de s'emparer des reliquaires de l'église collégiale. Mais les chanoines, plus jaloux encore de la conservation des reliques que de celle des châsses, prévinrent l'orage et mirent à couvert les reliques de S. Gilles. Ils les remirent (2) entre les mains du sieur de Pousillac (3), gentilhomme du pays, distingué par sa naissance autant que par sa piété. Celui-ci les fit passer secrètement à Toulouse, et sauva par là du naufrage ce précieux dépôt, qui y est aujourd'hui (4) conservé dans l'église abbatiale de S. Sernin. C'est la véritable époque de cette translation, qu'on avoit mal à propos jusqu'ici fixée au temps des troubles des Albigeois. D'un autre côté, on donna les reliquaires à

---

vrement et de la garde des deniers publics; *cui claves fisci communis commissæ sunt.* (Du Cange, *Glossarium*, tom. II, Parisiis 1733, col. 667, v° *Clavarius.* — Carpentier, *Glossarium novum*, tom. IV, Parisiis 1766, col. 149, v° *Clavaire.*)

(1) Op. cit., tom. IV, *Notes sur l'Histoire de la ville de Nismes. Note* VII *Époque de la translation des reliques de S. Gilles à Toulouse*, p. 26, col. 2.

(2) Ménard dit avoir extrait ces détails des archives du chapitre de Saint-Gilles.

(3) M. l'abbé Teissonnier, qui reproduit aussi ce passage de Ménard, écrit *de Pouzilhac* (op. cit., p. 171).

(4) Ménard écrivait ces lignes en 1753.

garder à Guillaume Bellon, capiscol (1) ou précenteur (2) de cette église.

" Il arriva cependant que ce précenteur se trouvant à Nismes au mois d'Août de cette année 1562, ceux du consistoire de cette ville, qui le savoient dépositaire de ces reliquaires, le firent arrêter et conduire dans les prisons, pour l'obliger à les leur remettre. Michel Bellon, son frère, instruit de sa détention, et bien assuré qu'il n'obtiendroit sa liberté qu'en remettant les reliquaires, songea à prendre des précautions, qui lui servissent un jour, en cas de recherche, et qui établîssent qu'il n'avoit rien fait que par les impressions et les mouvements d'une force majeure. Dans cette vue, il fit assembler le consistoire de S. Gilles, le 29 du même mois d'Août, devant un notaire, en présence de plusieurs témoins. Là, il déclara à ceux qui formoient ce consistoire, que pour parvenir à avoir l'élargissement de son frère, il leur remettoit les reliquaires dont il avoit été chargé. Sur quoi on nomma deux membres du consistoire, qui les reçurent et s'en chargèrent. Ces reliquaires consistoient en plusieurs pièces, qui étoient toutes d'argent, savoir : *la châsse du corps de S. Gilles*, avec sa bordure, sans tête, ni collier, ni aucun autre ornement; une main, à laquelle manquoit le pouce; un tronçon de bras, orné de pierres précieuses; la moitié d'un bras, avec la main, sans garniture; un ciboire surdoré, en quatre pièces; le tout pesant vingt-cinq livres et demie, poids de Romaine. Le consistoire de Nismes, à qui celui de S. Gilles répondoit, fit retirer toute cette argenterie par Jacques Lageret, seigneur

---

(1) *Capiscol, Capischolus*, corruption de *Caput scholæ*, écolâtre. *Dignitas Ecclesiastica*, dit Du Cange, *in ædibus cathedralibus, collegiatis, (et Monasteriis,) quæ alias, et in aliis Ecclesiis*, Scholastici *dicitur* (*Glossarium*, tom. II, Parisiis 1733, col. 295, v^is^ *Caput Scholæ, Capischolus*).

(2) *Précenteur, Præcentor*, proprement *qui vocem præmittit in cantu*, qui commence le chant. *Primus Cantorum in Ecclesia*, dit Du Cange, *qui Cantoribus præest : dignitas Ecclesiastica in Cathedralibus, vulgo* Préchantre (*Glossarium*, tom. V, Parisiis 1734, col. 732, v° *Præcentor*). Les collégiales avaient aussi leur préchantre. Il paraît, par le texte de Ménard, que le préchantre de la collégiale de Saint-Gilles cumulait cette dignité avec les fonctions d'écolâtre.

de Caissargues, qui se rendit pour cela à S. Gilles. Il en donna sa reconnaissance, le 3 de Septembre suivant, aux deux membres du consistoire de cette dernière ville, qui en avoient été chargés. Cette remise se fit dans la maison de François de Villages, seigneur de Beauvoisin, l'un des plus zélés d'entre les capitaines religionnaires du pays " (1).

Voici le texte même de l'acte notarié et de la reconnaissance, dont parle Ménard; l'auteur avait trouvé ces deux pièces dans les archives du chapitre de Saint-Gilles :

L'an M. V^c LXII. et le XXIX. jour du mois d'Aoust, à la ville de S. Gilles, diocèse de Nismes, et au lieu soubzescript, en presence et devant moi notaire et tesmoings soubznommés, s'est presenté M. Michel Bellon, frere à maistre Guillaume Bellon; lequel a dit avoir esté adverti sondict frere estre de present arresté à la cité de Nismes, à la requisition et du mandement de messieurs de l'église refformée du dict Nismes, ou du consistoire d'icelle, pour le regard de certaines reliques que ledict maistre Guillaume Bellon, son frere, auroit en son pouvoir, a dict qu'il fust constrainct à rendre et remettre entre les mains de messieurs du consistoire de la present ville de S. Gilles et aultres de l'église refformée en icelle; par quoi, pour avoir l'élargissement de sondict frère, et satisfaisant au vouloir et mandement desdicts messieurs du consistoire de l'église dudict Nismes, a presentement bailhé et délivré reallement, presents moi notaire et tesmoings, à messieurs maistres Faulquet Maistral, viguier, Anthoine de Villages, docteur, Anthoine Rouge, Jehan Hugon, Gabriel Beraud, Bermond du Mas, Danis Pomier, Bernardin Payan, Jacques Arnaud, Thomas Giraud, Jehan Badaron, Bourc Miral, Paulet Ravier, Jehan Giraud jeune, et Jean Sobeyran, habitants dudict S. Gilles, presents, comme estants du consistoire dudict S. Gilles, ou la plus grand partie d'iceulx, et en leurs personnes à tout le consistoire et église dudict S. Gilles, et suivant le vouloir et par le commandement des dessusdits nommés, les reliques que sondict frère auroit en son pouvoir, les pièces qui s'ensuivent : premièrement la chasse du corps de S. Gilles, d'argent, avec sa brodure, sans collier ni teste, ne aultre ornement quelconque; item une main ayant les quatres doigts seulement, sans poulce sur le gros doigt; item ung troncson de bois, ayant une grosse pierre cristalhine, et sept aultres petites pierres à l'entour, avec son bois

(1) Ménard, op. cit., tom. IV, Paris 1753, pp. 357, 358.

edans; item la moitié d'ung bras, ayant la main sans garniture; em une custode, d'argent surdoré, en quatre pièces; le tout pesant ingt-cinq livres et demi d'argent. Si a requis lesdicts dessus nommé, aisants et representants comme dessus la plus grand et majeur partie udict consistoire, et en leurs personnes tout ledict consistoire et glise dudict S. Gilles, lui vouloir faire acquit et descharge de ladicte rgenterie et reliques dessus specifiées, à lui et à sondict frère, pour eur servir en temps et lieu, au besoin. Et de tout a requis acte à moi-lict notaire y present. Et illec les dessus nommés ont esleu et nommé, ommis et depputé, pour prendre et recepvoir lesdittes reliques, et se harger d'icelles, et les garder, lesdicts Bernardin Payan et Jacques Arnaud, presents, à la charge qu'ils s'en obligeront de les rendre, ailher, et deslivrer, où et quand, et à qui appartiendra. Et là mesme edict Jacques Arnaud a prins ladicte argenterie, et a confessé avoir u et receu reallement lesdictes reliques dessus specifiées, et du poids usdict, et d'icelles lui seul s'en est chargé, et prins en son pouvoir, romettant les rendre et restituer comme dessus, où et quand, et à qui l appartiendra, et requis sera, soubz l'obligé de sa personne et biens ux cours de S. Gilles, conventions royaulx et présidial de Nismes; et insi l'a juré sur les escriptures, avec duë renonciation. Faict à la mai-son dudict maistre Guillaume Bellon, presents maistre André de Lomme dudict S. Gilles, et Jacques Cost, d'Anduse, soldat, et moi Anthoine Giraudi, notaire royal dudict S. Gilles, soubzsigné. A. Giraudi, notaire.

L'an susdict et le III. jour de Septembre, noble Jacques Lageret, seigneur de Caissargues, suivant la charge et mandement qu'il a dict avoir de messieurs du consistoire et députés de Nismes, a confessé avoir eu, comme a receu reallement, des susdicts Jacques Arnaud et Bernardin Payan, presents, les vingt-cinq livres et demie d'argent, de poids de romaine, du relique de S. Gilles, en pièces cy-dessus specifiées, comme ils estoient chargés par le precedent acte; et d'icelles reliques et argenterie les a quictés et promis de les faire tenir quictes envers messieurs dudict consistoire et depputés dudict Nismes, et à tous aultres qu'il appartiendra, soubs l'obligé de ses biens aux cours de S. Gilles, conventions et presidial de Nismes: et ainsin l'a juré sur les escriptures, avec deuë renonciation. Faict à S. Gilles et dans la salle basse de la maison de noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, presents maistre Damian Vedel, notaire de Calvisson, et Anthoine Rouge, de S. Gilles, et moy Antoine Giraudi, notaire [1].

---

[1] Ménard, op. cit., tom. IV, *Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes, Titres*, CXIII, pp. 302, 303.

Ces documents achèvent de prouver notre thèse. Trois points sont donc clairement établis :

1. Le monastère de Saint-Gilles possédait encore, en 1562, le corps de son fondateur.

2. En cette même année, le corps du Saint fut transféré à Toulouse, pour l'empêcher d'être profané par les Calvinistes.

3. Les reliques de saint Gilles furent déposées provisoirement dans la crypte de Saint-Sernin, en attendant que des temps meilleurs permissent de les replacer dans leur ancien sanctuaire de la vallée Flavienne. Ce dernier point mérite une sérieuse attention. " L'Église de Toulouse, dit M. Teissonnier, possède les reliques de notre saint patron; cette possession est son titre, nous ne le nions pas. Mais il faut, tout en reconnaissant ce titre, ne point en exagérer la valeur. La possession remonte à 1562, elle ne remonte pas au temps des Albigeois. Son point de départ ne fut pas une cession, une donation, une aliénation; on ne peut y trouver qu'un dépôt, un dépôt sacré et motivé par des raisons de force majeure, qui le rendaient plus sacré encore " (1).

Après tout ce que nous venons de dire, et en présence des documents rapportés par Ménard, l'assertion de Nicolas Bertrandi, qui faisait hésiter le P. Stilting (2), et le passage de l'*Histoire de saint Saturnin,* objecté par M. Alphonse Bremond (3), ne peuvent créer grand embarras. Le corps de saint Gilles, dont parlent ces auteurs, comme reposant à Saint-Sernin de Toulouse, longtemps avant l'époque assignée pour sa translation, doit s'entendre non pas du corps entier, mais d'une relique plus ou moins considérable du saint abbé.

---

(1) Op. cit., p. 173. Cette opinion compte parmi ses partisans, Butler, *Vies des Pères, Martyrs et autres principaux Saints,* édit. de Ram, t. V, Bruxelles, 1854, p. 1; Trichaud, *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles,* pp. 91, 92; Goubier, *Vie admirable du grand St Gilles,* p. 17; Guérin, *Les petits Bollandistes,* tom. X, p. 405; de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles,* 2e édit., p. 74; d'Éverlange, op. et edit. cit., pp. 98 et suiv.

(2) Voyez plus haut, p. 227.

(3) Id., p. 225.

En fait de reliques, rien n'était plus commun au moyen âge, que de prendre la partie pour le tout, un ossement de quelque importance pour le corps entier, un fragment de la tête pour la tête elle-même, et ainsi de suite. C'est la remarque du savant Arnould de Raisse (Raissius), dans la préface de son *Hierogazophylacium Belgicum : Ne te.... confundat,* dit-il, *aut in suspicionem quarumdam sacrarum reliquiarum adducat, cum aut a me, aut a quovis alio scriptum legis caput, brachium, aut* CORPUS *aut quodvis aliud membrum cujusdam S*cti *hic aut alibi reperiri : cum sæpissime* PARS UNA PRO TOTO, *aut ex parte particula accipi debeat* (1). Le P. Stilting parle dans le même sens (2).

Ce qui confirme cette explication, c'est que M. Salvan, auquel M. Bremond emprunte le passage destiné à réfuter Ménard, adopte sans réserve les conclusions de cet historien :

" On a cru faussement, écrit M. Salvan, que le corps de saint Gilles avait été transporté à Toulouse à l'époque de la guerre des Albigeois, au treizième siècle. L'auteur de l'histoire de Nismes a prouvé, d'une manière incontestable, que cette translation a eu lieu dans l'année 1562, lorsque les religionnaires s'emparèrent de la ville et de l'abbaye de Saint-Gilles. Les chanoines désirant soustraire les ossements du Saint aux horreurs d'une profanation, les remirent entre les mains du sieur de Pousillac, gentilhomme du pays, qui les fit secrètement déposer à Toulouse, dans la basilique de Saint-Saturnin. L'historien, que nous avons cité, rapporte les pièces authentiques à l'appui de cette mémorable translation " (3).

---

(1) On trouvera le passage complet d'Arnould de Raisse, en tête du chapitre III de ce livre.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 23.

(3) *Histoire de Saint Saturnin, Martyr et premier Évêque de Toulouse; ou recherches historiques et critiques sur l'apostolat et le martyre de ce Saint, la basilique de son nom et les reliques qu'elle renferme; suivies des annales de la basilique et de l'abbaye depuis leur fondation jusqu'à nos jours; avec les pièces justificatives, par M. l'abbé A.... S(alvan), Chanoine honoraire de la Métropole de Toulouse,* Toulouse 1840, pp. 186, 187. — M. l'abbé Auguste

M. Bremond aurait dû peser ces lignes, avant de jeter la pierre à Ménard, qui, d'après lui, est *complètement dans l'erreur*. Il est aisé de voir de quel côté se trouve cette *erreur complète*.

" On assure, continue M. Salvan, qu'à l'époque de cette translation, il s'opéra un très-grand nombre de miracles par l'intercession du saint abbé, miracles sur lesquels le sieur de Martyris, chanoine de Saint-Saturnin, composa une relation détaillée " (1). Cette relation, précieuse à tant de titres, et qui devait jeter un si grand jour sur la question, n'a pu être retrouvée; il est probable que jamais elle n'aura été livrée à l'impression, et que le manuscrit se sera égaré à une époque déjà éloignée. Si cet ouvrage a vu le jour, comme quelques-uns le supposent, les exemplaires doivent en être d'une rareté fabuleuse (2).

Lucie, vicaire de Saint-Sernin, à Toulouse, nous a offert un exemplaire de cet important ouvrage. Nous devons, en outre, à M. Lucie des renseignements très-complets sur l'état actuel des reliques de saint Gilles, conservées à Saint-Sernin, la copie des procès-verbaux dressés lors des diverses ouvertures de la châsse qui contient le saint corps, et une foule d'autres détails du plus haut intérêt, dont nous avons été heureux d'enrichir notre travail. Toutes ces communications formaient l'objet de deux longues lettres, datées du 26 Décembre 1871 et du 16 Janvier 1872. Nous nous plaisons à réitérer au digne et obligeant M. Lucie l'hommage de notre plus affectueuse gratitude.

(1) *Histoire de Saint Saturnin*, p. 187.

(2) Voici ce que nous écrivait M. l'abbé Lucie, au sujet du travail du chanoine de Martyris : " Du livre des miracles de S. Gilles, pas de vestiges, ni ici, à la basilique de St Sernin, ni aux archives départementales, où j'ai été le demander..... Je comprends tout le profit que vous pourriez tirer des choses qu'il contient, et c'est pourquoi je voudrais bien vous donner quelque espoir que je le dénicherai quelque part, mais je ne l'espère plus. Cependant je trouve dans un répertoire intitulé : *Cahier concernant les tables de tout ce qui est contenu dans deux grands livres sur velin, qui sont aux archives*, etc., l'indication suivante :

" *Le livre des miracles de St Gilles et autres corps saints reposant à l'Église* " *St Sernin*, composé par de Martiris, chanoine et infirmier de St Sernin, fut " donné et dédié par le Sieur de Martiris aux Capitouls de Toulouse, pour lors " appelés Centule, etc. " Donc il serait peut-être possible de retrouver ce livre dans quelque bibliothèque publique.... " M. Lucie paraît croire que le manuscrit du chanoine de Martyris a été imprimé; Brunet ne signale pas cet ouvrage dans la dernière édition de son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*.

Il est impossible de se faire une idée des cruautés et des spoliations exercées à Saint-Gilles par les religionnaires. L'église abbatiale, — nous l'avons dit déjà [1], — souffrit horriblement : saccagée, brûlée, transformée en château fort, et enfin condamnée à être rasée jusqu'au sol, la superbe basilique, entamée de tous côtés par le marteau des démolisseurs, n'offrait plus, au départ des Calvinistes, qu'un monceau de décombres. Il fallut de longues années et des sacrifices en disproportion avec les ressources épuisées des habitants, pour faire sortir de ces ruines l'église actuelle, qui date de 1655.

" On comprend, dit M. Teissonnier, que, pendant des temps si calamiteux, où les fidèles de Saint-Gilles n'avaient pas même une église pour célébrer les offices divins, ils ne pouvaient guère penser à réclamer le trésor des saintes Reliques confié à l'Église de Toulouse, et cependant un siècle s'était écoulé à partir du moment où une force vraiment majeure, s'il en fût jamais, les avait déterminés à diriger vers Toulouse les précieuses Reliques, pour les soustraire au péril certain de profanation et de destruction. Et puis, il fut trop tard pour les réclamer intégralement; et l'unique raison qui nous empêche de les réclamer,..... est toujours la même raison : il est trop tard " [2].

Nous allons esquisser maintenant l'histoire des reliques de saint Gilles, depuis leur translation à Toulouse.

" Le corps de saint Gilles, dit M. Alphonse Bremond, fut solennellement déposé dans la basilique, et mis dans une chapelle qui lui fut dans la suite dédiée. Plus tard, on procéda pompeusement à la translation des reliques, qui furent mises dans un superbe reliquaire en argent, et la tête du saint abbé fut extraite de la grande châsse, pour être déposée dans un buste d'argent, afin que les saints ossements pussent être

---

[1] Voyez plus haut, p. 221, note 1.
[2] Op. cit., p. 177.

exposés plus facilement à la vénération des fidèles et portés aux processions " (1). Cette translation eut lieu au dix-septième siècle (2); le procès-verbal suivant, daté du 17 Octobre 1644, paraît s'y rapporter (3) :

Anno 1644 *et die* 17 *mensis Octobris.*

*Reliquiæ S. Ægidii, abbatis, hic fuerunt repositæ per D. Joannem Hieronymum Dutelh, p*brum*, canonicum et vicarium generalem DD. abbatis hujus ecclesiæ, presentibus ut infra.*

Dutelh, vic. gen.; Berthier, premier président au parlement de Tholose; de Cambolus, canonicus; de Thoura, canonicus; Caux, juge mage (4); D...., avocat du roi; de Lassus, canonicus; de Lagarrigue, capitoul (5); Bernardy, capitoul; Farle, capitoul; Loubem, capitolinus;

---

(1) *Histoire de toutes les Saintes Reliques*, etc., p. 58.

(2) Salvan, *Histoire de Saint Saturnin*, p. 187.

(3) Telle est du moins l'opinion de M. Lucie, qui nous écrit : " Vous me demandez si le procès-verbal de 1644 se rapporte à une ouverture de la châsse de St Gilles, ou au placement des reliques à l'endroit qu'elles occupent actuellement ? Je manque d'éléments détaillés à ce sujet, et rien ne peut m'aider à trancher la question. Je vous ai envoyé le procès-verbal tel que je l'ai trouvé, sans ajouter ni omettre un iota; encore même n'ai-je pas eu l'original sous les yeux, mais une simple copie. Cependant ce que dit M. Salvan (p. 187), semble indiquer, et à mon avis indique clairement, qu'il s'agit de la translation du corps de St Gilles dans la châsse à lames d'argent, qui le renferma jusqu'à la révolution ". Peut-être les archives de la basilique de Saint-Sernin comprenaient-elles d'autres pièces de nature à éclaircir cette question; en 1865, la basilique fut dépouillée de ce trésor, qui alla enrichir le dépôt des archives départementales. Pour juger de la grandeur de cette perte, il suffit de parcourir le *Catalogue des titres originaux et authentiques, formant la collection des archives de la basilique, telle qu'elle existe en* 1840, catalogue qui figure en tête des pièces justificatives du livre de M. Salvan, et ne comprend pas moins de 23 pages. On y voit figurer bon nombre de documents relatifs aux *Corps Saints*, à leur élévation, etc.

(4) *Juge mage*, lieutenant du sénéchal dans quelques provinces. C'est la seule expression où l'adjectif *mage* soit usité. *Mage* dérive de l'italien *maggio*, plus grand, qui vient lui-même d'un adjectif latin fictif *magius*, formé de *magis*, plus, et non de *major*, qui avait donné *maire*. (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, tom. III, Paris 1874, p. 374, v° *Mage*.)

(5) *Capitoul*, nom qu'on donnait aux magistrats municipaux de la ville de Toulouse. Ce terme dérive de *capitolium*, basse-latinité, pour *capitulum*, pris dans le sens de maison communale. *Capitulum*, dit Carpentier, *Domus urbis publica, in qua ædiles seu scabini jus dicunt, aut coeunt. Hinc Capitulares et Capitularii appellabantur, qui iidem sunt, quos hac tempestate* Capitouls *vocant* (*Glossarium novum*, tom. I, Parisiis 1766, col. 797, v° *Capitulum*).

Biram, capitolinus; Bart. Sentin, sacrista, corp. s^rum custos; Jean Cabruele, notaire " (1).

Depuis cette époque jusqu'à la révolution française, soit durant un siècle et demi, nous ne rencontrons aucun détail touchant les reliques de saint Gilles. Pendant la tourmente révolutionnaire, les nombreuses et remarquables reliques de Saint-Sernin furent sauvées, comme par miracle. M. Salvan donne à ce sujet de curieux renseignements, empruntés au procès-verbal général et authentique, qui fut dressé, en 1807, par ordre de Monseigneur l'archevêque de Toulouse, et dont nous parlerons plus loin. Une partie de ces détails a trait aux châsses renfermant les *Corps Saints*, et, partant, aux reliques de saint Gilles; il est donc de notre devoir de les insérer ici, pour montrer comment le corps du saint abbé est parvenu jusqu'à nous.

" La constitution civile du clergé, — c'est M. Salvan qui parle, — venait d'être publiée. En vertu de cette constitution, le Père Hubert, provincial des Minimes, fut nommé curé de Saint-Saturnin. M. Castillon, pasteur légitime de la paroisse, cessa les fonctions de son ministère, au mois de mai 1791. Depuis cette époque jusqu'au 27 février 1794, les châsses, bustes et reliquaires demeurèrent dans leur état primitif, sans aucune espèce de fracture ou de violation.....

" Le 11 octobre 1794, les commissaires du district vinrent à Saint-Saturnin pour retirer toute l'argenterie de l'église..... Quant aux grandes châsses de bois, on se contenta de les dépouiller de leur argenterie..... (2).

" Le dimanche 16 mars 1795, la basilique fut fermée, et tout culte cessa dans son enceinte. Quelque temps après, le Père Cassé, religieux de saint François de la grande obser-

(1) Quelques noms sont d'une lecture fort difficile, et nous n'osons garantir la parfaite exactitude de leur orthographe.

(2) La châsse de saint Gilles, pas plus que les autres, ne fut donc ouverte; elle demeura intacte, et on se borna à l'enlèvement des plaques d'argent, qui la recouvraient.

vance, messieurs Gabriel-Pierre Limes et François-Médard Pontié, laïques, délégués par M. Dubourg, vicaire-général de M. de Fontanges, cherchèrent à préserver les reliques, renfermées dans la basilique, d'une profanation qui paraissait imminente. A cet effet, ils se rendirent dans la maison du sieur Passerieux, sacristain du chapitre.

" A sept heures du soir, ils pénétrèrent dans la basilique par la porte du cloître, dont le sacristain s'était procuré la clef; ils étaient accompagnés des époux Passerieux et des époux Labat. (Suivent quelques détails concernant les reliques extraites des bustes de Saints, le 11 Octobre 1794.).... Ils transportèrent ensuite dans la sacristie des *Corps Saints* toutes les grandes châsses, les rangeant par ordre et plaçant au-dessus le nom du Saint auquel elles appartenaient. Toutes les reliques qu'ils avaient trouvées (dans les armoires et provenant des bustes) furent renfermées dans un coffre et transportées d'abord à la maison de M. Pontié, et ensuite dans l'hôtel de Comminges. Le lendemain du jour où se fit l'enlèvement des reliques de la basilique, les mêmes personnes voulurent faire une seconde tentative, à l'effet d'enlever les grandes châsses; mais elles trouvèrent la porte fermée en dedans.

" Le 22 juillet 1795, la liberté du culte fut rendue momentanément aux catholiques. (M. Salvan raconte ensuite comment les reliques furent rapportées, le lendemain, à la basilique, et replacées dans leurs armoires respectives.).... Enfin les grandes châsses furent aussi retrouvées intactes dans la sacristie des *Corps Saints*, et dans le même ordre qui y avait été établi, lors de l'enlèvement nocturne opéré par les commissaires. Après cette première opération, M. Dubourg délégua messieurs Jean-Étienne-Marguerite Vidal et Jean-Denis Cailhive, prêtres, à l'effet d'apposer sur toutes les reliques les sceaux de M. de Fontanges.

" Cette opération eut lieu dans l'après-midi du même jour. Les ecclésiastiques scellèrent successivement les *capsules*

(contenant les reliques extraites des bustes et des reliquaires de moindre dimension) et les châsses, ainsi que toutes les autres reliques, qui n'avaient point été enlevées de la basilique.

" Au mois d'octobre 1795, l'église fut de nouveau enlevée aux catholiques et rendue aux constitutionnels, qui y demeurèrent jusqu'au 14 novembre 1802. Les temps étaient devenus beaucoup plus calmes; on n'avait plus à craindre une profanation. Toutefois, pour préserver ces reliques de toute atteinte, dès que les constitutionnels eurent pris possession de la basilique, on apposa les sceaux de la république sur la plus grande partie des *capsules* et des châsses, et ce cachet demeura empreint sur elles jusqu'à l'époque de la vérification solennelle de toutes les reliques, qui fut faite en 1807; en sorte que ce fut l'autorité publique elle-même qui veilla, pendant sept années, à la garde de ce précieux trésor " (1).

Nous tenions à n'omettre aucun des détails qui précèdent; outre l'intérêt qu'ils présentent, ils prouvent, à toute évidence, qu'à part la spoliation sacrilége dont elles furent l'objet, les reliques de saint Gilles n'eurent à subir aucune profanation. Chose curieuse, et dont l'histoire de ces tristes temps offre, sans doute, bien peu d'exemples : la châsse de saint Gilles, regardée comme propriété nationale, est revêtue du sceau de la république, elle a pour gardiens les autorités mêmes issues de la révolution !

Nous voici en 1807. Dans le cours de cette année, et par ordre de Mgr. Claude Primat, archevêque de Toulouse, on procéda à la vérification de toutes les reliques renfermées dans l'enceinte de la basilique de Saint-Sernin. On tint onze séances dans les mois de Juin, Juillet et Août (2), qui furent toutes présidées par M. Clément de Barbazan, vicaire général de Mgr. l'archevêque de Toulouse. M. Mathieu, curé de la paroisse, MM. les vicaires, les membres de la fabrique, les

---

(1) Salvan, *Histoire de Saint Saturnin*, pp. 351 et suiv.
(2) La 1re séance eut lieu le 10 Juin 1807, et la onzième, le 5 Août suivant.

commissaires qui avaient opéré l'enlèvement des reliques en 1794, et plusieurs ecclésiastiques, assistèrent comme témoins à toutes ces séances, et signèrent, en cette qualité, le procès-verbal détaillé, qui fut dressé à cette occasion (1).

La vérification des reliques de saint Gilles eut lieu dans la neuvième séance, tenue le 6 Juillet; voici, en partie, le procès-verbal de cette séance, malheureusement fort sobre de détails en ce qui concerne les reliques du saint abbé :

Extrait du procès-verbal dressé par nous Clément de Barbazan, premier vicaire-général de Mgneur Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse, nommé spécialement à l'effet de vérifier les précieuses reliques, qui reposent dans l'insigne église de St Sernin, et qui avaient été, dans le cours de la révolution, dépouillées de leurs ornements d'or, d'argent et de pierres précieuses, et pour constater l'identité de celles qui avaient été enlevées par les soins de M. l'abbé Dubourg, alors vicaire-général de Mgneur de Fontanges, et reportées dans la dite église.

Cejourd'hui, lundi, 6 Juillet, à 4 heures de relevée, nous Clément de Barbazan, vicaire-général, le saint nom de Dieu invoqué, avons continué nos opérations, en présence de M. Mathieu, vicaire, représentant M. le curé, absent et malade, de MM. Papillon et Garrigou, prêtres habitués de l'église, de M. Duprat, fabricien, et de M. Limes, laïc.

1° On nous a présenté..... 5° Nous avons visité successivement et examiné avec attention : 1° *Une châsse recouverte d'étoffe de soie violette, contenant le corps de St Gilles, abbé;* 2° Une autre en bois doré, etc.

Vu l'heure tardive, nous avons clôturé la séance par le *Sub tuum præsidium*, avons ajourné la suivante à Jeudi prochain, 9me du courant, et la présente ont signé, avec nous et notre secrétaire, (Sign.) D. Mathieu, vic.; Garrigou, prêtre; Papillon, rel. feuill. prêtre; Duprat, fabricien; Limes, cadet; de Barbazan, vic. gén.; V. Amouroux, vice-secrétaire (2).

---

(1) Salvan, op. cit., p. 356. L'auteur avait reçu communication de cette pièce importante, conservée aux archives de l'archevêché de Toulouse; des extraits de ce procès-verbal se trouvent parmi les rares documents, qui sont restés à Saint-Sernin, lors de l'enlèvement de son riche dépôt d'archives.

(2) Cet extrait nous a été transmis par M. le vicaire Lucie, qui s'était donné beaucoup de mal pour le découvrir, et exprime, à juste titre, sa surprise de le voir si laconique. " En fouillant encore dans les débris de nos archives, écrit-il, j'ai mis la main sur le procès-verbal tant désiré de 1807. La partie de ce procès-verbal, qui se rapporte aux reliques de saint Gilles, est très-suc-

La châsse de saint Gilles fut ouverte, une deuxième fois, dans le courant de ce siècle, en l'année 1816. Jusqu'alors, l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles, si fière jadis de garder le corps entier de son illustre patron, ne possédait pas même la moindre parcelle de ses reliques. Faisant droit aux instances de M. Estève, l'un des citoyens les plus respectables de la ville de Saint-Gilles, l'archevêque de Toulouse consentit à ouvrir la châsse, pour en extraire une petite portion des ossements du saint abbé. Voici le procès-verbal de cette ouverture :

L'an mil huit cent seize, et le septième jour du mois de Mai, nous Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse, etc., nous étant transporté dans l'insigne église de St Sernin de Toulouse, et après avoir fait notre prière à la chapelle du St Esprit, nous nous sommes fait représenter la châsse contenant le corps de St Gilles, abbé, et après avoir reconnu l'intégrité des sceaux, l'avons fait ouvrir en notre présence, par M. Mathieu, curé de la dite église, et en avons respectueusement extrait une partie des ossements du dit corps de St Gilles (1), que nous avons renfermée dans une petite boîte de bois rouge, en forme ovale, liée par un cordon de soie rouge, à laquelle nous avons apposé le sceau de nos armes. De suite nous avons procédé à la fermeture de la dite châsse. Mais ayant reconnu que la boîte était peu décente et vermoulue, avons ordonné qu'il en serait fait une autre, qui nous a été ensuite présentée, faite en bois de noyer, et recouverte en bandes de laiton; le tout bien reconnu, l'avons fait fermer, et y avons apposé le sceau de nos armes. Du tout avons dressé le présent procès-verbal, en présence du dit sieur Mathieu, curé de St Sernin, de M. Mortier, vicaire de la même église, et de M. Mouy, clerc tonsuré, qui ont signé avec nous et notre secrétaire. (Signé) † C. F. M., archevêque de Toulouse; Mathieu, curé de St Sernin; Mortier, vic.; Mouy, clerc tonsuré; l'abbé de Prépaud, Ch. Secrét (2).

En 1846, la châsse où reposaient les ossements de saint Gilles, fut encore renouvelée; le procès-verbal suivant en fait foi :

---

ncte, beaucoup plus que je pouvais le pressentir par les passages ayant trait d'autres reliques, et que j'avais déjà trouvés. "

(1) On trouvera la description de ces reliques, et d'autres détails qui s concernent, au chapitre III de ce livre.

(2) Communiqué par M. Lucie.

Anno Domini 1846, *die vero* 28 7bris, *nos commissarii infrascripti, deputati a D. D. Paulo Theresia David d'Astros, Archiepiscopo Tolosano, ad visitandas quasdam thecas, in quibus asservantur sacræ reliquiæ quibus gaudet insignis Ecclesia* Sti *Saturnini Tolosæ, aperta theca in qua reliquiæ sancti Ægidii, abbatis, ab antiquis temporibus quiescunt, certioresque facti de ipsarum authenticitate, tum ipso tumuli statu, tum lectione instrumentorum, quæ in ipso recluduntur, sacras reliquias in novam thecam deposuimus cum instrumentis, ipsamque necnon et præsentes litteras sigillo D. D. Archiepiscopi consignavimus. Tolosæ, die* 28 *Septembris* 1846. (Sign.) *Berdoulat, vic. gen., Féral, chan. secrétaire* (1).

Les habitants de Saint-Gilles avaient reçu, en 1816, une petite portion des reliques de leur patron, mais cette portion si exiguë était loin de répondre à l'ardeur de leurs désirs. Ils souhaitaient de rentrer en possession du corps entier de saint Gilles, et, à défaut d'une restitution complète, ils se croyaient en droit de réclamer une concession moins parcimonieuse, que celle dont ils avaient été l'objet. Les évêques de Nîmes plaidèrent chaleureusement leur cause, et ne s'épargnèrent aucune peine pour obtenir de l'Église de Toulouse le recouvrement d'une partie plus notable du sacré dépôt. M. Teissonnier raconte en détail, dans le dernier chapitre de son livre, les démarches faites par ces prélats, et surtout par Mgr. Cart, le prédécesseur immédiat de Mgr. Plantier; nous croyons ne pouvoir mieux faire, que de suivre l'auteur dans cet exposé.

Le recouvrement des reliques de saint Gilles fut une des grandes préoccupations de Mgr. Cart, pendant la cruelle et longue maladie, qui devait le ravir à l'affection de son troupeau. Ne pouvant aller en personne à Toulouse, à cause de l'état de faiblesse où le mal l'avait réduit, il écrivit plusieurs lettres à l'archevêque de cette grande ville, pour le presser de satisfaire le vœu si légitime des habitants de Saint-Gilles. Il fit même porter ses réclamations auprès de ce prélat par Mgr. Guibert, évêque de Viviers (2), qui se rendait à Toulouse,

---

(1) Transmis par M. Lucie.

(2) Plus tard archevêque de Tours; aujourd'hui cardinal et archevêque de Paris.

ajoutant que, s'il ne pouvait obtenir autrement satisfaction pour une demande si juste, il solliciterait l'appui moral du Saint-Père. Ceci se passait vers la fin de l'année 1854.

Le 13 Décembre de cette année, Mgr. Mioland, archevêque de Toulouse, écrivait à l'évêque de Nîmes la lettre suivante, dans laquelle il reconnaît hautement le bon droit des fidèles de Saint-Gilles, en même temps qu'il confesse l'impuissance morale où il est de leur rendre la justice qu'ils réclament :

Toulouse, le 13 Décembre 1854.

MONSEIGNEUR,

Je suis tout à fait de votre avis; S. Gilles vous est dû. Si cela dépendait de moi, vous l'auriez déjà; mais je n'en suis pas le maître : curé, fabrique, paroissiens, surtout conseil municipal, maire, ville; tout cela m'excommunierait sans aucun doute, sans compter l'émeute et tout ce qui s'ensuit.

Il y a vingt-huit ans, le cardinal de Clermont-Tonnerre voulut tirer la tête de saint Thomas du trésor de Saint-Sernin, pour la déposer au séminaire; horribles clameurs ! il fallut renoncer au projet [1].

Mgr. de Viviers me dit que vous tenteriez un autre moyen (le recours au Pape); vous ferez très-bien et, de mon côté, j'y concourrai de tout mon pouvoir.

Je remercie S. Gilles de m'avoir procuré de vos nouvelles par votre lettre.

† Jean-Marie, Archev. de Toulouse.

A la réception de cette lettre, Mgr. Cart comprit bien qu'il lui restait peu d'espoir de réussir, même en s'adressant au souverain pontife; car le grand obstacle ne venait pas de l'autorité ecclésiastique, parfaitement édifiée sur le bon droit des habitants de Saint-Gilles, mais de la dévotion et de l'invincible attachement de la population toulousaine pour les saintes reliques, même pour celles dont elle était simplement constituée dépositaire. Cependant, afin de pouvoir se rendre

---

[1] Voyez là-dessus SALVAN, *Histoire de Saint Saturnin*, pp. 359, 360. On y trouve la belle lettre du conseil municipal de Toulouse au cardinal de Clermont-Tonnerre, lettre qui fit renoncer ce dernier à son dessein.

cette justice qu'il n'avait rien négligé pour recouvrer ce trésor, Mgr. Cart crut devoir recourir au Saint-Père. Il lui exposa l'histoire des reliques de saint Gilles et de leur translation forcée à Toulouse; les droits des fidèles de Saint-Gilles et leurs vœux persévérants; en un mot, toute la suite de cette grave affaire, et terminait en suppliant le Saint-Père d'appuyer, de sa suprême approbation, la demande qu'il se proposait de réitérer auprès de l'Église de Toulouse.

Pie IX ne tarda pas à répondre à Mgr. Cart par le bref suivant, dont nous donnons le texte en note :

PIE IX PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu votre lettre dans laquelle, après Nous avoir témoigné votre obéissance et votre entier dévouement, vous Nous rappelez le souvenir de cette lamentable révolution du XVIe siècle, et la douleur si amère des fidèles du diocèse de Nîmes, lorsqu'ils virent emporter à Toulouse les reliques de leur saint patron, St Gilles, abbé, à cause d'une grave nécessité du temps. C'est pourquoi ce troupeau, confié à vos soins, n'a pas cessé jusqu'ici, comme vous le dites, de désirer vivement de posséder une relique insigne de ce même Saint, son patron, et vous avez la confiance que l'archevêque de Toulouse serait disposé à se montrer favorable à ces vœux, si conformes à sa piété, du moment qu'ils auraient notre approbation. Cette approbation n'est pas douteuse, vénérable Frère; soyez-en tellement persuadé, que Nous n'ayons nul besoin d'exposer ici ou de démontrer la souveraine équité de la demande. Du reste, comme il est aussi pieux de formuler cette demande, qu'il est louable de l'exaucer, Nous avons la plus entière confiance que l'archevêque de Toulouse secondera en tout vos efforts.... (*Le pape termine ce bref, en faisant des vœux pour le rétablissement de la santé si compromise de Mgr. Cart.*) Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 6 Juin de l'année 1855, la IXe de notre pontificat [1].

---

[1] Voici le texte latin du bref pontifical :

PIUS P. P. IX.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Perlatæ sunt ad Nos litteræ obsequii erga Nos tui, et devotionis plenissimæ, quibus commemorata tristissima illa decimi sexti sæculi conversione, Nemausensium fidelium dolorem una simul testatus es, quem ipsi ob reliquias etiam Patroni sui sancti Ægidii Abbatis Tolosam, dira tunc urgente causa, asportatas, acerbissimum perceperunt. Usque nunc desiderium propterea in tuo isto grege, quemad-

Deux mois après, Mgr. Cart écrivait à l'archevêque de Toulouse, pour lui notifier cette réponse du Saint-Père; sa lettre était ainsi conçue :

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur sait les démarches que j'ai faites, à diverses reprises, dans le but d'obtenir le recouvrement des reliques, ou du moins d'une relique insigne de S. Gilles; elle sait en particulier les instances faites en mon nom par Mgr. l'évêque de Viviers.

Vous voulûtes bien, en dernier lieu, vous montrer tout disposé à me seconder, si j'étais muni de l'approbation du souverain pontife. Cette approbation, dont je vous envoie la copie, est telle que je pouvais la désirer. Je ne doute pas qu'elle ne fasse impression sur les catholiques de Toulouse, dépositaires de nos saintes reliques, et ne les détermine à faire droit à nos réclamations.

Au reste, Monseigneur, je ne veux point que l'Église de Toulouse, fidèle gardienne de ce trésor, en soit désormais privée. Ce que je réclame instamment, en ce moment suprême où mes forces m'ont abandonné, et où il ne me reste plus qu'à rendre mon âme à Dieu, c'est une insigne relique de S. Gilles, dont le retour dans mon diocèse doit combler les vœux d'une portion du troupeau qui m'est confié.

† Jean-François, Évêque de Nimes.

Cette lettre est datée du 6 Août 1855; six jours après, le pieux prélat avait cessé de vivre (1).

L'affaire n'a pas avancé depuis lors. En 1862, Mgr. Plantier offrit aux habitants de Saint-Gilles une relique notable de leur patron, reçue de Toulouse, et dont il sera parlé au chapitre III de ce livre; mais cette relique n'est pas insigne (2),

---

nodum scribis, viget ac perseverat insignem aliquam ejusdem Patroni beati reliquiam secum habendi, cui Tolosanus Archiepiscopus exhiberet se, ut confidis, adeo faciliorem, ubi religiosa Nemausensium vota Nobis etiam probentur. De qua sane re volumus sic tibi esse persuasum, Venerabilis Frater, ut omnino opus non sit petitæ rei summam æquitatem hac nostra epistola ostendere vel demonstrare. Quum tanta in religioso eo munere petendo pietas subsit, quanta in illo dando est laus, faviturum maxime postulatis tuis Tolosanum Antistitem confidimus, Venerabilis Frater..... Datum Romæ, apud S. Petrum, die 6 Junii anni 1855, Pontificatus nostri anno IX.

(1) TEISSONNIER, op. cit., pp. 185 et suiv.

(2) Les reliques proprement dites, prises dans le sens le plus rigoureux du mot, comprennent le corps et ses parties, quelque petites qu'elles soient. Elles se divisent en *insignes*, *notables* et *minimes* ou *parcelles*.

et les Saint-Gillois sont toujours à attendre celle qui leur revient à tant de titres. Ni les supplications et les larmes d'un évêque mourant, ni les vœux du Saint-Père, ni les désirs de toute une ville, n'ont pu émouvoir la population toulousaine et la décider à exaucer une demande à la fois si juste et si modérée.

La pieuse obstination des Toulousains inspire à M. le chanoine d'Éverlange une page émue, où le digne curé prouve les droits imprescriptibles de son église à la possession du corps de saint Gilles, et réfute, en termes énergiques, les prétextes allégués pour le maintien d'un état de choses, que rien ne saurait justifier :

" L'église de Toulouse, — ainsi s'exprime M. d'Éverlange, — possède donc les reliques de notre saint patron. Mais cette possession qui remonte seulement à 1562, et non pas au temps des Albigeois, comme l'ont cru quelques historiens, ne vaut pas titre à nos yeux. Ce ne fut pas une cession, encore moins une aliénation. L'église de Saint-Gilles, en s'adressant à l'antique basilique de Saint-Sernin, lui disait en lui confiant ses reliques : " Gardez-moi ce dépôt ". Or, ce dépôt était d'autant plus sacré, que des raisons de force majeure mettaient l'église de Saint-Gilles dans la cruelle nécessité de s'en séparer pour un temps.

Une décision de la sacrée Congrégation des rites, du 13 Janvier 1631, range parmi les reliques *insignes* la tête, le bras, la cuisse, ou la partie du corps sur laquelle un martyr a souffert, pourvu qu'elle soit entière, pas trop petite, et approuvée légitimement par l'évêque (Falise, *Décrets authentiques de la sacrée Congrégation des rites*, Tournai, 1860, p. 464).

Une relique est *notable*, quand, sans être insigne, elle a une certaine dimension; ainsi une côte, une mâchoire, une main, un fragment considérable d'un bras, d'une jambe, sont des reliques notables. Si toutefois le Saint avait été martyrisé dans ces parties du corps, ces reliques devraient être regardées comme insignes (S. R. C., 13 Jan. 1631).

Les reliques appelées *minimes* ou *parcelles*, sont de très-petites parties du corps d'un Saint, comme une dent, un ongle, etc., ou bien des parcelles de reliques insignes ou notables, comme celles renfermées dans les médaillons ou autres petits reliquaires. (Guillois, *Explication... du Catéchisme*, 8e édit., tom. II, Le Mans, 1856, pp. 137, 138. — Duclos, op. cit., p. 2.)

" En vain, pour se dispenser de restituer ce corps sacré à cette tombe illustre, dans laquelle ses enfants le déposèrent avec tant d'amour, en vain voudrait-on s'excuser sur les difficultés qui se dressent devant la réalisation de cette œuvre de justice. Ne voit-on pas que c'est excuser tous les détenteurs de dépôts et des biens placés sous la sauvegarde de la conscience et de la religion ? Ne savons-nous pas que des faits certains démentent cette prétendue impossibilité ? On se rappelle, en fait de translation ou de restitution de reliques, celles de St. Louis, évêque d'une ville d'Espagne, à Toulouse, en 1854; de St. Baudile Puechablon, près d'Aniane, à Nîmes; de St. Clair, évêque, de Ste. Eulalie de Bordeaux, à Lectoure, diocèse d'Auch, en 1858.

" Qui de nous, en visitant les cryptes célèbres de Saint-Sernin, ne s'est pas prosterné avec amour devant la châsse où sont renfermées les reliques de saint Gilles ? Ah ! sans doute, à l'approche de ses enfants, ses ossements bénis doivent tressaillir ! Que ne peuvent-ils reposer encore dans cette crypte onze fois séculaire, que leur consacra la piété de nos ancêtres ? " (1)

En 1861, nouvelle ouverture de la châsse de saint Gilles : quelques fragments d'os en furent extraits, et envoyés à Nîmes et à Cambrai (2). La relique donnée par Mgr. Plantier aux fidèles de Saint-Gilles, provenait sans doute de cet envoi; ce fut alors aussi que l'église paroissiale de La Flamengrie (Dép. du Nord) s'enrichit de la précieuse relique, dont nous ferons mention plus loin. Nous n'avons pu nous procurer le procès-verbal de cette ouverture de la châsse.

Le 29 Août 1865, on découvrit le tombeau de saint Gilles dans la crypte de la basilique; cette découverte provoqua la lettre suivante de Mgr. Plantier à Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse :

---

(1) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4me édit., pp. 98 et suiv.
(2) Détails fournis par M. l'abbé Lucie.

Nimes, le 11 Septembre 1865.

Monseigneur,

Nous venons de retrouver le tombeau de S. Gilles, dont on avait, depuis trois siècles, entièrement perdu la trace. Ce sépulcre, autrefois si glorieux, n'était pas vide; il contenait quelques débris d'ossements, que mille probabilités nous invitent à considérer comme des reliques du saint abbé. Mais, avant de les donner définitivement pour telles, avant de permettre qu'on les propose à la vénération publique, j'ai le soin de m'assurer rigoureusement de leur authenticité. Votre Grandeur peut, dans une certaine mesure, me faciliter l'accomplissement de cette tâche. Si elle daignait me désigner, par leurs noms anatomiques, les divers os de S. Gilles, dont la crypte de Saint-Sernin est en possession, ces renseignements jetteraient un jour précieux sur le problème que nous désirons résoudre. C'est le service que j'ose réclamer de votre bienveillance.

Daignez agréer, Monseigneur, avec mes excuses, l'hommage de mon profond respect.

† Henri, Évêque de Nimes [1].

Pour satisfaire au pieux désir de son vénérable collègue, Mgr. Desprez fit ouvrir la châsse du saint abbé, et dresser par un professeur d'anatomie, en présence d'une commission spéciale, la nomenclature exacte des reliques de saint Gilles. Voici le procès-verbal de cette ouverture, le plus important de tous ceux que nous possédons :

L'an mil huit cent soixante-cinq, et le vingt-deux du mois de Novembre, à une heure du soir, nous Théodore de Lartigue, curé de l'insigne basilique de Saint-Sernin, délégué par Monseigneur Florian Desprez, archevêque de Toulouse, à l'effet d'établir la nomenclature anatomique des os du corps de S. Gilles, reposant dans la dite basilique, après les prières préparatoires, avons procédé à l'ouverture du caisson en bois, scellé, contenant les os du corps de S. Gilles, en présence de MM. Ferdinand Roux, Louis Marceille, Louis Casties, Germain Justrobe, vicaires de la dite basilique, en présence de M. Bonamy, docteur médecin, de M. Miracle, prêtre auxiliaire, et de M. Sabathié, sacristain de la dite église. L'ouverture de la caisse étant faite, M. Bonamy, en présence des témoins susdits, a constaté la présence des ossements, dont les noms suivent :

---

(1) Nous devons la copie de cette lettre à M. l'abbé Lucie.

1° Tronc. — Sept vertèbres, dont quatre lombaires et trois dorsales; deux de ces vertèbres sont affectées de carie, présentant à la face antérieure du corps des prolongements osseux; — les deux premières vertèbres du sacrum; — les deux premières côtes; — quatre fragments de côte.

2° Membre supérieur. — Fragment d'omoplate du côté droit, se réduisant à l'épine et à l'apophyse acromion; — portion d'omoplate du côté gauche, supportant la cavité glénoïde; — un humérus du côté droit, dont l'extrémité supérieure manque; — le radius et le cubitus du même côté, en entier; — portion moyenne d'un humérus gauche; — un cubitus gauche; — plusieurs phalanges des mains; — deux os pisiformes.

3° Membre inférieur. — Les deux os coxaux, dont la portion iliaque manque; — un fragment détaché de la crête iliaque droite; — extrémité inférieure d'un fémur gauche, se réduisant aux deux condyles; — petit fragment de fémur; — extrémité inférieure du tibia droit; — petite portion du tibia gauche; — portion moyenne du péroné droit; — un calcanéum gauche en entier; — petit fragment de calcanéum; — un cuboïde droit et deux cunéiformes; — trois os du métatarse, avec des premières, secondes et troisièmes phalanges.

4° Tête. — Deux petits fragments d'os du crâne; — trois dents incisives et une canine; — une couronne de dent détachée (les dents sont usées); — une grande quantité de fragments d'os trop petits pour pouvoir être déterminés. Il résulte de l'examen de ces os, que St Gilles est mort dans un âge avancé, et que la cause probable de sa mort est une carie de la colonne vertébrale.

C. Bonamy, professeur d'anatomie.

(Suivent les signatures des témoins) (1).

La châsse de saint Gilles n'a plus été ouverte depuis cette époque.

Nous terminons ce paragraphe, déjà bien long, par quelques renseignements sur la châsse même du saint abbé et sur l'endroit des cryptes de Saint-Sernin, où elle repose; nous devons ces détails, comme tant d'autres, aux soins éclairés de M. l'abbé Lucie :

" La châsse, qui renferme les reliques de St Gilles, re-

(1) Ce procès-verbal nous a été communiqué par M. le vicaire Lucie.

pose dans une simple niche ogivale, entaillée dans la muraille des cryptes, entre les deux chapelles, où sont, d'un côté, le corps de St Edmond, et, de l'autre, les reliques très-précieuses de la Ste Épine, de la vraie Croix et de la Crêche (1). Très-riche autrefois, avant 89, cette châsse est assez simple aujourd'hui, comme d'ailleurs toutes celles que nous avons. Je ne pourrais par moi-même vous rien dire que de son extérieur, étant ici depuis quatre ans à peine, mais un bon prêtre espagnol, commis plus directement et depuis plus longtemps à la garde des Corps-Saints, m'a donné les renseignements suivants, que je vous transmets : Les reliques de St Gilles sont enfermées dans un sac de velours rouge, serré avec des

---

(1) Le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici quelques lignes sur les cryptes de Saint-Sernin, empruntées au remarquable travail de M. Salvan; ces cryptes s'étendent sous le sanctuaire de la basilique, et c'est au-dessus d'elles que s'élève le baldaquin, qui entoure et couronne le tombeau de saint Saturnin.

" Les cryptes, dit M. Salvan, où reposent les corps de plusieurs saints, ont été construites vers le treizième siècle. Elles sont composées de deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure. Leur architecture est gothique, et conséquemment fixe la construction de ces souterrains à une époque plus rapprochée que le reste de l'édifice. Dans la partie supérieure, on remarque un autel où repose le corps de saint Honorat, successeur de saint Saturnin. Vis-à-vis, dans une cavité ménagée dans l'épaisseur du mur, on voit encore un tombeau de pierre, dans lequel les ossements de saint Honorat étaient autrefois renfermés. La partie inférieure est occupée par six chapelles voûtées, où reposent les ossements des apôtres, les corps de saint Gilles et de saint Edmond, roi d'Angleterre, et une épine de la couronne du Sauveur. La porte principale des cryptes est remarquable par d'élégants reliefs ciselés avec art : les serrures sont admirées par les connaisseurs, comme très-curieuses en ce genre. " (*Histoire de Saint Saturnin*, pp. 99, 100.) " Ces cryptes ont été restaurées sous la surveillance de M. Du Mège, en 1852. Le zèle intelligent et pieux de l'abbé Crépel, alors vicaire à Saint-Sernin, n'a pas peu contribué à faire de ces lieux un splendide sépulcre, dans lequel les Saintes Reliques aiment à recevoir l'hommage et la vénération qui leur sont dus. " (Bremond, op. cit., p. 12.) C'est le même abbé Crépel qui a fourni à M. Paul Guérin la note relative aux reliques de saint Gilles, insérée dans la nouvelle édition de la *Vie des Saints*, du P. Giry (tom. III, Paris 1861, p. 457). Cette note est conçue comme suit : " Son corps est à Toulouse, la vérification en a été faite le 6 juillet 1807; il se trouve renfermé dans une caisse de bois, reconverte de lamelles de cuivre doré, il n'a pas de chapelle qui lui soit dédiée. Il repose dans les cryptes inférieures de l'église Saint-Sernin, dans une niche gothique en forme de petit *sacellum*. — Crépel, vic. de Saint-Sernin de Toulouse ". Cette note a été reproduite dans les éditions suivantes.

cordons de soie, lesquels sont eux-mêmes scellés du sceau de la basilique. Une caisse de bois dur, sans aucun autre ornement que des bandes de cuivre à formes ogivales, contient ce premier sac de velours, et se trouve recouverte d'une lame de cuivre repoussé, avec des ornements à forme ogivale, qui produisent le meilleur effet. Les dimensions extérieures sont de près d'un mètre de longueur, sur une hauteur de quarante centimètres et une profondeur de trente. ”

§ II

LE CHEF DE SAINT GILLES

Dès le Xe siècle, on renferma les reliques des Saints dans des statuettes, des bustes ou des reliquaires en métal, richement ornés et imitant la forme des membres auxquels les reliques avaient appartenu. S'agissait-il, par exemple, d'enchâsser un crâne, on donnait au reliquaire la forme d'un buste d'or, d'argent ou de cuivre, reproduisant les traits du Saint; le reliquaire destiné à conserver une côte, se recourbait en suivant les contours de cet os; un bras s'adaptait dans une custode façonnée en forme de bras vêtu, surmonté d'une main bénissante. Le même principe d'enchâssure était appliqué aux mains, aux pieds, en un mot, à tous les membres d'un corps saint, exposés à la vénération des fidèles (1).

L'usage de renfermer les ossements sacrés dans des reliquaires imitant la forme des membres du corps humain, persista longtemps après l'époque romane. Cette forme carac-

---

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. I, v° *Reliquaire*, pp. 213, 215 et suiv.; Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, tom. I, Louvain 1871, pp. 423 et suiv.; Duclos, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, pp. 59 et suiv.

térise même les reliquaires fabriqués en Occident, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, et sert à les distinguer de ceux venus d'Orient, aux mêmes époques; ces derniers sont des coffres, des boîtes plus ou moins riches, mais qui étaient évidemment confectionnés d'avance, et dans lesquels on plaçait les reliques qu'on envoyait (1).

Les trésors de nos églises, quoique bien appauvris par les spoliations des iconoclastes gueux et des révolutionnaires français, conservent encore beaucoup de reliquaires affectant la forme de bustes, de bras, de mains, de pieds, de côtes, etc. (2).

Le chef ou la tête de saint Gilles fut renfermé dans un buste en vermeil, orné de perles et de pierres précieuses.

Nous ignorons à quelle époque le chef du saint abbé fut séparé du reste des ossements, et enchâssé dans un reliquaire

(1) VIOLLET-LE-DUC, op. et tom. cit., p. 213; REUSENS, op. et tom. cit., pp. 424, 425.

(2) Pour ne parler ici que des bustes-reliquaires, l'église de Notre-Dame à Tongres, en possède deux en cuivre doré, ceux de sainte Pinosa (XIVe s.) et de sainte Olive (XVe s.). (THYS, *L'église de Notre-Dame, à Tongres*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tom. XXII, Anvers 1866, p. 269, avec dessin du buste de sainte Pinosa, en regard du texte).

On conserve au trésor de la cathédrale de Saint-Paul, à Liége, un superbe buste en vermeil, contenant le chef du saint martyr. Ce buste, œuvre de Henri Zutman, qui le termina en 1512, est un don du prince-évêque Érard de la Marck; il mesure plus de cinq pieds de hauteur, a coûté sept années de travail et une somme répondant à plus d'un demi-million de notre monnaie actuelle. Voyez, sur ce chef-d'œuvre d'orfévrerie et de ciselure, VAN DEN STEEN DE JEHAY, *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de St Lambert, à Liége*, Liége 1846, pp. 189 et suiv., et surtout l'*Essai historique sur l'église de S. Paul, ci-devant collégiale, aujourd'hui cathédrale de Liége*, Liége 1867, pp. 229 et suiv. Ces deux ouvrages renferment une gravure du fameux buste.

Un reliquaire, en forme de buste, contenant le chef du pape saint Alexandre, et provenant de l'église de Xhendelesse (Liége), se trouve actuellement au musée royal d'antiquités, à Bruxelles. Ce buste, que reproduit M. le chanoine Reusens (op. et tom. cit., p. 424), remonte au XIIe ou XIIIe siècle; la tête du Saint, en argent ciselé, est à peu près de grandeur naturelle.

Citons encore deux bustes, en argent ciselé, de saint Liévin et de saint Jean-Baptiste, tous deux du XIVe siècle, et faisant partie du trésor de l'ancienne collégiale de Saint-Servais à Maestricht. Voyez en la description et le dessin dans BOCK et WILLEMSEN, *Antiquités sacrées conservées dans les anciennes collégiales de S. Servais et de Notre-Dame à Maestricht*, Maestricht 1873, pp. 172 et suiv.

spécial [1]. Il en est parlé, pour la première fois, dans les ordonnances de Nicolas Habert, évêque de Nîmes, datées du 24 Juillet 1424; Ménard va nous apprendre à quelle occasion :

" Le corps de St Gilles, fondateur de l'abbaye de ce nom, située au voisinage et dans le diocèse de Nimes, reposoit alors dans l'église de ce monastère. Ses reliques étoient soigneusement conservées par les moines, et honorées avec beaucoup de religion par les peuples. La châsse où étoit en particulier renfermé le chef de ce saint abbé, étoit d'argent, et enrichie de perles et de pierres précieuses; mais le temps l'avoit dégradée et il étoit convenable de la rétablir. Le monastère de S. Gilles n'étoit point en état d'en faire la dépense; de sorte qu'à la prière des religieux, Nicolas Habert, évêque de Nimes, rendit deux ordonnances, datées de Nimes, le 24 de Juillet de l'an 1424, qui procurèrent des moyens pour y suppléer. Par la première, il adjugea pour la réparation de ce chef quarante livres Tournois, sur les fonds qui étoient entre les mains du procureur des âmes et des causes pieuses de la cour épiscopale de Nimes. Par la seconde, il accorda, pour deux ans, quarante jours d'indulgence à ceux d'entre

---

Pour la France, consultez VIOLLET-LE-DUC (op. et tom. cit., v° *Reliquaire*, pp. 216 et suiv.). L'auteur signale plusieurs chefs ou bustes de métal renfermant des têtes de saints, des IXe, X^e^ et XIIIe siècles. Il cite, parmi les plus célèbres, celui que possédait la Sainte-Chapelle de Paris, et qui contenait la partie supérieure du crâne de saint Louis; ce chef en or, décoré de pierres précieuses, avait été donné à la chapelle royale par Philippe-le-Bel. Viollet-le-Duc en donne une gravure (loc. cit., p. 218). — Voyez encore, et surtout, RIANT, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, dans l'*Index nominum et rerum*, qui termine le tome II, au mot *Caput* (pp. 322, 323); il y a, sous cette rubrique, toute une mine d'indications précieuses.

[1] Le P. Stilting fait observer que, dans un calendrier manuscrit, trouvé chez Chifflet, on rencontre l'indication suivante : *S. Ægidii inventio capitis*, l'invention du chef de saint Gilles; mais cette indication n'est accompagnée d'aucun détail sur la relique elle-même ou sur les circonstances de sa découverte (*AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 20). Stilting renvoie à la liste des saints omis, *prætermissi et in alios dies rejecti* du 2 (lisez 5) Juin. On y trouve ces lignes : *S. Ægidii inventio capitis, inscripta Ms. Kalendario, apud Chifletium inventio, habetur. De ea agi poterit ad vitam*, 1 *Septembris*. — *AA. SS. Junii*, tom. II, Antverpiæ 1698, p. 1011, col. 2, ad finem).

les fidèles, qui contribueroient de leurs deniers à cette réparation" (1).

Voici le texte même de ces ordonnances, extrait par Ménard des archives du chapitre de Saint-Gilles :

Nicolaus, miseratione divina Nemausensis episcopus, universis et singulis presentes nostras litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Si omnia loca honore sint excolenda precipuo que sanctorum patrum corporibus decorata dignoscuntur, illa tamen potissimum que quanto nobis viciniora existunt, tanto ipsorum patrum suffragio credimus adjuvari. Cum igitur in nostra diocesi Nemausensi et venerabili cenobio corpus beatissimi patris Egidii requiescat, cujus, ad honorem Dei, et beate Marie Virginis, et ipsius pii patris abbatis et confessoris, caput ornetur et reparetur, facultatesque sue ecclesie seu monasterii ad illud reparandum et ornandum non sufficiant, et propterea nobis per religiosum virum dominum Petrum Columbi, decanum ejusdem monasterii, nomine et vice totius dicti monasterii, fuerit humiliter supplicatum ut ad tam pium et salubre reparandum, ornandum, et perficiendum, coadunare dignaremur; hinc est quod nos hujusmodi supplicationibus inclinati, huic operi seu reparationi sancti capitis predicti, de piis legatis incertis quadraginta libras Turonenses semel tantum dedimus et concessimus, damus et concedimus per presentes, quas tradi et deliberari volumus per manus procuratoris animarum et piarum causarum curie nostre episcopalis Nemausi, presente vicario vel officiali nostro. Datum Nemausi, in domo nostra episcopali, sub sigillo nostro rotundo impendenti, die XXIV. mensis Julii, anno a nativitate Domini M.CCCC.XXIV. N. episcopus Nemausi. Rebulli.

Nicolaus, miseratione divina episcopus Nemausensis, universis et singulis Christi fidelibus salutem in Domino prosperam et felicem, et ad opera misericordie voluntarios affectus. Si omnia loca honore sint excolenda precipuo que sanctorum patrum corporibus decorata dignoscuntur, illa tamen potissimum que quanto nobis viciniora existunt, tanto ipsorum patrum suffragio credimus adjuvari. Cum igitur in nostra diocesi Nemausensi et venerabili cenobio corpus beatissimi patris Egidii requiescat, cujus, ad honorem Dei, et beate Marie Virginis, et ipsius pii patris abbatis et confessoris, caput ornetur et reparetur argento, perlis, et lapidibus pretiosis, qui quidem ornatus et reparatio commode fieri non potest sine vestrûm fidelium eleemosinis,

(1) Ménard, op. cit., tom. III, Paris 1752, pp. 157, 158.

cum monasterii S. Egidii proprie non suppetant facultates; idcirco omnibus et singulis Christi fidelibus, in predictis reparatione seu opere coadunantibus et manus suas adjutrices circa hoc porrigentibus, XL. dies de injunctis sibi penitentiis, in Domino misericorditer relaxamus; quoscumque questores pro predictis admittere benigne dignantes; presentibus vero post duos annos a data presentium computando, minime valituris. Datum Nemausi, in domo nostra episcopali, sub sigillo nostro pontificali impendenti, die XXIV. mensis Julii, anno a nativitate Domini M.CCCC.XXIV. N. episcopus Nemausi. Rebulli (1).

---

(1) Ménard, op. cit., tom. III, *Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes, Chartes*, LV, p. 218, col. 1.

Les auteurs de la *Gallia christiana*, qui avaient compulsé les archives de l'abbaye de Saint-Gilles, disent qu'en assemblée capitulaire du 1er Août 1423, présidée par l'abbé Antoine Ier Foulquier, il fut décidé d'enchâsser le chef du saint fondateur dans un reliquaire en vermeil, et que l'évêque Nicolas de Nîmes, par les mesures édictées dans sa double lettre, mit la communauté en état d'exécuter son pieux dessein : *Antonius I Folquerii*, écrivent ces érudits, ... *convenit an.* 1423 *die I Augusti cum suo capitulo de capite S. Egidii in theca ex argento inaurato recondendo*, etc. (t. VI, col. 502).

Ces lignes feraient croire qu'au 1er Août 1423, le chef de saint Gilles n'était pas encore enchâssé; chose difficile à admettre, en présence des lettres de Nicolas Habert, qui parlent de la restauration et de la décoration de la châsse qui contenait cette précieuse relique : *Cum.... ipsius pii patris abbatis et confessoris caput* ORNETUR *et* REPARETUR, *facultatesque sue ecclesie seu monasterii ad illud* REPARANDUM *et* ORNANDUM *non sufficiant....*; ce sont les termes de la première ordonnance du prélat. Ceux de la seconde sont plus clairs encore; il y est question d'ornements d'argent, de perles et de pierres précieuses à ajouter au reliquaire : ...*caput* ORNETUR *et* REPARETUR *argento, perlis et lapidibus pretiosis, qui quidem* ORNATUS *et* REPARATIO *commode fieri non potest*, etc.

Ménard nous a conservé un inventaire des reliques de l'abbaye de Saint-Gilles, dressé dans l'église abbatiale, le 27 Février 1362, par le notaire public Raymond Roverius, en présence des religieux du monastère (op. cit., tom. II, *Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes*, etc., *Chartes*, CXXXI, p. 266, col. 1). Cet inventaire mentionne le bras de saint Gilles, et la pierre d'autel sur laquelle, disait-on, le saint abbé célébrait la messe. Mais il ne parle pas de son chef. Ce silence autorise à croire qu'en 1362, le chef de saint Gilles n'était pas encore enchâssé dans un reliquaire distinct. Peu après la confection de l'inventaire de 1362, on aura mis le chef du saint abbé dans un reliquaire d'argent assez simple. En séance capitulaire du 1er Août 1423, les religieux auront décidé de restaurer cette châsse, de la dorer et d'y ajouter de nouveaux ornements en argent, des perles et des pierres précieuses; incapables de suffire à cette dépense, ils se seront adressés à l'évêque Habert, qui leur vint en aide par sa double ordonnance. Le secours alloué par le prélat et les dons généreux des fidèles rendirent la châsse digne du trésor qu'elle renfermait; l'inventaire de 1491 nous la montre dorée et enrichie de pierreries.

La châsse renfermant le chef de saint Gilles, figure dans un inventaire des reliques, vases sacrés et ornements de l'église abbatiale, dressé en 1491, et que Ménard reproduit dans son *Histoire.... de Nismes.* Plusieurs mots de cet inventaire sont remplacés par des points, ce qui nous fait supposer que l'acte était détérioré, lorsque cet historien en prit copie. On y lit :

Item.... cum CAPITE *beati Egidii, de argento desuper deaurato, cum magna quantitate lapidum pretiosorum et mitra* (1).

Le chef du Saint se gardait donc, à cette époque, dans un buste en vermeil, enrichi d'un grand nombre de pierres précieuses, et coiffé d'une mitre, en signe de la dignité abbatiale dont le Saint avait été revêtu.

" L'Inventoire des joyaulx, et reliques, et argenterie de l'église collégiale de S. Gilles ", dressé par le notaire royal Giraudi, à la date du 22 Avril 1552, mentionne : " Premièrement *le chef de monsieur S. Gilles,* prisant trente-neuf livres d'argent, compris l'ossement et la pierrerie qui y est, le tout prisant, comme dit est, trente-neuf liv. argent " (2).

A partir de 1552, nous perdons la trace du chef de saint Gilles, et du reliquaire qui le renfermait; aucun acte postérieur n'en fait mention. Cette précieuse relique fut-elle extraite de sa châsse, et portée à Toulouse, avec les autres ossements du saint abbé ? Nous ne le pensons pas. Le procès-verbal de 1865 constate seulement la présence de deux petits fragments d'os du crâne et de quelques dents, ce qui ne mérite pas le nom de *chef.* D'ailleurs, si la tête du saint abbé avait été tirée de sa châsse en 1562, pour la préserver des profanations des Calvinistes, cette châsse eût été confiée, avec les autres reliquaires de l'église, au précenteur Guillaume Bellon, et livrée, par le frère de ce dernier, au consistoire de Saint-Gilles. Or, elle ne se trouvait pas parmi cette argenterie. L'acte notarié,

---

(1) MÉNARD, tom. IV, Paris 1753, *Preuves*, etc., *Titres*, XXVII, p. 55.
(2) MÉNARD, op. cit., tom. IV, *Preuves*, etc., *Titres*, XCV, p. 194.

qui constate la remise des reliquaires aux membres du consistoire, ne dit mot de cette châsse, bien plus il paraît l'exclure : " Premièrement, — ainsi commence le relevé des pièces, — la châsse du corps de S. Gilles, d'argent, avec sa brodure, *sans collier, ni teste,* ne aultre ornement quelconque " (1).

Stilting craint que le chef de saint Gilles ne soit tombé entre les mains des Calvinistes : *Vereor,* dit-il, *ne forsan non evaserit sacrilegas manus Calvinistarum, a quibus anno* 1562 *occupatum oppidum S. Ægidii, sacræ reliquiæ dissipatæ, templaque destructa* (2).

M. Bremond, qui fait remonter à l'époque des Albigeois la translation du corps de saint Gilles à Toulouse, s'exprime dans des termes qui feraient croire à la présence du saint chef dans cette ville. Parlant de la translation des reliques dans la châsse en argent, détruite pendant la révolution française, il dit : " .... la tête du saint abbé fut extraite de la grande châsse, pour être déposée dans un buste d'argent, afin que les saints ossements pussent être exposés plus facilement à la vénération des fidèles et portés aux processions " (3). Nous ignorons sur quoi M. Bremond base son assertion; M. Salvan, toujours si exact, ne dit mot de ce buste, et de la relique qu'on y aurait enchâssée, buste et relique dont il n'existe aujourd'hui aucune trace à Saint-Sernin.

Chose curieuse : à part la basilique de Saint-Gilles et celle de Saint-Sernin, deux églises revendiquaient jadis la possession du chef de notre Saint, savoir la chapelle de l'Ordre Teutonique, à Aix-la-Chapelle, et la collégiale de Notre-Dame *ad gradus,* à Cologne. Nous dirons un mot de cette prétention au chapitre III de ce livre (4), et tâcherons de la concilier avec ce qui précède.

Terminons ce paragraphe par quelques lignes touchant

---

(1) Ménard, op. cit., tom IV, *Preuves,* etc., *Titres,* CXIII, pp. 302, 303.
(2) *AA. SS. Sept.,* tom. I, p. 289, n. 20.
(3) *Histoire de toutes les Saintes Reliques,* etc., p. 58.
(4) Voyez aux mots *Aix-la-Chapelle* et *Cologne.*

une autre relique insigne de saint Gilles, conservée dans son monastère, à savoir un bras, enchâssé séparément, et dont parlent les inventaires de 1362, 1491 et 1552. Cette relique était renfermée dans un bras en argent, garni d'une chaîne du même métal, et orné d'anneaux et de pierres précieuses. Voici la description qu'en donnent ces divers inventaires :

Inventaire de 1362 : *Et primo brachium beati Egidii, cum una catena argenti, et cum tribus annulis cum lapidibus et uno sigillo de auro, et duodecim annulis parvis.....*

Inventaire de 1491 : *Item brachium beati Egidii, de argento desuper deaurato, cum duobus annulis de argento, et cum certis lapidibus.*

Inventaire de 1552 : " Item deux bras, *l'un de monsieur S. Gilles,* et l'autre de S. George, d'argent, compris le bois qui y est dedans et reliqueres, le tout prisé six livres argent " (1).

Tout porte à croire que le bras de saint Gilles fut extrait de sa châsse en 1562, et joint aux autres reliques du Saint, secrètement transférées à Toulouse par le sieur de Pousillac. L'inventaire des pièces d'argenterie remises au consistoire de Saint-Gilles, par Michel Bellon, signale divers reliquaires ayant de l'analogie avec celui dont nous venons de donner la description : " Item, y lisons-nous, une main ayant les quatres doigts seulement, sans poulce sur le gros doigt; item ung troncson de bois, ayant une grosse pierre cristalhine, et sept aultres petites pierres à l'entour, avec son bois dedans; item la moitié d'ung bras, ayant la main sans garniture; item une custode d'argent surdoré, en quatre pièces, etc. " (2).

D'ailleurs, la simple lecture du procès-verbal de 1865 confirme notre opinion. Ce procès-verbal énumère, comme se trouvant dans la châsse : " Un humérus du côté droit, dont l'extrémité supérieure manque; le radius et le cubitus du même côté, en entier; la portion moyenne d'un huméru

(1) Nous avons indiqué plus haut les endroits du travail de Ménard, où l'on peut trouver ces inventaires.

(2) Voyez ci-dessus, pp. 234, 235.

gauche; un cubitus gauche ". Si l'on considère en outre, que l'église de Saint-Gilles, à Bruges, possède, elle aussi, un os presque entier du bras de notre Saint, on ne fera pas difficulté de se rallier à notre opinion, et d'admettre que la basilique de Saint-Sernin conserve aujourd'hui, parmi les ossements du saint abbé, la relique insigne mentionnée dans les inventaires de 1362, 1491 et 1552.

CHAPITRE II

§ I

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE SAINT GILLES

L'événement, que nous allons raconter, a produit une sensation profonde dans le Midi de la France, et forme un des faits les plus marquants de l'histoire religieuse de ces contrées. La découverte providentielle du tombeau de saint Gilles, si propre à relever le culte du célèbre thaumaturge, est due à l'heureuse inspiration et au zèle persévérant de feu M. le curé Goubier.

Né à Beaucaire, en 1821, d'une famille honorable et sincèrement chrétienne, M. l'abbé Achille Goubier, successivement vicaire de Saint-Paul et de Sainte-Perpétue, à Nîmes, desservait, depuis huit ans, la cure de Vauvert, lorsque Mgr. Plantier lui confia, en 1864, celle de Saint-Gilles, dont le titulaire, M. l'abbé Corrieux, venait d'être promu à la dignité d'archiprêtre de la cathédrale de Nîmes [1].

Dès le début de son ministère, une pensée généreuse s'empara de son âme : ce fut de retrouver le tombeau de

---

[1] Voyez la *Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Nimes*, qui, dans son N° du 11 Mai 1872, a consacré une courte notice biographique à M. le curé Goubier (pp. 142 et suiv).

l'illustre fondateur de l'abbaye. " A peine installé dans cette paroisse comme curé, — dit Mgr. Plantier, dans son admirable lettre pastorale sur la découverte du tombeau de saint Gilles, — M. l'abbé Goubier sentit en son cœur je ne sais quoi, qui ressemblait au secret présage de saint Ambroise : *ardor præsagii.* Un instinct mystérieux le poussa, comme malgré lui, à faire commencer des fouilles dans l'église souterraine de Saint-Gilles et sur un point qu'il désigna. Ingrates d'abord, ces recherches ne tardèrent pas à combler de joie celui qui les avait entreprises ".

L'emplacement du tombeau de saint Gilles était un mystère pour tout le monde. " Une solution de continuité de trois cents ans dans le culte de ce tombeau, écrit M. Goubier, en avait entièrement fait disparaître les souvenirs anciens. On avait gardé sur son ensevelissement, et la place où il avait eu lieu, le plus inviolable secret. De génération en génération, rien de ce mystère n'avait transpiré au dehors; c'est au point que, parler d'un tombeau de St. Gilles aux doyens d'âge de la cité, c'était les obliger à répondre : " Mais nous n'avons à cet égard aucune tradition certaine. "

" La Providence, qui garde les ossements des Saints, selon l'Écriture, avait permis cet oubli radical pour donner, à son heure, par une inspiration directe, le réveil le plus extraordinaire qui fût jamais, à cette relique, aujourd'hui acquise à notre éternelle reconnaissance.

" Depuis la disparition de la collégiale, qui emporta son secret, l'incertitude la plus absolue planait sur cette partie de l'histoire du grand saint Gilles. Où est son tombeau ? existe-t-il un tombeau du saint patron ? Les traditions monacales n'indiquent ordinairement pas l'usage des sépultures ailleurs que dans le sein de la terre. Ainsi l'exige l'esprit de pauvreté des religieux. Jusqu'à l'année 1865 personne n'avait songé, ou mieux, n'avait eu le courage d'entreprendre cette laborieuse exploration, dont rien ne pouvait justifier la témérité " (1).

---

(1) *Vie admirable du grand St Gilles*, pp. 18, 19.

M. le curé Goubier a décrit, dans une brochure remarquable, les fouilles opérées à la recherche du saint tombeau; cette brochure parut sous le titre suivant : *Le doigt de Dieu est ici !... — Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint Patron, par M. l'abbé G....., Curé de cette Paroisse, Chanoine honoraire de Digne* (Nimes, 1866). Le permis d'imprimer est du 26 Mai 1866, et émane de " A. de Cabrières, Vicaire-Général, Président de la Commission épiscopale pour le Monument de Saint-Gilles ".

L'année 1868 vit la publication de l'*Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles, par l'abbé J. M. Trichaud, Missionnaire apostolique* (Nimes, 1868). Comme nous l'avons remarqué ailleurs, cet ouvrage contient beaucoup plus que ne promet son titre; non-seulement il raconte la découverte du sépulcre de saint Gilles, mais il renferme, en outre, des notions historiques sur le saint abbé, sur son monastère et sur la ville dont sa tombe fut le berceau; c'est la matière du premier chapitre. Le deuxième expose les événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'invention du tombeau de saint Gilles; parmi ces derniers, la fête du 22 Octobre 1867 occupe une large place. Le troisième chapitre dit ce qui reste à faire pour l'entière glorification du saint tombeau; il parle du pèlerinage à rétablir, des reliques à recouvrer, de la garde du monument. Le 29 Octobre 1868, Mgr. Plantier écrivait à l'auteur, qui lui avait dédié son livre : " Depuis le premier coup de pic, qui, frappant la pierre de ce sépulcre béni, en fit soupçonner la présence, jusqu'à la fête triomphale qui l'offrit de nouveau solennellement aux hommages de la piété publique, vous avez tout décrit, avec autant de fidélité que de talent et de cœur. "

M. le curé Goubier divise son *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles* en trois parties.

La première partie, précédée d'une courte introduction, retrace les faits qui ont préludé à la découverte du saint tombeau : le projet d'appropriation de la crypte au service divin;

son déblaiement; l'ouverture du puits tristement célèbre, où les ecclésiastiques et les enfants de chœur de la basilique furent précipités par les Calvinistes, le 27 Septembre 1562; la célébration de l'office des morts dans la basse église, pendant l'octave de la Toussaint 1864; le projet de fouilles dans toute l'étendue de la crypte, à la recherche du sépulcre de saint Gilles (pp. 5-13).

La deuxième partie du *Mémoire* décrit la marche suivie dans les fouilles, et raconte la découverte du tombeau de notre Saint, le 29 Août 1865 (pp. 13-21).

Enfin, la troisième partie expose les travaux de la commission nommée par Mgr. Plantier, aux fins d'examiner si la tombe retrouvée était bien réellement celle de saint Gilles, et si les ossements qu'elle renfermait, provenaient du corps du saint abbé (pp. 21-26). Un appel chaleureux à la générosité des fidèles termine ce beau travail (pp. 26-28).

La brochure contient, sous forme d'appendice, un *Cantitique au tombeau de saint Gilles,* œuvre de M. le docteur Meirieu (pp. 29-31).

Le *Mémoire* de M. Goubier eut deux éditions en moins d'un an; c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. " On sent, en le lisant, le pasteur et le père ", écrivait Mgr. Meirieu, évêque de Digne (1).

Lorsque M. Goubier arrivait à Saint-Gilles, en 1864, la crypte encombrée de pierres, surchargée de souillures de toute espèce de la base au sommet, était devenue un lieu d'horreur (2).

" Repaire des oiseaux de proie, écrit le digne curé, sorte de caveau infect, sans lumière et sans air, trois siècles d'oubli venaient de passer sur elle, lorsque nous la vîmes pour la première fois.

" Était-ce donc pour la vouer à un éternel silence, que

(1) Trichaud, op. cit., p. 108, en note.
(2) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles*, p. 8, en note.

Dieu avait daigné préserver ses voûtes magnifiques d'une complète destruction ?

" Ce lieu de suave recueillement devait-il être à jamais fermé aux accents de la prière publique et aux émouvantes cérémonies du culte ?

" Nous ne pouvions le penser sans frémir.

" Le caractère grandiose de ce monument appelait au moins le juste tribut de notre admiration et celle-ci, à son tour, réclamait impérieusement une initiative généreuse et prompte. Nous résolûmes donc de convertir cette crypte en un temple vivant et désormais acquis à la dévotion des fidèles, en la dépouillant tout d'abord de ses obstructions (1). "

Dépourvu de toutes ressources matérielles, mais fort de l'approbation de son illustre évêque, Mgr. Plantier, et soutenu par le digne maire de Saint-Gilles, M. Prosper Dugas, le courageux pasteur se mit résolûment à l'œuvre, au mois d'Octobre 1864.

" En peu de jours, — c'est lui qui parle, — l'ordre et la propreté reparaissaient dans ce vaste sanctuaire, et c'était là un acte de respect, une sorte de réparation d'honneur envers un lieu jadis sacré mais profané, pollué par 90 ans d'occupation payenne.

" Descendez, à l'heure qu'il est, sous ces arceaux naguères si sombres !

" Parcourez librement ce terrain, hier encombré de ruines et de dangereux écueils ! Placez-vous sur tous les points du monument pour saisir les perspectives diverses de sa construction !... Toutes ses formes architectoniques se déroulent sans obstacle à vos yeux, et vous dites avec raison : c'est un édifice incomparable !... " (2).

C'est ici, croyons-nous, le lieu de faire la description de la magnifique crypte, rendue au culte par les soins de

---

(1) *Mémoire*, etc., p. 8.
(2) *Mémoire*, etc., p. 9.

M. Goubier et destinée à devenir le théâtre d'une découverte à jamais mémorable. Nous empruntons cette description à la *Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles,* de M. F. Béchard (Nimes 1866); nous y ajouterons quelques notes, puisées à d'autres sources et propres à intéresser le lecteur :

" Cette crypte monumentale, composée de six arcades ou entre-colonnements, a 50 mètres de longueur sur 24 mètres 70 c. de largeur [1], et est divisée en trois nefs. La nef latérale (côté sud), qui règne dans toute la longueur de la nef principale, a une porte ouverte sur une cour où subsistent quelques vestiges du cloître vendu nationalement, et aboutit à un plan incliné qui mettait autrefois l'église basse en communication avec le chœur de l'église haute. La nef (côté nord) ne s'étend qu'au tiers environ de la longueur de la nef principale, et aboutit par un escalier à l'église haute.

" La nef principale se divise en trois parties distinctes. La première a des voûtes surbaissées à arêtes richement dentelées, des piliers massifs et ornés, des fenêtres cintrées et artistement construites, une porte où apparaît comme une première trace d'ogive. La partie la plus rapprochée du chœur est d'une architecture moins riche, mais non moins imposante; au centre, l'arcade est d'un style sévère, mais simple, qui contraste avec la riche décoration des trois arcades qui la précèdent et des deux arcades qui la suivent. Cette arcade, avec sa voûte à plein cintre et sans ornement d'architecture, enveloppée par des arcades surbaissées et richement décorées qui l'enveloppent et lui font comme un cortége d'honneur, a longtemps excité la sagacité des archéologues. On savait bien

---

[1] La crypte ne s'étend pas sous toute la superficie de l'église haute ancienne. Elle correspond exactement aujourd'hui à la partie réédifiée, c'est-à-dire, aux deux tiers de l'ancien monument. (D'Éverlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. 40.) " Sans doute, dit Mérimée, dans le plan primitif, cette crypte devait s'étendre sous la totalité de l'église. Mais pour cela il fallait excaver le roc sur lequel elle est fondée, et l'immensité du travail a fait renoncer à l'entreprise. " (Op. et edit. cit., p. 318.)

que l'église souterraine était déjà terminée en 1096, puisque le pape Urbain II, dans une lettre datée d'Avignon, déclare que, s'étant trouvé à Saint-Gilles, il avait dédié l'autel de la nouvelle basilique à Dieu tout-puissant; mais la construction de l'humble chapelle du centre paraissait lui assigner une date antérieure à celle du restant de la crypte (1). Toutefois, cette date on n'osait la préciser; il y avait là un doute resté longtemps inexpliqué, mais dissipé aujourd'hui par la découverte dont on va parler " (2).

---

(1) Cette appréciation de M. Béchard est parfaitement justifiée dans les lignes suivantes, extraites d'une lettre, que le digne abbé Teissonnier nous fit l'honneur de nous écrire, à la date du 5 Mai 1873 :

" Notre église supérieure commenca à être construite en 1116, comme l'indique une inscription de l'époque, apposée au mur du côté du midi. Mais déjà vingt ans auparavant, Urbain II, venu à Saint-Gilles, avait consacré l'autel de la *nouvelle Basilique*. Quelle est cette nouvelle Basilique ? Je pense que c'est le corps de notre église inférieure ou crypte, une des plus belles qui existent dans le monde entier. Mais, tout en construisant cette église inférieure, achevée ou du moins bien avancée en 1096, on laissa subsister une partie d'un bâtiment bien plus ancien, sinon primitif. Cette partie respectée, et pour cause, est comme une crypte dans une crypte. Son architecture est moins riche et s'harmonise assez peu avec le reste de l'édifice. Ses piliers sont plus gros et perforés d'armoires. Sa voûte, à arête simple, fait contraste avec celles des cinq autres travées, qui sont à arêtes saillantes et ornées de moulures. Pourquoi a-t-on conservé ce morceau qui se détache sensiblement du reste, sinon parce qu'il commandait particulièrement le respect, à cause des trésors qu'il contenait ? C'est là, en effet, qu'on a découvert naguère le tombeau de S. Gilles. Des restes de fresques, qui ornaient sa voûte, indiquent que c'était là en quelque sorte le *Saint des Saints* ".

(2) P. 25 et suiv. — Voyez encore, sur la crypte de Saint-Gilles, Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, édit. cit., pp. 317, 318; d'Everlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., pp. 40, 41. La description que donne l'auteur, est extraite des notes de M. le capitaine A. Delmas; Chèvremont, *Crypte de la basilique abbatiale et monumentale de Saint-Gilles (Gard). Travaux préliminaires de restauration*, passim.

M. de Caumont se contente de citer la crypte de Saint-Gilles parmi celles de l'ère romane secondaire, sans entrer dans aucun détail (*Abécédaire ou rudiment d'archéologie. Architecture religieuse*, 5e édit., Caen 1869, p. 138). M. Arthur Mercier ne parle pas de notre crypte dans son bel ouvrage : *La Sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du XIe au XVIe siècle* (Paris 1855); il consacre cependant une quinzaine de pages de son IIIe livre (*Sépulture dans les églises*) à l'énumération et à la description des principales cryptes de France (pp. 85 et suiv.). Même silence, plus surprenant encore, de la part de M. Viollet-le-Duc, qui, dans son *Dictionnaire raisonné de l'archi-*

La crypte était déblayée, ses voûtes avaient été purifiées par les parfums de l'encens, par les accents de la prière... Mais la tâche de M. Goubier n'était pas terminée. Le noble sanctuaire se trouvait dans un état de mutilation, que de larges ressources auraient peine à faire disparaître. Et puis, il fallait retrouver le tombeau de saint Gilles !... Ce projet hardi, téméraire même, M. Goubier l'a conçu et il veut l'exécuter. Aucune difficulté n'arrête le vaillant pasteur, aucune défaillance ne se produit en lui, là où tant d'autres auraient senti fléchir leur volonté; armé de son zèle ardent et si profondément religieux, fortifié et soutenu par les encouragements sympathiques et réitérés de Mgr. Plantier, il commence les fouilles, s'en remettant à la Providence pour l'heureuse réussite de son entreprise.

Ici nous déposons la plume, et nous laissons à M. Goubier l'honneur de raconter lui-même les divers incidents qui marquèrent les travaux, et les scènes émouvantes, qui en furent le couronnement. Analyser ces pages, ce serait mutiler un chef-d'œuvre, ce serait substituer une narration froide et décolorée à un récit dramatique, plein de vie et de chaleur.

M. Goubier venait de parler des premières restaurations de la crypte. Il se demande " pourquoi ces restaurations, si heureusement conduites, ont été brusquement suspendues pendant l'espace de trois mois ", et comment la crypte a été " soumise aux rudes épreuves d'une fouille générale, de nature, disait-on, à troubler le repos des morts ? " Il répond, et sa réponse sert d'entrée en matière à la deuxième partie de son *Mémoire*, que nous allons reproduire :

---

tecture française (tom. IV, v° *Crypte*), signale plusieurs cryptes romanes, contemporaines de celle de Saint-Gilles.

Une des remarquables eaux-fortes, qui enrichissent le travail de M. le chanoine d'Everlange, représente la nef centrale de la crypte de Saint-Gilles avec le tombeau du saint abbé. Mme Parrier nous a fait tenir une petite photographie de la même nef, prise, en 1875, par M. Marius Chaine, d'Arles et Mlle Eudoxie Delmas nous a transmis un grand dessin, offrant une vue d'ensemble de l'église souterraine.

La question nous paraît être résolue par la Providence elle-même : *l'Esprit souffle où il veut.* Le doigt de Dieu est souvent là où l'on ne croit juger qu'une œuvre humaine et inconsidérée.

Cette œuvre, en effet, nous l'avouons sans crainte, offrait toutes les apparences d'une témérité inquiétante.

Elle avait contre elle la conspiration des plus formidables obstacles : le plus grand, sans contredit, était l'obstacle de l'incertitude.

Où allions-nous ? A la recherche de l'inconnu. Quel courage, quelle patience, quel nombre d'ouvriers ne faudra-t-il pas pour ouvrir et continuer des fouilles sur une surface de près de 1,200 mètres ? Et si ces fouilles ne doivent avoir d'autre résultat que d'enfouir des sommes considérables, quelle espérance tristement abusée ? D'ailleurs, sur quel point pratiquer les premières recherches ? Dans la grande nef ou dans les nefs latérales ? Faudra-t-il se borner à quelques explorations superficielles, ou bien creuser sans mesure et sans limite ? Nous demandons, à notre tour, pourquoi ces angoisses de l'incertitude augmentées de la vue de notre impuissance, loin de déconcerter une résolution qui pouvait si aisément revenir sur elle-même, n'ont fait que la rendre plus énergique ?

C'est que le doigt de Dieu était ici !! L'homme s'agite et Dieu le mène.

***

Au centre même de la crypte, on remarque, au premier coup-d'œil, une construction d'un caractère plus antique que le reste de la vaste nef.

Les voûtes de cette chapelle médiale laissent apercevoir des traces de peintures indiquant le soin spécial pris par les moines d'orner un lieu voué à quelque culte particulier.

Autour du pendentif, des crochets disposés en couronne ont dû soutenir des lampes veillant autour d'un corps saint, selon l'usage des confessions ou chapelles cryptales.

C'était là autant de signes frappants et comme un mémorial de souvenirs antiques propres à fixer en cet endroit notre premier chantier d'opérations, le 17 août 1865.

Mais loin de rencontrer ici un terrain sans résistance, qui, d'ailleurs, règne dans toute l'étendue de l'édifice, les ouvriers vont se trouver aux prises avec une maçonnerie compacte, un amas effrayant de pierres de toutes dimensions, unies entr'elles et sans ordre par un ciment de granit.

Et ce massif impénétrable occupe un espace de 5 mètres carrés ! Et pour extraire ces blocs accumulés, les instruments nous manquent ou sont insuffisants ! Ensuite n'y avait-il pas un certain danger à

démanteler ces sortes de fondations construites, peut-être, en vue d'une plus grande solidité du bâtiment ?

Cependant la main est résolûment mise à l'œuvre.

Voici déjà un monolithe en pierre froide, mesurant 2 mètres 80 centimètres de longueur, sur une largeur de 1 mètre 20 centimètres; son extraction a duré 48 heures. Creusons encore !

Vient à la suite un sarcophage, peut-être un autel, en marbre blanc, avec des sculptures d'une grande beauté représentant l'entrée des Mages à Jérusalem. Il est du IVe siècle; mutilé en partie, ce chef-d'œuvre du ciseau chrétien n'en occupe pas moins la place d'honneur de notre musée lapidaire.

Puis apparaissent successivement des débris d'anciennes chapelles, colonnes, chapiteaux, corniches, frises, figurines, encorbellements, fragments d'acrotères, quelques pièces de marbre avec inscription... Toutes ces richesses archéologiques, ensevelies sous des blocs énormes, d'où viennent-elles ? On les croit des restes de la basilique supérieure. Dieu, par respect pour ces ruines saintes, a voulu leur ménager une sépulture dans le lieu le plus vénérable de la crypte.

Qu'on veuille bien nous rendre cette justice : nos fouilles n'eussent-elles abouti qu'à la découverte de ces intéressants souvenirs du passé, c'était un assez important service rendu à l'histoire monumentale de Saint-Gilles.

Mais quelle peut être la cause de cette singulière obstruction du milieu de l'édifice, et comment expliquer l'épaisseur de ce massif sur un point où il ne semblait utile aux murs de la chapelle médiale ni comme appui, ni comme rempart de sûreté ? Et, pourquoi ce mélange curieux de pierres brutes et de beaux débris d'architecture annexés ou superposés avec tant de confusion ? Peut-on raisonnablement admettre que les catholiques de l'époque aient eu le triste courage de sacrifier ces merveilleux fragments à l'idée ridicule d'exhausser le sol, affaissé peut-être par le temps en cet endroit ?

Il est mieux, ce nous semble, de penser que ce tombeau de ruines chrétiennes avait un but plus intelligent, celui de conserver à la postérité la mémoire à jamais regrettable des diverses invasions révolutionnaires, et alors il indique une raison d'être : ou bien, qu'étant menacés de nouveaux périls, nos pères ont voulu cacher précipitamment et à l'aide de tous les matériaux trouvés sous la main, quelque précieux monument de leur foi.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, elles avaient le champ libre encore, car après 15 jours d'extrêmes labeurs, la lumière ne s'est point faite. On peut donc discourir tout à l'aise.

Mais voici l'aurore du 29 août, seizième jour des fouilles! Elle vient dissiper toutes les incertitudes et combler toutes les espérances.

***

L'extraction de 1,200 quintaux de décombres, au dire des ouvriers, avait ouvert une profondeur de 2 mètres 60 centimètres :

Là se présentait une surface plane, interrompue sur plusieurs points et figurant une sorte de mosaïque avec de légères saillies. Nous devions fixer à cette limite celle de nos recherches et il était temps d'abandonner un chantier qui paraissait, d'ailleurs, avoir rendu toute sa dépouille; que pouvions-nous encore découvrir sous ce niveau déjà si profond?

Ordre fut donné de poursuivre les fouilles sur une autre ligne, et nous remîmes au lendemain, bien à regret, le soin de faire combler de nouveau la cavité pratiquée sur ce point.

Cependant un charme irrésistible nous forçait à descendre sans cesse dans ce creux rempli de mystères; de là une voix souterraine semblait nous dire : Creusez encore ici!... La pensée d'en finir avec cette fouille déjà bien longue, soulevait avec violence les battements de notre cœur; nous n'avions pas le courage de l'abandonner.

Au centre même du creux, des couches d'un épais ciment dérobaient à la vue une pierre d'une certaine étendue et dont le sourd retentissement accusait un caveau.

Encore des pierres! Quel intérêt pouvait offrir celle-ci après une si grande quantité d'autres extraites avec tant d'efforts?

Aussi ne lui accorda-t-on tout d'abord qu'une médiocre attention.

Mais l'écho souterrain devenant plus accentué par le choc de l'instrument et l'impatience des ouvriers ne connaissant plus aucune borne, on se hâta de dépouiller les alentours par une large excavation, et voilà non-seulement une pierre tombale, mais encore l'apparition du sépulcre qu'elle recouvre.

C'était le premier depuis l'ouverture des fouilles : Mais, ô déception! aucune inscription ne vient nous éclairer sur ses origines.

Serait-ce la sépulture d'un haut et puissant seigneur, ou de quelque célèbre abbé de l'antique monastère?

Le tombeau est exactement assis sous le point perpendiculaire de la clé de voûte : ce qui démontre une place d'honneur! — On eût donné tout l'or du monde pour le plus léger indice, une simple lettre, une date qui nous mît sur la voie d'expliquer le mystère.

Il était trois heures du soir : le temps est sombre, la crypte n'a plus de jour et le tonnerre gronde; ô moment d'ineffable émotion!

A défaut de signe révélateur, cette grande voix du ciel semble annoncer qu'il va se passer quelque événement extraordinaire.

Un judicieux ouvrier ayant fait remarquer que l'inscription pourrait bien être placée sous le couvercle intérieur de la pierre, nous nous empressons de la soulever en présence de nombreux témoins officiellement convoqués pour dresser le procès-verbal de la découverte (1).

A peine la pierre fortement scellée au tombeau fut-elle mise sur son champ, qu'à l'aide d'un flambeau on entrevit un double rang de lettres rapidement tracées, mais assez apparentes pour exciter l'émotion générale de l'assemblée.

Nous venions de lire :

IN-H-TVML-Q
C.B.ÆGD. (2)

—

DANS CE TOMBEAU REPOSE
LE CORPS DU BIENHEUREUX GILLES (3).

O Dieu, ce n'est pas à nous, mais à votre nom que désormais toute louange est due !

Le tombeau de notre illustre et bien-aimé père saint Gilles est au milieu des siens pour jamais !

---

(1) M. le maire, MM. les vicaires et les honorables membres du conseil de fabrique : MM. Pérouse, président; Portal; Delmas, capitaine du génie en retraite; Michel, pharmacien; Roquelain, trésorier; Meirieu, docteur; Bessière, notaire; Chrétien; Chèvremont, percepteur des contributions indirectes.

(2) Ces lettres signifient :

IN H(oc) TVM(u)L(o) Q(uiescit)
C(orpus) B(eati) ÆG(i)D(ii).

(3) Voici la description que fait du tombeau de saint Gilles, *La Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Nîmes*, dans son n° du 9 Septembre 1865 :

" Le tombeau a 2 mètres de long à l'extérieur, 1m80 à l'intérieur, ce qui donne à la pierre une épaisseur de 0m10. Il a 0m73 de large, et la dalle qui le recouvre, affleurant dans tous les sens, a donc la même longueur, sur une épaisseur de 0m20. Les caractères de l'inscription varient de 0m05 à 0m06 de hauteur.

" L'inscription est facile à lire, et gravée à l'une des extrémités de la dalle, dans le sens de la longueur. La forme des lettres, celle du G surtout, lui assigne comme date la période comprise entre le VIIIe et le IXe siècle. On sait que saint Gilles mourut entre les années 720 et 726 ".

Les rédacteurs de la *Semaine religieuse de Nîmes* ont emprunté ces détails sur l'épitaphe de saint Gilles à une lettre de M. Henri Révoil au *Courrier du Gard*, dont nous parlerons plus loin.

Une attention délicate de Mlle Eudoxie Delmas nous permet de donner

PLAN SUPÉRIEUR

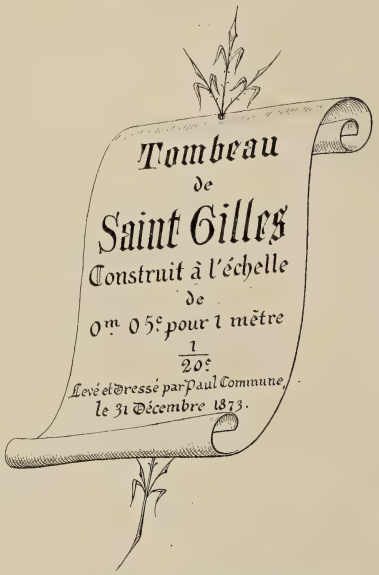

COUPE LONGITUDINALE

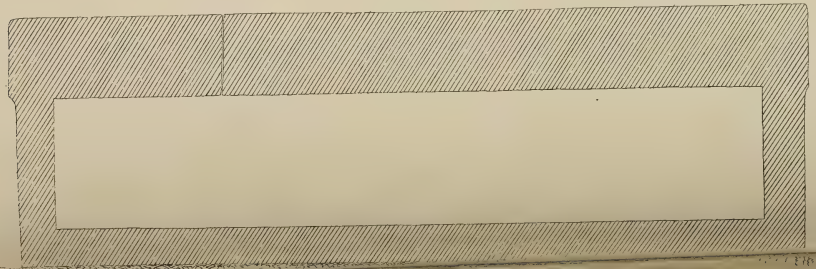

COUPE TRANSVERSALE

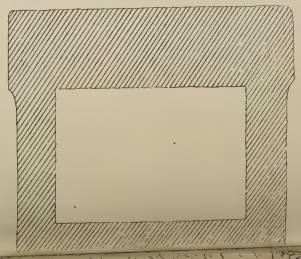

Le passé retrouve son histoire, le présent bénit et exalte le Seigneur, l'avenir prépare des gloires impérissables à ce sépulcre cent fois vénérable : *et erit sepulchrum ejus gloriosum !* et nous vous redisons dans les transports de notre allégresse :

Le doigt de Dieu est ici !

Levez-vous donc, Jérusalem, levez-vous ! et revêtez-vous de lumière et de splendeur ! *Surge illuminare, Jerusalem !*

Vieux monument, reprends la vie des anciens jours ! Dieu est ici sur toi ! *Et gloria Domini super te orta est !*

Et vous, fils des saints, enfants de cette paroisse privilégiée, accourez ! venez déposer sur cette tombe miraculeuse vos cœurs enivrés de reconnaissance et d'amour. Ici vos dons généreux, vos prières, vos fleurs, vos actions de grâces !

***

La pierre du tombeau de saint Gilles mesure deux mètres de longueur sur 0 mètre 70 de largeur.

Il est d'une simplicité qui ne doit point surprendre ceux qui connaissent l'humilité des saints, des pauvres de Jésus-Christ !

Mais, en vérité, quelle richesse dans cette pauvreté et combien il est aisé de comprendre les précautions infinies par lesquelles on a voulu le soustraire aux profanations des ennemis de la foi !

Le tombeau de saint Gilles s'affirmait clairement par son inscription, et aucun doute raisonnable n'était possible en présence d'un fait proclamé par l'évidence même.

Le doute, eût-il existé, devait disparaître, si l'on découvrait dans ce tombeau une certaine quantité d'ossements et de détritus attestant une sépulture humaine.

C'est ce qui est arrivé.

Ces ossements qui appartiennent à diverses parties du corps, comme on le verra, ont été extraits au nombre de 64; déjà leur quantité pourrait, à notre sens, justifier l'inscription : *In hoc tumulo quiescit corpus Beati Ægidii;* mais si l'on admet que le détritus considérable (il a 15 centimètres cubes) s'est formé de la dissolution des parties les plus molles de l'organisme humain et par là-même les premières

---

le dessin exact du tombeau de saint Gilles et le fac-simile de la précieuse inscription gravée sur la dalle, qui recouvrait le sépulcre. Le plan de cet intéressant monument a été levé et dressé, le 31 Décembre 1873, par M. Paul Commune, jeune artiste de talent, que nous félicitons de l'heureuse réussite de son travail.

réduites en poussière, il est vrai de dire que dans ce tombeau repose le corps du bienheureux Gilles. — Attendons avec calme le moment suprême de la décision épiscopale.

Certaines personnes éloignées du théâtre de l'événement ayant cru, sur de fausses indications, que le tombeau renfermait le corps entier de saint Gilles, ont nié, sans autre examen, le fait de la découverte, attendu qu'il est historiquement certain que sa dépouille repose dans la crypte de Saint-Sernin de Toulouse depuis 1562. Jouirait-il donc du privilége de l'ubiquité ?

L'objection n'est pas sérieuse.

On n'a pas annoncé l'invention du corps *entier* de saint Gilles, mais de quelques débris seulement, et c'eût été pour le pays et pour nous une étrange mystification, si les documents relatifs à l'exhumation du saint dans le dixième siècle pour être mis en reliquaire et son transport à Toulouse, en 1562, eussent été surpris en flagrant délit d'imposture.

Or, ces fragments mêlés à une certaine quantité de détritus comme il a été dit, ont pu être séparés de la charpente osseuse ou par le mouvement d'exhumation, ou par le fait d'une sage prévoyance, et laissés dans le fond du sépulcre grâce à une secrète inspiration du ciel : nous affirmons que ces os, au nombre de 64, ont été trouvés dans une disposition symétrique qui suppose évidemment l'intention de les conserver à la postérité.

D'ailleurs, le procès-verbal délivré à Mgr. de Nimes par Mgr. l'archevêque de Toulouse, et qui donne la nomenclature exacte de ceux que contient le reliquaire de Saint-Sernin, signale des parties absentes, et ce sont précisément celles que nous possédons.

Le sacré tombeau renfermait encore des lambeaux de vêtement ou de suaire qui, à peine exposés au contact de l'air, ont été immédiatement pulvérisés, et trois morceaux de fer oxydé, terminés en pointe aiguë, faisant partie d'une même lame.

On sait que dans la forêt Flavienne, habitée par saint Gilles, des chasseurs poursuivant une biche mise à son service par la Providence, un javelot vint atteindre et blesser la main du pieux ermite : Ne serait-ce pas ce javelot lui-même, recueilli par les moines et déposé dans le sépulcre de leur père ? C'est du moins l'opinion d'un vénérable prêtre dont la paroisse bénira toujours la mémoire et les œuvres [1].

En ce moment toutes ces pièces de conviction sont en lieu réservé

---

[1] M. Boucarut, vicaire général, ancien vicaire de Saint-Gilles.

et marquées du sceau épiscopal, jusqu'à la grande solennité du 1er septembre 1866 (1).

---

(1) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles*, pp. 12 et suiv.

La grande solennité, dont parle ici M. Goubier, et qui avait été primitivement fixée au 1er Septembre 1866, fut différée jusqu'au 22 Octobre 1867.

Les fouilles exécutées dans la crypte de Saint-Gilles, et leur résultat inespéré, eurent un grand retentissement en France; la plupart des journaux consignèrent dans leurs colonnes les détails de cet événement. Nous avons sous les yeux *Le Courrier du Gard*, du 2 Septembre 1865; sous le titre de *Chronique méridionale*, cette feuille publie une lettre fort intéressante de M. Henri Révoil, qui fournit sur l'invention du tombeau de saint Gilles, et sur les fouilles qui la précédèrent, des indications que nous connaissons déjà. Les *Mémoires de l'Académie du Gard* ont inséré un article plus étendu sur le même objet, également dû à la plume de M. Révoil. Nous devons à l'obligeance de Mlle Eudoxie Delmas une copie de cet article et la communication du n° du *Courrier du Gard*.

Au début de l'année 1879, une grande nouvelle faisait tressaillir de joie l'Espagne catholique. Par lettre pastorale du 5 Février 1879, Son Éminence le cardinal Michel Paya y Rico, archevêque de Compostelle, annonçait à ses diocésains l'invention du tombeau de l'apôtre saint Jacques dans la crypte de son église métropolitaine. Nous rappelons ici cette découverte, parce qu'elle offre des analogies frappantes avec celle du tombeau de saint Gilles; c'est au point, qu'on croirait certaines parties de la lettre de Son Éminence calquées sur le *Mémoire* de M. Goubier.

A Compostelle, comme à Saint-Gilles, ce furent les travaux de restauration de la basilique qui suggérèrent la première idée de rechercher le sépulcre primitif du glorieux apôtre, dont l'emplacement était un mystère pour tous. Les explorations souterraines ne donnèrent d'abord aucun résultat, et les fouilles exécutées en différents endroits de la crypte n'amenèrent la découverte d'aucune cavité. On eut alors l'heureuse idée de creuser au centre du plan supérieur du sanctuaire. A un mètre et demi de profondeur, on découvrit, sous une couche épaisse de décombres de tout genre, un quadrilatère rectangulaire, formé par des murs de granit, et dont la tête correspondait perpendiculairement à la table du maître-autel de l'église supérieure, sous lequel reposent, de temps immémorial, quelques ossements du bienheureux apôtre. A la partie opposée, existait une section transversale, formée par un petit mur de pierres et de briques de grande dimension; l'espace compris entre cette section et les murs de granit qui la circonscrivaient, était divisé en trois compartiments, séparés par une légère cloison de même construction que le petit mur. C'était là qu'avaient été déposés les corps des hommes apostoliques de Jérusalem, qui accompagnèrent saint Jacques en Espagne. Le tombeau du saint apôtre ne pouvait être loin.

" Nous fîmes creuser de nouveau, dit le cardinal Paya, entre le point central et l'autel qui lui fait face... O surprise ravissante ! à un bon mètre de profondeur apparut une pierre rectangulaire verticale, bouchant presque entièrement l'ouverture formée par quatre autres pierres, disposées comme suit : une était horizontale inférieure, deux latérales perpendiculaires et la

Mis au fait d'un événement, qui devait être une des gloires de son épiscopat, Mgr. Plantier s'empressa de nommer une commission, chargée d'étudier, sur les lieux mêmes, les questions qui se rattachaient à cette importante découverte, et de recueillir, avec un soin minutieux, tous les renseignements propres à faciliter la tâche de l'autorité supérieure.

Cette commission était ainsi composée :

M. l'abbé de Cabrières, vicaire général de Mgr. Plantier, aujourd'hui évêque de Montpellier, président;

M. le chanoine Gareiso, supérieur du grand séminaire de Nîmes;

M. Henri Révoil, architecte-conservateur des monuments historiques dans le département du Gard;

M. Germer-Durand, correspondant du ministère de l'instruction publique.

---

quatrième horizontale supérieure. On comprend quelle respectueuse curiosité, quelle religieuse émotion faisait battre le cœur de toutes les personnes présentes, au moment où l'un des ouvriers enleva le fragment de pierre qui bouchait l'interstice laissé entre la première pierre perpendiculaire et la supérieure horizontale. Soudain il s'écrie, le voilà ! le voilà ! puis il perd connaissance; c'est avec bien de la peine qu'on retire l'ouvrier de la cavité, il ne reprend ses sens qu'une demi-heure après. "

La crypte de Compostelle voyait se reproduire la scène émouvante, dont l'église souterraine de Saint-Gilles avait été témoin. Quand la dalle, qui fermait le sépulcre du saint abbé, eut été enlevée, M. Goubier, qui garde le silence à ce sujet, dans son *Mémoire*, descendit, un flambeau à la main, au fond de la cavité. Après avoir enlevé les couches terreuses et humides du couvercle de pierre, il pousse un cri strident, que répercutent tous les échos du souterrain : *Saint Gilles ! le tombeau de saint Gilles ! je l'ai lu ! je le tiens !* Et l'émotion l'abattit au milieu des décombres, où il demeura anéanti pendant plus de vingt minutes (Trichaud, op. cit., p. 87).

Dernier point de ressemblance avec les fouilles de Saint-Gilles. Le tombeau de saint Jacques renfermait divers os humains et des débris de crâne, qu'une enquête sévère démontra provenir du corps de l'illustre apôtre.

Nous glissons sur d'autres détails, mais nous engageons vivement nos amis à lire, en son entier, la lettre pastorale du cardinal-archevêque de Compostelle, qu'ont publiée bon nombre de *Semaines religieuses* et de journaux de France et de Belgique; *Le Bien public*, de Gand, l'a insérée dans son n° du 10 Mars 1879. Tous ceux qui liront cette magnifique page, seront frappés, comme nous, des ressemblances nombreuses qui existent entre la découverte du tombeau de saint Jacques et celle du sépulcre de saint Gilles. Personne, que nous sachions, n'avait relevé jusqu'ici ces analogies.

A cette commission s'étaient joints : M. l'abbé Goubier, curé de Saint-Gilles; M. Dugas, maire; M. l'abbé Teissonnier, professeur au grand séminaire de Nîmes, auteur de la *Notice historique sur Saint Gilles,* tant de fois citée au cours de notre travail, et M. le capitaine en retraite Delmas, membre de la fabrique.

La commission se réunit trois fois à Saint-Gilles. Laissons M. Goubier nous faire l'exposé de ses travaux :

La première visite est du 8 octobre 1865, dix jours après la découverte (1).

On eut à examiner les détails mentionnés dans le procès-verbal expédié à l'Évêché le jour même de l'événement, et, comme tout se trouva conforme au texte de ce document, il fut dressé une déclaration signée par tous les membres et constatant :

1° L'invention, dans la partie centrale de la crypte, d'un tombeau ayant telles dimensions et ouvert le 29 août;

2° L'existence d'une inscription sur la partie haute de la pierre tombale, tracée en caractères du VIIe au VIIIe siècle et portant le nom du Bienheureux Gilles.

Et comme il s'agissait ensuite de savoir si quelque preuve contradictoire ne viendrait pas nuire à l'authenticité provisoirement reconnue de ce tombeau, la commission ordonna le prolongement des fouilles sur la même direction, ensuite sur toute la surface de la basse église.

Dieu, sans doute, lui inspirait cette pensée pleine de sagesse, car ces fouilles immédiatement exécutées ont amené d'autres témoignages à l'appui de la découverte, et nous citerons ici, comme une pièce de conviction des plus importantes, un vieux mur de clôture trouvé à deux mètres de distance du sépulcre. Cet appareil offrant au centre même une fenêtre grillée, dont le prospect s'étend directement sur l'axe de la pierre tombale, servait probablement d'oratoire aux fidèles de l'époque. Il a été difficile d'en fixer la véritable origine.

Le soir du même jour, 8 octobre, en présence et par les soins de deux médecins distingués dans le pays par leur savoir et leur honorabilité (2), la commission s'occupait de la vérification des ossements dont

---

(1) Il y a ici une erreur; le tombeau ayant été retrouvé le 29 Août 1865, il faut lire : *quarante* jours après la découverte. M. Trichaud a redressé cette erreur, en reproduisant ce passage (op. cit., p. 98).

(2) MM. Meirieu et Bernavon.

il a été parlé, afin de fixer d'une manière précise 1° leur nature; 2° leur classement dans l'économie du corps humain.

La contexture et la porosité de ces ossements indiquaient suffisamment leur caractère; aussi n'y eut-il aucune hésitation sur ce point; toute l'attention fut portée sur la question de leur classement.

Voici le résultat de cette consciencieuse étude :

1° Cinq petits os des phalanges des pieds;

2° Onze os du tarse (région du talon);

3° Quinze portions spongieuses de fémurs et de tibias;

4° Vingt-sept fragments irréguliers des portions dures de fémurs et de tibias;

5° Parcelles en grande quantité, mais trop exiguës pour être susceptibles d'être analysées.

(Déclaration du 8 octobre 1865.)

Ainsi, tout venait à souhait pour préparer les voies à une solution définitive et solennelle : cette première épreuve avait résolu des doutes sérieux; car toutes les opérations devaient être frappées de nullité, si ces parcelles n'eussent point été reconnues comme faisant partie de l'économie humaine (1).

La deuxième visite de la commission est du 12 novembre.

Comme les travaux préliminaires avaient déjà éclairci quelques points importants, elle ne crut point nécessaire de revenir sur ses conclusions, confirmées, d'ailleurs, par les nouvelles fouilles.

On se souvient encore, dans notre chère paroisse, avec quelle onction et quelle noblesse de langage, M. l'abbé de Cabrières, vicaire général, président de la commission, annonça de la chaire l'invention désormais incontestable du vrai tombeau de saint Gilles, et fit entrevoir dans cette œuvre providentielle le germe d'une ère nouvelle de prospérités matérielles et de grâces immenses pour le pays.

Le jour où cette parole émouvante et toujours élevée permit enfin le culte du sacré tombeau, jusqu'alors laissé dans l'ombre, que se passa-t-il dans le cœur de nos bien-aimés fidèles ? Ont-ils jamais ressenti une plus vive émotion de bonheur ?

Mais tant de clartés répandues sur l'ensemble et les détails des choses ne suffisaient point encore à nos désirs.

Restait le point essentiel, celui de savoir si les ossements, dont nous étions en possession, appartenaient ou non au *corps du bienheureux Gilles :*

---

(1) Il n'est pas rare de trouver des tombeaux chrétiens pollués, à certaines époques de l'histoire, par l'introduction d'ossements d'animaux.

La commission entrait ici dans une phase nouvelle et délicate, et ses pouvoirs n'allaient pas jusqu'à donner cette décision suprême.

Aussi la troisième visite du 31 novembre n'eut point d'autre objet que la lecture, devant une assemblée de fabrique, du procès-verbal obtenu de Toulouse par les soins de Mgr. l'Évêque.

Cette pièce remarquable, vrai chef-d'œuvre de précision, énumère les reliques contenues dans la châsse de saint Gilles, possédée par cette métropole, et détermine le nom de chacune d'elles.

Or, il résulte de ce document que les fragments du reliquaire pour la restitution duquel nous faisons des vœux si ardents, constituent les parties supérieures, tandis que ceux du tombeau appartiennent aux parties inférieures d'un même corps; qu'alors le double emploi n'ayant pas lieu, si l'on réunissait ces divers éléments les uns aux autres, le squelette de notre saint serait intégralement reconstruit, en tenant compte des parcelles absentes et gardées par les diverses églises patronales de saint Gilles répandues dans la chrétienté.

Vienne donc l'heureux jour où, par un acte d'autorité souveraine, l'illustre Pontife de notre diocèse prononcera sur ces ossements la formule d'authenticité et les offrira lui-même, au nom de l'Église, à la vénération des peuples ! (1)

La commission avait terminé ses travaux; la sentence épiscopale devait clore irrévocablement les patientes recherches de ses membres, et sanctionner leurs conclusions. Le 5 Février 1866, Mgr. Plantier présidait, au presbytère de Saint-Gilles, une assemblée du clergé et des membres de la fabrique. Le saint nom de Dieu invoqué, la précieuse cassette, contenant les ossements trouvés dans le tombeau du Saint, fut ouverte. Lecture faite de la déclaration des médecins, Sa Grandeur, s'assurant que ces ossements ne pouvaient être classés autrement, prononça solennellement leur authenticité, y apposa son sceau, et conclut à la célébration prochaine d'une fête commémorative de l'invention providentielle du glorieux tombeau (2). Après avoir ordonné de replacer dans le sépulcre les morceaux de fer oxydé, restes probables du

(1) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles*, pp. 22 et suiv.

(2) Nous avons dit que cette manifestation religieuse n'eut lieu que le 22 Octobre 1867.

javelot qui blessa saint Gilles, Mgr. Plantier leva la séance, au milieu des applaudissements.

L'assistance se dirigea alors vers la basilique, et descendit dans la crypte, dont la confession, étincelante de lumières et ornée de fleurs, offrait en ce moment un aspect saisissant. Vive fut l'émotion, lorsque, à l'exemple du prélat, qui versait des larmes d'attendrissement, tous se prosternèrent au pied du vénérable sépulcre (1).

A la suite de cet hommage solennel, — s'écrie M. Goubier, dans un saint enthousiasme, — tous les hommages doivent se réunir ici, et la parole du Prophète se vérifier dans sa plus haute expression :

Et erit sepulchrum ejus gloriosum.
Et son tombeau sera glorieux (2).

A lui la louange des anciens jours ! — Bientôt une lettre pastorale va paraître, et sous les traits inimitables de cette plume qui révèle avec tant de science et de clarté les obscurités du passé, nos traditions vont renaître radieuses, nos souvenirs effacés resplendir de nouveau, et les peuples en seront émus.

A lui la gloire des pèlerinages. — Pour rendre à l'avenir la vie et le mouvement du culte primitif et amener au moins les contrées méridionales aux pieds du tombeau de saint Gilles, il nous faut une parole puissante et patronne de ces dévotions populaires; cette parole va retentir et le Midi s'ébranlera.

A lui la gloire d'une restauration en harmonie avec la sainteté de sa dépouille. — Nos découvertes devront-elles subir la triste destinée de tant d'autres ? Laisserons-nous l'œuvre de Dieu dans l'oubli, et ses bienfaits sans actions de grâces ? Notre Évêque qui, dans une circonstance mémorable, a donné au pays de saint Gilles une preuve si touchante de sa dilection particulière, en venant déposer sur ses autels une relique cédée à d'instantes prières, et qui, par cette cérémonie, préludait, dans les desseins de Dieu, à la découverte dont nous nous félicitons, va demander aux fidèles, à titre de reconnaissance, de généreuses offrandes et des sacrifices en rapport avec la grandeur de leur foi, et cet appel pour le tombeau de saint Gilles sera entendu.

Enfants du Grand Saint, à vous surtout l'honneur de ces restaurations !

---

(1) Trichaud, op. cit., pp. 103, 104.
(2) Isaïe, ch. ii, v. 10.

Confiées aux soins d'un architecte dignement honoré de la haute estime du diocèse, admirateur de ses belles créations, M. H. Révoil, elles sont à la veille d'être reprises. Il est vrai, le gouvernement et la bonne administration municipale de la cité ont déjà pourvu aux dépenses les plus urgentes, mais ce qui pouvait absolument nous permettre, avant la découverte du tombeau, de parvenir à la disposition du monument pour le service divin, ne peut plus aujourd'hui suffire. Il faut notablement décorer le sépulcre d'un père, et, en plaidant la cause de saint Gilles, c'est votre gloire que j'exalte, c'est votre histoire que j'invoque, votre plus cher intérêt que j'envisage. Donnez, donnez à ce pauvre de Jésus-Christ qui est devenu votre richesse incommunicable, et que vos dons permettent à la postérité de vous attribuer, en vous bénissant, la plus large part du mérite de nos travaux (1).

Comment résister à un appel aussi éloquent ? M. Goubier avait trouvé le chemin des cœurs, toutes les bourses s'ouvrirent, et ce fut à qui viendrait en aide au pauvre, mais courageux pasteur.

La voûte de la chapelle du tombeau était sillonnée de crochets de fer, disposés en cercle et destinés à la suspension des lampes, qui veillaient autour des saintes reliques. Déjà, depuis la découverte, toutes les lampes de la haute église étaient là, suspendues et entretenues par la piété des fidèles, lorsqu'une généreuse paroissienne offrit une superbe couronne de lumières, en exprimant le vœu de la voir briller au-dessus du sépulcre.

Tous les jours, les fleurs et les cierges y surabondaient. Les riches et les pauvres mêlaient avec joie leurs offrandes, qui fournirent des sommes assez importantes, lorsque le gouvernement français, sur les instances de M. Révoil et par l'entremise de M. Talabot, directeur général des chemins de fer, alloua 2,000 francs, applicables aux restaurations de la crypte.

Ces secours providentiels, joints aux sommes recueillies ou votées par le conseil général, la fabrique et la commune, formaient un total net de 4,000 francs. Or, le devis arrêté

---

(1) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles*, pp. 26, 27.

par l'intelligent architecte diocésain, M. Révoil, évaluait la dépense à 5,400 francs. On n'hésita plus à mettre la main à l'œuvre, qui, dès le début, reçut une nouvelle allocation de 2,000 francs de la maison de l'empereur Napoléon III.

Ces 6,000 francs, en tenant compte des dépenses imprévues, ne devaient pas suffire à la restauration des murs de la crypte, classée parmi les monuments historiques; pouvait-on négliger la partie la plus intéressante de l'église souterraine, le tombeau même de saint Gilles ?

Il fallut donc recourir encore à la générosité des fidèles. On parvint à réaliser 20,000 francs, soit par des quêtes, soit par des loteries et d'autres moyens, que suggéra une ingénieuse piété. Une quête à domicile produisit 3,000 francs; le *Mémoire* de M. Goubier, imprimé deux fois en un an et propagé par toute la France, fit affluer aussi beaucoup d'aumônes à Saint-Gilles.

Les restaurations furent commencées le 20 Août 1866, pour ne plus être arrêtées. Tous les arcs-doubleaux, toutes les voûtes, les piliers et les corniches, mutilés par les religionnaires et peut-être aussi par les Albigeois, furent réparés avec une scrupuleuse exactitude.

Mais, il s'agissait par-dessus tout de remettre en honneur le sépulcre de saint Gilles, et d'en faire le point central de l'édifice, comme il l'avait été dès le principe. Une chapelle, rappelant les confessions des basiliques romaines, fut creusée dans la cavité même où repose le tombeau. Un élégant pavé en briques de Viviers, blanc et noir, en rehausse la beauté. Une grille romane, dont les quatre angles sont décorés de candélabres à treize branches, entoure le sépulcre, à la tête duquel se dresse un autel antique, trouvé parmi les décombres qui obstruaient le tombeau du Saint [1]. A gauche, un escalier adroitement ménagé vous permet de gravir le sol de la crypte, d'où vous étiez descendu dans la confession, par sept larges

---

[1] Voyez ce que nous avons dit de cet autel, pp. 132 et suiv.

marches en pierre de Beaucaire. Avec cette même pierre, la crypte fut pavée en partie, et le reste fut recouvert d'un glacis à la cendrée. La lumière extérieure se projette dans l'église souterraine par cinq fenêtres surbaissées, en harmonie parfaite avec le style de l'édifice, et ornées de gracieuses grisailles, sorties des ateliers de M. Martin, d'Avignon (1).

Pendant que s'exécutaient ces restaurations, diverses guérisons prodigieuses furent obtenues par l'invocation du saint abbé, et contribuèrent grandement à réveiller la dévotion populaire. Deux enfants, perclus de tous leurs membres, furent guéris soudain au contact de la pierre sépulcrale du bienheureux anachorète. Un jeune homme, qui se mourait d'une phthisie pulmonaire, vit disparaître son mal le dernier jour d'une neuvaine à saint Gilles. Une jeune personne atteinte d'une fièvre typhoïde, et une vertueuse fille de quarante-huit ans, souffrant, depuis sept ans déjà, d'un mal occulte qui résistait à toutes les ressources de l'art le plus expérimenté, recouvrèrent une santé parfaite, avec un accompagnement de circonstances, qu'une intervention céleste suffit seule à expliquer. Toutes ces guérisons se trouvent consignées dans les archives paroissiales; M. Trichaud a eu l'excellente idée d'en reproduire les principaux détails au chapitre II de son ouvrage (2).

§ II

LETTRE PASTORALE DE MGR. PLANTIER — FÊTE DU 22 OCTOBRE 1867 — MORT DE M. GOUBIER — TRAVAUX DE M. D'ÉVERLANGE — RESTAURATION DES PÈLERINAGES

Deux années s'étaient écoulées depuis la découverte du tombeau de saint Gilles. Fidèle aux traditions de prudence et de sage lenteur qui la caractérisent, l'autorité ecclésiastique

(1) Trichaud, op. cit., pp. 106 et suiv. — (2) P. 110 et suiv.

avait différé de se prononcer, par un acte public, sur un événement, qui préoccupait à si juste titre l'opinion religieuse. Le temps était venu de rompre le silence, et de proclamer bien haut l'authenticité du tombeau et des reliques dont il était dépositaire. Le premier pasteur du diocèse, Mgr. Plantier, s'acquitta de cette tâche; habitué depuis longtemps à ne produire que des chefs-d'œuvre, il sut faire découler de sa plume, élégante et facile, une lettre pastorale, où l'élévation des pensées le dispute à la richesse du style, et qui restera comme un monument éternel de l'éloquence et de la piété de l'illustre prélat.

Le mandement de Mgr. Plantier est du 3 Octobre 1867. M. le chanoine Clastron, secrétaire général de l'évêché de Nîmes, aujourd'hui vicaire général de Mgr. Besson, a bien voulu nous en offrir un exemplaire, et c'est grâce à son obligeance, qu'il nous est donné d'enrichir notre travail de ce magnifique morceau :

Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Nimes sur la découverte du tombeau de S. Gilles et sur la Fête dont l'anniversaire de cette invention doit être l'objet, le 22 Octobre prochain (1).

—

Claude-Henri-Augustin PLANTIER, par la Grace divine et l'autorité du Saint-Siége apostolique, Évêque de Nimes, assistant au Trône Pontifical,

Au clergé et aux Fidèles de notre Diocèse,

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Saint Ambroise, dans une lettre à sa sœur Marcelline, raconte, en quelques traits pleins de charme, Nos Très-Chers Frères, l'invention des Reliques des saints Gervais et Protais. " Je venais, c'est lui qui parle, de dédier une Basilique, quand plusieurs m'interpellant avec

(1) On trouve aussi cette lettre pastorale dans le livre de M. Trichaud pp. 125 et suiv.; mais l'auteur a supprimé les nombreux textes latins placés au bas des pages.

unanimité, me dirent : Faites donc cette consécration comme celle d'une Basilique romaine, et je leur répondis : Je la ferai, si je découvre des reliques de martyrs. Et à l'instant même je fus envahi comme par l'ardeur d'un pressentiment prophétique. Pourquoi ne me hâterais-je pas de le déclarer ? Dieu me fit une grâce; en présence de mes clercs presque effrayés, j'ordonnai de creuser la terre à l'endroit même où nous étions, c'est-à-dire devant la grille fermant la sépulture des saints Félix et Nabor. Des signes encourageants ne tardèrent pas à paraître; on fit approcher les possédés à qui je devais imposer les mains; et alors la vertu des saints martyrs commença tellement à se montrer, que pendant que je me taisais encore, on découvrit une urne qui se renversa, s'inclinant comme d'elle-même vers le lieu du saint tombeau. Nous trouvâmes deux hommes de cette grandeur étonnante qu'enfantaient souvent les âges passés. Tous les ossements étaient intacts; les traces de sang, considérables. Pendant deux jours il se fit un concours immense de peuple autour de ces restes vénérés (1). "

I

A Dieu ne plaise, Nos Très-Chers Frères, que nous nous permettions d'outrager par d'inconvenants parallèles les grands souvenirs d'Ambroise et de son Église de Milan ! Mais sans les faire descendre des hauteurs où les a placés l'histoire, nous osons dire qu'un fait, récemment accompli dans notre diocèse, présente quelque analogie au moins lointaine avec celui dont l'illustre évêque vient d'esquisser le récit. Autrefois notre incomparable basilique de Saint-Gilles avait possédé le tombeau de l'immortel solitaire dont elle portait le nom. Mais ce sépulcre avait disparu depuis le seizième siècle, si funeste à tant de monuments sacrés dans nos provinces. Avait-il été détruit par le fanatisme de la Réforme ? Avait-il été caché dans quelque abri tuté-

---

(1) Cum ego basilicam dedicassem, multi tanquam uno ore interpellare cœperunt dicentes : Sicut Romanam basilicam dedices. Respondi : Faciam, si martyrum reliquias invenero. Statimque subiit veluti cujusdam ardor præsagii.

Quid multa ? Dominus gratiam dedit : formidantibus etiam clericis jussi eruderari terram eo loci, qui est ante cancellos sanctorum Felicis et Naboris. Inveni signa convenientia : adhibitis etiam quibus per nos manus imponenda foret, sic sancti martyres eminere cœperunt, ut adhuc nobis silentibus, arriperetur urna, et sterneretur prona ad locum sancti sepulcri. Invenimus miræ magnitudinis viros duos ut prisca ætas ferebat. Ossa omnia integra, sanguinis plurimum. Ingens concursus populi per totum illud biduum. — S. Ambros. Epist. classis 1. — Ep. XXII, 1, 2.

laire par la piété des fidèles ? Questions auxquelles les annales écrites et les traditions locales refusaient de répondre.

Mais un jour vint où Dieu daigna faire une grâce : *Dominus gratiam dedit.* A peine installé dans cette paroisse comme curé, M. l'abbé Goubier sentit en son cœur je ne sais quoi qui ressemblait au secret présage de saint Ambroise : *ardor præsagii.* Un instinct mystérieux le poussa, comme malgré lui, à faire commencer des fouilles dans l'église souterraine de Saint-Gilles et sur un point qu'il désigna. Ingrates d'abord, ces recherches ne tardèrent pas à combler de joie celui qui les avait entreprises. Sous d'énormes ruines entassées dans un intelligent désordre, le pic du travailleur fit résonner un tombeau. A ce bruit sourd mais révélateur, un doux frisson court dans les veines. On arrive au sépulcre d'où il est parti; nulle inscription ne se montre au regard inquiet qui l'interroge. Mais on retourne bientôt la pierre qui le recouvre. O bonheur ! Des lettres grossières, mais dont la date et la véracité sont attestées par leur grossièreté même, annoncent que c'est là que reposa le corps de saint Ægidius. A l'instant, sur notre appel, une commission, formée d'hommes aussi compétents qu'honorables, étudie ce monument avec autant de conscience que de lumières; et les conclusions de son travail proclament bientôt avec fermeté que cette tombe est très-authentiquement celle du grand solitaire.

Mais cette tombe n'était pas entièrement vide. De nombreux débris d'ossements y reposaient encore. Il s'agissait de savoir s'ils avaient appartenu au corps du saint Abbé. Pour éclaircir ce point de fait, nous avons sollicité la nomenclature des reliques de saint Gilles, dont la ville de Toulouse est en possession. Mgr. Desprez, par une complaisance dont nous ne saurions assez le bénir, a daigné nous envoyer cet inventaire dressé par un professeur d'anatomie, en présence d'une commission spéciale, et muni du sceau de l'archevêché (1). Deux médecins distingués ont comparé cette énumération soit avec les os que nous possédions déjà, soit avec ceux que nous avions découverts dans le sépulcre nouvellement retrouvé; rien ne se répétait et tout coïncidait à merveille (2). Prenant ensuite l'histoire, nous nous sommes rendu compte des parcelles de reliques emportées autrefois chez divers peu-

---

(1) Procès-verbal d'ouverture de la châsse de saint Gilles, fait à Toulouse et signé par MM. de Lartigue, curé de la Basilique de Saint-Sernin; Roux, Marceille, Castier, Justrobe, vicaires; Miracle, prêtre auxiliaire; Bonamy, professeur d'anatomie; Sabathié, sacristain; le tout légalisé par Mgr. l'archevêque.

(2) Procès-verbaux rédigés et signés par MM. François-Adolphe Bernavon et Louis-Camille Meirieu, docteurs-médecins, à Saint-Gilles.

ples par la piété des pèlerins; aucun doute n'est sorti de là pour nous empêcher de regarder comme authentiques celles que la Providence venait, après trois siècles de disparition, de ramener sous nos yeux [1].

Aussi n'hésitons-nous plus à déclarer solennellement que le tombeau découvert est, sans aucune contestation possible, le tombeau de saint Gilles; que les fragments d'os contenus dans ce sépulcre ont indubitablement fait partie du corps du saint Abbé; que cette tombe et les reliques dont elle est dépositaire ont droit à retrouver les honneurs de la vénération publique, et que, pour les signaler à cette dévotion populaire dont nous les estimons dignes, nous autorisons, pour le 22 octobre, la célébration d'une cérémonie triomphale dans cette noble crypte où leur gloire, si longtemps évanouie, vient enfin de reparaître.

II

C'est avec une joie centuplée par l'espérance que nous assisterons à cette fête. Quand il eut exhumé les reliques des deux saints martyrs, le grand archevêque de Milan s'écria : " Je vous rends grâces, Seigneur Jésus, de ce que vous avez daigné réveiller l'esprit et le souffle de ces martyrs, en ce temps où l'Église a besoin de plus puissants auxiliaires. Que tous le sachent : je cherche des protecteurs capables de nous défendre et s'abstenant d'attaquer. Voici précisément que je viens de t'en donner, ô mon peuple, qui seront utiles à tous, sans jamais nuire à personne. Ce sont-là les appuis que j'ambitionne; ce sont les soldats que j'aime, non point soldats du siècle, mais soldats de Jésus-Christ. Je ne crains pas que l'envie me dispute leur tutelle d'autant plus sûre qu'elle est plus haute; ou si quelqu'un me l'envie, je lui souhaite d'en partager le bienfait [2]. " En restituant à la lumière le tombeau de saint Gilles, nous tressaillons du même bonheur que saint Ambroise. A nous aussi, notre Église demande aujourd'hui des secours plus puissants que jamais. Placée entre les sectes réformées qui la divisent et le scepticisme sans cesse plus audacieux qui travaille à l'envahir, elle ne

[1] Voir *Notice historique sur Saint-Gilles*, par M. l'abbé Teissonnier.

[2] Gratias tibi, Domine Jesu, quod hoc tempore tales nobis sanctorum martyrum spiritus excitasti, quo Ecclesia tua præsidia majora desiderat. Cognoscant omnes quales ego propugnatores requiram, qui propugnare possint, impugnare non soleant. Hos acquisivi tibi, plebs sancta, qui prosint omnibus, nemini noceant. Tales ego ambio defensores, tales milites habeo, hoc est non sæculi milites, sed milites Christi. Nullam de talibus invidiam timeo, quorum quo majora eo tutiora patrocinia sunt. Horum etiam illis ipsis qui mihi eos invident, opto præsidia. — S. Ambros., *ut supra*, 10.

saurait trouver en nous seul une barrière assez ferme pour la soustraire à tant de périls. Contre des dangers plus redoutables il faut des remparts plus assurés. Dieu les élève de sa main par la glorification inattendue de l'illustre solitaire de la vallée Flavienne. Le voilà pour ainsi dire qui se lève de sa tombe, entre saint Vérédème, son vieux maître et ami, dont nous venons de restaurer l'ermitage, et Pierre de Castelnau, dont nous avons naguère replacé la mémoire sur l'autel. Ce sont-là, répèterons-nous avec Ambroise, les gardiens que nous désirons; ce sont les soldats qu'il faut à nos combats et à notre sécurité. Lui s'applaudissait des siens, parce qu'il comptait sur eux pour l'abriter contre l'arianisme des premiers temps. Nous nous félicitons à notre tour des nôtres comme d'un bouclier nouveau contre l'arianisme moderne. Comme les martyrs de Milan, ils n'attaqueront pas cet ennemi par l'épée, mais ils nous en défendront par la prière. Ils apporteront de la sorte à notre faiblesse le glorieux supplément de leur force, et si l'on s'étonne désormais de nous voir redescendre dans la lutte avec une ardeur renouvelée, nous dirons encore avec le Docteur que nous nous plaisons tant à citer : " Venez et voyez la noble escorte qui m'environne; j'avoue que je me sens enhardi par l'armure dont elle me couvre. *Que d'autres mettent leur confiance, ceux-ci dans leurs chars, ceux-là dans leurs chevaux.* Pour nous, *c'est dans le nom du Seigneur notre Dieu que nous voulons nous glorifier* (1). "

III

Plein d'espérance pour nous-même, nous le sommes aussi pour le troupeau qui nous est confié. Écoutons toujours sans nous lasser saint Ambroise. " Ce n'est pas sans à-propos qu'on appelle l'invention des martyrs une résurrection. Sont-ils ressuscités pour eux-mêmes, nous le verrons une autre fois; mais à coup sûr ils sont ressuscités pour nous. Vous avez appris, vous avez même constaté par vos propres yeux qu'ils ont délivré des démons un certain nombre de possédés; plusieurs infirmes également, aussitôt après avoir touché de la main le vêtement dont les saints étaient couverts, ont été guéris des maux qui les travaillaient. On a vu se reproduire les miracles des temps primitifs, alors que l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ répandait une grâce plus abondante dans le monde, c'est-à-dire qu'en notre présence l'om-

(1) Veniant ergo et videant stipatores meos; talibus me armis ambiri non nego. *Hi in curribus, et hi in equis, nos autem in nomine Dei nostri magnificabimur.* — Psalm. XIX, 8.

S. Ambros., *ut supra*, 10.

bre de corps saints a suffi pour rétablir instantanément des malades. Que de linges, que de manteaux jetés sur ces reliques sacrées, ont puisé dans ce contact la vertu de guérir ! On est heureux de pouvoir toucher même la simple extrémité du linceul qui les enveloppe, et quiconque la touche, celui-là est sauvé (1). "

Saint Augustin, dans un de ses sermons, atteste qu'il avait été lui-même témoin de ces prodiges, ajoutant le poids immense de son témoignage à l'autorité déjà décisive de saint Ambroise (2). A son tour, il raconte, un peu plus tard, que des prodiges pareils se sont opérés à l'invention des reliques de saint Étienne, et dans ce second récit il trouve encore le secret de ramener et d'entremêler le grand souvenir des martyrs de Milan, pour en confirmer de nouveau les miracles (3).

Autrefois le tombeau de saint Gilles a fait aussi toutes ces merveilles, Nos Très-Chers Frères. Il fut longtemps le centre et le but d'un pèlerinage presque aussi fréquenté que les pèlerinages les plus illustres de l'univers catholique. Du fond de l'Armorique, de la Grande-Bretagne, de la Germanie, de la Pologne, de la Hongrie, on accourait à flots se prosterner devant lui pour implorer le Bienheureux dont il renfermait la dépouille et rappelait la mémoire. En ces temps glorieux, il laissait échapper une vertu toute-puissante comme tant d'autres tombes justement renommées. Là aussi les démons désertaient en rugissant les malheureux qu'ils obsédaient. Là aussi les aveugles retrouvaient tout d'un coup l'usage de la vue. Là aussi les malades recouvraient, après une prière, la liberté de leurs mouvements et la plénitude de leur santé. C'était comme une source de résurrection et de vie qui jaillissait de cette pierre sur laquelle planait l'ombre du grand anachorète; et ceux qu'il avait réjouis par des prodiges s'en

---

(1) Non immerito autem plerique hanc martyrum resurrectionem appellant; videro tamen utrum sibi, nobis certe martyres resurrexerint. Cognovistis, immo vidistis ipsi multos a dæmoniis purgatos; plurimos etiam, ubi vestem sanctorum manibus contigerunt, iis quibus laborabant debilitatibus absolutos; reparata vetusti temporis miracula, quo se per adventum Domini Jesu gratia terris major infuderat, umbra quadam sanctorum corporum plerosque sanatos cernitis. Quanta oraria jactitantur ! quanta indumenta super reliquias sacratissimas et tactu ipso medicabilia reposcuntur ! Gaudent omnes extrema linea contingere; et qui contigerit, salvus erit. — S. Ambros., *ut supra*, 9.

(2) Tunc tantæ gloriæ martyrum etiam ego testis fui. Ibi eram, Mediolani eram, facta miracula novi, attestante Deo pretiosis mortibus sanctorum suorum; ut per illa miracula jam non solum in conspectu Domini, sed etiam in conspectu hominum esset mors illa pretiosa. — S. August. Serm. 286, in nat. martyr. Gervasii et Protasii.

(3) S. August., serm. 318, 319, 320, de martyre Stephano.

retournaient dans leur patrie par tous les chemins du globe, chantant en l'honneur de saint Ægidius des hymnes de reconnaissance et d'admiration.

Certes! Nos Très-Chers Frères, verrons-nous un avenir stérile succéder à un passé si fécond? Ce sépulcre n'aura-t-il été rendu à nos hommages que pour être solennellement convaincu d'impuissance? et faute de miracles qui le distinguent, serons-nous condamnés à regretter l'heure qui l'a retiré des décombres sous lesquels, depuis trois cents ans, il était enseveli? O saint Abbé! vous qui fûtes l'astre le plus brillant de notre beau ciel, et la fleur la plus embaumée de l'antique vallée Flavienne! vous rajeunirez votre gloire, pendant que nous ressusciterons nous-même le culte de votre tombeau. Aujourd'hui, comme autrefois, les aveugles abondent dans nos contrées; le rationalisme a plongé et plonge encore chaque jour dans les ténèbres une foule d'esprits; vous les attirerez à vous pour leur rendre la vraie lumière, la lumière de la foi. Que d'infortunés, même sur la terre sanctifiée par vos vertus, sont livrés au démon qui les possède; les uns sont en proie au démon de la cupidité; les autres au démon du libertinage; ceux-ci au démon de l'intempérance; ceux-là au démon du servilisme et de la peur. Ils viendront, eux aussi, à votre tombe et vous les affranchirez des divers démons dont ils seront les esclaves. Ainsi le lustre des anciens jours reparaîtra sur notre Église et sur vos propres ossements. Votre sépulcre sera reconnu pour celui d'un prophète, et les signes extraordinaires dont il sera tout ensemble l'instrument et le témoin, nous combleront de bonheur en vérifiant nos plus chères espérances.

IV

O Cité de Saint-Gilles! Te voilà, dirons-nous avec saint Ambroise, te voilà donc déchargée du poids d'une confusion douloureuse [1]. Le tombeau de ton fondateur, de ton père; ce tombeau qui, toute proportion gardée, t'a faite avec tes destinées, comme le tombeau de Pierre a fait la Rome nouvelle avec sa gloire; ce tombeau qui, pendant tant de siècles, fit venir et affluer dans ton sein les âmes les plus élevées, les fils les plus honorables de tant de nations éloignées et diverses, ce tombeau, je ne crains pas de le dire, auquel tu dois tout, était enfoui dans ton sol et tu ne savais où le prendre. La trace en était entièrement perdue, rien ne subsistait, même dans tes tradi-

[1] Evasimus, fratres, non mediocrem pudoris sarcinam. — S. Ambros., *ut supra*, 11.

tions orales, qui pût te faire soupçonner qu'il existât encore et surtout où il pouvait être caché. Il était là sans doute dans la crypte bénie, mais si quelqu'un te l'avait assuré, tu en aurais souri. Sans doute encore il te protégeait, mais c'était à ton insu. Enfin, grâce à un rayon d'en haut, le voilà retrouvé; c'est la joie de notre épiscopat que de l'avoir rendu à ton amour qui l'avait presque oublié. Ce que les dernières générations de tes ancêtres avaient désespéré de voir, tu le possèdes (1). Tu n'a plus simplement comme eux pour te couvrir un bouclier invisible; tu peux à présent contempler de tes yeux, toucher de tes mains, inonder de tes fleurs et détremper de tes larmes ce tombeau tutélaire! O Cité que nous aimons! sois fidèle à l'entourer du culte dont il est digne. Par tes soins la crypte qui l'abrite s'est parée d'une décoration nouvelle; désormais des lampes et des flambeaux entretenus par la piété l'éclaireront, si j'ose ainsi parler, d'une lumière infatigable. Mais des vertus lui souriront mieux que ces honneurs matériels, si légitimes qu'ils puissent être. Quand il verra couler sur l'autel le sang de la Victime sainte, il faudra qu'il voie aussi l'âme de tes enfants se mêler au sacrifice comme des hosties sans tache, et, suivant le beau mot de saint Ambroise, comme des hosties triomphales (2). Si tu relevais les ruines de la Basilique abattue aux fondements de laquelle il repose; si, comme autrefois, tu donnais des Pontifes à ce siége de Pierre qui l'honora de tant de faveurs; si de sa poussière tu faisais germer encore de nouveaux évêques, dignes de leurs aînés, et dont l'Église pût considérer les mérites et citer les noms avec une fierté maternelle, ces nobles choses ne le trouveraient pas indifférent. Mais ce qui le fera surtout tressaillir avec les ossements sacrés dont il garda le dépôt, c'est que, fille d'un saint, couronnée de son nom, solidaire de sa gloire, tu travailles à pénétrer tous tes enfants de son esprit et de sa foi; que tu les pousses avec ardeur à l'imitation de ses vertus; que tu proscrives de tes usages et de tes mœurs tous les obstacles qui pourraient s'opposer à leur sanctification; que ton sol devenu divinement fécond soit désormais une riche pépinière d'élus pour le ciel, et qu'ainsi les nouvelles destinées du sépulcre de ton auguste patron soient encore plus belles et plus consolantes que les premières.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons pris les lois déterminations suivantes :

---

(1) Patronos habebamus et nesciebamus. Invenimus unum hoc, quo videamur præstare majoribus. Sanctorum martyrum cognitionem, quam illi amiserunt, nos adepti sumus. — S. Ambros., *ut supra*, 11.

(2) Succedant victimæ triumphales in locum ubi Christus hostia est. — S. Ambros., *ut supra*, 13.

1° Le 22 de ce mois, nous irons, avec Mgr. l'Évêque de Digne, à Saint-Gilles, faire une cérémonie spéciale pour célébrer l'anniversaire de l'invention du tombeau du saint Abbé;

2° Cette fête se célébrera conformément au programme convenu entre Nous et M. le Curé de Saint-Gilles;

3° Nous invitons tous les fidèles de notre diocèse à relever ce pèlerinage de Saint Gilles, autrefois pratiqué par tant de peuples et signalé par tant de miracles.

Et sera la présente lettre pastorale lue à la messe du prône dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le premier Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Nimes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire Général de notre Évêché, le trois octobre mil huit cent soixante-sept, jour où nous célébrons la fête différée des saints Anges Gardiens.

† HENRI, *Évêque de Nimes,*

Par Mandement :

L. S. THIBON,

Chanoine honoraire, Secrétaire Général.

Cette page magistrale produisit un effet magique. Devant cette " parole puissante ", comme l'avait prédit M. Goubier, " le Midi s'ébranla " (1), et jamais peut-être ces contrées ne virent de manifestation plus imposante, de fête plus belle que celle du 22 Octobre 1867. Aussi devons-nous savoir gré à M. l'abbé Carle, l'attrayant rédacteur de la *Semaine religieuse de Nimes,* d'avoir longuement décrit, dans cet intéressant recueil, ces magnifiques solennités. Le numéro presque entier du 26 Octobre 1867 est consacré à cette description, qui déroule à nos yeux, dans une série de tableaux pleins de charme, les scènes émouvantes de cette mémorable journée (2). Nous empruntons à ce récit les détails qui vont suivre.

Le Lundi, 21 Octobre, veille de la fête, messeigneurs le

(1) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles,* p. 26. Voyez plus haut, p. 282.

(2) M. le chanoine Clastron a eu la bonté de nous envoyer en communication les n^os^ de la *Semaine religieuse de Nimes,* du 26 Octobre et du 2 Novembre 1867, qui renferment les détails des fêtes. M. Trichaud a inséré le récit de M. Carle dans son ouvrage, mais il en a modifié divers passages et supprimé plusieurs autres (op. cit., pp. 146 et suiv.).

évêques de Nîmes et de Digne arrivaient à Saint-Gilles, par un temps magnifique, au milieu des acclamations et des cris de joie de la population. Une cavalcade de jeunes Saint-Gillois, rappelant, par leurs costumes historiques, Wamba, le puissant roi des Visigoths, et ses officiers, était venue au-devant de leurs Grandeurs, comme autrefois le barbare chasseur au-devant du pieux solitaire de la vallée Flavienne. Elle servit d'escorte aux deux prélats, et lorsque le cortége fut arrivé au milieu de la place de l'église, l'aimable adolescent, qui remplissait à ravir le rôle de Wamba, se fit l'interprète de la joie et de la reconnaissance de la population tout entière, groupée autour du pavillon qui abritait leurs Grandeurs.

Les rues de la ville avaient été transformées en longues et fraîches galeries de verdure; toutes les maisons étaient pavoisées. Des vivats au grand saint Gilles se lisaient sur tous les murs, sur toutes les banderoles, sur chaque oriflamme, comme dans tous les cœurs, comme sur toutes les lèvres. C'était vraiment le réveil d'un peuple répondant au réveil des cendres de son fondateur, de son père, et saluant le retour de ses vieilles gloires, de son ancienne splendeur.

La première visite des prélats fut pour la crypte; cette visite dura une heure. De là, toujours suivis du clergé et de la municipalité, les hôtes illustres de la cité se rendirent au presbytère, acclamés par la foule qui se pressait sur leur passage.

Cependant, le jour si impatiemment attendu, le 22 Octobre se lève radieux. L'artillerie municipale tonne, les cloches lancent dans les airs leurs plus joyeuses volées. La musique de Beaucaire fait retentir les rues de ses harmonieux accords, et entraîne toute la population vers l'église, pendant que les prêtres — on en compte plus de cent — arrivent de toutes les avenues, et vont se ranger autour de Mgr. l'évêque de Nîmes, qui va consacrer le nouvel autel de la crypte.

On se rappelle que le 21 Août 1865, sixième jour des fouilles de l'église souterraine, on découvrit parmi les décombres une pierre haute d'un mètre quatre-vingt-deux centi-

mètres, large de soixante centimètres et de quarante centimètres d'épaisseur (1). Cette pierre, regardée comme un débris d'autel antique, fut utilisée dans les restaurations. M. Révoil la fit placer à la tête du tombeau de saint Gilles, tout en lui conservant son aspect rude et fruste; il se contenta de la surmonter d'une grande dalle, pour en former un autel fixe, et ce fut par la consécration de cet autel que Mgr. Plantier inaugura les solennités de cette belle journée.

Après cette première cérémonie, une grand'messe pontificale fut célébrée à l'autel supérieur de la crypte, par l'évêque de Digne, Mgr. Meirieu, que la ville de Saint-Gilles compte avec orgueil au nombre de ses plus illustres enfants (2).

Plus tard, de fraternelles agapes réunissaient autour des deux prélats, dans une des salles de l'Hôtel-Dieu, décorée avec autant de richesse que de bon goût, les nombreux ecclésiastiques qui les avaient assistés et les notabilités de la ville. La fin du repas fut marquée par un incident touchant. M. le curé Goubier, trop modeste pour n'en être pas surpris, eut le bonheur bien mérité d'entendre, de la bouche de M. le vicaire général de Cabrières, la lecture de la lettre suivante, interrompue maintes fois par les applaudissements des convives:

Dieu vous a fait un insigne honneur, mon cher curé, en vous donnant le secret instinct, l'*ardor præsagii*, qui vous a conduit à l'invention du tombeau de saint Gilles. Par là, votre nom sera lié, dans l'avenir, à l'un des événements les plus importants de l'histoire religieuse de notre diocèse au XIXe siècle. Dès aujourd'hui, mon épiscopat à moi-même se félicite et se glorifie de ce grand acte, dont vous aurez été l'instrument.

Qui sait si l'Église de Nimes, à son tour, ne verra point dater de là le rétablissement du pèlerinage, qui amena jadis tant de pieux étran-

(1) Trichaud, op. cit., p. 80.

(2) Mgr. Marie-Julien Meirieu est né à Saint-Gilles, le 23 Novembre 1800. Nommé évêque de Digne, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 28 Septembre 1848, il fut préconisé le 14 Décembre suivant, et sacré le 24 Février 1849. Mgr. Meirieu avait été professeur de dogme au grand séminaire de Nîmes; au moment de son élévation à l'épiscopat, il était vicaire général de Digne.

gers au sépulcre de l'illustre solitaire de la vallée Flavienne. Quoi qu'il en puisse être, cette tombe bénie est rendue, grâce à vous, à la dévotion populaire.

En lui laissant l'inculte austérité de ses formes antiques, vous avez voulu qu'elle reposât dans un sanctuaire digne de la mémoire qu'elle rappelle et des reliques sacrées, dont elle fut dépositaire. Par vos soins habilement secondés, la crypte incomparable dont elle est l'incomparable trésor, a retrouvé presque en entier le lustre des anciens jours, et ainsi avez-vous uni vous-même le mérite du respect et du zèle au bonheur de la découverte.

La solennité qui nous rassemble, en résumant tous ces faits, en forme le couronnement. Elle m'impose à ce titre le devoir de vous décerner une récompense publique. Mon cœur répond volontiers à cet appel, et je vous nomme chanoine d'honneur de ma cathédrale. Notre vénérable chapitre ouvrira ses rangs, avec joie, j'en suis sûr, au prêtre choisi de Dieu pour exhumer le tombeau de saint Gilles des ruines, qui le couvraient depuis plus de trois cents ans.

Croyez, mon cher curé, à mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† Henri, Évêque de Nimes.

L'heure des vêpres était venue. Même pompe solennelle, même foule compacte que le matin. Mais un chaleureux discours devait rehausser l'éclat de l'office divin. M. de Cabrières, du haut d'une chaire improvisée sur le soubassement d'un des piliers de la crypte médiale, prit pour texte cette exclamation du psalmiste, si bien appropriée à la circonstance : *Domine,... tu cognovisti sessionem meam et resurrectionem meam.* Vous avez connu, Seigneur, mon repos et ma résurrection (1). Après un brillant exorde, où chacun recevait sa part méritée d'éloges, l'orateur montra combien le temple, où retentissait sa voix, était grand par son antiquité, par sa célébrité et sa sainteté. Dans la seconde partie, M. de Cabrières établit un parallèle remarquable entre saint Gilles et saint Antoine, et, durant tout son discours, il sut tenir sous le charme de sa parole sympathique l'immense auditoire qui remplissait la crypte.

(1) Ps. CXXXVIII, 1, 2.

Après les vêpres, une majestueuse procession se déroula dans les rues de Saint-Gilles. Déjà le jour baissait, mais à travers ces galeries de verdure, brillaient les premières clartés de l'illumination qui devait couronner la fête. Les cavaliers de Wamba servaient d'escorte d'honneur aux reliques du Saint, portées par les prêtres sur un riche brancard. La musique jouait ses plus beaux airs; les jeunes filles modulaient en chœur de suaves cantiques; les enfants des écoles eux-mêmes faisaient des prodiges d'harmonieux ensemble, tandis que les voix graves des prêtres chantaient autour des reliques l'hymne des confesseurs, et que l'artillerie lançait au loin ses bruyantes détonations.

Quand le cortége sacré parvint sur la place de l'église, la façade de la basilique, dessinée jusque dans ses plus fins contours par des milliers de lumières vénitiennes, offrait un spectacle éblouissant. Sous la porte principale s'élevait un autel élégamment décoré, du haut duquel la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée à cette foule innombrable, venue de tous les pays environnants, et qui refluait au loin dans toute la profondeur des rues. On ne saurait se figurer de tableau plus ravissant; il fut le digne couronnement de cette solennité, dont l'illumination se chargeait de transmettre le dernier éclat à l'aurore du lendemain (1).

Une octave de fêtes suivit cette grande manifestation. Le 26 Octobre, à l'issue des vêpres, Mgr. Meirieu, qui daigna, pendant ces huit jours, se prêter, avec sa bonté ordinaire, aux différents offices célébrés dans la crypte, procédait, de l'assentiment de Mgr. Plantier, à la déposition des reliques dans le tombeau.

Après une allocution sur le culte traditionnel des reliques des Saints, le pontife, revêtu de la chape et mitre en tête, alla prendre sur l'autel provisoire les restes sacrés de saint Gilles, qui y reposaient depuis le matin, et se plaça à l'extrémité

---

(1) *Semaine religieuse de Nîmes*, n° du 26 Octobre 1867, pp. 410 et suiv.

supérieure du tombeau ouvert. Dès qu'il s'inclina dans l'enceinte grillée, pour y déposer la boîte en plomb, scellée et authentiquée par Mgr. Plantier, un frémissement de bonheur parcourut les rangs de la foule. Aussitôt tous les enfants infirmes sont déposés sur la pierre, qui venait de dérober aux regards les reliques du saint patron. Les sanglots, jusque-là comprimés, faisaient explosion et les larmes coulaient de tous les yeux (1).

Le cœur de M. Goubier débordait de joie. Dieu lui avait ménagé l'insigne honneur de retrouver le tombeau de saint Gilles, dont la trace semblait perdue pour toujours; une voix puissante et autorisée, celle de son illustre évêque, venait d'affirmer, à la face du monde catholique, l'authenticité de ce sépulcre à jamais béni; deux princes de l'Église, une multitude de prêtres, des milliers de fidèles, étaient venus s'agenouiller devant cette tombe, naguère ignorée, et rehausser l'éclat d'une fête, dont les annales de la vieille basilique n'offraient point d'exemple.

Et cependant, il manquait quelque chose au bonheur de M. Goubier; il savait, ce saint prêtre, que les plus belles fêtes ne laissent après elles que des souvenirs, et que la dévotion, tout comme le feu, a besoin d'aliment, pour ne pas se refroidir et s'éteindre. M. Goubier rêvait le rétablissement de l'antique pèlerinage au tombeau de saint Gilles; il lui tardait de voir revivre ces jours glorieux, où " du fond de l'Armorique, — comme l'avait dit Mgr. Plantier, dans son magnifique langage, — de la Grande-Bretagne, de la Germanie, de la Pologne, de la Hongrie, on accourait à flots se prosterner devant ce tombeau, pour implorer le Bienheureux dont il renfermait la dépouille et rappelait la mémoire "; époque féconde en miracles, car " c'était comme une source de résurrection et de vie qui jaillissait de cette pierre, sur laquelle

(1) *Semaine religieuse de Nimes*, n° du 2 Novembre 1867, pp. 430, 431.

planait l'ombre du grand anachorète; et ceux qu'il avait réjouis par des prodiges, s'en retournaient dans leur patrie par tous les chemins du globe, chantant en l'honneur de saint Ægidius des hymnes de reconnaissance et d'admiration ".

Pour atteindre son but, M. Goubier ne s'épargnera ni peines, ni sacrifices : il mettra tour à tour sa voix et sa plume au service de cette noble cause; pour elle, il usera ses forces et sa vie. Il succombera à cette lourde tâche, mais du moins, avant de mourir, il aura la consolation de voir les pèlerins fouler le sol de sa chère basilique, couvrir de leurs baisers et arroser de leurs larmes la pierre du saint tombeau.

M. Goubier avait fait choix de trois dames, des plus respectables de sa paroisse, pour leur confier la garde et le soin du tombeau de saint Gilles; il leur dit, en les chargeant de cette pieuse mission : " Je vous confie mon trésor; soignez-le comme votre âme " (1). M. Goubier nourrissait dès lors un projet bien digne de sa foi et de son zèle, celui de donner une garde d'honneur au glorieux sépulcre, en établissant, tout près de l'église souterraine, une communauté de vierges, chargées de l'angélique mission de chanter les louanges de Dieu et de son grand serviteur. Des religieuses, et des religieuses cloîtrées, rattachées par leur règle et leurs constitutions aux grands ordres monastiques, devaient être les gardiennes de cette arche vénérée. Chastes colombes cachées dans ces anfractuosités saintes, elles feraient trois parts de leur perpétuelle immolation : l'une pour leur salut personnel, l'autre pour la gloire du saint tombeau, et la dernière pour la paix et la prospérité de la cité (2). Ce projet eut un commencement d'exécution, du vivant même de M. Goubier. Trois jeunes filles de Saint-Gilles allèrent prendre le voile au couvent des Dominicaines de Mazan (3). Le digne curé, qui les regardait

(1) Nous devons ce détail à Mme Parrier, l'une des trois premières gardiennes du saint tombeau, nommées par M. Goubier.

(2) Trichaud, op. cit., p. 216.

(3) Mazan est une petite ville du département de Vaucluse.

comme le premier noyau de la future communauté, les suivait d'un œil de père; il voulut prêcher à la cérémonie de leur vêture, et, une année plus tard, à celle de leur profession. Après les avoir félicitées d'avoir " triomphé avec une force étonnante de faiblesses plus étonnantes encore, il les conjura de persévérer dans leurs résolutions héroïques de tout immoler au Christ, qui les avait choisies comme pierres angulaires d'un édifice, qui ne saurait tarder de s'élever auprès d'une tombe vénérée. Fiancées de Dieu, leur disait-il, vous devez retourner un jour et nous apporter dans les plis flottants de vos robes monacales, le salut, les bénédictions d'un avenir meilleur " (1).

Entre-temps, M. Goubier ne négligeait rien pour achever les restaurations de la crypte et du tombeau de saint Gilles, et leur rendre la splendeur des anciens jours; hâtons-nous de le dire, la munificence de ses paroissiens et les offrandes multiples des cités voisines lui furent d'un puissant secours. M. Goubier frappait à toutes les portes, et il avait le talent d'intéresser tout le monde à son œuvre. Le 20 Janvier 1872, quelques mois avant sa mort, il nous écrivait encore : " Vous m'enverrez, n'est-ce pas, quelques exemplaires de votre ouvrage, afin de les vendre au profit du saint tombeau ? Si cela est en votre pouvoir, vous seriez bien aimable de m'envoyer quelques fonds pour la restauration de ce monument, car nous sommes (et surtout en ce moment, avec cinq milliards à payer) très-pauvres à Saint-Gilles.... Ce tombeau si glorieux et si pauvre !.. Il intéressera votre piété et votre pitié pour lui. La France est si malheureuse, et la Belgique a donné des preuves d'un si grand désintéressement; permettez-moi d'espérer que ma prière ne sera pas vaine... Il s'agit d'une œuvre de restauration en harmonie avec la sainteté du lieu et de la chose; qui ne voudrait pas s'y prêter ? "

---

(1) *Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier, curé de Saint-Gilles, chanoine honoraire de Nîmes et de Digne, par Sr Marie-Albert de Sainte-Madeleine, Dominicaine de Mazan,* Toulouse 1872, pp. 18, 19.

Quand on se rappelle ce qu'était la crypte de l'église abbatiale, lors de l'arrivée de M. Goubier à Saint-Gilles, " le repaire des oiseaux de proie, sorte de caveau infect, sans lumière et sans air,... encombré de ruines et de dangereux écueils "; quand on songe à ce qu'elle est aujourd'hui, on reste stupéfait de la merveilleuse transformation réalisée par le zèle du courageux et intelligent pasteur.

Cependant le pèlerinage reprenait lentement. Le 29 Août de chaque année, jour anniversaire de la découverte, on voyait accourir bon nombre de fidèles des environs, pour vénérer le tombeau du saint anachorète. M. Goubier comprit qu'il s'agissait de donner une impulsion forte et durable à ces premières manifestations de la foi populaire. Il établit un triduum de prédications et d'offices, commençant le 29 Août, et servant de préparation à la fête du saint abbé, qui se célèbre le 1er Septembre. A la demande de l'excellent curé, le Saint-Père voulut bien accorder une indulgence plénière à tous les fidèles qui, le 29 Août, visiteraient le tombeau de saint Gilles, et entendraient la messe à l'autel propre du Saint (1).

Connaissant le désir des pèlerins d'emporter un souvenir de leur voyage, M. Goubier fit frapper une médaille commémorative de l'événement du 29 Août 1865; cette médaille due au burin de M. L. Penin, graveur de Sa Sainteté, à Lyon, fait le plus grand honneur au talent et au bon goût de cet artiste.

Ce fut encore à l'usage des pèlerins, que M. Goubier écrivit sa *Vie admirable du grand St Gilles, dont le Tombeau a été découvert en* 1865 (29 *Août*) *dans l'Église souterraine de la Ville qui porte son nom* (*Diocèse de Nîmes*), Tarascon-sur-Rhône, s. d. L'*Avant-propos*, daté du 29 Août 1871, et signé : " A. Goubier, Ch. honre, Curé de la Paroisse ", finit par ces lignes :

(1) *Vie admirable du grand St Gilles*, p. 25; D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit. pp. II, III. La concession pontificale est du 10 Décembre 1869.

" En écrivant cet opuscule sur le propre tombeau du Grand Saint, nous avons le désir de faire revivre pour la gloire de Dieu, dans la pensée de nos compatriotes, l'imposante figure du plus populaire de nos patrons méridionaux, dont le culte jadis s'identifiait avec celui des Saintes-Maries de la Mer, et jouissait des mêmes priviléges. Puissent les antiques pèlerinages, dont il fut si longtemps l'objet, retrouver leur majesté primitive auprès de ce vénérable sépulcre, découvert, il y a six ans, par un coup de Providence divine ! " (1)

M. Goubier constate avec bonheur le nombre croissant des pèlerins. Après avoir signalé plusieurs grâces éclatantes, obtenues à Saint-Gilles, depuis la découverte du tombeau, il continue en ces termes : " Cela suffit pour donner à notre crypte une importance réelle, qui la place au rang des sanctuaires les plus vénérables. Déjà, plusieurs paroisses des Bouches-du-Rhône et du Gard, de nombreux pèlerins des Saintes-Maries de la Mer, se sont fait un devoir et un bonheur de s'y rendre en grand nombre; et à leur suite, plusieurs communautés religieuses et de pieux touristes, etc. " (2).

Quelques mois après la publication de son petit travail, le 20 Janvier 1872, M. Goubier nous écrivait : " Ce n'est plus seulement à l'occasion du triduum et de la fête du saint abbé, que les fidèles des environs prennent le chemin de la vieille basilique. Déjà un certain nombre de pèlerins isolés s'y rendent dans le cours de l'année. Aux jours solennels de pèlerinage, les paroissiens et les pèlerins étrangers font la procession autour du saint tombeau, qu'ils baisent avec respect, et auprès duquel ils allument une grande quantité de cierges; les pèlerins ne quittent pas ces lieux si chers à leur cœur, sans avoir fait une ample provision d'objets bénits, tels que médailles, chapelets, etc., qui tous ont été préalablement déposés sur le tombeau du Saint. Ils boivent aussi, avec beaucoup de

---

1 *Vie admirable du grand St Gilles*, pp. 3, 4.
2 Id., pp. 24, 25.

confiance, de l'eau du puits, où saint Gilles avait coutume de se désaltérer; cette eau, dit-on, a la vertu de guérir les fièvres " (1).

Le retour aux traditions antiques, le culte de saint Gilles remis en honneur, et, par une conséquence nécessaire, la rénovation religieuse et morale de sa paroisse, tout cela était bien propre à consoler M. Goubier et à le récompenser de ses peines; ces jouissances, hélas ! devaient être de courte durée. Les émotions ressenties par le digne prêtre, au moment même de la découverte du tombeau de saint Gilles, avaient causé un préjudice grave à sa santé. M. Goubier n'en laisse rien transpirer dans son *Mémoire*; il est d'ailleurs fort sobre de renseignements sur la dernière phase des fouilles, et, par un excès de modestie, il supprime la plupart des détails qui lui sont personnels. Des plumes sympathiques ont comblé cette lacune. Décrivant l'incident dramatique, dont le digne curé fut à la fois, peut-on dire, le héros et la victime, Sœur Marie-Albert nous dépeint l'immense joie de M. Goubier, joie trop forte pour son cœur, et qui, succédant brusquement à d'inexprimables angoisses, brisa pour toujours les forces de l'héroïque pasteur.

" Un gouffre béant s'est formé, — écrit l'habile narrateur, — et des mesures de prudence demandent qu'on le comble de suite. L'ordre sera-t-il donné ? un combat terrible se livre dans l'âme du vénéré Prêtre, il lutte contre toute évidence, son regard semble perforer chaque parcelle de so

(1) Ce puits avait été mis à découvert lors du déblaiement de la crypte (Voyez plus haut, p. 96.) On y recueillit une grande quantité d'ossements qui, d'après toute probabilité, appartenaient aux victimes massacrées par le religionnaires, le 27 Septembre 1562; Ménard nous montre " les ecclésiast ques égorgés et jetés dans le puits qui est joignant l'église intérieure; le enfants de chœur précipités dans le même puits, chantant : *Christe, fili D vivi, miserere nobis* ". (*Histoire... de la ville de Nismes*, tom. IV, p. 364.) n'est donc pas surprenant de voir les fidèles puiser avec empressement cette eau sanctifiée par le sang des martyrs, et d'en entendre louer la vert bienfaisante. (TRICHAUD, op. cit., pp. 72, 73.)

rocailleux, puis vaincu par la douleur navrante de la déception contre laquelle il se débattait encore, il retourne au presbytère. Quelques oisifs restent auprès des travailleurs qui, prêts déjà à réentasser tout ce qu'ils ont extrait, frappent une dernière fois le sol de leurs lourdes pioches.

" Soudain un son étrange frappa leur oreille, on renouvelle l'expérience, et on acquiert la certitude qu'un souterrain se trouve à l'endroit indiqué.

" On avertit le curé, les autorités se rendent sur place, tout est dans l'anxiété. La nature même semble s'associer aux hommes; d'épais nuages couvrent le firmament, la foudre fait entendre ses avis terrifiants. Que trouve-t-on ? rien, des cercueils comme on en a vus déjà. Le jour baisse de plus en plus, le tonnerre roule avec un fracas épouvantable. Une large pierre apparaît à la surface des décombres. Mais aucune inscription n'en fait connaître l'origine. Une sueur froide perle sur le front de M. Goubier, on retourne le sarcophage, il s'approche en tremblant, et à la lueur vacillante d'une lampe, il lit : IN . H . TVMVL . Q . C . B . ÆGD . (1).

" Un cri de joie s'échappe de sa poitrine haletante et oppressée, puis il tombe inanimé dans les bras de ses amis... Arrêt fatal et irrévocable, le coup qui avait renversé les monceaux de ruines et mis à découvert le tombeau du Saint, était allé retomber sur son cœur; les émotions successives

---

(1) MM. Chèvremont et de Kerval sont les seuls, croyons-nous, qui aient reproduit exactement l'inscription gravée sur le tombeau de saint Gilles, et qui doit se lire ainsi :

IN H . TML . QI .
C. B. ÆGD .

Voyez la planche en regard de la p. 274; Chèvremont, *Crypte de la basilique abbatiale et monumentale de Saint-Gilles*, p. 21, et de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles*, 2e édit., Le Mans 1875, p. 71, note 1.

Dans sa lettre au *Courrier du Gard* (p. 277, note 1), M. Révoil dit que " M. le capitaine Delmas, bien connu par son érudition et par son culte pour les monuments de Saint-Gilles ", déchiffra l'épitaphe du Saint. D'après M. Trichaud (op. cit., p. 87) et Sœur Marie-Albert, ce fut M. Goubier qui, le premier, lut et comprit l'inscription tumulaire.

avaient usé ses forces vitales. En remontant de la crypte, il emportait le germe d'une maladie mortelle " (1).

M. Goubier ne se remit jamais de cette rude secousse. Des maux de tête presque habituels ne l'empêchaient pas de vaquer à sa besogne, et de remplir, avec un zèle au-dessus de tous les éloges, les devoirs multiples de son laborieux ministère. Malgré son état de souffrance, il avait voulu se rendre, le 29 Avril 1872, au monastère des Sœurs Dominicaines de Mazan, pour y célébrer, le lendemain, la fête de sainte Catherine de Sienne, et passer quelques heures en compagnie de son meilleur ami, M. l'abbé Trichaud, directeur de la maison. M. Goubier aimait d'une affection paternelle la communauté de Mazan, qui allait fournir à la garde d'honneur du saint tombeau ses premières recrues. A peine arrivé, il parla de sa chère fondation : " Ah ! c'est fini, dit-il à M. Trichaud, l'année prochaine je mets la main à l'œuvre; dès que ma cure sera achevée, et elle se terminera vers la fin de Septembre, je fais jeter les fondements du monastère; préparez vos religieuses, je les veux pour l'an prochain à pareil jour " (2).

Le 30, M. Goubier officia à la grand' messe; c'était le " chant du cygne qui lance vers le ciel les derniers élans de sa voix mourante " (3). Après avoir prêché à vêpres, pendant un quart d'heure (4), le digne curé fut pris d'un malaise subit et tomba dans une léthargie, dont rien ne fut

---

(1) *Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier*, pp. 15 et suiv. Voyez aussi la note de la p. 278, où nous avons raconté cet incident d'après M. Trichaud.

(2) *Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier*, pp. 20, 21. Des obstacles, dont nous n'avons point à nous occuper, s'opposèrent à la réalisation d'un projet, que M. Goubier croyait à la veille d'aboutir, et sur lequel il avait fondé de grandes espérances. Dieu aura tenu compte à son fidèle serviteur des efforts tentés pour la réussite d'une entreprise, que le zèle le plus pur avait dictée.

(3) *Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier*, p. 23.

(4) L'allocution de M. Goubier a été trouvée, tout entière écrite de sa main, dans son portefeuille. Sœur Marie-Albert l'a insérée dans sa notice, pp. 25 et suiv.

capable de le tirer. Tout ce que l'amitié la plus tendre et l'art le plus expérimenté peuvent inventer de soins et de remèdes, fut mis en œuvre pour le sauver. Peines inutiles ! M. Goubier succomba le lendemain, 1er Mai, aux suites d'une hémorrhagie cérébrale, dans la cinquante-deuxième année de son âge et la huitième depuis sa prise de possession de la cure de Saint-Gilles (1).

Qu'on juge de la consternation des ouailles du bon prêtre en apprenant la mort inopinée de leur bien-aimé pasteur. Ce fut un deuil universel à Saint-Gilles, où le cher défunt était adoré.

Le lendemain, 2 Mai, les députés de la fabrique vinrent chercher le corps à Mazan.

" Les habitants de Saint-Gilles, qui n'avaient pu recueillir le dernier soupir de leur pasteur, — écrivait M. l'abbé Azaïs, dans la *Semaine religieuse de Nimes*, — ont voulu posséder sa dépouille, et ils lui ont fait des funérailles qui sont un témoignage éclatant de leur douleur et de leur attachement

---

(1) *Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier*, pp. 28 et suiv. Rien de touchant comme les pages où Sœur Marie-Albert raconte, dans leurs moindres détails, les dernières souffrances de M. Goubier. L'auteur, par un sentiment plein de délicatesse, a dédié son travail à Mlle Eugénie Goubier, la digne et inconsolable sœur du regretté défunt, qui habitait avec lui et qu'il chérissait d'un incomparable amour. La pensée de sa sœur ne quittait jamais ce frère au cœur si aimant. La veille de sa mort, comme par un douloureux pressentiment, prenant la main de M. Trichaud, après la conversation rapportée plus haut, il lui disait les larmes aux yeux : " S'il vous plaît, promettez-moi de bâtir un appartement pour ma bonne sœur, à côté du couvent. Si je mourrais avant elle, je serais tranquille " (*Les derniers jours de Monsieur l'abbé Goubier*, p. 21). Mlle Eugénie Goubier a eu l'obligeance de nous offrir un exemplaire de l'intéressant opuscule de Sœur Marie-Albert.

Mme Parrier nous communiqua la triste nouvelle du décès de M. le curé Goubier, par sa lettre du 15 Mai 1872, lettre navrante qui respire la plus profonde douleur, alliée aux sentiments d'une admirable résignation chrétienne. A cette lettre était joint tout un dossier envoyé par Mlle Goubier et comprenant, outre deux portraits du défunt, le n° de la *Semaine religieuse de Nimes*, contenant sa notice biographique et la description de ses funérailles, ainsi qu'une copie de la lettre écrite par M. l'abbé Trichaud à Mlle Goubier, pour lui annoncer la mort de son frère, dont il venait de recueillir le dernier soupir.

pour ce prêtre bien-aimé. La population entière remplissait les vastes nefs de l'église et un nombreux clergé était réuni autour du cercueil. La messe a été chantée par M. l'abbé Corrieux, archiprêtre de la cathédrale, et à l'Évangile, M. l'abbé de Cabrières, vicaire-général, s'inspirant de son amitié pour le cher défunt et du deuil de la paroisse, a payé à la mémoire du pasteur un juste tribut de regrets et de sympathie. Il a fait passer sous nos yeux le jeune vicaire de Nimes et le zélé curé des deux paroisses de Vauvert et de Saint-Gilles, avec l'aimable cortége de ses vertus sacerdotales. Il a fait ressortir les principaux caractères de son âme de prêtre, sa piété, doux mélange de foi et de saint attendrissement; son zèle industrieux pour le bien des âmes, pour la beauté du culte, pour la décoration du tombeau de S. Gilles,... et le pieux attendrissement de l'auditoire a répondu à cette parole touchante.

" Le corps du bon et saint prêtre occupe une place d'honneur au lieu où fut enseveli le glorieux fondateur de l'abbaye de Saint-Gilles; il repose dans la crypte de l'église, au pied du tombeau de S. Egidius : c'était la place qui convenait à celui qui avait retrouvé le sépulcre du saint abbé, et qui lui avait rendu la gloire des anciens jours " (1).

La pierre qui recouvre le tombeau de M. Goubier porte l'épitaphe suivante (2), composée par M. Révoil, le savant

---

(1) *Semaine religieuse de Nimes*, n° du 11 Mai 1872, p. 144.

Faisant allusion aux paroles adressées par M. Goubier aux premières gardiennes du saint tombeau, Mme Parrier, l'une d'elles, nous écrivait, en annonçant la mort de son vénérable curé : " Maintenant nous aurons deux trésors à soigner, le tombeau de saint Gilles et le sien, que l'on vient de mettre dans la crypte, tout près de celui du Saint; il avait désiré cette place, et il la méritait bien ".

Les restes de M. Goubier ont été déposés devant la confession de saint Gilles. En face, depuis un demi-siècle, se trouve la tombe d'un autre curé, M. Louis Dorthe, qui administra la paroisse de 1813 à 1830, et dont la mémoire vivra éternellement bénie au sein de la population (D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., p. 133, note 1).

(2) Le texte de cette épitaphe nous a été communiqué par Mme Parrier.

restaurateur de la crypte et l'ami particulier du défunt. La pose en eut lieu au mois d'Août 1873 :

HIC . REQ . ACHIL . GOUBIER .
PAROCHIÆ . S . ÆGIDII . RECTOR .
QUO . PROMOVENTE . RESTAURATA .
CRYPTA . ET . INVENTUS . FUIT .
TUMULUS . B . ÆGIDII .
R. I. P.

M. Goubier eut pour successeur, dans la cure de Saint-Gilles, son ami intime et ancien condisciple, M. l'abbé Marc-Hippolyte Bastien. Dans la force de l'âge et d'une constitution robuste, le nouveau pasteur semblait promettre une longue carrière. Hélas ! Que les prévisions humaines sont trompeuses ! Un an s'était à peine écoulé, et M. Bastien allait rejoindre son ami dans la tombe; il mourut, après une courte maladie, le 25 Juin 1873, avant d'avoir accompli sa cinquante-unième année (1).

La cure de Saint-Gilles, vacante par le décès de M. Bastien, fut confiée par Mgr. Plantier à M. l'abbé Pierre-Émile d'Everlange, qui dirigeait depuis six ans, avec une sollicitude à toute épreuve, la paroisse si difficile de Villeneuve-lez-Avignon (2). La cérémonie de l'installation eut lieu

---

Dans leur reconnaissance pour un prêtre qu'ils avaient tant aimé, les habitants de Saint-Gilles couvrirent de fleurs le tombeau qui contenait sa dépouille. Mme Parrier nous offrit à titre de souvenir, le 16 juin 1874, trois pensées détachées d'une couronne de fleurs artificielles, qui demeura longtemps déposée sur la tombe de M. Goubier.

(1) La *Gazette de Nîmes*, dans son no du 3 Juillet 1873, a consacré une belle notice nécrologique à M. l'abbé Bastien, qui était chanoine honoraire de Digne. Après avoir rempli durant douze ans, de 1846 à 1858, les fonctions de vicaire à la cathédrale de Nîmes, M. Bastien desservit successivement les cures de Saint-Geniès-de-Comolas, de Redessan, de Sumène et de Saint-Gilles. Il s'occupait avec ardeur à organiser dans sa paroisse le pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes, quand, à la suite d'une allocution chaleureuse, il fut saisi d'un refroidissement, qui prit bientôt un caractère alarmant et l'emporta après une maladie de trois semaines.

(2) M. l'abbé Pierre-Émile d'Everlange de Belneu, issu d'une ancienne

le Dimanche, 10 Août 1873 (1); elle fut présidée par M. Corrieux, archiprêtre de la cathédrale de Nîmes, et l'un des prédécesseurs de M. d'Éverlange dans la cure de Saint-Gilles (2).

Le nouveau pasteur avait une double mission à remplir. Il devait faire marcher de pair la direction d'une importante paroisse et la continuation de l'œuvre de M. Goubier. Cette œuvre, nous la connaissons. Il s'agissait, pour M. d'Éverlange, de raviver et de propager le culte de saint Gilles,

---

famille noble, est né à Besançon, le 20 Septembre 1820. Il débuta, en 1841, comme professeur au petit séminaire de Beaucaire, devint, en 1845, vicaire à Sommières, et fut nommé curé de Cabrières, en 1849. Transféré, quatre ans plus tard, à la cure de Milhaud-lez-Nîmes, il passa, en 1857, à Saint-Étienne d'Uzès, et desservait, depuis 1867, la paroisse de Villeneuve-lez-Avignon, lorsqu'il fut promu, en 1873, à la cure de 1re classe de Saint-Gilles. M. d'Éverlange est chanoine honoraire de Nîmes et de Digne, et porte le titre de doyen.

La famille d'Éverlange est originaire du duché de Luxembourg, et eut pour berceau le château d'Éverlange (en allemand : Everlingen), sur le territoire de la commune du même nom. Le village d'Éverlange, sur la petite rivière de l'Attert, est situé non loin d'Osperen, à droite du chemin de fer de Liége à Luxembourg, et environ à égale distance, à vol d'oiseau, d'Arlon, de Diekirch et de Luxembourg.

La famille d'Éverlange s'est divisée en trois branches : les d'Éverlange de Vitry, de Longuyon et de Belneu; M. le curé de Saint-Gilles appartient à la dernière branche. Un des volumes de la correspondance inédite du comte de Maistre renferme des lettres adressées par cet illustre écrivain, au commencement de ce siècle, à un P. d'Éverlange de Vitry, jésuite à Varna, qui avait été chargé par le Saint-Père d'une mission auprès du czar.

Le château d'Éverlange est en ce moment la propriété d'une famille belge. La chapelle, lieu de sépulture des anciens seigneurs, a été changée en écurie.

Les d'Éverlange portent d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or, une en chef et une en pointe.

M. le chanoine d'Éverlange, qui a daigné nous transmettre ces détails généalogiques, voulut visiter, au mois de Juillet 1875, le berceau de ses ancêtres. Mgr. Adamès, évêque de Luxembourg, fit un accueil distingué au noble voyageur, qui, sitôt son livre paru, s'empressa d'en offrir à Sa Grandeur un des premiers exemplaires. Le prélat terminait sa lettre de remercîment à l'auteur, par cette phrase : " Permettez-moi, M. le chanoine, de vous demander une prière sur le tombeau de saint Gilles pour ce pays de Luxembourg, *la patrie de vos illustres aïeux.* " (D'ÉVERLANGE, op. cit., 4e édit., p. XVII.)

(1) Voyez la description de cette cérémonie dans la *Gazette de Nîmes* n° du 20 Août 1873.

(2) M. François Corrieux fut curé de Saint-Gilles de 1858 à 1864; il eut pour successeur M. Goubier.

presque anéanti par le souffle destructeur des révolutions et de l'hérésie; il s'agissait avant tout de travailler à rétablir ce courant du moyen âge, qui répandait des flots de pèlerins dans la vallée Flavienne et dans sa merveilleuse basilique.

Depuis sept ans, M. d'Éverlange s'acquitte de cette lourde tâche avec un dévouement, un tact et un succès, qui prouvent combien Mgr. Plantier eut la main heureuse, en l'appelant à recueillir l'héritage de MM. Goubier et Bastien.

La découverte du tombeau de saint Gilles avait renoué la chaîne brisée des antiques pèlerinages. Bien souvent dans le cours de l'année, mais surtout à la fête du Saint et pendant le triduum préparatoire, des pèlerins, tantôt isolés, tantôt réunis en pieuses caravanes, venaient s'agenouiller devant le sépulcre de l'anachorète et y déposer leurs offrandes. Ce réveil de la foi populaire était consolant, mais il y avait loin de ses proportions modestes aux imposantes manifestations d'autrefois, dont le zèle de M. d'Éverlange souhaitait si ardemment le retour.

Le digne curé s'aperçut bien vite que saint Gilles, — cette figure si grande et jadis si populaire, — était trop peu connu; il comprit que pour attirer les masses, il fallait composer un manuel à l'usage du pèlerin et du touriste, manuel qui, sous une forme simple et attrayante, leur apprît à connaître l'illustre solitaire, son abbaye, la cité qui portait son nom, la basilique élevée en son honneur, la crypte qui abritait sa tombe. M. d'Éverlange consacra à ce pieux labeur les rares loisirs de sa charge pastorale, et ses veilles nous dotèrent d'une œuvre, qui, d'après un auguste témoignage, " révèle de l'érudition, des études sérieuses, un vrai patriotisme, une plume élégante, et, ce qui vaut mieux encore, un excellent pasteur " (1).

---

(1) Lettre de Mgr. Ramadié, archevêque d'Alby, du 1er Septembre 1878, à M. le chanoine d'Éverlange. (*Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., p. XI.)

M. Émile Longin nous semble avoir mieux que personne caractérisé le travail de M. d'Éverlange. Après avoir parlé des études antérieures sur saint

Saint Gilles et son pèlerinage, — tel est le titre de l'ouvrage, — sortit des presses de M. Seguin, aîné, à Avignon, au mois d'Août 1876. Ce beau livre, si impatiemment attendu, valut à son auteur les éloges unanimes de la presse catholique et les approbations les plus flatteuses de l'épiscopat français et étranger. Quatre éditions, se succédant en moins de trois ans, disent assez combien ces approbations et ces éloges étaient mérités. Les deux premières éditions, spécialement destinées aux pèlerins, renferment une neuvaine, des litanies et un grand nombre de prières et de cantiques en l'honneur de saint Gilles; les éditions suivantes, imprimées avec luxe et ornées de gravures d'un fini achevé, peuvent rivaliser avec ce que la typographie française a produit de plus parfait (1).

M. d'Éverlange dédia son travail à ses chères ouailles.

" C'est à vous, écrit-il à sa première page, que je dédie ce livre, bons et fidèles paroissiens de Saint-Gilles. Depuis le jour où, quittant, à la voix de mon Évêque, la paroisse de Villeneuve, riche en souvenirs chrétiens, il me fut donné de devenir le Pasteur de vos âmes, la gloire de saint Gilles, votre patron, devint la grande préoccupation de mon cœur de prêtre.

Gilles et spécialement des recherches laborieuses de M. Teissonnier, M. Longin ajoute :

" Le livre de M. l'abbé d'Éverlange, qui a eu l'heureuse chance de venir le dernier, nous fait profiter de tous les travaux de ses devanciers.

" L'auteur a butiné, comme une intelligente abeille, sur toutes ces précédentes brochures, et il a construit, avec ces trésors, ces délicieux rayons dont il a enrichi sa ruche. Dans son livre nous trouvons tout ce qui avait été déjà raconté sur S. Gilles, mais comme il devait s'adresser au peuple, il ne contient rien qui puisse effaroucher les esprits les moins familiarisés avec la science historique ou archéologique. Le style, de son côté, a plus de mouvement et d'entrain, les développements revêtent une forme plus rigoureusement littéraire, ce qui imprime à cette œuvre ce caractère tout particulier qui est d'ordinaire la garantie d'un rapide succès. " (*Gazette de Nimes*, n° du 4 Janvier 1877, Feuilleton : *Les Jeudis littéraires*, coll. 2 et suiv.)

(1) Pour tous détails bibliographiques ultérieurs sur l'ouvrage de M. le curé d'Éverlange, nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit de ce travail dans l'indication de nos sources.

" Je viens dans ce modeste et imparfait travail vous offrir le témoignage de ma sollicitude....

" Vous lirez avec intérêt, et, je le souhaite plus encore, avec profit pour vos âmes, l'humble ouvrage de votre Pasteur. Il vous apprendra à mieux connaître l'histoire de votre pays. C'est celle de votre Saint, de votre pèlerinage, de votre célèbre basilique " (1).

L'auteur termine son *Avant-propos* par ces lignes, qui résument son livre et en révèlent le but:

" Faire connaître saint Gilles est la pensée qui domine ce travail. N'est-il pas en effet dans sa vie, dans ses œuvres et dans sa mort, la pierre fondamentale de tout ce que nous trouvons à St. Gilles ? Le tombeau et la crypte qui lui sert de sanctuaire; la Basilique et la Cité; enfin le pèlerinage de St.-Gilles placé autrefois par les Papes au rang des plus célèbres de la chrétienté, mais aujourd'hui si tristement déchu de son ancienne splendeur : tel est l'ordre d'idées que nous suivrons dans cet opuscule.

" Puissent ces pages atteindre leur but ! Puissent-elles glorifier Dieu dans l'un de ses plus grands serviteurs et ramener dans les âmes le zèle de la sanctification ! Enfin, et c'est le vœu le plus ardent de notre cœur, puissent-elles faire renaître les pèlerinages autrefois si nombreux auprès de cette tombe dont la vertu est loin d'être tarie ! " (2).

Le vœu de M. d'Éverlange fut entendu. Salué, à son apparition, par les mille voix de la presse, répandu sur tous les points de la France, son livre fit dans le monde religieux et littéraire une sensation profonde, qui devait exercer sur le pèlerinage de Saint-Gilles la plus heureuse influence.

Précédemment déjà, l'opinion publique avait été éveillée par un remarquable article, inséré dans *Le Pèlerin,* organe officiel du conseil général des pèlerinages en France. Le

(1) *Saint Gilles et son pèlerinage,* 1re édit., Avignon 1876, Dédicace, pp. v et suiv.

(2) Id., 1re édit., Avant-propos, pp. vj, vij.

2 Février 1876, M. d'Éverlange avait adressé une lettre au comité de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte, pour le prier de s'intéresser à celui de Saint-Gilles, " si intimement lié aux sanctuaires les plus illustres et les plus vénérables des Saints Lieux, avec lesquels il a une alliance si étroite ". Après avoir reproduit cette lettre, dont l'auteur rappelait aux pèlerins de Jérusalem le souvenir de saint Louis et des croisés, visitant le tombeau du saint abbé, avant de s'embarquer pour la Palestine, *Le Pèlerin* plaidait chaudement la cause de M. d'Éverlange, en faisant ressortir tout ce que le voyage de Saint-Gilles offre d'avantages religieux et d'intérêt artistique (1).

A l'occasion du rétablissement de la conférence de Saint-Vincent de Paul à St.-Gilles, par les soins de M. d'Éverlange, le *Bulletin* de cette association éminemment catholique se fit également un devoir de recommander à ses membres le pèlerinage au saint tombeau, " pèlerinage longtemps très-célèbre, enrichi par les Souverains Pontifes des plus riches indulgences, et qui était un des grands sanctuaires du Midi " (2).

Ces précieux encouragements, suivis de la publication du livre de M. d'Éverlange, portèrent les plus beaux fruits.

Jetons, en terminant, un rapide coup d'œil sur la marche et les progrès du pèlerinage, depuis le jour où M. d'Éverlange prit possession de sa cure.

Le 29 Août 1873, huitième anniversaire de la découverte du tombeau, M. Bernard, archiprêtre d'Arles, curé de Saint-Trophime, arrivait à Saint-Gilles, accompagné de sa maîtrise et d'un clergé nombreux, pour prêter son pieux concours à la fête. La messe fut exécutée par les hommes et les enfants de Saint-Trophime. Le soir, dans un éloquent discours, M. l'archiprêtre montra l'alliance qui avait uni, dès les premiers siècles, les deux églises de Saint-Gilles et d'Arles,

---

(1) N° du 11 Mars 1876, 3e année, pp. 735, 736.
(2) N° de Juin 1876, tom. XXVIII, p. 155.

alliance qui allait se fortifiant toujours, malgré le cours des âges et les révolutions.

L'année suivante, les fêtes de saint Gilles étaient rehaussées par la présence du révérendissime Père Edmond, abbé du monastère des Prémontrés de la primitive observance, à Saint-Michel de Frigolet, près Tarascon, au diocèse d'Aix. Fils dévoué de saint Norbert, qui, lui aussi, avait visité Saint-Gilles et son antique basilique, il venait, à la tête de sa communauté, accomplir un pèlerinage cher à son cœur (1).

Le Samedi, 23 Octobre 1875, deux cents pèlerins de Cette, au diocèse de Montpellier, arrivaient à Saint-Gilles, conduits par leur zélé et infatigable pasteur, M. l'abbé Gaffino, curé-doyen de Saint-Louis, pèlerin de Rome et de Jérusalem. La pieuse caravane descendit dans la crypte, où M. le curé de Cette célébra la messe sur l'autel même de la confession. A l'évangile, M. le chanoine d'Éverlange, après avoir félicité les pèlerins, décrivit à grands traits la vie et les vertus de saint Gilles, les gloires et les épreuves de son monastère et de son illustre église, la résurrection merveilleuse de l'antique pèlerinage, due à l'invention plus merveilleuse encore du vénérable sépulcre. Bientôt après, les courageux catholiques de Cette se dirigeaient vers le Rhône, où des bâteaux à vapeur devaient les prendre pour les conduire aux Saintes-Maries, terme de leur pèlerinage. Le lendemain, Dimanche, à son retour, la caravane s'arrêtait encore à Saint-Gilles; les pèlerins voulaient se réunir une dernière fois devant le saint tombeau, afin d'être admis à l'honneur de le baiser, suivant une pieuse et touchante tradition (2).

Le Dimanche, 29 Avril 1877, les conférences de Nîmes, Montpellier, Cette, Lunel, Arles et Tarascon, réunies en un splendide pèlerinage, composé d'environ quatre cents hommes,

---

(1) D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., pp. 135, 136,

(2) *Gazette de Nimes*, n° du 30 Octobre 1875; *Le Dimanche illustré*, de Toulouse, n° du 31 Octobre 1875, 3e année, p. 683 et suiv.

faisaient leur entrée solennelle à Saint-Gilles, ayant à leur tête M. l'archidiacre Caucanas, vicaire général de Montpellier. Ce pèlerinage d'hommes, le plus nombreux qu'on eût vu depuis la grande fête du 22 Octobre 1867, comptait dans ses rangs des notabilités appartenant à la magistrature, à l'armée, aux sciences, aux diverses administrations.

Reçu à la gare par le clergé paroissial et par la conférence locale de Saint-Vincent de Paul, le cortége se dirigea vers l'église à travers les flots pressés de la population.

" Enfin, dit la *Gazette de Nimes*, au chant des cantiques et au son des cloches, les pèlerins arrivèrent au pied de la vieille basilique, si belle encore et si majestueuse, malgré ses mutilations.... A l'intérieur, des tentures ornaient les piliers et les arcs qui séparent les nefs latérales du vaisseau central. Au-dessus du maître-autel on voyait briller la couronne de saint Louis, qui visita le tombeau de saint Gilles avant de commencer sa croisade, et la tiare de Clément IV, qui naquit dans les lieux mêmes où le saint abbé avait fondé son illustre monastère; touchant souvenir qui unissait le présent, malgré les siècles, à un passé déjà bien lointain ! Mais les confrères de Saint-Vincent de Paul avaient hâte de descendre à la crypte et de vénérer la pierre tumulaire qui recouvrit les restes du grand serviteur de Dieu. Ils voulaient ensuite puiser dans la participation aux mystères eucharistiques la charité vraie, qui peut seule faire d'eux les consolateurs des pauvres et leurs amis le plus utilement dévoués " (1).

Le saint sacrifice fut offert par M. l'archidiacre Caucanas, sur l'autel de la confession, et, à l'évangile, M. le chanoine d'Éverlange sut trouver dans son cœur d'apôtre des paroles qui remuèrent profondément l'auditoire. A la grand' messe, célébrée avec beaucoup d'éclat dans l'église supérieure, l'éloquent pasteur remercia, en termes émus, les enfants de Saint-Vincent de Paul, groupés autour de sa chaire, et qui étaient

(1) *Gazette de Nimes*, n° du 2 Mai 1877.

venus " fortifier leurs âmes en renouvelant ces pèlerinages des XIIe et XIIIe siècles, où l'on voyait accourir princes et chevaliers, pour retremper leurs grandes âmes aux sources mystérieuses de la prière ". Une assemblée générale des conférences, présidée par M. l'archidiacre, dans la nef principale de la crypte, les vêpres, le salut solennel et le baisement du tombeau de saint Gilles formèrent le couronnement de cette belle fête, qui laissa dans tous les cœurs la plus douce et la plus salutaire impression.

La presse catholique fut unanime à redire la beauté de cette pieuse et magnifique manifestation (1), que le souverain pontife Pie IX encouragea de sa bénédiction, dans un télégramme adressé en son nom, par le cardinal secrétaire d'État, Mgr. Siméoni, aux conférences réunies à Saint-Gilles. Une plaque commémorative en marbre, offerte par les pèlerins, fut placée dans la crypte, au bas de la statue du roi saint Louis (2).

Le 18 Août 1878, dès 7 heures du matin, une foule nombreuse descendait à la gare de Saint-Gilles; c'était le cercle catholique d'ouvriers d'Arles, venant en pèlerinage au saint tombeau, sous la présidence de M. l'archiprêtre et conduit par M. l'abbé Bourges, son zélé directeur. Bientôt, réunis dans la crypte autour de la tombe du Saint, les pèlerins enten-

---

(1) La *Gazette de Nimes*, n° cité, consacre près de deux colonnes à la description de cette fête. Voyez aussi *Le Monde*, n° du 8 Mai 1877, *Le Dimanche illustré*, n° du 20 Mai 1877, 5e année, pp. 327, 328, et l'extrait du rapport présenté à l'assemblée générale de la conférence de Saint-Vincent de Paul, inséré par M. le chanoine d'Éverlange dans la 4e édition de son livre, sous le n° XIII des *Notes et pièces justificatives*, pp. 277 et suiv.

Chaque pèlerin était muni d'un petit imprimé, de 4 pp., donnant, outre le programme des exercices, tous les renseignements utiles aux pieux voyageurs, ainsi que les deux cantiques à chanter par eux, dans le trajet de la gare à la basilique, le cantique des ouvriers : *Quand Jésus vint sur la terre*, et le cantique sur le respect humain : *Bravons les enfers*. Fidèle à sa louable habitude, Mme Parrier nous a offert un exemplaire de cet imprimé et un numéro de tous les journaux qui ont parlé de la fête.

(2) D'ÉVERLANGE, op. cit., 3e édit., Avignon 1878, pp. 154, 155; 4e édit., pp. 139, 140. Les statues de saint Louis et de Clément IV, " les deux figures les plus illustres et les plus chères à la cité ", se dressent à côté du tombeau de saint Gilles (D'ÉVERLANGE, op. cit., 4e édit., p. 141).

daient une première messe, célébrée par M. l'archiprêtre, et édifiaient tout le monde par leur piété. A la grand'messe, M. d'Éverlange, dans une de ces allocutions pathétiques dont il a le secret, félicita chaleureusement les membres du cercle d'Arles d'être venus donner à ses paroissiens un si bel exemple de foi et de dévotion au grand saint Gilles. A l'issue des vêpres, M. l'abbé Olivier, de Saint-Julien d'Arles, parla des cercles catholiques avec un admirable talent, et après le salut on se rendit en procession aux ruines de l'ancien chœur, où fut bénite une croix romane. A 6 heures précises, tous les pèlerins étaient massés dans la crypte, pour entendre le sermon d'adieu de M. l'abbé Bourges, et prendre ensuite le chemin de la gare, accompagnés de la population tout entière, qui les acclamait au départ, comme elle avait salué leur arrivée (1). Imitant les conférences du Midi, le cercle d'Arles voulut orner la crypte d'une plaque en marbre, destinée à perpétuer le souvenir de son passage à Saint-Gilles (2).

Ajoutons enfin que, tous les ans, les nombreux fidèles qui accourent du fond de la Provence aux fêtes des Saintes-Maries (3), font une halte à Saint-Gilles, pour y vénérer le saint tombeau (4).

" A côté de ces pèlerinages accomplis par les foules, écrit M. d'Éverlange, que de noms recommandables n'aurions-nous pas à mentionner ici ! Pèlerins isolés, il est vrai, touristes

---

(1) *Le nouveau Journal du Midi*, publié à Nîmes, n° du 21 Août 1878.

(2) D'ÉVERLANGE, op. cit., 4e édit., p. 140.

(3) *Les Saintes-Maries* ou *Notre-Dame de la Mer*, tel est le nom d'une petite ville de France, située dans l'île de Camargue, au département des Bouches-du-Rhône. Ce lieu doit son origine et sa célébrité aux saintes Maries Jacobé et Salomé, qui, suivant la tradition des Provençaux, débarquèrent dans l'île de Camargue, et bâtirent en l'honneur de la sainte Vierge un oratoire, où elles furent inhumées l'une et l'autre. Le tombeau des Saintes-Maries devint le but d'un fameux pèlerinage, qui est encore aujourd'hui très-fréquenté. M. Faillon a écrit une savante *Histoire du culte des saintes Maries Jacobé et Salomé*, insérée au tome Ier de ses *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, etc., Paris 1848, coll. 1265 et suiv.

(4) D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., p. 136.

ignorés, mais unissant, pour la plupart, à leur foi dans l'intercession du grand Saint, l'amour passionné de l'art chrétien et une vive admiration pour les restes mutilés de l'antique basilique. Leurs noms sont religieusement conservés dans les *Archives du pèlerinage* (1).

" Mais le pèlerin que nous ne saurions oublier ici, c'est Mgr. Plantier, l'illustre évêque de Nîmes. Quelques jours à peine le séparaient de la mort, et on le vit, malgré son état de faiblesse extrême, descendre dans la crypte et se prosterner devant ce tombeau, dont il avait inauguré la découverte presque miraculeuse et redit les gloires impérissables, dans l'admirable lettre pastorale, que nous avons citée plusieurs fois. C'était le 11 Mai 1875; le 25, Monseigneur rendait sa belle âme à Dieu " (2).

L'exemple de Mgr. Plantier trouva des imitateurs, et, un jour, la population de Saint-Gilles contemplait avec émotion

---

(1) Les deux premières éditions du livre de M. d'Éverlange contiennent la liste des principaux pèlerins, qui vinrent, dans ces dernières années, vénérer le tombeau de saint Gilles. Sur cette liste figurent, à coté des plus beaux noms de l'aristocratie française, une foule de sommités du clergé, de la magistrature et de l'armée. (Voyez 1re édit., pp. 89 et suiv.; 2e édit., pp. 107 et suiv.) L'auteur a supprimé cette liste dans les éditions postérieures.

(2) D'ÉVERLANGE, op. cit., 4e édit., p. 137.

Mgr. Claude-Henri-Augustin Plantier était né à Ceyzerieux, département de l'Ain, le 2 Mars 1813. Il occupait, depuis dix-sept ans, la chaire d'hébreu et de poésie biblique à la Faculté de Lyon, lorsque le cardinal-archevêque de cette ville, Mgr. de Bonald, se l'attacha comme vicaire général, en 1855. Nommé évêque de Nîmes, par décret impérial du 30 Août de la même année, et préconisé le 28 Septembre suivant, il fut sacré dans la primatiale de Lyon, le 18 Novembre 1855.

Par ses nombreux écrits, aussi solides pour le fond que brillants pour la forme, par son éloquence, par ses luttes pour la défense des droits du Saint-Siége, luttes qui lui attirèrent les tracasseries du gouvernement impérial, Mgr. Plantier s'était placé aux premiers rangs de l'épiscopat catholique. M. Eugène Veuillot a consacré une belle notice à cet illustre évêque dans les *Célébrités catholiques contemporaines*, Paris 1870, pp. 137 et suiv. On lira aussi avec intérêt les articles insérés dans la *Gazette de Nimes*, des 27 et 28 Mai 1875, et qui ont été réunis en brochure, sous le titre de : *Mgr Plantier*. Le même journal a reproduit en entier, dans son n° du 2 Juin 1875, l'éloge funèbre du prélat, prononcé dans la cathédrale de Nîmes, à la cérémonie de ses obsèques, le 1er Juin 1875, par M. le chanoine Gilly.

deux princes de l'Église, agenouillés, côte à côte, sur les dalles de la crypte. L'un, vénérable vieillard, était le vaillant évêque d'Urgel, en Espagne, Mgr. Caixal y Estrade, grand aumônier des armées de Charles VII, dont la noble conduite, pendant le siége de sa ville épiscopale, provoqua l'admiration de l'Europe entière (1). Mgr. Caixal professe une tendre dévotion envers saint Gilles, que le diocèse d'Urgel honore d'un culte particulier dans le sanctuaire de Notre-Dame de Nuria, dont nous avons entretenu nos lecteurs au premier livre de ce travail (2). Sa Grandeur avait pour compagnon de pèlerinage un prélat bien cher aux habitants de Saint-Gilles, Mgr. de Cabrières, évêque de Montpellier, ancien vicaire général de Nîmes (3), qui contribua si puissamment à remettre en honneur le saint tombeau, et dont la voix sympathique retentit tant de fois sous les voûtes de la crypte (4).

Le veuvage de l'Église de Nîmes fut de courte durée. Dès le 3 Août 1875, M. l'abbé Besson, chanoine titulaire de la métropole de Besançon, était appelé, par décret présidentiel, à succéder au regretté Mgr. Plantier; préconisé le 23 Septembre, il recevait, le 14 Novembre suivant, la consécration épiscopale à Besançon, et, onze jours plus tard, il faisait son entrée solennelle dans son diocèse (5).

---

(1) La ville d'Urgel, défendue par les troupes carlistes de Lizarraga, fut prise par le général alphonsiste Martinez Campos, après une résistance désespérée, le 30 Juillet 1875. La citadelle ne capitula que le 24 Août suivant.

(2) P. 71 et suiv.

(3) Mgr. François-Marie-Anatole de Rovérié de Cabrières est né à Beaucaire, département du Gard, le 30 Août 1830. Chanoine et vicaire général de Nîmes, il fut nommé évêque de Montpellier, par décret du 18 Décembre 1873, préconisé le 16 Janvier 1874, et sacré dans la cathédrale de Nîmes, le 19 Mars suivant.

Le livre de M. le chanoine d'Éverlange porte en tête l'approbation de ce prélat, que le culte de saint Gilles compte parmi ses promoteurs les plus dévoués. Cette approbation, Mgr. de Cabrières la donna, peut-on dire, sur le tombeau même du Saint; elle est datée du 7 Août 1876, et signée : *Fr. M. Anatolius, Episcopus Montis Pessulani, ad tumulum Beati Ægidii peregrinus.*

(4) D'ÉVERLANGE, op. cit., 1re édit., pp. 91, 92; 2e édit., pp. 110, 111.

(5) Mgr. François-Nicolas-Xavier-Louis Besson est né à Baume-les-Dames, département du Doubs, le 5 Octobre 1821. Il s'est fait une grande et légitime

Le 14 Avril 1877, la ville de Saint-Gilles recevait pour la première fois la visite de son évêque. Mgr. Besson venait administrer le sacrement de la confirmation; il venait en même temps, réalisant un des vœux les plus chers à son cœur, se prosterner en humble pèlerin devant le glorieux sépulcre du grand Saint de la vallée Flavienne.

Reçu par le clergé au seuil de la basilique, et répondant aux souhaits de bienvenue de M. d'Everlange, l'éminent prélat disait " que lui, évêque de Nîmes, voulait rendre à cette antique église tout l'éclat que lui avait ravi le malheur des temps, en rapportant, si Dieu bénissait son entreprise, les précieuses reliques de saint Gilles dont la basilique de St.-Sernin de Toulouse garde le dépôt. Là, sans doute, elles sont honorées comme elles méritent de l'être; mais leur place n'est-elle pas plutôt la crypte, onze fois séculaire, élevée par la foi des générations, sous la bénédiction des Papes et avec les aumônes de la chrétienté, pour les posséder et les conserver à jamais ? " (1). Mgr. Besson finit en annonçant à M. d'Everlange qu'il le nommait chanoine honoraire de sa cathédrale, en récompense des vertus sacerdotales dont il donnait l'exemple depuis trente-six ans, en récompense surtout de son zèle à propager le culte de saint Gilles et à

---

réputation d'orateur chrétien, par ses conférences prêchées dans l'église métropolitaine de Besançon, de 1864 à 1874, sur l'Homme-Dieu, sur son œuvre, sa loi, sa grâce, sa gloire, c'est-à-dire, sur l'Église, le décalogue, les sacrements, les mystères de la vie future. Ces conférences forment sept volumes in-8. Mgr. Besson a publié beaucoup d'autres écrits, parmi lesquels nous distinguons quatre volumes de panégyriques, d'oraisons funèbres et d'éloges académiques. Espérons que l'éloquent prélat prononcera un jour le panégyrique de saint Gilles, l'une des plus belles gloires de l'Église de Nîmes, et qu'en enrichissant d'une perle nouvelle l'écrin déjà si précieux de ses productions littéraires, il donnera une impulsion vigoureuse au pèlerinage, dont le rétablissement répond aux plus nobles aspirations de son cœur d'évêque.

On dirait en vérité que l'éloquence est un apanage des évêques de Nîmes, et bien volontiers nous appliquerions au siége illustré par les Fléchier, les Plantier, les Besson, ces lignes de saint Jérôme, parlant de la Gaule : ..... *viris semper fortibus, et eloquentissimis abundavit* (*Libr. contra Vigilantium.* — Cf. *Opera omnia*, édit. Domin. Vallarsi, tom. II, Veronæ 1735, col. 387, n. 1).

(1) D'Everlange, op. cit., 4e édit., pp. 138, 139.

restaurer son antique pèlerinage. Jamais distinction ne fut mieux méritée, ni plus unanimement applaudie (1).

Le lendemain, Dimanche, après avoir offert le saint sacrifice dans la crypte, sur l'autel de la confession, le prélat voulut assister à tous les offices paroissiaux et prêcher à la grand' messe. Il quitta Saint-Gilles dans la soirée, laissant tous les cœurs sous l'impression de sa bonté paternelle, de sa parole éloquente et de sa tendre piété (2).

Tels sont, en résumé, les principaux honneurs rendus au sépulcre de saint Gilles, depuis le jour où la pioche d'un ouvrier, guidée par la main de Dieu, révélait l'existence de cette tombe, ensevelie sous trois siècles de silence et d'oubli; trois siècles, pendant lesquels " aucune autorité, aucune main ne se leva pour la retirer de l'ombre accumulée sur elle par le temps. Dieu le permettait pour rendre plus éclatante sa réapparition " (3), et aussi pour donner au culte de son grand serviteur une gloire qui allait remplir la France et l'Europe entière.

En parcourant notre récit, quelque lecteur se sera demandé peut-être si le culte d'une tombe, où ne repose plus le corps saint dont elle fut le dernier asile, est légitime, et

---

(1) Mgr. Besson prend fort à cœur la diffusion du culte de saint Gilles, et ne laisse échapper aucune occasion de témoigner à M. le chanoine d'Éverlange l'ardente sympathie que lui inspire son œuvre de restauration. Il voulut corriger lui-même les épreuves de la troisième édition de son livre, — " œuvre de bonne et belle littérature ", qui ne pouvait que gagner à passer par les mains d'un juge aussi compétent, — et il encouragea l'auteur par une lettre des plus flatteuses, où il lui disait : " Les lettres de mes vénérés collègues attestent assez haut l'intérêt puissant qui s'attache aux pèlerinages de saint Gilles et le service que vous rendez au pays, en essayant de les rétablir. Que Dieu bénisse ce livre, qu'il favorise vos nobles projets et qu'il vous donne de voir auprès du tombeau du Saint encore plus de fidèles que le portail de l'antique abbatiale n'attire d'amateurs et de curieux ! ". Cette lettre est du 6 Novembre 1877. (D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., pp. XXII, XXIII.)

(2) La *Gazette de Nimes*, du 19 Avril 1877, contient une relation détaillée de l'arrivée et du séjour de Mgr. Besson à Saint-Gilles.

(3) LACORDAIRE, *Sainte Marie-Madeleine*, 4e édit., Paris 1875, p. 198.

tout au moins si les honneurs, dont on entoure ce sépulcre, ne revêtent pas un caractère de pieuse exagération ?

Faisons observer d'abord que le tombeau de saint Gilles n'est pas absolument vide; il contient quelques menus ossements, que Mgr. Plantier, après une enquête sévère, déclara provenir du corps de saint Gilles. Mais ce sépulcre, ne renfermât-il aucune relique, aurait droit encore à nos hommages; sanctifié par le contact des restes précieux dont il fut dépositaire durant tant de siècles, il doit être regardé lui-même comme une relique, dans le sens large du mot (1).

Dès les temps les plus reculés, les tombeaux *vides* des Saints furent l'objet de la vénération des fidèles. Le savant Trombelli le démontre dans son grand ouvrage : *De cultu Sanctorum dissertationes decem,* où il formule cette proposition : ..... *summo etiam in honore fuisse habita sepulcra* TAMETSI SACRIS CORPORIBUS ALIO DEDUCTIS VACUA (2).

Les preuves abondent sous la plume de l'auteur :

---

(1) Les reliques se divisent en deux grandes catégories : les reliques proprement dites et les reliques prises dans l'acception large du mot.

Les reliques proprement dites, dans la signification la plus rigoureuse du terme, comprennent le corps et ses diverses parties, quelque petites qu'elles puissent être; nous avons dit ailleurs (p. 249, note 2) comment cette classe de reliques se subdivise. Sont regardés encore comme des reliques proprement dites, mais dans un sens moins strict, les objets dont les Saints se sont servis, et qui, d'après le sentiment général, ont contracté une sorte de communication à la sainteté de leur corps. Tels sont les vêtements qu'ils ont portés, les linges et les meubles dont ils ont usé, leurs instruments de pénitence, et, s'il s'agit de martyrs, ceux de leur supplice.

Les reliques prises dans le sens large du mot forment la seconde catégorie. Parmi elles on range les divers objets qui ont touché aux corps des Saints, les suaires qui les ont enveloppés, les étoffes dont la piété des fidèles les a revêtus, les tombeaux et les châsses où ils furent déposés. Dans cette catégorie rentrent encore les linges, *brandea*, appliqués aux sépulcres des Saints, la poussière recueillie dans leurs *loculi* ou *mémoires*, l'huile prise dans les lampes qui brûlaient devant leurs reliques, etc. (MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris 1877, pp. 692 et suiv., art. *Reliques*. — DUCLOS, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, Bruges 1875, pp. 2, 3. — GUILLOIS, *Explication... du Catéchisme*, 8e édit., tom. II, Le Mans 1856, pp. 136, 137.)

(2) Tom. III (tom. II pars prior), Bononiæ 1741, Dissertat. VII, cap. IV, nn. X-XIII, pp. 34 et suiv.

Les chrétiens de Rome avaient en grande vénération l'endroit où reposèrent les corps des saints apôtres Pierre et Paul, bien que ces corps eussent été transférés dans une autre sépulture. Partageant cette dévotion, le pape saint Damase († 384) fit orner cet endroit de plaques de marbre, et y mit une inscription en vers: ..... *ædificavit platoniam* (1), dit Anastase-le-Bibliothécaire, *ubi corpora apostolorum jacuerunt, id est beati Petri et Pauli, quam et versibus ornavit* (2).

Saint Hilarion de Tabathe, patriarche des solitaires de la Palestine, avait quitté ce pays pour se retirer dans l'île de Chypre, où il mourut en 372; le corps du saint anachorète fut enterré dans le petit jardin de son ermitage. Hésychius, le fidèle disciple d'Hilarion, ayant appris en Palestine la mort de son maître, fit voile pour l'île où gisaient ses dépouilles; il déroba ce trésor au péril de sa vie, et le transporta au monastère de Majume, première demeure du célèbre solitaire. Saint Jérôme, à qui nous devons ces détails, rapporte qu'il se fit un grand nombre de miracles au sépulcre d'Hilarion en Palestine, mais que des prodiges plus nombreux encore éclatèrent dans le petit jardin de l'île de Chypre, où se voyait le tombeau primitif de l'illustre abbé; si bien, que les Cypriotes se vantaient de posséder l'esprit d'Hilarion, tandis que la Palestine ne gardait que son corps: *Cernas usque hodie,* dit saint Jérôme, *miram inter Palœstinos et Cyprios contentionem, his corpus Hilarionis, illis spiritum se habere certantibus. Et tamen* IN UTRISQUE LOCIS MAGNA QUOTIDIE SIGNA FIUNT; *sed* MAGIS IN HORTULO CYPRI, *forsitan quia plus illum locum dilexerit* (3).

---

(1) *Saxa sive laminæ marmoreæ antiquas inscriptiones continentes Platoniæ vocantur, et locus ipse marmoreis laminis contectus Platonia dicitur* (BURIUS, *Brevis Romanorum Pontificum notitia,* Mechliniæ 1675, dans l'*Onomasticon etymologicum,* qui termine l'ouvrage, p. 97, v° *Platonia*).

(2) *Patrologiæ cursus completus,* de Migne, tom. CXXVIII, Parisiis 1852, coll. 73, 74. Ce détail est extrait de l'œuvre principale d'Anastase-le-Bibliothécaire, son *Historia de vitis Romanorum Pontificum.*

(3) *Vita S. Hilarionis Eremitæ.* — Cf. *Opera omnia,* édit. Vallarsi, tom. II, col. 40, n. 47.

Saint Benoît, le glorieux patriarche des moines d'Occident († 543), fut inhumé au monastère du Mont-Cassin, dont il était le fondateur et le premier abbé. Ce monastère ayant été ruiné par les Lombards, en 583, les reliques du Saint, ensevelies sous les décombres, y demeurèrent longtemps inconnues. Saint Aigulphe, religieux de l'abbaye de Fleury, appelée depuis Saint-Benoît-sur-Loire, envoyé au Mont-Cassin, vers l'an 660, par saint Mommole, son abbé, eut le bonheur de trouver dans les ruines le corps de saint Benoît. Transportés en France, les ossements du Saint furent confiés à un nouveau sépulcre, dans l'église du monastère de Fleury, dédiée à la Vierge.

Des miracles suivirent la translation du sacré dépôt. Un moine de l'abbaye de Fleury, Adrévalde, qui vivait sous le règne de Louis-le-Débonnaire (814-840), fit un recueil de ces prodiges, pour en transmettre le souvenir à la postérité (1).

En 865, les Normands s'abattirent sur le monastère de Fleury, le pillèrent et le livrèrent aux flammes. Heureusement, les moines avaient eu le temps de fuir et d'emporter avec eux leur plus riche trésor, le corps de saint Benoît, qu'ils tirèrent à la hâte de son tombeau et renfermèrent dans un coffre meuble, *in loculo gestatorio*. Après le départ des Normands, les religieux vinrent se fixer auprès des ruines de leur abbaye, dont il ne restait debout que les murs; ils s'arrangèrent une petite chapelle et y placèrent le corps de saint Benoît, renfermé dans sa modeste châsse (2).

Sur ces entrefaites, l'église ruinée du monastère, où se trouvait le tombeau vide du Saint, fut le théâtre d'un grand prodige.

---

(1) L'œuvre d'Adrévalde est insérée au tome CXXIV du *Patrologiæ cursus completus*, de Migne, Parisiis 1852, coll. 909 et suiv., sous le titre de : *Miracula S. Benedicti patrata in Gallia post translationem ad medium usque sæculum IX.*

(2) *Patrologiæ cursus completus*, de Migne, tom. CXXIV, coll. 939, 940. La châsse, dans laquelle les moines de Fleury renfermèrent le corps de saint Benoît, pour le soustraire aux profanations des Normands, est appelée : *scrinium, loculus gestatorius, loculus vectarius.*

Le marché de Vieux-Fleury, localité voisine de l'abbaye, attirait beaucoup de monde, tous les Samedis de l'année. Or, il arriva qu'un marchand, venu pour y exercer son petit trafic, se rendit coupable de parjure. Ayant à partager avec son associé la somme de douze deniers, produit d'une vente, il garda pour lui toute la somme et affirma avoir donné à son compagnon la part qui lui revenait; pressé de s'exécuter, il étendit la main droite vers la basilique dévastée, qui avait abrité, deux siècles durant, les reliques de saint Benoît, et s'écria, dans un mouvement de colère : *Per istum S. Benedictum ego illos ei reddidi denarios.*

Le châtiment ne se fit pas attendre; le bras droit du coupable se roidit, et tous les efforts pour lui rendre le mouvement furent inutiles. Touché de repentir et mettant toute sa confiance dans la protection du saint abbé, qu'il avait outragé, le parjure alla se prosterner devant le tombeau vide du Saint, et obtint la guérison du membre paralysé. *Postremo,* écrit Adrévalde, *sternitur ante sacratissimam tumbam,* VACUAM QUIDEM SANCTO CORPORE, SED VIRTUTE DIVINA EX SOCIETATE QUONDAM PRIORUM OSSIUM REFERTAM : *veniamque temeritatis ac criminis ex perjurio contracti exorat, simul etiam misericordiam Domini precatur, quatenus interventu piissimi pastoris, cujus venerabile nomen sacramento velut vilissimam attentaverat rem, sanitatem assequi mereretur. Adfuit clementia Conditoris precibus affectuosis miseri poscentis auxilium eximii ducis, ejusque intercessione* MEDELAM INFIRMUS CONSEQUITUR, *lætusque forum repetit* (1).

Le P. Jean Ferrand, S. J., rapporte ce miracle dans son livre intitulé : *Disquisitio reliquiaria : sive de suspicienda, et suspecta earumdem numero Reliquiarum, quæ in diversis Ecclesiis servantur, multitudine* (2).

L'auteur allègue ce prodige, pour prouver que les corps

(1) *Patrologiæ cursus completus,* de Migne, tom. CXXIV, col. 940, 941.
(2) Lugduni 1647, pp. 115, 116.

saints communiquent à leurs tombeaux une vertu merveilleuse, vertu qui persiste après l'enlèvement des reliques et se manifeste par d'éclatants miracles. Les paroles du P. Ferrand sont remarquables et confirment excellemment notre thèse :

Quid ?, dit-il, *quod persæpe contigit, ut,* LICET SEPULCHRA DIVORUM EXUVIIS, ALIISVE IPSORUM SANCTUARIIS PENITUS VACUA FORENT, *nihilo tamen minus a sola eorumdem aditione miracula ederentur longe maxima,* OB MIRIFICAM, QUAM A SACRIS PIGNORIBUS OLIM INIBI COMPOSITIS CONTRAXERANT, FACULTATEM [1].

Nous passons sous silence d'autres exemples recueillis par Trombelli, et auxquels nous pourrions en ajouter bon nombre, empruntés aux temps plus rapprochés de nous. Il nous semble superflu d'insister davantage sur la légitimité d'une pratique, embrassée par les fidèles de tous les siècles, approuvée et encouragée par l'Église, sanctionnée par la grande voix du miracle.

CHAPITRE III

RELIQUES DE SAINT GILLES

VÉNÉRÉES DANS LES DIVERSES ÉGLISES DE LA CHRÉTIENTÉ

—

NOTES PRÉLIMINAIRES

Au premier chapitre de ce livre, nous avons traité du corps de saint Gilles, c'est-à-dire, des reliques du Saint prises dans leur ensemble, sans tenir compte des parties plus ou moins considérables détachées du saint corps, et distribuées, à des époques diverses, aux églises du monde catholique. Le

[1] P. 115.

présent chapitre fait le relevé de ces dernières reliques, classées d'après l'ordre alphabétique des localités qui les possédaient jadis, ou les gardent encore aujourd'hui.

Cette liste n'offre pas une nomenclature sèche et aride; de nombreux détails historiques et archéologiques en rompent la monotonie, et témoignent des longues et minutieuses recherches, que sa rédaction nous a coûtées.

Nous avons tenté de réaliser pour les reliques de saint Gilles ce que d'autres ont fait pour les reliques d'un pays, d'un diocèse, d'une ville ou même d'une église particulière. Parmi les hagiographes, qui ont consacré leurs veilles à cette œuvre de patience, nous aimons à citer Arnould de Raisse, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Douai (1); mettant à profit ses nombreux voyages, cet érudit dressa la liste des reliques vénérées aux Pays-Bas, l'enrichit d'une foule de documents et de renseignements précieux, et intitula son recueil : *Hierogazophylacium Belgicum, sive Thesaurus sacrarum Reliquiarum Belgii* (2).

---

(1) Arnould de Raisse, né à Douai, vers 1580, y obtint un canonicat au chapitre de Saint-Pierre, et employa ses loisirs à recueillir tout ce qui avait rapport aux Saints des Pays-Bas, au culte dont on les honorait et à leurs reliques. Cette entreprise demandait du travail et beaucoup de recherches. Il n'épargna ni peines, ni frais, ni voyages. Il parcourut les diverses provinces belges, visita les églises et les monastères, fouilla leurs archives et les autres dépôts publics, et en tira les matériaux qui servirent à la composition de ses nombreux écrits. Arnould de Raisse mourut à Douai, le 6 Septembre 1644. On a de lui : *Vita Sanctissimi Vulganii*, 1623; *Ad Natales Sanctorum Belgii Joannis Molani Auctarium*, 1626; *Hierogazophylacium Belgicum*, 1628; *Peristromata Sanctorum*, 1630; *Origines Cartusiarum Belgii*, 1632; *Belgica christiana*, 1634; *Fr. Moschi cœnobiarchia Ogniacensis*, 1636; *Cœnobiarchia Gisleniana*, 1641; *Cœnobiarchia Crispiniana*, 1642. On trouvera les titres complets de ces divers ouvrages, tous imprimés à Douai, dans Duthillœul, *Bibliographie douaisienne*, Paris 1835, aux n°s 353, 356, 360, 423, 466, 471, 472, 500, 504.

Les productions d'Arnould de Raisse sont encore aujourd'hui fort estimées et se cotent, dans les ventes de livres, à des prix très-élevés. D'après la mode du temps, l'auteur avait latinisé son nom; il écrit tantôt *Raissius*, d'autres fois *Rayssius*, parfois aussi *de Raisse*.

(2) Duaci, apud Gerardum Pinchon, 1628, in-12, de 557 pp., sans les liminaires et les tables.

Sanderus fait une large part aux reliques des Saints dans sa *Flandria illustrata* et sa *Chorographia sacra Brabantiæ;* ces importants ouvrages renferment les inventaires, souvent très-détaillés, des reliques d'une foule d'églises et de monastères, visités par le laborieux historiographe.

Est-il nécessaire de rappeler avec quelle érudition et quelle abondance de détails, les Bollandistes traitent cette matière dans leur immortelle collection des *Acta Sanctorum?* Il n'est pas une biographie de Saint qui ne contienne un ou plusieurs chapitres, consacrés aux reliques de celui dont ils écrivent la vie; il n'est pas un fragment de corps saint, si minime soit-il, qui échappe à leurs investigations.

Des exemples venus de si haut ont porté leurs fruits. Nous vivons à une époque, où les études historiques sont cultivées avec un soin jaloux et sous mille formes diverses.

Pressé par ses amis, encouragé surtout par Gérard du Mont de Rampemont, doyen de la collégiale de Saint-Pierre, Arnould de Raisse résolut de compléter les *Natales Sanctorum Belgii* de Molanus, qui offraient de grandes lacunes. L'entreprise était difficile, et l'auteur nous apprend ce qu'il lui en coûta de peines pour la mener à bonne fin : *Quam ut... obirem,* dit-il, *multæ sane mihi haud sine laboribus, periculis, molestiis, et sumtibus plurimis obeundæ et adeundæ fuerunt Provinciæ. Itaque ut certius aliquid de his Beatorum gestis ac vitis in lucem edere possem,... ipse varias Belgii partes, majoris informationis ergo, peragrare cœpi : ac per plurima Brabantiæ, Lutzenburgi, Flandriæ, Artesiæ, Hannoniæ, Namurcesii, monasteria religiosaque alia loca et civitates transiens, bonam eorum, quæ ad Molanum addidi, partem, præsens ipsemet, vel a viris fide dignissimis, tam Abbatibus, quam Religiosis et secularibus didici, vel ex monasteriorum aut ecclesiarum pervetustis manu-scriptis codicibus et archivis itidem præsens excerpsi. Reliqua vero, scriptis undequaque ad varios litteris, huc ad me Duacum ipsorum cura, et labore fideliter descripta pervenere* (*Auctarium* etc. *Ad lectorem,* pp. 1, 2).

Les pérégrinations du docte chanoine ont donné naissance à un double travail, l'*Ad Natales Sanctorum Belgii Joannis Molani Auctarium* et l'*Hierogazophylacium Belgicum.* Dans ses voyages, Arnould de Raisse ne manquait pas de visiter les trésors des églises et des monastères, *nobiliorum ecclesiarum sacraria et cœnobiorum cimeliarchia,* comme il les appelle (*Hierogazophylacium* etc. *Ad lectorem,* pp. 7, 8). Les reliques des Saints l'intéressaient au même point que leurs Actes; il en copiait les inventaires, recueillait avec une pieuse avidité les documents qui en constataient l'authenticité, et élevait ainsi, de la même main, deux monuments, dont sera toujours fière notre hagiographie nationale.

Chaque année voit éclore de nouvelles Vies de Saints, des travaux d'hagiographie générale ou locale, écrits avec talent et accusant de sérieuses recherches (1). Nous le constatons avec bonheur, les reliques des Saints occupent dans presque toutes ces œuvres la place qu'elles méritent.

Il y a quelques années, M. l'abbé Kessel, alors vicaire de Saint-Alban, à Cologne, publiait en allemand l'histoire de sainte Ursule et de ses onze mille vierges, dont M. l'abbé Beetemé nous a donné une traduction française (2). Parmi les annexes de ce beau livre figure le *Catalogue des reliques des Ursulines qui ont été vénérées ou le sont encore dans d'autres églises que celle de sainte Ursule à Cologne.* Cet inventaire, vrai modèle du genre, dressé d'après l'ordre alphabétique des martyres et accompagné de notes savantes, n'occupe pas moins de trente-cinq pages (3).

Beaucoup de nos lecteurs connaissent l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens,* de M. le chanoine Corblet, l'une des productions les plus remarquables qui aient vu le jour dans ces dernières années (4). Le quatrième volume contient un *Appendice* de 578 pages, dont " la majeure partie..... est consacrée à l'histoire ou à l'indication des reliques qui sont honorées dans le diocèse d'Amiens ou qui l'étaient jadis, ainsi qu'à l'histoire du culte local des Saints, au point de vue de la

---

(1) Si l'on veut se former une idée de l'impulsion donnée aux études hagiographiques, durant le dernier quart de siècle, et des œuvres nombreuses qui en sont nées, on lira très-utilement, dans *Les petits Bollandistes,* de Guérin, le chapitre IV de l'*Histoire abrégée de la science hagiographique, avec l'indication des ouvrages qui s'y rapportent soit directement, soit indirectement;* ce chapitre est intitulé : *De l'hagiographie moderne et contemporaine* (tom. XVII, Bar-le-Duc 1874, pp. 95 et suiv.).

(2) Cette traduction a paru sous le titre de : *Sainte Ursule et ses onze mille vierges ou l'Europe occidentale au milieu du Ve siècle,* monographie historique et critique, par J. H. Kessel, Dr en théologie, traduite de l'allemand, et ornée de cartes et de gravures, par l'abbé J. Beetemé, aumônier des Ursulines de Laeken, Bruxelles 1870. M. Beetemé a publié un abrégé de cet ouvrage en français et en flamand.

(3) Pp. 405 et suiv., n° 11 des Annexes.

(4) Cinq volumes in-8, Arras 1868-1875.

liturgie, des patronages, des pèlerinages, des traditions populaires et de l'iconographie " (1).

M. Corblet range les Saints dans l'ordre alphabétique; il énumère, avec un soin scrupuleux, toutes leurs reliques conservées dans le diocèse, en assignant à chacune le sanctuaire où elle repose. Des milliers de détails du plus haut intérêt font de cet *Appendice* une vraie mine d'or, d'une incomparable richesse.

Pouvons-nous oublier ici les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ,* de M. le comte Riant ? Ce travail de bénédictin, loué sans réserve par les représentants les plus autorisés de l'érudition française (2), est désormais le manuel obligé de tous ceux qui veulent approfondir l'histoire des mille trésors, dont les croisades ont enrichi l'Europe (3).

Les écrivains protestants eux-mêmes, malgré leurs préjugés religieux, ont cru devoir s'occuper des reliques des Saints et en ont publié des inventaires fort détaillés.

Les ducs de Brunswick-Lunebourg conservaient dans leur palais de Hanovre tout un trésor de reliques, enchâssées avec un art infini, et que le duc Henri-Léon avait rapportées pour la plupart de son voyage en Terre-Sainte et à Constantinople, voyage effectué en 1172. De retour à Brunswick, ce prince fit bâtir, pour les y déposer, une splendide église dédiée

---

(1) Tom. IV, Arras 1874, p. 118, Avertissement.

(2) Voyez l'appréciation de cet ouvrage par M. Natalis de Wailly, p. 184, note 1.

(3) Les *Epistolæ et instrumenta, ad exuvias sacras Constantinopolitanas, in Occidentem sæculo XIII translatas, spectantia* (tom. II, pp. 51 et suiv.) contiennent le relevé et la description d'une foule de reliques. Voyez aussi les inventaires des reliques de Clairvaux, de Corbie, de Namur (id., pp. 193 et suiv.), mais surtout les *Testimonia de reliquiis in Constantinopoli sæc. XII asservatis* (id., pp. 203 et suiv.), qui décrivent les richesses de ce genre accumulées à Constantinople, avant le pillage de cette ville par les croisés.

L'ouvrage de M. le comte Riant se termine par une table alphabétique, de 91 pp., qui " est un bien remarquable spécimen et de science et de patience "; ce sont les paroles de M. Natalis de Wailly. Les reliques spécifiées figurent à côté du nom du Saint dont elles proviennent, et trois colonnes entières servent à l'énumération des *Relliquiæ sanctorum indeterminatæ.*

à saint Jean-Baptiste et à saint Blaise; elles y demeurèrent jusqu'en 1671, époque de leur translation dans la chapelle du palais ducal de Hanovre.

En 1697, le théologien luthérien Gérard Molanus, abbé de Lockum et conservateur de ce précieux dépôt (1), en publia la description à Hanovre, sous ce titre : *Lipsanographia sive Thesaurus Sanctarum Reliquiarum Electoralis Brunsvico-Luneburgicus* (2). L'année 1724 voyait paraître la troisième édition de ce travail. Une quatrième, celle que nous avons sous les yeux, vit le jour à Hanovre, en 1783, par les soins du docteur Jean-Henri Jung (3), qui ajouta des notes fort savantes au livre de Molanus et l'enrichit de nombreuses gravures sur acier, représentant les principaux reliquaires et autres objets précieux du cabinet grand-ducal (4). Ces gravures, la description minutieuse des diverses pièces de ce trésor, l'inventaire si exact des reliques, les détails hagiographiques et archéologiques qui l'accompagnent, font du travail de Molanus et de Jung, devenu bien rare aujourd'hui, une œuvre de haute valeur, éminemment propre à relever aux yeux de l'érudit l'importance des reliques des Saints.

Jacques Langebek, autre écrivain protestant, ou plutôt

---

(1) Gérard-Walter Molanus, né à Hameln en 1633, mort en 1722, est connu par la correspondance qu'il entretint avec Bossuet, au sujet de la réunion des Luthériens et des Catholiques, projet qui n'eut aucune suite.

(2) Molanus avait écrit son travail en allemand, tout en lui donnant un titre latin; il le traduisit en cette dernière langue, à la demande du pape Clément XI.

(3) Jean-Henri Jung, né à Grund, dans le duché de Nassau, en 1740, occupa différentes chaires dans les universités de Marbourg et de Heidelberg; il mourut dans cette dernière ville, en 1817, laissant un grand nombre d'écrits.

(4) *Lipsanographia sive Thesaurus Reliquiarum Electoralis Brunsvico-Luneburgicus. Editio quarta animadversionibus aucta et figuris æneis illustrata*, Hanoveræ 1783, petit in-4, de 94 pp., avec 21 planches. Cette édition du livre de Molanus fait suite à une étude de Jung sur les reliques, intitulée : *Disquisitio antiquaria de Reliquiis et profanis et sacris earumque cultu*, Hanoveræ 1783. L'érudition dont l'auteur fait preuve dans ce dernier écrit, est malheureusement gâtée, en plus d'un endroit, par les préjugés de la secte.

les éditeurs de ses œuvres (1), ont inséré au tome VIII des *Scriptores rerum Danicarum medii ævi* (2) l'inventaire des reliques de l'église de Notre-Dame, à Copenhague (3), et ceux des couvents de Frères-Mineurs de la même ville et de Roskild (4). Ces inventaires remplissent cinquante-trois pages in-folio.

En voilà bien assez, croyons-nous, pour prouver qu'en dressant la liste des reliques de saint Gilles, disséminées dans les nombreuses églises de la catholicité, nous n'avons pas fait une œuvre inutile, ni dénuée d'intérêt. Des érudits de premier ordre nous ont prêché d'exemple; les imiter dans la mesure de nos forces et marcher de loin sur leurs traces, telle est notre seule ambition.

A quelle époque commença-t-on à détacher des reliques du corps de saint Gilles? Nous ne pouvons répondre à cette question que d'une manière conjecturale.

Nous savons que, pendant bien des siècles, on ne toucha point aux corps saints; ceux-ci demeuraient intacts dans leurs tombeaux, et on se serait fait un crime d'en enlever la moindre parcelle (5). Durant cette période, on distribuait comme

---

(1) Suhmius, Engelstoft et Werlauff.

(2) Hauniæ 1834.

(3) *Reliquiæ ecclesiæ B. M. Virginis Hafniæ*, pp. 260 et suiv.

(4) *Catalogus reliquiarum conventuum Fratrum Minorum Roskildensium et Hafniensium*, pp. 269 et suiv. *Reliquiæ conventus Fratrum Minorum Roskildensium*, pp. 293 et suiv.

(5) Voyez, sur cette intéressante question, le *Martyrologium romanum*, avec les notes de Baronius, *ad XV Junii*, note 1, sur la translation des reliques de saint Vit, édit. de Rome, 1586, p. 265; édit. de Mayence, 1631, pp. 368, 369. — GRANCOLAS, *Les anciennes Liturgies*, tom. II, Paris 1699, pp. 85, 86. — DUCLOS, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, pp. 12, 13, 57.

Citons encore un opuscule fort intéressant et d'une grande rareté, intitulé : *Defense catholique touchant la veneration des Sainctes Reliques. Pour la confirmation des Fidels, et conversion des Heretiques, par François Moschus, Pasteur de la ville d'Armentieres*, Arras M. D. C. VII.

" L'ancienne coustume de l'Eglise Romaine, dit l'auteur, n'a pas seulement eu en horreur de laisser transporter les corps des Saincts hors de Rome, mais aussi n'a permis des petites portions des Reliques estre tirées d'iceux

reliques les *brandea,* linges ou autres tissus, posés sur la tombe du Saint, à travers la grille qui l'entourait ou par une petite fenêtre, appelée *fenestella confessionis* (1), ménagée

---

corps. Comme il se peut assez entendre en ce qu'avons dict cy dessus en la responce de S. Gregoire au troisiesme livre de son registre à l'Imperatrice Constance Auguste. Aussi est il certain qu'anciennement les Pontifes Romains estant requis de Personnages de qualité, n'ont pas envoyé les corps des Saincts, ny quelques os rompus ou quelque menue poussiere rasée d'iceux, mais seulement quelque voile ou linges qui avoient touché les Reliques " (pp. 91, 92).

Constance, femme de l'empereur Maurice, en vue de la dédicace du temple qu'on bâtissait en l'honneur de saint Paul, dans le palais impérial de Constantinople, avait enjoint au pape saint Grégoire-le-Grand de lui envoyer le chef de cet apôtre ou quelque partie de son corps : *Cognoscat... tranquillissima domina,* lui répond ce pontife, *quia Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam tangere præsumant de corpore, sed tantummodo in pyxide brandeum mittitur, atque ad sacratissima corpora sanctorum ponitur. Quod levatum in ecclesia, quæ est dedicanda, debita cum veneratione reconditur, et tantæ per hoc ibidem virtutes fiunt, ac si illuc specialiter eorum corpora deferantur..... In Romanis namque vel totius Occidentis partibus omnino intolerabile est atque sacrilegum, si sanctorum corpora tangere quisquam fortasse voluerit. Quod si præsumpserit, certum est quia hæc temeritas impunita nullo modo remanebit.* Le pape refuse même d'envoyer à l'impératrice un mouchoir, *sudarium,* qu'elle réclamait, parce qu'il était conservé avec le corps de saint Paul, et qu'on n'y pouvait toucher pas plus qu'approcher de ce saint corps. Il termine en promettant à la princesse de lui transmettre de la limaille des chaînes de l'illustre apôtre. (*Epistolarum* lib. IV, *epist.* XXX, dans le *Patrologiæ cursus completus,* de Migne, tom. LXXVII, Parisiis 1849, coll. 701 et suiv.)

On voit avec combien de raison Baronius a pu écrire : *Ex quibus omnibus liquet, non corpora, non fragmina ossium, vel tenuem rasuram illorum, sed tantum velum sacris admotum reliquiis, pro magno munere consuevisse Romanos Pontifices ad clarissimas personas illas cupientes, transmittere.* (Op. et loc. cit.)

Les Orientaux suivaient une pratique différente; ils distribuèrent de bonne heure des reliques enlevées aux corps des martyrs. (GRANCOLAS, op. et tom. cit., pp. 86, 87.)

(1) Voyez MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* 2e édit., pp. 314, 315, art. *Fenestella confessionis.* " Les fidèles, dit Martigny, faisaient descendre à l'intérieur de ces cryptes sacrées et, autant que possible, jusque sur le tombeau même qui y était renfermé, des linges, *brandea, oraria, palliola,* qui auparavant avaient été pesés dans une balance. Puis ils jeûnaient et priaient jusqu'à ce qu'ils eussent acquis la conviction que leur prière avait été exaucée; et, dans leur pieuse confiance, ils pensaient s'en rendre compte par le poids que le *pallium* avait acquis pendant son séjour sur la sainte relique. Nous savons par S. Grégoire de Tours que ceci se pratiquait au tombeau de S. Martin,... et cet historien rapporte à ce sujet plusieurs faits miraculeux " (p. 314).

à cette intention; on donnait encore, comme telles, des fioles d'huile prise dans les lampes qui éclairaient le sépulcre, des parcelles de cire provenant des cierges allumés à l'entour, les débris des *pallia* ou *vela*, dont on le couvrait, les fleurs ou les herbes odoriférantes qu'on y déposait, et même des objets qui rappelaient simplement le souvenir d'un Saint, comme étaient les raisins de la vigne plantée par saint Martin, et dont parle Grégoire de Tours (1).

L'antique usage, qui s'opposait à l'extraction des corps saints de leurs tombeaux et à l'enlèvement du moindre fragment de leurs reliques, devait à la longue tomber en désuétude. Les papes eux-mêmes s'écartèrent assez tôt de cette pratique. Lorsqu'en 607, trois ans après la mort de saint Grégoire-le-Grand, Boniface IV dédia le Panthéon à la sainte Vierge et à tous les martyrs, vingt-huit chariots furent employés à transporter dans ce temple les ossements des martyrs tirés des différentes catacombes de Rome, et qui y furent déposés avec beaucoup de solennité (2). Par égard pour les Francs, qui avaient délivré Rome de la tyrannie des Lombards et doté le Saint-Siége d'importantes possessions territoriales, le pape Étienne III (752-757) fit une brèche plus forte encore à la règle si courageusement maintenue par saint Grégoire (3). En retour des services signalés rendus à l'Église, les vainqueurs reçurent des corps saints, seule récompense

---

(1) Duclos, op. cit., p. 13. L'auteur cite un grand nombre de textes à l'appui de ses assertions.

(2) *Martyrologium romanum*, avec les notes de Baronius, *ad XIII Maii*, note 1, édit. de Rome, 1586, p. 216; édit. de Mayence, 1631, p. 301.

(3) Astolphe, roi des Lombards, après avoir fait la conquête des provinces grecques du Nord de l'Italie, réclama un tribut des Romains, et, sur leur refus, se mit en devoir de soumettre Rome à son sceptre. Le pape Étienne III, ayant vainement réclamé le secours de l'empereur Constantin Copronyme, s'adressa à Pépin-le-Bref, qui venait de monter sur le trône des Francs. Ce prince entra en Italie avec une armée, contraignit Astolphe à abandonner ses conquêtes, et donna l'Exarchat de Ravenne avec la Pentapole au Saint-Siége. L'origine de la souveraineté temporelle des papes remonte à cette intervention de Pépin en Italie (Moeller, *Cours complet d'histoire universelle*, tom. iv, Tournai 1869, pp. 78, 80, 88).

qu'ambitionnât leur bravoure, et bientôt l'on vit les glorieuses dépouilles des martyrs prendre la route de la France et des autres contrées transalpines : *Quod pertinet,* dit Baronius, *ad translationem... sanctorum martyrum corporum Roma in Gallias, vel in alias Transalpinas provincias sæpe factas : nosse debemus id agi cœptum eo tempore quo Franci Romanam Ecclesiam a Longobardis aliisque tyrannis vindicantes, multis officiis de eadem sunt optime meriti : quod enim alias fuerat intentatum, tunc a Romanis Pontificibus consequi cœperunt. Nam vetus Romanæ Ecclesiæ consuetudo non tantum abhorruit ut corpora sanctorum Roma transferri pateretur, verum nec tenues reliquias ex eis detrahi quoquomodo permisit* (1).

Un sentiment de reconnaissance avait porté les papes à dépouiller la ville éternelle d'une partie de ses trésors. Cet exemple de générosité trouva des imitateurs, et entraîna, comme conséquence naturelle, le morcellement des reliques. D'ordinaire, les églises qui possédaient quelque corps saint, attachaient le plus grand prix à le conserver; mais, lorsque les circonstances les y obligeaient, elles consentaient, sans trop de peine, à en détacher des fragments, qui allaient enrichir d'autres sanctuaires ou passaient entre les mains de quelque grand seigneur. Cette coutume se généralisa au temps des croisades et donna naissance aux reliquaires portatifs.

" Jusqu'au XIIe siècle, dit Viollet-le-Duc, les reliquaires

---

(1) Op. cit., *ad XV Junii*, note 1. — Parmi les dons, que fit le pape Étienne à ses libérateurs, se trouvait le corps de saint Vit, qui, au témoignage de Sigebert de Gembloux, fut transféré de Rome à Paris, en 755 (id).

Martigny rappelle l'état d'abandon où les cimetières de Rome étaient tombés par suite de l'invasion des barbares et en particulier des Lombards, qui, non contents de briser et de profaner les tombeaux, s'étaient même emparés de plusieurs corps saints. Ce fut un des motifs qui déterminèrent les papes à s'écarter définitivement de la règle, si longtemps respectée, de laisser intacte la sépulture des martyrs. Paul Ier, successeur immédiat d'Étienne III, tira, en 761, un grand nombre de corps saints des catacombes, pour en enrichir les différents titres, diaconies et monastères de la ville de Rome (*Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., p. 765, art. *Translations de reliques*). Ce

(portatifs) n'étaient pas aussi nombreux qu'ils le devinrent plus tard, car les églises qui possédaient des corps saints entiers n'en laissaient pas aisément distraire quelques parcelles. Le culte pour les précieux restes des martyrs avait quelque chose de touchant dans les premiers temps de l'Église, et on comprend parfaitement le respect que les populations portaient aux tombeaux, demeurés intacts, des confesseurs de la foi. Mais peu à peu les abbayes, qui la plupart possédaient des corps saints, soit pour obtenir les bonnes grâces d'un grand personnage, soit pour reconnaître un service signalé, donnèrent des fragments de ces corps, et il fallut faire des reliquaires pour contenir ces parcelles. Les croisades contribuèrent puissamment à répandre la passion pour les reliques saintes " (1).

Depuis le jour où la division des reliques fut admise en principe, l'autorité ecclésiastique prit les mesures les plus sages pour s'assurer de l'authenticité des moindres parcelles, et prévenir toute fraude dans une matière de cette importance (2).

---

détail est important à noter, car il prouve que les papes n'ont pas agi à la légère, en abandonnant l'ancienne tradition.

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. I, p. 212, v° *Reliquaire.* — Duclos, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, p. 59.

(2) M. l'abbé Duclos décrit, dans son beau travail, les précautions multiples employées par l'Église pour garantir l'authenticité des reliques. Après avoir rappelé les décrets pontificaux, les prescriptions du concile de Trente, les ordonnances des conciles provinciaux et des synodes diocésains, les statuts épiscopaux, etc., l'auteur passe en revue les authentiques (parchemins — plaques en métal ou en marbre — inscriptions sur les châsses — diptyques les reliques — tabelles pascales — descriptions des translations et reconnaissances — registre épiscopal); les sceaux (sur la châsse — sur les reliques mêmes — matrices dans les châsses); les précautions diverses (châsses fermées à clef — bandes de fer, verrous). (*Étude sur la conservation des saintes Reliques*, pp. 150 et suiv., section III, art. II, *Des garanties d'authenticité.*) Les mille détails, réunis par M. l'abbé Duclos, démontrent la sollicitude qu'ont eue, depuis les temps les plus reculés, ceux qui présidaient à la conservation et à la vérification des reliques, pour enlever à l'incrédulité tout prétexte de doute.

La coutume de diviser et de transférer les reliques, a pour adversaires naturels les protestants; elle en compte aussi parmi les catholiques. De ce nombre est Fleury, qui voit dans cette pratique l'origine des impostures, que

Saint Gilles mourut entre les années 720 et 726. Deux siècles s'écoulèrent, pendant lesquels, fidèles aux traditions anciennes, les moines de la vallée Flavienne laissèrent reposer dans sa tombe le corps de leur bienheureux fondateur. Cette tombe s'ouvrit pour la première fois en 924, lorsque l'invasion des Hongrois vint menacer de profanation les ossements de saint Gilles, et força les religieux à les soustraire aux mains sacriléges des barbares. Depuis cette époque néfaste jusque dans la seconde moitié du XIe siècle, nous ne rencontrons aucun détail qui jette quelque lumière sur la question.

Thierry Ier, abbé du monastère de Saint-Hubert en Ardennes, de 1055 à 1087, avait bâti, à proximité de son abbaye, une église en l'honneur de saint Gilles; il entreprit un pèlerinage au tombeau du Saint dans la vallée Flavienne, et en rapporta une relique du glorieux confesseur (1). C'est une preuve qu'à cette époque déjà on distribuait des fragments du saint corps. Et ce n'étaient pas de simples parcelles qu'on en détachait. La relique donnée à l'abbé Thierry devait être assez considérable, puisque le prélat en fit deux parts égales,

---

l'Église, malgré la surveillance la plus active, n'a pas toujours pu empêcher. Saint Augustin, dit-il, " témoigne que dès son temps on débitoit de fausses reliques, et il n'est pas toujours aisé de les distinguer des vraies. On ne s'y seroit jamais trompé, si l'on avoit toujours gardé la sage précaution de ne point toucher aux sépultures des Saints, et de laisser leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme sont encore à Rome ceux des saints Apôtres..... Ce fut en Orient que l'on commença à transférer et à diviser les reliques, et ce fut l'occasion des impostures " (*Discours sur l'histoire ecclésiastique*, Paris 1763, pp. 86, 87, troisième discours).

Cinquante ans avant Fleury, le P. Jean Ferrand, dans sa *Disquisitio reliquiaria*, avait fait bonne justice des attaques des protestants et mis à néant les objections, dont l'historien français s'est fait le complaisant écho. Le XIIe chapitre de son Ier livre : *De identitate, partitione, ac pia sacrarum reliquiarum diribitione* (pp. 278 et suiv.), est consacré presque tout entier à prouver la légitimité et les avantages de la pratique incriminée. Une série de paragraphes développe ces avantages, que le savant auteur ramène à quatre chefs principaux : *Dei et Sanctorum gloria, — Mortalium utilitas, — Urbium, regnorum et terrarum tutela, — Dœmonum crux et confusio.*

(1) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, tom. xiv (Scriptorum xii), Hannoveræ 1856, p. 50. Ce détail sera traité en son lieu avec les développements nécessaires.

dont il déposa l'une dans la nouvelle église de Saint-Gilles et l'autre dans celle de l'abbaye. Ensuite, le frère Pierre-Guillaume nous apprend, dans son *Liber miraculorum sancti Ægidii*, qu'en 1088, la main droite de saint Gilles, *venerandæ reliquiæ manus dextræ beati Egidii*, était vénérée à Ascona, petite localité du diocèse de Reims (1), où l'avait apportée une colonie de bénédictins de la vallée Flavienne, chargée par l'abbé Odilon d'y fonder un monastère (2).

C'est donc durant la période, qui se meut entre l'irruption magyare et le voyage de l'abbé Thierry, que les moines de l'abbaye se seront décidés à distraire les premiers fragments du corps de saint Gilles. L'absence de données historiques nous empêche de préciser davantage l'époque.

On était à la veille des croisades. Ces guerres saintes amenèrent dans les murs de Saint-Gilles l'élite de la noblesse française et étrangère. Pieux autant que braves, les soldats du Christ durent convoiter, avec une ardeur facile à comprendre, les moindres parcelles d'un corps, instrument des plus sublimes vertus et glorifié, sous leurs yeux, par d'éclatants miracles. Les moines, gardiens de ce trésor, savaient que la distribution des reliques du grand thaumaturge était un moyen infaillible de propager son culte; ils firent droit, avec une pieuse générosité, au désir des croisés, et plus d'une église d'Europe, dédiée à saint Gilles, doit sa première origine à quelque fragment du saint corps, rapporté des croisades par un preux chevalier.

La liste des reliques du saint abbé contient certains détails, qui de prime abord semblent inadmissibles, et demandent, pour ce motif, quelques lignes d'explication.

---

(1) Aujourd'hui Saint-Gilles, dans le département de la Marne, arrondissement de Reims, canton de Fismes.

(2) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, tom. cit., p. 317, col. 1. La vénération de cette relique donna lieu à un miracle, que nous raconterons plus loin.

Ainsi, deux sanctuaires y figurent comme possesseurs du chef de saint Gilles; ainsi encore, on y trouve mentionnées d'autres reliques insignes, dont la présence simultanée dans diverses églises est physiquement impossible et en opposition manifeste avec le procès-verbal de la dernière ouverture de la châsse de saint Gilles, conservée à Toulouse (1).

Nous cédons la parole à Arnould de Raisse, qui, dans la composition de son *Hierogazophylacium Belgicum*, se heurta contre plus d'une difficulté de ce genre; la page judicieuse, que nous traduisons, sauf à en donner le texte en note, servira de réponse à toutes les objections qu'on pourrait nous faire sur le nombre, la nature ou l'authenticité des reliques détaillées plus loin :

Évitez de vous troubler, dit l'hagiographe douaisien, ou de concevoir des doutes à l'endroit de certaines reliques, quand il vous arrive de lire dans mon livre, ou dans n'importe quel écrit, que l'on conserve en tel ou tel endroit, soit le corps, soit le chef, le bras ou quelque autre membre d'un Saint; car, le plus souvent, il faut entendre la partie pour le tout, ou même une parcelle pour la partie.

Il n'est pas rare en effet que, pour honorer un Saint le plus dignement possible, un bien minime fragment de ses reliques se trouve richement enchâssé; que, par exemple, une parcelle de son crâne soit renfermée dans un buste d'argent, et que, dans sa simplicité, le peuple croie que la tête entière du Saint est conservée dans le reliquaire.

Ne soyez pas non plus surpris d'apprendre qu'il se garde en tant d'endroits différents un doigt, une vertèbre, une phalange de la main ou du pied, un os de la hanche, un bras ou tout autre membre du corps d'un Saint. Rappelez-vous que chaque main compte cinq doigts, chaque doigt trois phalanges, et que dans la structure de la main il entre cinq os,

(1) Cette ouverture se fit le 22 Novembre 1865. Voyez plus haut, pp. 252, 253.

divisibles eux-mêmes en je ne sais combien de parties. Et le bras, et une seule côte, en combien de fragments ne peut-on pas les diviser ?

Or, sachant que le corps humain se compose de trois cent soixante-quatre os solides, non-seulement vous lirez sans étonnement, mais vous comprendrez sans peine que tant de sanctuaires en Belgique exposent à la vénération des fidèles les reliques d'un seul et même Saint.

Notez encore que, lorsqu'il m'arrive d'affirmer la présence d'un corps saint en tel ou tel endroit, je n'entends pas dire que ce corps y soit en entier. Je n'examine même pas l'authenticité de cette relique; il me suffit de savoir que telle est à son égard l'opinion unanime et constante, opinion basée sur une tradition plusieurs fois séculaire, sur les souvenirs des générations ou sur les monuments des temps anciens (1).

---

(1) *Ne te itaque primo confundat, aut in suspicionem quarumdam sacrarum reliquiarum adducat, cum aut a me, aut a quovis alio scriptum legis caput, brachium, aut corpus aut quodvis aliud membrum cujusdam S*cti *hic aut alibi reperiri : cum sæpissime pars una pro toto, aut ex parte particula accipi debeat. Etenim sæpe fit, ut nullo satis pro honoris dignitate, condigno ornamento, vel minutissima unius S*cti *particula decorari possit, ut desumta ex integro, videlicet capite, particula argentea item capitis statua inclusa, caput integrum a rudi plebecula illic censeatur existere. Nec mirari etiam debes, si toties alicujus S*cti *digitum, vertebram, articulum manus vel pedum, coxendicem, brachium etc toties, tot in locis existere intelligas, cum in unaquaque manu V sint digiti, et in unoquoque digito III articuli, in manu V exstent juncturæ. Jam vero quot in partes junctura? quot in frusta os brachii, aut una costa, dividi potest? Ita ut cum ipsa humani corporis fabrica trecentis et sexaginta quattuor solidis ossibus constet, omnem admirationem scrupulumque deponere te oporteat, cum tot partes reliquiarum tuo in Belgio ejusdem sancti ad venerationem exponi perlegeris. Et vero, cum dico tale corpus, ibi, aut alibi adservari, non adsero id integrum remanere; neque cum dico tale corpus, tali in loco quiescere, disputo num verum certumque illud sit; mihi etenim sufficit, pro tali, aut ex majorum traditione, ut longis retro sæculis, veterique hominum memoria aut antiquitatum monumentis, ab omnibus pro tali semper habitum fuisse* (*Hierogazophylacium Belgicum*, Ad comem et benignum Lectorem, pp. 4, 5, 6, non chiffrées).

M. le comte Riant résume ce passage d'Arnould de Raisse dans la note suivante, inscrite en tête de l'*Index nominum et rerum* des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ :*

Ne, in hoc indice, uniuscujusque sancti multiplicia membra sint miraculo, non prætereundum est voces, quæ membra ista designant, synechdochicum in modum ita enuntiatas esse, ut, caput, *verbi gratia, fere nunquam* cranium *indi-*

Ces observations, pleines de bon sens et propres à faire tomber bien des préventions, avaient été formulées, dès avant l'apparition de l'*Hierogazophylacium Belgicum*, dans un opuscule français, publié à Liége sous ce titre : *Le glorieux Trophée des Reliques des Saincts, enseignant le Chrestien à les honnorer. Composé par Fr. Jaques le Noir, natif d'Ath en Haynau, Religieux Observ. de l'Ordre S. François, en la reformation de la Province de Flandre* (1).

---

cet totum, *sed potius fragmentum* (*et id sæpissime minusculum*) *cranii, in theca ad effigiem capitis integri fabrefacta, absconditum* (tom. II, p. 309, note 1).

On est péniblement surpris de rencontrer sous la plume d'un écrivain aussi sérieux et aussi instruit que l'abbé de Feller, ces lignes peu respectueuses à l'adresse des reliques de saint Pierre : " Si toutes les Reliques de S. Pierre qu'on montre en différens endroits étoient authentiques, il n'y auroit rien dans son tombeau à Rome, à moins d'avoir recours au miracle de la reproduction, qui tout possible qu'il est par lui même, malgré les subtilités de quelques métaphysiciens, ne paroît pas devoir intervenir en cette matière " (*Itinéraire, ou Voyages de Mr l'Abbé Defeller en diverses parties de l'Europe*, tom. II, Liége 1820, p. 492, en note).

(1) A Liege, chez Jean Tournay, Impr. juré, proche de l'Eglise S. Denys. 1624. In-18, de 206 pp., sans l'*Epistre* dédicatoire, la table des matières, etc.

Jacques le Noir dédie son travail " A très-religieux et très-honnorable Seigneur, Sire Henry Haling, Profez au sacré Ordre militaire Teutonique au bailluage des Joncs, Recteur de l'Eglise Paroissiale de S. André en Liege, et Doyen des Pasteurs de la mesme Cité, etc. ". Les armes de ce personnage, avec sa devise : *Moderata durant*, et un huitain latin du P. le Noir, ornent le verso de la page-titre.

Ce petit volume, divisé en huit chapitres, offre un curieux mélange du sacré et du profane; c'est au point que l'auteur sent le besoin de s'en excuser, dans son avertissement *Au Lecteur :* " Aucuns Critiques, dit-il, trouveront à redire, parce que par fois je fay quelque meslange des choses prophanes avec les sacrées; mais je vous prie Ami Lecteur, que vous ne prestiez l'oreille à leur propos; attendu que la meslange est delectable, et ne laisse cependant d'estre utille ".

Nous avons vainement cherché quelques détails biographiques sur le P. Jacques le Noir dans les *Mémoires* de Paquot, et dans la *Biographie liégeoise*, de M. le comte de Becdelièvre-Hamal, ouvrage renfermant la vie d'une foule d'hommes remarquables, qui, sans être originaires du pays de Liége, y firent, comme notre auteur, croyons-nous, un séjour plus ou moins long. Le nom de ce religieux ne se trouve pas sur la *Liste provisoire des noms destinés à figurer dans la biographie nationale* de Belgique.

M. Emmanuel Fourdin cite Jacques le Noir parmi les " hommes de mérite " sortis du collége d'Ath (*Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*, tom. I, Bruxelles 1873, p. xxxiv de la *Notice historique sur la ville d'Ath*, placée en tête de l'inventaire).

On lira volontiers quelques passages de cet opuscule, dont l'auteur dit d'excellentes vérités, parfaitement appropriées à notre sujet. Nous respectons le style et l'orthographe du P. le Noir.

" La ferveur ancienne à reverer les reliques des Saincts, est estrangement refroidie. Si on en recherche la cause, nous trouverons que c'est, parce que comme ils alleguent, ils craignent d'estre trompez, puis qu'on parle d'un mesme Sainct en plusieurs Eglises, et qu'on dit, que ses reliques y reposent. Pour ceste occasion, comme ils disent, ils ne s'eschauffent trop en la veneration des ossements sacrez des bien-heureux, qui sont conservez en la terre... Je ne descouvre qu'il soit impossible, que les reliques d'un mesme Sainct soient en divers lieux et places. Car il peut estre, qu'elles seront mises en tant de pieces, que diverses Eglises en pourront avoir quelque portion; tellement que d'un costé on trouvera quelque parcelle, et quelque autre pareillement en une autre, et quasi jusques à l'infiny, puis qu'un corps peut admettre quasi des divisions infinies, quand les parties diverses seront petites... On ne doit estimer ce que je dy comme inconvenient, puis que du passé la devotion des fideles estoit si grande, que pour y satisfaire, les Prelats de l'Eglise avoient beaucoup de peine de donner aux uns un peu, et aux autres semblablement, chacun criant, que le raison ne permettoit qu'il fust defraudé pour satisfaire à sa devotion (1).

" Il faut que je responde à ce qu'aucuns pourront encor mettre en avant. Ils diront donques, que je n'ay bataille gaignée, avec la consideration couchee cy dessus; parce qu'ayans esté en tel ou tel lieu, où on dit que reposent les reliques d'un tel Sainct, et de tel nom, ils ont veu de leurs yeux des grands ossements, et que par là ils ont occasion de penser, qu'un mesme corps ne peut estre divisé en tant d'Eglises, où on dit que ses reliques reposent. J'ai preveu

(1) *Le glorieux Trophée des Reliques des Saincts*, pp. 140 et suiv.

cecy; dont j'ay preparé la response, qui est telle, qu'il peut estre qu'ils ayent remarqué des grandes pieces de quelque corps Sainct, et que pour ce respect ils n'ont occasion de quitter la veneration des sainctes despouilles des bien-heureux; parce qu'il peut estre, que ces grandes portions lesquelles ils ont veu d'un tel Sainct, sont les principales. Dont ceux qui allegueront cecy, doivent considerer, que s'ils ont descouvert de leurs yeux des grandes portions de quelque bien-heureux, que ce n'est point par tout à faire, où on dit, que les reliques d'un tel sainct sont gardées par devotion des fideles. De quoy on pourroit prendre ample cognoissance, et pleniere information de soy-mesme, si on daignoit de visiter tous ces lieux où on dit qu'un tel Sainct est honnoré, et qu'il y a de ses reliques. Car il est certain, qu'ayant veu une notable piece ou deux de quelque Sainct, on trouveroit alors és autres Eglises et oratoires des si petites parcelles, qu'on pourroit rester content (1).

" Comme pour le respect allegué cy dessus, aucuns auront esté retifs à rendre honneur aux despouilles des Saincts, il s'en trouvera d'autres, qui ne seront plus eschauffez que les premiers, parce qu'ils diront, qu'ils oyent tous les jours, qu'on dispute sur la mesme partie du corps de quelque sainct... Je dy donques, qu'il peut estre veritable, que la mesme partie d'un corps sainct soit en diverses Eglises, mais non toute entière, jaçoit qu'on publie qu'elle soit en tel ou tel lieu. Dont il n'y a repugnance, en ce qui se dict ordinairement de la teste de S. Jaques l'Apostre, sçavoir qu'elle soit avec le reste du corps en Espagne en Compostelle, et ensemble au pays bas. Car ceste maniere et façon de parler ressent ceste figure, qui se nomme aupres des Rhetoriciens, Synecdoche, par laquelle une partie est prinse pour le tout, et lors principallement qu'elle est un peu notable, pour faire valoir la denomination qui se tire d'elle. On ne se doit par ainsi offenser

(1) *Le glorieux Trophée des Reliques des Saincts*, pp. 144, 145.

legerement, quand on entendra chose pareille, mais plustost penser et croire, que comme il en est ainsi, quant au chef venerable de mon bon Patron Monsieur S. Jaques l'Apostre (duquel se vantent et ceux de la devote Ville d'Aire en Arthois, et ceux de Compostelle au Royaume de Galice) que tout le pareil peut estre d'autres reliques. Par ainsi ce qu'on propose du chef du tressainct precurseur du Seigneur S. Jean Baptiste (duquel disent les uns avec Baronius Illustrissime Cardinal, qu'il est à Rome, les autres tenans qu'il est à Amiens en Picardie) peut estre tenu pour veritable, quand l'une et l'autre Ville aura quelque grande et signalée portion dudict sacré chef, qui pourra donner pour sa grandeur, à ladicte teste une denomination totale" (1).

On nous reprochera peut-être de donner place dans notre liste aux moindres reliques de saint Gilles, à des parcelles, comme l'on en voit tant de nos jours, enchâssées dans ces petits reliquaires portatifs, que viennent baiser les fidèles, à l'issue des offices. Des lecteurs trouveront que nous eussions dû nous borner à signaler les reliques insignes et notables du saint abbé, et négliger les autres fragments, comme étant de minime importance.

Nous ne partageons pas ces idées, et nous engageons ceux qui seraient tentés de nous critiquer, à méditer ces paroles de l'historien Théodoret († vers 458), qui leur apprendront le prix qu'il faut attacher aux moindres parcelles des corps saints :

Sectis sanctorum corporibus integra tamen vis, et gratia perseverat, TENUESQUE AC TANTILLÆ RELIQUIÆ PAREM HABENT MULTAS IN PARTES MARTYRE DISSECTO VIRTUTEM (2).

---

(1) *Le glorieux Trophée des Reliques des Saincts*, pp. 146 et suiv. Voyez aussi FERRAND, *Disquisitio reliquiaria*, pp. 152 et suiv., lib. I, cap. IV, art. II, *Pii erroris origo, Synecdoche.*

(2) FERRAND, *Disquisitio reliquiaria*, p. 154. Nous avons fait observer plus haut (p. 334, en note), que, dès les premiers siècles du christianisme, et à

Saint Grégoire de Nazianze († 389) veut qu'on rende à ces parcelles le même culte qu'au corps entier :... *ut exiguus etiam pulvis,* dit-il, *vel ossium veterum quæpiam particula, aut paululum comæ, vestisve, aut sparsi sanguinis quædam notæ,* CULTUM PAREM HABEANT ATQUE INTEGRUM CORPUS (1).

Veut-on savoir ce que pensait de ces menus fragments saint Paulin de Nole († 431) ? Écoutons son dernier et éloquent historien :

" Là où Dieu a fait briller cette lumière, un saint, là où se trouve ce trésor, une tombe glorieuse, les peuples accourent, sûrs d'y trouver le secours divin et des fleuves de grâce et de vie; *même dispersées au loin, leurs reliques, le plus petit fragment de leurs os sacrés, ont la même vertu* " (2).

Ces lignes sont la traduction libre de ces beaux vers de saint Paulin, tirés de ses *Carmina natalitia :*

Ex illo sacri cineres, quasi semina vitæ
Diversis sunt sparsa locis : quaque osse minuto
De modica sacri stipe corporis exiguus ros
Decidit, ingentes illic pia gratia fontes,
Et fluvios vitæ generavit gutta favillæ (3)

En 1683, au cours de son voyage d'Allemagne, Mabillon découvrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall un manuscrit, qui, d'après cet érudit, avait mille ans d'âge, et contenait un discours de saint Victrice, évêque de Rouen (4), l'ami de saint Paulin (5), prononcé à la louange des Saints et de leurs reliques. L'abbé Lebeuf fit imprimer ce discours

---

l'encontre de ce qui se pratiquait en Occident, les Églises d'Orient divisaient les corps saints et en distribuaient des fragments.

(1) FERRAND, *Disquisitio reliquiaria,* p. 287.

(2) LAGRANGE, *Histoire de saint Paulin de Nole,* Paris 1877, p. 307.

(3) *Natale XI,* ap. FERRAND, *Disquisitio reliquiaria,* p. 93. — LAGRANGE, op. cit., p. 307, note 4.

(4) Saint Victrice était déjà évêque de Rouen en 390; il mourut avant 418 Sa fête se célèbre le 7 Août; voyez le Martyrologe romain, à ce jour.

(5) Voyez, sur les relations de saint Victrice et de saint Paulin de Nole, LAGRANGE, op. cit., pp. 72, 73, 378 et suiv.

pour la première fois, en 1738, sous le titre de : *S. Victricii Rotomagensis Episcopi liber de laude Sanctorum* (1); il en parut à Auxerre, en 1763, une traduction française, avec cet intitulé : *Discours de S. Victrice, Evêque de Rouen, à la louange des Saints et de leurs Reliques, traduit en François sur un très-ancien Manuscrit de la célèbre Abbaye de S. Gal près du Lac de Constance, et suivi du Texte latin.* Une savante préface relève le mérite de cette traduction.

Saint Victrice composa ce discours vers l'an 396, pour célébrer l'arrivée à Rouen des reliques envoyées par saint Ambroise et par d'autres évêques d'Italie (2). Le saint prélat avait une dévotion particulière envers les reliques des apôtres et des martyrs (3), et il emploie toute son éloquence pour l'inspirer à son peuple. " Les Reliques, dont parle S. Victrice, écrit l'éditeur de la traduction française, étoient d'un petit volume, comme celles que S. Germain portoit toujours sur lui dans un Reliquaire. C'étoit du sang des Martyrs, et un peu de terre, ou de poussière, teinte de ce sang. Le saint Évêque s'étend fort au long à prouver que les plus petites portions de Reliques, qu'il appelle *Minutias,* ont autant de vertu et d'efficace que le corps entier des Saints " (4). Le XIe para-

---

(1) L'abbé Lebeuf a inséré ce discours dans son *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France, et de supplément à la notice des Gaules*, Paris 1738. L'abbé Migne a reproduit l'œuvre de saint Victrice, avec la préface de Lebeuf, dans son *Patrologiæ cursus completus*, tom. XX, Parisiis 1845, coll. 437 et suiv.

(2) *Discours de S. Victrice*, etc., p. 21, en note, et la Préface de l'éditeur, p. 15.

(3) L'éditeur du Discours de S. Victrice dit, dans sa Préface, que les reliques des apôtres et des martyrs, " étoient les seules qui fussent pour lors exposées à la vénération des Fidèles... On ne célébroit alors, ajoute-t-il, que les fêtes des Martyrs : et les sçavans ont remarqué que S. Martin de Tours est le premier Saint non Martyr, du moins en France, dont on ait célébré la Fête " (pp. 11, 12). Cette question est fort controversée parmi les érudits. Voyez une note très-intéressante, à ce sujet, dans Duclos, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, p. 17; item Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., pp. 200, 201, art. *Confesseurs*.

(4) *Discours de S. Victrice*, etc., Préface de l'éditeur, p. 12. Celui-ci prouve qu'on ne connaissait point alors l'usage de séparer et de distribuer les osse-

graphe du discours de saint Victrice établit solidement cette thèse [1]; le suivant démontre que " Les plus petites portions de Reliques guérissent les malades, et délivrent les possédés, comme les corps entiers des Saints " [2].

Voilà ce que pensaient de grands Saints et de vrais savants; nous nous faisons gloire de penser comme eux, et il n'est si petit fragment, si minime parcelle des reliques de saint Gilles, que nous n'ayons été heureux de découvrir, et de mettre en relief avec tout le respect que nous devons à ces précieux restes.

---

ments du corps des Saints; il rapporte, entre autres preuves, divers faits empruntés à l'histoire de saint Ambroise (pp. 12, 13).

(1) *Discours de S. Victrice*, etc., pp. 48 et suiv.; texte latin, pp. 85 et suiv. Voici quelques-unes des idées de saint Victrice :

Illa nunc est, Carissimi, ex animis nostris abstergenda, abolendaque suspicio, ne quis forte vulgari errore deceptus in minutiis justorum... non putet totius corporeæ passionis consistere veritatem. Nos autem id tota fide, et auctoritate clamamus, in reliquiis nihil esse non plenum.... Certissimum est Apostolos, Martyresque nostros integris ad nos venisse virtutibus. Id ita esse, etiam præsentibus beneficiis admonemur. Nam cum jus translationis ipsis volentibus agnoscamus, illud intelligimus, non ipsos sibi inferre propria disseminatione jacturam, sed spargere beneficia unitate ditatos. Flamma claritudinem suam effundit, et donat; nec tamen patitur dispendium largitatis. Sic Sancti sunt sine damno munifici, sine additamento pleni... Sanctorum passio imitatio Christi est, et Christus est Deus. Ergo non est in plenitudine inserenda divisio; sed in ipsa divisione, quæ oculis subjacet, plenitudinis est veritas adoranda.... Unde queri jam de exiguitate non possumus : nam cum diverimus.... nihil sacrosanctis perire corporibus, certe illud assignavimus, non posse minui quod divinum est, quia totum in toto est, et ubi est aliquid, ibi totum est.... Cernimus parvas reliquias, nonnihil sanguinis. Sed has minutias clariores esse quam sol est, veritas intuetur, Domino in Evangelio dicente : Sancti mei fulgebunt sicut sol, in regno Patris, *et tunc sol amplius quam nunc, clariusque lucebit* (pp. 85 et suiv.).

(2) *Discours de S. Victrice*, etc., pp. 54 et suiv.; texte latin, pp. 88 et suiv.

RELIQUES DE SAINT GILLES

A

Abbeville (France. — Dép^t de la Somme).

1. Église paroissiale de Saint-Gilles (1).

Une relique non spécifiée (2).

2. Ancien couvent des Chartreux (3).

Une relique non spécifiée (4).

---

(1) Voyez Monvoisin, *Église St-Gilles d'Abbeville. Sa restauration*, Abbeville 1878. Il ne reste rien de l'édifice primitif, construit, d'après toute probabilité, à l'époque des croisades, qui introduisirent dans le Nord le culte de saint Gilles. L'église actuelle fut bâtie vers 1485; elle a été complètement restaurée, dans ces dernières années, et décorée de peintures murales, par les soins et sous l'inspiration de son digne curé, M. le chanoine Martin, ancien professeur au petit séminaire de Saint-Riquier, qui, pendant seize ans, a consacré ses connaissances archéologiques et tous ses efforts à la réalisation d'un projet, qu'il avait conçu dès son entrée à Saint-Gilles (1861) (op. cit., pp. 14 et suiv.). Un des anciens élèves du zélé curé, le R. P. Eugène Monvoisin, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, a décrit avec autant de talent que d'exactitude, dans la monographie citée plus haut, l'ornementation intérieure de l'édifice et les travaux de restauration, dus à l'initiative de M. le chanoine Martin; ce dernier nous a gracieusement offert un exemplaire de cette intéressante publication.

(2) Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. iv, Arras 1874, p. 304. L'article, dont ce détail est tiré, renferme de précieux renseignements sur le culte de saint Gilles dans le diocèse d'Amiens, qui compte encore aujourd'hui onze églises paroissiales dédiées au saint abbé. Après avoir rappelé le culte spécial dont saint Gilles était honoré à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, M. le chanoine Corblet parle des corporations placées sous le vocable du Saint, des coutumes populaires qui se rattachent à son culte, des offices de saint Gilles, de ses reliques, des lieux et rues qui portent son nom, et de tous les objets d'art, — statues, peintures, verrières, — conservés dans le diocèse d'Amiens et consacrés à la glorification de notre Saint (*Appendice*, art. *S. Gilles*, pp. 303 et suiv.).

(3) Voyez, sur la chartreuse d'Abbeville, fondée, en 1301, par Guillaume le Mâcon, évêque d'Amiens, de Tracy, *Vie de saint Bruno, fondateur des Chartreux, avec diverses remarques sur le même ordre*, Paris 1785, pp. 415, 416, et Monvoisin, op. cit., p. 88, parmi les *Notes*.

(4) Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. iv, pp. 304, 305.

Le couvent des chartreux d'Abbeville comptait parmi les établissements

Aire (France. — Dépt du Pas-de-Calais).

Ancienne église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Pierre (1).

Une relique non spécifiée, mentionnée dans l'*Inventarium reliquiarum que reposite sunt in thesauraria insignis ecclesie collegiate sancti Petri Ariensis, Audomarensis diocesis.* Cet inventaire fut dressé, le 27 Avril 1590, par le *scriba juratus* du chapitre, De la Forge, en présence du doyen, du trésorier et des chanoines Nicolas de Vidime, Adrien Lescot et Antoine Petit; il est déposé aujourd'hui aux archives de l'église de Notre-Dame, à Saint-Omer. M. l'abbé Clovis Bolard le découvrit dans ce dépôt, en 1853, et le publia dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* (2).

Aix-la-Chapelle (Allemagne).

Ancienne chapelle de l'ordre Teutonique.

La tête du saint abbé (3).

---

religieux du diocèse d'Amiens les plus riches en ossements de Saints. Voyez Corblet, op. et tom. cit., p. 118, et la *Table analytique des matières*, sous la rubrique : *Abbeville, Chartreux*, tom. v, p. 83.

(1) Voyez, sur cette église, l'important travail de M. Jules Rouyer, publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, sous le titre de *Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire*, tom. x, 2e partie, Saint-Omer 1858, pp. 65 à 310.

(2) Tom. i, Saint-Omer 1852-1856, pp. 118 et suiv. La relique figure sous l'indication générale : *Item de Sancto Egidio* (p. 119).

(3) Nous trouvons ce détail dans une plaquette intitulée : *Trésor d'Aix-la-Chapelle, ou description des saintes Reliques, qui ont été recueillies par le très-glorieux Empereur Charle-Magne, et ensuite placées dans la basilique de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, où elles sont conservées et exposées publiquement tous les sept ans à la vénération des fidèles*, Aix-la-Chapelle, s. d. L'approbation, émanée du vicaire général Fonck, est du 15 Mars 1818. Le chapitre V traite *Des Reliques des autres églises d'Aix-la-Chapelle et du voisinage*; la relique citée y est mentionnée à la p. 20.

Le lecteur voudra bien se rappeler ici les observations d'Arnould de Raisse et du P. Jacques le Noir. Par la " tête " de saint Gilles, conservée à Aix-la-Chapelle, il faut entendre, croyons-nous, quelque fragment du crâne, enchâssé dans un chef en métal.

Anvers (Belgique).

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ANDRÉ.

Trois fragments du crâne (1).

Christophe Butkens (2), prieur du monastère de Saint-Sauveur, de l'ordre de Cîteaux, à Anvers (3), avait accueilli dans cette maison, à la demande de l'archiduchesse Isabelle, don Denis de Portugal, religieux cistercien de l'abbaye de Valladolid, en Espagne. En reconnaissance du service rendu à son frère, don Emmanuel de Portugal (4) offrit au prieur Butkens, le 18 Mai 1633, les reliques de trente-cinq différents Saints, parmi lesquelles se trouvaient trois fragments du crâne de saint Gilles, *trinœ partes cranei S. Ægidii Abbatis* (5). Emmanuel tenait ces reliques de son père, don Antoine de

---

(1) VISSCHERS, *Geschiedenis van St Andries kerk te Antwerpen, sedert hare opkomst tot den huidigen dag*, III deel, Antwerpen s. d. (1861), p. 16.

(2) Cet historien-généalogiste, auteur de l'ouvrage si connu et si estimé, *Les Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, naquit à Anvers en 1590, et mourut à la Haye, le 30 Septembre 1650. Voyez la notice que lui a consacrée M. le comte de Limbourg-Stirum, dans la *Biographie nationale*, tom. III, Bruxelles 1872, coll. 210 et suiv.

(3) Voyez, sur ce prieuré, élevé au rang d'abbaye en 1652, DE RAM, *Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis*, Bruxellis 1856, pp. 195 et suiv.

(4) Ce prince, qui eut une existence des plus romanesques, était fils d'Antoine de Portugal, dont nous parlerons tout à l'heure. Le 17 Novembre 1597, il épousa, à la Haye, Émilie de Nassau, fille de Guillaume Ier, prince d'Orange, dit le Taciturne. Cette union rencontra une opposition formidable de la part du stadhouder Maurice de Nassau, frère de la princesse, et des États-Généraux de Hollande; des difficultés sans nombre en furent la conséquence. Les époux se séparèrent en 1625. Émilie alla s'établir à Genève, où elle mourut le 6 Mars 1629. Emmanuel finit aussi par quitter la Hollande, et se fixa à Bruxelles, où il épousa, en secondes noces, une dame espagnole, nommée Louise d'Osorio, camérière de l'infante Isabelle. Il vivait en cette ville d'une pension que lui avait faite le roi d'Espagne, en retour de sa renonciation à tout droit au trône de Portugal, et y mourut, à l'âge de 70 ans, le 22 Juin 1638. Voyez PIOT, *Don Emmanuel, prétendant à la couronne de Portugal, et la famille de ce prince*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, Ve série, tom. V, Bruxelles 1878, pp. 275 et suiv.

(5) L'acte de donation se trouve dans DIERICX, *Fides et Traditio Sacrarum Reliquiarum XXXVI Eminentium Sanctorum, quæ publicæ Christi-Fidelium generationi exponuntur in Ecclesia S. Salvatoris, Antverpiæ*, Antverpiæ 1674, pp. 156 et suiv.

Portugal (1), qui les lui avait transmises par acte du 3 Avril 1594 (2). Il les conserva, durant près de quarante ans, dans sa chapelle domestique, et les fit approuver, le 5 Mai 1610, par Jean Le Mire (Miræus), évêque d'Anvers. Dès l'année 1626, il avait formé le projet de les donner au monastère de Saint-Sauveur, mais il n'exécuta ce dessein qu'en 1633 (3).

Ces reliques provenaient de diverses sources. Quelques-unes, entre autres celles de saint Gilles, avaient appartenu à l'église métropolitaine de Gran ou Strigonie, en Hongrie. Casimir, roi de Pologne, les donna, le 3 Décembre 1480, au roi de Portugal, Alphonse V; elles furent examinées à Rome, sous le pape Innocent VIII, et déclarées authentiques par cinq cardinaux, le 30 Janvier 1487 (4).

---

(1) Antoine de Portugal, bâtard de Louis, deuxième fils du roi Emmanuel, fit valoir des prétentions au trône de son pays, après la mort du roi Sébastien, tué dans une bataille livrée en Afrique (4 Août 1578). Ces premières tentatives échouèrent; il les renouvela au décès d'Henri Ier (31 Janvier 1580), fut proclamé roi à Santarem, le 19 Juin suivant, et cinq jours plus tard à Lisbonne. Philippe II, roi d'Espagne, s'était emparé entre-temps du pays, et le duc d'Albe, son généralissime, défit Antoine à Alcantara, le 25 Août 1580. Deux fois encore, ce malheureux prince tenta, mais sans succès, le sort des armes. Le Portugal resta espagnol. Après avoir erré en Hollande, où il frappa monnaie, en qualité de prétendant à la couronne de son pays, Antoine de Portugal finit ses jours à Paris, le 26 Août 1595, à l'âge de 64 ans, et fut inhumé aux Cordeliers de cette ville (Piot, *Don Emmanuel*, etc., loc. cit., pp. 275, 276).

(2) On peut voir cet acte dans Diericx, op. cit., pp. 146 et suiv.; il contient la description des reliques des XXXV Saints, et désigne celles de saint Gilles par les mots : *Trinæ partes cranei S. Ægidii Abbatis* (p. 147).

(3) Diericx, op. cit., p. 154 et suiv.

(4) *Quas præfatas sacras Reliquias sub Innocentio VIII genuinas ac veras declararunt Oliverius, Episcopus Sabin. S. R. E. Card., Marcus Episc. Prænest. Card. S. Marci, G. Card. Ulisbon. titulo S. Mariæ trans Tyberim, Joannes titulo S. Vitalis Presb. Card., R. S. Georgii Diaconus Card., D. N. Papæ Camerarius, 3 Kal. Februarii Anno* 1487, *Romæ, ut latius patet in diplomate desuper confecto, propriis manibus subsignato.* Ce sont les termes de l'acte, qui constate l'authenticité des reliques données à Christophe Butkens, acte émané de Jean Alvarez de Lusana, évêque de Porto, en Portugal, jadis prévôt général, *propositus generalis*, de la chapelle royale de Lisbonne. Cet acte, dressé à Bruxelles, est daté du 20 Janvier 1628; avec les commentaires, dont Diericx l'a enrichi, il occupe 75 pages du travail de cet auteur (pp. 1-75). Le passage cité se trouve à la p. 20.

L'abbaye de Saint-Sauveur fut supprimée en 1796; mais le saint trésor, qui s'était enrichi, en 1671, d'une relique considérable de saint Hathebrand, abbé de l'ordre de Saint-Benoît, fut heureusement soustrait à la rapacité sacrilége des révolutionnaires. En 1802, aussitôt après le rétablissement du culte, et du consentement de Mgr. Jean-Armand de Roquelaure, archevêque de Malines, les reliques des XXXVI Saints furent solennellement transférées à l'église paroissiale de Saint-André, où elles sont encore vénérées aujourd'hui (1).

Ascona, aujourd'hui **Saint-Gilles** (France. — Dép^t de la Marne).

La main droite du Saint.

Nous détachons une page intéressante du *Liber miraculorum sancti Ægidii*, œuvre du frère Pierre-Guillaume.

Odilon, abbé du monastère de la vallée Flavienne (2), avait envoyé quelques-uns de ses religieux à Ascona, au diocèse de Reims, pour y fonder une maison de son ordre. La

---

(1) Voyez, sur les reliques des XXXVI Saints, outre les ouvrages déjà cités, les *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 21. — VISSCHERS, *Geschiedkundig verhael van de Reliquien der XXXVI uitmuntende Heiligen, in S. Andries kerk, te Antwerpen, alsmede van het Broederschap ter hunner eer opgeregt, en van deszelfs plegtige diensten van in* 1671 *tot in* 1846, Antwerpen 1846. — DE RAM, *Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis*, pp. 199, 200.

Nous parlerons ailleurs du culte rendu à ces reliques.

(2) Le frère Pierre-Guillaume appelle cet abbé, *Oddo*. Philippe Jaffé, éditeur des *Miracula beati Egidii*, remarque qu'il est plus correct de lui donner le nom d'*Odilo*, sous lequel le désignent les autres historiens.

Dans sa nomenclature des abbés de Saint-Gilles, Ménard fait commencer l'administration d'Odilon en 1091, et la prolonge jusqu'en 1100 (*Histoire.... de la ville de Nismes*, t. VI, Paris 1755, p. 39 des *Successions chronologiques*, à la suite des *Preuves*). M. le chanoine d'Éverlange a inséré cette liste dans son travail, 4e édit., pp. 293 et suiv. Les auteurs de la *Gallia christiana* disent que le nom d'Odilon apparaît, pour la première fois, dans les actes du synode de Nîmes, tenu le 12 Juillet 1096, en présence du pape Urbain II; ils écrivent, d'autre part, qu'Étienne, successeur immédiat d'Odilon, prit en main l'administration de l'abbaye, *exeunte sæculo XI aut ineunte XII* (tom. VI, Parisiis 1739, coll. 484, 485). Le manuscrit du frère Pierre-Guillaume prouve qu'Odilon était déjà abbé en 1088, puisqu'à cette époque remonte la fondation d'Ascona, dont il fut le promoteur.

petite colonie emportait avec elle une bien précieuse relique, la main droite de saint Gilles, *venerandas reliquias manus dextræ beati Egidii*. Cela se passait en 1088. Ce fut du moins en cette année, que Raynaud de Belay, archevêque de Reims (1), vint bénir solennellement l'endroit où les moines comptaient construire leur monastère; le généreux prélat fit vœu de supporter les frais de cette bâtisse (2).

---

(1) Raynaud de Belay ou du Bellai, XLVe (aucuns disent XLVIe) archevêque de Reims, occupa ce siége depuis l'année 1083 (d'après d'autres, à dater de Mars 1084) jusqu'à sa mort (21 Janvier 1096). Voyez, sur ce prélat, MARLOT, *Metropolis Remensis Historia*, tom. II, Remis 1679, pp. 177 et suiv. — *Gallia christiana*, tom. IX, Parisiis 1751, col. 75 et suiv.

(2) Le nom d'*Ascona* nous a beaucoup intrigué, et il n'est pas de recherches que nous n'ayons faites, pour découvrir quelle localité il pouvait désigner. L'extrait du *Liber miraculorum sancti Ægidii* dénote assez clairement, ce semble, qu'Ascona était situé au diocèse de Reims, puisqu'il nous montre l'archevêque Raynaud bénissant solennellement le lieu où les moines avaient décidé de bâtir leur monastère; cependant, ni au diocèse de Reims, ni dans aucun diocèse limitrophe, on ne trouve la moindre trace d'un établissement monastique répondant au nom d'Ascona.

En tête du tome IX de la *Gallia christiana* figure une double liste alphabétique : l'une renseignant les maisons religieuses, qui existaient dans la province ecclésiastique de Reims, lors de la publication de ce volume (*Abbatiæ, Prioratus, etc., cum virorum, tum feminarum, in provincia Remensi*, coll. j et suiv.); l'autre indiquant les anciens monastères de la même province (*Index veterum monasteriorum ad Remensem provinciam spectantium*, coll. vij, viij). Aucune de ces listes ne mentionne Ascona, et il n'est pas fait la moindre allusion à cette maison dans le chapitre, où les auteurs traitent *De abbatiis Diœcesis Remensis extinctis* (coll. 175 et suiv.).

Même silence de la part des *Annales Ordinis S. Benedicti*, de Mabillon.

On trouve une notice sur l'abbé Odilon dans la *Gallia christiana* (tom. VI, coll. 484, 485); pas une ligne n'y rappelle la fondation d'Ascona, et la translation de la main de saint Gilles. Chose plus surprenante encore, Marlot, qui, dans sa *Metropolis Remensis Historia*, emploie trente-sept pages à narrer les faits et gestes de l'archevêque Raynaud, passe sous silence un épisode auquel ce prélat fut mêlé d'une façon si active : outre qu'il admit dans son diocèse les religieux envoyés par Odilon, Raynaud enrichit de priviléges l'institution naissante, fit la bénédiction du lieu où devait s'élever le monastère, et s'engagea par vœu à couvrir tous les frais de cette construction. Marlot ne rapporte aucun fait de l'administration de Raynaud à l'année 1088; ajoutons qu'Ascona n'est pas cité dans l'*Index* de son ouvrage, ni parmi les *Nomina locorum idiomate vulgari reddita*.

Une bulle de Calixte II, datée de l'an 1120, énumère les dépendances du monastère de la vallée Flavienne (TEISSONNIER, *Notice historique sur saint Gilles*, pp. 69, 70). Une bulle d'Innocent III, datée de 1208, ajoute aux églises

Le Samedi qui suivit cette cérémonie, une femme paralysée des deux mains et en proie à de cruelles souffrances, arrivait à Ascona, accompagnée de son mari. La douleur arrachait des cris à cette malheureuse, qui répétait fréquemment, en présence de toute la population de l'endroit : Saint Gilles, aidez-moi. Les époux passèrent la nuit en prière devant les reliques du Saint, et, le lendemain matin, la malade supplia les religieux présents à l'office de vouloir la bénir avec ces mêmes reliques; favorisée d'une vision pendant la nuit, elle avait, disait-elle, reçu l'assurance que cette bénédiction lui obtiendrait une guérison instantanée. Un des moines prit donc entre les mains, avec une crainte respectueuse, la sainte relique, et, tandis que la communauté à genoux priait pour la pauvre infirme, celle-ci recevait la bénédiction tant désirée. Au même instant, ses membres paralysés reprenaient la vigueur et la souplesse d'autrefois; une santé parfaite lui était rendue. Les religieux ne furent pas seuls à constater ce prodige; une grande affluence de monde, *innumerabilis plebs*, eut le bonheur d'en être témoin, et l'archevêque Raynaud ordonna de le consigner dans l'acte octroyant au monastère le privilége de l'exemption. Ce fut le motif qui porta le frère Pierre-Guillaume à inscrire ce miracle à la première page de son recueil, bien qu'il fût arrivé avant son temps [1].

---

désignées dans ce premier document, un grand nombre d'autres, qui reconnaissent comme maison-mère l'abbaye fondée par le Saint; l'énumération de ces églises occupe trois pages du travail de M. Teissonnier (pp. 70-73). Les actes précités ne mentionnent point Ascona. Calixte II parle de " l'église de Saint-Gilles de Acio, Aceio ou Assas " (op. cit., p. 69), et Innocent III nomme " l'église d'Acion (*Acione*) " (id., p. 73), églises dont M. Teissonnier ne peut assigner l'emplacement. L'un de ces noms serait-il une altération d'*Ascona ?*

M. de Kerval a levé un coin du voile dans son livre : *Vie et culte de saint Gilles*. L'auteur a eu la bonne pensée d'analyser le *Liber miraculorum sancti Ægidii;* parlant du miracle d'Ascona, il dit que cette localité ressortissait au diocèse de Reims, et s'appelle aujourd'hui Saint-Gilles, dans le canton de Fismes (2e édit., Le Mans 1875, p. 34, note 2). Nous avons utilisé cette indication, tout en regrettant que M. de Kerval soit si sobre de détails sur un point d'histoire qui nous intéresse au plus haut degré.

(1) Voici le texte du frère Pierre-Guillaume : *De muliere manibus contracta. Anno incarnationis Domini* 1088, *cum domnus Reinoldus, venerabilis*

B

Bolderberg, sous Zolder (Belgique. — Province de Limbourg).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Un petit fragment *ex ossibus*.

Les lettres d'authenticité, datées du 14 Octobre 1825, émanent du cardinal Placide Zurla, vicaire de S. S. Léon XII, et portent la signature de son vice-gérant, J. Della Porto-Rodiani, patriarche de Constantinople.

Remorum archiepiscopus, apud Asconam consecraret locum illum, in quo fratres nostri venerandas reliquias manus dextræ beati Egidii, quas secum in Fransiam ex præcepto piæ memoriæ abbatis Oddonis detulerant, collocare et monasterium ædificare decreverant, contigit, ut in sabbato sequenti quædam mulier ita manibus contractis, ut ad nullos usus sibi proficerent, causa recuperandæ sanitatis adveniret. Quæ vociferans et clamans præ nimia angustia, quam patiebatur, audiente universo populo ipsius villæ, hoc sæpius repetebat : Sancte Egidi, adiuva. *Cumque pervigil in oratione tota nocte cum viro suo ante venerandas reliquias mansisset, mane facto fratres, qui divinis laudibus intererant, enixius rogare cœpit, ut hiisdem reliquiis eam consignare vellent, asserens procul dubio quia, si hæc fierent, statim sanitati, sicut per noctem in visu revelatum fuerat, redderetur. Tunc fratres genibus flexis in oratione pro ea deprecabantur. Unus autem ex ipsis cum tremore divino reliquias sumens in manibus, eam in nomine sanctæ Trinitatis consignavit. Quod cum factum fuisset, statim manibus flexibiliter directis, beato Egidio interveniente, sanitati ex integro restituta est. Hoc autem non solum videntibus monachis et clericis, verum etiam innumerabili plebe, quæ de multis locis causa orationis confluxerant, actum est. Licet vero ante nostram ætatem hoc factum fuerit, tamen quia supradictus archiepiscopus hoc in privilegio *, quod ecclesiæ nostræ super eundem locum dederat, quem voverat construendum, annotari præcepit, nosque in hoc loco primum ponere decrevimus* (PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, tom. XIV (Scriptorum XII), Hannoveræ 1856, p. 317, col. 1).

M. de Kerval résume ainsi ce passage :

" L'an 1088, Reinold, archevêque de Reims, consacra solennellement au Seigneur *l'église d'Ascona*, où furent déposées quelques reliques de saint Gilles. *Pendant la cérémonie*, une femme, dont les deux mains étaient depuis longtemps paralysées, et qu'aucun remède n'avait pu guérir, vint avec confiance implorer le secours du Saint. Le clergé et le peuple s'unirent à ses prières : à peine eut-elle *touché la châsse* exposée à la vénération des fidèles, qu'elle recouvra subitement la santé " (op. et edit. cit., pp. 34, 35).

* *Privilegium* est pris ici dans le sens de *Charta immunitatis* (DU CANGE, *Glossarium*, tom. V, coll. 862, 863, vis *Privilegialis littera*, *Privilegio*).

L'église de Bolderberg doit cette relique à son ancien curé, M. Bellefontaine. Cet ecclésiastique, natif de Tongres, où le culte de saint Gilles est si populaire, était fort dévot au saint abbé; désirant établir cette dévotion parmi ses paroissiens, il crut ne pouvoir mieux faire pour réussir dans ce pieux projet, que de procurer à son église une relique du grand Saint (1).

Bologne (Italie).

Il y avait des reliques de saint Gilles dans l'église de Saint-Étienne, et dans celle de Saint-Ignace, appartenant toutes deux aux pères de la Compagnie de Jésus (2).

Bruges (Belgique).

L'église paroissiale de Saint-Gilles, la cathédrale de Saint-Donatien et le monastère des Chartreuses possédaient des reliques du saint abbé.

1. Église paroissiale de Saint-Gilles.

Une croix d'argent provenant du Saint.

Une dent.

Un os huméral.

Une petite relique servant à la bénédiction de l'eau.

Nous parlerons en détail de ces reliques au chapitre suivant.

Nous avons peine à croire que la cérémonie, dont parle le frère Pierre-Guillaume, soit la consécration de l'église d'Ascona, comme le dit M. de Kerval; nous préférons y voir la bénédiction solennelle de l'emplacement du monastère. Les termes du narrateur favorisent cette opinion : ...*cum domnus Reinoldus... consecraret locum illum, in quo fratres nostri... monasterium ædificare decreverant.*

Ce ne fut pas pendant la cérémonie, que la guérison eut lieu, mais le Samedi suivant, *sabbato sequenti*, et la malade recouvra la santé, non en touchant la châsse, mais tandis qu'un des religieux la bénissait avec le saint reliquaire.

(1) Lettre de M. Nyssen, curé de Bolderberg, 13 Septembre 1871.

(2) Masini, *Bologna perlustrata*, Bologna 1666, tom. I, p. 439. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 23.

2. Cathédrale de Saint-Donatien (1).

On conserve à l'Évêché de Bruges une petite caisse en bois, portant aux deux côtés latéraux le sceau du chanoine Donatien Arents (2), et remplie de reliques provenant de l'ancienne cathédrale de Saint-Donatien; la face antérieure offre l'inscription suivante :

Huic thecæ includuntur variæ reliquiæ sanctorum suis destitutæ testimoniis, quæ in sepulcris altarium et aliis capsulis interclusæ repertæ fuere in ecclesia cathedrali sancti Donatiani Brugis jam demolita, quæque hic sub hoc altari (3) *asservandæ collocatæ sunt ab anno Domini* 1805.

Ce coffret était resté fermé jusqu'en 1871; quand on l'ouvrit, on y trouva, entre une foule d'autres reliques, un petit fragment d'os, enveloppé de soie rouge, et muni de deux bandelettes de parchemin, portant en caractères du commencement du XVme siècle, l'une : *Reliquie sci egidii,* l'autre : *de s. Egidio* (4).

3. Monastère des Chartreuses (5).

Ce monastère était riche en reliques; Sanderus nous en a

(1) La cathédrale de Saint-Donatien a été détruite pendant la révolution française; elle fut vendue, comme propriété nationale, le Dimanche, 28 Avril 1799, et, par esprit de sacrilége, on en commença la démolition le 14 Octobre suivant, jour même de la fête de saint Donatien.

(2) Le chanoine Donatien Arents mourut à Bruges, le 19 Décembre 1819.

(3) Ce coffret fut porté, en 1805, à l'église de Saint-Sauveur, aujourd'hui cathédrale, et placé sous un des petits autels adossés aux piliers de la nef; ces autels disparurent à la suite de l'incendie de la cathédrale, en 1839. Lors de ce sinistre, le coffret fut transféré à l'Évêché, où il est resté.

(4) Cette relique aura été extraite du sépulcre d'un autel. Elle ne figure pas sur la liste des reliques de Saint-Donatien, insérée par Sanderus, dans sa *Flandria illustrata* (2e édit., tom. II, Hagæ comitum 1732, pp. 78, 79), et par les chanoines Foppens et Arents, dans leur *Compendium chronologicum Episcoporum Brugensium*, etc., Brugis 1731, pp. 230 et suiv.

(5) Voyez, sur ce monastère, Raissius, *Origines Cartusiarum Belgii*, Duaci 1632, pp. 61 et suiv. — Sanderus, *Flandria illustrata*, édit. cit., tom. II, pp. 127 et suiv. — Le couvent des Chartreuses, situé dans la rue de ce nom, et connu sous le nom de *Domus S. Annæ*, fut supprimé par l'empereur Joseph II, en 1783; les bâtiments, aujourd'hui propriété des Hospices civils,

conservé la longue liste dans sa *Flandria illustrata* (1). Les reliques y sont rangées par catégories; parmi les *Reliquiæ Sanctorum Episcoporum, Abbatum, Doctorum, et aliorum Confessorum,* nous rencontrons un fragment des os de S. Gilles, *de ossibus sanctorum Abbatum.... Ægidii* (2).

Sanderus fait précéder cette liste de la note suivante :

Istæ vero sunt Reliquiæ, quæ, ut pie creditur, in hac domo S. Annæ continentur, quæ aliis thecis inclusæ ac ornamentis tectæ fuerunt anno Domini 1548.

Bruxelles (Belgique).

Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, des SS. Michel et Gudule.

Une relique non spécifiée (3).

Buzy (France).

Église paroissiale, aujourd'hui détruite, de l'ancien diocèse de Reims.

On y conservait des reliques fort considérables de saint Gilles, et notamment un os huméral, qui passa plus tard à Saint-Gilles de Bruges.

Le chapitre suivant renferme de nombreux détails sur Buzy et son église.

---

ont été transformés en maison de refuge pour femmes âgées et infirmes, sous la direction des Sœurs de charité.

(1) Cette liste occupe près de trois colonnes (édit. cit., tom. II, p. 128 et suiv).

(2) P. 129, col. 2.

(3) Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ,* 2e édit., tom. III, Hagæ Comitum 1727, p. 244. Cette relique se trouve également mentionnée dans la *Basilicæ Bruxellensis pars altera, sive Appendix ad monumenta et inscriptiones Ecclesiæ Collegiatæ SS. Michaelis et Gudilæ, Bruxellis,* Mechliniæ 1743. Cet *Appendix,* qui forme la seconde partie de la *Basilica Bruxellensis,* de J. B. Christyn (2de édit.), contient, pp. 120 et suiv., un tableau, sous forme de calendrier, de toutes les reliques de la collégiale, qu'on exposait à l'autel du Saint-Sacrement de Miracle; celles de St Gilles y figurent au 1er Sept. (p. 126).

C

Cambrai (France. — Dép^t du Nord).

Ancienne abbaye du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît (1).

Un fragment de l'os du bras, *ossulum sacrum brachii* (2).

Chaineux (Belgique. — Province de Liége).

Église paroissiale.

Une petite relique renfermée dans un reliquaire sculpté (3).

Champaissant (France. — Dép^t de la Sarthe).

Église paroissiale.

Avant le révolution française, on vénérait dans cette église une relique de saint Gilles, qui a disparu dans la tourmente (4).

---

(1) Voyez, sur l'abbaye du Saint-Sépulcre, Le Glay, *Cameracum christianum*, Lille 1849, pp. 170 et suiv. Cette abbaye fut supprimée à la fin du siècle dernier. L'ancienne métropole de Cambrai ayant été démolie pendant la révolution française, l'église abbatiale du Saint-Sépulcre servit de cathédrale jusqu'en 1859, époque à laquelle elle fut détruite par un incendie.

(2) Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum*, p. 470. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 22. De Raisse désigne cette relique par les mots : *Sancti Ægidii* Abbatis Arelatensis *ossulum sacrum brachii.* Stilting fait à ce sujet la remarque suivante : *Hic obiter observari potest Sanctum nostrum proprie non fuisse abbatem Arelatensem; at sic vocari ab hoc scriptore, quod dicatur Arelate aliquo tempore vixisse cum S. Cæsario.*

(3) " C'est comme une poussière d'os ou de cendres, fixée sur du papier " nous écrivait M. Dewez, curé de Chaineux, le 6 Septembre 1871.

(4) " L'église de Champaissant était jadis un des sanctuaires les plus fréquentés de la contrée. Le jour de la fête, l'église ne pouvait contenir la foule des pèlerins... Dès trois heures du matin, les messes commençaient pour ne finir qu'à midi. Il y avait une procession magnifique où l'on portait les reliques du Saint. Aujourd'hui le pèlerinage est sans doute moins célèbre. Cependant le 1er septembre, on y accourt en grand nombre; ce jour-là, six à sept cents évangiles sont récités.... Les hommes eux-mêmes ne craignent point de venir prier devant la statue vénérée. Cette statue est celle qui existait avant la Révolution, et qui fut sauvée en 93. La grand' messe est encore chantée solennellement, mais la procession n'a plus lieu. Les reliques ont disparu dans

Chaufheid (Belgique. — Province de Liége).

Oratoire public, dépendant de l'église de Chevron.

Une relique, sans désignation spéciale (1).

Cologne (Allemagne).

Plusieurs églises de Cologne possédaient jadis, et quelques-unes d'entre elles conservent peut-être encore aujourd'hui des reliques de saint Gilles. Ægidius Gelenius les énumère dans son livre : *De admiranda, sacra et civili magnitudine Claudiæ Agrippinensis Augustæ Ubiorum urbis* (Coloniæ Agrippinæ 1645). En voici le relevé :

l'église collégiale de Saint-Géréon (p. 264).
l'église collégiale de Saint-Cunibert (p. 289).
l'église de Saint-Pantaléon (p. 372).
l'église paroissiale de Saint-Loup (p. 412).
l'église collégiale de Notre-Dame *ad gradus* (p. 311).
l'église collégiale de Sainte-Cécile (p. 361).

Gelenius ne spécifie pas les reliques de saint Gilles, conservées dans les quatre premières églises, mais, en détaillant le trésor de Notre-Dame *ad gradus*, il y place la tête du saint abbé, *caput S. Ægidii abbatis, illustris ex Græcia peregrini pro Christo, ut ejus civis et domesticus fieri mereretur.* Stilting dit à ce propos : *An caput idem sit, quod anno* 1423 *adhuc in ecclesia S. Ægidii servatum fuisse diximus num.* 20, *non inquiro. Forsan pars capitis jam ante fuerat Coloniæ, et pars altera in monasterio remanserat : nam pars capitis pro capite non raro sumitur* (2).

---

la Révolution; plusieurs confréries prennent part à la cérémonie. Durant l'année, beaucoup de personnes se rendent isolément à Champaissant " (Lettres de M. le curé de Champaissant à M. de Kerval. — *Vie et culte de saint Gilles*, 2e édit., pp. 87, 88.

(1) Lettre de M. Reyners, curé de Chevron, 27 Septembre 1871.

(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 23.

Le chartreux Erhard Winheim avait déjà signalé cette relique dans son ouvrage intitulé : *Sacrarium Agrippinæ, Hoc est designatio Ecclesiarum Colo-*

D'après Gelenius, la collégiale de Sainte-Cécile gardait un des bras de saint Gilles (1).

Courtrai (Belgique).

Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Notre-Dame.

On y vénérait jadis une relique de saint Gilles, enchâssée dans une image de la Vierge : *In imagine B. M. V. De S. Egidio.* L'inventaire qui mentionne cette relique, est extrait d'une copie sans date, qui semble appartenir au XIVme siècle. Les objets qui y figurent sont relatés dans les inventaires subséquents, jusqu'à la spoliation de l'église par les gueux en 1578 (2).

---

niensium : Præcipuarum Reliquiarum : Quarundam itidem Antiquitatum memorabilium, una cum Peregrinatione, quam vocant Romana, coronidis loco adjuncta; hinc inde, partim ex pervetustis Monimentis, partim relatione Virorum fide digniss : in gratiam tam Ubiogermanorum, quam pietatis causa ad Urbem convolantium.... collecta, Coloniæ 1607.

Parmi les reliques de l'église collégiale *in Gradibus B. V. M.*, l'auteur énumère, à la page 74 :

Item caput S. Ægidii Abbatis et Conf., Atheniensis Patria, ex regia stirpe oriundi, tribus annis in Provincia Narbonensi solitarii, atque a cerva lactati, qui tandem 1. *die Sept. carne solutus, cum canticis Angelicis assumptus est in cœlum.*

(1) Op. cit., p. 361. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 23. Inutile de faire remarquer que la partie est ici de nouveau prise pour le tout, et que par *bras* il faut entendre un os, ou plutôt un fragment des os qui le composent.

En 1639, Gelenius avait publié son livre : *Supplex Colonia, sive admiranda præ seculis anteactis S. S. Corporum, Cleri et Populi Agrippinensis in publicum processio octo continuos dies celebrata anno MDCXXXIV, qui fuit imperio periculosissimus,* Coloniæ 1639. Ces processions eurent lieu du Dimanche, 28 Mai, au Dimanche de la Pentecôte, 5 Juin, et furent faites successivement par le clergé séculier et régulier de la ville. Toutes les principales reliques de Cologne y figurèrent, mais il n'est fait aucune mention de celles de saint Gilles. Cela paraît au moins étrange en ce qui concerne celles conservées aux collégiales de Sainte-Marie *ad gradus* et de Sainte-Cécile; à raison de leur importance, ces reliques méritaient certes bien d'être portées en procession.

(2) *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 2e série, tom. XIII, Bruges 1864, pp. 8, 9.

Ces détails sont tirés d'un article de M. le chanoine Vande Putte, intitulé : *Inventaires du trésor de la collégiale de Notre-Dame, à Courtrai*, 1407-1578.

Craywick (France. — Dép^t du Nord).

ÉGLISE PAROISSIALE.

En 1679, cette église s'enrichit d'un fragment, détaché de la grande relique de saint Gilles, conservée dans l'église paroissiale de ce nom, à Bruges. Le 3 Octobre de cette année, le curé Jean Neyts porta le cylindre qui contenait cette dernière au palais épiscopal, et l'évêque François de Baillencourt en enleva une particule, destinée à Craywick, qui relevait alors du diocèse de Saint-Omer.

Les *Acta Episcopatus Brugensis* relatent la chose en ces termes :

Ill^mus ac Rev^mus Dnus allatam sibi, hodierna die, per R. Dnum Joannem Neyts, Ecclesiæ parochialis S. Egidii, Brugis, Pastorem, thecam oblongam argenteam et manus formam referentem, cui os cubitale integrum sacri corporis Beati Egidii, Abbatis, inclusum erat, et quod Brugis in dicta Ecclesia parochiali, eidem Sancto dicata, publicæ venerationi exponitur, sibi adstantibus RR. DD. Joanne Francisco de Baillencourt, Canonico et Officiali Brugensi, ac dicto Dno Joanne Neyts, Pastore, debita cum reverentia aperuit, atque ex præfato osse particulam unam divisit, quam omnibus rite examinatis, et attento quod præfatam insignem reliquiam dicti S. Egidii approbatam esse constet, veram, legalem quoque et approbatam dono dedit Ecclesiæ parochiali de Craewyck, Audomarensis diocesis, cujus Ecclesiæ patronus est Sanctus Confessor Egidius, super cujus rei veritate expeditæ fuerunt litteræ in forma (1).

Cette relique avait disparu depuis longtemps, quand M. l'abbé Dedrie, curé de Craywick, s'adressa, en 1854, à Mgr. Malou, évêque de Bruges, pour en obtenir une nouvelle. Il reçut un petit morceau de l'habit du Saint, *particulas ex veste S. Ægidii, abbatis;* l'authentique, daté du 30 Mars 1854, porte la signature de M. le vicaire général P. Broutyn. Le 28 Mai suivant, Mgr. Regnier, archevêque de Cambrai, permit d'exposer cette relique dans son diocèse; elle fut

(1) Reg. XXXVII, fol. 130. M. le chanoine Tanghe rappelle ce fait dans son *Panorama der bekende kerkdienaers van Onze Lieve Vrouw, te Brugge*, Brugge 1864, p. 169.

enchâssée, la même année, dans un reliquaire en argent, confectionné par les soins de M. le curé Dedrie (1).

Cumptich (Belgique. — Province de Brabant).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Un petit morceau de l'habit du Saint, et un fragment *de ossibus*. Les deux reliques sont enchâssées dans un même reliquaire, de forme gothique; l'église de Cumptich possède depuis longtemps la première, elle obtint la seconde le 23 Mars 1841 (2).

F

Fayt-lez-Seneffe (Belgique. — Province de Hainaut).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Une relique sans désignation spéciale, rapportée de Rome, en 1850, par le R. P. Dechamps, rédemptoriste, aujourd'hui cardinal-archevêque de Malines, et donnée à son ancien ami, M. Geudens, curé de cette paroisse (3).

Froidthier, sous Clermont (Belgique. — Province de Liége).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Une petite relique provenant de Rome; les lettres d'au-

---

(1) Lettre de M. Dedrie, 29 Octobre 1871.

(2) M. Lanen, curé de Cumptich, nous écrivait, le 29 Juin 1871 : *Habemus duas reliquias, priorem de habitu, et posteriorem de ossibus; priorem inveni in ecclesia, in adventu meo* (25 7bris 1828) *et posteriorem accepi* 23 *Martii* 1841. Ce vénérable ecclésiastique nous communiqua, le 5 Juillet suivant, de nouveaux renseignements sur le culte de saint Gilles à Cumptich, et notamment sur les reliques du saint abbé : *Sacræ reliquiæ* S^ti^ *Ægidii*, disait-il, *constant ex habitu, ut puto, sancti Ægidii; prior particula est coloris albi, et posterior coloris rubri. Duæ particulæ satis magnæ et amplæ, in unum sunt conjunctæ seu congregatæ, habentque magnitudinem ad minus quinque centesimarum metricarum* (5 ou 6 centimètres); *conservatæ sunt in quodam calice et theca vitrata ad duas partes, sat veteri ac in stylo gothico confecta.*

(3) Lettre de M. le curé Geudens, 7 Juin 1871.

thenticité, datées du 2 Juin 1806, émanent du cardinal Jules Marie de Somalia, vicaire de S. S. Pie VII (1).

G

Gand (Belgique).

Église paroissiale de Saint-Sauveur.

Une relique non spécifiée (2).

Glastonbury [Ancienne abbaye de], de l'ordre de saint Benoît, dans le Somersetshire (Angleterre).

Deux ossements du Saint, *de S. Egidio Abbate ossa duo* (3).

Gran ou **Strigonie** (Hongrie).

Église métropolitaine.

Trois fragments du crâne.

---

(1) Lettre de M. le curé Baltus, 24 Septembre 1871.

(2) L'existence de cette relique nous est signalée par le petit manuel de la confrérie de saint Joseph, érigée dans l'église de Saint-Sauveur. Cet opuscule a pour titre : *Handt-Boekxken van het Broederschap van den Glorieusen Patriarch H. Joseph, ingestelt in de Parochiale Kerke van S. Salvators (geseyt) 's Heylig-Kerst binnen de Stadt Ghendt, met Authoriteyt van den Heyligen Apostolykschen Stoel van Roomen, ten verzoeke van haere Hoogheden de Aerts-Hertogen Albertus en Isabella Clara Eugenia, etc. Overgestelt uyt het Fransch in onse Nederlandtsche Tale, door Cornelis vander Meeren. — Tot Ghendt, herdrukt by Michiel de Goesin, recht over den Raedt, in de Druckerye van 't groen Cruys*, s. d. (Michel de Goesin exerça le métier d'imprimeur de 1731 à 1761.)

L'*imprimatur* de cet opuscule est du 12 Février 1624. Voyez, sur cette réimpression, Vanderhaeghen, *Bibliographie gantoise*, tom. III, Gand 1861, p. 284.

Aux pp. 69 et suiv., se trouvent les litanies latines des Saints, dont les reliques reposent dans la chapelle de saint Joseph (*Litanie van de Heyligen, waer van de Reliquien zyn rustende in de Capelle van den Heyligen Joseph, in de Prochiaele Kerke van S. Salvator binnen Gendt*). Le nom de saint Gilles figure à la p. 71, entre ceux de saint Benoît et de saint Alexis.

(3) Dodsworth et Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, tom. I, Londini 1660, p. 6, col. 1.

Sous le titre : *De Sanctis in Ecclesia Glastoniensi quiescentibus*, l'ouvrage renferme une longue liste de toutes les reliques conservées au monastère de Glastonbury (pp. 3 et suiv.).

Ces reliques, après avoir passé par plusieurs mains, furent données, en 1633, à Christophe Butkens, prieur du monastère de Saint-Sauveur, à Anvers, et sont vénérées aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-André, en cette dernière ville (1).

Grand-Bigard (Belgique. — Province de Brabant).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Un fragment des os, sans indication spéciale.

L'authentique, daté du 22 Novembre 1652, émane de Jacques Boonen, archevêque de Malines (2).

Grandmont [Ancienne abbaye de] (France) (3).

Une relique non spécifiée.

M. l'abbé Texier a publié un " Inventaire des châsses, reliques, croix, reliquaires, coffres, calices et autre argenterie de l'église de Grandmont, fait par l'ordre de révérendissime Père en Dieu dom Antoine de Chavaroche, abbé et général de l'ordre de Grandmont, le quatrième du mois de novembre, en l'année 1666 " (4).

Le n° XLVI de cet inventaire mentionne " un reliquaire de cuivre doré, le pied rond, fait en croix par-dessus, et s'ouvre à deux battants ". Ce reliquaire contenait des reliques des SS. Martin, Front, Albine, Essence, André, Laurent, *Gilles*, etc. (5).

---

(1) Voyez ci-dessus, pp. 351, 352.

(2) Lettre de M. Herckens, curé de Grand-Bigard, 4 Août 1871.

(3) Cette abbaye, située dans le Limousin, était le chef de l'ordre de Grandmont, fondé au XIe siècle par saint Étienne de Muret († 1124), et supprimé en 1769. Voyez, sur les Grandmontains, HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques*, tom. VII, Paris 1718, pp. 409 et suiv.; TIRON, *Histoire et costumes des ordres religieux*, 2e édit., tom. I, Bruxelles 1845, pp. 255 et suiv.

(4) *Dictionnaire d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétiennes, ou de la mise en œuvre artistique des métaux, des émaux et des pierreries* (collect. Migne), Paris 1857, coll. 825 et suiv.

(5) Coll. 867, 868.

H

Heers (Belgique. — Province de Limbourg).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Une relique non spécifiée.

" Nous n'avons aucune lettre d'authenticité, ni papier quelconque touchant cette relique, — écrivait M. Van Hees, curé de la paroisse, le 29 Novembre 1871, — c'est par usage immémorial et tradition que nous la conservons. Presque tous nos papiers ont disparu pendant la révolution de la fin du dernier siècle. "

Huy (Belgique. — Province de Liége).

ÉGLISE COLLÉGIALE, AUJOURD'HUI PAROISSIALE, DE NOTRE-DAME.

Cette église possède une relique de saint Gilles, consistant en " un os de la phalange principale ou inférieure du doigt majeur de la main, enchâssé dans un reliquaire en bois, qui représente un bras, du coude à la main; le pouce, l'index, le majeur sont levés, les deux autres doigts se replient dans la paume. On ne sait ni quand, ni de qui l'on a reçu cette relique; les lettres d'authenticité manquent. Mais on trouve au-dessous de la relique, sur un tissu de soie, un parchemin où se lisent ces mots, en lettres gothiques rouges : *De reliquiis S^ti^ Ægidii* " (1).

L

La Flamengrie (France. — Dép^t^ du Nord).

ÉGLISE PAROISSIALE.

L'église de ce petit village, dédiée à saint Gilles, s'est enrichie, il y a quelques années, d'un fragment fort considé-

(1) Lettre de M. Delruelle, curé-doyen de Notre-Dame, à Huy, 26 Septembre 1871.

rable d'une vertèbre cervicale du saint abbé; cette belle relique mesure quatre centimètres de longueur, sur une largeur de trois centimètres, et une épaisseur d'un centimètre, cinq millimètres (1). C'est un don de feu M. Henri-Joseph Philippe, né à La Flamengrie, le 15 Mars 1795, et décédé vicaire général de Cambrai, le 30 Juillet 1870 (2); ce digne prêtre avait reçu cette précieuse relique de son illustre ami, Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse (3), et il crut ne pouvoir mieux en disposer qu'en faveur de l'église de son lieu natal, à laquelle il l'offrit, le 1er Décembre 1861, après avoir signé lui-même les lettres qui en constataient l'authenticité (4).

---

(1) Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. l'abbé Clochez, curé de La Flamengrie, qui, non content de nous écrire à trois reprises (les 9 et 14 Novembre 1871 et le 3 Février 1872), voulut bien faire examiner la relique par un médecin, et nous en transmit un dessin très-exact.

(2) M. Jules Lasne, alors curé-doyen de Saint-Géry, à Valenciennes, aujourd'hui curé-doyen de Saint-Maurice, à Lille, a publié la *Biographie de Monsieur Henri-Joseph Philippe, Vicaire-Général de Cambrai*, Valenciennes 1871. Cette intéressante notice donne une haute idée des vertus et des travaux de M. Philippe; mû par un juste sentiment d'estime et de reconnaissance, le clergé du diocèse de Cambrai s'est concerté, pour élever un monument funèbre à la mémoire du regretté vicaire général, dans l'église même de La Flamengrie.

(3) S. E. Mgr. Julien-Florian-Félix Desprez, archevêque de Toulouse et Narbonne, cardinal-prêtre du titre des SS. Marcellin et Pierre, est né à Ostricourt, département du Nord, le 14 Avril 1807. Successivement vicaire de la cathédrale de Cambrai (1829), curé de Pont-à-Marcq (1834), curé-doyen de Templeuve (1843), et curé-doyen de Notre-Dame, à Roubaix (1847), il fut nommé premier évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), par décret présidentiel du 12 Juillet 1850, et sacré à Roubaix, dans l'église de Notre-Dame, le 5 Janvier 1851, par Mgr. René-François Regnier, archevêque de Cambrai, assisté de MMgrs. Louis-Joseph Delebecque, évêque de Gand, et Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges. Mgr. Desprez fut transféré au siége de Limoges, par décret impérial du 19 Mars 1857, et promu à l'archevêché de Toulouse, par décret du 30 Juillet 1859. Il a été créé cardinal dans le consistoire du 12 Mai 1879. M. Philippe qui fut curé-doyen de Saint-Jacques, à Tourcoing, de 1828 à 1842, se lia d'une étroite amitié avec Mgr. Desprez, du temps que celui-ci était simple curé de Pont-à-Marcq; cette amitié ne devait finir qu'avec la vie.

(4) M. le curé Clochez nous écrit que cette relique fut extraite de la châsse de saint Gilles, par Mgr. Desprez lui-même, en 1861. Voyez plus haut, p. 251.

Lembeke (Belgique. — Flandre orientale).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Un petit fragment des os.

Les lettres d'authenticité émanent de Mgr. Louis-Joseph Delebecque, évêque de Gand, et portent la date de 1841 (1).

Les Tailles (Belgique. — Province de Luxembourg).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Une particule des ossements; l'authentique, émané du cardinal Constantin Patrizi, vicaire de S. S. Pie IX, est daté du 28 Août 1858. Cette église possédait jadis une autre relique de saint Gilles, qui s'est égarée pendant la vacature trop fréquente de la paroisse (2).

Liége (Belgique).

1. ÉGLISE COLLÉGIALE, AUJOURD'HUI PAROISSIALE, DE SAINT-MARTIN.

En 1746, à l'occasion du cinquième jubilé séculaire de l'institution de la Fête-Dieu, les chanoines de Saint-Martin firent exécuter dans cette église de grands travaux de restauration, dont le plus important fut la construction d'un nouveau maître-autel (3). En démolissant l'ancien, on trouva sous la colonne, du côté de l'évangile, le corps de la bienheureuse

---

(1) Lettre de M. Wante, curé de Lembeke, 14 Juillet 1871. Voyez aussi NEELEMANS, *Geschiedenis der gemeente Lembeke en der vrije heerlijkheid van Aveschoot*, Brugge 1872, pp. 143 et 149. Au siècle dernier, l'église de Lembeke, qui relevait alors du diocèse de Bruges, n'avait pas de relique de son patron; la chose résulte du rapport de la visite décanale du 23 Août 1746. On y lit qu'à cette époque, l'église n'était en possession d'aucune relique. Voyez le *Status ecclesiarum parochialium diœcesis Brugensis*, dressé, en 1745 et 1746, sous l'administration de Mgr. Jean-Baptiste de Castillion, XVe évêque de Bruges (Vol. in-folio, conservé aux archives de l'Évêché).

(2) Lettre de M. Roussenfeld, curé de Les Tailles, 19 Juin 1871; M. le curé nous écrit avoir vu, en 1856, l'ancien reliquaire avec ces mots : *Relique de St Gilles, abbé.*

(3) *La Fête-Dieu, sainte Julienne et l'église de Saint-Martin, à Liége*, Liége 1846, pp. 196, 197.

Ève, l'amie de sainte Julienne de Mont-Cornillon et l'une des trois promotrices de la fête du très-saint Sacrement; au même endroit reposaient un grand nombre d'autres reliques (1), dont l'examen fut confié par le chapitre au protonotaire apostolique E. de Hubens, chanoine de Saint-Martin.

Le procès-verbal dressé par ce dernier, sous la date du 23 Septembre 1747, contient l'inventaire des reliques trouvées près du corps de la bienheureuse Ève (2); parmi ces reliques, nous en rencontrons une de saint Gilles (3). Aux termes de ce procès-verbal, le trésor inventorié par le chanoine de Hubens devait prendre place sur l'autel de la Vierge, dans un reliquaire en bois doré, renfermant aussi les reliques de sainte Julienne, reçues, le 29 Janvier 1746, de Joseph de Pester, abbé de Saint-Sauveur, à Anvers (4).

Un autre procès-verbal, rédigé par le même dignitaire ecclésiastique, le 4 Décembre 1746 (5), signale une relique de saint Gilles, appartenant à la collégiale de Saint-Martin, et bien certainement distincte de la première (6).

2. Église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Gilles.

Un fragment des os, enchâssé dans un ancien reliquaire gothique, provenant de l'abbaye, et fort apprécié des connaisseurs. Ce reliquaire porte en gravure, outre les armes de l'abbé qui le fit confectionner, la résurrection de Notre-Seigneur, l'Immaculée-Conception et saint Gilles. Les lettres d'authenticité ont disparu (7).

---

(1) *La Fête-Dieu, sainte Julienne*, etc., p. 115.

(2) Cet inventaire se trouve parmi les appendices de l'ouvrage cité, pp. 253 et suiv.

(3) Op. cit., p. 255. La relique n'est pas spécifiée.

(4) Op. cit., p. 255.

(5) Voyez ce procès-verbal, op. cit., pp. 255, 256.

(6) Op. cit., p. 256.

(7) Lettres de M. Merx, curé de Saint-Gilles, à Liége, 20 Juin 1871 et 27 Janvier 1872. L'abbaye de Saint-Gilles, à Liége, était de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Liessies (France. — Dép^t du Nord).

Ancienne abbaye de Bénédictins (1).

Une dent du Saint (2).

Lisbonne (Portugal).

Église de la maison professe de la Compagnie de Jésus.

Quelques reliques non spécifiées.

Jean Borgia et sa pieuse épouse, Françoise d'Aragon, étaient parvenus, non sans peine, à recueillir un nombre considérable de reliques, parmi lesquelles s'en trouvaient quelques-unes de saint Gilles; ils devaient une bonne partie de ce trésor à la générosité de l'empereur Rodolphe II et de Marie, sa mère. Ces reliques arrivèrent à Lisbonne, au mois d'Octobre 1587. Jean Borgia les fit richement enchâsser, et les offrit à la maison professe de la Compagnie de Jésus. Le 25 Janvier 1588, ces restes précieux, dûment approuvés par l'archevêque Michel de Castro, et renfermés dans douze châsses, furent portés en grande pompe à l'église de ces religieux, dédiée à saint Roch. Albert d'Autriche, qui gouvernait le Portugal, au nom du roi d'Espagne Philippe II, se fit un devoir de prodiguer aux saintes reliques toutes les marques possibles de vénération, et pour mieux conserver le souvenir de cette belle fête, il enjoignit de faire une description très-détaillée des imposantes cérémonies de la translation. Dès cette même année, parut un ouvrage sur la matière, dû à la plume de Manuel de Campos; ce livre, écrit en portugais, fut traduit en espagnol par Alvarez de Veancos.

---

(1) Liessies est situé à deux lieues d'Avesnes. L'abbaye, supprimée pendant la révolution française, est aujourd'hui complètement détruite. Voyez, sur cette maison, Le Glay, *Cameracum christianum*, pp. 140 et suiv.

(2) Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum*, p. 281. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 289, n. 22. Arnould de Raisse donne ici de nouveau à saint Gilles le titre d'*abbas Arelatensis;* voyez l'explication que nous en avons donnée d'après Stilting, p. 360, note 2. La même remarque s'applique à toutes les autres reliques du Saint, mentionnées par l'hagiographe douaisien.

Les *Acta Sanctorum* (1), auxquels nous empruntons ces détails, contiennent la nomenclature des Saints et Saintes, dont les reliques furent apportées à Lisbonne, avec indication des châsses qui contenaient ces dernières; les noms sont rangés par mois, dans l'ordre du calendrier. Les reliques de saint Gilles se trouvaient dans les châsses portant les numéros 7 et 12.

Longpré-les-Corps-Saints (France. — Dépt de la Somme).

Ancienne église collégiale (2).

M. le chanoine Corblet range parmi les nombreuses reliques de cette église, le "chef (de saint Gilles) donné par Alléaume de Fontaine" (3).

Le village de Longpré-les-Corps-Saints doit son surnom aux reliques apportées de Constantinople, en 1206, par Wibert, chapelain d'Alleaume de Fontaines, et déposées dans l'église, que ce seigneur, de concert avec sa femme, Laurette de Saint-Valery, avait fait construire, en 1190, avant son départ pour la Terre-Sainte (4). Aujourd'hui encore, le Di-

---

(1) Tom. II Januar., Antverpiæ 1643, p. 611, 612, au 25 Janvier, parmi les *Prætermissi et in alios dies rejecti*. Le P. Stilting parle aussi des reliques de Lisbonne, au t. Ier de Septembre, p. 289, n. 20, et renvoie son lecteur au tome II de Janvier. L'indication de la page est fautive; lisez p. 612, au lieu de p. 12.

(2) Il ne reste de cette église, fondée en 1190, que la crypte et le portail, classés parmi les monuments historiques. Le portail est chargé de sculptures représentant l'ensevelissement du Christ, la résurrection, et le couronnement de la Vierge. La crypte renferme une statue colossale d'Alleaume de Fontaines (Joanne, *Itinéraire général de la France. Le Nord*, Paris 1869, p. 45).

(3) *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. IV, Appendice, p. 305.

(4) M. le comte Riant a publié, sous le titre de *Lectiones Longipratenses*, le texte des neuf leçons historiques de la fête de susception des reliques envoyées par Alleaume de Fontaines à la collégiale de Longpré (*Status et modus fundationis et susceptionis sanctarum reliquiarum ecclesie de Longoprato supra Summam*). Ce document est accompagné de la traduction française, qu'en fit le carme Ignace-Joseph de Jésus-Maria, pour son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville* (Paris 1646), où elle figure au chapitre LXXIX, avec ce titre : *De l'église collégiale de Notre-Dame de Long-Pré aux Corps-Saints, et de la réception des saintes reliques qui sont dans ladite église* (*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, tom. II, Genevæ 1878, pp. 10 et suiv.).

manche qui suit le 29 Août, on fête l'anniversaire de cette célèbre translation, laquelle eut lieu le 4 Août 1206 (1).

Louvain (Belgique).

Église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Sainte-Gertrude.

Une relique sans désignation particulière (2).

M

Maestricht (Pays-Bas).

1. Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Servais.

Le trésor de cette église renferme " Deux cœurs en

M. le comte Riant discute, avec beaucoup d'érudition, la valeur de ce texte liturgique, que les bénédictins de la *Gallia christiana* ont inséré parmi les *Instrumenta Ecclesiæ Ambianensis*, à la fin du tome x, Parisiis 1751, coll. 325 et suiv. (*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, tom. i, Genevæ 1877, Préface, § iv, *Examen des documents liturgiques nés du transport en Occident des dépouilles religieuses de Constantinople*, pp. cxxiv et suiv.) " J'admettrais pour Alleaume de Fontaines, — dit le docte écrivain, en terminant sa dissertation, — que, parti pour la Terre-Sainte, dès le temps de la IIIe croisade, il a cependant figuré aussi à la IVe... Je laisserais dans le doute la question de savoir s'il est ou non revenu en Occident entre les deux croisades. D'autre part, je placerais la mort de ce chevalier en 1204, en Terre-Sainte, où j'admettrais qu'il fût revenu, aussitôt après avoir pris part au sac de Constantinople.... Pour Wibert, — si tant est que ce personnage ait réellement existé et soit revenu d'Orient avec les reliques, — il faut admettre qu'il était de retour en 1204, et non en 1206 " (loc. cit., pp. cxxxij, cxxxiij).

(1) Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. iv, Appendice, Avertissement, p. 120. " Les reliques de Longpré-les-Corps-Saints, dit l'auteur, pour être soustraites aux profanations des révolutionnaires, furent retirées de leurs châsses par les habitants de la paroisse; elles furent rendues à l'église après la restauration du culte " (tom. cit., p. 119).

Nous donnons pour ce qu'il vaut le détail relatif au " chef " de saint Gilles, conservé à Longpré. Au lieu de nous évertuer à expliquer la présence de ce chef à Constantinople et sa translation en France, nous aimons mieux imiter, en cette matière, la prudente réserve d'Arnould de Raisse.

(2) Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, tom. ii, Hagæ Comitum, 1727, p. 8, col. 2. L'abbaye de Sainte-Gertrude appartenait aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin.

argent, contenant des Reliques de la croix de S. André et des ossements de S. Gilles" (1).

L'inventaire des reliques de la collégiale, dressé vers la fin de l'année 1677 (2), porte, sous le n° 61 :

Cornu album, notatum littera I, continet dentem et os S. Gereonis, de costa S. Elisabethæ, de SS. Georgio, Blasio, Ægidio et Antonio (3).

2. Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Notre-Dame.

Nous apprenons l'existence dans cette église d'une relique de saint Gilles, par le *Ritus servandus in ostensione sacrarum Reliquiarum in Camera earumdem insignis Ecclesiæ Beatæ Mariæ Virginis Trajectensis* (4).

Ce document signale parmi les reliques de la première armoire :

A latere sanctæ Catharinæ versus portam : In capsula cristallina pars ossium sancti Egidii abbatis (5).

3. Église paroissiale de Saint-Martin, a Wyck (6).

Un petit fragment des os, renfermé dans un reliquaire gothique; les lettres d'authenticité ont disparu pendant la révolution (7).

---

(1) Bock et Willemsen, *Antiquités sacrées conservées dans les anciennes collégiales de S. Servais et de Notre-Dame, à Maestricht*, Maestricht 1873, p. 222, Reliquaires divers, 4°.

(2) *Catalogus sacrarum Reliquiarum Sacrarii S. Servatii, prævio diligenti et accurato examine fideliter renovatus sub finem anni* 1677 (Bock et Willemsen, op. cit., Appendices, n° 16, pp. lviii et suiv.).

Cet inventaire est du plus haut intérêt, tant sous le rapport de l'histoire que de l'archéologie.

(3) Bock et Willemsen, op. cit., p. lxiv; ce reliquaire était renfermé *In secundo Armario maiori.*

(4) Bock et Willemsen, op. cit., Appendices, n° 18bis, pp. lxxx, lxxxi.

(5) Id., p. lxxx.

(6) On appelle ainsi la partie de la ville située au-delà de la Meuse; on la désigne aussi sous le nom de *Wyck-Maestricht.*

(7) Lettre de M. Willemsen, vicaire de Saint-Servais, à Maestricht, 16 Novembre 1871.

Massiges (France. — Dép^t de la Marne).

Ancienne église paroissiale, aujourd'hui simple annexe de la paroisse de Virginy.

Lorsqu'en 1453, messire Étienne de Grachaut eut obtenu un os du bras de saint Gilles, ce qui restait des reliques du saint abbé conservées à Buzy, fut transféré de l'église ruinée de ce village dans celle de Massiges (1).

Miannoye, sous Assesse (Belgique. — Province de Namur).

Oratoire public.

Une relique non spécifiée; les lettres d'authenticité ont été égarées (2).

Mont Saint-Michel [Abbaye du], de l'ordre de saint Benoît, près de Bamberg (Bavière) (3).

Un pouce du Saint.

L'abbaye du Mont Saint-Michel fut fondée, en 1015, par l'empereur d'Allemagne, saint Henri, et son épouse, sainte Cunégonde. Un tremblement de terre l'ayant détruite de fond en comble, le 3 Janvier 1117, saint Othon, évêque de Bamberg, la reconstruisit, et consacra la nouvelle église, le 1er Septembre 1121 (4). Il fit bâtir en outre, au pied de la montagne, une chapelle en l'honneur de saint Gilles, avec un hospice pour les pauvres et les étrangers. Un chanoine de la collégiale de Saint-Jacques, à Bamberg (5), nommé

---

(1) Voyez le chapitre suivant.

(2) Lettre de M. Dethy, curé d'Assesse, 25 Septembre 1871.

(3) Voyez, sur cette abbaye, Ussermann, *Germania sacra, Episcopatus Bambergensis*, typis San-Blasianis 1802, pp. 296 et suiv.

(4) Ussermann, op. cit., p. 303.

(5) Le texte d'Ebbon, que nous allons citer, dit seulement : *canonicus... æcclesiæ sancti Iacobi*. Mais la suite du récit prouve, à toute évidence, qu'il s'agit ici d'un chanoine de la collégiale de Saint-Jacques, à Bamberg. Voyez, sur cette collégiale, Ussermann, op. cit., pp. 277 et suiv.

Wicbodo, ayant fait un pèlerinage à Saint-Gilles, en Provence, en rapporta un pouce du saint abbé, qu'il donna à l'évêque Othon et dont celui-ci enrichit la chapelle de Saint-Gilles, élevée par ses soins au bas du Mont Saint-Michel (1).

Mulken, sous Tongres (Belgique. — Province de Limbourg).

ORATOIRE PUBLIC.

Une parcelle des ossements; l'authentique émane de Mgr. Théodore de Montpellier, évêque de Liége (2).

N

Namur (Belgique).

HOSPICE SAINT-GILLES.

Une petite relique, renfermée dans une monstrance en argent, haute de quinze centimètres (3).

---

(1) Ces détails sont tirés de la Vie de saint Othon, écrite par Ebbon, que Pertz a insérée dans ses *Monumenta Germaniæ historica*, tom. XIV (Scriptorum XII), sous le titre de *Ebbonis vita Ottonis Episcopi Babenbergensis.* Les passages relatifs à la chapelle et à la relique de saint Gilles se trouvent au § 19, *De constructione hospitalis sub pede montis sancti Michahelis* (pp. 834, 835). Nous y lisons : *Eo tempore, canonicus quidam æcclesiæ sancti Iacobi Wicbodo nomine orationis causa beatum visitans Egidium, reliquias magnificas, id est pollicem eius, comparavit, quem pius Otto ab eodem sagaciter impetratum, altario sancti Egidii cum aliis multiplicibus reliquiis inclusit, æcclesiamque solempniter dedicans, memoriam eius per omnem locum celebriorem, quam eatenus fuisset, instituit* (p. 835). Ce passage se trouve aussi dans les *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 287, n. 11. M. l'abbé Teissonnier en donne une traduction libre dans sa *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 112 et suiv., mais il n'a pas bien saisi le sens des mots : *orationis causa beatum visitans Egidium;* il les entend d'une visite, faite par le chanoine Wicbodo à la chapelle de Saint-Gilles, construite au pied du Mont Saint-Michel, tandis qu'ils s'appliquent évidemment au pèlerinage effectué par le pieux chanoine au tombeau de saint Gilles, en Provence, pèlerinage d'où il rapporta un pouce du saint anachorète. Toute autre explication fait violence au texte.

(2) Lettre de M. Mievis, vicaire de Notre-Dame, à Tongres, et chapelain de Mulken, 4 Août 1871.

(3) Lettre de M. Gérard, aumônier de l'Hospice Saint-Gilles, 20 Septembre 1871. M. Gérard a eu l'obligeance d'accompagner sa réponse d'une repro-

Neuf-Berquin (France. — Dépt du Nord).

Église paroissiale.

L'église possédait anciennement une relique de saint Gilles. Cette relique disparut en 1793; M. le curé Cousin en obtint une autre, par M. Casimir Wicart, alors vicaire général de Mgr. Giraud, archevêque de Cambrai, et qui devint par la suite évêque de Fréjus et plus tard de Laval (1).

Nuria (Espagne. — Catalogne).

Sanctuaire de Notre-Dame.

Ce sanctuaire possède quatre objets, que nous rangeons parmi les reliques de saint Gilles (2). Ce sont :

1. Une image de la Vierge, sculptée par saint Gilles, pendant son séjour sur les montagnes de Nuria.

2. Une croix jadis à l'usage du Saint.

3. Une cloche dont il se servait pour appeler à la prière les pâtres de ces montagnes.

4. Un vase en cuivre, appelé *ouille*. D'après l'opinion la plus accréditée, le saint anachorète apprêtait dans cet ustensile les fèves et autres légumes, qu'il recevait en aumône et distribuait aux bergers du pays, lorsqu'il les convoquait à quelque pieux exercice.

Le premier livre de notre travail contient une description détaillée de ces reliques (3).

---

duction du cachet armorié, qui se voit au revers de la relique, et d'un petit dessin du reliquaire. Il écrit que la relique ressemble à des éclats d'os pulvérisés.

(1) Lettre de M. Cousin, 19 Octobre 1871. Ce vénérable ecclésiastique est décédé à Neuf-Berquin, le 21 Décembre 1875.

Mgr. Casimir-Alexis-Joseph Wicart, né à Meteren, département du Nord, le 4 Mars 1799, fut sacré évêque de Fréjus, le 11 Juin 1845. Nommé premier évêque de Laval, par décret du 30 Août 1855, et transféré au nouveau siége dans le consistoire du 28 Septembre suivant, il offrit sa démission en 1876, et mourut en 1879.

(2) Relisez la note 1 de la p. 323.

(3) Voyez plus haut, pp. 86 et suiv.

P

Paris (France).

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LEU-SAINT-GILLES.

Cette église eut le bonheur d'acquérir, en 1659, un fragment assez considérable de l'importante relique, dont l'église de Saint-Gilles, à Bruges, est en possession depuis plus de quatre siècles. Les détails, qui se rattachent à ce don, trouveront place au chapitre suivant.

Cette relique disparut probablement à l'époque de la révolution française; du moins, elle ne se trouvait plus à Saint-Leu, en 1846. C'est ce qui résulte des " Renseignements adressés par Mr Texier-Olivier, Curé de Saint-Leu, à Mgr. Affre, Archevêque de Paris, sur l'Église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, de Paris, conformément aux vingt-un programmes annexés à sa lettre circulaire du 1er Février 1846 " (1).

Le paragraphe de ce mémoire, consacré aux reliques, n'en signale qu'une seule de saint Gilles, " donnée en 1834 à Mr Manglard, curé (2), par un curé du diocèse de Versailles, avec son authentique, signé Blanquart de Bailleul, Évêque de Versailles " (3). Cet authentique porte la date du 3 Septembre 1834. Deux jours plus tard, M. Tresvaux, vicaire général de Mgr. de Quelen, permit de faire vénérer la relique dans le diocèse de Paris.

---

(1) Ce mémoire comprend 42 pp. petit in-folio, et fut achevé au mois de Septembre 1846. Grâce à la bienveillante entremise de notre excellent ami, le R. P. Stanislas, du carmel de Passy, cet intéressant travail nous fut communiqué, au mois de Septembre 1874, par M. l'abbé Largentier, curé de Saint-Leu, qui s'est acquis, par cette communication, des droits tout particuliers à notre reconnaissance. Diverses pièces, appartenant aux archives de Saint-Leu, étaient jointes à cet envoi.

(2) M. Daniel-Victor Manglard, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, fut nommé évêque de Saint-Dié, au mois de Juin 1844, et mourut le 17 Février 1849.

(3) *Renseignements*, etc., p. 17. Nous avons eu cet authentique sous les yeux; il est signé, non par Mgr. Blanquart de Bailleul, comme le dit M. Texier-Olivier, mais par son vicaire général, M. l'abbé Chauvet.

En 1847, l'église de Saint-Leu obtint une seconde relique de saint Gilles, *sacras Reliquias ex ossibus sancti Ægidii Abbatis*. L'authentique, daté du 25 Mars 1847, est signé par un vicaire général de Mgr. Affre, archevêque de Paris.

Le pillage de Saint-Leu par les communards, en 1871, entraîna la perte de ces deux reliques. Pour réparer ce vol sacrilége, et à la demande de M. le curé Largentier, qui avait fait de vaines démarches en France pour obtenir une relique du saint abbé, Mgr. Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges, offrit à Saint-Leu quelques menus fragments de la grande relique conservée dans sa ville épiscopale, à l'église de Saint-Gilles. Ces fragments avaient été détachés, en 1861, lors de la restauration du cylindre, qui renferme la précieuse relique; ils furent expédiés à Paris, le 1er Octobre 1874, accompagnés de leur authentique, daté du 23 Septembre précédent et muni de la signature de Mgr. le vicaire général Bruneel.

C'était la seconde fois, à deux siècles d'intervalle, que Saint-Gilles de Bruges venait en aide à Saint-Leu. Plus heureuse que l'église de Paris, celle de Bruges a pu soustraire aux mains sacriléges des Gueux, et à la rapacité des révolutionnaires français, le plus riche et le plus envié de ses trésors. Puisse-t-elle le conserver toujours, et l'entourer constamment des mêmes soins et des mêmes honneurs !

Portes (France. — Dépt du Gard).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Une relique non spécifiée.

Portes est la seule localité du diocèse de Nîmes, qui partage, avec la ville de Saint-Gilles, l'honneur d'avoir le saint abbé pour patron.

" Nous ne trouvons pas, dit M. l'abbé Teissonnier, d'acte originel qui constate l'époque précise où la population de Portes choisit S. Gilles pour Patron; mais cette époque doit être fort ancienne. La tradition locale est que S. Gilles, en se rendant à Orléans auprès de Charles-Martel, vers l'an 719,

passa par Portes et par le Puy et que, à son passage à Portes, il guérit par l'attouchement de son manteau un malade atteint d'une maladie incurable. En souvenir de ce miracle et d'autres miracles analogues qui déclarèrent sa sainteté, les habitants de Portes, après sa mort, auraient cru n'avoir rien de mieux à faire que de le prendre pour Patron et auraient érigé leur église sous son invocation....

" L'Église de Portes est, depuis bien des siècles, la fille adoptive de S. Gilles, digne à ce titre d'obtenir une relique du saint Patron. Cette relique lui est destinée; nous sommes heureux de pouvoir en donner l'assurance. L'Église de Saint-Gilles de la vallée Flavienne ne possède qu'une bien médiocre portion des reliques du grand Saint qu'elle vénère si justement; mais elle saura y faire participer sa sœur l'Église de Portes " (1).

Ces lignes de M. Teissonnier datent de 1862. La promesse qu'elles contiennent a été remplie, et Portes possède aujourd'hui sa relique de saint Gilles. M. le chanoine d'Everlange nous l'apprend en ces termes :

" Combien d'autres églises aussi ont été, comme celle de Portes, par exemple, enrichies depuis de reliques dues à la très-grande charité de ceux qui en possédaient plusieurs ! " (2).

Prague (Autriche. — Bohême).

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINT-VIT.

Une partie du bras, apportée de France en 1356, et deux autres fragments : *S. Ægidii abbatis pars de brachio ex Galliis allata anno MCCCLVI, et alia duo frustula* (3).

---

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 76 et suiv.

(2) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4me édit., pp. 258, 259.

(3) PESSINA DE CZECHOROD, *Phosphorus Septicornis, Stella alias matutina. Hoc est : Sanctæ Metropolitanæ Divi Viti Ecclesiæ Pragensis Majestas et gloria*, Pragæ 1673, p. 517. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 23.

R

Rhetel ou **Rettel,** près de Sierck (Allemagne) (1).

Ancienne chartreuse (2).

Un os considérable, *os magnum,* du saint abbé (3).

Rœskilde (Danemark) (4).

Ancien couvent de Frères-Mineurs (5).

Les *Scriptores rerum Danicarum medii ævi,* de Jacques Langebek, renferment plusieurs inventaires des reliques jadis conservées aux couvents de Frères-Mineurs de Rœskilde et de Copenhague; parmi elles on en trouve de saint Gilles, notam-

---

(1) Il ne faut pas confondre Rhetel avec la ville française de Rethel, située dans le département des Ardennes. Rhetel appartenait autrefois à la France; à la suite de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, la plus forte moitié du département de la Moselle, dont Rhetel faisait partie, fut cédée au gouvernement allemand, avec d'autres portions du territoire français, aux termes du traité de paix, signé à Francfort, le 10 Mai 1871.

(2) La chartreuse de Rhetel, *Cartusia Rutilensis,* située sur les bords de la Moselle, fut fondée en 1477. Voyez, sur cette maison, de Tracy, *Vie de saint Bruno,* p. 427, et Berseaux, *L'Ordre des Chartreux et la Chartreuse de Bosserville,* Nancy 1868, pp. 147, 148. Les détails que donne ce dernier auteur sur la chartreuse de Rhetel, le premier établissement de l'ordre en Lorraine, sont tirés de la *Notice de la Lorraine* et de l'*Histoire de Lorraine,* de Dom Calmet.

(3) Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum,* p. 454.

(4) Nous trouvons ce nom écrit de diverses manières : *Rœskilde, Roëskilde, Rœskild, Roskild, Roschild,* etc. Le nom latin est *Roskilda* ou *Roescilda.*

La ville de Rœskilde, située dans l'île de Seeland, était, avant l'introduction de la Réforme en Danemark, le siége d'un évêché, fondé en 1012, et suffragant de la métropole de Lund (Karup, *Histoire de l'Église catholique en Danemark, depuis le neuvième siècle jusqu'au milieu du seizième,* traduite du danois par D. Van Becelaere, Bruxelles 1861, p. 64).

(5) Les Frères-Mineurs ou Franciscains, venus au Danemark en 1222, y acquirent bientôt une grande popularité. L'ordre finit par posséder dans ce pays jusqu'à vingt-neuf couvents, parmi lesquels trois de femmes, dont celui de Sainte-Claire à Rœskilde était le principal (Karup, op. cit., pp. 118, 119). Rœskilde avait en outre un couvent de Frères-Mineurs, celui dont nous nous occupons ici.

M. l'abbé Karup termine son livre par une *Ancienne chronique sur la suppression de l'ordre des Franciscains en Danemark,* au temps de la Réforme (1528-1532), traduite du latin de H. Knudsen (op. cit., pp. 295 et suiv.).

ment de sa chape ou de son manteau, *de cappa Sancti Egidii Abbatis* (1).

Rome (Italie).

Piazza (2) assigne une relique de saint Gilles à l'église de Sainte-Agathe. La ville éternelle compte deux églises de ce nom, celles de Sainte-Agathe *alla Suburra* et de Sainte-Agathe *in Trastevere*. Le beau travail de Mgr. Barbier de Montault : *L'Année liturgique à Rome, ou renseignements sur les Saints, les Reliques, les Fêtes, les églises, les dévotions populaires et les traditions populaires de la ville éternelle* (5me édit., Rome 1870), contient un " Inventaire des principales reliques de chaque église " (3). Or, dans ce relevé, qui est fort complet, l'auteur n'attribue aucune relique de saint Gilles aux églises de Sainte-Agathe, mais en revanche il en assigne une, sans désignation spéciale, à l'église des SS. Jean et Paul, desservie par les Passionistes (4), et un ossement du Saint à celle de Saint-Nicolas *in carcere* (5).

Rougemont (France. — Dépt du Doubs).

Église paroissiale.

En 1453, messire Étienne de Grachaut, de retour de son pèlerinage à Buzy, déposa la relique de saint Gilles, qu'il en

---

(1) Voici les détails consignés dans ces divers inventaires :

Parmi les reliques renfermeés *In vase albo ligneo cum pede et capite viridis coloris cum litera O*, il y en avait une de saint Gilles, *Item de Sancto Egidio Abbate (Catalogus Reliquiarum Conventuum Fratrum Minorum Roskildensium et Hafniensium*, op. cit., tom. VIII, Hauniæ 1834, p. 276). *Hafnia* est le nom latin de Copenhague.

In ista pixide. — De cappa Sancti Egidii Abbatis (op. et tom. cit., p. 287, sous la lettre O). La première de ces reliques appartenait au couvent de Rœskilde, la seconde à celui de Copenhague.

In reliquiario cum litera G. sunt reliquiæ... Egidii abbatis (Reliquiæ Conventus Fratrum Minorum Roskildensium, op. et tom. cit., p. 306).

(2) *Hemerologium*, ad 1 Septembris, cité par Stilting, *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 22; nous n'avons pu trouver l'ouvrage de Piazza.

(3) P. 130 et suiv.

(4) P. 145.

(5) P. 154.

avait rapportée, dans l'église de Rougemont; cette relique y fut vénérée jusqu'en 1466, époque à laquelle elle fut donnée, par Guillaume de Grachaut, à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges (1).

Rumsdorp, sous Landen (Belgique. — Province de Liége).

ORATOIRE PUBLIC.

Une petite relique non spécifiée, donnée à la chapelle, en 1825, par M. Henrotte, vicaire de Landen; les lettres d'authenticité sont signées par M. Jean-Arnold Barrett, vicaire capitulaire de Liége, qui devint plus tard évêque de Namur (2).

S

Saint-Alban (Angleterre. — Hertfordshire).

ANCIENNE ABBAYE DE BÉNÉDICTINS.

Une relique non spécifiée (3).

Saint-Gilles (France. — Dépt du Gard).

ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE, AUJOURD'HUI PAROISSIALE.

Comme nous l'avons prouvé au chapitre Ier de ce livre, le corps de saint Gilles fut transféré à Toulouse, en 1562, pour le soustraire aux profanations dont il était menacé pendant les

---

(1) Voyez le chapitre suivant.

(2) Lettre de M. Kerckhoffs, curé-doyen de Landen, 21 Juillet 1871.

(3) *Monasticon Anglicanum : A History of the Abbies and other Monasteries, Hospitals, Frieries, and cathedral and collegiate Churches, with their dependencies, in England and Wales; originally published in latin by Sir William Dugdale, Knight, garter principal king at arms*, tom. II, London 1846, p. 235, col. 2. Cette traduction anglaise, considérablement augmentée, du *Monasticon Anglicanum*, a été publiée, en 8 volumes in-folio, par John Caley, Sir Henry Ellis et le Rév. Bulkeley Bandinel. Le détail indiqué est extrait de l'inventaire des reliques du monastère, inventaire qui ne figure pas dans l'ancienne édition du *Monasticon*, où l'on trouve l'histoire de l'abbaye de Saint-Alban, tom. I, pp. 176 et suiv.

guerres de religion, et déposé dans la crypte de Saint-Sernin. Empêchés, par des calamités de tout genre, de réclamer en temps opportun les reliques de leur glorieux patron, les Saint-Gillois virent leurs justes mais tardives demandes repoussées par les Toulousains, et tous les efforts tentés depuis pour rentrer en possession de ce précieux trésor, demeurèrent sans résultat. Au commencement de ce siècle, l'église de Saint-Gilles ne possédait pas encore la moindre parcelle des reliques du saint abbé; elle en obtint une petite portion, en 1816, grâce au zèle et aux longues instances de M. Estève, l'un des citoyens les plus honorables de Saint-Gilles, qui les reçut de Mgr. Claude Primat, archevêque de Toulouse. Ce prélat les avait extraites de la châsse du Saint, le 7 Mai 1816 (1). Ces reliques sont décrites dans le procès-verbal dressé par M. Bonhomme, curé de la paroisse Saint-Charles, de Nîmes, délégué par Mgr. Jean-François Périer, évêque d'Avignon (2), pour en reconnaître canoniquement l'authenticité, et présider à la cérémonie de la translation solennelle, qu'on en fit à Saint-Gilles, l'année suivante, 1817. Voici le texte de ce procès-verbal :

Joseph Bonhomme, curé de la paroisse Saint-Charles de la ville de Nimes, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au pro-vicariat général, par le Révérendissime Évêque d'Avignon, pour le département du

---

(1) Voyez le procès-verbal de cette ouverture, p. 245.

(2) On trouvera peut-être étrange qu'un curé de Nîmes ait été délégué par l'évêque d'Avignon; pour comprendre la chose, il importe de savoir que le diocèse de Nîmes, supprimé, avec tous les autres évêchés de France, par la bulle *Qui Christi Domini*, du 29 Novembre 1801, ne fut pas compris parmi les nouveaux siéges épiscopaux, érigés en vertu de la même bulle; son territoire demeura compris dans le diocèse d'Avignon. Le siége de Nîmes fut rétabli en principe par le concordat de 1817, mais cette réérection ne sortit son effet qu'en 1821; Mgr. de Chaffoy fut le premier titulaire du nouveau siége, placé comme suffragant sous la métropole d'Avignon. La métropole d'Avignon ne fut rétablie qu'en 1821, après la démission de Mgr. Périer; ce dernier, ancien évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, ne fut jamais archevêque d'Avignon; le Saint-Siége ne voulut point lui donner cette qualité, parce que son caractère personnel et sa rétractation comme évêque constitutionnel ne lui paraissaient pas présenter des garanties suffisantes.

Gard, sur la réquisition et supplication à nous faites par M. Jean-Baptiste Estève, pensionnaire du roi, habitant de la ville de St-Gilles, de bien vouloir faire la vérification des Reliques de St-Gilles, qu'il a longtemps sollicitées et enfin obtenues de Mgr. l'Archevêque de Toulouse, dans le dessein d'en faire un don à l'église de Saint-Gilles, d'où elles avaient été enlevées et mises en sûreté dans l'église de Saint-Sernin, à Toulouse, pendant les guerres de religion qui affligèrent l'Église sur la fin du XVIe siècle; en conséquence de cette demande, nous avons lu l'authentique du Révérendissime Archevêque de Toulouse, où les Reliques sont intitulées : " quelques parties des os du corps de S. Gilles et une de ses dents, déposées respectueusement par Nous dans une boîte de forme ovale, qui est recouverte d'une étoffe de soie. Fait à Toulouse, l'an de N. S. 1816, et le huitième jour du mois de mai. Signé : C. F. M. Archevêque de Toulouse, et plus bas, Prépaud, secrétaire " (1).

Nous avons ensuite ouvert la boîte ovale couverte d'une étoffe de soie rouge, brochée en fleurs jaunes, scellée en deux endroits du sceau de l'Archevêque, avec de la cire d'Espagne sur un ruban rouge dont elle était liée. Nous y avons trouvé lesdites Reliques, et ayant vu et reconnu le tout conforme à l'authentique et dans les formes requises, nous avons refermé lesdites Reliques dans la susdite boîte ovale, que nous avons scellée et cachetée au-dessus, en quatre endroits, sur le ruban rouge qui l'environne, du sceau du Révérendissime Evêque d'Avignon, avec de la cire d'Espagne rouge. Il reste au-dessous le sceau du Révérendissime Archevêque de Toulouse; laquelle boîte nous avons immédiatement remise au susdit M. Estève, pour être apportée par lui, suivant ses intentions, à M. Dorthe, Curé de Saint-Gilles, et être déposée dans l'ouverture pratiquée au-devant du buste du Saint, qui a été fait à cette occasion.

Par ces présentes, nous avons permis et permettons que lesdites Reliques de S. Gilles soient exposées à la vénération des fidèles.

Donné à Nimes, sous notre seing, le sceau épiscopal et le contre-seing du secrétaire du pro-vicariat général, le vingt-troisième jour du mois d'août mil huit cent dix-sept.

Autorisé *ad hoc* par Mgr. l'Évêque,

Bonhomme, Curé de Saint-Charles, adjoint du pro-vicariat général.

Par Monsieur l'adjoint, Ruelen, secrétaire.

---

(1) *Aliquot partes ex ossibus corporis unumque dentem ejusdem S. Ægidii, et in thecam in forma ovali confectam, linteo serico vestitam, reverenter collocavimus. Datum Tolosæ, anno Domini* 1816, *die vero octava mensis maii.*

L'arrivée à Saint-Gilles de cette portion, bien minime, mais infiniment précieuse, des reliques du glorieux anachorète, prit les proportions d'un événement; au jour fixé pour la translation, M. Guiméty, curé de la paroisse de Saint-Paul de Nîmes, célébra la messe solennelle en présence d'un nombreux clergé, et devant une immense population, pressée dans la triple nef de la basilique (1).

En 1861, Mgr. Plantier, évêque de Nîmes, reçut de Toulouse une relique notable de saint Gilles, mesurant sept à huit centimètres de superficie en tous sens, et un peu moins de la moitié en profondeur (2). L'illustre prélat aurait pu la garder pour satisfaire sa dévotion personnelle, et il y tenait naturellement beaucoup, mais il aima mieux l'abandonner aux pieux habitants de Saint-Gilles; la translation de cette importante relique se fit le 27 Juillet 1862, et Sa Grandeur voulut présider elle-même cette imposante cérémonie (3).

Enfin, lors de la découverte du tombeau de saint Gilles, le 29 Août 1865, on y trouva les ossements suivants, qu'une étude consciencieuse et les renseignements reçus de Toulouse prouvèrent avoir appartenu au saint abbé :

" 1° Cinq petits os des phalanges des pieds;

" 2° Onze os du tarse (région du talon);

" 3° Quinze portions spongieuses de fémurs et de tibias;

" 4° Vingt-sept fragments irréguliers des portions dures de fémurs et de tibias;

" 5° Parcelles en grande quantité, mais trop exiguës pour être susceptibles d'être analysées " (4).

---

(1) Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 178 et suiv.

(2) Cette relique fut extraite de la châsse de saint Gilles, en même temps que celle donnée par M. Philippe à l'église paroissiale de La Flamengrie, et dont nous avons parlé plus haut, pp. 367, 368.

(3) Teissonnier, op. cit., pp. 190, 191. Ce fut à cette occasion, — nous l'avons dit déjà, — et sur les instances de M. Corrieux, curé de Saint-Gilles, que M. l'abbé Teissonnier composa sa belle *Notice historique sur Saint Gilles*.

(4) Goubier, *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint Patron*, Nimes 1866, p. 23.

Le saint tombeau renfermait encore des lambeaux de vêtement ou de suaire, que le contact de l'air pulvérisa immédiatement, et trois morceaux de fer oxydé, terminés en pointe aiguë, faisant partie d'une même lame. Des personnes compétentes, entre autres M. Boucarut, vicaire général de Nîmes, ancien vicaire de Saint-Gilles, virent dans ces débris les restes du javelot, qui blessa le saint ermite, et que les moines, ses enfants, auront déposé dans sa tombe (1).

Résumant les pages qui précèdent, nous pouvons dire que l'église de Saint-Gilles possède aujourd'hui :

1. Les reliques obtenues de Toulouse par M. Estève, en 1816;

2. La relique donnée par Mgr. Plantier, en 1862;

3. Les ossements trouvés dans le tombeau du Saint, en 1865 (2).

---

(1) *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles*, p. 21.

(2) M. l'abbé Trichaud, dans son *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, énumère comme suit les reliques, que possédait l'église de Saint-Gilles, antérieurement à cette découverte : " 1° l'extrémité inférieure d'un péroné; 2° une phalange de doigt bien conservée; 3° l'extrémité inférieure d'un fémur, dont les deux condyles sont très-visibles " (p. 103).

Répondant à notre demande, M. le curé Goubier nous écrivait, sous la date du 20 Janvier 1872 :

" Le trésor de l'église renferme : 1° une vertèbre du saint corps; 2° quelques fragments trouvés çà et là dans le détritus du tombeau, soit des débris de tibias, cinq phalanges d'un pied, une partie du calcaneum, etc. " Comme on le voit, cette nomenclature n'est pas complète.

Nous lisons dans *Les Petits Bollandistes*, de Guérin :

" L'église de Saint-Gilles donna des reliques de son glorieux patron à un grand nombre d'églises et de cités, telles que : la métropole de Strigonie, Saint-Sauveur d'Anvers, Saint-Gilles de Bruges, Saint-Gilles de Paris, Saint-Gilles de Bamberg, Saint-Gilles-sur-Vic, Saint-Gilles de Noirmoutiers, Saint-Gilles de Vannes, Saint-Gilles de Saint-Omer, Avesnes, Tournai, Walcourt, Cambrai, Cologne, Prague, Bologne, Rome enfin dans l'église de Sainte-Agathe. Après avoir ainsi fait part de ses largesses, elle ne possédait plus que quelques parcelles de son corps; mais Mgr. Plantier obtint de Toulouse une relique insigne, dont on fit la translation solennelle dans l'église Saint-Gilles, le 27 Juillet 1862. " (7e édit., tom. x, Bar-le-Duc 1874, p. 405.)

Cette note ne brille pas par l'exactitude.

1. En la lisant, on croirait que toutes les reliques, qu'elle signale, ont été transmises *directement* par l'église abbatiale de Saint-Gilles aux églises indiquées; ce qui est loin d'être vrai. Ainsi, les reliques conservées à Saint-Sauveur

Saint-Gilles, autrefois **Ascona.** Voyez ce mot [1].

Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Belgique. — Province de Brabant).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Cette église possède deux fragments assez considérables des ossements de son patron, mesurant l'un 80, l'autre 70 millimètres.

La première de ces reliques est fixée, d'une manière permanente, dans le socle d'une statuette de saint Gilles, exposée au milieu de l'église, durant l'octave du Saint.

La seconde, qu'on offre à la vénération des fidèles, est enchâssée dans un petit ostensoir en argent massif, entouré de rayons et de nuages, et surmonté d'une crosse traversée d'une flèche. Cette relique, authentiquée une première fois par Jacques Boonen, archevêque de Malines, fut approuvée de nouveau par ses successeurs, les cardinaux Thomas-Philippe d'Alsace (en 1750) et Engelbert Sterckx; elle porte actuellement le sceau de ce dernier prélat, mais ce sceau est caché par un petit couvercle en argent, sur lequel se trouvent gra-

---

d'Anvers, avaient été vénérées d'abord dans la métropole de Strigonie, et passèrent par diverses mains, avant d'arriver à Saint-Sauveur; la relique de Bruges vient de Buzy, et ce fut un de ses fragments qui alla enrichir, en 1659, le trésor de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris.

2. La note tend à faire croire que la trop grande générosité de l'église abbatiale de Saint-Gilles la réduisit à une pénurie presque complète de reliques de son patron. La vraie cause de cette pénurie, assignée par l'auteur lui-même quelques lignes plus haut, fut la translation du corps de saint Gilles à Toulouse, lors des guerres de religion, en 1562.

3. La relique donnée par Mgr. Plantier, en 1862, n'est pas *insigne*, mais *notable*, termes qu'il importe de ne pas confondre.

4. Dans la nomenclature des églises, Strigonie et Saint-Sauveur d'Anvers font double emploi; les reliques que possédait la première de ces églises, passèrent à la seconde. Il n'y a pas à Paris d'église de Saint-Gilles, mais bien une église sous les vocables réunis de Saint-Leu-Saint-Gilles. Il n'a jamais existé, que nous sachions, d'église de Saint-Gilles à Saint-Omer. Il n'y en a pas davantage à Vannes; il existe une paroisse de ce nom dans le diocèse de Vannes (Arrondissement de Lorient).

[1] P. 353 et suiv.

vés ces mots : *Reliq. S^i Ægidii Abb.* 1760. Ce millésime indique la date de la confection du reliquaire, par les soins du curé Dupont (1).

Saint-Gilles-lez-Termonde (Belgique. — Flandre orientale).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Un petit fragment des os. L'authentique émane d'Antoine Triest, évêque de Gand, et date du 23 Octobre 1653 (2).

Saint-Gilles-sur-Vie (France. — Dép^t de la Vendée) (3).

ÉGLISE PAROISSIALE.

On voyait autrefois dans cette église une statue en argent, renfermant une relique de saint Gilles. Cette relique doublement précieuse ne pouvait échapper aux mains à la fois impies et rapaces des révolutionnaires; elle a été remplacée, il y a quelques années, par une autre relique du même Saint, que cette paroisse obtint de l'archevêque de Toulouse (4).

Saint-Gilles (Waes) (Belgique. — Flandre orientale).

ÉGLISE PAROISSIALE.

Un petit fragment des os. Cette relique authentiquée par l'évêque Antoine Triest, sous la date du 20 Août 1653, est un don de Philippe de Blyleven, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (5).

---

(1) Lettres du R. P. Stanislas, carme déchaussé, 1er Septembre 1871, et de M. De Saegher, curé de la paroisse, 19 Juillet de la même année.

(2) Lettre de M. Beeckman, curé de la paroisse, 20 Juin 1871.

(3) Saint-Gilles-sur-Vie, en Vendée, est le même que Saint-Gilles de Survie, *S. Ægidius de Supervia*, comme nous le trouvons constamment désigné dans les bulles des papes et dans les chartes du moyen âge (TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 94, en note). Saint-Gilles de Survie se trouve énuméré parmi les dépendances du monastère de la vallée Flavienne, dans une bulle de Calixte II, datée de l'année 1120 (Id. p. 70).

(4) TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 95.

(5) Lettre de M. Stocquart, curé de la paroisse, 18 Juillet 1871.

Philippe de Blyleven était le neveu de l'évêque Antoine Triest. Nommé

Saint-Hubert (Belgique. — Province de Luxembourg).

Oratoire public de Saint-Gilles (1), et

Ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Hubert.

Thierry Ier, abbé du fameux monastère de Saint-Hubert, dans la forêt des Ardennes, bâtit, vers le milieu du XIe siècle (2), à peu de distance de son abbaye, une église spacieuse sous l'invocation de saint Gilles. Désirant l'enrichir d'une relique de ce Saint, il entreprit un pèlerinage à son tombeau dans la vallée Flavienne, et eut le bonheur d'en rapporter ce qu'il convoitait si ardemment. " Le dévot prélat, — dit Dom Romuald Hancar, dans son *Histoire du Monastère de Saint-Hubert*, — print à ce subjet la peine de se transporter en persone jusqu'au dernier coin de la France, pour tirer quelques reliques de ce sainct Confesseur du Monastère auquel repose son sacré corps " (3).

---

chanoine de la première prébende royale à la cathédrale de Saint-Bavon, il prit possession de ce bénéfice, le 27 Avril 1629, et le garda jusqu'en 1636, époque à laquelle il obtint la huitième prébende graduée, du côté droit du chœur; il entra en jouissance de ce dernier canonicat, le 21 Février 1636, et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 18 Juin 1665. Philippe de Blyleven fit des dons considérables à la cathédrale de Saint-Bavon, et fonda deux anniversaires, l'un dans cette église, l'autre dans celle de l'abbaye de Spermalie, à Bruges, dont sa sœur utérine, dame Bernarde Veranneman, était abbesse. (Hellin, *Histoire chronologique des Evêques et du Chapitre exemt de l'Église Cathédrale de S. Bavon, à Gand*, tom. I, Gand 1772, pp. 228, 320, 321).

(1) L'église de Saint-Gilles était jadis paroissiale; elle cessa de l'être en 1809, quand Mgr. Pisani de la Gaude, évêque de Namur, éleva au rang de paroissiale l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert, sauvée de la destruction et rendue au culte par ses soins. Depuis lors, Saint-Gilles n'est plus qu'un oratoire public.

(2) Thierry devint abbé de Saint-Hubert en 1055, et mourut très-probablement en 1087; la construction de l'église de Saint-Gilles se place donc entre ces deux dates (*AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 285, 286, n. 7). L'abbé Bertrand, dans son *Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardennes*, Gand 1862, opine pour l'année 1060 (p. 76, en note).

(3) Pp. 188, 189. Romuald Hancar, prieur de l'abbaye de Saint-Hubert, mourut en 1667. Son *Histoire* forme un manuscrit in-4, de 504 pages, aujourd'hui en possession de M. Félix Lambin, à Saint-Hubert. Nous devons la communication du passage cité, ainsi que beaucoup d'autres détails, à l'obligeance

A son retour, Thierry fit deux portions égales de la relique qu'il avait obtenue : il déposa l'une dans son église de Saint-Gilles, où déjà il avait établi un prêtre pour la desservir, et garda l'autre, tant pour satisfaire sa dévotion, que pour en enrichir l'église même de son monastère (1). Ces reliques sont aujourd'hui perdues, de même que les lettres, qui en constataient l'authenticité (2).

Saint-Omer (France. — Dép^t du Pas-de-Calais).

Collége des Jésuites anglais (3).

On conservait dans cette maison un ossement de saint Gilles, *os sancti Ægidii Abbatis Arelatensis;* cette relique fut

---

de M. l'abbé Hallet, aumônier de la maison pénitentiaire et de réforme à Saint-Hubert, si connu par ses travaux sur l'apôtre des Ardennes. (Lettres du 16 Juillet et du 1er Août 1871.)

(1) Ces détails sont extraits de la *Vita Theodorici Abbatis Andaginensis*, insérée par Pertz dans ses *Monumenta Germaniæ historica*, tom. xiv (Scriptorum xii), pp. 36 et suiv. Voici tout le passage : *Non longe vero a porta exterioris atrii* (monasterii Andaginensis) *ædificata spatiosa ecclesia, sancto Ægidio eam voluit dedicari; cumque desiderio petendarum de sancti corpore reliquiarum ad Sanctum Ægidium pergeret, per urbem quæ dicitur Trecas iter habuit... Tandem reversus de itinere, inter cetera probitatis opera prudenti admodum usus consilio, ut reliquias quas attulerat, in duas æquas partes divideret; quarum unam sibi suæque ecclesiæ retinuit, alteram ecclesiæ sancti Ægidii, ubi sacerdotem ipse instituerat, impertiit* (p. 50, nn. 22, 23). Stilting transcrit le même passage dans les *AA. SS. Sept.*, tom. i, p. 286, n. 7. — Voyez aussi Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 111.

(2) " Peut-être, nous écrit M. Hallet, ces reliques ont-elles été placées dans l'autel même de l'église de Saint-Gilles "; notre savant correspondant fait remonter la construction de cette église à l'année 1068.

(3) Voyez, sur ce collége, une belle notice de M. Piers, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, de MM. Leroy et Dinaux, 2e série, tom. ii, Valenciennes 1838, pp. 5 et suiv.

En 1763, après la suppression des Jésuites en France, le célèbre hagiographe anglais Alban Butler obtint la présidence de cette maison, et la garda jusqu'à sa mort, survenue à Saint-Omer, le 15 Mai 1773. C'est là qu'il composa l'important ouvrage des *Vies des Pères, Martyrs et autres principaux Saints*, traduit en français par l'abbé Godescard, chanoine de Saint-Honoré, à Paris, et qui se trouve aujourd'hui dans toutes les bibliothèques.

Le collége anglais de Saint-Omer fut supprimé, en 1793, après deux siècles d'existence. Les bâtiments, brûlés partiellement en 1826, et restaurés en 1845, servent maintenant d'hôpital militaire.

approuvée, le 26 Avril 1611, avec toutes celles que possédait le collége anglais, par Jacques Blase (Blaseus), évêque de Saint-Omer [1].

---

[1] Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum*, pp. 160, 161. — *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 289, n. 22.

Jacques Blase *, plus connu sous le nom latinisé de Blaseus, naquit à Bruges, de parents peu fortunés, vers l'année 1540, et reçut sa première éducation à l'école Bogaerde, en cette ville, où l'on montre encore aujourd'hui son portrait. Après avoir terminé ses études, il entra aux Récollets, et devint successivement gardien, professeur de théologie et provincial de son ordre. Par lettres patentes du 11 Mai 1596, Philippe II le nomma évêque de Namur, et, vers la fin de l'année 1600, il fut transféré au siége de Saint-Omer, qu'il occupa jusqu'à sa mort (21 Mars 1618).

L'évêque Blase passait, à bon droit, pour un des prélats belges les plus zélés et les plus instruits de son temps. En 1615, il dota la ville de Saint-Omer de l'école du *Jardin de Notre-Dame*, destinée à " élever bon nombre de jeunes fillettes pauvres, et à leur enseigner à lire, à écrire, à coudre et à filer ". Les Ursulines occupent aujourd'hui les bâtiments de cette école.

Jacques Blase joignait à des connaissances fort variées un talent de parole remarquable; il fut choisi, lui flamand, pour prononcer en français l'oraison funèbre du roi Philippe II, aux obsèques solennelles de ce prince, célébrées en l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 31 Décembre 1598. Ce discours fut imprimé par Rutger Velpius; on en trouve le titre complet, une courte analyse et plusieurs fragments dans l'étude littéraire et bibliographique de M. l'abbé Delvigne : *L'oraison funèbre de quelques souverains des Pays-Bas, au XVIe siècle*. Voyez *Le Bibliophile belge*, tom. XII, Bruxelles 1877, pp. 249 et suiv.

M. Georges Vallée a publié récemment, dans le *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, (tom. V, Saint-Omer 1872-76, pp. 463 et suiv.), le testament de l'évêque Blase, d'après une copie appartenant à M. Jules Bertin, de Douai. Ce testament, daté du 10 Février 1616, contient une foule de legs, parmi lesquels " à l'escolle dudict Bruges nommé le Bogard, la some de huict cens florins une fois " (p. 465). C'était une dette de reconnaissance payée par l'évêque à l'établissement qui l'avait recueilli, pauvre écolier.

Jacques Blase lègue à la cathédrale de Saint-Omer sa riche *librairie*, pour en faire une bibliothèque publique, et tout en stipulant des précautions, qui trahissent la sollicitude d'un bibliophile consommé : " Item, dit-il, je laisse et légate à mon église cathédrale toute ma librairie pour estre conservée et y pouvoir estudier par mess^rs du chapitre et aultres gens de bien et confidents sans pouvoir transporter aulcuns livres hors du lieu d'icelle librairie, n'est soubs récépissé et avecq asseurance de restitution et dont le bibliothécaire en prendra le soing et respondra. Et au regard du surplus que restera de tous mes biens et actions.... donne ung tiers à la fabricque de mon église pour estre employé au plustost à accommoder quelque place affin dy mettre

* C'est la véritable orthographe de ce nom, dont on a fait *de Blaese*, *de Blase*, et même *Blaise*. Le prélat écrit, en tête de son testament : " Je F. Jaecques *Blase* ".

Saint-Riquier (France. — Dép^t de la Somme).

Ancienne abbaye de Bénédictins (1).

Une relique non spécifiée (2).

Salzinnes (Belgique. — Province de Namur) (3).

Ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux (4).

Un grand reliquaire, contenant diverses reliques, en renfermait une de saint Gilles (5).

---

mad^te librairie et acheter quelque revenu pour salaire d'ung bibliothécaire home d'église assez idoine et capable... " (pp. 465, 466).

Voyez, pour détails ultérieurs sur l'evêque Blase, la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique, tom. II, Bruxelles 1868, coll. 462, 463, art. *Blaseus*, et surtout *Rond den Heerd*, III, Brugge 1868, pp. 94, 95, 120.

Ayant à signaler une relique de saint Gilles, authentiquée par Jacques Blase, nous n'avons pu résister au désir de mettre en relief l'une des gloires les plus pures de la ville de Bruges, l'une de nos figures les plus sympathiques et les moins connues.

(1) D'après l'opinion la plus généralement admise, la première origine de cette abbaye remonte à l'année 625. Voyez, sur cette maison, la *Gallia christiana*, tom. X, Parisiis 1751, coll. 1241 et suiv.; Joanne, *Itinéraire général de la France. Le Nord*, Paris 1869, pp. 255 et suiv. L'église abbatiale est aujourd'hui paroissiale, et ce qui reste des bâtiments claustraux est occupé par le petit séminaire du diocèse d'Amiens. (Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. III, Arras 1873, p. 455.)

(2) Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. IV, p. 305.

(3) Salzinnes est situé sur la rive droite de la Sambre, au pied de la forteresse qui domine la ville de Namur.

(4) Salzinnes était une abbaye de femmes. L'opinion la plus probable recule l'origine de cette maison jusqu'aux premières années du XIIe siècle. Ce serait Godefroid, comte de Namur, qui, en 1110, aurait fondé à Salzinnes un monastère de religieuses, vivant sous la règle austère de Cîteaux. Cette abbaye fut longtemps appelée Val-Saint-Georges; plus tard ce nom fut changé en celui de Salzinnes. L'abbaye a été supprimée à la fin du siècle dernier. L'enclos du monastère et quelques parties des anciens bâtiments, qui ont échappé à la destruction, servent actuellement de maison de campagne aux professeurs et aux élèves du séminaire de Namur (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. III, Louvain 1866, p. 187).

Voyez, sur l'abbaye de Salzinnes, la *Gallia christiana*, tom. III, Parisiis 1725, coll. 601 et suiv.; *Les Délices du Païs de Liége*, tom. II, Liége 1740, pp. 299 et suiv.; Galliot, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, tom. IV, Liége 1789, pp. 302 et suiv.

(5) Ce détail est extrait d'un inventaire des reliques de l'abbaye de Salzinnes, inséré dans le cartulaire de cette maison, qui repose aujourd'hui aux

Soulac (France. — Dépt de la Gironde).

Église de Notre-Dame de Fin-des-Terres (1).

Un ancien inventaire des " reliques des saincts et sainctes estant dans l'église de Soulac ", mentionne une relique du saint abbé : " Item, des ossements de saint Gilles " (2).

T

Toulouse (France. — Dépt de la Haute-Garonne).

Ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Saturnin, vulgairement nommée Saint-Sernin.

La majeure partie du corps de saint Gilles repose dans les cryptes de l'église, depuis l'année 1562, époque de sa translation à Toulouse, motivée par les déprédations sacriléges des Calvinistes (3).

Tournai (Belgique).

1. Cathédrale de Notre-Dame.

La châsse, connue sous le nom de *Fierte des Damoiseaux*, et qui date de 1280, renfermait une relique de saint Gilles (4).

Archives de l'État à Namur; il nous a été signalé, le 1er Octobre 1871, par M. l'abbé Barbier, curé de Liernu (prov. de Namur), le savant auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Floreffe*, et l'un des plus zélés collaborateurs des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*.

(1) Consultez, sur cette église, *Sainte Véronique, apôtre de l'Aquitaine, son tombeau et son culte à Soulac, ou Notre-Dame de Fin-des-Terres* (*archidiocèse de Bordeaux*), 2e édit., Toulouse 1877, pp. 158 et suiv.

(2) *Sainte Véronique*, etc., p. 190. Cet inventaire porte en tête la note suivante de Dom Abadie, bénédictin de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, à laquelle appartenait l'église de Notre-Dame de Fin-des-Terres : " Ie feray le dénombrement des reliques qui estoient et sont dans l'église de Soulac, selon que iay trouvé dans les inventaires qui ont été dressés pour cela. Voicy ce dénombrement selon un vieux inventaire que iay trouvé dans nos archives, de cette teneur. S'ensuyvent les reliques, etc. " (op. cit., p. 189).

(3) Voyez plus haut, pp. 232 et suiv., où nous avons parlé en détail de tout ce qui concerne la translation du corps de saint Gilles à Toulouse.

(4) Jean Cousin nous raconte, en ces termes, l'origine de la *Fierte des Damoiseaux*, dans son *Histoire de Tournay*, tom. IV, Douay 1620, pp. 81, 82 :

Jean Cousin insère dans son *Histoire de Tournay* la "Déclaration des Reliques de la thresorie de l'eglise Cathedrale de nostre Dame de Tournay selon les iours des festes, esquelles on les porte sur le grand autel de ladicte eglise à la grand'Messe" (1). Cette liste mentionne, au 2 Septembre, une relique "De S. Gilles Abbé" (2).

Peut-être cette relique est-elle la même que celle renseignée dans l'inventaire du trésor de la cathédrale de Tournai, dressé suivant l'ordre adopté en 1661, et écrit vers la fin du XVIIe siècle, par Nicolas Hoccart, chapelain des hautes-formes de la cathédrale (3).

"En l'an 1280, à cause d'une grande peste lors regnante en la ville et Cité de Tournay, les citoyens d'icelle ville cognoissans, que par les merites de la glorieuse vierge Marie, ils avoient tousiours esté aidés et secourus, plusieurs vieillards et les plus notables d'entre eux prindrent devotion d'eriger une confrairie en ladicte Eglise à l'honneur de ladicte vierge et de l'Exaltation saincte Croix, et se tirerent vers Messieurs du Chapitre de ladicte Eglise, ausquels ils declarerent leur intention, et requierent d'avoir une fiertre pleine de notables reliques, promettans que chacun an au iour de l'exaltation saincte Croix ils la revesteroient d'une belle et riche couverture doree, et richement ornee en la renouvelant chacun an, et qu'ils la porteroient à la procession autour de la ville le iour susdict de l'exaltation Ste Croix. Les Sieurs de Chapitre louerent et approuverent leur requeste, si leur delivrerent une capse ou fierte pleine de notables reliques, laquelle les confreres appelés Damoiseaux ont long temps et par diverses annees revestus magnifiquement, etc." Quelques lignes plus loin, l'auteur donne la liste des nombreuses reliques qui remplissaient la châsse, et parmi lesquelles figurait celle de saint Gilles.

Par *Damoiseau*, *Damoisel*, *domicellus*, on désignait autrefois un jeune gentilhomme qui n'était point encore reçu chevalier, et qui aspirait à l'être; ce terme se prend ici dans une acception plus large, et signifie l'élite de la population tournaisienne, parmi laquelle la noblesse occupait le premier rang.

La Fierte des Damoiseaux se conserve aujourd'hui à la cathédrale de Tournai, à laquelle elle fut remise en 1816, après le décès et en exécution des dernières volontés de M. Desruez, pharmacien et dernier doyen de la confrérie des Damoiseaux, qui sauva la châsse pendant la révolution française, et la garda jusqu'à sa mort (10 Mars 1816). La fierte est un magnifique travail d'orfévrerie, de forme gracieuse et élégante, composé de plaques d'argent artistement ciselées, et disposées sur un coffre en bois, qu'elles recouvrent entièrement. Voyez, pour plus amples détails, les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tom. VIII, Tournai 1862, pp. 222 et suiv., et tom. X, Tournai 1865, pp. 310 et suiv.

(1) Tom. III, Douay 1620, pp. 172 et suiv.

(2) P. 175.

(3) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tom. XI,

2. Ancienne abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés.

Cette maison, de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin (1), possédait une relique fort précieuse de saint Gilles, savoir une partie notable du bras, *brachii notabilem partem S. Ægidii Arelatensis Abbatis* (2).

V

Valenciennes (France. — Dépt du Nord).

Nous apprenons de Simon Le Boucq († 1657), que, de son temps, il y avait des reliques de saint Gilles dans trois églises, aujourd'hui détruites, de la ville de Valenciennes : l'église de Notre-Dame-la-Grande, celle du monastère de Beaumont, appartenant aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, et l'église de St.-Gilles, dite " de l'Hostellerie ", la même qu'on trouve désignée sous le nom de chapelle de " la bonne maison de l'Hostellerie du Chasteau Sainct-Jehan ".

1. Notre-Dame-la-Grande (3).

Cette église avait été bâtie en l'honneur du Saint-Cordon,

Tournai 1866, p. 302. Sous le n° 14 des reliques renfermées *in tertio assere secundi armarii* de la trésorerie, figurent celles *De sanctis Antonio et Ægidio, abbatibus*. Ces détails sont tirés d'un fort curieux article de Mgr. le vicaire général Voisin, intitulé : *Le trésorier et le trésor de la cathédrale de Tournai* (pp. 287 et suiv.). Cet article, moins développé, avait paru d'abord dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. III, Louvain 1866, pp. 89 et suiv.; le détail, concernant les reliques de saint Gilles, se trouve à la p. 103.

(1) Cette abbaye, affiliée à la congrégation d'Arrouaise, s'appelait indifféremment Saint-Nicolas-des-Prés ou Saint-Mard (contraction de Médard); ce dernier nom lui venait de son premier emplacement, le mont Saint-Médard, hors de la porte Sainte-Catherine, à Tournai, où elle fut fondée en 1125. La maison fut supprimée pendant la révolution française. Voyez, sur cet établissement religieux, Gosse, *Histoire de l'Abbaye et de l'ancienne Congrégation des Chanoines Réguliers d'Arrouaise*, Lille 1786, pp. 345 et suiv.; Bozière, *Tournai ancien et moderne*, Tournai 1864, pp. 425 et suiv.

(2) Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum*, p. 378. — *AA. SS. Sept.*, t. I, p. 289, n. 22.

(3) Voyez, sur cette église, Julien, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes du XIe au XIXe siècle*, Valenciennes 1864, pp. 34 et suiv.

relique précieuse apportée du ciel par la Vierge Marie, en l'année 1008 (1). Le saint trésor fut mis dans une fierte de bois doré enrichi de ciselures en argent (2), avec des ossements de plusieurs bienheureux, entre autres de saint Gilles (3).

2. Église du monastère de Beaumont (4).

Simon Le Boucq consacre un chapitre entier à la description " des sainctes relicques qui reposent en l'église de Beaumont " (5). Parmi celles " des sainctz confesseurs ", il y en avait une de saint Gilles (6).

3. Église de Saint-Gilles, dite " de l'Hostellerie " (7).

" Ceste chappelle, dit Le Boucq, possède aussy plusieurs belles relicques desquelles parties sont enchassées dans une croix d'argent; des images de Notre-Dame, de Saint-Laurent et de Saint-Gilles, aussy d'argent et d'aultres en des relicquaires de cuivre doré et aultrement. Les principalles sont ung dent dudict Sainct-Gilles, mis et posé en ladicte image " (8).

---

(1) Julien, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon*, pp. 12 et suiv. Nous aurons à parler de ce fait miraculeux au second volume de notre travail.

(2) Julien, op. cit., p. 20. En 1392, une châsse plus belle remplaça la fierte primitive (id., p. 21).

(3) Julien, op. cit., p. 20. Simon Le Boucq donne la liste complète des reliques déposées auprès du Saint-Cordon, dans son *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne* (1650), Valenciennes 1844 (réimpression), p. 7, col. 2.

(4) Voyez, sur ce monastère, Le Boucq, op. cit., pp. 162 et suiv.

(5) Le Boucq, op. cit., pp. 163, 164.

(6) Id., p. 164, col. 1.

(7) Id., pp. 179 et suiv.

(8) Le Boucq, op. cit., p. 180, col. 1. — *La dévote et solemnelle procession, quy se faict en la Ville de Valencienne, le huictième jour de Septembre*, Valencienne, de l'imprimerie de Jean Vervliet, à la Bible d'or, 1614, p. 67. — d'Oultreman, *La Cour saincte de la Glorieuse Vierge Marie à Valentiennes, ou Discours moraux et historiques tant sur la feste et les mystères de la Nativité de Nostre-Dame que sur l'origine et les pièces les plus considérables en la solemnelle et dévote procession qui se faict en ceste ville annuellement, par le commandement de la mesme Vierge, le jour de sa feste*, Valentiennes, chez Jean Boucher, 1653, p. 668. " Il y a dans ce lieu, dit le P. d'Oultreman, une dent du dit S. Abbé et confesseur. "

M. l'abbé Desilve, curé de Basuel (Nord), à qui nous devons une foule de renseignements sur le culte de saint Gilles à Valenciennes, nous avait écrit,

Villeloin (France. — Dép^t d'Indre-et-Loire).

Ancienne abbaye de Bénédictins (1).

Cette abbaye reçut la visite de Martène, le 12 Juin 1708 : " Je fus après-dîné, — écrit le savant bénédictin, — à l'abbaye de Ville-loin, située à trois petites lieuës de Loches. J'y trouvai sur l'autel un bras de saint Xiste, *un de saint Gilles,* une portion du crane de saint Leger, et une de saint Fraimbauld " (2).

---

le 7 Mai 1872, que l'église de Notre-Dame, en cette ville, était en possession d'une relique du saint abbé : " Le corps entier de St Gilles reposant à Toulouse, — disait notre digne correspondant, — l'archevêque de Toulouse, Mgr. Desprez, originaire de notre diocèse, a daigné en distraire un fragment d'avant-bras, en faveur de l'église de Notre-Dame de Valenciennes. " M. Desilve nous écrivait, le 29 Juin suivant : " Ou bien j'ai été mal renseigné sur la relique de St Gilles, donnée à Notre-Dame de Valenciennes par Mgr. de Toulouse, ou bien cette relique a disparu dans les changements d'église et de curé-doyen. M. le chanoine Prouvost, archiprêtre et curé-doyen de Notre-Dame, m'a dit que l'existence de cette relique n'est point à sa connaissance. " Cette seconde hypothèse est fort admissible; la translation de la paroisse de Notre-Dame à la nouvelle église de Notre-Dame du Saint-Cordon eut lieu en 1864, sous l'administration de M. le curé-doyen Pique. Les embarras inséparables d'un pareil événement peuvent très-bien avoir amené la disparition de la relique de saint Gilles.

(1) Voyez, sur l'ancienne abbaye de Villeloin, *Villalupa,* la *Gallia christiana,* tom. XIV, Parisiis 1856, col. 272 et suiv. Ce volume, qui sert de continuation au travail des Bénédictins, a été publié par M. Barthélemi Hauréau.

(2) Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur,* tom. I, Paris 1717, p. 4.

La congrégation de Saint-Maur ayant pris sur elle de publier une nouvelle édition de la *Gallia christiana,* de MM. de Sainte-Marthe, le chapitre général, tenu à Marmoutier en 1708, chargea Dom Edmond Martène, religieux de cette maison, de visiter les archives des églises cathédrales et des abbayes de France, aux fins de recueillir tous les documents qui pouvaient contribuer à perfectionner l'œuvre des premiers éditeurs. Martène se mit en route, le 11 Juin 1708, mais, se sentant incapable de suffire à cette immense tâche, il s'adjoignit, dès l'année suivante, Dom Ursin Durand, comme lui religieux de Marmoutier.

Les deux bénédictins parcoururent près de cent diocèses et visitèrent plus de huit cents abbayes. Leur voyage dura six ans; ils recueillirent, dans cet intervalle, plus de deux mille pièces, servant de preuves dans la nouvelle édition de la *Gallia christiana,* outre cette immense quantité de documents qui forment l'important recueil publié par Martène et Durand, en cinq volumes in-folio, sous le titre de : *Thesaurus novus Anecdotorum.* Pour répondre aux sollicitations pressantes de leurs amis, ils firent imprimer la relation de leur voyage, sous le titre transcrit plus haut.

W

Walcourt (Belgique. — Province de Namur).

Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Notre-Dame (1).

Le trésor de l'église renfermait une croix en vermeil, objet d'une grande vénération; cette croix, ornée de perles et de pierres précieuses, contenait une foule de reliques, parmi lesquelles nous en distinguons une de saint Gilles, sans désignation spéciale (2).

Watten (France. — Dép^t du Nord).

Église paroissiale.

Une relique non spécifiée, reçue de Mgr. Pierre Giraud, archevêque de Cambrai (3).

Martène et Durand entreprirent bientôt de nouvelles excursions, cette fois dans les Pays-Bas et en Allemagne; commencé le 30 Mai 1718, leur voyage se terminait en Janvier 1719, et le public savant fut mis au courant de ses résultats par un volume, publié en 1724, et qui forme le second tome du *Voyage littéraire de deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*.

(1) Voyez, sur la collégiale de Walcourt, une des plus anciennes églises du pays, Galliot, *Histoire... de la ville et province de Namur*, tom. iii, Liége 1788, pp. 291 et suiv.

Cette église est célèbre par son image miraculeuse de la Vierge, qui attire chaque année des milliers de pèlerins, et qui, s'il en faut croire la légende, fut sculptée par saint Materne, évêque de Trèves et de Cologne, apôtre de Tongres († vers 328).

(2) *Habent Walciodorenses in veneratione magna Crucem quamdam inauratam, gemmis ac preciosis lapidibus exornatam, quod in ea hæ subsequentes preciosæ Sanctorum reliquiæ recondantur:.... De S. Ægidio Abbate Arelatensi* (Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum*, pp. 330, 331. — *AA. SS. Sept.*, tom. i, p. 289, n. 22).

(3) Lettre de M. l'abbé Boedt, curé de Watten, 20 Novembre 1871.

CHAPITRE IV

HISTOIRE DES RELIQUES DE SAINT GILLES CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE CE NOM, A BRUGES

L'église de Saint-Gilles n'était dans l'origine qu'une chapelle, dépendant de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges; bâtie en 1240, cette chapelle fut élevée au rang d'église paroissiale, dans le courant de l'année 1311.

L'église de Saint-Gilles posséda de bonne heure des reliques de son glorieux patron, savoir une dent, et une croix d'argent ayant appartenu au saint abbé : *Een zelverin cruce dat sint Gillis toebehoorde. Een relique daer sint Gillis tant in was.* Ces détails sont extraits d'un inventaire des ornements de l'église, inséré dans un des cartulaires de la fabrique (1). Cet inventaire, fort concis du reste (2), ne porte pas de date; il se trouve au milieu de copies de chartes du XIVe siècle, mais on ne peut rien inférer de là, car les pièces, dont se compose le cartulaire, ne sont pas classées dans un ordre chronologique rigoureux. Toutefois, malgré cette lacune, on peut dire, sans crainte de se tromper, que l'inventaire en question est antérieur à l'année 1466, époque à laquelle notre église reçut une nouvelle et importante relique de saint Gilles; celle-ci n'eût pas manqué d'y figurer, d'autant plus que le même cartulaire contient une copie de l'acte de donation. La dent et la croix de saint Gilles ont disparu depuis des siècles; aucun inventaire postérieur ne les mentionne, et toutes les recherches, faites pour en découvrir la trace, sont demeurées infructueuses.

---

(1) Cart. I, f° XCVI r°. Ce cartulaire est de la seconde moitié du XVe siècle; l'acte le plus ancien, dont il renferme la copie, remonte à 1267; le plus récent date de 1479.

(2) Il ne compte que dix-huit lignes, et commence par ces mots : *Dit zyn de ornamenten van St Gillis kerke in Brugghe.*

En 1466, — nous venons de le dire, — l'église de Saint-Gilles obtint une relique considérable du saint abbé, savoir un os du bras; elle garde encore aujourd'hui ce précieux trésor, avec les documents originaux qui s'y rattachent. Ces documents sont au nombre de trois : l'acte de donation, daté du 1er Septembre 1466, et deux pièces émanées des vicaires généraux de Reims, sous les dates respectives du 16 Avril et du 1er Mai 1486. Ces chartes, toutes inédites, contiennent des détails historiques du plus haut intérêt; nous allons en consigner ici les principaux, tout en nous réservant de donner, parmi les pièces justificatives, le texte intégral de ces actes (1).

L'église paroissiale de Buzy (2), au diocèse de Reims, possédait des reliques notables de saint Gilles, son patron; ces reliques, renfermées dans un coffret et placées sur le maître-autel, étaient, en 1453 déjà, l'objet d'un culte immémorial (3).

---

(1) Pour éviter les répétitions dans l'indication des sources, nous désignerons ces trois actes, d'après leur ordre chronologique, par les trois premières lettres de l'alphabet. La lettre A représentera donc l'acte du 1er Septembre 1466; la lettre B, celui du 16 Avril 1486 et la lettre C, celui du 1er Mai de la même année.

(2) Le village de Buzy, *Buzeyum*, *Busseyum*, n'existe plus. Il ne reste que le cimetière et une croix, à la place même de l'église détruite. Les pouillés et actes administratifs des XIIIe et XIVe siècles en font mention. Buzy avait titre de seigneurie et de justice; au spirituel, ce n'était qu'un secours de Massiges.

Massiges et l'ancien Buzy sont à 12 lieues de Reims, 10 de Châlons, 5 de Sainte-Menehould, non loin des défilés de l'Argonne, dans une vallée d'une lieue d'étendue, arrosée par deux ruisseaux qui se jettent dans la Tourbe. Ces localités ont cessé de faire partie du diocèse de Reims, depuis le concordat de 1801; elles appartiennent maintenant au diocèse de Châlons. Massiges ne compte, même depuis la destruction de Buzy, que 215 habitants. L'église est dédiée à saint Maurice; elle n'est plus qu'une annexe d'une paroisse voisine, appelée Virginy, et dépend aujourd'hui du doyenné de Vienne-le-Château, arrondissement de Sainte-Menehould, au diocèse de Châlons.

Ces renseignements nous ont été transmis, le 19 Juillet 1872, par M. le chanoine Bussenot, secrétaire général de l'archevêché de Reims, qui s'est plu à nous les communiquer avec un empressement et une bonne grâce, dont nous ne pouvons assez le remercier.

(3) *Dicte reliquie... ab antiquissimo tempore ibidem fuerant et venerabantur ac miraculis choruscabant* (Acte B, déposition de Periessomius Perard)...., *pluribus ac tantis annis quod de contrario non extitit memoria.* (Acte C.)

On accourait en foule à Buzy pour les vénérer, et obtenir, par ce moyen, d'être délivré de la fièvre. Les guérisons se succédaient, promptes et éclatantes; entrés à l'église dévorés par les ardeurs de la fièvre, les pèlerins en sortaient rayonnants de santé (1). Aussi, dans toute la contrée, point de pèlerinage plus populaire et plus fréquenté que celui de Buzy; l'invocation de saint Gilles, jointe à la vénération de ses reliques, tenait lieu de tout autre remède (2).

En 1453, époque où se place notre récit, le village de Buzy offrait un bien triste spectacle; des guerres longues et désastreuses en avaient fait un monceau de ruines (3).

L'église restait debout, mais affreusement ravagée et en partie détruite; les toitures s'étaient effondrées, les portes ne fermaient plus, et le lieu saint, désert et abandonné, était ouvert à tout venant; des bergers mêmes y entraient, en plein

---

(1) ... *antequam locum et ecclesiam predictam exirent sanabantur..... omnes easdem* (reliquias) *venerantes a morbo et egritudine quibus detinebantur sanabantur.* (Acte B, déposition de Periessomius Perard.)

(2) ... *dum quis aliquo morbo febrium detineretur, aliud sibi nesciebat medicamentum sive remedium nisi per invocationem aut venerationem et visitationem dictarum reliquiarum.* (Acte B, déposition de Gilles Blanchet.)

(3) " La tradition, — ainsi s'exprimait M. le chanoine Bussenot, dans sa première lettre, — est que ce village a été ruiné par les armées de Marie, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas; cette destruction daterait de 1552. " Nous fîmes observer à notre honorable correspondant, que cette tradition était battue en brèche par nos deux actes de 1486, ces documents disant en termes bien clairs, qu'à cette époque déjà le village de Buzy était complètement ravagé, et abandonné de ses habitants, *propter dicte ville et ecclesie de Buzeyo destructionem et ruinam.* (Acte C.)

M. le chanoine Bussenot nous répondit, le 2 Août 1872 : " Je soupçonnais bien que la ruine de Buzy devait remonter au-delà de 1552; que ce village avait dû souffrir considérablement dans la longue guerre des Anglais et des Bourguignons sous Charles VII, au temps de Jeanne d'Arc. L'extrait que vous m'adressez de la charte des vicaires généraux de Reims confirme, d'une manière presque certaine, cette idée. Les guerres survenues un siècle plus tard, ont fait oublier les désastres précédents, et les populations n'ont conservé le souvenir que des fléaux des guerres avec l'empire; elles ont attribué toutes les ruines à cette dernière époque. Par malheur pour nous, la révolution de 1793 a détruit et jeté à tous les vents les nombreuses et précieuses archives de nos églises, de nos monastères et de nos seigneuries; et il est très-difficile chez nous de faire une histoire locale, parfaitement exacte dans tous ses détails, faute de documents authentiques. "

jour, avec leurs troupeaux (1). Le curé de Buzy avait quitté sa paroisse, et les habitants, qui n'avaient point suivi l'exemple de leur pasteur, se rendaient aux églises voisines, pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Cependant, — chose étrange, — les reliques de saint Gilles n'avaient point changé de place; elles demeuraient toujours exposées sur le maître-autel et des pèlerins venaient encore les visiter. Mais, d'autre part, l'état d'abandon où elles se trouvaient, donnait lieu à mainte irrévérence; bien des gens se permettaient de toucher, d'une façon peu respectueuse, la châsse renfermant les ossements du Saint (2).

En cette même année 1453, un noble écuyer de la Franche-Comté, messire Étienne de Grachaut, seigneur d'Ollans (3), vint à Buzy. Tourmenté par une fièvre maligne, il avait épuisé en vain toutes les ressources de l'art, lorsque le récit des guérisons prodigieuses, opérées par les reliques du saint abbé, lui suggéra l'idée de recourir à ce puissant remède. Étienne de Grachaut ne fut point trompé dans son attente; à peine arrivé au terme de son pèlerinage, il vit disparaître, comme par miracle, le triste mal qui minait sa santé (4). Cet heureux événement fit naître dans le cœur du pieux écuyer un désir immense, et bien naturel, de posséder une portion des reliques, qu'il était venu vénérer avec tant de confiance et un si merveilleux succès. Après des instances aussi pressantes que nombreuses, sa demande, appuyée par le seigneur d'Oiselay

---

(1) ... *propter guerras illis in partibus plurimum ac diutius vigentes, predicta parrochialis ecclesia sancti Egidii de Buzeyo reddebatur quasi deserta et vacua ac pastore viduata, adeoque ovium pastores interdum suas oves ibidem custodientes eamdem dietim intrare potuerunt, et ecclesia ipsa, seratis januis carens et discooperta, vaga relinquebatur.* (Acte C.)

(2) ... *cum... in dicta ecclesia de Buzeyo dietim a pastoribus et aliis personis eamdem intrantibus palpari possent et manutangi, nec eisdem reliquiis quantum decebat fiebant honores aut venerationes.* (Acte B, déposition de Jean Dupuis.)

(3) On trouvera plus loin quelques détails sur la famille de Grachaut.

(4) ... *ipse Stephanus... per venerationem et invocationem sancti Egidii et suarum reliquiarum, a febribus quibus detinebatur sanatus fuerat.* (Acte B, déposition de Jean Manfilus.)

et de Cernay-en-Dormois (1), reçut un accueil favorable de Jean de Rivières, seigneur de Buzy, des paroissiens de cette localité réfugiés à Cernay, et de Jean Souillet, curé de ce dernier endroit. Étienne de Grachaut obtint un os du bras de saint Gilles, *cubitale brachii* (2), mais sous la condition expresse d'enchâsser décemment cette relique et de l'exposer à la vénération des fidèles dans une église ou un autre endroit public convenable; le curé Souillet munit la relique de son sceau et y joignit un écrit de sa main, qui en attestait l'au-

---

(1) Cernay-en-Dormois, *Sarnacum in Dormisis*, autrefois chef-lieu d'un doyenné, dont relevait Buzy, n'est plus aujourd'hui qu'une simple succursale de 850 âmes, qui dépend du doyenné de Vienne-le-Château, arrondissement de Sainte-Menehould, au diocèse de Châlons; son église a pour titre patronal la Nativité de la sainte Vierge. C'était jadis un riche bénéfice de la contrée. (Renseignements communiqués par M. le chanoine Bussenot.)

Parlant de notre relique, M. l'abbé Teissonnier, dit que, " de temps immémorial, elle avait été en grande vénération dans la petite église de Buleys, ou Buzeyo, ou Burseyo, au diocèse de Reims, près de Dormans, dans le doyenné de Sarnac. " (*Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 136, 137.) Ces indications ne sont pas exactes: *Buzeyum* doit se traduire par *Buzy; in Dormisis* ne signifie pas *Dormans*, mais *en Dormois*, nom d'une contrée, et non pas d'une localité. Dormans est une paroisse du diocèse de Châlons, arrondissement d'Épernay.

(2) On trouve ailleurs: *brachium cubitale, cubitale sive pars cubitalis brachii, reliquiæ cubitalis brachii, reliquiæ cubitalis;* l'acte de donation ne spécifie pas la relique, mais l'appelle simplement : *sanctuarium brachii sancti Egidii.*

Nous devons faire ici une remarque très-importante. La relique, que nous possédons, est un os huméral de saint Gilles; comment se fait-il dès lors que les deux actes de 1486 lui donnent le nom de *cubitale brachii?* Cette contradiction n'est qu'apparente et peut aisément s'expliquer.

Les mots *cubitale brachii* ne se rapportent pas au *cubitus* ou à l'os cubital de l'avant-bras, *os cubitale antibrachii;* cette qualification indique ici l'*humerus*, ou l'os huméral du bras, l'un des os qui concourent à former l'articulation huméro-cubitale ou le coude. Ces os sont au nombre de trois : l'os huméral ou *humerus*, os du bras proprement dit; l'os cubital ou *cubitus*, situé du côté interne, et l'os radial ou *radius*, situé du côté externe, ces deux derniers formant l'avant-bras. L'*humerus* étant l'os principal, on comprend qu'on ait pu lui donner le nom de l'articulation, que forment ses condyles avec les têtes du *radius* et du *cubitus* de l'avant-bras. Au reste, il ne faut pas chercher dans les documents de l'espèce l'exactitude et la précision terminologique qu'on exige de l'anatomiste; la grande préoccupation de ceux qui ont dressé les actes de 1486, a dû être de prouver l'authenticité de notre relique, et, à cette fin, de constater sa provenance de Buzy. La description exacte de la relique n'était qu'une question secondaire.

thenticité. Ce qui restait des ossements de saint Gilles, déposés à Buzy, fut transporté dans l'église paroissiale de Massiges.

De retour en Franche-Comté, messire de Grachaut, fidèle à sa promesse, déposa son pieux trésor dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Rougemont (1), au diocèse de Besançon. Cette relique toutefois ne devait point rester là; elle était destinée à enrichir la ville de Bruges.

Le 1er Septembre 1466, vers deux heures de l'après-midi, une assemblée peu nombreuse, mais des plus respectables, se trouvait réunie dans une chambre haute de l'hôtellerie l'*Ange*, sur le grand marché de Namur. On y voyait, d'une part, Jean Taulet, curé de Notre-Dame de Rougemont, chapelain du comte de Nevers, et messire Guillaume de Grachaut, écuyer, seigneur d'Ollans; de l'autre, Simon van der Carreest, seigneur de Voormezeele, et Georges Baert, tous deux secrétaires du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, ainsi que Jean de Man, curé de Saint-Gilles, à Bruges. Là se trouvait aussi Godefroid de Vico, notaire juré de la cour spirituelle de Liége et clerc de ce diocèse, assisté de trois témoins : Pasquier Desprez, chapelain de Philippe-le-Bon, et Charles Demasure, prêtres du diocèse de Tournai, et Martin Le Rouaert, *clericus viegarius* (2) du duc de Bourgogne. (*Acte A.*)

---

(1) L'église paroissiale de Rougemont, érigée sous le vocable de la Nativité de la sainte Vierge, appartient encore aujourd'hui au diocèse de Besançon (arr. de Baume); elle était jadis à la collation alternative de l'abbé de Saint-Vincent et des professeurs de théologie de l'université de Besançon, comme prieurs de Moutier-Hautepierre. (Dunod de Charnage, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t. ii, Besançon 1750, pp. 491, 492.)

(2) Quelle signification faut-il attacher aux termes *clericus viegarius*, accolés au nom de Martin Le Rouaert ?

Le mot *clerc*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, " a signifié originairement trois choses : un homme Ecclésiastique, un homme de Lettres, et celui qui écrit sous autrui... On nomma *Clercs* tous ceux qui faisoient profession d'écrire sous l'autorité d'un autre " (tom. ii, Paris 1771, p. 636, v° *Clercs*). C'est dans ce dernier sens qu'on dit encore aujourd'hui : un *clerc* d'avocat, de notaire, d'huissier, de greffier.

Du Cange écrit de son côté : Clerici *præterea dicuntur Scribæ, Actuarii, et Amanuenses judicum, vel officialium Regiorum, aut qui sumptus quotidianos ad officia ac munera spectantes, in acta referunt, aliaque obeunt munia, quæ*

Avant d'exposer le but de cette réunion, nous devons faire connaître les personnages principaux qui la composaient : Guillaume de Grachaut, donateur de la relique de saint Gilles, Simon van der Carreest et Georges Baert, qui provoquèrent ce don, enfin le curé Jean de Man, qui l'accepta au nom de son église.

Il importe tout d'abord de rétablir la véritable orthographe du nom de Grachaut, étrangement estropié par les copistes. Induits en erreur par les similitudes que présentent, dans les documents anciens, le C et le G, mais surtout l'*n* et l'*u* ils ont écrit : *de Crachant, de Grachant,* et cette méprise s'est perpétuée jusqu'à nous, avec des variantes plus ou moins fortes. Ainsi nous lisons : *Grachant, Crachant, Grassant, Crassant,* avec ou sans accompagnement de la particule *de;* nous trouvons même, dans nos comptes, *Graschant, Granzandt, Garsant, Garschant.* Le véritable nom de cette famille est *de Grachaut, de Grachault,* ou *de Grachaux;* on rencontre ces trois formes, dont les deux premières sont plus anciennes

---

sine qualicunque doctrina præstari nequeunt.... Clerici Regis, *qui et* Notarii, *et postmodum* Secretarii, *appellati.... Horum passim mentio occurrit, qui iidem sunt, quos hodie* Clercs Notaires et Secretaires du Roy *appellamus* (*Glossarium,* tom. ii, Parisiis 1733, col. 689, v^is^ *Clerici, Clerici Regis*).

Un diplôme de 726, émané de Charles-Martel, se termine par cette formule : *Aldo* clericus *jussus a domino meo Karolo scripsi et suscripsi hanc testamenti chartam in Dei nomine feliciter.* Parmi les formules de souscription employées par les chanceliers de Philippe Ier, roi de France (1060-1108), on trouve la suivante : *Gislebertus regis* clericus, *ad vicem Gosfridi cancellarii Parisiorum episcopi, relegendo subscripsi* (de Wailly, *Éléments de paléographie,* tom. i, Paris 1838, p. 269, col. 2, et p. 350, col. 2). Dans ce double texte, le mot *clericus* a bien certainement la signification de *scriba, amanuensis, secretarius*; ne serait-ce pas dans le même sens qu'il faut entendre le titre donné à Martin Le Rouaert ? Nous le pensons, sans toutefois oser l'affirmer.

Le terme de *viegarius* ne souffre pas de difficulté; c'est l'équivalent de *vicarius* (Du Cange, op. cit., tom. vi, Parisiis 1736, col. 1589, v° *Vigerius*), et *vicarius,* généralement parlant, désigne celui qui remplace un autre, *generatim dicitur ille, qui alterius vices gerit, obit* (du Cange, op. et tom. cit., col. 1549, v° *Vicarius*). Le *clericus vicarius* serait donc un secrétaire suppléant ou un pro-secrétaire. Nous laissons aux érudits le soin de trancher la question.

que la troisième. Notre charte de 1466 porte, dans le corps de l'acte, *Guillermus de Crachaut,* mais la quittance, inscrite au bas de la pièce, commence ainsi : *Je Guilliame de Grachault;* ce personnage signe, d'une façon très-lisible, *Grachaut.* Les deux actes de 1486 écrivent distinctement *de Grachaut;* cette dernière orthographe nous semble la forme primitive de ce nom, sur laquelle finit par prévaloir la forme plus moderne *de Grachaux.*

L'obligeance de M. l'archiviste du département du Doubs nous a permis de redresser l'erreur des copistes. A la demande de M. le chanoine Thabourey, secrétaire général de l'archevêché de Besançon, auquel nous avions pris la liberté de nous adresser, M. l'archiviste départemental voulut bien faire des recherches touchant la famille de Grachaut, et en consigner le résultat dans une note des plus intéressantes, datée du 2 Septembre 1872.

" Grachaux — ainsi s'exprime M. l'archiviste, — est un village de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Gy, ancienne seigneurie d'Oiselay. Dès le XIIIe siècle, il existait une famille féodale de ce nom, d'où sortit, au XVe siècle, Guillaume de Grachaux, bienfaiteur de Saint-Gilles de Bruges. Cette famille n'avait pas grande importance par sa fortune ou ses emplois, elle était de second ordre parmi les gentilshommes de la province. Ses armoiries étaient d'or, à une fasce de sable, timbrées d'un buste de maure. En 1460, Guillaume de Grachaux était écuyer du duc Charles-le-Téméraire, dont il suivit longtemps la fortune, soit avant, soit après cette date. En 1470, il fut reçu chevalier de l'ordre de St Georges, ce qui explique son titre d'*eques auratus.* Nos nobiliaires franc-comtois ne donnent pas d'autres détails sur sa personne. La famille de Grachault s'est éteinte, au XVIIe siècle, dans les familles de Toulongeon et de Balay " [1].

---

[1] M. l'archiviste du Doubs a puisé ces renseignements dans les nobiliaires manuscrits de la Bibliothèque publique de Besançon et des Archives départementales du Doubs. Il cite aussi, comme sources, Dunod de Charnage,

Deux personnages de la famille de Grachaut figurent dans l'histoire de nos reliques : Étienne de Grachaut, qui les reçut à Buzy, en 1453, et les déposa dans l'église de Notre-Dame de Rougemont, et Guillaume de Grachaut, qui en fit don à Saint-Gilles de Bruges, en 1466.

Étienne de Grachaut, tout comme Guillaume, porte, dans nos actes, les titres d'écuyer et de seigneur d'Ollans; il est

---

Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Bourgogne, contenant le Nobiliaire de ces comtes, Besançon 1740, p. 261, et Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne* (Dôle 1595), nouv. édit., 1844-46, col. 1190.

Gollut signale encore Jean de Grachault (1542-1562), comme faisant partie de la confrérie de la noblesse de Bourgogne (op. et edit. cit., col. 1447), et Pierre de Grachault, seigneur de Raucour, mort en 1604 (Quartiers : Grachault, Manceville, Parrey, Espenoy) (id. col. 1451). [Note de M. le comte de Limbourg Stirum.]

Nous trouvons deux membres de la famille de Toulongeon alliés à la maison de Grachaux. Marc de Toulonjon, chevalier, seigneur de Plousey et de Vitreux, capitaine d'une compagnie de deux cents fantassins, au service du roi d'Espagne, Philippe IV, épousa, le 7 Juin 1644, Marguerite de Grachaux, fille de François de Grachaux, chevalier, seigneur de Raucour, Francour et Vaulon, et de Barbe de Beaujeu, dont il eut sept enfants. Léonel de Toulongeon d'Emskerk, IIe du nom, chevalier, seigneur de Raucour, Francour, Vaulon, Antorpe, Vitreux, Plousey et autres lieux, fils du précédent, devint l'héritier des maisons de Grachaux et d'Emskerk; il changea l'orthographe de son nom, mettant *de Toulongeon* au lieu de *Toulonjon*, et mourut en 1720. Il avait épousé, le 18 Juillet 1673, Catherine de Grachaux, fille de Melchior de Grachaux, chevalier, seigneur de Raucour, et de Marie-Thérèse de Grivel de Perigny; cette dame mourut en couches, le 16 Avril 1691, le laissant père de cinq enfants. (Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. x, Paris 1759, p. 266, art. *Toulonjon* ou *Toulongeon*.)

Dame Catherine de Grachaux avait une sœur, du nom de Claude-Françoise, qui lui survécut. Claude-Françoise de Grachaux, dernière de son nom et de ses armes, épousa en 1685, messire Jean de Balay, seigneur de Marigna et de la Boissière, fils de Pierre de Balay et de Jacqueline de Franchet. Jean de Balay servit, pendant trente-deux ans, le roi d'Espagne dans les guerres de Flandre, et se distingua aux batailles de Seneffe, de Cassel et de Saint-Denis. Il était lieutenant-colonel du Terce de cavalerie de Bourgogne, lorsqu'ayant tué dans un combat singulier le vicomte de Loo, seigneur flamand, il se retira, lors de la paix, en Franche-Comté, dans ses terres, où il prêta serment de fidélité au roi Louis XIV, entre les mains du maréchal de Duras. (Moreri, op. cit., tom. ii, Paris 1759, pp. 51, 52, art. *Balay*.)

Les maisons de Toulongeon et de Balay, toutes deux originaires du comté de Bourgogne, étaient comptées parmi les plus anciennes et les plus illustres de la province. Françoise de Rabutin, l'une des filles de sainte Jeanne-Fran-

qualifié en outre, et à diverses reprises, dans l'acte du 16 Avril 1486, de *familiaris domesticus domini temporalis de Oizelettes ac loci de Sarnaco.* Comme nous l'avons vu plus haut, ce fut grâce à l'intervention du seigneur d'Oiselay et de Cernay-en-Dormois, que messire Étienne de Grachaut obtint une relique de saint Gilles. Le village de Grachaux relevait de la seigneurie d'Oiselay, et Étienne comptait parmi les gens de la suite de ce seigneur; c'est le sens qu'il faut attacher aux mots *familiaris domesticus.*

Nous ignorons le degré de parenté existant entre Étienne et Guillaume de Grachaut; nos actes gardent le silence à cet égard. M. l'abbé Teissonnier dit que Guillaume était fils d'Étienne (1); la chose paraît probable, mais l'auteur n'allègue aucune preuve à l'appui de son assertion.

L'acte du 1er Septembre 1466 qualifie Guillaume de Grachaut, de *scutifer, parrochianus beate Marie de la Riant* (2), *dominus temporalis Dolant* (3).

çoise Frémiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, épousa, en 1622, Antoine, comte de Toulongeon.

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 137.

(2) Larians n'est plus aujourd'hui qu'une chapelle, ou, comme la nomme l'*État du diocèse de Besançon*, une commune coparoissiale de Guiseuil-et-Verchamp, canton de Montbozon, arrondissement de Vesoul, département de la Haute-Saône. Au siècle dernier, cette église était paroissiale, et comptait parmi ses dépendances le petit village d'Ollans, dont le château appartenait, au XVe siècle, à la famille de Grachaut. (Détails fournis par M. l'archiviste du Doubs.)

L'église de Larians, érigée sous le vocable de l'Assomption, relevait du doyenné de Baume; elle était du patronage alternatif des abbés de Saint-Paul et de Saint-Vincent, à Besançon. Ollans possédait une chapelle castrale, de la nomination du seigneur de l'endroit. (Dunod de Charnage, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, tom. II, p. 496.)

Ollans ne compte plus qu'une centaine d'habitants, et forme une commune coparoissiale de Cendrey, canton de Marchaux, département du Doubs.

(3) Ce nom est écrit d'une façon défectueuse dans nos actes; celui du 1er Septembre 1466 qualifie Guillaume de Grachaut de *dominus temporalis Dolant*, et celui du 1er Mai 1486 nomme Étienne de Grachaut *dominus temporalis de Dolant.* Cette erreur s'explique aisément par la suppression de l'apostrophe ou par l'élision de l'*e* dans la particule *de*; *Dolant* a été mis pour *d'Olant* ou *de Olant.* Le copiste de 1486 croyant *Dolant* la véritable orthographe du mot, aura fait précéder celui-ci de la particule *de* et écrit *dominus*

Parlant de ce personnage, Sanderus lui donne les titres de chevalier doré et de chambellan de Jean, comte de Flandre : *nobilis vir Joannes* (1) *Grassantius, Eques auratus* (2), *quondam a cubiculis Generosi viri* (*ita membrana loquitur*), *Joannis Flandriæ Comitis* (3).

En 1466, Guillaume de Grachaut n'était pas chevalier mais simple écuyer (4); comme nous l'apprend M. l'archiviste du Doubs, il ne fut armé chevalier de Saint-Georges qu'en 1470.

Plusieurs ordres de chevalerie furent fondés sous le patronage et le vocable de saint Georges (5), mais tout porte à

---

temporalis de Dolant. La quittance de Guillaume de Grachaut, mise au bas de l'acte de donation, porte distinctement *seigneur de Olan;* cette dernière orthographe a été suivie dans les tableaux des offices religieux de Saint-Gilles, à Bruges, dressés en 1634, en 1720 et vers la fin du siècle passé. Dans une note écrite, en 1642, à la fin du formulaire de bénédiction de l'eau de saint Gilles, le curé Jennyn écrit *toparcha in Dolant*, et M. l'abbé Teissonnier, op. cit., p. 137, *seigneur temporel de Dolant.*

(1) Sanderus se trompe; le prénom de ce seigneur était Guillaume.

(2) Le titre d'*eques auratus* était commun à tous les chevaliers; ils étaient ainsi appelés, parce que, dans la cérémonie de leur réception, on leur attachait aux pieds des éperons d'or ou dorés, comme marque de chevalerie. (Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. III, Paris 1759, p. 602, v° *Chevalier.* — *Dictionnaire de Blason*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, sect. *Histoire*, tom. I, Paris 1784, p. 35, v° *Chevalerie*, et p. 54, v° *Dorés* ou *Chevaliers dorés.*)

(3) *Flandria illustrata*, tom. I, Coloniæ Agrippinæ 1641, p. 230, col. 2. — Dans l'édition de la Haye (1732), ce passage se trouve au tome II, p. 89, col. 2.

(4) Il faut se garder de confondre l'écuyer, *scutifer*, avec le chevalier, *eques* ou *miles*, comme l'appellent les anciens titres.

Le nom d'écuyer est un simple titre de noblesse, appartenant à ceux qui ont le droit de porter des écus et des armoiries. On le donnait anciennement à celui qui tenait l'écu du chevalier dans les tournois, et lui servait de second; il se donnait encore à ceux qui portaient les armes de leurs princes ou seigneurs, pour les leur remettre quand ils en avaient besoin. De là les noms de *scutifer, armiger.* (Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. IV, Paris 1759, E, p. 21, v° *Écuyer.*)

La chevalerie n'est point héréditaire; elle s'obtient. On ne l'apporte pas en naissant, comme la simple noblesse : " Aussi, dit Moreri, les chevaliers ont toujours précédé les écuyers. En effet, le hasard de la naissance fait le gentilhomme, qui prend ordinairement la qualité d'écuyer, sans qu'il y ait rien contribué, et la vertu seule élève le chevalier à ce degré d'honneur. " (Op. cit., tom. III, p. 602, v° *Chevalier.* — *Dictionnaire de Blason*, p. 35, v° *Chevalerie.*)

(5) *Dictionnaire de Blason*, p. 76, v° *George* (*saint.*)

croire que l'ordre auquel appartenait Guillaume de Grachaut était celui de Saint-Georges de Rougement ou de Franche-Comté, ordre militaire institué, vers l'an 1390 ou 1400, par Philibert de Miolans, gentilhomme bourguignon. Ayant rapporté d'un voyage en Orient quelques reliques de saint Georges, Philibert fit bâtir, pour les y déposer, une chapelle proche de l'église paroissiale de Rougemont, dont il était en partie seigneur; après avoir enfermé ces reliques dans une riche et magnifique châsse, il convoqua, l'an 1390, un grand nombre de gentilshommes franc-comtois, pour assister à leur translation. Ces gentilshommes, afin de témoigner de la dévotion qu'ils avaient au saint martyr, s'unirent dès lors entre eux, et s'engagèrent à assister à tous les offices fondés, dans la chapelle de Saint-Georges, par Philibert de Miolans. Ce fut l'origine d'un ordre, qui reçut des statuts en 1485, et dont les assemblées se tinrent par la suite dans l'église des Carmes de l'ancienne observance, à Besançon (1).

Guillaume de Grachaut n'était pas, comme le dit Sanderus, chambellan de Jean, comte de Flandre, c'est-à-dire, de Jean-sans-Peur, le seul prince auquel puissent s'appliquer les termes de *Joannes, Flandriæ Comes*. En 1466, époque du don de la relique, Jean-sans-Peur était mort depuis près d'un demi-siècle, ayant été massacré sur le pont de Montereau, le 10 Septembre 1419. Il y a ici une confusion évidente de noms; dès 1460, Guillaume de Grachaut était écuyer de Charles-le-Téméraire, alors simple comte de Charolais, et un copiste quelconque, peu au fait de l'histoire, aura substitué à ce prince, son aïeul, Jean-sans-Peur (2).

---

(1) Darche, *Saint Georges, martyr, patron des guerriers*, Paris 1866, p. 393. — Dunod de Charnage, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, tom. II, pp. 491, 492.

(2) Sanderus se trompe encore, lorsqu'il écrit que la relique de saint Gilles fut apportée à Bruges en 1408 (loc. cit.).

Ces erreurs s'expliquent sans peine.

Sanderus n'a pas eu connaissance de l'acte du 1er Septembre 1466; la chose est certaine. On se sera contenté de communiquer à cet historiographe un ancien formulaire de bénédiction de l'eau de saint Gilles, datant de la

Simon van der Carreest était seigneur de Voormezeele (1) et secrétaire du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon (2). On a peine à reconnaître le nom de ce personnage sous les altérations que lui font subir nos actes; celui du 1er Septembre 1466 écrit *le Kerrest*, et celui du 1er Mai 1486, *de Karest*.

Philippe de l'Espinoy rapporte comment Simon van der Carreest devint seigneur de Voormezeele : " Dame Catharina de Lichtervelde, Dame de Vormiselle, Croix et Bruycasteel, dit-il,... espousa Messire Jean de Ogierlande, Chevalier, laquelle estant vefve dudit Seigneur son mary, vendit ceste terre de Vormiselle à un Simon vanden Karrest qui donna ladicte terre à Jacqueline sa fille en advancement de mariage avec Messire Paul de Baenst, Chevalier, President de Flandres... " (3).

Jacqueline van der Carreest fut inhumée, ainsi que son époux, Paul de Baenst, dans l'église de Voormezeele (4).

---

seconde moitié du XVe siècle, et qui repose dans nos archives; ce manuscrit, dont les derniers feuillets ont disparu, se terminait — nous le tenons d'ailleurs, — par une note relative au don de la relique, note reproduite par le curé Jennyn, en 1642, sur une copie nouvelle de l'ancien formulaire. Or, cette note donne à Guillaume de Grachaut le titre de chambellan de Jean, comte de Flandre, et le fait en termes identiques à ceux employés par Sanderus; cet historien reconnaît les avoir copiés : *ita membrana loquitur*, dit-il. Le formulaire en question étant écrit sur parchemin, le terme de *membrana* lui était parfaitement applicable.

La note, dont nous venons de parler, fixe en 1468 l'arrivée à Bruges de la relique de saint Gilles. Se trouvant en présence d'un personnage décoré du titre de chambellan de Jean-sans-Peur, et ne pouvant concilier cette qualification avec la date indiquée de 1468, Sanderus aura cru cette date fautive, et lui aura substitué le millésime de 1408, qui nous reporte en plein règne de Jean-sans-Peur; par la mort de Marguerite de Male, sa mère (16 Mars 1405), ce prince, déjà duc de Bourgogne, devint comte de Flandre, et fut inauguré comme tel, à Gand, le 21 Avril suivant.

Le formulaire, mis entre les mains de Sanderus, a donc induit celui-ci en erreur, et en voulant corriger ce qu'il croyait être une faute, cet historien s'est trompé davantage.

(1) *Dominus temporalis de Vormezele* (Acte C)

(2) Actes A et C.

(3) *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres*, Douay 1631, p. 132.

(4) *Bruges et le Franc*, tom. I, Bruges 1857, p. 30. J. Gailliard dit que Jacqueline van der Carreest mourut en 1447; cette date est évidemment

Simon van der Carreest et sa femme furent enterrés à Saint-Gilles, devant l'autel des francs-bateliers, dédié à la Vierge; ils firent plusieurs fondations à charge de la *communauté* (1) de cette église. Le tableau des offices religieux, dressé, en 1560, par le curé Adrien van der Haghe, nous apprend que les deux époux avaient chacun leur anniversaire; celui du mari se célébrait le 5 Février (2), et celui de la dame, le 19 Mars (3). On devait chanter en outre, à l'autel

---

fautive, car Paul de Baenst, qui épousa cette dame, était à cette époque un enfant en bas âge.

Paul de Baenst devint président du conseil de Flandre en 1482; né à Bruges vers 1442, il mourut à Gand en 1497. Voyez, sur ce personnage, Foppens, *Histoire du Conseil de Flandre*, Bruxelles 1869, p. 60. Ce travail a été publié, pour la première fois, par M. Alphonse o' Kelly, d'après le manuscrit autographe de Jean-François Foppens, archidiacre de Malines, manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Voyez aussi la *Biographie nationale*, tom. I, Bruxelles 1866, coll. 620, 621, art. *Baenst* (*Paul de*).

(1) La *communauté* de l'église de Saint-Gilles (*communitas*, *'t commun*) se composait du curé, *prochiepape*, de son vicaire, *vicecureit*, et des prêtres attachés au chœur. Les membres de la *communauté* se trouvent désignés de diverses manières, dans les actes qui les concernent. Tantôt ils figurent sous le nom de : *Habituati*, *prestres habitués*, *habituanten*, *ghehabitueert*. Tantôt ils sont appelés : *Socii de communitate sive de pitantia*, *capellaen ofte ghezelle vande pitance ende van het ghemeente van St Gillis*, *habituant ende medegheselle van den choore van St Gillis*. Un document les nomme : *presbyteri mercenarii*, *prestres merchenniers*, et un autre les intitule : *Heeren van het ghemeente ende capiltre deser kercke*.

Il y a une distinction à établir entre les membres de la *communauté* et les chapelains perpétuels de l'église. Il existait à Saint-Gilles plusieurs chapellenies ou bénéfices simples, dont les possesseurs n'avaient d'autre charge que de célébrer la messe à quelque autel de l'église, aux jours stipulés par les actes respectifs de fondation. Ces chapellenies étaient perpétuelles, ceux qui les possédaient étaient inamovibles et ne pouvaient conséquemment en être privés que pour des motifs canoniques; de là leur nom de *capellani perpetui*, *chapelains perpétuels*. On les trouve encore désignés sous le nom de *capellani beneficiati*. Ces chapelains n'étaient pas de droit membres de la *communauté*, mais ils pouvaient le devenir aux mêmes conditions que les autres ecclésiastiques. Un prêtre pouvait donc être à la fois chapelain perpétuel et membre de la *communauté*, mais l'une qualité n'impliquait pas l'autre. La *communauté* formait un corps à part, possédant des droits et des revenus, et ayant sa comptabilité distincte de celle de la fabrique; la plupart des registres de cette comptabilité se conservent dans les archives de l'église.

(2) Fol. 24 v°.

(3) Fol. 29 v°.

des francs-bateliers, dix messes par an, en l'honneur de la Vierge, savoir cinq aux approches de la fête de l'Annonciation, du 21 au 25 Mars (1), et cinq avant la fête de l'Assomption, du 10 au 14 Août (2). A part ces fondations, il en existait une autre, commune aux familles van der Carreest et de Plaet, et consistant dans la célébration quotidienne d'une messe basse, au susdit autel.

Des liens de parenté, ou tout au moins d'étroite amitié, paraissent avoir existé entre Simon van der Carreest et Jean de Plaet. Leurs fondations étaient en quelque sorte fusionnées; le même acte en fit la réduction. Jean de Plaet fut inhumé, lui aussi, devant l'autel de la Vierge, et, d'après toute probabilité, les caveaux des deux familles étaient contigus.

Le 15 Juillet 1621, Mgr. Antoine Triest, évêque de Bruges, réduisit les fondations à charge de la *communauté*, de la fabrique et de la table des pauvres de l'église de Saint-Gilles; celles de Jean de Plaet et de Simon van der Carreest étaient du nombre. Sa Grandeur stipula que les quatre anniversaires fondés par eux seraient réduits à deux, dont l'un pour Jean de Plaet et son épouse, avec distribution de quarante *proven* (3) d'une valeur de six gros, et l'autre pour Simon van der Carreest et sa femme, avec distribution de soixante *proven* de même valeur. Les dix messes chantées de la fondation van der Carreest furent réduites à cinq, et leur célébration fixée aux cinq principales fêtes de la Vierge. En-

---

(1) Fol. 29 v°.

(2) Fol. 53 r°.

(3) " On trouve dans l'*Etymologicum teutonicæ linguæ* de Kilian (1532): PROVE, PROVENE, *Panis gradilis, panis qui eleëmosynæ loco egenis distribuitur*, et dans le *Dictionnaire ou Promptuaire flameng-francoys*, par Elcie Édouard Léon Mellema (Rotterdam 1591), v^is PROVE OFT DEYLBROODT, " pain d'aulsmosne ". Le mot *proven*, formé du latin *providere*, pourvoir, se traduit souvent dans les épitaphes ou les actes de fondation en français, par *proves* (substantif féminin), *provendes*, ou *prébendes*, et, en latin, par *prœbendæ*, ou *prœbendi*. On l'applique aussi à d'autres distributions en nature d'aliments, tels que la viande et le vin, et même à des distributions en numéraire. " (De Schodt, *Confrérie de Notre-Dame de l'Arbre Sec*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 4e série, tom. I, Bruges 1876-77, p. 161, note 1.)

fin, au lieu de la messe quotidienne, fondée par les deux familles, la *communauté* eut à célébrer deux messes par semaine, dont une le Dimanche, à l'issue du sermon, et l'autre aux jour et heure à notifier aux membres de la famille et à la corporation des francs-bateliers, en leur qualité de proviseurs de la fondation (1).

Les tableaux des offices, à partir de celui de 1634, mentionnent, au 27 Janvier, l'anniversaire de Jean de Plaet et de sa femme, mais on n'y trouve pas celui des époux van der Carreest; d'autre part, les mêmes tableaux, depuis 1720 jusqu'à la révolution française, indiquent les neuf messes basses à célébrer par mois, pour les familles de Plaet et van der Carreest, en vertu de la réduction d'Antoine Triest. Le dernier tableau, en usage jusqu'à la fin du siècle dernier, fait également mention des cinq messes chantées *de Beatâ*, provenant de la fondation van der Carreest.

Georges Baert était, comme Simon van der Carreest, secrétaire de Philippe-le-Bon (2).

Ce personnage joua, par la suite, un rôle important dans l'histoire de la ville de Bruges. Il fut nommé, en 1486, bourgmestre de la commune, *van den courpse* (3).

Au cours de sa gestion, Georges Baert fut investi d'une mission de haute confiance par l'archiduc Maximilien d'Au-

---

(1) *Acta Episcopatus Brugensis*, Reg. XII, fol. 69 v°, 70[1] r°.

(2) Actes A et C. Durant la première période de son règne, Philippe-le-Bon employait dix-sept à dix-huit secrétaires; ce prince en réduisit le nombre à neuf, par son ordonnance, en date du 12 Janvier 1437, faite " sur le gouvernement des hostelz de Luy, de madame la duchesse et de Monseigneur de Charolois leur filz ". Cette ordonnance a été mise au jour, pour la première fois, par M. le chanoine Van de Putte, d'après une copie conservée aux archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand. (*Annales de la Société d'Émulation*, 4e série, tom. I, Bruges 1876-77, pp. 6 et suiv.) Le paragraphe relatif aux secrétaires du duc commence ainsi : " Jtem pour le grant nombre des secretaires, qui sont de dix sept a dix huict, tous ou la plus grant partie diceulx aians gaiges ou pensions et autres bienffaix, mondit seignieur veult et ordonne par expres que doresnavant ne servent et signent devers luy que les nœuf cy apres nommez " (p. 17).

(3) SANDERUS, *Flandria illustrata*, tom. II, Hagæ Comitum 1732, p. 28.

triche. Ce prince le désigna pour assister à la diète des députés des soixante-douze villes de la Hanse (1), qui devait se tenir à Lubeck, et lui donna pour compagnons Richard Utenhove, conseiller et maître des requêtes, Jacques Coolbrant, trésorier, et Nicolas Delft, pensionnaire de Bruges. Les quatre délégués se mirent en route le 14 Mai 1486, et leur absence se prolongea durant soixante-trois jours (2). Ils rentrèrent à Bruges, porteurs d'un projet de lettres patentes à délivrer par Maximilien et son fils Philippe, pour la confirmation du traité sur l'étaple de Bruges (3), en suite des décisions prises par la diète (4). Ces lettres de confirmation, délivrées par les princes à Bruxelles, le 21 Août 1487, sont

---

(1) La *Hanse* était une société commerciale qui existait entre les villes de Flandre et celles d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande et du Nord de la France. Un fait qui avait concouru à attribuer aux communes flamandes leur puissance politique, était l'extension rapide des relations commerciales, au moyen-âge. De bonne heure elles s'étaient unies dans une ligue, connue sous le nom de *hanse de Londres;* et plus tard, on les trouve en rapports continus avec la *hanse d'Allemagne.* MM. Warnkœnig et Gheldolf (*Histoire de la Flandre*, Bruxelles 1836, t. ii, pp. 179-211) ont développé cette partie avec une sagacité remarquable, à laquelle nous ne pourrions rien ajouter. Gilliodts-van Severen, *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. iv, Bruges 1876, p. 272.

(2) *Jtem, viiij jn meye zo trac meester Jooris Baert als buerchmeester van den courpse van der stede van Brugghe te Lubeke jn Oostland, daer de lxxij steden van der duutscher hanze vergadert waren, ende met hem Jacop Coolbrant tresorier, Clais van Delf ende meer andere, omme midsgaders den cooplieden van den voors. steden te besongierne vp de materie van den stapele, achteruolgende den recessen daer of tanderen tyden ghemaect, daer omme sy vte waren lxiij dagen* (Compte communal de 1486-87, f° 131, n. 5. Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. vi, Bruges 1876, pp. 277, 278).

(3) L'étaple était un privilége appartenant à la ville de Bruges, en vertu duquel toutes les marchandises arrivant au Zwyn devaient être déchargées sur ses quais pour y être soumises au droit de tonlieu. Dans une charte du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, du 5 Novembre 1441, il est dit que " lesdiz de Bruges seront maintenus... en leur droit et possession dauoir lestaple de tous biens, denrees et marchandises venant en nostre Zwin de Lescluse, et que avant que on les puisse vendre ou achater, ilz seront ammenez a leur droit estaple a Bruges... " (Gilliodts-van Severen, op. cit., t. v, Bruges 1876, p. 244.)

(4) Gilliodts-van Severen, op. cit., tom. vi, p. 277.

littéralement conformes au projet rapporté de Lubeck par les députés de Bruges (1).

Nicolas Despars nous montre Georges Baert paraissant en public, vers la fin de sa gestion de bourgmestre, avec une escorte de six hallebardiers, stipendiés par la ville (2). Le 29 Mars 1488, durant l'emprisonnement de Maximilien au *Cranenburg*, l'ex-bourgmestre Baert constitua comme cautions Marc van de Velde, Jacques Despars et Adrien Basin, pour

---

(1) Les lettres de Maximilien et Philippe sur le droit d'étaple de Bruges sont rédigées en bas-allemand ou idiôme du moyen âge et entièrement écrites en gothique carrée. M. Gilliodts-van Severen en donne le texte dans son *Inventaire*, tom. VI, pp. 282 et suiv.

Le voyage des quatre magistrats coûta beaucoup d'argent à la ville et mécontenta le peuple, qui n'était pas au courant de leurs faits et gestes, et y vit un grief de plus, ajouté à beaucoup d'autres dont il se plaignait. Le 15 Mars 1487, les bourgeois et les hommes de métiers se présentèrent en armes sur la grand'place, et, en dépit des efforts tentés par les magistrats pour les engager à désarmer et à rentrer paisiblement dans leurs foyers, ils refusèrent de se séparer avant que l'on eût donné satisfaction aux délégués des neuf membres de la ville (KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, tom. V, Bruxelles 1850, p. 435).

On peut voir dans les *Annales de la Société d'Émulation* (1re série, tom. IV, Bruges 1842, pp. 230 et suiv.), le relevé des griefs formulés par les délégués des neuf membres de la ville de Bruges et des points au sujet desquels ils réclamaient une enquête.

Cette pièce est intitulée : *De doleanchen ende begheerten die de ghecommitteerde van de neghen leden van der stede van Brugghe int generale overbrocht hebben der wet.* Le 28e article, relatif à Georges Baert, est ainsi conçu : *Voort zo begheeren zy te wetene waerachteghe tydinghe van tghuendt dat meester Jooris Baert ende andere ambassaden die geweest hebben in Oostlandt, dat vele goeds ghecost heift, ghedaen hebben* (p. 234).

(2) *Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen*, édit. De Jonghe, IV deel, Brugge 1842, p. 288.

Une sentence arbitrale du 31 Juillet 1487, dans laquelle intervint Georges Baert, en sa qualité de bourgmestre de la commune, est munie de neuf sceaux pendant à double queue de parchemin, parmi lesquels nous trouvons celui de ce magistrat, ainsi décrit par M. Gilliodts-van Severen : " *Jooris Baerd.* Orbe de 28 mill., en cire rouge. Un écu à deux douloires* adossées, les manches posées en sautoir, surmonté d'une étoile; penché, timbré d'un heaume avec bourrelet et lambrequins, cimé d'une tête et col de bœuf issant d'un vol; tenu par deux hommes, dont celui à senestre porte une branche de laurier. Gothique minuscule. S. JORIS BAERD ". (*Inventaire*, tom. cit., p. 281.)

* *Douloire* ou *doloire*, en latin *dolabra*, instrument de tonnelier à lame très-large, qui sert à unir le bois ou à le réduire à l'épaisseur convenable.

tous méfaits qu'on produirait à sa charge, du chef de son ancienne administration (1).

Georges Baert était l'ami intime de Pierre Lanchals, ancien écoutète de Bruges, décapité sur la grand' place de cette ville, le 22 Mars 1487. Lanchals le choisit pour un de ses quatre exécuteurs testamentaires, qu'il se plaît à nommer : *eerbare ende wyse myne lieve ende speciale vrienden*, et auxquels il lègue, à titre de souvenir, un plateau en argent, du poids de trois marcs, orné de ses armoiries, *eene zelverin scale van drie marc zelvers met mynder wapene* (2).

En 1490, les Brugeois révoltés, ayant fait une alliance avec Philippe de Clèves et les Gantois, et déclarant vouloir se soustraire à l'autorité de la magistrature, beaucoup de magistrats et d'autres personnes de distinction, qui prévoyaient les suites fâcheuses de cette nouvelle sédition, quittèrent la ville sans bruit, le 2 Août. Parmi eux se trouvait Georges Baert (3). A partir de cette date, nous perdons la trace de ce digne citoyen.

Jean de Man (4) obtint la cure de Saint-Gilles au commencement des années 1460, et la garda jusqu'au 16 Août 1482,

---

(1) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, tom. vi, p. 298.

(2) Ces détails sont extraits du testament de Pierre Lanchals, daté du 22 Mars 1487. Ce document, précieux à plus d'un titre, avait échappé à tous les historiens; M. Gailliard le découvrit, il y a quelques années, dans les archives de Notre-Dame, à Bruges, et nous devons lui savoir gré de l'avoir publié dans ses *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Occidentale*, tom. i, 2e partie, *Église de Notre-Dame à Bruges*, Bruges 1866, pp. 274 et suiv. Le passage relatif à Georges Baert se trouve à la p. 277.

(3) Despars, op. et tom. cit., p. 461. — Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivées en Flandre et dans ses environs*, etc., tom. i, Bruges 1792, pp. 261, 262. — Gailliard, *Bruges et le Franc*, tom. iv, Bruges 1860, p. 92.

(4) L'acte du 1er Septembre 1466 porte : *Johannes Viri*, ce que M. l'abbé Teissonnier rend par : Jean *Vire* (*Notice historique sur Saint Gilles*, p. 138). *Viri*, génitif de *vir*, est une forme latinisée de *de Man*, car, " par une bizarrerie inexplicable, le *de* qui indique le nominatif en flamand, a été presque généralement traduit par un génitif en latin " (*Annales de la Société d'Émulation*, 3e série, tom. v, Bruges 1870, p. 110). C'est ainsi qu'on rencontre : *Amici*,

date de sa mort. Il était maître ès arts (1), chanoine des collégiales de Sainte-Walburge, à Furnes (2), et de Saint-Pancrace, à Oostvooren (3), au diocèse d'Utrecht, et devint, en 1473, chapelain de Charles-le-Téméraire (4).

Barbitonsoris, Braxatoris, Clerici, Divitis, Fabri, Flamingi, Nepotis, Pavonis, Regis, Tinctoris, pour *de Vriendt, de Baerdemaecker, de Brouwer, de Clerck, de Rycke, de Smet, de Vlaminck, de Neve, de Pauw, de Coninck, de Verwer*. La même remarque s'applique aux noms français; on trouve, dans les anciens documents, *Nigri, Albi, Ruffi*, etc., pour *le Noir, le Blanc, le Roux*.

Ménard consacre une note à l'explication de cette anomalie, en ce qui concerne les noms français. (*Histoire... de la ville de Nismes*, tom. I, Paris 1750, Note XXVII. *Si les noms de famille qui sont au génitif dans les chartes Latines, doivent avoir l'article* de *en François*, pp. 109 et suiv. des *Notes*.) L'auteur tâche de prouver que ce génitif est régi par le mot *filius* sous-entendu, et il établit sa thèse par des considérants empruntés à l'histoire de la formation des noms de famille. Les arguments de Ménard nous semblent concluants et applicables aux noms flamands latinisés.

(1) *In artibus magister* (Acte A), *meester in arten*. Jean de Man prend ce titre dans la plupart des actes où il figure.

Les grades que conférait la Faculté des Arts étaient au nombre de trois : le baccalauréat, la licence et le doctorat ou *magisterium*.

Nous ignorons dans quelle université le curé de Man prit ses grades. Il paraît que ce ne fut point à Louvain, car nous n'avons pas trouvé son nom dans les *Promotions de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain*, (1428-1797) publiées par M. le chanoine Reusens dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. I, pp. 377 et suiv., II, pp. 222 et suiv., etc. A Louvain, le cours de la Faculté des Arts était de deux années, et l'enseignement comprenait la logique, la physique et la métaphysique, enseignées simultanément dans les quatre pédagogies de la Faculté.

(2) *Canonic tsinte Wouburghen te Veurne*. C'est le titre que donnent à Jean de Man la plupart des actes des années 1470, où il intervient.

Le chapitre collégial de Sainte-Walburge, à Furnes, fut fondé en 958, par Baudouin-le-Jeune, comte de Flandre, et supprimé, le 4 Janvier 1798, par décret de la République française. Voyez CARTON et VAN DE PUTTE, *La collégiale de Ste-Walburge, à Furnes*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 2e série, tom. XII, Bruges 1862-63, pp. 67 et suiv. Item DE POTTER, RONSE en BORRE, *Geschiedenis der stad en kastelnij van Veurne*, II deel, Gent 1875, pp. 189 et suiv. Les Gueux du XVIe siècle détruisirent la majeure partie des archives de la collégiale, et notamment les anciens actes capitulaires, qui nous eussent appris quand Jean de Man obtint sa prébende.

(3) *Canuenick vander kerken collegialle van sinte Pancratius in Oostvoorne, int bisdom van Uutrecht*. Le curé de Man figure sous cette qualité dans deux actes, tous deux du 27 Décembre 1479. Voyez, sur cette collégiale, dont le chapitre se composait d'un doyen et de huit chanoines, VAN HEUSSEN, *Historia Episcopatuum fœderati Belgii*, tom. I, Antverpiæ 1733, p. 346, col. 2, art. *Oistvoirn*.

(4) Le tableau des offices, mis en ordre par le curé Adrien van der Haghe, en 1560, contient (fol. 16 v°) de courtes mais précieuses données biographiques

Un double événement, auquel Jean de Man prit une part active, marqua l'administration de ce curé : l'acquisition de l'importante relique de saint Gilles, dont nous retraçons l'histoire, et l'arrivée à Bruges des Frères-Mineurs de l'Observance (1). Ces religieux se fixèrent d'abord rue Sainte-Claire, dans la paroisse de Saint-Gilles; ils allèrent demeurer ensuite hors ville, entre la porte des maréchaux et l'ancienne paroisse de Saint-Bavon, et enfin Côme de Médicis leur bâtit un couvent à ses frais, hors de la porte des baudets. Cela se passait vers 1463.

Les quatre ordres mendiants (2) et les curés de la ville, se prétendant lésés dans leurs droits, voulurent empêcher la construction du nouveau monastère, et résolurent de porter plainte à Rome contre les Observantins. Le curé Jean de Man et le frère Jean Jaquemyns, franciscain non réformé du couvent de Bruges, furent désignés pour aller plaider la cause des opposants en cour romaine. Le voyage des délégués fut

---

sur les premiers curés de Saint-Gilles. Nous avons emprunté plusieurs détails à la note qui concerne Jean de Man, et dont voici le texte : *Magister Joannes de Man, verus pastor, canonicus beatæ Walburgis Furnensis et Caroli comitis Flandriæ sacellanus. a° M. 4c 73. Obiit anno* 82, *die* 16 *augusti.* Cette note, et toutes les autres également laconiques, sont de la main du curé van der Haghe.

(1) La plus considérable et la plus célèbre de toutes les congrégations réformées de l'ordre de Saint-François ou des Frères-Mineurs, fut celle que l'on nomma de l'*Observance régulière.* Fondée en Italie par frère Paulet de Trinci (1368), elle passa rapidement dans les autres pays; les papes la favorisèrent, et, dès l'an 1444, elle fut gouvernée par des vicaires généraux, dont le premier fut saint Bernardin de Sienne (*Annuaire séraphique*, 1re année, Paris 1879, pp. 31, 32). Saint Bernardin de Sienne méritait cette distinction, car il avait contribué plus que tout autre à introduire la réforme dans les maisons de son ordre. Il parcourut dans ce but une grande partie de l'Europe; Bruges reçut la visite de ce saint homme, et la tradition rapporte qu'il y bénit, au couvent des Frères-Mineurs, un puits dont les eaux passèrent depuis lors pour un remède souverain contre les fièvres. (SANDERUS, *Flandria illustrata*, tom. II, Hagæ Comitum 1732, p. 115, col. 2.)

(2) Les quatre ordres mendiants, *de vier biddende ordens*, comprenaient les Carmes de l'ancienne observance, les Ermites de Saint-Augustin, les Frères-Prêcheurs ou Dominicains, appelés aussi Jacobins, et les Frères-Mineurs. Ceux-ci s'établirent à Bruges, du vivant même de leur fondateur, saint François d'Assise. (SANDERUS, op., tom. et loc. cit., col. 1.)

inutile; Isabelle de Bourbon, femme de Charles-le-Téméraire, avait pris les Observantins sous sa protection, et l'influence de cette princesse neutralisa tous les efforts de l'opposition (1).

Nous venons d'esquisser le portrait des personnages, qui s'étaient donné rendez-vous à Namur, le 1er Septembre 1466. Il est temps de parler du but de leur réunion.

Treize ans s'étaient écoulés dépuis le jour où messire Étienne de Grachaut avait déposé dans l'église de Rougemont la précieuse relique de saint Gilles, rapportée de son pèlerinage de Buzy. Ce trésor était l'objet des pieuses convoitises de Simon van der Carreest et de Georges Baert; ils désiraient en enrichir l'église de Saint-Gilles, à Bruges, et ne se donnèrent point de repos, qu'ils n'eussent abouti dans leur dessein (2).

---

(1) Ces détails sont inédits. Nous les tirons de la chronique manuscrite de l'ancien couvent des Dominicains de Bruges, œuvre du P. Jacques de Jonckheere († 1673), appartenant aujourd'hui à la confrérie du Rosaire, érigée dans l'église paroissiale de Sainte-Walburge, à Bruges. Cette chronique, de 614 pp. in-folio, s'arrête au 25 Août 1671; elle est intitulée : *Memoriale Conventus Brugensis Ord. FF. Prædicatorum, sive notabilia concernentia dictum Conventum, tam quoad res, quam quoad personas, secundum quod colligi et extrahi potuit ex libris extantibus ibidem.*

Voici le passage que nous avons analysé :

Vana resistentia contra Minores de Observantia. — Circa hunc annum P. Goossin Prior adjunxit se illis qui volebant impedire constructionem Conventus Fratrum Minorum de Observantia. Illi primo habitabant in vico S. Claræ, postea extra Brugas juxta S. Bavonem ad de Smeede Poorte, *et tandem* buyten de Eselpoorte. *Ex parte opponentium Romam missi sunt Mag. Joannes de Man, Curatus S. Egidii, et fr Joannes Jaquemyns, minorita antiqui generis, sed nihil impetrarunt, cum Principissa Isabella ex parte Observantium Minorum esset, et concordatum cum Curatis Brugensibus fecisset, quo se abdicarunt ab illo suscepto negotio, unde mansit super solos quatuor Ordines, qui reciderunt causa et illi Minores Observantes mansere in pacifica possessione.*

Le P. de Jonckheere place ce fait aux approches de l'année 1473; c'est une erreur manifeste. Côme de Médicis, le fondateur du couvent des Observantins, termina sa carrière à Florence en 1464, et Isabelle de Bourbon, deuxième femme de Charles-le-Téméraire, mourut à Anvers, le 13 Septembre 1465.

(2) L'acte du 1er Mai 1486 dit, en termes exprès, que la relique fut obtenue grâce aux prières et aux démarches réitérées de ces nobles personnages :... *ad singularem devotionem, postulationem et prosecutionem magnificorum virorum Symonis de Karest, domini temporalis de Vormezele, et Georgii Baert.* L'acte de donation n'est pas aussi explicite; il dit seulement que la relique est

Le curé de Rougemont, Jean Taulet, et Guillaume de Grachaut, successeur d'Étienne, de l'avis de leurs paroissiens et amis, consentirent enfin à se dessaisir de leur relique, et la réunion qui nous occupe, avait pour but de constater, par un acte authentique, la cession qu'ils voulaient bien en faire. Cette donation toutefois ne constituait pas une libéralité pure et simple, des conditions très-onéreuses l'accompagnaient; l'exposé de ces stipulations nous donnera une idée du prix qu'on attachait, dans ces siècles de foi, à la possession d'une relique de Saint.

Les stipulations de l'acte sont au nombre de trois :

1. A partir de l'année 1467, l'église de Saint-Gilles fera célébrer, annuellement et à perpétuité, un anniversaire solennel pour les parents et amis défunts de Guillaume de Grachaut, et pour lui, après sa mort. Cet anniversaire, semblable en tout point quant aux offices, *quoad servicium divinum dumtaxat*, à celui du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, fondé à Saint-Gilles [1], commencera, le 2 Septembre, au soir, par les vigiles

---

accordée aux instances de beaucoup de personnes notables, *propter devocionem quam habent ac sex annis continuis habuerunt.* Cette dernière phrase semble indiquer qu'il fallut six ans d'efforts et de négociations pour obtenir la relique de saint Gilles.

[1] Cet anniversaire fut fondé par le curé Barthélemi Niet, en souvenir de la victoire remportée par Jean-sans-Peur sur les Liégeois, le 23 Septembre 1408, à Othée, près de Tongres.

Jean de Bavière, évêque élu de Liége, était assiégé dans la ville de Maestricht par les Liégeois, révoltés contre lui sous divers prétextes, et notamment parce qu'il refusait de recevoir la prêtrise et la consécration épiscopale. Jean-sans-Peur, qui avait épousé la sœur de Jean de Bavière, quitta la France en toute hâte, pour venir au secours de son beau-frère. Guillaume IV, comte de Hollande et de Hainaut, et le comte de Namur unirent leurs troupes à celles du duc de Bourgogne, et, à la date indiquée, les Liégeois essuyèrent, à Othée, une sanglante défaite, qui leur coûta près de quinze mille hommes. (DE GERLACHE, *Histoire de Liége, depuis César jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, tom. IV de ses œuvres complètes, Bruxelles 1859, pp. 174 et suiv. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, tom. IV, Bruxelles 1849, p. 153.)

Barthélemi Niet était chapelain de Jean-sans-Peur, et comme, en cette qualité, il s'intéressait tout spécialement au succès des armes de son seigneur et maître, il fit plusieurs vœux à accomplir dans le cas où celui-ci reviendrait victorieux de son expédition. Un de ces vœux avait pour objet la célébration

des morts, et s'achèvera le lendemain par une messe *de requiem*, avec commendaces.

2. Pour perpétuer le souvenir du don, les armes de Guillaume de Grachaut seront mises sur le reliquaire, où l'on enfermera l'os de saint Gilles.

3. Dans le délai d'un mois, à compter du jour de la passation de l'acte, une somme de cent écus d'or, monnaie de

---

d'un anniversaire, le lendemain de la victoire, pour le repos des âmes de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Male, père et mère de Jean-sans-Peur.

Une charte émanée de ce dernier prince, sous la date du 28 Juillet 1411, décrit cet anniversaire dans les termes suivants :

" .... et avec ce ait ledit exposant ordonné et proposé de tous les ans faire faire en son eglise devantdite ung solempnel anniversaire, cest assavoir le lendemain dudit jour dicelle nostre victoire, vigiles a neuf lechons, commendaces et messe de Requiem au grant autel de ladite eglise pour les ames des dessusdiz noz pere et mere, et au jour dudit anniversaire faire faire ung lit couvert dung drap dor devant ledit autel et mettre a chascun des quatre cors dudit lit une grant torche de cire, et que pour offrir len distribuera par deux des varlets de nostre dite ville treize notables chandelles de chevalier... "

La charte, dont ce passage est extrait, a été publiée, mais d'une façon peu correcte, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 2e série, tom. XII, Bruges 1862-1863, pp. 234 et suiv. A défaut du texte original, nous avons suivi la copie insérée dans le cartulaire de la table des pauvres de Saint-Gilles, écrit sur vélin, en 1453, par Christophe Jernais, receveur de cette administration (fol. ccxxxvj r°).

Aux termes de la fondation, cet anniversaire devait se célébrer pour les parents de Jean-sans-Peur, le lendemain de la bataille d'Othée, soit le 24 Septembre; il fut fixé plus tard au Lundi après le quatrième Dimanche de Septembre.

Un des registres de la table des pauvres, écrit sur vélin dans le courant du XVIe siècle et rédigé sous forme de calendrier, énumère, jour par jour, tous les anniversaires et autres services religieux avec distribution de secours, à charge de la susdite administration, de la fabrique et de la *communauté*. On trouve, au 28 Septembre, la description détaillée de l'anniversaire fondé par le curé Barthélemi Niet. Cette description nous intéresse, car elle fait voir comment se célébrait l'anniversaire de Grachaut, conforme, *quoad servicium divinum*, à la fondation précitée :

xxviij September. — Up den zondach voor sinte michiels dach zo es tcommun ghehouden te zynghen een messe van spiritus....., ende upden zelven dach naer de noene vigilie ende smaendaghs daer naer eene messe van Requiem, oock met vullen choore, over den dooden princhе. Dies worden den Luders ghehouden te makene inden choor een bedde van stroode, ende den coster es schuldich daer up te legghene een ghulden lakene, ende hier vooren moeten dischmeesters den commune besorghen iij l. par., den costre iij sch. par., den Luders van beyaerden ter messe van spiritus ende van cloppene ter vigilie ende ter zielmesse, ende dit al

France [1], sera versée entre les mains du procureur de Guillaume de Grachaut, le nommé Pierre de Potos, habitant la ville de Besançon; cette somme sera consacrée à des œuvres pies, au choix du donateur.

Si les paroissiens de Saint-Gilles trouvent ces conditions trop dures, ou s'ils conçoivent quelque scrupule à cet égard, ils seront libérés de toute obligation, en restituant la relique, avant la fin du mois, chez Pierre de Potos; s'ils les acceptent,

---

metten grooten ghelude, x sch. par., den orghelare metten blasere vj sch. par. Noch moeten dischmeesters leveren vier groote stallichten, omme die ghestelt te wordene ten vier houcken vanden bedde voorseid, ende een pont Rudder keerssen omme daer mede te offeren, de stallichten weder nemende, ende de offerkeerssen der kercke blivende, zo pleghen dischmeesters te betalene den waslichtmakere die tzelve was levert xxxij sch. par. (fol. cxxxv v°).

L'œuvre magistrale de M. Gilliodts-van Severen renferme, sur la victoire d'Othée, plusieurs détails inédits, empruntés au compte communal de 1408-9 (*Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. IV, Bruges 1876, pp. 33, 34). On y trouve aussi un acte émané des maîtres des pauvres de Saint-Gilles, sous la date du 14 Juillet 1409, et contenant la description minutieuse des fondations du curé Barthélemi Niet (pp. 35 et suiv). L'anniversaire, dont nous parlons, y est ainsi détaillé :

Jtem, vp den zelven dach achter noene naer die vesperen, salmen singhen vighelie met neghen lessen; een pellel zalmen spreeden voren den hooghen outaer, ende viere grote karsen doen staen vp viere yserine kandelaers.

Jtem, des ander daghes sal men singhen commendacien ende zielmesse, also het betaempt, ouer onsen heere ende prinse Philips van Borgoenien, vrouwen Margrieten zyn wyf, vader ende moeder ons gheduechts heeren Jans voorseit, ende ouer alle haerlieder voorders, ende ooc mede naercommers, ende ouer alle zaleghe zielen.

Jtem, ter zeluer messen zal men offeren xiii rudder kersen, weghende ii lb.; die welke kersen ten verzouke van dischmeesters, an buerchmeesters twee garsoene vander stede van Brugghe sullen gheuen, dien ghonen die offeren willen, ende daeromme zullen zy hebben elc ii groten (p. 35).

En 1466, et sans doute longtemps auparavant, cet anniversaire ne se célébrait plus pour Philippe-le-Hardi et Marguerite de Male, mais pour leur fils Jean-sans-Peur; l'acte de donation le dit en termes fort clairs : *anniversarium perpetuum ad instar anniversarii illustrissimi principis domini Johannis quondam ducis Burgundie.* Nous supposons que ce changement eut lieu aussitôt après le meurtre du duc, en 1419. Cet anniversaire fut régulièrement exonéré jusqu'à la révolution française; les tableaux de fondations, les comptes de l'église et de la *communauté* le désignent invariablement par les mots : *Anniversarium pro principe, pro defuncto principe, tjaerghetyde vanden prince.*

[1] *Summam centum scutorum auri monete regis Francie.*

En 1466, date de l'acte, Louis XI occupait le trône de France. Deux monnaies d'or eurent cours sous le règne de ce monarque, les *écus à la cou-*

et que des irrégularités se commettent plus tard dans la célébration de l'anniversaire, Guillaume de Grachaut et, après lui, ses héritiers seront en droit de réclamer la relique. L'acte authentique de donation restera provisoirement entre les mains de ce seigneur; en cas d'acceptation et après fidèle exécution des stipulations prescrites, cet acte sera remis à la fabrique, muni d'une quittance en due forme (1).

---

ronne et les *écus au soleil*. Ces derniers ne furent frappés qu'à partir du 2 Novembre 1475; c'est donc des écus d'or à la couronne qu'il s'agit dans ce passage. Le Blanc parle de cette monnaie en divers endroits de son *Traité historique des Monnoyes de France* (Amsterdam 1692). Il écrit dans les *Prolégomènes* de ce travail :

" Escu a la Couronne. Nous les appellons communément *Escus d'or*, quelques Auteurs de ces temps-là les nomment simplement *Couronnes* ou *Couronnes de France*, et ceux qui écrivent en latin *Coronati*. Cette Monnoye fut nommée *Escu à la Couronne* à cause de la Couronne qui est au dessus de l'Escu de France, et pour les distinguer des *Escus* de Philippe de Valois et de Jean Premier, qui étoient fort differents de ceux-cy. Cette Monnoye des *Escus à la Couronne* fut commencée par Charles VI. l'an 1384. au mois de Mars : elle étoit d'or fin, et pesoit 3 deniers 4 grains. Ils valoient 22 sols la piece, et ils vaudroient aujourd'huy 7 livres 7 sols....

" Je ne connois point de Monnoye qui ait été plus celebre dans l'Europe, que les Escus d'or. Les étrangers en firent aussi faire à nôtre imitation.... Sous Charles VII. ils changerent souvent de poids et de titre, et on en fit qui n'étoient qu'à 16 karats; mais l'an 1436. il les fit faire d'or fin et de 70 au marc, valant 25 sols piece. Depuis ce temps-là on ne s'écarta gueres de ce poids ny de ce titre et l'an 1455. ils étoient à 23 karats $\frac{1}{6}$, et de 71 au marc, valant 27 sols la piece.

" Loüis XI. Charles VIII. et Loüis XII. garderent le même titre, et ne s'écarterent que tres-peu de ce poids " (pp. vij, viij. Voyez aussi p. 249 et suiv., où Le Blanc traite des monnaies en cours sous le règne de Louis XI, et les *Tables contenant Année par Année les prix du Marc d'Or et d'Argent depuis l'an* 1144. *le nom des Especes, leur Loy, leur Poids et leur Valeur*, p. 326. — Item Simonon, *Traité historique et méthodique sur l'usage et la nature des anciennes Monnoies d'or et d'argent et rehausse des Capitaux*, Liege 1758, pp. 53, 86, 87).

La planche en regard de la p. 250 du travail de Le Blanc offre l'empreinte d'un écu d'or à la couronne, du règne de Louis XI. Du Cange reproduit le type de cette monnaie, telle qu'on la frappait sous Charles VII, sur une des planches qui accompagnent la description de ses *Monetæ aureæ Regum Franciæ tertii stemmatis* (*Glossarium*, tom. IV, Parisiis 1733, en regard des coll. 923, 924, n° 17. Voyez aussi col. 927, art. *Denarii auri puri* [*Deniers d'or fin, appellez Escus à la couronne*]).

(1) L'original sur parchemin est assez bien conservé. L'acte fut dressé à Namur, *in aula superiori hospicii ad angelum siti in foro maiori ibidem*, le

L'acte de donation est daté du 1er Septembre 1466, mais il ne sortit son effet qu'en 1468; nous ignorons la cause de ce retard.

Par lettres du 14 Mai 1468, le curé et les marguilliers de Saint-Gilles reconnaissent avoir reçu la relique de leur patron des mains de Guillaume de Grachaut et de Jean Taulet, curé de Notre-Dame de Rougemont; ils s'engagent, en même temps, à remplir les deux premières stipulations de l'acte du 1er Septembre 1466. Voici le texte de ces lettres :

Nous Jehan de Man, pbre, maistre es ars, curé, et maistre Paule Oudmaert (1), aussy maistre es ars et docteur en medicine, Philippe

---

1er Septembre 1466. Il porte au bas la souscription et la marque du notaire apostolique Godefroid de Vico, et plus bas encore la quittance de Guillaume de Grachaut.

Nous possédons plusieurs copies de cet acte : la première se trouve dans le cartulaire I de la fabrique, fol. xxxviij et suiv.; la deuxième, dans le cartulaire I de la *communauté*, fol. cxij et suiv.; la troisième dans le cartulaire II de la *communauté*, fol. cvj et suiv. Toutes ces copies sont de la fin du XVe siècle. Le même acte est inséré dans le procès-verbal de Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, dont nous parlerons plus loin, et qui appartient à nos archives; ce procès-verbal a été copié dans le registre aux délibérations de la fabrique, vol. I, fol. 39 vo et suiv., et dans les *Acta Episcopatus Brugensis*, reg. XXVIII, fol. 69 ro et suiv. Voilà donc six copies distinctes, dont cinq se trouvent en notre possession.

(1) On trouve quantité de variantes de ce nom : Houtmaerc, Oudemaerc, Houtmaert, Oudemaert, Houtmart, Oudmart, Houtmar, Van Houtmarkt (Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, passim). La véritable forme de ce nom paraît être Houtmarck.

La famille Houtmarck était riche et considérée; de 1472 à 1505, plusieurs de ses membres firent partie du magistrat. En 1487, Guillaume Houtmarck était bourgmestre de Bruges, et propriétaire de l'ancien château de *Roseburch*, plus connu sous le nom de *Houtmarcks* ou *Oudmarx kasteel*. Cette demeure seigneuriale, située à l'est de la rue Sainte-Claire, fut enclavée dans l'abbaye d'Hemelsdaele, en 1672. Voyez Gailliard, *Revue pittoresque des monuments qui décoraient autrefois la ville de Bruges, et qui n'existent plus aujourd'hui*, Bruges 1850, p. 81; le texte est accompagné d'une vue du château de Houtmarck.

Dans son *Étude sur les noms des rues et des maisons de la ville de Bruges*, M. Verschelde s'écarte des conclusions de M. J. Gailliard, qui fait dériver le nom de *Houtmarcks kasteel* de celui de Guillaume Houtmarck; l'auteur aime mieux voir dans cette dénomination une altération de *Hoedemakers kasteel*, et la rattache à sire Pierre Hoedemaker, qui possédait ce manoir dès avant 1302, et donna très-probablement son nom à la rue *Hoedemaker*, transformée

van Thielro (1), Mathieu de Lende (2) et Jehan Plaet (3), mombeurs (4) et margliseurs (5) de leglise prochial de saint Gilles a Bruges, cognois-

---

depuis en rue des *Chapeliers!* (*Annales de la Société d'Émulation*, 3e série, tom. x, Bruges 1875, p. 361).

Paul Houtmarck était docteur en médecine. Nous n'avons rien trouvé à son sujet dans les *Esquisses biographiques des praticiens distingués de la ville et du Franc de Bruges, depuis* 1400 *jusqu'à nos jours*, formant la IIe partie des *Analectes médicaux*, du Dr De Meyer, Bruges, s. d.

(1) D'autres actes écrivent : van Thielroo, van Thielrode. Un Philippe de Thielrode figure, comme échevin de Bruges, dans un acte de convention entre les magistrats de cette ville et le chapitre de Saint-Donatien, daté du 29 Mai 1448 (Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, tom. v, p. 286).

(2) Les actes flamands portent : van der Lende. Mathieu van der Lende était échevin de Bruges en 1468 (*De Wet van Brugghe*, manuscrit du XVIe siècle, de la collection de M. Edw. Gailliard, fol. 227 vo).

(3) Lisez de Plaet. Jean de Plaet, *hostelier ende makelare binnen der stede van Brugghe* (acte du 22 Octobre 1476), fut chargé par Philippe-le-Bon, à la date du 12 Décembre 1463, avec Soyer de Baenst, Jacques Breydel et Anselme Adornes, du "gouuernement et administracion des... receptes mises biens et reuenues quelxconques de (la) ville de Bruges pour le temps et terme de quatre ans" (Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, tom, v, p. 440). Jean de Plaet était échevin de la ville en 1468 (*De Wet van Brugghe*, fol. 227 vo).

Jean de Plaet et Jacqueline Macharis, sa femme, furent de grands bienfaiteurs de l'église de Saint-Gilles; la construction du collatéral nord ou de la chapelle de la Vierge, qui date de la seconde moitié du XVe siècle, fit éclater leur munificence. L'autel et ses accessoires, le tabernacle, *des helichs sacraments huus*, les portes de clôture, le jubé, les vitraux, les peintures, en un mot tous les meubles, tous les décors de la chapelle furent exécutés aux frais des généreux époux. En témoignage de gratitude, le curé et les marguilliers de Saint-Gilles, par acte du 22 Octobre 1476, accordèrent à Jean de Plaet et à Jacqueline Macharis divers priviléges, notamment le droit de sépulture, pour eux et leur postérité, dans la susdite chapelle (Cartulaire I de la fabrique, fol. cxxxviij vo et suiv.). Lors du redallage de l'église haute, en 1823, les descendants de la famille de Plaet remplacèrent les deux pierres sépulcrales, qui rappelaient la mémoire de leurs ancêtres, par celle qu'on y voit aujourd'hui.

(4) *Mombeurs*, variante de *Mambourg*, *Mambour*, qui signifie : tuteur, curateur, administrateur, gouverneur, gardien, procureur; le mot doit se prendre ici dans le sens d'*administrateurs*, *curateurs*. Voyez Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, Paris 1808, t. ii, p. 130, vo *Mambourg*. Cet auteur ne mentionne pas la leçon qui nous occupe.

Le titre de *Mambours* se donnait jadis aux administrateurs des biens d'églises (De Brabandere, *Juris canonici et juris canonico-civilis compendium*, tom. ii, Brugis 1872, p. 266).

(5) *Margliseurs*, marguilliers. Ce dernier mot est une corruption de *matricularii*, c'est-à-dire, dépositaires de la matricule sur laquelle les administrateurs de l'église inscrivaient les noms des pauvres qu'ils avaient la mission de secourir. (Lauwers, *Code de Droit civil ecclésiastique*, Bruges 1860, p. 16,

sons et confessons en devot don et en translacion avoir eu et receu par les mains de noble homme Guilliame de Grachaut, seigneur de Ollan, prochien de nostre dame de Laryan, et de messire Jehan Taulet, pbre, curé de nostre dame de Rougemont, ou dyocese de Besanson, du gré, seu [1] et consentement et aussy par bonne et meure deliberacion de leurs amis et prochiens, ung saint reliquaire quilz dient estre le bras de monsieur saint Gilles, et lequel pour tel ilz ont tenu et veneré en ladite eglise de nostre dame de Rougemont ja [2] lespace de treze ans ou environ, pour cause du quel devot don et translacion faite par ledit Guilliame, seigneur de Ollan, a leglise prochial de saint Gilles a Bruges comme dit est, en loneur de Dieu et de monsieur saint Gilles et en memore et ramenbrance [3] dudit Guilliame, ses parens et amis, promettons par cestes noz lettres patentes aux frais causes et despens de ladite eglise de saint Gilles solemnellement faire faire et celebrer pour chascun an perpetuellement durer ung obit et service, assavoir le propre jour de monsieur saint Gilles aprez les vespres dudit jour vigiles de mors, et le lendemain commendacions et messe de requiem a chantre dyacre et soubdyacre, et mettre ung lit des mors devant le grant autel de ladite eglise couvert de drap dor et quatre chierges dune livre la piece alentour, ensemble de delivrer une livre de chandelles, pour ceulx du ceur et tous autres, pour les ames des trespassez, aussy de faire sonner le grant son tant aux vigilles que aux commendacions et a la messe, et de aler au lieu dudit lit couvert de drap dor avec lencens et leawe benite, accompaingnié de ceulx dudit ceur et illecq dire ung miserere mei deus et deprofundis avec les collectes a ce pertinentes, et ce pour les ames des parens et amis dudit Guilliame, et de lui aprez son decès et de tous vrays chrestiens trespassez, bien sceu et entendeu que au cas que aux jours que dessus nous feussions faillans [4], enfraingnans ou neggligens de aux frais et despens de ladite eglise faire faire et celebrer solemnellement ledit obit et service perpetuel et a tous jours, ainsi que dessus est declairé et specifié par exprez, que en ce cas ledit Guilliame, seigneur de Hollan, ses hoirs et successeurs, par droit et

---

note 1.) L'ancienne législation ne connaissait pas la distinction entre le conseil et le bureau des fabriques d'églises; tous les fabriciens indistinctement portaient le nom de marguilliers, qui est aujourd'hui réservé aux membres du bureau.

(1) *Seu*, su.

(2) *Ja*, déjà.

(3) *Ramenbrance*, mémoire, souvenir.

(4) *Faillans*, participe du verbe *faillir*, manquer, être en défaut.

sans deport (1) nous pourront pourchasser et poursuir jusques a la restitucion dudit saint reliquaire en telle fourme et maniere et en tel estat que lavons eu et receu, assavoir ne en or ne en argent, ne en piere (2) enchassé. Et quant icellui reliquaire ferons enrichir et enchasser, promettons de y mettre les blasons et les armes dudit Guilliame, seigneur de Hollan, au plus parant et eminent lieu dudit reliquaire, telz quil les lui plaira nous baillier et delivrer. En tesmoing de ce avons mis chascun de nous dessusdiz noz seaulx privez a ces presentes faittes et données a Bruges, le xiiij^e jour de may lan mil quatre cent soixante et huit (3).

L'acte du 1er Septembre 1466 stipulait, comme troisième condition, le payement de cent écus d'or; cette somme fut versée entre les mains de Guillaume de Grachaut, qui en donna quittance, dans les termes suivants, au bas de l'acte de donation :

Je Guilliame de Grachault, escuier, seigneur de Olan dessus nommés, fais savoir a tous que jay eheu et rechu des dessus nommés et obligié en ce present instrument la somme de cent escuz dor du court (4) du Roy de France realment a moy paiez et dont je suis contant et les en quicte (5) et de toutes autres choses que avons ehu a faire ensemble, sauf et reservez a moy ledit Guilliame l'anniversaire que perpetuelle-

---

(1) *Sans deport.* Le mot *Deport* signifie *délai* et aussi *faveur, ménagement* (Roquefort, op. cit., t. I, p. 364). Dans notre charte, l'expression *sans deport* doit probablement se prendre dans le sens de *sans délai.* Telle est, du reste, l'acception dans laquelle elle semble généralement usitée; témoin les textes suivants que nous empruntons au savant *Inventaire* de M. Gilliodts-van Severen : " En levant icelles amendes pour nous sans delay ne deport aucun... " (t. III, p. 135); " En punissant... sans faveur ne deport... " (t. IV, p. 74); " En pugnissant sans depport ou dissimulacion les delinquans... " (t. V, p. 135).

(2) *Piere,* pierrerie.

(3) L'original de ces lettres fut remis à Guillaume de Grachaut; on en trouve une copie, assez défectueuse, dans le cartulaire I de la fabrique, fol. cxxxiiij v°, cxxxv r°.

(4) Cette expression *du court du Roy de France* nous rappelle les *florins de le court de Romme,* dont il est fait mention dans une quittance de 1306, analysée par M. Gilliodts-van Severen, dans son *Inventaire* déjà cité, t. VI, p. 527. Ces *Florins de le court de Romme* sont ainsi désignés dans un document flamand de 1369 : *florine van spaeus camere* (op. cit., t. II, p. 152), ce qui fixe bien le sens à attribuer, dans l'espèce, au mot *court.*

(5) Variante de *Quitier,* qui signifie donner quittance. (Roquefort, op. cit., t. II, p. 422.)

ment me doivent dire et celebrer chascun an le lendemain de feste de saint Gile, selon et par la fourme et maniere qui plus a plain est contenu es lettres obligatoires que jay par devers moy des curé et margliseurs de leglise dudit saint Gile de Bruges, laquelle lettre demeure en sa force et vigeur. Tesmoing le saing de ma main cy mis le xvij^c^ jour du mois de may mil iiij^c^ soessante et huit, avec le saing manuel de moy Jehan de Baissey chevalier seigneur de Longcourt cy mis a la requeste dudit Guilliame lan et jour que dessus, et le saing de Chrestien de Sangemark dit Chemeniere seigneur de Oceyans a la requeste dudit Guilliame lan et jour que dessus.

DEBAISSEY GRACHAUT CHEMENIERE.

D'après Sanderus et une note du curé Jennyn, Guillaume de Grachaut apporta lui-même à Bruges la relique de saint Gilles, et son arrivée donna lieu à une imposante manifestation religieuse. Le chapitre de la collégiale de Notre-Dame (1), le clergé de Saint-Gilles et les quatre ordres mendiants se rendirent processionnellement à la porte de Sainte-Catherine, par où le noble écuyer devait entrer en ville, et escortèrent la précieuse relique jusqu'à l'église où elle allait reposer désormais. Voici la note tout entière du curé Jennyn, écrite au verso du dernier feuillet du formulaire de bénédiction de l'eau de saint Gilles, copié en 1642 (2).

Anno XIIII^c^. 68. die XI Augusti, Nobilis vir D. Guilielmus Grassant, Eques Auratus, Toparcha in Dolant, quondam a cubiculis Generosissimi viri Joannis Comitis Flandriæ, attulit brachium seu Reliquias S^ti^ Ægidii de Busseyo juxta

---

(1) Le prévôt de la collégiale de Notre-Dame était patron de l'église de Saint-Gilles. On appelle *patron* celui qui a fondé, bâti ou doté une église, et *patronage* les droits que les canons lui ont conservés sur cette église. Parmi les principaux droits du patron figure celui de présentation à la cure de l'église dont il a le patronage. Le prévôt de Notre-Dame était patron de Saint-Gilles, parce qu'en 1240, un prévôt de cette collégiale, Lambert, de concert avec le chapitre, avait bâti la chapelle primitive dédiée au saint abbé, sur un terrain donné par Philippe Ram et compris dans la circonscription de la paroisse de Notre-Dame. Ce détail explique la présence du chapitre de cette collégiale dans le cortége.

(2) Voyez sur cette note, p. 411, note 2.

Servacum, Remensis diocesis (1), *ad Ecclesiam dicti S. Ægidii Brugensis, existente ibidem Pastore Domino Joanne de Man, Canonico S. Walburgæ Furnis* (2). *Obviam iverunt pro honorandis p*tis *Reliquiis S*ti *Ægidii Collegium insignis Ecclesiæ B. Mariæ Brugensis, comitante Clero S*ti *Ægidii et quatuor Ordinibus mendicantibus processionaliter usque ad portas S. Catharinæ, et inde revertendo ad dictam Ecclesiam S. Ægidii* (3).

Aux termes de cette note, la réception solennelle des reliques de saint Gilles eut lieu le 11 Août 1468, date qui nous paraît inadmissible.

Le 14 Mai de cette année, le curé et les marguilliers déclarent être en possession de la relique, et, trois jours plus tard, Guillaume de Grachaut reconnaît avoir touché la somme convenue de cent écus d'or. Comment concilier ces détails avec la note, qui fait arriver la relique à Bruges, le 11 Août suivant ?

L'erreur est manifeste; au lieu de *XI Augusti*, il faut lire : *XI Maii*. Alors tout s'explique et s'enchaîne. Guillaume de Grachaut arrive à Bruges, le 11 Mai 1468; Jean de Man et ses marguilliers paient la somme stipulée, et, par lettres du 14 Mai, postérieures à la remise de la relique, ils assument les charges auxquelles le donateur avait subor-

---

(1) Ce détail est inexact. La relique du Saint reposait, depuis l'année 1453, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Rougemont, et c'est de là, non pas de Buzy, qu'elle fut apportée à Bruges.

(2) Jennyn avait écrit d'abord : ... *existente ibidem Pastore Domino Bartholomæo Niet, Christianitatis Decano, Sigillifero Curiæ spiritualis Brugensis.* Ayant aperçu son erreur, il a biffé ces mots et mis en surcharge ceux que nous lisons dans la note.

(3) Le texte de Sanderus n'offre que de légères variantes : *In die S. Ægidii*, dit cet historien, *solemnis fit supplicatio, cum reliquiis præfatis, quas sicut ex archivis ejusdem ecclesiæ discitur, ad hanc ecclesiam tulit nobilis vir Joannes* (lisez *Guilielmus*) *Grassantius,..... ab ecclesia S. Ægidii de Bussero iuxta Servacum Remensis diœcesis anno MCCCCVIII* (lisez LXVIII) *die xi Augusti, comitante eum Collegio toto B. Mariæ Virginis, et clero S. Ægidii, ordinibusque mendicantibus a porta S. Catharinæ ad hanc usque ecclesiam* (*Flandria illustrata*, tom. I, Coloniæ Agrippinæ 1641, p. 230, col. 2, ou tom. II, Hagæ Comitum 1732, p. 89, col. 2).

donné la cession de ce trésor. L'acte en décharge, signé de la main de Guillaume de Grachaut, suit ces lettres à trois jours d'intervalle, et termine l'affaire (1).

La plus lourde charge imposée par le donateur était, sans contredit, la célébration à perpétuité d'un anniversaire solennel. Cette clause fut loyalement remplie. Tous les tableaux de nos offices mentionnent l'anniversaire de Grachaut, et on lira avec intérêt les extraits qui s'y rattachent.

Le 1er tableau, dressé en 1560, par le curé Adrien van der Haghe, qui administra la paroisse, de cette dernière date jusqu'en 1605, porte comme suit, au 3 Septembre :

Ani. nobilis Dni Guilielmi Grassant, equitis aurati.... Iste sti Egidii attulit brachium a° 13.., ut habetur latius in fine libelli de aqua consecranda in die sti Egidii patroni et abbatis; ideo pro memoria habet anniversarium. (Fol. 59 v°.)

Notons, en passant, que le curé van der Haghe devait être bien peu familiarisé avec l'histoire de notre belle relique, pour en faire remonter l'acquisition au XIVe siècle; encore n'écrit-il que les deux premiers chiffres de la date.

Le second tableau, dressé en 1634, s'exprime de la sorte, au 2 Septembre :

2a *die fit anniversarium pro D. Guilielmo de Crachant, toparcha de Olan, diœcesis Bysontinensis, ratione dati* (en surcharge *obtenti*) *brachii sti Ægidii, ex obligatione communitatis facta et admissa coram notario Apostolico, et admissa per ptum dnm coram scabinis, etc., a°* 1466.

Nous n'avons aucune connaissance de l'acte échevinal, dont parle cet extrait.

---

(1) Le chapelain Jean-Baptiste De Laeter a tiré, en 1764, une nouvelle copie du formulaire de bénédiction de l'eau de saint Gilles. La dernière page de son manuscrit reproduit la note du curé Jennyn, dont De Laeter a modifié ainsi les premières lignes : *Anno reparatæ salutis MCCCC et LXVIII (vel juxta tabulam fundationum hujus ecclesiæ, mense septembri LXVI) Die IX Augusti,* etc. Le copiste eût mieux fait de ne pas retoucher la note; il a confondu la date de l'acte de donation avec celle de l'arrivée de la relique à Bruges.

Le troisième tableau, écrit de la main du curé Jean De Cuypere, et datant de l'année 1720, s'énonce dans les termes suivants, au 2 Septembre :

2ª. *Anniv. pro def^to prænobili D^no Guillielmo Crachant, toparcha de Olan, qui attulit Brachium S^ti Egidii, anno* 1466 : *ad onus Communitatis.*

Enfin le quatrième tableau, rédigé vers la fin du XVIIIe siècle, et en usage jusqu'à la révolution française, porte au 2 Septembre :

2. *Anniv. pro præn. d^o Guill : Crachant, toparcha de Olan. — ipse est qui attulit brachium S. Ægidii,* 1466. *Commun.*

La lecture de ces extraits donne lieu à plusieurs observations :

1. L'acte de donation dit clairement que l'anniversaire sera célébré pour les parents et amis défunts de Guillaume de Grachaut, et pour lui après sa mort : *pro animabus parentum et amicorum prefati Guillermi scutiferi et sua postquam ab humanis decesserit;* ce que le curé et les marguilliers de Saint-Gilles rendent ainsi, dans leur acte du 14 Mai 1468 : " ... pour les ames des parens et amis dudit Guilliame et de lui aprez son decès et de tous vrays chrestiens trespassez ". Comment se fait-il dès lors que ces extraits ne parlent que de Guillaume de Grachaut, et laissent complétement de côté sa famille ?

2. D'après l'acte de donation, l'anniversaire devait se célébrer le 3 Septembre : TERCIA DIE EIUSDEM, *missam de requiem cum commendationibus mortuorum;* or, les trois derniers tableaux le mettent au 2 Septembre, et ce fut à ce jour qu'on le célébra, tout au moins de 1634 jusqu'à la révolution française. Chose plus curieuse encore, le curé et les marguilliers eux-mêmes promettent de faire célébrer, à la date du 2 Septembre, l'anniversaire de Grachaut. " Assavoir, disent-ils, le propre jour de monsieur saint Gilles (1er Septembre) aprez les vespres dudit jour vigiles de mors et le *lendemain* commendacions et messe de requiem ". Ce nonobstant, le tableau

de 1560 fixe l'anniversaire au 3 Septembre. Il y a là des anomalies qu'on ne s'explique pas.

3. Aucun de nos tableaux ne fait mention des vigiles des morts, à chanter le 2 Septembre, veille de l'anniversaire, *vigilias secunda die mensis septembris.* Faut-il inférer de ce silence, qu'on omettait cette partie de l'office ? Nous l'ignorons.

L'anniversaire de Grachaut était une charge de la *communauté,* qui le célébra fort exactement jusqu'à la fin du siècle passé.

Il y avait près de vingt ans que l'église de Saint-Gilles possédait la relique, dont nous venons de raconter l'histoire, et cette relique n'était pas encore enchâssée; enveloppée de soie, elle reposait dans un coffret en cuir, et ne recevait pas des fidèles les honneurs qui lui étaient dus (1). On avait, paraît-il, conçu quelques doutes au sujet de son authenticité; la chose semble résulter clairement de la démarche faite par le curé Pierre van den Houtte (*de ligno*), les marguilliers et la *communauté* de Saint-Gilles auprès de leur métropolitain, l'archevêque de Reims (2); ils s'adressèrent à ce prélat, dans les premiers mois de l'année 1485, avec prière de bien vouloir prendre les informations nécessaires pour constater l'authenticité de leur relique.

Le siége de Reims était occupé par Pierre de Laval (3), qui ne résidait pas, à cette époque; le diocèse était administré, en son absence, par ses vicaires généraux, maîtres Jean Allart et Jacques de Thuizy, licenciés, le premier en droit canoni-

---

(1) ... *in sericio panno et coffreto de correo sunt minus debito honore recondite, nec quantum decet tam sanctis reliquiis a christifidelibus venerate* (Acte C).

(2) Avant l'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, en 1559, celui de Tournai, dont relevait la ville de Bruges, était suffragant de la métropole de Reims.

(3) Élu évêque de Saint-Brieuc, le 28 Février 1472, Pierre de Laval fut transféré, le 8 Octobre 1473, au siége métropolitain de Reims, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 14 Août 1493. Voyez, sur ce prélat, Marlot, *Metropolis Remensis Historia,* tom. II, Remis 1679, pp. 745 et suiv., et la *Gallia christiana,* tom. IX, Parisiis 1751, coll. 140 et suiv.

que, le second en droit civil, chanoines de Reims, officiaux et juges métropolitains. Ces derniers faisant droit à la demande du clergé et des fabriciens de Saint-Gilles, chargèrent deux notaires jurés de la cour spirituelle de Reims, les clercs Jean de Mercatte et Jean Maillefer, de se rendre sur les lieux, et de procéder à l'audition de tous les témoins, dont ils jugeraient les dépositions nécessaires ou utiles; ces dépositions, soigneusement recueillies par les commissaires, devaient permettre aux vicaires généraux de se prononcer, en parfaite connaissance de cause, sur la question soumise à leur tribunal (1).

Jean de Mercatte et Jean Maillefer se rendirent à Cernay-en-Dormois et à Ville-sur-Tourbe (2), au diocèse de Reims, et y reçurent, les 11 et 12 Mars 1485, les dépositions des dix témoins dont les noms suivent :

Jean Morifer, prêtre, chapelain de Tahure (3), âgé de 38 ans;

Jean Manfilus, clerc marié, *clericus conjugatus* (4), *cooper-*

---

(1) Actes B et C, *passim.*

(2) La paroisse de Ville-sur-Tourbe, *Villa supra Turbam*, appartient aujourd'hui au diocèse de Châlons, et dépend, comme Cernay-en-Dormois, du doyenné de Vienne-le-Château, arrondissement de Sainte-Menehould.

(3) Tahure est du même diocèse que Ville-sur-Tourbe, et du même doyenné.

(4) *Clericus conjugatus*, clerc marié. Cette expression, qui pourrait sembler étrange, a besoin d'un mot d'explication.

Les clercs étant appelés à un plus haut degré de sainteté, l'Église leur impose l'obligation de vivre dans la continence; elle ne les admet au sous-diaconat qu'autant qu'ils prennent solennellement l'engagement de garder la chasteté. Cette obligation est grave, et l'Église n'en a dispensé que très-rarement ceux qui l'avaient contractée, le faisant toujours à regret; et ceux qui ont obtenu cette dispense ne pouvaient plus monter à l'autel, ni exercer les fonctions saintes. Ce serait un crime, un sacrilége, de la part d'un clerc qui est dans les ordres sacrés, de tenter de se marier, son mariage serait frappé de nullité, et il ne pourrait attirer sur lui que les malédictions du ciel et de la terre. (Gousset, *Théologie morale*, tom. II, Bruxelles 1849, p. 327.)

Il s'agit, dans l'occurrence, de simples clercs non engagés dans les ordres sacrés, ayant reçu la tonsure ou, tout au plus, les ordres mineurs. Il n'était pas rare, dans les anciens temps, de voir ceux-ci contracter mariage, et renoncer par là même à recevoir les ordres majeurs. *Castimoniam quoque inviolati corporis perpetuo conservare studeant* (*Clerici*), disent les Capitulaires

tor tegularum (1), demeurant à Cernay-en-Dormois, âgé de 68 ans;

Jean *de putheo* (Dupuis), prêtre, curé de l'église paroissiale de Bouconville (2), au diocèse de Reims, âgé de 55 ans;

Gilles Blanchet, clerc marié, maieur ou maire de Cernay-en-Dormois, *major ville de Sarnaco in Dormisio* (3), âgé de 40 ans;

Periessomius Perard, clerc veuf, *custos sive matricularius* (4) de l'église paroissiale de Ville-sur-Tourbe, âgé de 80 ans;

Pierre Adenet, *alias* Dieu, laïque, résidant à Ville-sur-Tourbe, âgé de 76 ans;

Jean Perard, prêtre, curé des églises paroissiales de Massiges et de Buzy, âgé de 43 ans;

---

de Charlemagne, *aut certe unius matrimonii vinculo fœderentur* (Du Cange, *Glossarium*, tom. II, Parisiis 1733, col. 687, v^is^ *Clerici conjugati*). Le IVe concile de Tolède défend aux clercs de se marier, sans avoir pris l'avis de leur évêque, *inconsulto episcopo* (Id).

Le *clericus conjugatus* jouissait de certains priviléges (Du Cange, loc. cit.)

Dans son beau travail : *Le Chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, et ses méreaux ou jetons de présence* (Bruxelles 1875), M. Alphonse De Schodt, dit en parlant des chanoines tréfonciers : " Les chanoines qui n'avaient reçu que les ordres mineurs pouvaient librement contracter mariage, en résignant leurs canonicats. Dès l'origine du chapitre de Saint-Lambert jusqu'en 1794, les chanoines qui avaient usé de cette liberté, et le nombre en fut grand, s'appelaient *clerici conjugati*, expression exclusive d'une idée de blâme; le *clericus conjugatus* était affranchi de certains impôts et seulement justiciable des tribunaux ecclésiastiques " (p. 61, note 2). Un titre spécial des Décrétales traite *de clericis conjugatis*.

(1) Couvreur en tuiles, *tegeldekker*.

(2) Bouconville ressortit encore aujourd'hui au diocèse de Reims; cette paroisse relève du doyenné de Monthois, arrondissement de Vouziers.

(3) *Majores villarum*, dit Du Cange (*Glossarium*, tom. IV, Parisiis 1733, coll. 347, 348), *primitus dicebantur, qui cœteris villæ incolis præerant, et domini villæ nomine jus dicebant. — Ad eorum præterea officium pertinebat*, ajoute Dom Carpentier, dans son supplément à Du Cange (tom. II, Parisiis 1766, col. 1123), *ut ea, quæ fisci dominici erant, colligerent, de iis rationem reddituri; iidem proinde atque* Villici : *unde inter officiales justitiarios minores ponuntur.* Du Cange dit encore (op. et loc. cit., col. 348) : *Majores dicti etiam urbium Præfecti, nostris* Maieurs, Maires, *Angl.* Mayor.

(4) Custos, *Presbyter aut Clericus, cui Ecclesiæ seu templi cura incumbit, œdituus, qui Custos Ecclesiæ dicitur in Ordine Romano.* (Du Cange, op. cit., tom. II, Parisiis, 1733, col. 1276, 1277.)

Collessomius Champein, clerc marié, habitant Ville-sur-Tourbe, âgé de 55 ans;

Jean Milart, laïque marié, établi dans la même localité, âgé de 64 ans;

Watrinus Perard, clerc marié, maieur de Massiges, âgé de 60 ans.

Les dépositions de ces témoins fourmillent de détails curieux et sont d'un intérêt capital au point de vue de notre travail, car elles établissent, d'une façon irrécusable, l'authenticité de notre relique; nous allons donc les analyser en peu de mots, tout en évitant les répétitions, qui s'y rencontrent.

I. Jean Morifer a entendu ses parents et beaucoup d'autres personnes dignes de foi raconter publiquement, il y a quinze ou seize ans, qu'on conservait jadis dans l'église de Buzy, paroisse aujourd'hui ravagée et dépeuplée, des reliques du bras de saint Gilles, renfermées dans un coffret placé sur le maître-autel. Une foule de personnes atteintes de la fièvre se rendaient en pèlerinage à Buzy, et retournaient guéries. Jean Morifer lui-même doit sa guérison à ce moyen : passé quinze ou seize ans, comme il souffrait de la fièvre, ses parents le menèrent à Buzy; il coucha dans l'église, but d'une certaine eau, dite eau de saint Gilles, fit son offrande, et, plein de confiance dans l'intercession du Saint, dont les reliques se gardaient autrefois dans ce lieu, il obtint sur le champ la délivrance de son mal. Aujourd'hui encore, malgré la disparition des reliques, les pèlerins continuent à fréquenter l'église de Buzy. Jean Morifer ignore d'où provenaient les reliques du saint abbé, et où elles se trouvent maintenant.

II. Jean Manfilus a été guéri, lui aussi, de la fièvre, à la suite d'un pèlerinage fait au sanctuaire de Buzy, passé trente-huit ans. Il croit en âme et conscience, que les reliques de saint Gilles, jadis vénérées dans cette église, étaient bien authentiques, car elles exhalaient une odeur semblable à celle

des meilleurs parfums [1]. Cette conviction est partagée par une foule de vieillards, qui ont vu les reliques, et par les personnes moins avancées en âge, qui, nonobstant leur enlèvement, visitent toujours l'église de Buzy. Jean Morifer a ouï dire maintes fois qu'Étienne de Grachaut, après sa délivrance de la fièvre, par l'invocation de saint Gilles et la vénération de ses reliques, avait obtenu une portion de ces dernières. Jean Souillet, curé de Cernay-en-Dormois, qu'on rapporte avoir signé les lettres d'authenticité conservées à Bruges, était un homme fort respecté, honnête et prudent, incapable dès lors d'attester comme vrai ce qui ne l'était pas.

III. Jean Dupuis, *de putheo*, remplissait, il y a trente ans, les fonctions de *custos* ou *matricularius* de l'église de Cernay-en-Dormois. Il était présent, avec Jean Souillet, curé de cette église, lorsque Jean de Rivières, seigneur de Buzy, du consentement des habitants de cette dernière paroisse, résidant pour lors à Cernay, remit à messire Étienne de Grachaut un os du bras de saint Gilles. Jean Dupuis rédigea et écrivit lui-même l'acte constatant cette donation et l'authenticité de la relique, qui en formait l'objet; cet acte, signé de la main du curé Souillet et muni de son sceau, fut confié au pieux écuyer, ensemble avec la relique, que ce seigneur se jugeant indigne de toucher de la main nue, enveloppa dans un beau voile de toile. Les reliques conservées à Buzy étaient renfermées dans un coffret de deux pieds de long, sur un demi-pied de large; ce coffret était couvert de lames de cuivre doré, et garni de bandes de fer [2]. Quelques personnes ont raconté au témoin, que ce qui restait à Buzy des reliques de saint Gilles, se conserve aujourd'hui dans l'église paroissiale de Massiges. Prié d'indiquer, d'une façon précise, l'ossement offert au chevalier

---

(1) *Odorabant ac si fuissent alique bone species.*

(2) *... dicte reliquie clause fuerunt et erant in quodam parvo coffro sive scrinio, longitudinis duo pedum vel circiter et latitudinis dimidii pedis, vinculis ferreis circumligato ac cupro vel metallo, ut videbatur, ad modum auri deaurato et cooperto.*

franc-comtois, Jean Dupuis répond que c'était l'os cubital du bras (1).

IV. Gilles Blanchet, guéri de la fièvre, comme les deux premiers témoins et de la même manière, a vu souvent sur le maître-autel de Buzy le coffret décrit par le témoin précédent; les reliques qu'il contenait, répandaient une excellente odeur (2). Pour mieux s'en assurer, il s'est permis d'approcher le nez des trous pratiqués dans le coffret, et a pu constater, ce que tout le monde assurait, qu'il en sortait un parfum des plus agréables (3).

V. Periessomius Perard, vieillard octogénaire, natif de Buzy, entre dans les détails les plus circonstanciés au sujet des reliques de saint Gilles, jadis conservées dans l'église de son lieu natal. Ces reliques étaient placées dans un coffret entouré de soie et de toile blanche; celui-ci à son tour reposait dans un coffret plus grand, fermé à clef, ayant la forme d'une châsse (4). Des lames de cuivre et des bandes de fer couvraient ce dernier. Le témoin allègue une triple preuve à l'appui de l'authenticité des reliques.

La première, c'est leur état exceptionnel de conservation, et l'arome céleste, qui s'en échappait; les ossements exhalaient une odeur si douce, si suave, si pénétrante, qu'on eût cru la châsse remplie de baume et de parfums de toute espèce (5).

Ajoutez à cela les guérisons sans nombre dues à la vénération de ces restes précieux. Les malades venaient chercher

---

(1) *Cubitale sive pars cubitalis brachii.*

(2) *... boni et optimi odoris.*

(3) *... cuius quidem coffri sive scrinii prefatus testis foraminibus in eodem existentibus nasum apposuit, uti quemadmodum a cunctis narrabatur, odorem dulcissimum ex eodem coffro procedentem assumere et sentire posset sive sentiret, prout sentiit.*

(4) *... dicte reliquie erant sub clave clause et servate primo in quodam coffro sive scrinio ad modum feretri confecto, et deinde in quodam alio parvo coffro dicto magno coffro incluso, pannis sericeis ac lineis albis honeste circumvoluto...*

(5) *... et erant huiusmodi partes ossium a vermibus omnino munde et immaculate, dulcissimi odoris sive speciei optime et melliflue, redolentes ac si plene balsamis aut aliis speciebus fuissent.*

la santé à Buzy, et nul ne partait sans l'avoir recouvrée; le témoin a vu de ses yeux une foule de ces prodiges. Étienne de Grachaut, à bout de remèdes, vint à Buzy, fut rétabli sur l'heure, et obtint, à force d'instances, une partie des reliques du saint anachorète.

Un autre fait miraculeux corrobore l'assertion du pieux vieillard. Il y a quarante ans, un pèlerin plaça devant la châsse un cierge allumé, qui venant à se consumer, mit le feu au coffret extérieur, dont les bandes de fer seules demeurèrent intactes; le feu respecta la soie et les linges environnant le second coffret, qui renfermait les reliques. Le témoin et d'autres personnes, aujourd'hui décédées, constatèrent ce prodige, en entrant à l'église; les reliques bien sèches et entourées de matières inflammables devaient nécessairement être réduites en cendres, et leur conservation est une preuve évidente de leur authenticité (1).

VI. La déposition de Pierre Adenet est en tout point conforme à celle du témoin qui précède.

VII, VIII. Jean Perard et Collessomius Champein ont été tous deux guéris de la fièvre, en faisant le pèlerinage de Buzy. Jean Perard, curé de Massiges, dépose que le restant des reliques de saint Gilles, vénérées à Buzy avant la destruction de ce village, a été transféré dans son église, et y reçoit la visite des pèlerins; beaucoup de monde cependant se rend, d'après l'antique usage, à Buzy. Le témoin constate aussi la bonne odeur de ces reliques. Le reste de sa déposition n'est qu'une répétition de celles que nous venons d'analyser; celle de Collessomius Champein n'offre rien de saillant.

---

(1) ... *Jam quadraginta annis et amplius effluxis, quedam persona in eadem ecclesia peregre veniens... apposuit quamdam candelam ceream ardentem coffro sive feretro, in quo dicte reliquie custodiebantur. Que quidem candela dum declinare inciperet, incendit et combussit lignum dicti coffri sive feretri adeo et in tantum quod pro clausura dicti feretri dumtaxat ferrum simul junctum remansit. Et dum testis et alii tunc secum existentes deffuncti eamdem ecclesiam intrarent, viderunt dictum coffrum in quibus* (*quo*) *huiusmodi reliquie requiescebant omnino combustum, ac dictas reliquias pannis sericeis involutas illesas et mundas, ac si ignis in dicto coffro non fuisset...*

IX, X. Les deux derniers témoins, Jean Milart et Watrinus Perard, déposent dans les mêmes termes que Gilles Blanchet.

La tâche des commissaires était terminée; il ne leur restait plus qu'à dresser acte de leur enquête, et à le soumettre au jugement des vicaires généraux de Reims. Cet acte est daté des Lundi et Mardi après le Dimanche *Oculi* (1) de l'année 1485; nous en possédons un *vidimus* émané des vicaires généraux précités, et portant la date du 16 Avril 1486. Ce *vidimus*, revêtu des signatures de Jean de Mercatte et de Jean Maillefer, porte en outre la marque et la souscription du premier de ces deux notaires; il résulte de la souscription, que la pièce elle-même est écrite de la main de Jean Maillefer. Cet important document était primitivement muni du sceau de la cour spirituelle de Reims; ce sceau a disparu, et il ne reste plus que la double queue de parchemin, qui l'attachait à l'acte (2).

L'enquête avait clairement établi l'authenticité des reliques de Buzy, et le don partiel qui en avait été fait à messire Étienne de Grachaut. Il s'agissait maintenant de prouver que la relique conservée dans notre église, était bien celle remise à ce seigneur, et accompagnée, au dire des témoins, d'une lettre portant la signature et le sceau de Jean Souillet, curé de Cernay-en-Dormois. Pour s'en assurer, et sur l'ordre des vicaires généraux de Reims, Jean de Mercatte entreprit le voyage de Bruges, voyage long et dispendieux, à une époque où il n'existait guère de voies de communication; cette

(1) Troisième dimanche du carême.

(2) Ce *vidimus* a beaucoup souffert de l'humidité; il se trouvait confondu avec d'autres documents relatifs à la fabrique, et ce n'est qu'en 1864, lors du classement de nos archives, qu'on l'a découvert. La trace de cette pièce capitale était complétement perdue, et l'on remarque avec surprise que le procès-verbal de 1659, dont il sera question plus loin, n'en fait aucune mention, tandis que l'acte de donation et celui du 1er Mai 1486 y sont insérés *in extenso*.

circonstance explique le laps de temps considérable écoulé entre le procès-verbal de l'enquête, dressé par les commissaires, et le *vidimus* délivré par les vicaires généraux. Ce procès-verbal fut rédigé les Lundi et Mardi de la troisième semaine du carême de l'année 1485, et le *vidimus* lui est postérieur de plus d'une année, vu qu'il porte la date du 16 Avril 1486; le voyage de Jean de Mercatte doit être placé entre ces deux dates. Le délégué rémois examina, avec un soin scrupuleux, la relique de saint Gilles, ainsi que les lettres du curé Jean Souillet, qui faisaient foi de leur provenance; la signature et le sceau de cet ecclésiastique, comparés à ceux d'autres actes émanés de sa main, furent reconnus authentiques (1).

Le jugement des vicaires généraux de Reims ne se fit pas attendre; le 1er Mai 1486, dans un acte fortement motivé, et qui renferme toute l'histoire des reliques de saint Gilles honorées jadis à Buzy, ils déclarèrent que la relique du saint abbé, conservée à Bruges, était authentique, qu'elle avait droit, comme telle, à la vénération des fidèles, et devait être enchâssée dans un somptueux reliquaire. Voici le texte même de leur décision :

.... *has reliquias cubitalis predicti sancti Egidii in prefata ecclesia sancti Egidii Brugensis existentes, alias in dicta ecclesia de Buzeyo fuisse a christifidelibus veneratas et honoratas, ac adhuc in ecclesia sancti Egidii Brugensis predicta posse venerari et honorari, ipsasque reliquias in theca sive reliquiario honesto et sumptuoso esse collocandas, collocari posse et debere* (declaramus).

Ce précieux document, dont l'original parfaitement conservé se garde dans nos archives, porte les signatures de Jean de Mercatte et de Jean Maillefer; l'acte est de l'écriture

---

(1) ... *dictus Johannes de Mercatte parochialem ecclesiam sancti Egidii Brugensis ac reliquiare predictum ibidem personaliter vidit, visitavit et diligenter inspexit, sigillum proprium dicti dni Johannis Souilleti ac scripturam comparando...* (Acte C.)

de ce dernier. On y voit encore la double queue de parchemin, qui servait à fixer le sceau du vicariat de Reims; ce sceau avait déjà disparu en 1659, témoin le procès-verbal de cette année, qui dit : ... *duplici cauda pergamenea, sigillo, ut conjicitur, vetustate exeso, ex plica dependente* (1).

Le clergé et les marguilliers de Saint-Gilles étaient rassurés désormais sur l'authenticité du dépôt confié à leur garde; leur premier soin dut être d'obéir aux prescriptions de l'autorité métropolitaine, en faisant enchâsser, le plus richement possible, les reliques de leur glorieux patron. Les comptes de l'époque devaient renfermer des détails fort curieux à cet égard; malheureusement ils ont disparu, et le plus ancien document de l'espèce que possède notre église, ne remonte qu'à l'année 1527. Un renseignement précieux, emprunté aux actes capitulaires de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, et qui trouvera sa place ailleurs, nous apprend qu'en 1508, l'église de Saint-Gilles voyait accourir chaque jour une foule de pèlerins qui venaient de loin pour honorer le Saint, et lui offrir des dons, tant en argent qu'en nature. Évidemment, c'étaient les reliques de saint Gilles qui provoquaient ce concours et ces largesses, et il est permis de croire qu'une châsse magnifique abritait cet inestimable trésor. Au reste, à dater de 1527, nos comptes renferment de nombreux détails au sujet du reliquaire de saint Gilles, le premier probablement qui ait été confectionné; ces détails, tout en gardant le silence sur la forme même du reliquaire, indiquent suffisamment que c'était un objet de grand prix, et prouvent le soin religieux qu'on en prenait. Voici quelques extraits des comptes :

Item betaelt Jooris de Satelare, over tmaken van eene zelver ketene an sint Gillis arem, inde leveringhe weghende een marck

---

(1) Cet acte est inséré en entier dans le procès-verbal de Mgr. van den Bosch; celui-ci, comme nous l'avons dit déjà, a été copié, à son tour, dans le registre aux délibérations de la fabrique et dans les *Acta Episcopatus Brugensis*. (Voyez plus haut, p. 426, fin de la note 1 de la p. 425.)

een inghelsche,.. ij lb. ij sc. xj gr. (C. St-Jean 1529-id. 1530, chap. v des dépenses. — Reg. i des comptes de la fabrique, fol. xc r°) (1).

Item betaelt Herman, de goudsmit ande Vlamyncbrugghe, ter causen van tvermaken ende tbinden van tzelvere draecxkin dienende toter grooter zelvere relique,... vj groten. (Ibid., fol. xcij r°) (2).

Item ontfaen van Pauwels Cockuut, ter causen vanden vercoope van eene copere vergulde casse, daer medemen St Gillis aerme plochte te dragene, weghende lxxv lb. te iij gr. tpondt,... xviij sc. ix gr. (C. St-Jean 1536-id. 1537, chap. vii des recettes. — Reg. i, fol. clxvj v°) (3).

---

(1) Item payé à Georges de Satelare, pour confection d'une chaîne d'argent, destinée au bras de saint Gilles, du poids d'un marc, un estelin,... ij livr. ij escal. xj gros.

(2) Item payé à Herman, l'orfévre du pont flamand, pour la restauration et l'ajustement du petit dragon d'argent, servant au grand reliquaire de même métal,... vj gros.

L'artiste, dont il est question dans cet extrait, était Herman van Oudvelde, doyen de la corporation des orfévres en 1514-1515 et 1528-1529, décédé en Décembre 1540, et enterré au cimetière de l'église Saint-Jacques. Herman van Oudvelde occupait la maison située au coin sud-est du pont flamand, et marquée aujourd'hui F. 76; le 18 Juillet 1514, il fut autorisé, par les trésoriers de la ville de Bruges, à construire l'élégante tribune suspendue, qu'on y voit encore aujourd'hui. (*La Flandre*, tom. ii, Bruges 1868, pp. 307, 308.) M. Charles Verschelde, dans son remarquable travail intitulé : *Les anciens architectes de Bruges*, donne le dessin de cette tribune (planche V), et dit qu'elle est sans aucun doute la construction la plus délicate, qui ait jamais été exécutée en briques. (*Annales de la Société d'Émulation*, 3me série, tom. vi, Bruges 1871, p. 49, 50 et 122, 123.) Cette tribune a été restaurée en 1877, aux frais de la ville, par M. l'architecte De Lacenserie.

Les mots *dienende toter grooter zelvere relique* indiquent que l'église possédait une autre relique plus petite de saint Gilles; le même chapitre de dépenses contient un détail relatif à cette dernière : *Item betaelt voor tsuveren ende scoonmaken vander relicque van sinct Gillis daer mede men daghelicx zent,... xij groten.* (Fol. xc v°). [Item payé pour le nettoyage et la mise à neuf du reliquaire de saint Gilles, qu'on présente journellement à baiser,.. xij gros.]

(3) Item reçu de Paul Cockuut, pour vente d'une châsse en cuivre doré, du poids de soixante-quinze livres, servant à porter en procession le bras de saint Gilles, à raison de trois gros la livre,... xviij escal. ix gros.

Cette cassette fut vendue, avec divers autres objets, pour couvrir en partie les frais de fonte des nouvelles cloches. Paul Cockuut, qui figure dans cet extrait, était peintre et élève de son frère Thierri; il fut admis à la maî-

Betaelt voor eene leere omme sint Gillis aerme mede of ende up te stellene,... vj gr. (C. St-Jean 1554-id. 1555, chap. VI des dépenses. — Reg. II, fol. 219 v°) (1).

Betaelt Jan Willaeis, smit, voor tmaken van drie slotelen ende tvermaken van tslot daer St Gillis aerme in rust,... xviij gr. (C. St-Jean 1557-id. 1558, chap. VI des dép. — Reg. III) (2).

Betaelt Michiel Bailliu, smet..., omme tmaken dat de candelare staet voor de duere van sint Gillis relicque,... vij gr. (C. St-Jean 1558-id. 1559, mêmes chap. et reg.) (3).

Betaelt den letsten dach van Decembre Jacob Meese, schildere, voor dat hy vergult heeft tpylaerkin ende croontkin daer den aerme up staet van myn heere St Gillis..., iiij sc. vj gr. (C. St-Jean 1561-id. 1562, mêmes chap. et reg.) (4).

Pour bien comprendre les détails qui précèdent, il importe de savoir qu'à l'entrée de la chapelle de saint Gilles, aujourd'hui chapelle de la Vierge, règnait un tref, *reeze* (5),

---

trise dans la corporation de saint Luc et de saint Eloi, le 20 Février 1522, et mourut avant 1557. (*La Flandre*, tom. II, p. 206.)

(1) Payé pour une échelle destinée à monter et à descendre le bras de saint Gilles,.... vj gros.

(2) Payé à Jean Willaeis, forgeron, pour la confection de trois clefs et le raccommodage de la serrure fermant le coffret où repose le bras de saint Gilles, ... xviij gros.

(3) Payé à Michel Bailliu, forgeron, pour fixer le chandelier devant le reliquaire de saint Gilles,... vij gros.

(4) Payé, le dernier jour de Décembre, à Jacques Meese, peintre, pour la dorure du petit pilier et de la couronne qui supportent le bras de monsieur saint Gilles... iiij esc. vj gr. L'objet, mentionné dans cet extrait, était sans doute une espèce de porte-reliquaire, servant à l'exposition des reliques du Saint.

(5) Voyez, pour les diverses significations du mot *reeze*, De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*, Brugge 1873, pp. 924, 925, v° *Reeze*. Voyez en outre Reusens, *Éléments d'Archéologie sacrée*, tom. I, Louvain 1871, p. 199, § VIII. *Cancels et trefs*. L'article est accompagné du dessin d'un tref ou *trabes* porté sur six colonnes. Item Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tom. IX, Paris 1868, pp. 196, 197, art. *Trabes*, et surtout Duclos, *Étude sur la conservation des saintes Reliques*, Bruges 1875, pp. 102, 103.

Il y avait des *trefs* en métal; le plus souvent ils étaient en bois. M. l'abbé Duclos nous en donne une idée très-nette et explique fort bien leurs divers usages.

" Au moyen-âge, dit l'auteur, on avait l'habitude de poser des poutres en travers et autour du chœur, quelquefois même entre les colonnes de la nef,

composé d'une traverse en cuivre, soutenue par deux colonnes de même métal (1). Cette traverse, faisant l'office de candélabre et munie de cierges (2), supportait aussi le coffret à trois clefs, renfermant les reliques de saint Gilles; il fallait donc une échelle, pour monter et descendre ces dernières.

---

comme le montre une ancienne peinture de l'intérieur de l'église de Notre-Dame à Bruges, conservée à la chambre des marguilliers. Ces poutres auxquelles on donnait le nom de *trabes* ou de *tref*, portaient des flambeaux et servaient à suspendre des lampes. Les églises abbatiales possédaient des *trabes* en avant de l'autel principal. Ces poutres reposaient parfois sur quatre colonnes entourant l'autel. Elles étaient sculptées et peintes, comme celle qu'on a placée à Notre-Dame à Bruges, devant la chapelle du S. Sacrement, et qui porte les trois lampes. Parfois elles étaient ornées de plaques d'or et d'argent. Les vies des pontifes d'Anastase-le-Bibliothécaire sont riches en renseignements sur cette matière. Ces *trabes* porte-lumières, qui étaient fort ornementales et servaient à éclairer splendidement les édifices sacrés, servaient aussi à y suspendre les voiles du carême. L'usage en remonte à l'origine du Christianisme. Dès les premiers temps on en plaça en travers de l'ouverture du chœur sur des colonnes. Ces poutres servirent bientôt de support à la croix triomphale, accompagnée de la Vierge et de S. Jean.

Ces poutres qu'on décorait, aux grandes fêtes, de bouquets de fleurs et de statues, servaient aussi de support aux châsses et aux reliquaires. C'est ce que fit l'abbé Angilbert.... Ce saint prêtre avait cherché, par ordre de Charlemagne, des reliques par toute la chrétienté. A son retour il dépose celles qu'il a obtenues dans des châsses d'or et d'argent, confiées à la crypte de l'église de S.-Sauveur. Les Reliques qui restaient sont enfermées par lui en treize coffrets qu'il plaça sur les poutres devant l'autel de S. Richard. "

Ces dernières lignes prouvent qu'en placant les reliques de saint Gilles sur le tref, on ne faisait que se conformer à un très-ancien usage.

(1) Nos comptes parlent fréquemment de ce tref : (*Betaelt*) *de zelve* (*Jan de Turck*) *van te scueren de reese van S*t *Gillis cappelle gheseyt S*te *Catherine-cappelle, by accorde vanden pasteur ende kercmeesters,.. x gr.* (C. St-Jean 1559-id. 1560, chap. IV des dép. — Reg. II, fol. 349 vo.) [Payé au même (Jean de Turck), aux termes de l'accord conclu avec le curé et les marguilliers, pour écurer le tref de la chapelle de St Gilles, dite chapelle de Ste Catherine,... x gr.] Ailleurs on lit : *Betaelt... van te scueren de reese ende twee pilaren anden oultaer daer mynen heere S*t *Gillis nu staet... x gr.* (CC. St-Jean 1562-id. 1566, m. chap. — Reg. III.) [Payé.... pour écurer le tref et les deux colonnes à l'autel où se trouve maintenant l'image de monsieur saint Gilles,... x gros.]

(2) M. J. Weale traduit le mot *reeze* par *candélabre en forme de chambranle*. Un acte du 20 Février 1517 mentionne " ung candelabre en forme de chambrant, avecq sept chandelers estouffez. " Voyez *Le Beffroi*, t. III, Bruges, 1866-1870, pp. 296, 298, 299, où l'on trouve divers détails intéressants sur des trefs confectionnés par les fondeurs brugeois Jean van den Dorpe, Jacques de Keysere et Laurent de Lyckere.

Nous n'ajoutons plus qu'un détail, extrait de l'inventaire de l'argenterie et des ornements de l'église, dressé le 22 Juin 1521; parmi les objets qui y sont relatés, se trouve *een rabat van roode zyde om te hanghene onder de reese an St Gillis aerme* (1).

Nous touchons à une époque néfaste, celle des troubles religieux de la fin du XVIe siècle; les Gueux vont s'abattre sur nos églises, les dépouiller de leurs richesses, briser les images des Saints, brûler leurs reliques et en jeter les cendres au vent. L'église de Saint-Gilles, comme toutes celles de Bruges, eut énormément à souffrir de ces nouveaux iconoclastes; après en avoir chassé le clergé, les chantres et autres employés, ils jetèrent bas toutes les statues et ravagèrent complétement l'intérieur de l'édifice (2).

Heureusement, des mesures avaient été prises à temps, et les reliques de saint Gilles ne furent point profanées par des mains sacriléges.

Après le départ des Gueux et la rentrée de la ville de Bruges sous l'obéissance du roi d'Espagne (22 Mai 1584), les églises furent rendues au culte catholique, après avoir été préalablement réconciliées. Mgr. Remi Drieux, IIe évêque de Bruges, fit la réconciliation de l'église de Saint-Gilles et du cimetière y attenant, le 1er Juillet 1584 (3). Mais de cette cérémonie à la restauration de l'édifice, il y avait loin; quatre

---

(1) Une bordure de soie rouge, à suspendre au tref, au-dessous du bras de saint Gilles. — On suspendait jadis aux trefs des étoffes précieuses (Reusens, op. et loc. cit., et le passage cité de M. Duclos). Voyez sur la signification du mot *rabat*, De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*, p. 908, v° *Rabat*.

(2) Nous lisons dans les *Lamentations* de Soyer van Male :

S. Gilliskercke; den pastor met de capellanen aldaer ende de sanghers van de kercke met de officiers gheheel verjaecht ende wechgesonden, de aerme kercke van binnen gheheel gheruyneert, de beelden afghedaen ende de kercke al gheprofaneert. (*Lamentatie van Zegher van Male, behelsende wat datter aenmerckensweerdig geschiet is ten tyde van de geuserie ende de beeltstormerie binnen ende omtrent de stadt van Brugghe*, Gent 1859, p. 10. Publié par M. le chanoine Carton pour la Société des *Vlaemsche Bibliophilen*.)

(3) *Acta Episcopatus Brugensis*, reg. IV, fol. 93 v°.

années plus tard, l'église se trouvait encore dans le plus grand délabrement. Une résolution prise par les marguilliers, le 24 Janvier 1588, nous apprend qu'elle n'était pas même à l'abri des intempéries de l'air; le vent et la pluie y pénétraient de toutes parts (1). Peut-être faut-il chercher dans ce triste état de choses l'explication du détail suivant, consigné dans un inventaire des joyaux et ornements de l'église, dressé le 5 Décembre 1587 :

Item een casken behanghen met de reliquien vanden aerme van myn heer St Gillis, by myn heere den pasteur in bewaringhe ghenomen up St Thomaes dach 1587 (2). Le curé aura pris les reliques de saint Gilles chez lui, parce qu'elles ne pouvaient se garder convenablement à l'église.

En 1593, les reliques furent enchâssées dans un nouveau reliquaire en argent, dont le curé Adrien van der Haghe couvrit les frais (3), et que nous possédons encore aujourd'hui; l'inscription suivante, gravée sur le pied, conserve le souvenir de ce don : ✠ ME . DEDIT . ADRIAN^s^ . VANDER . HAGHE . PASTOR . S . EGIDY . A^o^ 1593 . 28 AVGVSTI.

La planche ci-jointe donne un dessin très-exact de ce reliquaire et nous dispense d'en faire la description. Il est un détail toutefois que nous voulons relever. Aux termes de l'acte

---

(1) *Uut dien,* y lit-on, *de voorseyde kercke nootsakelick ghereparreert moet weesen jegens watre ende wynt.* (Cartulaire II de la Fabrique, fol. 73 v°.)

(2) Item une petite armoire où sont suspendues les reliques du bras de monsieur saint Gilles, pris en dépôt par monsieur le curé, le jour de saint Thomas 1587. (Cartulaire II de la Fabr., fol. 5 v°.)

(3) La reconnaissance nous fait un devoir de consacrer quelques lignes au curé Adrien van der Haghe. Si l'église de Saint-Gilles peut se glorifier d'avoir conservé une relique, que bien des sanctuaires lui envient, c'est à ce digne prêtre qu'elle le doit. Il sut préserver ce trésor des profanations des Gueux, qui eussent brûlé notre relique, comme tant d'autres, s'ils avaient pu la découvrir. Le précieux reliquaire qui la contenait devait tenter la cupidité sacrilége des iconoclastes; Adrien van der Haghe en fit le sacrifice, pour sauver plus sûrement la relique. La tourmente passée, il fit confectionner à ses frais un nouveau reliquaire, qui sans égaler en richesse le morceau d'orfévrerie dont nous déplorons la perte, témoigne depuis trois siècles et témoignera longtemps encore, espérons-le, de la générosité du zélé pasteur et de l'ardent amour qu'il portait au patron de son église

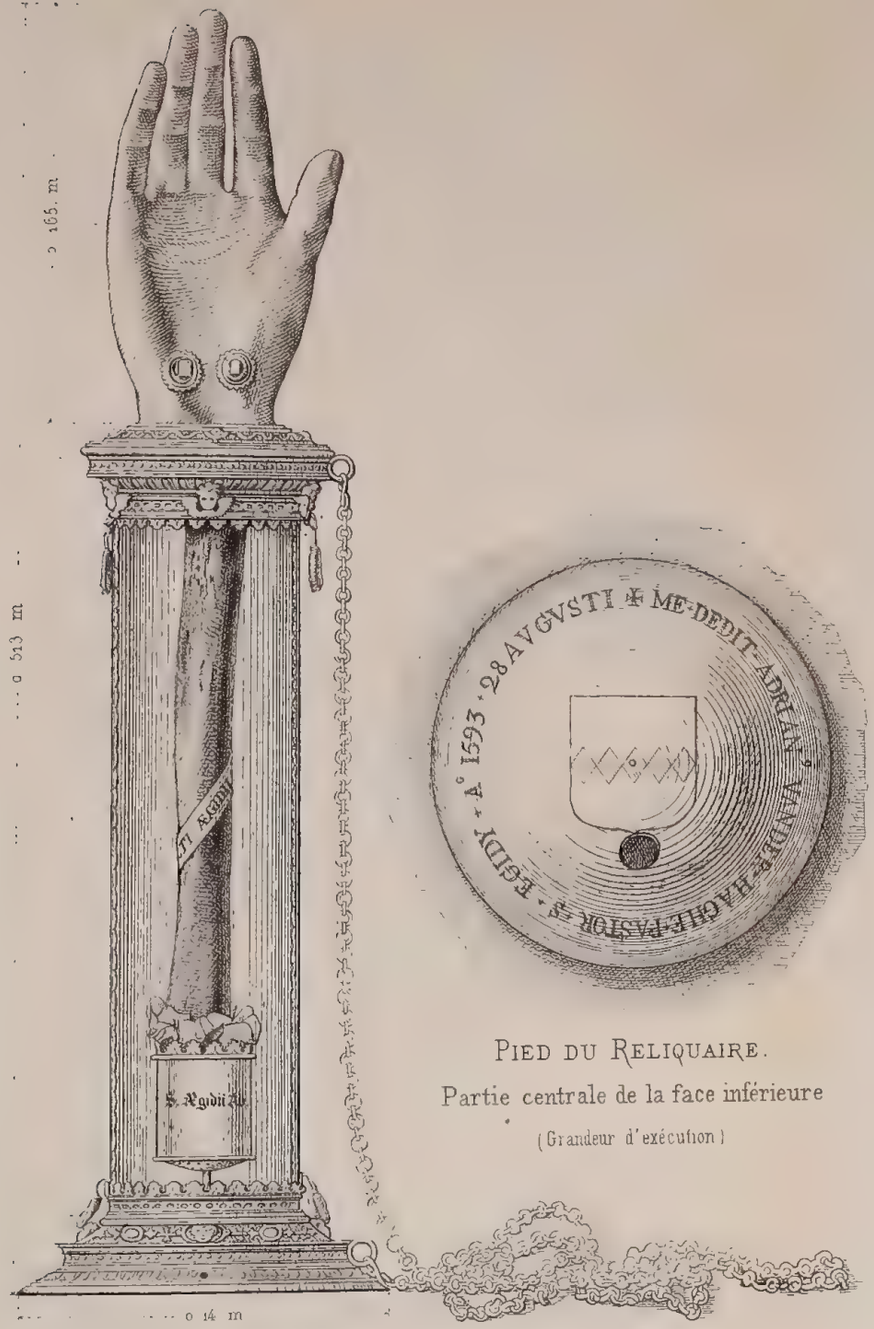

PIED DU RELIQUAIRE.

Partie centrale de la face inférieure

(Grandeur d'exécution)

RELIQUAIRE RENFERMANT UN OS HUMÉRAL DE SAINT GILLES,

conservé à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges

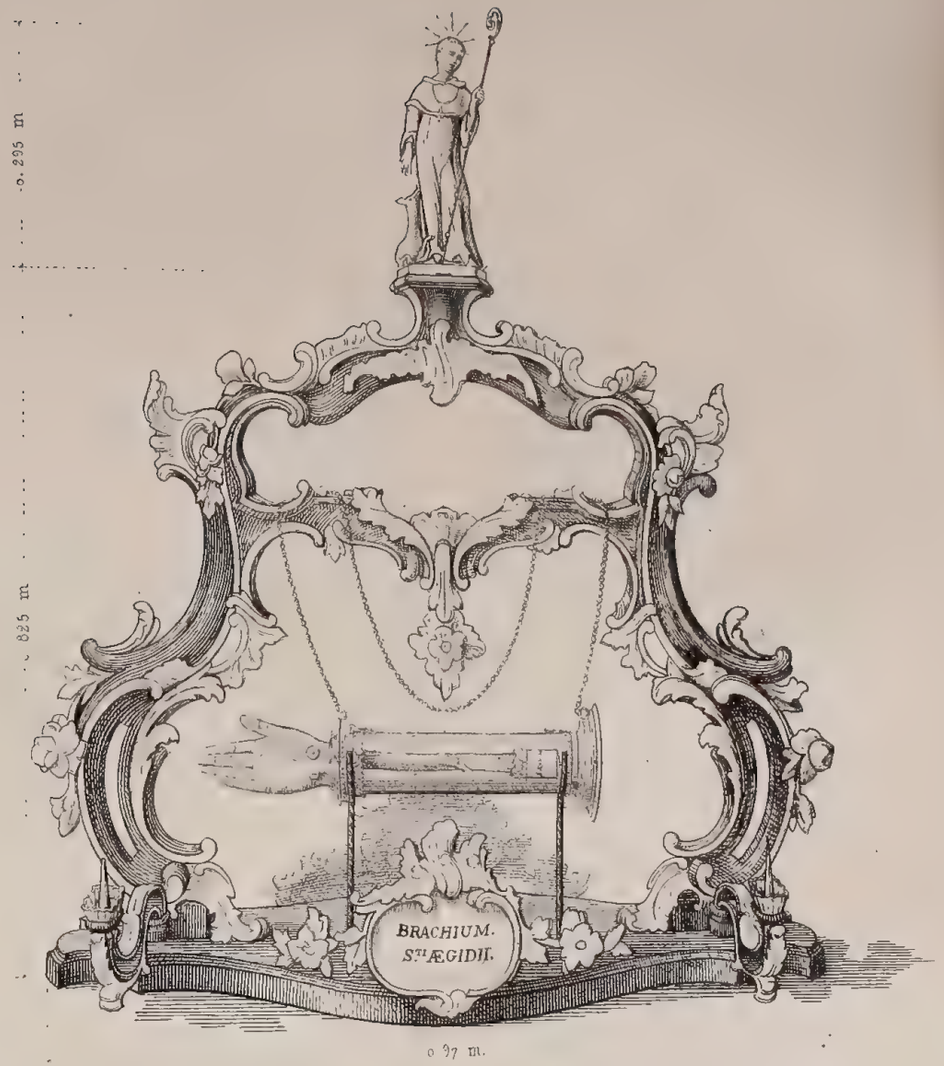

PORTE-RELIQUAIRE EN BOIS SCULPTÉ,

servant à exposer les Reliques de saint Gilles,

et à les porter en procession.

de donation, les armes de Guillaume de Grachaut devaient être gravées sur le reliquaire; les marguilliers, de concert avec le curé Jean de Man, s'y engagèrent par acte du 14 Mai 1468.

" Et quant icellui reliquaire, disent-ils, ferons enrichir et enchasser, promettons de y mettre les blasons et les armes

---

Adrien van der Haghe était bachelier en théologie et possesseur de la chapellenie de sainte Anne dans la collégiale de Sainte-Pharaïlde, à Gand, lorsqu'il obtint la cure de Saint-Gilles, par voie de permutation avec Jean Cornepuut et sur présentation de Remi Drieux, prévôt de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges. Les lettres, qui lui confient cette charge, émanent du vicaire général de Charles de Croy, évêque de Tournai, et sont datées du 14 Juin 1560 (*Acta capit. colleg. B. M. V., Brugis*, reg. IV, fol. xliiij r°).

Adrien van der Haghe exerça les fonctions pastorales, l'espace de quarante-cinq ans. Dans la longue série des curés de Saint-Gilles, qui s'ouvre en 1311, nous n'en avons point trouvé qui ait gouverné aussi longtemps que lui cette paroisse; nous n'en rencontrons aucun non plus dont l'administration ait été traversée, autant que la sienne, par des épreuves de toute nature.

Le 20 Mars 1578, les Gueux s'emparèrent de la ville de Bruges. Le curé van der Haghe fut chassé de son église, qui, après avoir subi les horreurs de la profanation et du pillage, demeura fermée du mois de Février 1580 au mois de Juillet 1582. Quand l'édifice sacré fut rouvert, les ministres protestants en prirent possession et y tinrent leurs prêches.

En 1583, la peste et la famine décimèrent la population de la malheureuse cité; ce double fléau fit de si affreux ravages, qu'en peu de mois, racontent des témoins oculaires, il mourut quatre-vingt mille personnes (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, tom. VI, Bruxelles 1850, p. 344). Nous n'essayerons pas de justifier ce chiffre, mais nous rappellerons l'immense quantité de campagnards, qui, fuyant les dévastations des Malcontents, s'étaient réfugiés à Bruges, où, faute d'abri suffisant, ils campaient par milliers dans les rues et sur les places publiques. La population normale de la ville était doublée, et ce détail rend moins improbable l'effrayante mortalité signalée par les historiens. La peste fit une nouvelle apparition dans la paroisse de Saint-Gilles, en 1604-1605; les comptes de la fabrique sont pleins de détails sur cette cruelle épidémie et sur les moyens employés pour apaiser la colère divine.

Le 14 Juillet 1592, trois religieux de l'ordre des Capucins arrivaient à Bruges, avec l'intention de s'établir dans cette ville et d'y bâtir un couvent. Une noble dame, Anne Winoc, douairière de messire Guillaume Joigny de Pamele, en son vivant président du conseil privé, leur vint en aide; elle acquit, à leur intention, un vieux bâtiment, nommé *la Citerne*, sis en face du château de Houtmarck, dans la rue Sainte-Claire, et occupé, de 1568 à 1578, par les Chartreux anglais. Les travaux d'appropriation ne furent terminés qu'en 1594; en attendant leur achèvement, il fallait un gîte aux pauvres franciscains. Le charitable curé van der Haghe les accueillit chez lui et les hébergea durant deux ans. Nous avons puisé ce détail dans la chronique manuscrite du couvent;

dudit Guilliame, seigneur de Hollan, au plus parant et eminent lieu dudit reliquaire, telz quil les lui plaira nous baillier et delivrer " (1).

Nul doute que cette stipulation n'ait été remplie, tout au moins après le jugement porté sur l'authenticité des reliques par les vicaires généraux de Reims, sous la date du 1er Mai 1486. Or, le blason qui figure sur le pied du reliquaire, et qui est d'argent à cinq losanges de sinople accolées en fasce, est tout différent des armes de la famille de Grachaut, telles que nous les avons blasonnées plus haut (2), d'après M. l'archiviste du Doubs. Cette famille portait d'or à une fasce de sable; M. l'archiviste avait joint à sa lettre le dessin de ces armoiries, sommées d'un buste de maure.

D'où vient cette différence ? Nous l'ignorons. Peut-être faut-il la mettre sur le compte de l'orfévre. Les armes de messire de Grachaut, placées " au plus parant et eminent lieu ", se seront effacées à la longue par le frottement, et l'artiste, peu ou point versé en héraldique, les aura reproduites défectueusement sur le nouveau reliquaire. Ces altérations se rencontrent tous les jours.

---

on y lit : *Hospitio recepit fratres prædictos R. Dominus Pastor S. Ægidii, donec conventus parvulus extrueretur.* Sanderus atteste la même chose : *Hospitio,* dit-il, *primum eos excepit fratres Curio S. Ægidii,* et il ajoute, en marge, avoir tiré ses renseignements *ex Tabulis Cœnobii* (*Flandria illustrata,* tom. II, Hagæ Comitum 1732, p. 118, col. 2). M. Weale s'inscrit en faux contre une tradition aussi bien établie. Après avoir dit que les Capucins vinrent se fixer à Bruges en Juin 1592, il ajoute qu'ils furent d'abord logés dans une maison près de l'église de Saint-Gilles, appartenant à Amand Willaert, et dont le loyer fut payé par la ville (*Bruges et ses environs,* 3e édit., Bruges 1875, p. 220).

Adrien van der Haghe portait depuis quarante-cinq ans le fardeau du ministère pastoral, et sentait le besoin de se reposer des fatigues d'une vie aussi laborieuse qu'agitée. En 1605, il permuta sa cure avec Ferdinand van der Straeten contre la chapellenie fondée à l'autel des saints Nicolas et Madeleine, dans l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Bruges (*Acta capit. colleg. B. M. V., Brugis,* reg. IV, fol. cclxiij r°), et passa dans la retraite les dernières années d'une longue et noble carrière.

(1) Voyez plus haut, p. 429.

(2) Item, p. 407.

Nous faisons suivre ici quelques extraits des comptes de la fabrique et des inventaires de l'église, postérieurs à la confection du nouveau reliquaire :

Betaelt voor een cabinet met twee dueren om de relycke vanden aerme van St Gillis daer inne te bewaren,... vj sc. gr. (C. 1er Juillet 1605- 30 Juin 1606, chap. I des dép. — Reg. V, fol. 224 v°) (1).

(*Betaelt*) *voor tschilderen vanden stoel om St Gillis relique te draghen,... iij sc. iiij gr.* (C. 1er Juill. 1607- 30 Juin 1608, ch. unique des dép., même reg.) (2).

Betaelt voor tbeslaen vande casse daer de relycke van St Gillis in rust,... xvj sc. gr. (Id.) (3).

Item de reliquie vanden aerme van myn heer onsen patron St Gillis, besleghen in zelvere mette custode daertoe dienende (Inventaire du 14 Novembre 1605) (4).

Item een cusken van zyde damast van diversche couleuren, omme den aerme van St Gillis up te legghen (Id.) (5).

Item een arm van St Gillis wanof de hant is selver (Invent. dressé vers 1611) (6).

Item vier geluwe gordynkens met noch drye andere stycx tot het cieraet vanden harm van St Gillis (Id.) (7).

---

(1) Payé pour une armoire à double battant, qui sert à conserver la relique du bras de saint Gilles,... vj esc. gr.

(2) Payé pour la peinture du brancard, sur lequel on porte la relique de saint Gilles,... iij esc. iiij gr.

(3) Payé pour la garniture en métal de l'armoire où repose la relique de saint Gilles,... xvj esc. gr.

(4) Item la relique du bras de monsieur saint Gilles, notre patron, garnie d'argent, avec sa custode.

(5) Item un petit coussin en damas de soie de diverses couleurs, pour y reposer le bras de saint Gilles.

(6) Item un bras de saint Gilles, dont la main est d'argent. — Le même inventaire renferme le détail suivant, qui concerne sans doute la petite relique du saint abbé, dont nous avons parlé plus haut : *Item een zilver casken daerinne de reliquien van St Gillis zyn, wegende ontrent onder halfve once.* (Item une boîte en argent du poids d'une once et demie, contenant les reliques de saint Gilles.)

(7) Item quatre petits rideaux jaunes avec trois autres pièces d'étoffe, pour orner le bras de saint Gilles.

Item de reliquien van den aerme van den Patroon van dese prochie myn heere St Gillis, besleghen in selver ende met linten vaste ghemacct op een gheperckt kussen (Invent. dressé en Juillet 1619) (1).

---

(1) Item les reliques du bras de monsieur saint Gilles, le patron de cette paroisse, garnies d'argent, et fixées, au moyen de rubans, sur un coussin à carreaux.

Le dessin du reliquaire, donné par le curé Adrien van der Haghe, aura remis en mémoire au lecteur ce que nous avons dit plus haut (pp. 255 et suiv.) de l'usage d'enchâsser les reliques dans des reliquaires imitant la forme des membres du corps humain. Les reliquaires, tels que le nôtre, en forme de bras portaient le nom de *brachialia*; ils étaient extrêmement nombreux :

" Au Moyen-âge [et même plus tard], écrivent MM. Bock et Willemsen, de même qu'on déposait les chefs ou les crânes des Saints dans des bustes, ainsi on aimait à enfermer les ossements des bras dans des Reliquaires, auxquels on avait donné la forme de ce membre. Le Trésor de S. Vite à Prague possédait autrefois un grand nombre de ces *brachialia*, la plupart gothiques, dont quelques-uns existent encore; parmi ceux qui se gardent à Cologne, l'église de S. Géréon en possède deux, qui datent du commencement du XIIIme siècle et sont particulièrement remarquables; de la même époque datait le *brachiale*, en argent doré et orné de pierres précieuses, qu'on conservait autrefois à Groningue : il enfermait un bras de S. Jean-Baptiste; trois autres *brachialia*, appartenant aussi à cette époque, se voient à la Cathédrale de Munster. " (*Antiquités sacrées conservées dans les anciennes collégiales de S. Servais et de Notre-Dame à Maestricht*, Maestricht 1873, p. 207.)

Le trésor des ducs de Brunswick-Lunebourg, conservé au palais de Hanovre, ne comptait pas moins de onze *brachialia*, les uns en vermeil, les autres en argent, en bois doré ou argenté, enrichis pour la plupart de pierres précieuses. Voyez la *Lipsanographia sive Thesaurus Reliquiarum Electoralis Brunsvico-Luneburgicus*, de Gérard Molanus, édit. Jung, Hanoveræ 1783, pp. 16, 20, 22, 31, 34, 49, 50, 60, et les planches VIII et IX, qui offrent les dessins de deux de ces *brachialia*.

Plusieurs églises de Belgique et des Pays-Bas conservent des bras-reliquaires, précieux tant sous le rapport de la matière que de la valeur artistique.

Le trésor de Notre-Dame de Tongres en possède sept (THYS, *L'église de Notre-Dame, à Tongres*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tom. XXII, Anvers 1866, pp. 268, 269, avec gravure dans le texte). L'église de Saint-Ursmer, à Binche, garde deux *brachialia*, provenant du trésor de l'abbaye de Lobbes; ils ont figuré à l'exposition d'objets d'art religieux, organisée à Malines en 1864, et M. Weale les décrit dans le *Catalogue* de cette exposition, 2e édit., Bruxelles 1864, pp. 106, 107, n°s 543, 544.

Parmi les pièces remarquables, qui forment le trésor de l'ancienne collégiale de Saint-Servais, à Maestricht, on trouve quatre bras-reliquaires. Le plus précieux, datant de la fin du moyen âge, est en argent et renferme l'*humerus* du bras droit de l'apôtre saint Thomas, envoyé au chapitre de Saint-Servais

Il y avait près de deux siècles que l'église de Saint-Gilles possédait sa grande relique, et, saintement avare, elle n'avait cédé à personne la moindre parcelle de ce trésor. Ce ne fut qu'en 1659, qu'elle consentit à en laisser détacher une portion assez considérable, en faveur de l'église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris. Les détails qui se rapportent à ce fait, seront lus avec intérêt. Nous les faisons précéder de quelques mots sur l'église de Saint-Leu et sur les origines du culte de saint Gilles à Paris.

On s'accorde à faire remonter l'origine de la paroisse de Saint-Leu-Saint-Gilles à l'année 1235, la dixième du règne de saint Louis. Elle tire son nom de la chapelle dédiée à ces deux Saints dans l'église abbatiale de Saint-Magloire, où les habitants du quartier faisaient célébrer leurs offices, avant qu'ils eussent une église à eux. Comme ils demeuraient assez loin de Saint-Barthélemi, leur église paroissiale, et qu'ils ne pouvaient obtenir les secours de la religion, lorsque les portes de la cité étaient fermées, Saint-Barthélemi se trouvant *intra muros*, ils furent autorisés par le curé de cette église, d'une part, et, de l'autre, par l'abbé de Saint-Magloire, à construire une église succursale sur le territoire abbatial; le nouveau temple prit les noms de Saint-Leu-Saint-Gilles, en souvenir de la chapelle, où les offices avaient été célébrés jusqu'alors (1).

---

par Godefroid de Bouillon, premier roi de Jérusalem. MM. Bock et Willemsen font une description minutieuse de ce bel objet, et en donnent le dessin (op. cit., pp. 207 et suiv.).

Presque tous les *brachialia* affectent la forme d'un bras vêtu, terminé par une main levée et bénissant; dans le reliquaire de saint Gilles le bras est remplacé par un cylindre en cristal, permettant de voir l'os tout entier, et la main qui en sort a tous les doigts étendus.

(1) *Renseignements adressés par M. Texier-Olivier, curé de Saint-Leu, à Mgr. Affre, Archevêque de Paris, sur l'Église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, de Paris*, p. 3. Hurtaut et Magny, auteurs du *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, s'expriment dans le même sens (tom. III, Paris 1779, p. 400). "Cette nouvelle chapelle, ajoutent ces écrivains, fut ensuite unie à la Cure de Saint-Barthelemi, parce qu'il ne s'y trouvoit pas assez d'habitans pour avoir un Pasteur résidant à Saint-Leu-Saint-Gilles; mais enfin le nombre des habitans devint si considérable, qu'on fut obligé, en 1617, de

M. l'abbé Teissonnier se demande à quelle époque et comment le culte du saint abbé s'introduisit à Paris; il avoue ne pouvoir rien préciser à cet égard : " Peut-être, dit-il, S. Gilles fut-il adopté comme Patron de la paroisse de ce nom, à la suite de la première croisade de S. Louis; cette expédition avait donné occasion au pieux monarque et aux braves chevaliers qui l'accompagnaient, de connaître l'histoire de notre Saint et de le vénérer dans notre église abbatiale. Au portail de cette église, nous lisons encore les noms de Joinville et de beaucoup d'autres guerriers, gravés avec la pointe de l'épée, sur le marbre de nos colonnes " (1).

L'auteur croit même qu'on peut reculer l'introduction du culte de saint Gilles dans la capitale de la France jusqu'au règne de Louis-le-Jeune : " Cent ans auparavant, ajoute-t-il, Louis-le-Jeune, dans une charte datée d'Étampes, la 27me année de son règne, avait confirmé tous les priviléges de l'Abbaye de St.-Gilles de la vallée Flavienne. Bien plus, s'il faut en croire les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (2), il paraîtrait que ce prince débarqua au port de Saint-Gilles,

---

désunir cette Chapelle d'avec Saint-Barthelemi, et de l'ériger en Eglise Paroissiale. "

Voyez aussi, sur Saint-Leu-Saint-Gilles, DE GUILHERMY, *Itinéraire archéologique de Paris*, Paris 1855, pp. 161 et suiv., et JOANNE, *Paris illustré*, 2e édit., Paris 1867, pp. 370, 371.

" De graves et savants historiens, dit M. Texier-Olivier, entre autres l'abbé Lebœuf, prétendent que St Gilles fut le premier patron de cette église; la raison qu'ils en donnent, c'est que la chapelle, où les habitans du quartier célébrèrent d'abord leurs offices à St Magloire, possédait les reliques de ce saint, et n'en avait point de saint Leu, et que les livres liturgiques du 13me siècle contenaient l'office de saint Gilles, au 1er Septembre, avec simple mémoire de saint Leu. Ces preuves sont loin d'être péremptoires. On voit, en effet, des églises considérables dont le patron principal n'a, dans l'office, qu'une simple commémoraison. Tels sont St Eustache, au 3 Novembre, et St Merry, au 29 Août. Quoi qu'il en soit, on peut avancer que tant que l'office paroissial se fit à Saint-Magloire, la paroisse porta le nom de St Gilles-St Leu, et que lorsqu'elle eut son église, elle adopta, quelques années après, saint Leu pour premier patron, tout en conservant à St Gilles le rite de *première classe* ou d'*annuel* le jour de l'octave de saint Leu. " (*Renseignements*, etc., p. 4.)

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 135.

(2) Tom. II, Paris 1733, p. 454.

en 1148, au retour de sa croisade. C'était précisément l'époque la plus florissante de la ville et de l'Abbaye. Si cette conjecture est fondée, le roi de France et les officiers de sa suite auraient pu contempler la foule des pèlerins qui se pressaient dans l'immense enceinte de la nouvelle basilique, et importer dans la capitale de la France la renommée d'un Saint qu'on aurait été jaloux ensuite d'avoir, comme tant d'autres villes, pour un des saints protecteurs de la grande cité " (1).

A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire, en 1659, saint Gilles était fort honoré dans l'église de Paris, dont il était titulaire, et qui, malheureusement, n'avait pas même une parcelle de ses reliques à présenter à la vénération des pieux fidèles. C'est ce qui résulte du procès-verbal de Mgr. Charles van den Bosch, dont nous extrayons tous les détails qui vont suivre : *Petitio continebat*, y lisons-nous, *quod Ecclesia Sanctorum Lupi et Ægidii in Civitate Parisiensi... esset... dotata... celebriori populi confluxu, et devotione, ad ejusdem Sancti Ægidii, Ecclesiæ patroni, patrocinia seu suffragia ibidem imploranda, absque eo quod eadem Ecclesia aliquibus ejusdem Sancti Ægidii Abbatis reliquiis decorata dignoscatur.*

La paroisse de Saint-Leu comptait parmi ses habitants un négociant du nom de François Martin (2), dont le père, Gilles Martin, avait rempli à Bruges diverses fonctions honorables (3). Durant son séjour dans la maison paternelle, François devait avoir vu et vénéré maintes fois notre belle relique (4),

---

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 135, 136.

(2) Le vrai nom de ce négociant était Maertens. Établi à Paris, François aura donné à son nom une désinence française, et changé Maertens en Martin.

(3) D'après le manuscrit déjà cité, *De Wet van Brugghe*, Gilles Maertens fut conseiller de la ville en 1609, 1611, 1616, 1624, 1626, chef-homme en 1610, 1612, 1619, et échevin en 1615, 1618, 1622, 1623 et 1629 (fol. 341 v° et suiv.). Il exerça aussi l'emploi de receveur du grand tonlieu de Sa Majesté Catholique.

(4) Cette supposition paraît d'autant plus fondée, que le père de François Maertens s'appelait Gilles; il est permis de croire, que le fils accompagna bien souvent son père, lorsque celui-ci venait honorer les reliques de son patron. Grande était alors la dévotion des Brugeois au saint abbé, et le trésor conservé dans notre église y attirait une foule de monde; ... *aliqua pars*, dit le procès-

et, sans aucun doute, il aura suggéré au curé (1) et aux marguilliers de Saint-Leu l'idée d'en demander un fragment. Chargé de négocier cette délicate affaire, l'honnête commerçant en écrivit à son ami Georges Aerts, ancien échevin et trésorier de la ville de Bruges, pour lors commis des impôts de Flandre au même quartier (2); celui-ci consentit bien volontiers à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'évêque de Bruges, Mgr. Charles van den Bosch, auprès de Jean Neyts, curé de l'église de Saint-Gilles (3), et de ses marguilliers. Deux choses facilitaient la tâche de Georges Aerts : d'une part, l'église de Saint-Leu s'engageait, pour le cas où elle obtenait la relique demandée, à donner en échange un morceau de la vraie Croix; de l'autre, des liens de parenté unissaient le solliciteur au curé Jean Neyts (4). Aussi l'affaire ne souffrit-elle aucune difficulté; l'évêque, le curé et ses mar-

---

verbal qui nous occupe, *sacri ossis de Brachio... Sancti Ægidii... magna populi Brugensis frequentia, devotione et consolatione in Ecclesia parochiali Sancti Ægidii hujus Civitatis Brugensis exaltati...*

(1) L'église de Saint-Leu était administrée, à cette époque, par Henri de l'Espy du Saussay, successeur et parent d'André du Saussay, l'auteur du *Martyrologium Gallicanum*, dont nous avons parlé ailleurs (pp. 17 et suiv.); Henri du Saussay était protonotaire apostolique, conseiller et chapelain-né du roi de France.

(2) Georges Aerts, fils de Jean et d'Anne van de Velde, fut échevin de Bruges en 1646, 48, 52, trésorier en 1649, 50, prévôt de la confrérie noble du Saint-Sang en 1656, et commis des impôts de Flandre au même quartier. Il mourut le 1er Mars 1669, et fut enterré à Notre-Dame, dans la chapelle du Saint-Sacrement, où l'on voit encore aujourd'hui, adossée au mur, une épitaphe en marbre blanc et noir, ornée de ses armes et d'une inscription rappelant son souvenir et celui de sa seconde femme, Barbe van der Plancke, décédée le 28 Août 1680. (Gailliard, *Bruges et le Franc*, tom. v, Bruges 1862, p. 201. — Item *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Occidentale*, tom. i, 2e partie, *Église de Notre-Dame, à Bruges*, Bruges 1866, p. 388, et la planche xliv, qui se trouve en regard du texte.)

(3) Jean Neyts, bachelier formé en théologie, fils de Jean et de Marguerite van der Plancke, fut nommé curé de Saint-Gilles, le 5 Juin 1655, et garda cette cure jusqu'à son décès, survenu le 14 Octobre 1692.

(4) Marguerite van der Plancke, mère du curé Jean Neyts, était la cousine germaine de Georges Aerts; Catherine Aerts, mère de Marguerite, était la sœur de Jean Aerts, père de Georges. (Gailliard, *Bruges et le Franc*, tom. cit., pp. 197, 199.)

guilliers, Vincent van der Meere, Clément De Prince, Daniel Mulier et Jacques Neyts, firent le meilleur accueil à la requête du curé et des marguilliers de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris.

Le 1er Août 1659, sur les ordres de Mgr. Charles van den Bosch, la relique de saint Gilles, munie des actes originaux du 1er Septembre 1466 et du 1er Mai 1486, fut portée au palais épiscopal, escortée des chanoines gradués Hubert Waghenaers, archidiacre, et Arnould Crabeels, archiprêtre de la cathédrale de Saint-Donatien. En présence de ces dignitaires ecclésiastiques et d'autres témoins à ce convoqués, après inspection minutieuse du reliquaire (1), et lecture faite des actes précités (2), l'os fut extrait de son cylindre (3), et l'évêque fit détacher de l'extrémité inférieure une relique égalant en volume la moitié d'un grand œuf de poule (4). Notre relique fut reportée à Saint-Gilles avec le même cérémonial, et le fragment détaché, dûment authentiqué, fut renfermé dans un petit reliquaire, en destination de Saint-Leu de Paris (5). On dressa procès-verbal en double

---

(1) Le procès-verbal contient une description très-exacte de notre reliquaire. Nous n'avons qu'une remarque à faire à ce sujet : en décrivant la main d'argent, qui surmonte le cylindre, le rédacteur de l'acte s'exprime comme suit : ... *et ab alia parte alio nodo argenteo formato in modum dexteræ manus, cujus digiti exstant extensi* CUM ANNULO IN POLLICE. Aujourd'hui le pouce ne porte plus de bague, et n'en a gardé aucune trace; en revanche, deux pierres précieuses, non mentionnées au procès-verbal, se trouvent enchâssées au-dessous de la paume de la main. Peut-être ces pierres garnissaient-elles jadis la bague, dont parle le texte, et en faisant disparaître celle-ci, les aura-t-on placées à l'endroit qu'elles occupent maintenant.

(2) Ces actes sont insérés en entier dans le procès-verbal.

(3) Voici comment le procès-verbal décrit cet os : ... *unum os longitudinis unius pedis aut circiter, referens formam ossis brachii humani, quod os circa crassiorem seu latiorem extremitatem, constitutam versus suprascriptum priorem nodum argenteum, erat involutum bysso, seu rubeo ermosyno.*

(4) ... *partem in quantitate et forma fere referentem dimidiatum majus ovum gallinaceum.*

(5) *Suprascriptam vero partem,* dit le procès-verbal, *a prædicto osse brachii Sancti Ægidii amputatam seu separatam parvulæ tabulæ chartaceæ, bysso rubei coloris obductæ, filis argenteis affixam, præsenti capsulæ argenteæ in extremitatibus deauratæ, ac in superiori parte apertura ovali chrystallo transparente*

expédition; l'un des doubles devait se garder dans nos archives, l'autre dans celles de Saint-Leu (1).

Il est aisé de concevoir les sentiments de joie et de reconnaissance, avec lesquels le curé et les marguilliers de Saint-Leu reçurent la précieuse relique de leur patron; aussi s'empressèrent-ils de faire honneur à leurs engagements, et d'envoyer à Bruges la relique promise en échange de ce don généreux. L'église de Saint-Leu possédait, depuis des siècles, une croix en vermeil du plus beau travail, ornée de pierreries et de ciselures, et qui renfermait à l'intersection des bras, derrière un cristal, trois fragments de la Croix du Sauveur, de dimensions égales, disposés en forme de croix; cette relique était fort vénérée des Parisiens (2). Dans les derniers jours du mois d'Août 1659, Jean-Baptiste de Contes, doyen de la métropole, et Alexandre de Hodencq, archiprêtre de Saint-Séverin, tous deux vicaires généraux du cardinal de Retz, Jean François-de-Paule de Gondy, archevêque de Paris, se firent apporter la croix de Saint-Leu, et permirent au curé Henri de l'Espy d'en extraire, en leur présence, les deux fragments qui

---

occlusæ, et pro inspectione ejusdem sacræ partis aptatæ, una cum præsentibus nostris litteris,... imposuimus.

(1) Le procès-verbal, écrit sur papier, de la main du secrétaire A. Alio, comprend 25 pages de texte, petit in-folio; il porte, outre la signature de cet ecclésiastique, le paraphe de Mgr. van den Bosch (C.B.E.B^{is}, *Carolus Boschius Episcopus Brugensis*), et son sceau imprimé sur une oublie rouge.

Le double, envoyé à Saint-Leu de Paris, doit s'y être gardé tout au moins jusqu'à la première révolution française. M. l'abbé Teissonnier résume brièvement le procès-verbal de Mgr. van den Bosch, dans sa *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 138, 139. Il avait trouvé une copie de cet acte dans les manuscrits, contenant les recherches de M. Hector Mazer sur la ville de Saint-Gilles, tom. II, pp. 133 et suiv.; cette copie se termine par la déclaration suivante : " Cette présente copie a été faite mot à mot sur l'acte original qui est dans une boîte, chez M. le curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, par moi soussigné, le 24 Août 1754, J. L. le Normand, prêtre de ladite église Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris. " (Op. cit., p. 139, note au bas de la page.) On trouvera le procès-verbal de Mgr. van den Bosch parmi les pièces justificatives qui terminent notre travail.

(2) *Quæ a pluribus sæculis*, dit la lettre des vicaires généraux de Paris, *in eadem ecclesia summa cum veneratione asservatur et colitur.*

formaient les bras de la croix; le troisième fut laissé en place et rendu à Saint-Leu. Ces fragments, convenablement enchâssés et munis de deux lettres, qui en garantissaient l'authenticité, furent offerts à notre église, *in perenne gratitudinis monimentum,* comme s'exprime la lettre du curé de l'Espy (1).

Arrivée à Bruges, la relique fut soigneusement examinée par Mgr. van den Bosch, et placée dans une croix d'argent à rayons dorés (2). Sa translation à Saint-Gilles se fit avec beaucoup de solennité; une procession fut organisée à cette fin, et le prélat voulut la porter, de ses propres mains, depuis la chapelle du Saint-Sang, où elle avait été déposée, jusqu'à notre église. Sa Grandeur officia pontificalement au salut, qui clôtura les cérémonies de la translation; en outre, elle accorda quarante jours d'indulgence aux fidèles qui avaient suivi la procession ou assisté au salut, et pareille indulgence, à gagner, tous les Vendredis de l'année, par ceux qui viendraient vénérer la relique exposée ces jours-là, et prieraient aux fins ordinaires ainsi que pour la prospérité de la ville de Bruges. Acte de tout ceci fut dressé par Mgr. van den Bosch, le 28 Octobre 1659, fête des saints apôtres Simon et Jude,

---

(1) La première de ces lettres, émanée du curé de Saint-Leu et adressée à Mgr. Charles van den Bosch, est datée du 29 Août 1659; elle porte, outre la signature et le sceau d'Henri de l'Espy du Saussay, les signatures de ses vicaires, Jean Bidault, prêtre du diocèse d'Évreux, maître ès arts, et Daniel Le Couteulx, du clergé de Paris, tous deux conseillers et aumôniers du roi, celles de Gabriel Benoist et Jean Le Vallois, prêtres du diocèse de Coutances, sacristes de Saint-Leu, et de René Ernault, prêtre du diocèse du Mans, secrétaire du curé de l'Espy.

La seconde lettre, en date du 30 Août 1659, émane des vicaires généraux du cardinal de Retz, dont elle porte les signatures; elle est munie du sceau de ce prélat et contresignée par l'abbé Baudouyn, son secrétaire.

Les deux actes, écrits sur parchemin, appartiennent à nos archives; le premier a beaucoup souffert de l'humidité, et le second en porte également des traces. Ces documents, qui se relient étroitement à l'histoire de notre relique, prendront place parmi les pièces justificatives.

(2) ... *præfata duo fragmenta ligni sanctæ Crucis... capsæ seu thecæ argenteæ rotundæ, ab interiori parte vitro transparente occlusæ, et ab extra stipite et brachiis in forma crucis ex argento, cum intermediis radiis argenteis deauratis magnifice adornatæ,.... inclusimus.* (Acte du 28 Octobre 1659.)

et jour de la translation de la relique, en présence d'Hubert Waghenaers et d'Arnould Crabeels, du curé Jean Neyts et d'autres témoins (1). Nous possédons encore aujourd'hui les fragments de la vraie Croix, cédés par l'église de Saint-Leu (2).

Après avoir raconté comment l'église de Saint-Leu s'enrichit d'un fragment de notre grande relique, M. l'abbé Teissonnier continue de la sorte :

---

(1) Il existe dans nos archives deux doubles originaux de cet acte, tous deux sur parchemin et parfaitement conservés; ils ont été écrits, ou plutôt calligraphiés, par le secrétaire A. Alio, qui avait une main superbe. L'une des pièces porte la signature en toutes lettres de Mgr. Charles van den Bosch, et l'autre son paraphe; la première a perdu son sceau, la seconde en a conservé un fragment. L'acte, qui nous occupe, se trouve copié dans le registre aux délibérations de la fabrique, vol. I, fol. 45 r° et suiv., et dans les *Acta Episcopatus Brugensis*, reg. XXVIII, fol. 76 v° et suiv.

Cet acte renferme, outre la copie des lettres du curé de Saint-Leu et des vicaires généraux de Paris, une description très-détaillée de l'état dans lequel la relique fut expédiée de Paris; son importance et sa connexion avec la relique de saint Gilles, nous l'ont fait insérer parmi les pièces justificatives. Ce document a été traduit en flamand et publié dans une plaquette devenue rare, dont voici le titre : *Getuygenisse der waere Reliquien van het Hout des H. Cruys Ons Heere Jesu Christi, rustende in de Parochiale Kercke van St. Gillis binnen Brugge, als mede de Aflaeten van het Broederschap van het H. Cruys, ingestelt in de voorseyde Kercke van St. Gillis. — Tot Brugge, by Pieter de Sloovere, gesworen Stadts-drucker, in de Predickheers-straet*, s. d. (1756). Voyez pp. 8 et suiv. La même plaquette donne, à la page 16, des détails intéressants sur le culte dont cette relique était l'objet au milieu du XVIIIe siècle.

(2) Nous avons vu que ces fragments étaient au nombre de deux, et formaient les bras de la croix conservée à Saint-Leu; ils sont d'un brun clair, et ont une épaisseur d'un demi-centimètre. On en a fait une petite croix : l'un fragment, servant de traverse, est demeuré intact, et mesure un peu moins de deux centimètres; l'autre, formant le montant, a été coupé en deux parties égales, qui réunies mesurent exactement deux centimètres. Un fil de couleur brune est enroulé autour de la relique, qui se trouve enchâssée dans une petite croix en vermeil, ornée de rayons dorés; celle-ci, à son tour, est renfermée dans un reliquaire en argent de forme orbiculaire, qui n'offre aucun mérite artistique. La relique fut approuvée de nouveau par Mgr. Henri-Joseph van Susteren, évêque de Bruges, qui munit le reliquaire de son sceau; nous ignorons la date de cette approbation, parce que les lettres qui en faisaient foi ont disparu. Mgr. Jean-Baptiste Malou examina une dernière fois la relique, et l'approuva par lettres *in forma ordinaria*, datées du 11 Avril 1861. La relique de la vraie Croix, dont nous venons de donner la description, est une des plus belles que possède la ville de Bruges.

" Nous ignorons si l'église St-Leu-St-Gilles de Paris a conservé la précieuse relique de son saint Patron, qu'elle obtint de St-Gilles de Bruges en 1659, mais depuis cette époque, Paris est devenu bien des fois le principal théâtre et le foyer des révolutions, qui ne sont guère conservatrices de leur nature, et nous craignons bien que cette relique n'ait péri, comme tant d'autres choses si précieuses, dans nos tempêtes sociales " (1).

Désireux de savoir si les craintes de M. Teissonnier étaient fondées, nous profitâmes d'un voyage à Paris, au mois d'Octobre 1868, pour nous assurer de la chose. Malheureusement, notre visite à Saint-Leu devait aboutir à une déception. M. le curé de la paroisse était en voyage, divers empêchements retenaient MM. les vicaires, et le sacristain brillait par son absence. Notre seule ressource fut de nous aboucher avec un employé d'église subalterne : le brave homme fit l'étonné en apprenant le but de notre visite; il en était à ignorer si l'église de Saint-Leu possédait des reliques du saint abbé, et répondit, par un froid " Je ne sais pas ", à toutes nos demandes. Décidément, nous n'avions pas de chance.

En 1871, sous le règne de la Commune, de hideuse et sanglante mémoire, l'église de Saint-Leu eut à souffrir d'incroyables ravages; les projectiles endommagèrent gravement l'édifice, et l'intérieur fut souillé par des sacriléges et des profanations sans nom (2). Le digne curé de Saint-Leu, M. l'abbé Lartigue, fut arrêté le 9 Avril, jour de Pâques; écroué d'abord à Mazas, il fut transféré, le 22 Mai, avec les autres ôtages, à la Roquette, où il n'attendait plus que la

---

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 139.

(2) M. Paul Fontoulieu raconte ces horreurs dans son beau travail, intitulé : *Les églises de Paris sous la Commune*, travail inséré, sous forme de feuilleton, dans *Le Courrier de Bruxelles*, édition quotidienne; le § XIV est relatif à l'église de Saint-Leu. (Voyez les N^os du *Courrier*, des 14 et 15 Sept. 1872.)

M. Fontoulieu a réuni ces feuilletons en un volume in-12, de XXVI-400 pages, publié chez Dentu, à Paris, en 1873, et orné d'une préface de M. de Pontmartin.

mort, lorsque le Samedi, 27 Mai, veille de la Pentecôte, l'approche des troupes versaillaises lui permit de s'évader, et de rentrer à son presbytère, non sans avoir couru les plus grands dangers ([1]).

A cette époque, nous ne connaissions pas le mémoire adressé à Mgr. Affre, en 1846, par M. Texier-Olivier, curé de Saint-Leu; mémoire d'où il résulte que cette église ne possédait plus alors la relique envoyée de Bruges en 1659. Notre visite à Saint-Leu ne nous avait rien appris, et nous espérions toujours que des mains pieuses avaient réussi à soustraire la relique aux révolutionnaires français du siècle dernier. Le pillage des églises de Paris, organisé par les communards et dont tous les journaux avaient entretenu leurs lecteurs, nous fit craindre que ces restes vénérés ne fussent tombés en des mains sacriléges, et nous inspira la pensée d'écrire à M. le curé Lartigue, pour calmer nos inquiétudes et aussi pour obtenir quelques renseignements sur le culte de saint Gilles dans sa paroisse. Notre missive était datée du 2 Octobre 1871; après quelques lettres de rappel, nous reçûmes la réponse suivante :

Paris, le 24 9bre 1871.

Monsieur l'abbé,

Veuillez, je vous prie, m'excuser de n'avoir pas répondu à toutes les lettres, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me demander des renseignements touchant les reliques de St Gilles et son culte. Après les épreuves de ma dure captivité, j'ai dû prendre quelques moments de repos et de distraction, pour rétablir ma santé qui a été fortement ébranlée par les événements de la Commune, et ce n'est que depuis peu que je suis rentré chez moi, où j'ai trouvé vos lettres.

Ma réponse ne sera pas longue et vous attristera profondément. De toutes les églises de Paris, l'église de St Leu-St Gilles a eu le plus à souffrir. Le monument a été considérablement endommagé par les

---

([1]) Il faut lire les détails de cette évasion dans Rastoul, *L'Église de Paris sous la Commune*, Paris 1871, pp. 252, 253; ces détails ont de quoi faire frémir. Ils sont extraits d'une lettre insérée dans le *Conservateur du Gers*, et rédigée d'après les renseignements communiqués par M. Lartigue lui-même.

obus; les ornements ont été hachés à coups de sabre; les lustres, les candélabres, les chandeliers, les vases sacrés ont été broyés ou volés; nos archives ont été enlevées et jusqu'à cette heure nous n'en trouvons aucune trace; nos reliques, et nous étions très-riches, ont disparu, et très-probablement ont été jetées dans le ruisseau ou brûlées (1). Voilà en quelques mots la triste et déplorable extrémité à laquelle nous sommes réduits. Je me trouve donc dans l'impossibilité de répondre aux diverses questions, que vous m'avez posées. *Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous avions des reliques considérables de St Gilles, avec les authentiques;* que le culte de ce Saint, uni au culte de St Leu, est en grand honneur dans la paroisse, et que les familles chrétiennes se font un devoir de consacrer leurs enfants nouveau-nés à ces deux Saints et de les mettre sous leur patronage.

Je regrette infiniment, Monsieur l'abbé, de ne pouvoir vous donner d'autres renseignements. Je m'occupe très-activement de la recherche de nos archives, car j'ai appris qu'elles n'avaient pas été livrées aux flammes. Si j'étais assez heureux pour découvrir quelques pièces relatives à St Gilles, je m'empresserai de vous en donner connaissance, afin de compléter, s'il en était temps encore, le pieux travail qui vous occupe.

Recevez, Monsieur l'abbé, avec mes regrets, l'assurance de ma parfaite considération.

L'abbé Lartigue, Curé de St Leu,
57, B^d^ de Sébastopol.

---

(1) Voici comment M. Paul Fontoulieu décrit le pillage de Saint-Leu : " Les scènes de pillage, de dévastation et d'immoralité, qui eurent lieu dans l'église à partir du 13 Avril, dépassent toute croyance. On brisa les troncs, on déchira les vêtements sacerdotaux, on fit voler en éclats, à coups de crosse de fusil, les vitraux modernes; le maître-autel, qui était un des plus riches et des plus élégants de Paris, fut en partie détruit, avec tous ses accessoires; les deux anges qui lui servaient d'attributs, dus au ciseau de Maillet, ne furent pas plus épargnés que le reste; la statue de saint Leu, par Le Harivel-Durocher, les saintes Femmes, par Demesmay, ne trouvèrent pas grâce devant la rage de ces vandales. Quant aux vases sacrés et aux bronzes, ils furent envoyés, les uns à la Monnaie, les autres au Garde-Meuble, où l'on en a retrouvé près de la moitié. L'argenterie a été entièrement perdue pour l'église. "

Plus loin, parlant des dommages matériels causés à l'édifice, l'auteur dit : " L'église Saint-Leu a eu à supporter encore les dégâts occasionnés par les obus et les balles pendant la grande semaine. Elle reçut plusieurs projectiles venant des Buttes-Chaumont; mais une pièce de 12, installée rue aux Ours, et que servait en dernier lieu une cantinière fédérée, lui fit énormément de mal. Le conseil municipal lui a alloué pour les réparations un crédit de 76,000 fr. " (*Le Courrier de Bruxelles*, loc. cit.)

Le passage de cette lettre, imprimé en italiques, nous confirma dans la pensée que la relique, objet de nos investigations, s'était conservée à Saint-Leu jusqu'aux jours néfastes de la Commune et se trouvait parmi celles dont M. Lartigue pleurait la disparition. Le fragment expédié à Paris, en 1659, était en effet considérable, puisqu'aux termes du procès-verbal de Mgr. van den Bosch, il égalait en volume la moitié d'un grand œuf de poule, *partem in quantitate et forma fere referentem dimidiatum majus ovum gallinaceum.*

Nous laissâmes toute une année s'écouler, espérant que, dans l'intervalle, malgré les tristes pressentiments de M. l'abbé Lartigue, les reliques et les archives de Saint-Leu auraient fini par se retrouver. Notre lettre du 3 Novembre 1872 reçut cette réponse :

Paris, le 21 9bre 1872.

Monsieur l'abbé,

Si j'avais été en mesure de vous donner quelques renseignements satisfaisants sur St Gilles, je me serais empressé davantage à répondre à la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; mais outre qu'elle m'est parvenue à un moment de grandes occupations, je n'avais, hélas ! rien de nouveau à vous dire. Toutes les recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir quelques traces et des reliques que nous possédions et des pièces authentiques, ont été sans aucun résultat. Elles n'ont point été brûlées, c'est certain; elles auront été probablement jetées dans les égoûts, ce qui est bien plus affligeant encore que si elles avaient été brûlées. Je n'ai retrouvé de nos reliques et de nos archives que quelques fragments insignifiants. Vous pouvez facilement juger, Monsieur l'abbé, de la peine profonde que j'ai éprouvée, et que j'éprouverai toujours, des pertes que mon église a faites, et surtout de toutes les profanations qui y ont été commises (1). Que le Seigneur daigne pardonner à ces malheureux égarés !

---

(1) Les lignes suivantes, extraites du travail de M. Paul Fontoulieu, donneront une idée de ces profanations :

" Le lendemain (15 Avril) fut consacré aux amusements. Trente ou quarante fédérés, obéissant aux ordres d'un étranger nommé Kobosko, organisèrent dans l'église une orgie-mascarade, comme on n'en a jamais vu, même pendant les saturnales de 93; ils se revêtirent des habits ecclésiastiques aux trois quarts déchirés, et parodièrent les offices divins en chantant des refrains orduriers. C'est Kobosko qui officiait.

Les dégâts matériels de l'église sont presque entièrement réparés, grâce à la ville de Paris et à la générosité de mes paroissiens. Ce qui reste à faire encore n'est pas urgent. J'ai le nécessaire, ce qui est beaucoup; car le pillage avait été complet. Les ornements, comme j'ai dû vous le dire déjà, avaient été hachés à coups de sabre, et tout le linge, aubes, corporaux, nappes d'autel, etc., etc., avait été enlevé.

Veuillez, Monsieur l'abbé, recevoir tous mes regrets de ne pouvoir vous fournir les renseignements que vous me demandez, et l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

L'abbé Lartigue,
Curé de St Leu (1).

Il donna la communion à ses dignes acolytes, en faisant les gestes les plus ignobles; il avait remplacé les hosties par des morceaux de brioche. Puis, on se mit à table dans la nef, et le dîner, apporté des cabarets voisins, se prolongea jusqu'à neuf heures du soir. Après ce repas, on furent vidées cent-trente bouteilles de vin, eut lieu un bal auquel avaient été conviées toutes les femmes publiques du quartier. A minuit, les portes furent rigoureusement fermées, et hommes et femmes passèrent la nuit pêle-mêle dans l'église." (*Le Courrier de Bruxelles*, loc. cit.)

(1) M. Lartigue, devenu chanoine-pénitencier de la métropole de Notre-Dame, à Paris, est décédé en cette ville, le 7 Avril 1880, à l'âge de 71 ans. La *Semaine religieuse de Paris* a payé un juste tribut d'éloges à sa mémoire.

Ordonné prêtre en 1836, M. l'abbé Lartigue débuta dans le professorat et contribua puissamment à la fondation du collége de Vaugirard, où il remplit les fonctions d'économe.

" Nommé vicaire à Neuilly, son tact exquis et la distinction parfaite de ses manières le firent remarquer de la reine Amélie, qui le demanda pour être son aumônier. Il avait administré les derniers sacrements à l'infortuné duc d'Orléans, le 13 juillet 1842, et reçu son dernier soupir. Comme si sa nouvelle charge devait l'associer à tous les malheurs de la branche royale d'Orléans, ce fut encore M. Lartigue qui célébra la dernière messe, dite aux Tuileries, sous son règne, au jour néfaste du 24 février 1848, alors que les insurgés commençaient à envahir le château. Le courageux aumônier, fidèle à son devoir jusqu'au bout, n'eut que le temps de réciter les prières d'actions de grâce et de se dérober à l'émeute à la faveur d'un déguisement. Il suivait le quai, le long de la terrasse des Tuileries, lorsqu'arrivé sur la place de la Concorde, il aperçut le roi Louis-Philippe qui sortait du tunnel pratiqué sous la terrasse, puis montait dans une voiture publique pour prendre précipitamment le chemin de l'exil. Le prêtre et le monarque échangèrent alors un suprême et douloureux regard. Scène navrante, qui se grava pour toujours dans la mémoire de l'abbé Lartigue, et dont on ne se lassait pas de lui entendre raconter les émouvants détails.

" Dès lors, il se livra exclusivement au ministère paroissial. Vicaire à Saint-Séverin, puis à Saint-Joseph, il s'y montra tout à la fois prudent et zélé, affable et digne, doué en un mot de cet ensemble de qualités qui font

Nous savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que les reliques de saint Gilles, dont l'église de Saint-Leu se vit spoliée en 1871, étaient celles mentionnées au chapitre précédent (1), et parmi lesquelles ne figure pas le fragment reçu de Bruges en 1659. Tout porte à croire que cette dernière relique fut égarée ou volée dans la tourmente révolutionnaire, qui souilla de ses horreurs la fin du XVIIIe siècle.

Nous ne pouvions pas cependant laisser de côté les lettres de M. le curé Lartigue. Pour être moins importantes, les reliques de saint Gilles, dont elles constatent la profanation, avaient droit à tous nos respects, et leur perte, dans des conditions aussi tristes, excite nos plus vifs regrets.

Les lettres de notre digne correspondant se passent de tout commentaire. Leur lecture fait naître un double sentiment : un sentiment d'indéfinissable tristesse, à la pensée de tant d'objets sacrés détruits, mutilés ou volés, à la pensée des reliques des Saints foulées aux pieds et confondues avec les immondices de l'égoût; un sentiment d'horreur pour les exploits sacriléges des forcenés, qui laissèrent bien loin derrière eux les iconoclastes du XVIe siècle et les démagogues de 93. Jetons un voile sur ces infamies, et continuons notre histoire.

---

du prêtre de paroisse l'homme le plus respecté et le plus aimé. Tel apparut toujours et partout M. l'abbé Lartigue. Aussi l'administration diocésaine le jugea-t-elle capable de diriger lui-même une Paroisse. Curé de Saint-Denis pendant trois ans, il fut ensuite rappelé à Paris, en qualité de curé de Saint-Leu. Il demeura dans ce poste de 1862 à 1873. On sait tout ce qu'il eut à endurer de privations et de souffrances pendant la période sanglante de la Commune. Enfermé six semaines à Mazas, puis à la Roquette, il n'échappa à la mort que par une sorte de miracle. Mais sa santé s'était trouvée si fortement ébranlée qu'il crut devoir offrir à Son Éminence la démission de sa cure. Il fut nommé aussitôt chanoine titulaire de Notre-Dame, puis Pénitencier et membre de la fabrique. Il occupait ainsi depuis sept ans les loisirs de sa retraite, entouré d'estime et d'une respectueuse affection, lorsque la mort est venue le frapper, après une maladie de langueur de plusieurs mois. Maître dévoué de la jeunesse, prêtre laborieux, charitable pasteur, confesseur de la foi, n'a-t-il pas pu dire avec saint Paul : *J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi, j'attends la couronne des mains de mon juste Juge ?* " (*Semaine religieuse de Paris*, n° du 17 Avril 1880, tom. LIII, pp. 703, 704.)

(1) Voyez ci-dessus, pp. 378, 379.

Le 3 Octobre 1679, un second fragment, cette fois peu considérable, fut détaché de notre relique par Mgr. François de Baillencourt, évêque de Bruges, en faveur de l'église paroissiale de Craywick, au diocèse de Saint-Omer. Ce détail a été relevé au chapitre précédent (1)

Depuis 1679 jusqu'à nos jours, la grande relique de saint Gilles n'a plus subi de morcellement. L'inventaire de l'argenterie dressé le 21 Octobre 1692, après le décès du curé Jean Neyts, mentionne une seconde relique, plus petite, servant à la bénédiction de l'eau : *Item*, y lisons-nous, *een cleyn silver seynsel om het water te wyden* (2). Cette dernière relique a disparu.

Le porte-reliquaire en bois peint et argenté, surmonté d'une statuette de saint Gilles, et figuré sur la planche III, date de la seconde moitié du siècle dernier. Nos comptes ne renfermant aucun détail relatif à ce meuble, nous ne pouvons assigner l'époque exacte de sa confection; feu M. Petyt, professeur à l'Académie de cette ville et graveur des planches de notre travail, en attribuait le dessin au peintre brugeois Jean Garemyn.

La précieuse relique avait été mise en lieu sûr, quand éclata la tourmente révolutionnaire du siècle passé, et elle demeura soigneusement cachée jusqu'au jour où notre église fut rendue au culte (6 Juin 1802); personne n'a pu nous indiquer la maison, qui l'abrita contre les profanations (3).

---

(1) Voyez plus haut, p. 363.

(2) Item un petit reliquaire en argent, employé pour la bénédiction de l'eau.

(3) Diverses pièces d'argenterie de notre église furent cachées dans la maison formant le coin des rues longue de la Rame et du hameau Saint-Gilles, marquée aujourd'hui E 18; peut-être notre reliquaire était-il du nombre. Cette maison, occupée à l'époque de la révolution française par Antoine Andries et sa femme Marie Vermeulen, boutiquiers, avait conservé jusqu'en 1874 son ancien cachet et sa disposition primitive; on y montrait encore le réduit où les vases sacrés et d'autres objets précieux trouvèrent un abri. Cette vieille construction a été démolie et remplacée par un bâtiment sans style et sans goût.

En 1861, le reliquaire fut restauré par l'orfévre J. Van Damme, de Bruges. Le petit tube en argent, dans lequel s'emboîtait l'extrémité inférieure de la relique, était fort endommagé; quand on bénissait l'eau, pour peu qu'on plongeât le cylindre dans le liquide, celui-ci pénétrait dans le tube, et mouillait la soie qui enveloppait l'extrémité de l'os. En retirant la relique, on constata que l'humidité avait légèrement entamé cette partie, dont se détachèrent même plusieurs petits fragments; tout le reste de l'os se trouvait dans un état parfait de conservation. Le tube fut renouvelé et le fond percé de petits trous pour empêcher l'eau d'y séjourner, si tant est que quelques gouttes parvinssent à y pénétrer (1); la confection du tube rend du reste presque impossible le retour de cet inconvénient, et, pour prévenir tout ébrèchement ultérieur, on eut soin de tremper l'extrémité de la relique dans une dissolution résineuse. Une bandelette, avec ces mots : *Sancti Ægidii Abbatis*, fut enroulée autour de l'os, et munie en deux endroits du petit sceau de Mgr. Malou; une quadruple empreinte du même sceau fut fixée à l'extérieur du cylindre, aux extrémités des lamelles en argent, qui joignent les deux bouts du reliquaire. Sa Grandeur accorda de nouvelles lettres d'authenticité, dont voici la teneur :

JOANNES-BAPTISTA MALOU,
miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia,
EPISCOPUS BRUGENSIS,
Suæ Sanctitatis Prælatus Domesticus et Episcopus Solio Pontificio assistens,

Præsentes nostras litteras inspecturis notum facimus et attestamur, Nos os brachii S^ti^ Ægidii, abbatis, inscriptione et sigillo nostro munitum, inclusisse in capsa fabricata ex argento et ex rotunda fistula crystallina transparente ac formata in modum brachii seu cubitus humani, longitudinis sesquipedis; quæ fistula ab una parte occluditur nodo argenteo formato in modum pedis candelabri argentei, et ab alia parte alio nodo argenteo formato in modum dexteræ manus, cujus digiti exstant extensi, suntque iidem duo nodi invicem juncti duabus

(1) Voyez le dessin du reliquaire, planche II.

minoribus laminis argenteis deauratis ad longitudinem fistulæ, prædictis nodis hinc inde infixis (1). Ad majorem autem cautelam, hujus capsæ exteriori parti, quatuor in locis, sigillum nostrum apposuimus.

Has S. S. Reliquias in Ecclesia S^ti^ Ægidii de Buzeyo, diœcesis Rhemensis, ab immemoriali tempore fidelium venerationi expositas, ab anno vero 1453, in Ecclesia Beatæ Mariæ de Rubromonte, diœcesis Bisuntinensis, servatas, anno 1466, Ecclesiæ S^ti^ Ægidii, Brugis, dono dedit nobilis vir Dominus Guillelmus Crachant, Eques auratus, Toparcha in Dolant, quondam a Cubiculis generosissimi viri Joannis, Comitis Flandriæ (2).

Harum Reliquiarum authenticitatem confirmarunt :

1° Anno 1486, 1^a^ mensis Maii, Vicarii Generales diœcesis Rhemensis;

2° Anno 1659, 1^a^ mensis Augusti, Ill^us^ Dominus Carolus Van den Bosch, IX Brugensis Episcopus.

Has igitur Reliquias fidelium venerationi in oratoriis, vel in quacumque Brugensis diœcesis ecclesia, exponendi et collocandi facultatem concedimus. In quorum fidem, has litteras testimoniales nostra manu subscriptas, sigilloque nostro munitas, per infrascriptum Secretarium nostrum expediri mandavimus.

Datum Brugis, in Palatio nostro episcopali, die 31^a^ mensis Augusti, anno Domini 1861.

J. Faict, Vic. Gen.
De mandato Ill^mi^ ac Rev^mi^ D^ni^ Episcopi,
L. † S. F. Nolf, Can. Secret.

A l'occasion de la restauration dont nous venons de parler, M. le vicaire Gilliodts (3) fit don de la belle chaîne en argent, qui orne le cylindre, et que le prêtre se passe autour du cou, lorqu'il offre la relique à la vénération des fidèles.

---

(1) La description du reliquaire est empruntée an procès-verbal de Mgr. van den Bosch.

(2) Ces détails sont la reproduction partielle de la note du curé Jennyn, dont nous avons donné plus haut le texte (pp. 430, 431), et qui renferme plusieurs inexactitudes. La rédaction des lettres de Mgr. Malou est antérieure à nos recherches sur Guillaume de Grachaut et sa famille, recherches qui nous ont permis de redresser ces erreurs.

(3) M. Jules-Marie Gilliodts, vicaire de Saint-Gilles, depuis le 30 Septembre 1846, fut nommé curé à Crombeke, le 2 Janvier 1867, et directeur spirituel de l'établissement des Frères de charité, à Bruges, le 31 Janvier 1870; il mourut en cette dernière qualité, le 10 Janvier de l'année suivante.

L'histoire de notre relique est achevée. Le lecteur nous pardonnera les détails, parfois minutieux, dans lesquels nous sommes entré, en songeant à l'importance de ce pieux trésor; à part la basilique de Saint-Saturnin, à Toulouse, il n'est peut-être pas une église de toute la chrétienté, qui possède une relique de saint Gilles plus considérable que la nôtre. Et cependant peu d'auteurs en ont parlé; ce silence était pour nous un nouveau motif de mettre en relief tout ce qui concerne un aussi riche souvenir.

Arnould de Raisse ne dit mot de notre relique dans son *Hierogazophylacium Belgicum*, où il mentionne cependant diverses reliques du saint abbé, de moindre importance. Cette omission ne s'explique pas. Arnould de Raisse parcourut en tout sens la Belgique, pour recueillir les matériaux de son *Auctarium ad Natales Sanctorum Belgii*, de Molanus, et profita de ses voyages pour visiter les trésors des églises et des monastères, si riches en reliques de Saints (1). Le savant hagiographe dut passer plusieurs jours à Bruges, car il décrit longuement les reliques conservées à la cathédrale de Saint-Donatien (2), aux collégiales de Notre-Dame (3) et de Saint-Sauveur (4), à la chapelle de Saint-Basile (5), chez les Frères-Mineurs (6), les Chartreux (7), les Chartreuses (8), etc. Comment se fait-il qu'une relique aussi précieuse que la nôtre, ait échappé aux investigations du docte chanoine ?

Même silence de la part de Stilting, dans les *Acta Sanctorum*. Le savant bollandiste consacre un paragraphe spécial de son travail aux reliques de saint Gilles, sous le titre de *Sacri corporis translationes et reliquiæ* (9). Il y énumère toutes

---

(1) Voyez plus haut, pp. 328, 329.
(2) *Hierogazophylacium Belgicum*, pp. 197 et suiv.
(3) Id., pp. 319 et suiv.
(4) Id., pp. 459 et suiv.
(5) Id., pp. 84, 85.
(6) Id., pp. 357, 358.
(7) Id., p. 516.
(8) Id., p. 54.
(9) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 288, 289.

les reliques du saint abbé, citées par Arnould de Raisse, et en ajoute quantité d'autres; la nôtre, encore une fois, est passée sous silence. Cet oubli est d'autant plus surprenant, que Stilting, écrivant plus d'un siècle après Sanderus, n'avait qu'à jeter un coup d'œil sur la *Flandria illustrata* de cet historien, pour être renseigné sur l'existence de notre relique.

A notre connaissance, un seul auteur ancien, Sanderus, signale la relique de saint Gilles, conservée dans notre église; nous avons vu plus haut dans quels termes il en parle (1), et redressé les erreurs qui se sont glissées dans son récit (2).

Dans ses *Éphémérides Brugeoises* (3), M. J. Gailliard consacre deux lignes à notre relique. " L'église de St. Gilles, dit-il, reçut, en 1408, de messire Jean Grassant, une relique d'un prix inestimable : c'est un des bras de St. Gilles. " (4) L'estimable écrivain verse dans la même erreur chronologique que Sanderus, et, au lieu d'un os du bras, il nous attribue un bras entier du saint abbé.

M. l'abbé Teissonnier donne en raccourci l'histoire de la relique, dans son intéressante *Notice historique sur Saint Gilles* (5). L'auteur a eu la bonne chance de mettre la main sur une copie du procès-verbal de Mgr. van den Bosch, et dès lors il n'est pas surprenant qu'il ait traité, avec exactitude et en détail, un sujet échappé aux recherches de ses devanciers.

M. Neelemans mentionne en passant notre relique dans sa monographie intitulée : *Geschiedenis der gemeente Lembeke en der vrije heerlijkheid van Aveschoot* (6).

Au mois de Juillet 1875, M. le chanoine d'Éverlange visita la ville de Bruges, et nous eûmes le bonheur d'offrir à

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 431, note 3.
(2) Item, pp. 410, 411, et surtout la note 2 de cette dernière page.
(3) Bruges 1847.
(4) P. 259.
(5) P. 136 et suiv.
(6) Brugge 1872, p. 143, note 112.

sa vénération une relique, dont le travail de M. Teissonnier lui avait révélé l'importance, et qu'il aspirait à couvrir de ses baisers. Des larmes mouillèrent la paupière du pieux voyageur, quand il lui fut donné de coller ses lèvres sur le précieux cylindre qui renferme notre trésor, et plus tard il voulut consigner, dans les belles pages écrites à la gloire de son illustre patron, le souvenir de ce moment fortuné :

" Bruges, dit-il, une des villes les plus importantes de la Belgique, justement fière de posséder quelques gouttes du précieux sang du Sauveur, est, aux yeux des habitants de St-Gilles, célèbre à d'autres titres encore. Là s'élève une paroisse dédiée à saint Gilles, paroisse que sa piété, son zèle et son admirable organisation rendent digne de marcher en première ligne sous la bannière de l'illustre solitaire de la vallée Flavienne. Combien fut grande notre émotion à la vue d'une relique insigne de saint Gilles conservée dans cette église ! C'est un bras enchâssé dans le cristal, surmonté d'une main en argent; il est de la part des fidèles l'objet de la plus grande vénération " (1).

---

(1) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., Avignon 1879, p. 143.

APPENDICE

ÉTUDE SUR LE NOM D'AIΓΙΔΙΟΣ

ET SUR LES TRANSFORMATIONS QU'IL A SUBIES

DANS LES DIVERSES LANGUES [1]

Il ne peut paraître surprenant que saint Gilles, né à Athènes, et issu, dit-on, de race royale, ait porté un nom grec, dont l'étymologie rappelle la divinité fabuleuse, qui donna son nom à la capitale de la Grèce.

Il est plus étrange que l'appellation *Αἰγίδιος* n'ait été portée par aucun personnage connu dans l'antiquité.

Le Docteur W. Pape, dans son *Wörterbûch der Griechischen Eigennamen* [2], cite le nom d'une jeune fille *Αἰγίδιον*, qu'il a rencontré dans les poésies d'Eubule, parmi les œuvres d'Athénée [3].

Le Martyrologe romain [4] ne signale qu'un seul Saint du nom d'Ægidius.

---

[1] Cette étude, où la richesse des détails linguistiques s'allie à une grande sûreté de vues, est due tout entière à la plume de M. l'abbé Guido Gezelle, dont la réputation de poëte flamand et de philologue est faite depuis longtemps. Nous remercions, de grand cœur, notre digne et savant ami, d'avoir abordé, sur nos instances, un sujet, qui jamais n'a exercé la sagacité patiente de l'érudit. L'auteur s'est acquitté, d'une façon magistrale, de la tâche imposée par l'amitié, et le lecteur lui saura gré d'avoir réservé à notre livre les primeurs de son remarquable travail.

[2] 2e édition, Braunschweig 1850, XIV Ath. et p. 14, v° *Αἰγίδιον*.

[3] 3e édition, Tauchnitz, selon la pagination de Cassaubon, XV, 679, ap. Pape, l. c.

[4] Édition romaine de 1873.

C'est donc à saint Gilles qu'appartient l'honneur d'avoir illustré d'abord et sanctifié le vocable, qui le distingua pendant sa vie, et qui se trouve, depuis sa mort, inscrit au livre des élus.

Ne doit-on pas vénérer les noms que portèrent les Saints, au même titre que les lieux qu'ils ont habités, que les vêtements qu'ils ont portés, au même titre enfin que les objets divers qui ont été à leur usage ?

A ce point de vue, il sera sans doute intéressant de chercher à savoir ce que peut signifier le nom de saint Gilles et quelles sont les différentes transformations qu'il a subies.

Que signifie *Αἰγίδιος* ?

Le terme *Αἴξ* signifie chèvre, sans détermination de sexe. La lettre terminale *ξ* du mot *Αἴξ* est une lettre composée, résoluble, selon le radical auquel elle appartient, en *κσ*, *γσ*, ou *χσ*.

Le mot *Αἴξ*, dans ses formes déclinées ou dérivées, ne conserve pas la lettre double *ξ*, et laisse apparaître à sa place, par exemple au génitif *αιγ-ὸς*, le *γ* du radical. De ce radical *αιγ* se forme un dérivé *αιγ-ὶς*, dont la forme entière n'apparaît de nouveau que dans ses déclinaisons et dérivations *αιγ-ίδ-ος*, *αιγ-ίδ-ι*, *αιγ-ίδ-ι-ος*, *αιγ-ίδ-ι-ον*, etc.

Le mot *αιγ-ὶς*, au génitif *αιγ-ίδ-ος*, désigne, d'abord et en général, une peau de chèvre.

Il signifie ensuite la peau de chèvre servant d'objet d'habillement, d'armure.

Il signifie enfin, et tout spécialement, la peau de la chèvre Amalthée, que *Ζεύς* ou Jupiter tua, selon la fable, et dont il donna la dépouille à la déesse Pallas Athênê; celle-ci s'en fit un bouclier ou une cuirasse.

Ces dires fabuleux représentent cependant des réalités de la vie nomade des peuples. Dieu lui-même revêtit nos premiers parents de tuniques de peau; Abel immola des brebis, et, bien longtemps après, les peuples continuèrent à faire

comme eux : ils offrirent des chèvres, des brebis à leurs divinités, et ils se revêtirent de la peau de ces victimes.

La chèvre, et spécialement la chèvre mâle, le bouc, se sacrifiait de préférence au dieu du tonnerre, à *Ζεύς*, et la peau d'une chèvre, immolée à ce dieu, acquérait, par là-même, la vertu, soit de préserver du tonnerre et des armes des hommes, soit de terrifier l'ennemi en lui lançant, comme le tonnerre, des feux et des flammes.

Les Grecs attribuaient ces deux vertus à l'égide, c'est-à-dire, au bouclier ou à la cuirasse de Pallas Athênê, la protectrice d'Athènes et des Athéniens, et les enfants que ceux-ci voulaient placer sous la protection de leur déesse tutélaire, ils les appelaient du nom d'*Αἰγίδιος*, vocable qui me paraît signifier : le protégé, le client, le serviteur de l'*invulnérable*, de la *terrifiante* déesse; l'homme *invincible*, l'homme *terrible*, etc.

On recherchait encore la protection de la déesse à d'autres points de vue, d'après lesquels on la nommait *Athênê*, ce qui signifie l'aurore, dit Max Müller (1); *Minerva, Menerva*, l'intelligente, d'après le même (2); et *Pallas*, la vierge, d'après Littré (3); de là les noms *Αθήναιος*, *Παλλάδιος*, *Athenœus*, *Palladius*, qui se rapportent à la même divinité, parallèlement au nom de saint Gilles.

Il serait facile de trouver des noms d'une origine analogue, tant chez le peuple de Dieu, que chez les autres anciens peuples idolâtres.

Nos ancêtres flamands, par exemple, adoraient une divinité qu'ils appelaient *Dunnar, Donnr*, ou *Donder*; c'est le *Thor* des Scandinaves. *Donder* roulait un char attelé de boucs et lançait le terrible *hamar* ou *hamer*, autrement dit le *donder-*

---

(1) *Lectures on the science of language*, tom. II, London 1875, pp. 549-552. M. Müller est professeur de philologie comparée à l'université d'Oxford.

C'est en sa qualité d'*aurore*, que Minerve était déesse de la *lumière*, de la science, et du *combat* de la lumière contre les ténèbres.

(2) Ibid., p. 552.

(3) *Dictionnaire de la langue française*, tom. III, Paris 1877, p. 913, col. 1, v° *Pallas*, étymol.

kegel ou *dondersteen;* les enfants, placés sous sa tutelle, portaient à cette intention le nom de *Hamerling,* descendant de Thor; *Hamerkin,* enfant de Thor; ou simplement *Hamers,* de Thor. Tous ces anciens noms païens se retrouvent jusqu'aujourd'hui dans nos vieux noms de famille *Haemers, Aemerlinck, Haemerken,* — Thomas a Kempis, — *Stouthaemer,* etc.

Comment le vocable *Αἰγίδιος* s'est-il modifié et transformé ?

D'abord, de la forme grecque du mot à la forme latine, il n'y a qu'une transcription, ou plutôt une translittération, comme on est convenu de dire actuellement; la forme latine *Egidius* ou *Ægidius* prévaut encore de nos jours en allemand, et se retrouve quelquefois en flamand et en français.

Les langues néo-latines, ne se déclinant plus, ont adopté une terminaison uniforme, soit pleine et sonore, comme dans l'italien *Egidio;* soit muette ou nulle, comme dans le français, qui change *Ægidius* en *Égide, Ovidius* en *Ovide, Virgilius* en *Virgile, Æmilius* en *Émile, Propicius* en *Propice, Constantius* en *Constance, Lactantius* en *Lactance,* etc.

Une modification plus importante s'est introduite par l'usage constant, je dirais par le roulement du mot dans la langue du peuple; le vocable *Ægidius* s'est comme arrondi aux deux extrémités, et cela d'autant plus facilement que sa syllabe initiale ne se trouve pas défendue par une consonne; il est évident qu'une oreille non instruite, entendant, par exemple, cette phrase : " Jean a frappé Égide ", serait très-embarrassée de savoir si l'individu qu'on a frappé s'appelle *Égide* ou *Gide;* ce phénomène de mutilation, qu'on appelle aphérèse, est d'ailleurs très-fréquent, même pour les mots qui ont des syllabes initiales plus résistantes : c'est ainsi que *Nicolas* est devenu Colas, *Johannes,* Hans, etc.

Mais la forme *Gide* ou *Gides* n'a pas laissé de traces connues; on ne rencontre que *Gile* ou *Giles.*

Quelle est la cause de cette nouvelle transformation ? Comment le *d* original du mot a-t-il été remplacé par *l* ?

Il est à remarquer d'abord que le *d* et le *l* sont des consonnes congénères ou synorganiques, si on peut employer ce mot; c'est-à-dire, qu'elles se prononcent exactement par les mêmes organes et au même endroit de la bouche, ce que chacun peut vérifier en prononçant lentement, et avec attention, les deux consonnes réunies *ld*. Il n'y a qu'une seule différence, à savoir, qu'en prononçant *l*, on donne lentement issue à l'haleine, et qu'en prononçant *d*, on la retient enfermée entre la langue et le palais, ce qu'on remarque parfaitement, surtout en essayant de prononcer *dl*.

Il résulte de la nature synorganique de ces deux consonnes *d* et *l*, qu'elles se remplacent quelquefois l'une l'autre; ainsi les enfants qui apprennent à parler, certaines personnes ayant des défectuosités de langue, ainsi encore des naturels de l'Océanie et de l'Afrique diront invariablement *lan* au lieu de *dans*, *lou* au lieu de *doux*, *li* au lieu de *dix*, voire même vice-versa. Ce qui est le résultat d'une défectuosité chez les uns, est un élément régulier de transformation dialectique chez les autres; ainsi, dit Max Müller [1], les mots qu'un Hindou commencerait régulièrement par un *d*, un Romain les commencerait par un *l*.

Les effets linguistiques de ce synorganisme de *ld* sont si réels, qu'ils se produisent dans la plupart de nos langues connues, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots.

Voici des exemples :

Vieux latin,	D*ingua*, (*tonge*).
Latin classique,	L*ingua*.
Grec,	*Δάκρυ-ον*.
Latin,	L*acry-ma*.

---

[1] *Lectures on the science of language*, tom. II, p. 188.

Flamand dialectique,	D*an'ke* = *dat ik.*
Flamand de Poperinghe,	L*an'ke* = *dat ik.*
Latin, grec,	*calepo*D*ius.*
Flamand (MS. 1738),	*calepo*L*is.*
Grec,	ὀ*Δ*υσσεύς.
Latin,	*u*L*ysses.*
Grec, latin,	*ægi*D*-ius.*
Vieux français, anglais,	*-Gi*L*-es.*
Flamand,	*eekzaa*D.
Flamand (1),	*eekzaa*L.
Hollandais,	*garnaa*D.
Anversois,	*garnaa*L.

Gile ou *Giles,* avec ou sans *s* terminal, trace muette et quasi effacée de l'ancienne terminaison *us* latine, est l'antique forme française du nom de saint Gilles, que les Normands, lors de la conquête, auront transportée en Angleterre, où *Giles,* et, par abréviation, *Gill,* sont restés invariablement en usage jusqu'à ce jour.

En Espagne on dit *Gil.*

La terminaison latine *ius* chez les Flamands se transpose ordinairement en *is;* par exemple : *notarius, notaris; Gregorius, Gregoris; Cornelius, Cornelis; Basilius, Baselis* ou *Maselis; Ægidius, Ægidis, Gidis* (D = L), *Gilis.*

Entretemps, c'est l'anglais seul qui a conservé la forme primitive du mot, avec un *l;* le flamand et le français ont doublé cette consonne, peut-être en conséquence d'un système orthographique, qui prescrit de doubler la consonne pour indiquer que la voyelle précédente est brève; ainsi de *al* et de *een* flamand, on fait *alleen* avec *ll;* peut-être aussi parce que, ne comprenant rien à ce vieux vocable grec, mutilé et usé, les

---

(1) De Bo, *Westvlaamsch Idioticon,* Ie deel, Brugge 1873, p. 290, vo *Eekzaad.*

Français et les Flamands l'auront confondu, quant à sa signification, soit avec *Gillon,* le diminutif de Gilbert; soit avec le français *gillée,* qui signifie *ondée;* soit avec *gill,* qui en scandinave signifie *or,* en saxon, *ravin,* en anglais, *branchies;* soit avec *gilde, gille,* qui en flamand signifie *société, corporation;* soit enfin aussi avec le celtique *gill,* qui signifie *serviteur, page.*

Ce dernier mot est d'un usage journalier en Écosse, chez les habitants des montagnes, qui appellent *gill, gilly,* un page, un domestique; et il a servi, des siècles peut-être avant la naissance de saint Gilles, à former un nom propre d'origine toute chrétienne, chez les premiers convertis parmi les anciens Brites. Ce nom, qui offre beaucoup de ressemblance avec le nom de saint Gilles, est celui de *Gillies.* Feu Mgr. *Gillies,* évêque de Limyra *i. p. i.,* et vicaire apostolique du district oriental de l'Écosse, avant le rétablissement de la hiérarchie dans ce pays (1), a daigné nous expliquer un jour comment le vocable celtique de son nom se décompose en *Gill,* serviteur, et *Ies,* abréviation de Jésus, et signifie, par conséquent, serviteur de Jésus, comme *Gilchrist* et *Gilfillan* signifient: serviteur du Christ et serviteur de saint Fillan.

Il resterait à dire comment *gille* et *gilet,* etc., mots issus d'*Ægidius,* sont devenus en français des substantifs communs; comment *Jean-Gille* se dit en flamand *Waan-Gillis, Wan-Gillis,* et enfin *Angillis;* comment *Hans,* Johannes, signifie un *gille,* un niais, et *Hanneken* (2), un habit sans manches, un *gilet;* comment de *Gilles* on a fait *Gillard, Gilon, Gillon, Legillon, Gillot, Gielen, Gilson,* et *Gillisen,* fils de Gilles; comment du diminutif français *Gillot* est né le nom de famille *Gilliodts,* etc., etc. Mais ... *sat prata biberunt.*

---

(1) Mgr. Jacques Gillies, nommé vicaire apostolique le 22 Juillet 1838, est décédé le 24 Février 1864.

(2) Oudemans, *Bijdrage tot een middel- en oudnederlandsch woordenboek,* tom. III, Arnhem 1872, p. 29.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES [1]

PAGE 1.

Nous donnons ici, et partout ailleurs, à saint Césaire d'Arles le titre d'évêque, quoiqu'en réalité il fût archevêque [2]. Le motif en est que ce dernier titre n'était pas usité en France à cette époque. " Ce nom d'Archevêque, dit Thomassin, ne commença d'y être donné aux simples Metropolitains, qu'au Concile de Soissons, tenu sous le Roy Childeric III. et Pepin Maire du Palais " [3]. Ce concile s'assembla en 744.

PAGE 4.

Mieux avisée que M. Guénebault et Wolfgang Menzel, Mme Jameson met son lecteur en garde contre la confusion de saint Gilles, abbé, avec son homonyme, le disciple de saint François :

---

(1) Nous groupons sous cette rubrique tous les détails qui n'ont pu prendre place dans le corps du volume, soit que nous les ayons connus trop tard, soit pour tout autre motif.

(2) En sa qualité d'archevêque ou de métropolitain, saint Césaire présida au concile d'Agde, tenu en 506; il présida encore, en la même qualité, aux troisième et quatrième conciles d'Arles, à ceux de Vaison, de Carpentras, etc. (Baronius, *Notationes in Martyrologium Romanum*, Moguntiæ 1631, p. 532, col. 2, ad xxvii Augusti.)

(3) *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers*, tom. i, Paris 1725, col. 218. Voyez aussi Bouix, *Tractatus de Episcopo*, tom. i, Parisiis 1859, pp. 445, 446, et Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris 1877, p. 466, vo *Métropolitains*. Le titre d'archevêque fut usité plus tôt en Orient. Ce nom, dit Martigny (loc. cit.), " ne se rencontre nulle part avant le quatrième siècle; il se lit pour la première fois peut-être dans S. Athanase, au catalogue adressé par Meliteus à l'évêque Alexandre; il se répandit au cinquième siècle et devint depuis d'un usage presque général. "

It is necessary, écrit-elle, *to distinguish between St. Giles the Hermit and St. Giles the Franciscan. It is the latter who is represented standing in a transport of religious ecstacy, before Pope Gregory IX. The picture, which was painted by Murillo for the Franciscan convent at Seville, is now, I believe, in England* (1).

PAGE 7.

Les anciens chroniqueurs ne sont pas seuls à s'embrouiller dans leur chronologie et à se contredire. Citons en comme une preuve curieuse, le *Martyrilogium. Viola Sanctorum,* imprimé à Strasbourg en 1516 (2). Ce recueil consacre une notice à saint Gilles (3), notice dont les éléments sont empruntés aux *Actes* du Saint. Flavius, roi des Goths, et Charles, roi des Francs, sont mis en scène; et veut-on savoir comment l'auteur termine sa notice ? En reculant l'existence de saint Gilles jusqu'aux abords du *III*e *siècle* de l'ère chrétienne ! *Claruit autem sanctus Egidius circa annos dn̄i. CC.* (4).

PAGE 15.

Dans son *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* (5), M. Ulysse Chevalier cite, mais à tort, parmi les auteurs à consulter sur saint Gilles, Cave, *Scriptorum ecclesiasticorum historia literaria a Christo nato usque ad sæculum XIV* (6); Dom Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésias-*

---

(1) *Sacred and Legendary Art,* 6me édit., tom. II, London 1870, p. 770, en note.

(2) Voici l'*Explicit* de ce curieux volume, imprimé en caractères gothiques :

Viola sanctorum finit feliciter. Anno domini M. D. xvj. Impressum Argētīne, p̄. honestū virū Matthiā hupffuff, Ciuē Argentinens. Laus Deo.

Brunet cite une édition, petit in-folio, de la *Viola Sanctorum,* différente de celle que nous avons consultée (*Manuel du libraire et de l'amateur de livres,* tom. V, 2e part., Paris 1864, col. 1262).

(3) Fol. LXIIII v°, LXV r°, ad 1 Septembr.

(4) Fol. LXV r°.

(5) Tom. I, *Bio-Bibliographie,* Paris 1878-1881, col. 879, art. *Gilles* (St).

(6) Tom. I, Basileæ 1741, p. 503, col. 1.

tiques (1), et Ellies du Pin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (2).

Aux endroits indiqués, ces auteurs, il est vrai, mentionnent un abbé Gilles, qui gouvernait un monastère de la Gaule Narbonnaise, au commencement du VIe siècle, mais tout prouve qu'ils regardent ce personnage comme absolument distinct du saint abbé de la vallée Flavienne. Aucun d'eux ne lui donne le titre de Saint, et ce qui suffirait pour dissiper toute équivoque, Cave et Ceillier le disent *gaulois de naissance*; nul n'ignore que saint Gilles était d'origine grecque. L'abbé Gilles, dont parlent ces écrivains, est celui que saint Césaire envoya à Rome, en compagnie du notaire Messien, pour y défendre, auprès du pape Symmaque, les priviléges de son siége métropolitain (3).

Parmi les rares auteurs modernes, partisans de la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire, il nous peine de devoir ranger, outre Ozanam déjà cité, deux érudits de premier ordre, MM. Natalis de Wailly et Lecoy de la Marche. Le premier place la mort de saint Gilles vers l'année 550 (4); le second nous montre l'anachorète grec protégeant " contre Childebert une innocente biche " (5).

PAGE 18.

En 1629, huit ans avant la publication de son *Martyrologium Gallicanum*, André du Saussay fit paraître un travail chronologique sur l'époque où, d'après lui, vécut saint Gilles;

---

(1) Tom. xvi, Paris 1748, p. 184.

(2) Tom. v, Mons 1691, p. 37, col. 2.

(3) Voyez plus haut, pp. 31 et suiv.

(4) *Éléments de paléographie pour servir à l'étude des documents inédits sur l'histoire de France*, tom. i, Paris 1838, p. 139, col. 1, dans le *Catalogue alphabétique et chronologique des Saints, dont les fêtes remplacent dans les anciens monuments la date du jour et du mois.*

(5) *Saint Martin*, Tours 1881, p. 350. Childebert Ier, fils de Clovis, dont l'auteur entend évidemment parler ici, fut roi de Paris de 511 à 558.

ce travail, où il tâche de faire prévaloir son système sur l'existence de deux évêques d'Arles du nom de Césaire, comprend 80 pages, et porte pour titre : *Opusculum Chron-Historicum de vero sœculo quo claruit S^us^ Ægidius Abbas, deque bini Cœsarii Arelatensis Episcopi necessaria existentia.* Cette dissertation forme le premier des quatre opuscules contenus dans l'*Opusculorum Miscellaneorum Fasciculus,* d'André du Saussay (1).

Ce volume des œuvres du fécond évêque de Toul se rencontre difficilement, et nous avons fait de vaines recherches, tant en Belgique qu'en France, pour en découvrir un exemplaire. C'était, au reste, dans un but de simple curiosité, que nous désirions consulter l'étude chronologique d'André du Saussay : le système de l'auteur est condamné, depuis longtemps et sans appel, au tribunal de l'histoire; les raisons spécieuses de l'ingénieux écrivain, pas plus que ses fleurs de rhétorique, ne feront rapporter cette sentence.

Pour édifier le lecteur sur la valeur des travaux hagiographiques d'André du Saussay, nous transcrivons un passage du *Discours sur l'Histoire de la Vie des Saints,* de Baillet. La critique est sévère, mais elle est méritée :

L'année d'après qui étoit de J. C. 1637 (2), l'on vit paroître une autre compilation abrégée de vies des Saints de France, qui se trouva plus à la portée du commun des esprits. C'est le livre qu'André du Saussai, alors curé de S. Leu à Paris, et depuis évêque de Toul en Lorraine, publia en deux tomes sous le specieux titre de Martyrologe de l'Eglise Gallicane, où il prétendoit représenter plus de quatre-vingt mille Saints et autres Bienheureux, dont il se vantoit de décrire les actions, les

---

(1) Parisiis 1629, in-4. Voyez Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages,* tom. xl, Paris 1739, p. 44, n. 7., et Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen-âge,* tom. i, col. 879, art. *Gilles* (*S^t^*).

(2) L'auteur venait de parler de François Bosquet, successivement évêque de Lodève et de Montpellier, auteur de l'*Historia Ecclesiæ Gallicanæ, a primo J. C. Evangelio in Galliis usque ad datam a Constantino Imperatore Ecclesiæ pacem, res præclare gestas complectens,* ouvrage dont la seconde édition vit le jour en 1636.

combats, et les triomphes, avec une exactitude et une fidélité souveraine sur les monumens les plus authentiques et les manuscrits les plus anciens. Il promettoit dans le même titre quatre autres tomes de commentaires apodictiques (1), où la vie de chaque Saint étoit traitée dans une plus grande discussion et où se trouvoit, disoit-il, toute l'histoire de l'Eglise de France, renfermée et accomplie d'une maniere à ne plus laisser rien à desirer sur ce sujet. Que ne devoit point faire esperer la vûe d'une montre si magnifique ? Mais quel fut l'étonnement, pour ne pas dire l'indignation secréte des personnes intelligentes, lorsqu'elles se virent trompées ? Bollandus qui travailloit actuellement au premier volume de son grand recueil, ayant marqué une avidité extraordinaire pour l'ouvrage, avant que de l'avoir vû, fut assez moderé pour ne s'en pas plaindre après que le témoignage de ses yeux l'eut désabusé; il eut même le courage de n'en parler qu'avec éloge. Ses continuateurs ne se crurent pas obligés à une semblable dissimulation. Au jugement du P. Papebroch, ce martyrologe est l'ouvrage d'un jeune homme qui n'étoit point assez préparé sur sa matiere; qui avoit trop de facilité et de précipitation; qui manquoit d'exactitude et de discernement; qui donnoit trop à son génie et à son imagination; qui ne faisoit point scrupule d'alterer la vérité des faits; qui outroit la licence que permet la rhetorique, et qui faisoit des amplifications plus qu'écolieres. Il est fâcheux pour la mémoire de M. du Saussai d'avoir à subir une si rigoureuse censure; mais il est encore plus fâcheux de l'avoir méritée. Il adopte presque toutes les fables des legendes, et il se contente de les revêtir d'un beau latin, si toutefois l'on peut donner ce nom à un stile plein d'affectation dont toutes les richesses consistent en synonimes, en antitheses, en metaphores et en hiperboles. Il ne cite nulle part aucun auteur, et ne garantit jamais rien de ce qu'il avance : il fait souvent des bévues pueriles, et quoiqu'il ait établi une classe à part pour les personnes de piété, que l'Eglise n'a point encore mises au catalogue des Saints, il ne laisse pas d'en confondre plusieurs de cette espece, qu'il range sans scrupule dans la premiere classe parmi ceux qui sont publiquement reconnus, et qui ont un culte reglé. Ainsi l'on n'est plus surpris de voir que le public l'ait dispensé des quatre tomes de commentaires apodictiques sur les Saints de France; et c'est ménager assez mal la dignité de l'Eglise Gallicane, que d'honorer de son nom un tel martyrologe (2).

---

(1) C'est-à-dire, démonstratifs

(2) *Les Vies des Saints*, tom. I, Paris 1739, appendice, pp. lxxxiij, lxxxiv.

Le P. Niceron a inséré ce passage dans ses *Mémoires* (1), et le fait suivre de ce compliment peu flatteur pour du Saussay : " J'ajoute à ceci qu'on lui a donné communément le nom de *Plaustrum Mendaciorum* " (2).

PAGE 29.

Le " Recueil " de René Benoît (3), auquel Baillet fait allusion, sans le citer, est l'*Histoire de la vie, mort et passion et miracles des Saints, desquels principalement l'Eglise Catholique fait fête et mémoire par toute la Chrétienté; extraite et faite Françoise par M. Jacques Tigeon, Angevin, Docteur en Theologie, Chancelier et Chanoine en l'Eglise Cathedrale de Metz. Plus les Epîtres et Evangiles des Dimanches et autres principales fêtes, exposées par scholies et familiaires explications; revûës et augmentées par Benoist.* Paris 1577. in-fol. It. *édition revûë et augmentée.* Paris 1585. in-fol. trois vol (4).

PAGE 37.

Le P. Lubin, savant religieux augustin, embrasse l'opinion de Baillet, de Dom Rivet, du P. Longueval, etc., et recule jusqu'en 925 la fondation de l'abbaye de Saint-Gilles (5).

---

(1) Tom. XL, pp. 45 et suiv. — (2) Id., p. 48.

(3) René Benoît, angevin, né en 1521, docteur en théologie de la maison de Navarre, passa deux ans en Écosse, auprès de la reine Marie Stuart, en qualité de prédicateur et de confesseur de cette malheureuse princesse. En 1569, il fut nommé curé de Saint-Eustache, à Paris, et gouverna cette paroisse durant près de quarante ans. Henri IV, à la conversion duquel il avait beaucoup travaillé, le prit pour son confesseur, et le nomma, en 1594, à l'évêché de Troyes, en Champagne. René Benoît ne put prendre possession de ce siége; divers motifs, parmi lesquels sa traduction de la Bible, condamnée par la Sorbonne et par la cour de Rome, lui firent refuser ses bulles. Il mourut à Paris, le 7 Mars 1608. (NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres,* tom. XLI, Paris 1740, pp. 1 et suiv.) Peu d'auteurs ont autant écrit que René Benoît; il n'a pas laissé moins de 159 ouvrages, dont on peut voir la liste détaillée dans NICERON, op. et tom. cit., pp. 7 et suiv.

(4) NICERON, op. et tom. cit. p. 31, n. 64. Baillet traite plus au long de ce travail du curé Benoît, dans son *Discours sur l'Histoire de la Vie des Saints.* Voyez *Les Vies des Saints,* tom. I, Paris 1739, appendice, p. lxxiv.

(5) *Suitte de la Clef du grand Pouillié des Benefices de France. Les Abbayes, l'Année de leur fondation, le nom des Fondateurs, et la situation,* tom. II, Paris 1671, p. 1.

PAGE 58, Note 3.

M. Lecoy de la Marche consacre à la famille de saint Martin quelques pages, dont la lecture a confirmé nos doutes sur l'extraction royale de saint Gilles. Ces pages, il est vrai, ne concernent que le saint évêque de Tours, mais elles prouvent, une fois de plus, le peu de confiance que méritent les généalogies légendaires dressées par les anciens biographes; elles nous initient, d'autre part, aux motifs qui donnèrent naissance à ces pieuses exagérations.

Sulpice Sévère écrit que les parents de saint Martin n'étaient pas d'un rang infime selon le monde, *parentibus secundum sæculi dignitatem non infimis.* Il y a loin de là au titre pompeux de *regibus atavis editus,* décerné au célèbre thaumaturge.

" On ne saurait croire, dit M. Lecoy de la Marche, avant d'en avoir eu les preuves sous les yeux, avec quelle ardeur l'imagination de nos bons aïeux s'est jetée sur la famille de saint Martin pour l'augmenter et l'anoblir. En l'entourant de parents illustres ou vénérables, ils croyaient l'honorer davantage; c'était encore une manière de manifester leur dévotion envers lui, et ce serait, s'il en était besoin, un témoignage nouveau de son antique popularité.... A la fin du moyen âge, il est devenu le propre fils du roi de Hongrie... Enfin il reçoit des armoiries, celles du saint-empire, et le roi Louis XI fait dresser par un docteur en droit de sa cour, sur un immense parchemin, la " généalogie authentique " du grand évêque de Tours " (1).

" Assurément, ajoute le docte écrivain, ces hommages naïfs sont incapables par eux-mêmes de rehausser les mérites du héros chrétien; mais ils viennent ajouter au culte que lui rendaient nos pères je ne sais quel parfum d'enthousiasme et d'affection filiale. Ils ne grandissent pas le Saint : ils grandis-

(1) *Saint Martin,* Tours 1881, pp. 67 et suiv.

sent le zèle pieux de ses fidèles, et, je le répète, il ne faut pas y voir autre chose que l'expression de ce sentiment " (1).

Les réflexions de M. Lecoy de la Marche sont très-sensées; le mobile, qui guidait la plume des panégyristes de saint Martin, peut fort bien avoir inspiré au rédacteur des *Actes* de saint Gilles la phrase *uterque regia stirpe progeniti,* qu'il applique aux parents de son héros.

PAGE 84.

Nous avons écrit, sur la foi des meilleurs historiens, que Witiza régna sur l'Espagne de 701 à 710, et qu'en cette dernière année, il fut détrôné par son cousin Rodéric ou Rodrigue. Nous ne connaissions pas alors l'importante étude, publiée à Marseille, en 1878, par M. de Rey, sous ce titre : *Les invasions des Sarrasins en Provence pendant le VIIIe, le IXe et le Xe siècle* (2). L'auteur prouve fort bien que ce n'est pas en 710, mais bien l'année suivante, que Rodéric usurpa la couronne d'Espagne, dont Witiza s'était rendu indigne par ses cruautés et ses mœurs dissolues :

" Plusieurs auteurs espagnols, dit M. de Rey, ont écrit l'histoire de la conquête arabe. Le plus sûr, parce qu'il a vécu dans ces temps malheureux, est Isidore de Béja. C'est à l'aide de sa chronique, que nous étudierons les premières années du VIIIe siècle, sans trop nous préoccuper de ce qui a été écrit depuis, comme n'ayant pas une égale autorité.

" Le dernier des rois Visigoths est Rodrigue, qui avait usurpé le trône sur Witiza, en l'année 711. En effet Isidore

---

(1) *Saint Martin*, p. 71.

(2) Ce beau travail a obtenu la médaille d'or de la Société littéraire d'Apt, au concours historique de 1877, lors du couronnement de sainte Anne. L'auteur a bien voulu nous offrir un exemplaire de son livre; il écrivait en nous l'adressant, le 14 Mai 1880 : " *Les Sarrasins en Provence* ne sont pas en vente; mais un élève de Brugelette est très-honoré d'en faire hommage à un chanoine de Bruges, et je vous prie de vouloir bien accepter l'exemplaire que vous porte ce courrier. Je serai trop heureux si cette pauvre étude sur un pays si éloigné du vôtre, peut vous être agréable ". On n'est pas plus aimable, ni plus modeste.

de Béja nous dit : " L'an de l'ère 749, 4e année du règne de Justinien, 5e de Valid, et 92e de l'hégire, Rodrigue, sur l'invitation des grands, s'empare du trône ".

" L'année 749 de l'ère d'Espagne correspond à 711 de J.-C.; il en est de même de la 92e de l'hégire, de janvier au 18 octobre; Justinien, d'après notre auteur, ayant été rétabli sur le trône de Constantinople en 707, la 4e année de son règne finit également en 711; enfin Valid, toujours d'après Isidore de Béja, ayant succédé au calife Abdomalek en décembre 707, la 5e année de son règne, comptée sur le calendrier arabe, dont les années ont onze jours de moins que les nôtres, commence vers la mi-octobre 711.

" Cette année 749 de l'ère et 711 de J.-C. est donc à la fois la 92e de l'hégire, la 4e de Justinien, et, dans ses deux derniers mois, la 5e de Valid.

" L'usurpation de Rodrigue doit donc être placée vers la fin octobre de l'an 711 de J.-C. " (1)

PAGE 121, note 2.

Ajoutons, pour compléter cette note, que le culte de saint Privat doit avoir fleuri jadis, et de bonne heure, à Saint-Gilles, puisqu'une des sept églises paroissiales, que possédait cette ville au XIe siècle, était dédiée au saint martyr. Cette église, d'après M. le chanoine d'Éverlange, était située " sur les hauteurs près le Château, en descendant ensuite au chemin de Beaucaire " (2).

PAGE 125.

Dans sa *Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles (Gard)* (3), M. Béchard écrit que saint Gilles fut doté par le roi Flavius Wamba " de plusieurs milliers d'hectares, dans les *latifundia* de la vallée Flavienne, et y fonda, sous *la règle*

(1) Pp. 4, 5.
(2) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4me édit., Avignon 1879, p. 61.
(3) Nîmes 1866.

déjà célèbre de saint Benoît, un monastère où il mourut en 720 " (1). Les termes, dans lesquels M. Jules de Kerval formule son opinion, nous portent à croire qu'il l'a puisée dans le savant mémoire de M. Béchard.

PAGE 129.

Jean Interian de Ayala, dont nous combattons l'opinion, était religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, docteur de l'université de Salamanque et professeur émérite de théologie et d'Écriture sainte à la même université. Voici le titre complet de son livre, qui sortit des presses du couvent de son ordre, à Madrid, en 1730, et forme un petit in-folio de 415 pages, à deux colonnes, non compris les liminaires :

Pictor christianus eruditus, sive de erroribus, qui passim admittuntur circa pingendas, atque effingendas Sacras Imagines. Libri octo cum appendice. Opus Sacræ Scripturæ atque Ecclesiasticæ Historiæ studiosis non inutile.

Benoît XIV professait une grande estime pour l'œuvre de Jean de Ayala, qu'il qualifie de *præclarum opus* (2), et la cite avec complaisance dans son *Commentarius de D. N. Jesu Christi Matrisque ejus festis.*

Le *Pictor christianus* ne mérite pas les éloges qu'on lui a prodigués. Un juge bien compétent, le savant Paquot, apprécie ainsi l'ouvrage du moine espagnol :

Magna mihi pollicebar ab Joannis Interian de Ayala *Pictore christiano,* quem eodem anno (1730) prodiisse acceperam, et miris in cœlum audiebam laudibus efferri. Sed Librum nactus, pro thesauro, quod aiunt, carbones inveni; nihil enim aliud ab Auctore præstitum erat, quam quod Molani libellum plurimis, qua scholasticis, qua concionatoriis meditationibus auctum, ac pingui oratione convestitum, Hispanis suis exhibuisset : critici vero examinis, aut sacræ, ac Antiquariæ, et Ecclesiasticæ eruditionis, quam in primis quærebam, nec

(1) P. 25, n. XVII.

(2) *Commentarius de D. N. Jesu Christi Matrisque ejus festis,* tom. I, Lovanii 1761, p. 20.

vola nec vestigium apparebat, si modo ea demeres, quæ ille ex Auctore nostro in codicem suum transtulit (1).

PAGE 135.

Une preuve décisive en faveur de l'usage des autels portatifs longtemps avant le VIIIe siècle, c'est l'autel portatif de saint Servais, évêque de Tongres, décédé le 13 Mai 384. Cet autel fait partie du trésor de l'ancienne collégiale de Saint-Servais, à Maestricht; MM. Bock et Willemsen en donnent le dessin et le décrivent minutieusement dans leur beau travail sur les *Antiquités sacrées conservées dans les anciennes collégiales de S. Servais et de Notre-Dame, à Maestricht* (2). Les lignes qui précèdent la description de cette précieuse relique suffiraient, à défaut de toute autre preuve, pour renverser la thèse défendue par Thiers et Bocquillot :

" Quelques auteurs, disent MM. Bock et Willemsen, ont cru à tort que l'usage des autels portatifs (*altaria portatilia, gestatoria, viatica, itineraria*) ne remonte qu'au VIIIe siècle : il est clair qu'ils ont précédé les autels fixes, leur nécessité ayant dû se faire sentir surtout aux trois premiers siècles, alors que les Chrétiens n'avaient guère de lieu fixe pour célébrer les saints Mystères, et que, comme le dit Denys d'Alexandrie, cité par Eusèbe, chaque lieu, un champ, une solitude, un navire, une étable, un cachot, servait parfois de temple au Très-Haut. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le

---

(1) *De Historia SS. Imaginum et Picturarum, auctore Joanne Molano*, édit. de Paquot, Lovanii 1771, *Novi editoris epistola*, pp. VIII, IX.

(2) Maestricht 1873, pp. 98 et suiv.

La pierre polie, qui constitue l'autel proprement dit, est un serpentin tacheté de couleur verdâtre, enchâssé dans un encadrement en bois, dont les parois latérales sont couvertes de lames d'argent estampé; ces lames, apparemment l'enveloppe primitive de l'autel, sont munies de deux côtés d'un anneau du même métal, afin de pouvoir porter d'autant plus facilement l'autel. Le dessus de l'encadrement est orné de bandes en argent, dont les feuilles dorées ressemblent beaucoup à celles de la vigne, symbole du sacrifice eucharistique : les bandes paraissent être du XIIe siècle (BOCK et WILLEMSEN, op. cit., p. 99).

Pape S. Urbain (222-230) célébra les SS. Mystères dans la prison, avant d'aller au martyre.

" Ce que la situation faite à l'Église catholique par les persécutions des trois premiers siècles devait nous faire supposer, se trouve établi par des témoignages positifs. Au témoignage d'Eusèbe, Constantin-le-Grand, lors de son expédition contre les Perses, prit avec lui plusieurs évêques et une tente mobile, en guise de tabernacle, où ils pussent célébrer le culte divin; et Mgr. Galura, dans son bel ouvrage *Le vrai Christianisme primitif*, rapporte, p. 146, qu'en 362, le roi des Perses, Sapor, ayant pris sur les Romains la ville de Betzabde, emmena l'évêque Héliodore, plusieurs prêtres et religieux et 9000 autres captifs. Or l'évêque étant tombé malade, consacra pour lui succéder le prêtre Dausa et lui remit l'*autel emporté* dans leur captivité " (1).

M. le professeur Reusens abonde dans le même sens :

" Aux temps des persécutions, écrit-il, les évêques et les prêtres portaient ordinairement avec eux des autels, formés d'une petite plaque rectangulaire en bois, en pierre ou en métal. Quelquefois cette plaque était enchâssée dans une bordure d'or ou d'argent et munie d'une poignée.

" On ne connaît guère d'autels portatifs datant de la période latine, bien qu'à cette époque ils paraissent avoir été très-communs. Anastase mentionne, en plusieurs endroits de ses *Vies*, des autels portatifs, donnés aux églises par les Souverains Pontifes. Ces autels se distinguaient par la richesse de la matière, et souvent leur éclat était rehaussé par des pierreries précieuses " (2).

En voilà plus qu'assez pour prouver que Thiers et Bocquillot se trompent, en assurant que les autels portatifs furent inventés " pour la commodité des voyages ", et que leur emploi paraît ne pas remonter au delà du VIIIe siècle.

---

(1) Op. cit., pp. 96, 97.
(2) *Éléments d'archéologie chrétienne*, tom. I, Louvain 1871, p. 196.

PAGE 143, Note 2.

Voici l'*insignis corruptio* mise à charge de Jean de Launoy par l'éditeur de ses œuvres.

Dans le dessein de prouver que l'adultère rompt le lien conjugal, il allègue une lettre du pape Jean VIII, où ce pontife, après avoir dit que nul ne peut abandonner sa femme légitime, ajoute : NULLA RATIONE PRORSUS *illi conceditur aliam vivente priore conducere.* Que fait de Launoy, en présence d'un texte aussi formel ? Il retranche, sans vergogne, les mots *nulla ratione prorsus,* et s'en tenant aux paroles *illi conceditur,* il s'écrie triomphant : *Quid clarius, expressius ?* (1).

Cet exemple, pris entre cent autres, montre quelle confiance méritent les citations du fougueux critique et combien sont solides les arguments basés sur de pareilles altérations. Benoît XIV, l'un des plus savants papes qui aient occupé la chaire de saint Pierre, a stigmatisé de Launoy, en l'appelant le plus impudent et le plus éhonté des menteurs : *Quapropter quisque fateatur necesse est... Launojum* IMPUDENTISSIME TURPISSIMEQUE MENTITUM (2).

PAGE 179, note 2.

Nous avons relevé diverses dates, assignées par les auteurs à la mort de saint Gilles; ajoutons que, d'après M. Jules de Kerval, le saint abbé mourut " entre les années 720 et 724, à l'âge d'environ quatre-vingts ans " (3).

PAGE 201.

Le chroniqueur Flodoard, dont Saxi cite un passage, était chanoine de Reims; successivement curé des paroisses

---

(1) De Feller rapporte aussi cette falsification de texte. (*Biographie universelle*, édit. Weiss et Busson, tom. v, Paris 1849, p. 158, art. *Launoy* [*Jean de*].)

(2) *Commentarius de D. N. Jesu Christi Matrisque ejus festis,* tom. II, Lovanii 1761, p. 462.

(3) *Vie et culte de saint Gilles,* 2me édit., Le Mans 1875, p. 22.

de Cormicy et de N.-D. de Cauroy, il finit par prendre l'habit religieux dans un monastère voisin de Reims, dont il devint abbé; né à Épernay en 894, il mourut le 28 Mars 966 (1). Sa chronique, généralement estimée des savants, commence à l'année 919 et finit en 966; Potthast en cite les diverses éditions et traductions (2). M. Guizot a publié une traduction française de la chronique de Flodoard, dans sa *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe siècle* (3). Plus récemment, l'Académie impériale de Reims a édité, sous le titre de *Chronique de Flodoard de l'an* 919 *à l'an* 976, *avec un appendice de quelques années,* l'œuvre de l'historien rémois, accompagnée d'une traduction nouvelle et de notes par M. l'abbé Bandeville, chanoine de Reims (4). Le passage : *His expletis,* etc., cité par Saxi (texte et traduction), se trouve à la page 24.

Voyez aussi, sur l'expédition des Hongrois en 924, DE REY, *Les invasions des Sarrasins en Provence pendant le VIIIe, le IXe et le Xe siècle* (5), pp. 151 et suiv., 230.

PAGES 215 et suiv.

Dans le but d'établir que la première élévation du corps de saint Gilles, accomplie en 924, n'eut pas pour suite nécessaire le placement *immédiat* du saint corps dans une châsse, nous avons démontré, à l'aide de nombreux exemples, que, du IVe au IXe siècle, on maintint, pour les confesseurs aussi

---

(1) On trouvera dans le *Répertoire des sources historiques du moyen-âge,* de M. Ulysse Chevalier, la liste des auteurs à consulter sur Flodoard (tom. I, col. 746, art. *Flodoard*). Une *Notice biographique* fort étendue sur Flodoard, non citée par M. Chevalier, figure en tête de l'*Historia Remensis Ecclesiæ* de ce chroniqueur, publiée par l'Académie impériale de Reims, et traduite par M. Lejeune, professeur au lycée de la même ville (tom. I, Reims 1854, pp. IX-XIX).

(2) *Bibliotheca historica medii ævi,* Berlin 1862, p. 313, col. 2, art. *Flodoardus.*

(3) Tom. VI, pp. 69-162.

(4) Reims 1855.

(5) Marseille 1878.

bien que pour les martyrs, la coutume de conserver leurs reliques dans des tombeaux, *même après leur élévation ou leur translation;* bien plus, nous avons signalé des vestiges de cet usage remontant au XIIe siècle.

L'histoire des reliques de saint Martin, si savamment traitée par M. Lecoy de la Marche, est venue jeter un nouveau jour sur cette intéressante question, trop peu élucidée par les érudits; ce n'est pas jusqu'au XIIe, c'est jusqu'en plein XVe siècle, qu'on découvre des traces de cette antique et respectable coutume.

Saint Perpétue, évêque de Tours, troisième successeur de saint Martin, avait élevé une vaste basilique sur l'emplacement de la modeste église, que fit bâtir saint Brice, pour abriter la tombe du glorieux thaumaturge, son prédécesseur immédiat. Le 4 Juillet 473, Perpétue réintégra dans son premier sépulcre (1) le corps du saint pontife, momentanément déplacé pendant la reconstruction de l'édifice (2). Un autel fut élevé sur le tombeau.

Avant de procéder à cette nouvelle sépulture, Perpétue prit des mesures efficaces pour la conservation du précieux dépôt. Le corps de saint Martin fut d'abord entouré de bandelettes à l'instar d'une momie, suivant le mode d'ensevelissement oriental conservé par les chrétiens jusqu'aux temps barbares. On l'enveloppa ensuite dans un suaire ou dans un morceau d'étoffe couleur de pourpre, et on le plaça ainsi dans une sorte de corbeille en osier, qui à son tour fut enfermée dans un cercueil d'*electrum* (alliage d'or et d'argent), ayant deux doigts d'épaisseur. Ce second récipient, clos hermétiquement, fut mis dans un troisième, de forme semblable, mais en laiton, de l'épaisseur d'un palme. Ce dernier cercueil avait une porte,

---

(1) Ce même sépulcre, où le corps de saint Martin reposa durant dix siècles, a été providentiellement découvert, le 14 Décembre 1860, dans la cave de deux habitations particulières élevées sur l'emplacement du sanctuaire de l'ancienne basilique. (Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, pp. 468 et suiv.)

(2) Lecoy de la Marche, op. cit., p. 426.

fermant au moyen de verrous ou de barres de fer et de quatre serrures. Les reliques du saint évêque étaient donc richement revêtues et solidement protégées (1).

Les Normands parurent, pour la première fois, en Touraine dans l'été de 853, brûlerent le monastère de Saint-Martin avec toutes les églises des environs, et revinrent coup sur coup ravager le pays pendant une période d'une trentaine d'années. Chaque fois, les religieux durent sauver à la hâte leur plus cher trésor, et, à l'exemple de tous ceux qui gardaient dans leur église un dépôt semblable, s'en aller avec lui à travers champs, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé une région inaccessible aux farouches pirates du Nord. Ces pérégrinations répétées du saint corps ne prirent fin que le 13 Décembre 885, date de sa rentrée triomphale et définitive dans la ville de Tours (2)

Tous ces déplacements s'opérèrent sans que les derniers réceptacles du corps fussent dérangés ni changés. Le cercueil de laiton, celui qui était muni d'une porte et de quatre serrures, semble bien avoir été ouvert et laissé à Tours, ce qui était, du reste, le seul moyen de ne pas avoir un fardeau trop lourd à transporter; mais le vase d'*electrum*, qui était sans ouverture, et la corbeille d'osier qu'il renfermait furent emportés et rapportés tels qu'ils étaient (3).

En 1323, le roi Charles-le-Bel demanda et obtint du pape Jean XXII la permission d'ouvrir toutes les enveloppes, dont la célèbre relique était entourée depuis des siècles, afin d'en extraire la tête et de l'exposer, deux fois par an, à la vénération des fidèles. Le 1er Décembre de cette année, la dépouille du glorieux pontife fut retirée de son antique asile, en présence du roi, de la reine, d'une foule de princes et de prélats, et lorsque Robert de Joigny, évêque de Chartres, eut

(1) Lecoy de la Marche, *Saint-Martin*, pp. 428, 429.
(2) Id, pp. 442, 445.
(3) Id, p. 446.

entr'ouvert, d'une main tremblante, la corbeille d'osier, l'on vit apparaître un corps entier, emmailloté comme celui d'un petit enfant, ceint d'une bande d'étoffe portant le sceau de Perpétue, avec une inscription conçue en ces termes : " Ici est le corps du bienheureux Martin, évêque de Tours ". Après avoir détaché le chef sacré, Robert de Joigny l'offrit aux yeux de la foule, en disant : " Tenez pour certain, mes frères, que j'ai entre les mains la tête du bienheureux confesseur, et que le reste de son corps demeure ici enveloppé dans le lieu même où nous l'avons trouvé ". *Le corps fut donc laissé à son ancienne place et dans son triple cercueil*; on mit avec lui un voile précieux qui avait recouvert le chef du thaumaturge, ainsi qu'un exemplaire du récit de ses miracles, et *le tout fut renfermé encore une fois dans le tombeau* (1).

Après la translation du chef de saint Martin, *son corps demeura plus de cent ans encore dans le même état.* Le 3 Février 1454, il fut définitivement retiré du tombeau et des cercueils, qui le renfermaient; le 10 Mars suivant, on le plaça dans une châsse du plus magnifique travail. Cette châsse, toute en or et en vermeil, enrichie de perles et de pierres précieuses, fut posée, *non plus dans l'ancien tombeau, mais par-dessus,* sur une estrade d'argent, qui lui formait comme un socle, et sous un riche *ciborium* figurant un dôme ou une coupole (2). Les reliques du saint évêque de Tours reposèrent dans cette châsse jusqu'au 25 Mai 1562, jour à jamais néfaste où les Huguenots livrèrent aux flammes les ossements de saint Martin, dans l'enceinte même de la basilique qui lui était dédiée (3).

PAGE 220.

Le pape Jules II pouvait parler en connaissance de cause de la basilique de Saint-Gilles. Avant de ceindre la tiare,

---

(1) Lecoy de la Marche, *Saint-Martin*, pp. 448 et suiv.
(2) Id, pp. 450 et suiv.
(3) Id, pp. 461, 462.

Julien de la Rovère, cardinal-archevêque d'Avignon, avait été abbé commendataire de cette maison (1).

PAGE 229, note 2.

Les statues de saint Louis et de Clément IV, " les deux figures les plus illustres et les plus chères à la cité ", ont été placées dans la crypte à côté du tombeau de saint Gilles (2).

PAGE 296, note 2.

Mgr. Meirieu, brisé par l'âge et les fatigues d'un long et laborieux épiscopat, s'est démis du siége de Digne; sa démission a été acceptée au mois de Janvier 1880.

PAGE 300.

Les premières gardiennes du tombeau de saint Gilles, choisies par M. Goubier, étaient au nombre de quatre. L'une d'elles, Mme Parrier, dont jamais nous ne pourrons assez reconnaître les bontés, nous racontait récemment, dans un langage saintement ému, l'histoire de la pieuse mission, confiée à ces âmes d'élite; dût la modestie de cette respectable dame en souffrir, nous ne résistons pas au désir d'extraire quelques passages de la lettre, qu'elle nous écrivait de Saint-Gilles, le 11 Avril 1880 :

M. Goubier, de sainte et douce mémoire, confia la garde et le soin du tombeau de saint Gilles à sa digne sœur, Mlle Eugénie Goubier, à Mlles Alix Bessières et Eudoxie Delmas et à votre humble servante, nous disant, avec une touchante bonté : " Je vous confie mon trésor, gardez-le, soignez-le, et restez-y tant que j'y resterai moi-même. " Ce dernier vœu n'a pas été exaucé, le vide s'est fait autour du saint tombeau : la mort nous a ravi ce digne pasteur; le deuil et les regrets ont forcé son incomparable sœur à s'éloigner ; une longue maladie a con-

(1) Voyez la *Table chronologique des abbés de Saint-Gilles*, qui termine l'ouvrage de M. le chanoine d'Éverlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., Avignon 1879, pp. 293 et suiv. Julien de la Rovère, deuxième abbé commendataire de Saint-Gilles, obtint cette prélature en 1483 (p. 294).

(2) D'ÉVERLANGE, op. et edit. cit., p. 141.

traint Mlle Bessières de renoncer à la charge, dont elle s'acquittait avec tant de zèle, et le Sacré-Cœur a enrôlé sous sa bannière Mlle Delmas.

Votre pauvre servante est restée seule pour continuer cette œuvre. Parfois la charge me semble lourde, mais de la tombe du digne M. Goubier, qui est tout près du saint tombeau, il me semble entendre une voix me dire, que je dois continuer en souvenir de lui, et pour témoigner à saint Gilles ma reconnaissance..... J'avoue que les moments les plus agréables de ma journée, si occupée, sont ceux que je passe auprès du sépulcre béni de notre illustre thaumaturge.

En traçant ces lignes, Mme Parrier ne soupçonnait pas, hélas ! que le jour était proche, où d'impérieuses nécessités allaient l'arracher à ce cher tombeau, qu'elle entourait de ses soins depuis quinze ans, pour la reléguer à quatre-vingts lieues de là, loin des siens et de tout ce qu'elle aimait (1). Sa lettre du 22 Octobre 1880, qui nous communiquait la triste nouvelle, nous redisait les brisements de son cœur, au moment de quitter " ce cher pays de Saint-Gilles, cette église, cette crypte, ce tombeau ", auxquels l'attachaient d'impérissables souvenirs.

Mlle Alix Bessières, l'amie si dévouée de Mme Parrier, a repris, auprès du tombeau de saint Gilles, le poste d'honneur, que la maladie lui avait fait quitter.

PAGE 309, note 2.

Le P. d'Éverlange de Vitry, dont parle cette note, mourut en 1815, supérieur de la mission d'Odessa. Avant de se faire jésuite, en 1804, il était chevalier de Malte et trésorier de l'ordre; à ce titre, il avait eu avec l'empereur de Russie Paul Ier, élu grand-maître, quoique schismatique, des relations assez fréquentes et assez intimes. Ces rapports se rattachaient aux négociations entamées par le czar avec le Saint-Siége, au sujet de la réunion des deux Églises; ils préparèrent la voie au P. Gruber, qui était en grande faveur

(1) Receveuse des postes à Saint-Gilles-du-Gard, Mme Parrier a été nommée, en la même qualité, le 1er Septembre 1880, à Saint-Bonnet-le-Château, dans le département de la Loire.

auprès de l'empereur et lui présenta un mémoire sur la réunion projetée, mémoire que Paul Ier fit examiner par le clergé russe, en 1800.

Ces détails, si honorables pour la famille d'Éverlange, sont extraits d'un article du P. Gagarin, inséré dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, des PP. de la compagnie de Jésus (livraison de Novembre 1868); M. le chanoine d'Éverlange leur a donné place parmi les *Documents, notes et pièces justificatives* de la 5e édition de son travail, déjà tant de fois cité, *Saint Gilles et son pèlerinage* (1).

PAGE 312.

Au moment où s'achevait l'impression de notre premier volume, paraissait à Nîmes, en 1880, une cinquième édition du beau livre de M. le chanoine d'Éverlange. Le lecteur trouvera, dans l'indication de nos sources, d'amples détails sur cette édition et sur celles qui l'ont précédée.

PAGES 333 et suiv.

M. Lecoy de la Marche traite des reliques *extérieures*, comme il les appelle, avec une exactitude, une clarté et une abondance de détails, que nous n'avons rencontrées chez aucun autre écrivain. Les pages, qu'il leur consacre, écrites surtout au point de vue du culte de saint Martin, ne concernent pas exclusivement les reliques du bienheureux pontife; l'éminent historien prouve lui-même, par une foule d'exemples, dont il émaille son récit, que les honneurs rendus au tombeau du saint évêque de Tours représentaient des habitudes universellement reçues aux époques de foi. Ce considérant nous engage à reproduire quelques lignes de la savante étude de M. Lecoy de la Marche, celles qui établissent la classification des reliques, dont nous nous occupons :

" Ces reliques extérieures avaient la même valeur et la même vertu que les autres.... Elles s'appelaient plus parti-

(1) Nîmes 1880, pp. 253 et suiv., Note VII.

culièrement *benedictiones*, c'est-à-dire objets bénits... Les " bénédictions " de saint Martin étaient précieuses entre toutes... On peut les diviser en deux classes : les unes étaient des parcelles du tombeau ou de quelque objet en dépendant; les autres étaient des matières apportées par les fidèles mêmes, qui les reprenaient après les avoir déposées quelque temps sur le marbre sacré. Dans la première classe figurent des fragments du sarcophage primitif, des brins de frange ou d'étoffe enlevés aux rideaux ou aux nappes d'autel du tombeau, de la cire provenant des cierges qui l'entouraient, du bois de la balustrade, de la poussière raclée sur les pierres du saint monument. Cette dernière bénédiction était particulièrement répandue. Presque tous les pèlerins employaient comme remède de la poussière ainsi recueillie, en la délayant dans un peu d'eau ou de vin... La cire des cierges avait parfois la même destination : on délayait la cendre de la mèche ou du papyrus mêlé à la matière principale, et plus d'un malade obtenait sa guérison en l'absorbant. On buvait aussi une eau bénite recueillie au tombeau : un passage de Grégoire de Tours nous apprend que c'était l'eau qui avait servi à laver la pierre du sépulcre avant la Pâque.

" La seconde classe de bénédictions consistait principalement en vases remplis de vin ou d'eau, qui, par son contact avec la sépulture du saint, acquérait une vertu curative. Ces vases demeuraient là toute la nuit... Quelquefois on les apportait à moitié vides, et le lendemain, par un excès de générosité du saint, on les retrouvait débordant. Les fidèles déposaient aussi des pains, et c'est là très-probablement ce qui s'appelait, du temps de Grégoire, les eulogies de saint Martin... Enfin les princes faisaient placer sur le sépulcre des étoffes, des tentures, et les gardaient ensuite précieusement, au même titre et avec le même honneur que les restes d'un saint.

" Un dernier genre de bénédiction que les croyants venaient chercher à Tours, et peut-être le plus important de tous, à raison de la consommation qui s'en faisait, rentre à la

fois dans l'une et l'autre classe : l'huile de saint Martin était tantôt prise aux lampes qui brûlaient autour du monument, tantôt apportée du dehors par les particuliers et sanctifiée par le même procédé que le vin ou l'eau. Dans toutes les pratiques de l'ancienne Église, l'huile bénite jouait un grand rôle... Mais c'est principalement dans les pèlerinages que l'huile sainte tenait une place remarquable. On en emportait du Saint-Sépulcre, du tombeau de saint Pierre et de ceux des premiers martyrs. Grégoire de Tours et Paulin de Périgueux affirment d'une manière générale que, de leur temps, les fidèles déposaient des vases remplis de ce liquide près des corps des saints ou aux lieux illustrés par quelque grand miracle, et que la grâce d'en haut se répandait sur ces vases comme une divine rosée. " (1)

PAGE 399.

Encore un détail à ajouter à la longue liste des reliques de saint Gilles, vénérées dans les diverses églises de la chrétienté.

Les archives de l'ancienne cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, renferment la copie d'un acte daté du 10 Août 1609, et émané du vicaire général de l'archevêque de Cologne. Cet acte certifie l'authenticité et autorise le transfert en Espagne de trente reliques, dont une de saint Gilles, provenant du monastère de Notre-Dame-au-Bois, près de Heimbach, dans le duché de Juliers. Voici l'en-tête de cette pièce :

Copia authentica alicujus litteræ, cujus tenor sequitur :

Coloniæ Agrippinæ, die lunæ, decima Augusti 1609.

Vicarius Generalis Arch. Coloniensis permittit D° Alfonsio de Astorga, Equiti, levis armaturæ Generali, etc., ut Illmo Dom. Ludovico a Velasco, suo Episcopo, sequentes reliquias transferat ad partes Hispaniæ, ex conventu seu cœnobio B. M. V. in nemore, prope Heimbach, in ducatu Juliacensi, et 2° testatur veras esse reliquias. Sequitur catalogus :

---

(1) *Saint-Martin*, pp. 483 et suiv.

Cette liste, — nous l'avons dit déjà, — mentionne trente reliques; celle de saint Gilles figure sous le n° 16, litt. *p*.

PAGE 411.

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Georges de Rougemont, auquel appartenait très-probablement Guillaume de Grachaut, portaient pour insignes un saint Georges à cheval, tenant un dragon sous les pieds; ce bijou était suspendu à un ruban bleu (1).

PAGE 414.

Nous y disons : " Des liens de parenté, ou tout au moins d'étroite amitié, semblent avoir existé entre Simon van der Carreest et Jean de Plaet ".

Un acte du 22 Octobre 1476, émané du curé et des marguilliers de Saint-Gilles, et cité à la page 427, note 3, nous apprend que Simon van der Carreest avait épousé Jacqueline de Plaet, fille de Jean et de Jacqueline Macharis : *Ende eist*, dit l'acte précité, *dat zo ghesciet dat meester Symon vander Kerrest ende joncfrouwe Jakemine zyn wyf voorseid*, SVORSEIDS JAN DE PLAETS DOCHTERE, *huerlieder sepulture kiesen in de vorseide plaetse*, etc. (2).

PAGE 424, note 1.

La somme de cent écus d'or, à payer par l'église de Saint-Gilles, aux termes de l'acte du 1er Septembre 1466, était considérable pour l'époque, et il serait fort intéressant de connaître au juste le capital que représente aujourd'hui cette somme. Pour nous renseigner à cet égard, nous avons consulté M. Alphonse De Schodt, le savant et obligeant secrétaire de la Société royale belge de numismatique, qui

---

(1) DARCHE, *Saint Georges martyr, patron des guerriers*, Paris 1866, pp. 393, 394.

(2) Cartulaire I de la fabrique de Saint-Gilles, fol. cxl r°.

s'est empressé de nous répondre par la lettre suivante, datée du 30 Avril 1880 :

Je regrette de ne pouvoir répondre qu'incomplètement à votre bonne lettre du 22; mais je vous offre ce que j'ai pu recueillir avec l'aide de M. Chalon.

En 1466, l'*écu d'or*, à la couronne, était bien, comme vous dites, à 23 $\frac{1}{8}$ carats et de 71 au marc; il avait alors cours pour 1 liv. 10 sols tournois, soit 10 fr. 46. A cette époque, le rapport de l'or à l'argent était de 10.64 à 1. L'or vaut *actuellement* 15 $\frac{1}{2}$ fois l'argent; donc la monnaie qui nous occupe vaudrait, à présent, la moitié en plus, soit 15.69.

Vous dire ce que représente cette somme de 15.69, relativement au pouvoir actuel de l'argent, est impossible : c'est aussi l'avis de plusieurs hommes compétents que j'ai consultés, et je n'ai rien trouvé de positif à cet égard dans Léber (*Essai de l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, 1847).

A propos de l'évaluation d'une rente de 100 livres parisis, léguée en 1284, Guérard (*Prolégomènes du polyptique de l'abbé Irminon* et *Prolégomènes du cartulaire de St Père de Chartres*) est cité par M. Van Zbende (Jacques Louchart, 1880), comme ayant aussi réuni les renseignements les plus nombreux sur le prix du blé et les autres objets de première nécessité, ainsi que sur le taux des salaires. Guérard trouve le rapport de 4 à 1, alors que Léber estime qu'au XIIIe siècle, le pouvoir de l'argent était à son pouvoir actuel comme 6 est à 1. Ad. Vuitry (*Sur le régime financier de France, avant* 1789, un vol. 8°, Paris, Guillaumin), dit M. Van Zbende, en prenant le chiffre moyen de 5, conclut que le sol ou gros tournois répondait à peu près à ce qu'est aujourd'hui la pièce de 5 francs.

Une page imprimée, que je possède et qui est peut-être l'œuvre d'un Bollandiste, donne un tableau qui résume le fruit des recherches de Léber; le XIVe siècle n'y est pas indiqué, mais, quant à la fin du XIIIe, comme au commencement du XVIe, l'ancien pouvoir de l'argent relativement à son pouvoir en 1840, était de 6. — D'après le même imprimé, le prix de cent œufs, qui était en 1471 de 0,75, représentait, en 1840, selon le pouvoir général de l'argent, 4 fr. 50. Ici le travail s'arrête à 1872, et l'auteur ajoute que s'il avait pris le pouvoir actuel de l'argent, c'est-à-dire de 1872, il aurait dû augmenter d'une moitié les chiffres du prix des œufs indiquant le pouvoir de l'argent en 1840.

PAGE 445, note 5.

Il y avait deux espèces de *reeze*, les uns à demeure fixe, comme celui dont il est ici question, les autres mobiles, et nommés, en français, *herse*, *râtelier*, en latin, *rastrum*, *rastellum*. Le *reeze*-meuble était une " sorte de traverse de fer, de cuivre ou de bois posée sur un ou deux pieds, ou suspendue par des potences, sur laquelle on disposait des cierges dans les chœurs, à côté ou devant l'autel, devant les châsses des saints, près des tombeaux particulièrement vénérés, dans certaines chapelles. Ce meuble est encore en usage dans les églises; il se compose habituellement aujourd'hui d'un triangle de fer hérissé de pointes verticales, en forme d'if, destinées à retenir de petits cierges " (1).

PAGE 450.

Il se peut aussi, mais nous n'osons l'assurer, que le curé Adrien van der Haghe, donateur du reliquaire, ait substitué ses propres armes, si tant est qu'il en portât (2), au blason de messire Guillaume de Grachaut. Nous avons déjà fait observer que ce curé connaissait peu l'histoire de la précieuse relique

---

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la renaissance*, tom. I, Paris 1865, p. 120, v° *Herse*. L'auteur a réuni de curieux détails sur les herses du moyen âge, et en reproduit plusieurs par la gravure, celle entre autres qui se trouvait placée jadis entre le chœur et le sanctuaire de la cathédrale de Lyon (p. 121); le Brun des Marettes avait déjà donné le dessin de ce meuble dans ses *Voyages liturgiques de France, par le Sieur de Moléon*, Paris 1757, en regard de la page 44.

L'*Inventaire des joyaux, ornements, etc., de l'église St.-Nicolas à Furnes*, dressé le 19 Mars 1629, mentionne huit chandeliers placés sur le *rese : Item noch 8 halve metalen candelaren vooren op de* rese (*Annales de la Société d'Émulation*, 4e série, tom. III, Bruges 1879, p. 346). M. l'abbé Duclos, qui a publié cet inventaire, estime qu'il s'agit, dans cet extrait, d'une herse, et non d'une construction à demeure fixe (p. cit., note 5).

(2) Le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, par de Vegiano (édit. de Herckenrode, Gand 1865), et l'*Armorial général*, de Rietstap (Gouda 1861), mentionnent plusieurs familles du nom de *van der Haegen*, *van der Haeghen*, *van der Hagen*, *van der Haghen*, mais aucune d'elles ne porte les armes gravées sur le pied du reliquaire de saint Gilles, et qui sont d'argent, à cinq losanges de sinople accolées en fasce.

conservée dans son église [1]; il est fort possible, dès lors, qu'il ignorât la stipulation de l'acte du 1er Septembre 1466, ordonnant de mettre les armoiries du chevalier franc-comtois sur le reliquaire renfermant l'os du bras de saint Gilles.

ERRATA ET CORRIGENDA

Page.	ligne	au lieu de:	lisez:
XXVI	25	*et propentiori*	*ac propentiori*
XXXIII	17	Saint-Gilles, à Liége	Saint-Gilles-lez-Liége
13	20	Menkenius	Menckenius
21	25-27	Du Saussay n'a pas, que nous sachions, fait de travail chronologique spécial sur saint Gilles, et Baillet, en traçant ces lignes, doit avoir eu en vue le *Martyrologium Gallicanum.*	Baillet fait allusion, dans ces lignes, au travail d'André du Saussay intitulé : *Opusculum Chron-Historicum de vero sæculo quo claruit S*us *Ægidius Abbas, deque bini Cœsarii Arelatensis Episcopi necessaria existentia* (Parisiis 1629) [2].
44	31, 32	les anciens *Propres* d'Anvers, de Tournai et de l'abbaye d'Elnon	et l'ancien *Propre* d'Anvers
103	27	pattes	pieds [3]
111	31	*hart of hind*	*hart or hind*
117	37	p. 603	col. 603
255	19, 20	main bénissante	main bénissant
309	37	d'Éverlange de Belneu	d'Éverlange de Belveu
310	24	de Belneu	de Belveu
434	10	près de vingt ans	près de dix-sept ans
459	29	30 Août 1659	20 Août 1659

(1) P. 432.

(2) Voyez le présent tome, pp. 482, 483.

(3) On dit les *pieds*, et non les *pattes*, d'une biche et généralement de tous les animaux, chez qui l'extrémité de la région digitée est protégée par un sabot de corne. Nous ne signalons qu'une fois cette erreur, laissant au lecteur le soin de faire les rectifications ultérieures.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE

PREMIER VOLUME (1)

PAGE

Avant-propos. I

Indication des sources.

I. PROSATEURS.

1. PROSATEURS LATINS. — A) *Vita auctore anonymo*, pp. XXIV-XXX. — B) *Liber miraculorum sancti Ægidii*, pp. XXX-XXXIII. — C) de Lymbourg, *Disceptatiuncula chronologica de Sancto Ægidio Abbate Arelatensi, et Confessore*, pp. XXXIII-XXXVII. — D) Stilting, *De sancto Ægidio Abbate, in fano S. Ægidii Occitaniæ*, pp. XXXVII, XXXVIII. — E) Spoerl, *Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi pristino Templi Norimbergensis Patrono*, pp. XXXVIII, XXXIX.

2. PROSATEURS FRANÇAIS. — A) de Lymbourg, *La Vie de S. Gilles Abbé d'Arles en Provence, et Confesseur*, pp. XXXIX-XLI. — B) Teissonnier, *Notice historique sur Saint-Gilles avant et après sa mort*, etc., pp. XLI-XLIV. — C) Goubier, *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint Patron*, p. XLIV. — D) Chèvremont, *Crypte de la basilique abbatiale et monumentale de Saint-Gilles (Gard). Travaux préliminaires de restauration*, p. XLIV. — E) Baron de Rivière, *Tombeau d'Αἰγίδιος (saint Gilles) récemment découvert dans la crypte de la ville dont il fut le fondateur et dont il est le patron*, pp. XLV, XLVI. — F) Béchard, *Consultation pour la Fabrique de Saint-Gilles (Gard)*, pp. XLVII, XLVIII. — G) Plantier, *Lettre pastorale sur la*

(1) On attache de nos jours une importance méritée aux tables de matières; aussi n'avons-nous rien négligé pour donner, sous ce rapport, pleine satisfaction au lecteur. Chaque tome se termine par une table analytique, offrant un résumé succinct mais complet du volume; ce résumé suffit à lui seul pour donner une idée très-nette de notre travail. Le tome II renferme en outre une double table des noms de lieux et de personnes, cités dans l'ouvrage, et une table analytique générale, dressée par ordre alphabétique; à l'aide de cette dernière, le lecteur pourra trouver sans peine les moindres détails disséminés dans les 1200 pages de notre monographie.

découverte du tombeau de S. Gilles et sur la Fête dont l'anniversaire de cette invention doit être l'objet, p. XLVIII. — H) Trichaud, *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, pp. XLVIII, XLIX. — I) Goubier, *Vie admirable du grand St Gilles*, p. XLIX. — J) de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze Saints les plus secourables du paradis*, pp. L-LIII. — K) d'Éverlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, pp. LIII-LVI.

II. POETES.

1. POETES LATINS. — A) Royen, *Vita S. Ægidii Abbatis Arelatensis in Gallia Narbonensi, et Confessoris*, pp. LVII-LXI. — B) Détails sur le chartreux Guillaume van Apsel (*Apselius*) et sa *Vita D. Ægidii*, pp. LXI-LXIII.

2. POETES FRANÇAIS. — A) Guillaume de Berneville, *Vie de Saint Gile*, pp. LXIII-LXVI. — B) Réveillé de Beauregard, *Saint Gilles et son tombeau*, pp. LXVI, LXVII.

---

1. de Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, pp. LXVII, LXVIII. — 2. Ménard, *Histoire..... de la ville de Nismes*, pp. LXVIII, LXIX. — 3. Germain, *Histoire de l'Église de Nimes*, p. LXX.

LIVRE I

VIE DE SAINT GILLES

CHAPITRE I

A quelle époque vécut saint Gilles? — Observations préliminaires.

Trois opinions principales se disputent le terrain, p. 1. — Opinions étranges de Paul Musconius, de Guénebault et de Wolfgang Menzel, pp. 2-4. — Envisagés au point de vue chronologique, les historiens qui traitent de saint Gilles forment un triple groupe, pp. 4, 5. — Premier groupe. Chroniqueurs et hagiographes du moyen âge. D'après les uns, saint Gilles florissait dans la Gaule méridionale, au commencement du VIIIe siècle; les autres reculent son existence jusqu'au règne de Charlemagne. Ces auteurs pèchent par défaut de critique; contradictions où ils tombent, pp. 5-9. — La *Chanson de Roland*, pp. 9-11. — Deuxième groupe. Il se compose des historiens qui ont fleuri de la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe. D'après eux, saint Gilles fut contemporain et disciple de saint Césaire, évêque d'Arles († 542), pp. 11-15. — Le Bréviaire romain, la majeure partie des anciens Bréviaires et *Propres* des divers diocèses embrassent la même opinion, p. 16. — L'office

de saint Gilles est inséré au Bréviaire romain par Urbain IV; au XVIIIe siècle, il court risque d'en être éliminé, pp. 16, 17. — Système de conciliation inventé par André du Saussay; existence supposée d'un second Césaire, évêque d'Arles, pp. 17-21. — Troisième groupe. Il comprend les écrivains appartenant à la période, qui s'ouvre au milieu du XVIIIe siècle et se prolonge jusqu'à notre temps. A la suite du bollandiste Jean Stilting, chef de ce groupe, les auteurs qui le composent, soutiennent que saint Gilles aborda en Gaule dans la seconde moitié du VIIe siècle, y vécut une partie du VIIIe et mourut entre les années 720 et 726. Cette opinion, la seule admissible, est généralement suivie aujourd'hui, pp. 21-23. — L'opinion de Stilting est en opposition avec le Bréviaire romain. Valeur historique des légendes du Bréviaire. Est-il permis de révoquer en doute les faits qui y sont consignés ?, pp. 23-25.

PREMIÈRE PROPOSITION

Saint Gilles et saint Césaire ne furent pas contemporains

L'opinion qui affirme la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire repose sur un passage des *Actes* de saint Gilles, pp. 25-27. — Valeur historique de ces *Actes*. La généralité des érudits professe pour eux une médiocre estime, pp. 27-30. — Leurs critiques paraissent exagérées; double écueil à éviter dans l'étude des anciens monuments hagiographiques, pp. 30, 31. — Les *Actes* de saint Gilles se trompent en faisant du saint abbé un contemporain de saint Césaire, évêque d'Arles, p. 31. — Cette erreur provient de ce que l'auteur a confondu saint Gilles avec un autre abbé du même nom, que saint Césaire envoya à Rome, en 514, avec le notaire Messien, pour défendre, auprès du pape Symmaque, les priviléges de son siége métropolitain, pp. 31-33. — La mission dont Césaire aurait investi saint Gilles, offre un caractère d'invraisemblance si prononcé, que ce fait serait inadmissible, les deux Saints eussent-ils été contemporains, p. 33. — Aucun auteur du VIe, ni même du VIIe siècle, ne parle de saint Gilles et de son monastère; tous les monuments écrits, que cette époque nous a légués, restent muets à l'endroit de l'abbaye fondée par notre Saint; ce silence serait inexplicable, si saint Gilles avait vécu au VIe siècle, pp. 34, 35. — Cette absence de tout document relatif à l'abbaye de Saint-Gilles, durant la période indiquée, a frappé les partisans de l'opinion que nous combattons; pour se tirer d'embarras, ils ont nié que le saint ermite eût fondé lui-même le monastère, qui porte son nom, et ont assigné à cette maison une origine beaucoup plus récente, pp. 35-37. — Expédient imaginé par Baillet, pour expliquer le titre d'*abbé*, que porte

Gilles, le compagnon de légation du notaire Messien, qui, aux yeux de cet auteur, forme un seul et même personnage avec notre Saint, pp. 37, 38. — Le Bréviaire d'Arles de 1501, pp. 38, 39.

SECONDE PROPOSITION

Saint Gilles fut contemporain de Flavius Wamba, roi des Visigoths, du pape Benoît II et de Charles-Martel

Premier membre. Saint Gilles contemporain de Flavius Wamba. — Une double bulle de Jean VIII (878) et les *Gesta Johannis VIII* attestent que la vallée Flavienne, où était bâtie l'abbaye de Saint-Gilles, sur le territoire de Nîmes et dans les états de Gothie, *in finibus Gothie*, avait été donnée au saint anachorète par le roi Flavius, pp. 39-41. — Que faut-il entendre par les termes *in finibus Gothie ?* Détails sur les Goths, p. 41. — *Flavius* est un simple prénom, dont se servit le premier, parmi les monarques visigoths, Récarède-le-Catholique, qui ceignit la couronne en 586, p. 42. — Quel est le roi visigoth désigné ici sous ce prénom ? Ce ne peut être que Flavius Wamba, monté sur le trône en 672. Preuves, pp. 42, 43. — Les partisans de la coexistence de saint Gilles et de saint Césaire ne s'entendent pas au sujet du roi goth, que les *Actes* mettent en scène, lors de la découverte de l'anachorète, et qui est évidemment le personnage signalé dans les bulles de Jean VIII. Les uns voient, dans ce prince, Théodoric, roi des Ostrogoths, qui, de 507 à 526, régna sur les Visigoths d'Espagne et des Gaules, au nom de son petit-fils Amalaric, dont il avait pris la tutelle. D'autres inclinent pour Amalaric lui-même ou Theudès, son successeur, tous deux rois des Visigoths, pp. 43, 44. — En supposant même que saint Gilles et saint Césaire eussent vécu à la même époque, il faudrait regarder encore comme une fiction historique les rapports de saint Gilles avec ces monarques, pp. 44-48. — Spoerl substitue à Flavius Wamba son successeur immédiat, Flavius Ervige, qui régna de 680 à 687; cette opinion doit être abandonnée, pp. 49-51.

Deuxième membre. Saint Gilles contemporain du pape Benoît II. — A l'occasion du démêlé de Gilbert, évêque de Nîmes, avec le pape Jean VIII, au sujet de l'abbaye de Saint-Gilles, dont ce prélat se prétendait en droit de jouir (878), des recherches furent faites dans les archives pontificales. Ces recherches amenèrent la découverte d'un acte constatant le don que saint Gilles avait fait de son abbaye au Saint-Siége, et le privilége de l'exemption, qu'il avait obtenu pour ce monastère. Cette pièce émane d'un pape du nom de Benoît II et n'est pas

datée, pp. 51-53. — Ce pontife est Benoît II, qui occupa la chaire de saint Pierre, du 26 Juin 684 au 8 Mai 685, pp. 53, 54.

Troisième membre. Saint Gilles contemporain de Charles-Martel. — Les *Actes* de saint Gilles rapportent que Charles, roi des Francs, *Carolus Franciœ rex*, détermina le saint abbé à venir le trouver à Orléans. La qualification de *Franciœ rex* ne peut s'appliquer qu'à Charles-Martel, qui se trouvait à Orléans en 719, après la bataille de Soissons. En cette même année, Zama, commandant en chef des Sarrasins d'Espagne, envahit la Septimanie, où se trouvait le monastère gouverné par saint Gilles. A l'exemple des autres religieux de cette malheureuse province, notre Saint prit la fuite avec ses moines, pour se soustraire aux cruautés des Musulmans, et vint se réfugier sur le territoire franc. Dès lors son entrevue avec Charles-Martel s'explique naturellement, pp. 54-56.

CHAPITRE II

Origine et naissance de saint Gilles. — Son éducation. — Ses miracles. — Il forme le projet de s'expatrier.

Marche suivie dans cette étude biographique, pp. 56, 57. — Saint Gilles naît à Athènes, vers l'année 640. Étymologie du nom d'*Αἰγίδιος*, pp. 57, 58. — Parents du Saint. Étaient-ils issus de race royale, comme le disent les *Actes* ?, pp. 58, 59. — Éducation de saint Gilles. Cultiva-t-il la philosophie, la poésie et la médecine ? Composa-t-il des ouvrages relatifs à cette dernière science ?, pp. 59, 60. — Ses miracles. La renommée s'attache à ses pas. Il se résout à passer la mer, vers l'an 665, pp. 61, 62.

CHAPITRE III

Saint Gilles quitte la Grèce et passe dans les Gaules. — Son séjour à Arles et auprès de Vérédème.

Saint Gilles débarque sur les côtes méridionales de la Gaule et se rend à Arles. Détails sur cette ville. Motifs qui déterminent le Saint à y fixer son séjour, pp. 63, 64. — Durée de ce séjour. Poursuivi par la renommée, saint Gilles franchit le Rhône et se dirige vers les bords du Gardon, où il rencontre l'ermite grec Vérédème, p. 65. — Étymologie du nom de *Φερέδημος;* détails biographiques sur cet anachorète. Y eut-il deux Saints de ce nom ?, pp. 66-68. — Description des lieux habités par les deux ermites, pp. 68-70. — Miracles de saint Gilles, cause de sa séparation d'avec Vérédème, pp. 70, 71. — Combien de temps les deux solitaires vécurent-ils ensemble ?, pp. 71, 72.

CHAPITRE IV

Saint Gilles quitte Vérédème. — Il se retire sur la montagne de Nuria, en Espagne.

Saint Gilles prend congé de Vérédème et va se fixer sur la montagne de Nuria, en Catalogne, pp. 71, 72. — L'abbé François Marés établit solidement ce fait dans son *Historia y miracles de la sagrada imatge de nostra Senyora de Núria.* Détails bibliographiques sur cet ouvrage et sur sa traduction française, pp. 72-74. — Renseignements topographiques sur le sanctuaire de Nuria, où se vénère l'image de la Vierge, sculptée par saint Gilles, p. 74. — Manuscrit conservé dans cette chapelle, et attestant, d'après une très-ancienne tradition, le séjour de saint Gilles à Nuria, p. 75. — De temps immémorial, la fête du saint abbé se célèbre à Nuria avec la plus grande solennité et attire un immense concours de fidèles, pp. 75, 76. — Grotte et fontaine de saint Gilles, p. 76. — Médaille distribuée aux pèlerins de Nuria, p. 76. — Le culte de saint Gilles est extrêmement populaire, non-seulement en Catalogne, mais dans les provinces limitrophes, pp. 76, 77. — Miracles, p. 77. — Acte du 8 Mai 1338, conservé dans les archives de l'église paroissiale de Caralps; cet acte, émané de trois archevêques et de neuf évêques, accorde des indulgences en faveur de ceux qui feront une aumône à la *Santa Casa* de Nuria, ou visiteront celle-ci à certains jours de l'année. Ce document qualifie saint Gilles de " sculpteur de la glorieuse image, vulgairement nommée de la Vierge Marie de Nuria ", pp. 77-81. — Détails sur les prélats, qui ont délivré cet acte, pp. 78-80. — Les biographes de saint Gilles ont gardé le silence sur le séjour du Saint à Nuria. Motifs de ce silence, pp. 81-83. — L'abbé Marés se trompe, en assignant l'année 700 comme date de l'arrivée de saint Gilles en Espagne; il se trompe encore, lorsqu'il nous montre le saint anachorète regagnant la Gaule en 703 ou 704, pour échapper aux dangers, qui menaçaient sa vie, sous le règne du cruel roi Witiza, pp. 83-85. — Contradictions et anachronismes où tombent le traducteur français de l'abbé Marés et ceux qui l'ont pris pour guide, pp. 83, 84. — L'arrivée de saint Gilles à Nuria est antérieure à 673, et doit se placer entre cette date et l'année 670 ou 671, en laquelle il se sépara de Vérédème, p. 85. — Le motif qui porta saint Gilles à quitter Nuria est inconnu. Peut-être son humilité fut-elle cause de ce départ, pp. 85, 86. — Détails sur la croix, la cloche et le vase, nommé *Ouille,* conservés dans le sanctuaire de Nuria et vénérés comme souvenirs de saint Gilles. Ces objets furent trouvés en 1079, à

côté de l'image miraculeuse de la Vierge, dans la grotte où saint Gilles les avait cachés, p. 86. — Description de la croix, pp. 86, 87. — Description de la cloche. On lui attribue la vertu d'apaiser les orages. Remarques sur l'ancienne coutume de sonner les cloches pendant l'orage, pp. 87, 88. — Description de l'*Ouille*. Son usage actuel. Conjecture sur son usage primitif, pp. 88, 89. — Description de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Nuria, sortie des mains de saint Gilles, pp. 89, 90. — Statues habillées, p. 89.

CHAPITRE V

Saint Gilles retourne en Gaule et se fixe dans la forêt gothique. Il y est découvert par Flavius Wamba, roi des Visigoths.

La forêt gothique était située dans la Septimanie. Origine de son nom. Ses limites, pp. 91-93. — Détails sur la Septimanie. Dénominations synonymes de cette province, pp. 91, 92. — Le *Palatium Gothorum*, pp. 92, 93. — La forêt gothique appartenait au vaste réseau de forêts, qui couvrait la Gaule; courage des moines, qui allaient s'ensevelir dans ces affreuses solitudes, pp. 93-95. — Saint Gilles se retire dans la forêt gothique. Une biche se fait la compagne familière du Saint et le nourrit de son lait, p. 95. — Saint Gilles paraît avoir établi sa demeure sur l'emplacement de la célèbre église, qui porte son nom; la tradition désigne aussi, comme lieu de retraite du pieux solitaire, un endroit du voisinage, appelé *Baume* ou grotte de saint Gilles. Le Saint a pu habiter tour à tour ces deux endroits. Détails sur la *Baume* de saint Gilles, pp. 95-98. — Relations de saint Gilles avec sa biche; elles ne constituent point un fait isolé dans l'histoire de la vie érémitique, p. 98. — Relations des moines avec les animaux des forêts. Saint Calais, saint Déicole, saint Basle. Détails divers. Raison du pouvoir surnaturel des moines sur les animaux, pp. 98-102. — Les rapports de saint Gilles avec sa biche étaient-ils empreints de ce cachet surnaturel ?, pp. 102-103. — La biche est devenue la caractéristique traditionnelle du saint abbé, pp. 103, 104. — Armoiries de la ville de Saint-Gilles. Ancien poids. Sceau de la collégiale, p. 105. — Quelques auteurs contestent l'authenticité de cette légende. Sentiment de M. de Montalembert, pp. 104, 105. — Combien de temps saint Gilles demeura-t-il dans sa grotte ?, p. 105, 106. — Événements qui amenèrent la découverte de sa retraite, p. 106. — Partie de chasse organisée, dans la forêt gothique, par des officiers de la suite du roi Flavius Wamba. Le Saint est blessé par une flèche, destinée à sa biche. Sa retraite est forcée. Wamba et Arégius, évêque de Nîmes, pénètrent dans la grotte de

l'anachorète, pp. 107-111. — En quel endroit du corps saint Gilles fut-il atteint par le trait lancé contre sa biche ? Une tradition constante rapporte qu'il fut grièvement blessé à la main. S'écartant de cette tradition, plusieurs artistes représentent la flèche profondément enfoncée dans la poitrine du Saint; d'autres montrent le trait planté dans le bras droit, le bras gauche, l'épaule droite, la jambe gauche, etc. Détails iconographiques, pp. 108-110. — Les *Actes* racontent que saint Gilles ne permit point de panser sa blessure et voulut en garder toute sa vie la trace douloureuse. C'est pour ce motif, qu'en Angleterre, les estropiés, les impotents, etc., se mirent sous sa protection. Détails sur *St Giles, Cripplegate*, à Londres. Saint Gilles choisi comme patron par les malades, spécialement par les lépreux. Hôpitaux d'Angleterre placés sous son vocable, p. 111. — Quel âge avait saint Gilles au moment de sa découverte ? Erreur des *Actes* et de la plupart des historiens, qui le dépeignent sous les traits d'un vieillard, pp. 112, 113. — Martin de Vos a parfaitement rendu la physionomie du Saint dans la magnifique planche, dessinée par lui et gravée par Raphaël Sadeler. Description de cette gravure, qu'ont imitée ou copiée beaucoup d'artistes, entre autres Firens et récemment M. Eugène Saget, pp. 114, 115. — Fragment de la chronique rimée de Philippe Mouskés, trouvère tournaisien du XIIIe siècle, retraçant l'épisode de la découverte de saint Gilles. Détails sur ce poëte, pp. 115-119.

CHAPITRE VI

Fondation d'un monastère dans la vallée Flavienne.
Saint Gilles en devient le premier abbé. — Le Saint se rend à Rome, et fait don de son abbaye au Saint-Siége.

Visites fréquentes de Flavius Wamba à la grotte de saint Gilles. Sur les conseils de l'anachorète, le monarque se décide à bâtir un monastère en cet endroit, et cède au Saint, pour l'exécution de son œuvre, un vaste terrain, qui prend le nom de *vallée Flavienne*, en souvenir du royal donateur. Étendue du terrain cédé, pp. 120, 121. — Au dire des *Actes*, le roi Wamba aurait fait construire deux églises, l'une en l'honneur de saint Pierre et de tous les apôtres, l'autre, à proximité de la grotte de l'humble ermite, en l'honneur du saint martyr Privat. L'histoire de l'abbaye ne fait aucune mention de cette dernière église. Détails biographiques sur saint Privat, pp. 121, 122. — Saint Gilles devient abbé du nouveau monastère, p. 122.

Des auteurs fort sérieux ont, les uns révoqué en doute, les autres catégoriquement nié l'érection du monastère par saint Gilles et Flavius

Wamba. Plusieurs se basent sur le titre de *cœnobii fundator*, donné à Charles-Martel, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gilles. Le terme de *fundator* ne désigne pas ici le constructeur primitif, mais le restaurateur de cette maison religieuse, celui qui la releva de ses ruines, après sa destruction par les Sarrasins, pp. 122, 123. — Les *Acta Johannis VIII* mettent hors de conteste la fondation de l'abbaye par saint Gilles, et la bulle, par laquelle le pape Benoît II reconnaît avoir reçu en don " du vénérable homme Gilles " le monastère de la vallée Flavienne, sert à établir l'époque de la construction de cette maison, pp. 123-125.

Durant des siècles, l'abbaye de Saint-Gilles suivit la règle de saint Benoît; ses religieux la professaient encore au moment de leur sécularisation, en 1538. Cette règle y fut-elle introduite par le saint fondateur lui-même ? Les *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti* et les *Annales Ordinis S. Benedicti*, de Mabillon, ne peuvent servir à trancher cette question, mais il est de toute probabilité que, dès l'origine, saint Gilles soumit sa communauté à la discipline de saint Benoît, pp. 125, 126. — Cette opinion est basée sur les bulles comparées de Benoît II et de Jean VIII, relatives au monastère de la vallée Flavienne, pp. 126-127. — Lorsque saint Gilles réunit ses premiers disciples, la plupart des établissements monastiques de la Gaule, pour ne pas dire tous, suivaient la règle bénédictine; cette règle s'imposait donc en quelque sorte au choix du saint fondateur, pp. 127, 128.

Saint Gilles reçut-il la prêtrise ? Les *Actes* l'affirment et tous les hagiographes ont admis, de confiance, cette assertion. Un seul auteur, Jean de Ayala, révoque la chose en doute, par la raison qu'à l'époque où vécut saint Gilles, les abbés des monastères n'étaient ni prêtres, ni même dans les ordres sacrés, p. 129. — Il est vrai que les anciens moines d'Occident, les abbés pas plus que les simples religieux, ne recevaient les saints ordres; ils n'étaient pas même clercs, p. 130. — Saint Grégoire-le-Grand, créé pape en 590, mit tout en œuvre pour faire cesser un état de choses, qui donnait lieu à de graves inconvénients. Bientôt on ne vit plus de monastère, qui n'eût un prêtre tiré de la communauté, et à la longue tous les religieux, les *fratres laici* seuls exceptés, reçurent les ordres sacrés. Les abbés furent des premiers promus au sacerdoce, et, dès la fin du VIIe siècle, ils étaient tous prêtres. Or, c'est précisément à cette époque, en 673, que saint Gilles fut revêtu de la dignité abbatiale, pp. 130-132. — Source de la méprise de Jean de Ayala, p. 132. — A ce premier argument en faveur du sacerdoce de notre Saint vient s'ajouter une preuve matérielle. L'inventaire des reliques et joyaux de l'abbaye de Saint-Gilles,

dressé le 27 Février 1362, mentionne la pierre d'autel sur laquelle, d'après la tradition, le bienheureux abbé célébrait la messe, p. 132. — Des écrivains soutiennent à tort que cette pierre, enfouie plus tard sous le sol de la crypte, fut retrouvée lors des fouilles, qui amenèrent, au mois d'Août 1865, la découverte du tombeau de saint Gilles. La pierre, mise au jour à cette occasion, est un ancien autel fixe; celle, consignée dans l'inventaire de 1362, appartenait à la classe des *altaria viatica, itineraria*, ainsi appelés parce qu'on s'en servait surtout en voyage, pp. 132-134. — S'il fallait en croire certains auteurs, les autels portatifs étaient chose inconnue au temps de saint Gilles. Cette opinion est erronée; l'usage de ces autels remonte au berceau même du christianisme, pp. 134, 135. — Après la mort du saint abbé, son autel, vénéré désormais comme une relique, prit place dans le trésor du monastère, et il est fort probable qu'on l'enchâssa plus tard, d'après les coutumes reçues, dans une bordure de métal ou de bois précieux; cet autel a disparu depuis longtemps. Détails sur la matière et l'ornementation des autels portatifs au moyen âge, pp. 136, 137.

Vers la fin de l'année 684, saint Gilles se rend à Rome, pour faire don de son abbaye au Saint-Siége et obtenir en sa faveur le privilége de l'exemption. Nature de ce privilége; motifs qui y donnèrent naissance, pp. 138, 139. — Benoît II occupait la chaire de saint Pierre. Détails sur ce pape. Appartenait-il à l'ordre de Saint-Benoît, comme l'affirme Bucelin ?, pp. 138, 139. — Erreur des *Actes* sur l'époque du voyage de saint Gilles, p. 140. — Lettres de Benoît II accordant le privilége sollicité, pp. 140, 141. — Ce document est d'une importance capitale, parce qu'il fixe, d'une façon décisive, l'époque où vécut le saint abbé; le pape Jean VIII s'en sert, en 878, pour condamner les empiétements de Gilbert, évêque de Nîmes, usurpateur de l'abbaye de Saint-Gilles, pp. 142, 143. — Jean de Launoy refuse d'admettre que saint Gilles ait obtenu pour son monastère le privilége de l'exemption. Mauvaise foi de cet écrivain. Réfutation de ses arguments, pp. 143-152.

CHAPITRE VII

Invasion de la Septimanie par les Sarrasins. — Saint Gilles se réfugie, avec ses religieux, au pays des Francs. — Ses relations avec Charles-Martel. — Il retourne à son monastère. — Sa mort.

Les Arabes ou Sarrasins se rendent maîtres de toute l'Espagne, après la victoire de Xérès de la Frontéra, remportée, le 17 Juillet 712, sur Rodéric, dernier roi des Visigoths. Détails sur les Sarrasins, p. 153. — Vers la fin de l'année 719, Zama, gouverneur de l'Espagne,

entreprend la conquête de la Septimanie, et s'empare de cette province, dernier débris du royaume visigoth. Quoi qu'en disent certains historiens, l'expédition de Zama doit être maintenue à la date de 719, p. 154. — Les Sarrasins ravagent la Septimanie; ils pillent et livrent aux flammes les églises et les monastères. Prêtres et moines se dérobent, par la fuite, aux cruautés des infidèles, p. 155. — A l'exemple des moines de Saint-Baudile, saint Gilles abandonne son monastère et se réfugie, avec ses religieux, sur le territoire franc; ce fut dans la Neustrie, paraît-il, aux environs d'Orléans, qu'il abrita sa communauté, pp. 156, 157. — Les *Actes* rapportent que le Saint fit un voyage au pays franc, et signalent sa présence à Orléans; mais ils assignent à cette excursion un motif autre que l'irruption des Sarrasins dans la Septimanie. Assertions contradictoires de l'auteur des *Actes*, pp. 157, 158. — En 719, lorsque saint Gilles, fuyant, avec ses moines, devant les troupes de Zama, arrivait en Neustrie, Charles-Martel se trouvait à Orléans ou dans les environs de cette ville. État politique de la France à cette époque, pp. 158-161. — Rapports de saint Gilles avec Charles-Martel; ces rapports sont antérieurs à l'expédition de ce prince contre les Saxons, en 720. Détails curieux puisés dans la chronique de Jean d'Outremeuse et dans l'ancien Bréviaire de Saint-Omer, pp. 161, 162. — La première entrevue de saint Gilles avec Charles-Martel fut-elle provoquée par ce dernier, ou bien le Saint alla-t-il, de son propre mouvement, trouver le prince franc ? La seconde hypothèse est peu probable, p. 162. — Les relations de Charles-Martel avec saint Gilles n'offrent aucun caractère d'invraisemblance. Considérants dont il faut tenir compte, pp. 162, 163. — D'après les *Actes*, Charles-Martel eut plusieurs entretiens avec le saint abbé, et ce pieux commerce lui valut la rémission d'un péché honteux, dont il n'osait s'accuser en confession, pp. 163, 164. — Ce passage des *Actes* est l'objet de vives critiques. Hesselius et le P. Madur le déclarent entaché d'hérésie, pp. 164, 165. — Molanus est d'avis que les représentations de l'épisode narré par les *Actes* ne tombent point sous la prohibition du concile de Trente, qui défend d'exposer dans les églises des images capables d'induire en erreur les ignorants; Jean de Ayala est d'un avis contraire, pp. 165, 166. — Stilting démontre que le passage incriminé peut s'entendre dans un sens parfaitement orthodoxe; au reste, les termes mêmes des *Actes* suffisent pour écarter le soupçon d'hérésie, qu'on fait planer sur leur auteur, pp. 166, 167. — Opinion de quelques écrivains modernes : l'abbé Godard, l'abbé Pascal et le P. Cahier, pp. 167-171. — Fragment de la chronique rimée de Philippe Mouskés, pp. 172-174. — Passage de la chronique de Jean d'Outremeuse, *Ly Myreur des Histors*, p. 175. —

Eudes, duc d'Aquitaine, taille en pièces l'armée de Zama, sous les murs de Toulouse (721); à la suite de cette victoire, il reprend sur les Sarrasins la plupart des places, qu'ils avaient conquises dans la Septimanie, pp. 176, 177. — Saint Gilles se hâte de regagner la vallée Flavienne; son monastère n'était plus qu'un monceau de décombres. Charles-Martel relève la maison de ses ruines et mérite ainsi le titre de second fondateur de l'abbaye, p. 177. — Saint Gilles survit peu de temps à la restauration de son monastère; il meurt un dimanche, 1er Septembre, p. 178. — La fête de saint Gilles est inscrite au 1er Septembre dans plusieurs Martyrologes et calendriers ecclésiastiques fort anciens. Cette fête fut connue de bonne heure à Bruges, pp. 178, 179. — Il n'est pas possible d'assigner la date exacte de la mort de saint Gilles; l'opinion la plus accréditée place cette mort entre les années 720 et 726. Dates diverses fixées par les auteurs, pp. 179, 180.

LIVRE II

RELIQUES DE SAINT GILLES

INTRODUCTION

Les reliques aux yeux de la foi. — Leur importance historique. — Division de ce livre.

I. Motifs qui nous font honorer les reliques des Saints, pp. 182, 183.

II. Le culte des reliques envisagé comme élément social. — 1. Rôle joué par les reliques dans la vie publique et privée, avant, pendant et après les croisades, pp. 183-187. — 2. Beaucoup de villes doivent leur origine et leur prospérité au tombeau d'un Saint, à quelque relique insigne de martyr ou de confesseur. Le tombeau de saint Gilles donne naissance à une populeuse cité, pp. 187, 188. — Des faits analogues se produisent en Belgique, pp. 188, 189. — Origine des villes de Saint-Hubert et de Saint-Trond. Passage remarquable de la chronique de l'abbaye de Saint-Trond, pp. 189-191. — 3. Influence exercée par le culte des reliques sur l'établissement des foires et des marchés publics, tant en France qu'en Belgique, pp. 191, 192. — M. Viollet-le-Duc fait admirablement ressortir l'importance sociale des corps saints au moyen âge, pp. 192, 193.

III. Ce livre comprend quatre chapitres. Le premier traite, en deux paragraphes distincts, du corps et du chef de saint Gilles. Le deuxième raconte la découverte du tombeau de notre Saint, le 29 Août 1865, et les événements qui s'y rattachent. Le troisième offre la liste détaillée

des reliques du saint abbé disséminées dans le monde catholique. Le quatrième retrace l'histoire des reliques de saint Gilles, vénérées dans l'église paroissiale de ce nom à Bruges, pp. 194, 195.

CHAPITRE I

§ 1. — Le corps de saint Gilles

Le corps de saint Gilles fut enseveli dans l'église de son monastère. Moins de cent ans après la mort de l'illustre abbé, sa sainteté était connue au loin et sa réputation solidement établie. Charlemagne, faisant le relevé des monastères de son vaste empire, nomme celui de *Saint*-Gilles, *monasterium* S(ANCTI) *Egidii*. Le règlement, dressé, en 817, par Louis-le-Débonnaire, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, mentionne la même maison, en accolant le titre de *saint* au nom de son fondateur. Détails sur ce règlement, pp. 195, 196. — Le nom de saint Gilles, il est vrai, ne se rencontre pas dans les Martyrologes du IXe et du Xe siècle, mais la raison en est que la Vie du Saint n'était pas encore mise par écrit à cette époque. Aperçu sur les Martyrologes du vénérable Bède, d'Adon et d'Usuard, pp. 197, 198. — Le pape Jean VIII ratifie le jugement porté par les peuples et les rois sur les mérites du saint abbé; dans ses bulles du 21 Juillet et du 18 Août 878, il parle du monastère de la vallée Flavienne, *in quo quiescit corpus* BEATI *Egidii*, pp. 197-199. — Il faut se garder d'exagérer la portée de ces documents pontificaux, et ne pas y voir, comme aucuns l'ont fait, des bulles de canonisation. Remarque importante à ce sujet, p. 199. — Jean VIII, en affirmant que le corps de saint Gilles repose dans l'abbaye de la vallée Flavienne, parle comme d'une chose universellement connue; il est à supposer que déjà le tombeau du saint abbé était devenu un but de pèlerinage, pp. 199, 200.

Plusieurs auteurs, se basant sur un passage du *Pontificium Arelatense*, de Pierre Saxi, soutiennent que le corps de saint Gilles fut levé de terre, en 925, sous l'abbé Autulphe. Détails bibliographiques sur l'œuvre de Saxi, p. 200. — Passage allégué du *Pontificium Arelatense*, p. 201. — Ce passage n'a pas la signification que lui prêtent les auteurs, et ne peut servir à prouver l'exhumation du corps de saint Gilles en 925, pp. 201-204. — A quelle occasion eut lieu la première élévation des reliques du saint abbé? Les suppositions mises en avant par les historiens sont inadmissibles, pp. 204-207. — Le véritable et le seul motif de cette exhumation fut l'invasion des Hongrois ou Magyares, qui, en 924, firent irruption dans la Septimanie et y exercèrent d'affreux ravages. Détails sur les Hongrois et sur leur invasion dans les Gaules, pp. 207-209. —

Les religieux de la vallée Flavienne se seront empressés de tirer de sa tombe le corps de leur saint fondateur et de le soustraire aux outrages qui le menaçaient, soit en le confiant à quelque retraite cachée, soit en l'emportant avec eux dans leur fuite, p. 210. — C'est en effet une chose historiquement prouvée, qu'à chaque invasion de barbares, le premier soin des fidèles était de mettre en sûreté les reliques des Saints. Bien plus, les incursions de ces peuples ont été l'une des premières et des principales causes, qui provoquèrent la levée des corps saints, jusqu'alors renfermés dans des sarcophages, et leur placement dans des châsses mobiles, p. 211. — Exemples nombreux remontant à l'époque des invasions normandes, pp. 212-214. — Après l'expulsion des Magyares, le corps de saint Gilles fut replacé dans sa tombe ou déposé dans une châsse. Les deux suppositions sont également probables, p. 215. — Plusieurs auteurs semblent croire que l'élévation d'un corps saint amenait nécessairement sa translation dans une châsse. Cette conclusion n'est pas légitime. Du IVe au IXe siècle, on maintint, pour les confesseurs aussi bien que pour les martyrs, la coutume de conserver leurs reliques dans les tombeaux, même après leur élévation ou leur translation; on trouve des vestiges de cet usage jusque dans le XIIe siècle. Exemples divers, pp. 215-217. — Il se peut donc qu'après la retraite des Magyares, le corps de saint Gilles ait été conservé dans un coffre meuble ou reliquaire; mais il est possible aussi, et même fort probable, que les restes du Saint, replacés dans son sépulcre, y aient reposé bien des années encore, avant d'être levés une seconde fois et définitivement renfermés dans une châsse. Plusieurs écrivains affirment que le corps de saint Gilles fut trouvé tout entier et extrait de son sépulcre, au temps des Albigeois. Cette assertion corrobore la seconde hypothèse, pp. 217, 218. — Simplicité des châsses primitives. Signification des mots : *Inventio corporis sancti Ægidii*, pp. 217, 218.

Le pèlerinage au tombeau de saint Gilles prend des développements considérables. Dès le milieu du XIe siècle, ce pèlerinage se range à côté de ceux de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Pierre, à Rome, et de Saint-Jacques de Compostelle, pp. 218, 219. — Le *Liber miraculorum sancti Ægidii*, p. 219. — Une grande et riche cité se forme autour du monastère, qui abrite le tombeau du Saint. Les trois églises de l'abbaye ne suffisent plus à contenir le flot des pèlerins; on les démolit, en 1116, et sur leur emplacement s'élève une basilique aux proportions gigantesques, regardée comme l'une des merveilles du moyen âge. Détails architectoniques sur cet édifice, affreusement mutilé par les religionnaires, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, pp. 219-222.

L'hérésie des Albigeois, et les déprédations exercées par ces sectaires, portent un rude coup au pèlerinage de Saint-Gilles. Détails sur ces hérétiques, pp. 222, 223. — Le corps du saint thaumaturge est mis en lieu sûr. La plupart des historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle fixent à cette époque la translation des reliques du Saint à Toulouse et leur dépôt dans les cryptes de l'église abbatiale de Saint-Sernin. D'autres soutiennent que cette translation n'eut lieu qu'en 1562, pendant les guerres de religion, pp. 223, 224. — Passages des principaux auteurs, qui patronnent la première opinion, pp. 224, 225. — Papebrochius constate le fait de la translation, mais n'en fixe pas l'époque. Stilting discute la question, sans la résoudre, pp. 225-227. — Il est aujourd'hui démontré à toute évidence que le corps de saint Gilles fut transféré à Toulouse, non pas au temps des Albigeois, mais en l'année 1562, pour empêcher les Calvinistes de le profaner. Preuves : 1) Deux ordonnances de Nicolas Habert, évêque de Nîmes, datées du 24 Juillet 1424, et relatives au chef de saint Gilles, disent, en termes exprès, qu'à cette époque le corps du saint abbé reposait dans son monastère, pp. 227, 228. — 2) Toute une série de bulles pontificales, allant du XIe au XVIe siècle, confirment cette assertion. Bulles d'Urbain II (12 Septembre 1095), d'Adrien IV (12 Décembre 1159), de Grégoire IX (17 Mai 1233), d'Innocent IV (20 Juin 1245), de Clément IV (30 Novembre et 19 Décembre 1265, 29 Juin 1266), pp. 228-230. — Détails sur Clément IV, natif de Saint-Gilles, pp. 229, 230. — La bulle de sécularisation de l'abbaye, donnée par le pape Paul III, le 17 Août 1538, atteste que les reliques du saint fondateur se gardaient encore à cette époque dans le monastère, pp. 230, 231. — 3) Un fait, rapporté par l'historien Ménard, prouve qu'en 1560, la basilique de Saint-Gilles était encore en possession de son principal trésor, pp. 231, 232.

En 1562, les Calvinistes se rendent maîtres de la ville de Saint-Gilles. Le chapitre de la collégiale, craignant de voir profaner le corps du saint abbé, le confie au sieur de Pousillac, qui fait passer secrètement à Toulouse ces précieuses dépouilles, p. 232. — La châsse, où avait reposé jusqu'alors le saint corps, est livrée, avec les autres reliquaires de l'église, aux membres du consistoire calviniste de Nîmes, pp. 233-235. — Les reliques de saint Gilles sont déposées provisoirement, et en attendant des temps meilleurs, dans les cryptes de Saint-Sernin, à Toulouse, p. 236. — Difficulté apparente résolue, pp. 236, 237. — Des miracles signalent la translation des reliques du Saint. Relation du chanoine de Martyris, p. 238.

Histoire des reliques de saint Gilles depuis leur translation à Toulouse. Elles sont renfermées dans une châsse à lames d'argent, et,

d'après M. Alphonse Bremond, la tête du saint abbé est placée dans un buste du même métal. Procès-verbal du 17 Octobre 1644, pp. 239, 240. — Les reliques de S. Gilles pendant la révolution française, pp. 241-243. — Vérification du saint dépôt, le 6 Juillet 1807, pp. 243, 244. — Nouvelles ouvertures de la châsse, le 7 Mai 1816 et le 28 Septembre 1846, pp. 245, 246. — Efforts tentés par les évêques de Nîmes pour obtenir le recouvrement du corps de saint Gilles. Démarches de Mgr. Cart. Le prélat fait appuyer sa demande par le Saint-Siége. Bref de Pie IX, pp. 246-249. — En 1862, Mgr. Plantier offre aux habitants de Saint-Gilles une relique notable de leur saint patron. Classification des reliques, pp. 249, 250. — L'église de Saint-Gilles conserve des droits imprescriptibles à la possession des dépouilles du célèbre thaumaturge. Vains prétextes allégués pour justifier le refus de restitution, pp. 250, 251. — Ouverture de la châsse en 1861, p. 251. — Dernière vérification des reliques de saint Gilles, le 22 Novembre 1865, pp. 251-253. — Description de la châsse du Saint et des cryptes de Saint-Sernin, où elle repose, pp. 253-255.

§ 2. — Le chef de saint Gilles.

Dès le Xe siècle, on renferme les ossements des Saints dans des statuettes, des bustes, ou des reliquaires en métal, richement ornés et imitant la forme des membres auxquels les reliques avaient appartenu. Ce mode d'enchâssure caractérise les reliquaires fabriqués en Occident, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, et sert à les distinguer de ceux venus d'Orient aux mêmes époques. Bustes-reliquaires conservés dans les trésors des églises de Belgique et de France, pp. 255, 256. — Le chef de saint Gilles est renfermé dans un buste en vermeil, orné de perles et de pierres précieuses. Les ordonnances de Nicolas Habert, évêque de Nîmes, datées du 24 Juillet 1424, sont les premiers documents qui mentionnent ce buste. Le prélat affecte une somme de quarante livres tournois à la réparation de ce reliquaire, et accorde des indulgences en faveur de ceux qui contribueront à sa restauration. Texte de ces ordonnances, pp. 256-259. — A quelle époque le chef de saint Gilles fut-il enchâssé dans un reliquaire distinct? Contradiction apparente entre un passage de la *Gallia christiana* et les termes de la double ordonnance de Nicolas Habert, p. 259. — Les inventaires des reliques et ornements de l'abbaye de Saint-Gilles, dressés en 1491 et 1552, signalent le buste contenant le chef du Saint, p. 260. — A partir de 1552, on perd la trace de ce reliquaire. Il n'est pas probable que le chef du saint abbé ait été extrait de sa custode en 1562, et porté à Toulouse, avec le reste de ses ossements, pp. 260, 261.

— Stilting craint qu'il ne soit tombé entre les mains des Calvinistes. Opinion de M. Alphonse Bremond, p. 261.

Détails sur le bras de saint Gilles, enchâssé séparément, et conservé au monastère de la vallée Flavienne. Cette relique, mentionnée dans les inventaires de 1362, 1491 et 1552, était renfermée dans un bras en argent, garni d'une chaîne du même métal, et orné d'anneaux et de pierres précieuses, pp. 261, 262. — Tout porte à croire que le bras de saint Gilles fut extrait de sa châsse en 1562, et joint aux autres reliques du Saint, secrètement transférées à Toulouse par le sieur de Pousillac, pp. 262, 263.

CHAPITRE II

§ 1. — Découverte du tombeau de saint Gilles.

Cette découverte, qui date du 29 Août 1865, est due à l'initiative et au zèle de feu M. l'abbé Achille Goubier, curé de Saint-Gilles-du-Gard. Détails biographiques sur cet ecclésiastique, p. 263. — *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles sur les travaux qui ont amené la découverte du tombeau de leur saint Patron.* Division de ce *Mémoire*, dû à la plume de M. Goubier, pp. 265, 266. — Lors de son arrivée à Saint-Gilles, en 1864, M. Goubier trouve la crypte de l'église obstruée de décombres et profanée par des souillures de toute espèce. Il la fait déblayer et la rend au culte, pp. 266, 267. — Description de la crypte, pp. 267-269. — M. Goubier fait commencer les fouilles. Fragment du *Mémoire aux fidèles de Saint-Gilles*, décrivant la marche des travaux et la découverte du saint tombeau, pp. 270-277. — Analogies frappantes entre l'invention du sépulcre de saint Gilles et celle du tombeau de l'apôtre saint Jacques à Compostelle, en 1879, pp. 277, 278. — Mgr. Plantier, évêque de Nîmes, nomme une commission, chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent à l'événement du 29 Août 1865. La commission termine ses travaux, en déclarant que le tombeau découvert est celui où reposèrent, durant des siècles, les restes de saint Gilles, et que les menus ossements, qu'il contenait, appartiennent au corps du saint abbé, pp. 278-281. — Sentence épiscopale, pp. 281, 282. — Premières restaurations de la crypte, pp. 282-285. — Guérisons prodigieuses obtenues par l'intercession de saint Gilles, p. 285.

§ 2. — Lettre pastorale de Mgr. Plantier. — Fête du 22 Octobre 1867. — Travaux et mort de M. Goubier. — Travaux de M. d'Everlange. — Restauration des pèlerinages.

Lettre pastorale de Mgr. Plantier sur la découverte du tombeau de saint Gilles et sur la fête à célébrer, le 22 Octobre 1867, en mémoire de

cette invention, pp. 286-294. — Description de la fête, pp. 294-299. — Zèle déployé par M. Goubier pour le rétablissement de l'antique pèlerinage au tombeau de saint Gilles. Il nourrit le projet de donner une garde d'honneur au sépulcre du saint abbé, dont il poursuit la restauration, pp. 299-302. — Le pèlerinage reprend lentement. M. Goubier fait frapper une médaille destinée aux pèlerins, et écrit, à leur intention, sa *Vie admirable du grand St Gilles*, pp. 302-304. — Les émotions ressenties par M. Goubier, au moment de la découverte du saint tombeau, avaient gravement altéré sa santé, pp. 304-306. — M. Goubier meurt presque subitement au couvent des Dominicaînes de Mazan, le 1er Mai 1872. Ses funérailles. Sépulture et épitaphe, pp. 306-309. — M. Bastien, successeur de M. Goubier, meurt le 25 Juin 1873, p. 309. — Mgr. Plantier confie la cure de Saint-Gilles à M. d'Éverlange. Détails sur cet ecclésiastique et sur sa famille, pp. 309, 310. — M. d'Éverlange met tout en œuvre pour raviver et propager le culte de saint Gilles. Il publie son livre : *Saint Gilles et son pèlerinage*, dont plusieurs éditions s'écoulent rapidement. Éloges décernés à cette publication, pp. 310-313. — Le travail de M. d'Éverlange exerce la plus heureuse influence sur le pèlerinage de Saint-Gilles. Coup d'œil sur la marche et le progrès de ces manifestations religieuses, de 1873 à 1878, pp. 314-318. — Pèlerins isolés. Mgr. Plantier. MMgrs. Caixal y Estrade, évêque d'Urgel, en Espagne, et de Cabrières, évêque de Montpellier, pp. 319, 320. — Mgr. Besson, successeur de Mgr. Plantier sur le siége de Nîmes, visite, pour la première fois, le tombeau de saint Gilles. A cette occasion, il nomme M. d'Éverlange chanoine honoraire de sa cathédrale, pp. 320-322.

Le tombeau, retrouvé le 29 Août 1865, ne renferme plus le corps de saint Gilles; dès lors, le culte de ce tombeau est-il légitime ? Le sépulcre, si heureusement découvert, n'est pas entièrement vide; il contient quelques ossements provenant du corps de notre Saint. Mais ce sépulcre, ne renfermât-il aucune relique, aurait droit encore aux hommages des fidèles; il doit être regardé comme une relique, dans le sens large du mot. Division des reliques en deux grandes catégories, pp. 322, 323. — Dès les temps les plus reculés, les tombeaux *vides* des Saints furent l'objet d'un culte religieux, p. 323. — Vénération des chrétiens de Rome pour les sépultures primitives des saints apôtres Pierre et Paul, dont les corps avaient été transférés ailleurs, p. 324. — Il s'opère plus de miracles près du tombeau *vide* de saint Hilarion, dans l'île de Chypre, qu'au monastère de Majume, en Palestine, où le corps du célèbre solitaire, enlevé de son premier sépulcre, avait été transporté, p. 324. — Un parjure, dont le bras s'était roidi, en punition de son

crime, obtient la guérison miraculeuse du membre paralysé, en allant se prosterner devant le tombeau *vide* de saint Benoît, dans l'église ruinée du monastère de Fleury, pp. 325, 326. — Paroles remarquables du P. Ferrand, qui rapporte ce dernier prodige, pour prouver que les corps saints communiquent à leurs tombeaux une vertu merveilleuse, vertu qui persiste après l'enlèvement des reliques et se manifeste par d'éclatants miracles, pp. 326, 327.

CHAPITRE III

Reliques de saint Gilles vénérées dans les diverses églises de la chrétienté.

NOTES PRÉLIMINAIRES

Caractère et importance de cette nomenclature, pp. 327, 328. — Beaucoup d'écrivains se sont occupés à dresser la liste des reliques conservées dans un pays, un diocèse, une ville, etc. Arnould de Raisse (Raissius) et son *Hierogazophylacium Belgicum*. Détails sur cet érudit et sur ses travaux, pp. 328, 329. — *Flandria illustrata* et *Chorographia sacra Brabantiæ*, de Sanderus. *Acta Sanctorum*, des Bollandistes, p. 329. — Catalogue détaillé, dressé par M. Kessel, des reliques de sainte Ursule et de ses compagnes, vénérées ailleurs que dans l'église de Sainte-Ursule, à Cologne. *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, de M. le chanoine Corblet. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, de M. le comte Riant, pp. 330, 331. — Le théologien luthérien Gérard Molanus publie la description du trésor de reliques, conservé au palais des ducs de Brunswick-Lunebourg, à Hanovre. Inventaires de reliques contenus dans les *Scriptores rerum Danicarum medii ævi*, de l'écrivain protestant Jacques Langebek, pp. 331-333.

On ne peut assigner l'époque précise, où furent détachées les premières reliques du corps de saint Gilles, p. 333. — Pendant des siècles on ne touche point aux corps saints, qui demeurent intacts dans leurs tombeaux. Objets distribués comme reliques durant cette période, pp. 333-335. — A la longue, cet antique usage tombe en désuétude. Les papes eux-mêmes s'en écartent d'assez bonne heure. Exemples de Boniface IV (608-615) et d'Étienne III (752-757). Ce dernier pontife donne des corps saints aux Francs, qui avaient délivré Rome de la tyrannie des Lombards et doté le Saint-Siége d'importantes possessions territoriales. Les dépouilles des martyrs prennent la route de la France et des autres contrées transalpines, pp. 335, 336. — L'exemple de générosité, donné par les papes, trouve des imitateurs et entraîne, comme conséquence naturelle, le morcellement des reliques. Cette

coutume se généralise au temps des croisades, et donne naissance aux reliquaires portatifs, pp. 336, 337. — Du jour où la division des reliques est admise en principe, l'autorité ecclésiastique prend des mesures efficaces pour s'assurer de l'authenticité des moindres parcelles et prévenir toute fraude dans une matière de cette importance. Les écrivains protestants et quelques auteurs catholiques, parmi lesquels Fleury, blâment, comme une source d'impostures, la coutume de diviser et de transférer les reliques. Le P. Ferrand les réfute, pp. 337, 338.

Thierry Ier, abbé du monastère de Saint-Hubert en Ardennes, de 1055 à 1087, entreprend un pèlerinage au tombeau de saint Gilles et en rapporte une relique assez considérable du glorieux confesseur. Le corps de saint Gilles fut levé de terre, pour la première fois, en 924, à l'occasion de l'irruption des Magyares en Septimanie; c'est donc durant la période écoulée entre l'invasion de ces barbares et le pèlerinage de l'abbé Thierry, que les moines de l'abbaye se seront décidés à distraire les premiers fragments du corps de saint Gilles, pp. 338, 339. — Les croisades contribuent puissamment à répandre les reliques du saint abbé en Europe, p. 339.

Plusieurs sanctuaires revendiquent la possession du chef de saint Gilles; notre liste mentionne d'autres reliques insignes, dont la présence simultanée dans diverses églises est physiquement impossible et en opposition manifeste avec le procès-verbal de la dernière ouverture de la châsse du Saint, conservée à Toulouse, p. 340. — Passage de l'*Hierogazophylacium Belgicum*, d'Arnould de Raisse, expliquant ces contradictions apparentes, pp. 340, 341. — Remarque de M. le comte Riant. Paroles peu respectueuses de l'abbé de Feller touchant les reliques de saint Pierre, pp. 341, 342. — Observations judicieuses empruntées au *Glorieux Trophée des Reliques des Saincts*, du P. Jacques le Noir. Notes sur ce travail et sur son auteur, pp. 342-345.

La liste, que nous avons dressée, ne se borne pas à énumérer les reliques insignes et notables de saint Gilles; nous y donnons place aux moindres reliques du Saint. Passages de Théodoret, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Paulin de Nole, montrant le prix qu'il faut attacher aux plus minimes fragments des corps saints, pp. 345, 346. — Dans un discours prononcé à la louange des Saints et de leurs reliques, saint Victrice, évêque de Rouen, s'attache " à prouver que les plus petites portions de Reliques, qu'il appelle *Minutias*, ont autant de vertu et d'efficace que le corps entier des Saints ", et, de même que ces corps, " guérissent les malades et délivrent les possédés ". Extraits du discours de saint Victrice, pp. 346-348.

Relevé des églises possédant, jadis ou aujourd'hui, des reliques de saint Gilles.

A. — *Abbeville.* 1) Église paroissiale de Saint-Gilles. 2) Ancien couvent des Chartreux, p. 349. — *Aire.* Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Pierre. — *Aix-la-Chapelle.* Ancienne chapelle de l'ordre Teutonique, p. 350. — *Anvers.* Église paroissiale de Saint-André, pp. 351-353. — *Ascona*, pp. 353-356.

B. — *Bolderberg*, pp. 356, 357. — *Bologne.* Églises de Saint-Étienne et de Saint-Ignace, p. 357. — *Bruges.* 1) Église paroissiale de Saint-Gilles. 2) Ancienne cathédrale de Saint-Donatien. 3) Monastère des Chartreuses, pp. 357-359. — *Bruxelles.* Église collégiale, maintenant paroissiale, des SS. Michel et Gudule. — *Buzy*, p. 359.

C. — *Cambrai.* Abbaye du Saint-Sépulcre. — *Chaineux.* — *Champaissant*, p. 360. — *Chaufheid*, p. 361. — *Cologne.* 1) Collégiales de Saint-Géréon, de Saint-Cunibert, de Notre-Dame *ad gradus* et de Sainte-Cécile. 2) Églises de Saint-Pantaléon et de Saint-Loup, pp. 361, 362. — *Courtrai.* Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Notre-Dame, p. 362. — *Craywick*, pp. 363, 364. — *Cumptich*, p. 364.

F. — *Fayt-lez-Seneffe*, p. 364. — *Froidthier*, pp. 364, 365.

G. — *Gand.* Église paroissiale de Saint-Sauveur. — *Glastonbury* (Abbaye de), p. 365. — *Gran* ou *Strigonie.* Église métropolitaine, pp. 365, 366. — *Grand-Bigard.* — *Grandmont* (Abbaye de), p. 366.

H. — *Heers.* — *Huy.* Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Notre-Dame, p. 367.

L. — *La Flamengrie*, pp. 367, 368. — *Lembeke.* — *Les Tailles*, p. 369. — *Liége.* 1) Église collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Martin. 2) Église abbatiale, maintenant paroissiale, de Saint-Gilles, pp. 369, 370. — *Liessies* (Abbaye de), p. 371. — *Lisbonne.* Église de la maison professe de la Compagnie de Jésus, pp. 371, 372. — *Longpré-les-Corps-Saints.* Ancienne église collégiale, pp. 372, 373. — *Louvain.* Église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Sainte-Gertrude, p. 373.

M. — *Maestricht* 1, 2) Églises collégiales, aujourd'hui paroissiales, de Saint-Servais et de Notre-Dame. 3) Église paroissiale de Saint-Martin, à Wyck, pp. 373, 374. — *Massiges.* — *Miannoye*, p. 375. — *Mont Saint-Michel* (Abbaye du), pp. 375, 376. — *Mulken*, p. 376.

N. — *Namur.* Hospice Saint-Gilles. pp. 376, 377. — *Neuf-Berquin.* — *Nuria* (Sanctuaire de Notre-Dame de), p. 377.

P. — *Paris.* Église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, pp. 378, 379. — *Portes*, pp. 379, 380. — *Prague.* Église métropolitaine de Saint-Vit, p. 380.

R. — *Rhetel.* Ancienne chartreuse, p. 381. — *Rœskilde.* Ancien couvent des Frères-Mineurs, pp. 381, 382. — *Rome.* Églises de Sainte-Agathe, des SS. Jean-et-Paul et de Saint-Nicolas *in carcere*, p. 382. — *Rougemont*, pp. 382, 383. — *Rumsdorp*, p. 383.

S. — *Saint-Alban* (Abbaye de), p. 383. — *Saint-Gilles-du-Gard.* Ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, pp. 383-387. — *Saint-Gilles-lez-Bruxelles*, pp. 388, 389. — *Saint-Gilles-lez-Termonde.* — *Saint-Gilles-sur-Vie.* — *Saint-Gilles* (*Waes*), p. 389. — *Saint-Hubert.* Oratoire public de Saint-Gilles et ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Hubert, pp. 390, 391. — *Saint-Omer.* Collége des Jésuites anglais, pp. 391, 392. — *Saint-Riquier* (Abbaye de). — *Salzinnes* (Abbaye de), p. 393. — *Soulac.* Église de Notre-Dame de Fin-des-Terres, p. 394.

T. — *Toulouse.* Église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Sernin, p. 394. — *Tournai.* 1) Cathédrale de Notre-Dame. 2) Ancienne abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, pp. 394-396.

V. — *Valenciennes.* 1) Notre-Dame-la-Grande. 2) Église du monastère de Beaumont. 3) Église de Saint-Gilles, dite " de l'Hostellerie ", pp. 396, 397. — *Villeloin* (Abbaye de), p. 398.

W. — *Walcourt.* — *Watten*, p. 399.

CHAPITRE IV

Histoire des reliques de saint Gilles conservées dans l'église paroissiale de ce nom, à Bruges.

L'église de Saint-Gilles, élevée au rang de paroissiale en 1311, possédait, dès avant le milieu du XVe siècle, des reliques de son patron, p. 400. — En 1466, elle obtient un os du bras de ce Saint, relique qu'elle garde encore aujourd'hui, et qui provient de l'église paroissiale de Buzy, au diocèse de Reims. Détails topographiques sur cette localité, p. 401. — L'église de Buzy possédait des reliques notables de saint Gilles; objet d'un culte immémorial, ces reliques attiraient une foule de pèlerins, qui venaient les vénérer, pour être délivrés de la fièvre, pp. 401, 402. — Destruction du village de Buzy. L'église à moitié ruinée continue à garder les reliques de saint Gilles et à recevoir la visite des pèlerins, pp. 402, 403. — En 1453, un noble écuyer de la Franche-Comté, Étienne de Grachaut, seigneur d'Ollans, vient en pèlerinage à Buzy et y est guéri d'une fièvre maligne, par l'intercession de saint Gilles. A force d'instances, il obtient un os du bras de ce Saint, *cubitale brachii.* Explication de ces termes, pp. 403, 404. — De

retour en Franche-Comté, Étienne de Grachaut dépose la relique de saint Gilles dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Rougemont, au diocèse de Besançon, p. 405.

Par acte de donation, passé à Namur, le 1er Septembre 1466, Guillaume de Grachaut cède cette même relique à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges, p. 405. — Détails biographiques sur les principaux personnages présents à la passation de cet acte. Guillaume de Grachaut, pp. 406-411. — Simon van der Carreest, pp. 412-415. — Georges Baert, pp. 415-418. — Jean de Man, curé de Saint-Gilles, pp. 418-421. — L'église de Saint-Gilles doit la précieuse relique de son patron aux démarches réitérées de Simon van der Carreest et de Georges Baert, pp. 421, 422. — Conditions auxquelles cette église obtient le *cubitale brachii* de saint Gilles : 1) A partir de l'année 1467, elle fera célébrer, annuellement et à perpétuité, un anniversaire solennel pour les parents et amis défunts de Guillaume de Grachaut, et pour ce seigneur après sa mort. Détails sur cet anniversaire. — 2) Les armes du donateur seront mises sur le reliquaire, où l'on enchâssera l'os de saint Gilles. — 3) Dans le délai d'un mois, à compter du jour de la passation de l'acte, une somme de cent écus d'or, monnaie de France, sera versée entre les mains du procureur de Guillaume de Grachaut, pour être consacrée à des œuvres pies, au choix du donateur. Recherches sur la valeur de l'écu d'or, pp. 422-425. — L'acte de donation, daté du 1er Septembre 1466, ne sortit son effet qu'en 1468, p. 426. — Par lettres du 14 Mai 1468, le curé et les marguilliers de Saint-Gilles reconnaissent avoir reçu la relique du saint abbé des mains de Guillaume de Grachaut et de Jean Taulet, curé de Notre-Dame de Rougemont. Ils s'engagent à remplir les deux premières stipulations de l'acte de donation. Texte de cet engagement et notes sur les personnages dont il émane, pp. 426-429. — Les cent écus d'or, dont le payement était stipulé comme troisième condition, sont versés entre les mains de Guillaume de Grachaut. Quittance de ce seigneur, pp. 429, 430. — Arrivée à Bruges et réception solennelle de la relique de saint Gilles, le 11 Mai 1468, pp. 430-432. — L'anniversaire, stipulé par l'acte du 1er Septembre 1466, est fidèlement exonéré jusqu'à la révolution française. Observations, pp. 432-434.

Au commencement de l'année 1485, le curé Pierre van den Houtte, les marguilliers et la *communauté* de Saint-Gilles s'adressent à leur métropolitain, Pierre de Laval, archevêque de Reims, pour le prier de prendre des informations sur l'authenticité de la relique, donnée par Guillaume de Grachaut. Cette démarche semble indiquer qu'on avait conçu des doutes sur cette authenticité; et de fait, la relique

n'était ni enchâssée, ni vénérée des fidèles comme elle le méritait, p. 434. — Jean Allart et Jacques de Thuizy, vicaires généraux de Pierre de Laval, chargent Jean de Mercatte et Jean Maillefer, notaires jurés de la cour spirituelle de Reims, de faire une enquête à ce sujet, pp. 434, 435. — Les deux délégués se rendent à Cernay-en-Dormois et à Ville-sur-Tourbe, localités voisines de Buzy, et y procèdent, les 11 et 12 Mars 1485, à l'audition de dix témoins. Noms et qualités de ces témoins; analyse de leurs dépositions, pp. 435-441. — L'enquête établit clairement l'authenticité des reliques de saint Gilles vénérées à Buzy et le don partiel qui en avait été fait à Étienne de Grachaut. Les commissaires dressent acte de cette enquête et le soumettent au jugement des vicaires généraux de Reims, p. 441. — Jean de Mercatte entreprend le voyage de Bruges, et constate que la relique, conservée en cette ville, est bien celle qu'Étienne de Grachaut reçut à Buzy, en 1453, pp. 441, 442. — Sentence des vicaires généraux de Reims, en date du 1er Mai 1486. Ils déclarent authentique, et digne de la vénération des fidèles, la relique de saint Gilles, que possède l'église paroissiale de ce nom, à Bruges, et ordonnent de l'enchâsser dans un riche reliquaire, p. 442.

En suite de cette ordonnance, le *cubitale brachii* de saint Gilles est renfermé dans un reliquaire de prix. Détails sur cet objet d'art et sur les soins qu'on en prenait. Extraits des comptes de l'église. Notes archéologiques, pp. 443-447. — La relique échappe aux profanations des Gueux, p. 447. — Le curé Adrien van der Haghe fait don d'un nouveau reliquaire, en forme de bras. Biographie de cet ecclésiastique, pp. 448-450. — Remarques sur le blason qui orne le pied de la nouvelle custode, pp. 449, 450. — Extraits des comptes et des inventaires de l'église, relatifs à ce reliquaire. Notes sur les reliquaires en forme de bras, dits *brachialia*, pp. 451-453.

En 1659, un fragment assez considérable de la relique de saint Gilles est cédé à l'église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, p. 453. — Origines du culte du saint abbé dans cette capitale, pp. 453-455. — L'église de Saint-Leu ne possédait pas la moindre parcelle des reliques de saint Gilles. Démarches faites, au nom de cette église, pour obtenir une petite portion de celle conservée à Bruges. Ces démarches sont couronnées de succès, pp. 455-457. — Le 1er Août 1659, Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, fait détacher, en sa présence, un fragment de la relique de saint Gilles. Ce fragment est transmis à l'église de Saint-Leu, à Paris, qui offre en retour une relique de la vraie Croix, pp. 457-459. — Cette dernière relique, déposée, lors de son arrivée à Bruges, dans la chapelle du Saint-Sang, est solennel-

lement transférée à l'église de Saint-Gilles, par Mgr. van den Bosch, le 28 Octobre 1659. Détails sur cette relique et sur les documents qui la concernent, pp. 459, 460.

Les communards profanent et pillent l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, en 1871. Correspondance avec M. le curé Lartigue. Saint-Leu ne possède plus la relique, qui lui fut donnée, en 1659, par l'église de Saint-Gilles, à Bruges. Cette relique avait disparu longtemps avant le règne de la Commune; tout porte à croire qu'elle fut égarée ou volée pendant la tourmente révolutionnaire du siècle dernier, pp. 461-466.

Le 3 Octobre 1679, Mgr. François de Baillencourt, évêque de Bruges, détache de notre relique un fragment de petite dimension, destiné à l'église paroissiale de Craywick, au diocèse de Saint-Omer, p. 467. — Porte-reliquaire, p. 467. — La relique de saint Gilles est soigneusement cachée pendant la révolution française, p. 467. — Restauration du reliquaire en 1861, et concession de nouvelles lettres d'authenticité par Mgr. Malou, pp. 468, 469. — Ni Arnould de Raisse, dans son *Hierogazophylacium Belgicum*, ni Stilting, dans les *Acta Sanctorum*, ne parlent de la relique de saint Gilles, vénérée à Bruges. Auteurs qui en font mention, pp. 470-472.

Appendice.

Étude sur le nom d'*Αἰγίδιος* et sur les transformations qu'il a subies dans les diverses langues, pp. 473-479.

Notes supplémentaires.

1. — Pour quel motif saint Césaire porte-t-il le titre d'évêque, quoiqu'en réalité il fût archevêque ?, p. 480.

2. — Dans son *Sacred and Legendary Art*, Mme Jameson met le lecteur en garde contre la confusion de saint Gilles, abbé, avec son homonyme, le disciple de saint François, pp. 480, 481.

3. — Le *Martyrilogium. Viola Sanctorum*, imprimé à Strasbourg en 1516, recule l'existence de saint Gilles jusqu'aux abords du IIIe siècle de l'ère chrétienne, p. 481.

4. — Ouvrages cités à tort, comme sources à consulter sur saint Gilles. — Parmi les quelques érudits modernes, qui admettent la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire, il faut ranger, outre Ozanam, MM. Natalis de Wailly et Lecoy de la Marche, pp. 481, 482.

5. — *Opusculum Chron-Historicum de vero sæculo quo claruit S^us^ Ægidius Abbas*, etc. Étude due à la plume d'André du Saussay. Jugement de Baillet et du P. Niceron sur les travaux hagiographiques de cet écrivain, pp. 482-485.

6. — *Histoire de la vie, mort et passion et miracles des Saints*, etc. Travail de René Benoît, auquel Baillet fait allusion, en parlant de saint Gilles. Notes biographiques sur René Benoît, p. 485.

7. — Le P. Lubin recule jusqu'en 925 la fondation de l'abbaye de Saint-Gilles, p. 485.

8. — Réflexions de M. Lecoy de la Marche sur la prétendue origine royale de saint Martin; réflexions applicables à saint Gilles, dont les parents, au dire des *Actes*, étaient *uterque regia stirpe progeniti*. Motifs qui donnèrent naissance à ces pieuses exagérations, pp. 486, 487.

9. — Dans son travail : *Les invasions des Sarrasins en Provence pendant le VIII*e, *le IX*e *et le X*e *siècle*, M. de Rey prouve que Rodéric, roi des Visigoths, usurpa la couronne d'Espagne sur son cousin Witiza, non pas en 710, comme nous l'avons dit (p. 84), mais en 711, pp. 487, 488.

10. — Culte de saint Privat à Saint-Gilles, p. 488.

11. — M. Béchard affirme que saint Gilles adopta pour son monastère la règle de saint Benoît, pp. 488, 489.

12. — Détails sur Jean Intérian de Ayala et sur son livre : *Pictor christianus eruditus*. Paquot montre que cet ouvrage ne mérite pas les éloges qu'on lui a prodigués, pp. 489, 490.

13. — L'autel portatif de saint Servais, évêque de Tongres, décédé le 13 Mai 384, autel faisant partie du trésor de l'ancienne collégiale de Saint-Servais, à Maestricht, est une preuve décisive en faveur de l'usage des autels portatifs longtemps avant le VIIIe siècle. MM. Bock et Willemsen et M. le chanoine Reusens rapportent divers faits, qui renversent la thèse défendue par Thiers et Bocquillot, pp. 490, 491.

14. — Insigne falsification de texte, *insignis corruptio*, mise à charge de Jean de Launoy par l'éditeur de ses œuvres, p. 492.

15. — Opinion de M. de Kerval sur l'époque de la mort de saint Gilles, p. 492.

16. — Notes sur le chroniqueur Flodoard, pp. 492, 493.

17. — L'usage de conserver les corps saints dans des tombeaux, *même après leur élévation ou leur translation*, demeura fort longtemps en vigueur; mais, ce n'est pas seulement jusqu'au XIIe siècle, comme nous l'avons écrit (p. 215), c'est jusqu'en plein XVe siècle, qu'on découvre des traces de cette antique et respectable coutume. L'histoire des reliques de saint Martin en fournit une preuve remarquable, pp. 493-496.

18. — Détail sur le pape Jules II, pp. 496, 497.

19. — Statues de saint Louis et de Clément IV placées dans la crypte de la basilique de Saint-Gilles, p. 497.

20. — Démission de Mgr. Meirieu, évêque de Digne, p. 497.

21. — Les premières gardiennes du tombeau de saint Gilles, pp. 497, 498.

22. — Relations du P. d'Éverlange de Vitry avec l'empereur de Russie Paul Ier, pp. 498, 499.

23. — Cinquième édition du livre de M. le chanoine d'Éverlange : *Saint Gilles et son pèlerinage*, p. 499.

24. — Reliques *extérieures*, appelées *benedictiones*, c'est-à-dire objets bénits. Leur division en deux classes. Dernier genre de *bénédiction*, rentrant à la fois dans l'une et l'autre classe, pp. 499-501.

25. — Encore une relique de saint Gilles, pp. 501, 502.

26. — Insignes des chevaliers de l'ordre de Saint-Georges de Rougemont, p. 502.

27. — Liens de parenté entre Simon van der Carreest et Jean de Plaet, p. 502.

28. — Notes sur la valeur de l'écu d'or en 1466. Lettre de M. Alphonse De Schodt, pp. 502, 503.

29. — Trefs et herses, p. 504.

30. — Conjecture au sujet du blason qui décore le pied du reliquaire de saint Gilles, pp. 504, 505.

Errata et corrigenda (1), p. 505.

---

(1) Dans la Table analytique, p. 510, ligne 35, au lieu de : *archives pontificales*, lisez : *archives du monastère*.

PLANCHES

PAGE

I. Saint Gilles, abbé; d'après un tableau de Hans Memlinc, conservé au musée de l'Académie de Bruges. . . *En regard du titre.*

I^bis^. Tombeau de saint Gilles, découvert le 29 Août 1865. . . 274.

II. Reliquaire renfermant un os huméral de saint Gilles, conservé dans l'église paroissiale de ce nom, à Bruges. . . . . 448.

III. Porte-reliquaire en bois sculpté, servant à exposer les reliques de saint Gilles et à les porter en procession. . . . . Id.

FIN DU TOME PREMIER.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00644 5510